This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

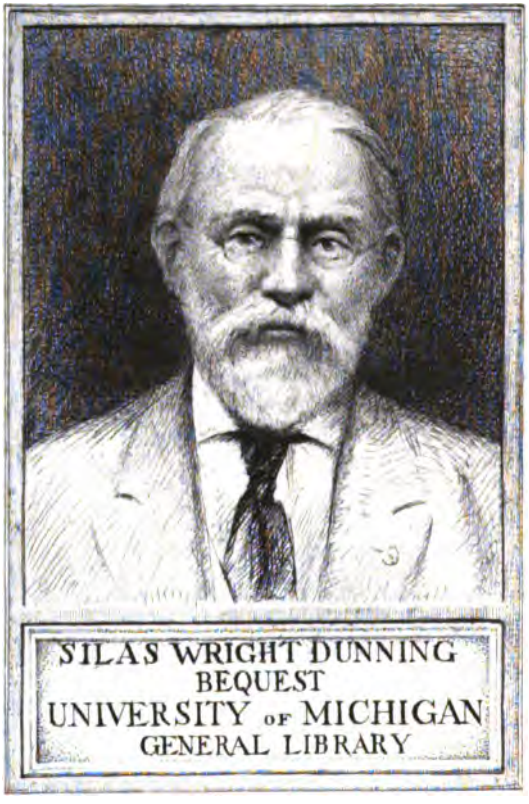
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

D
6
.A
R

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ARDENNAISES

ONZIÈME ANNÉE

1903-1904

SEDAN
IMPRIMERIE ÉMILE LAROCHE
22, RUE GAMBETTA, 22

1904

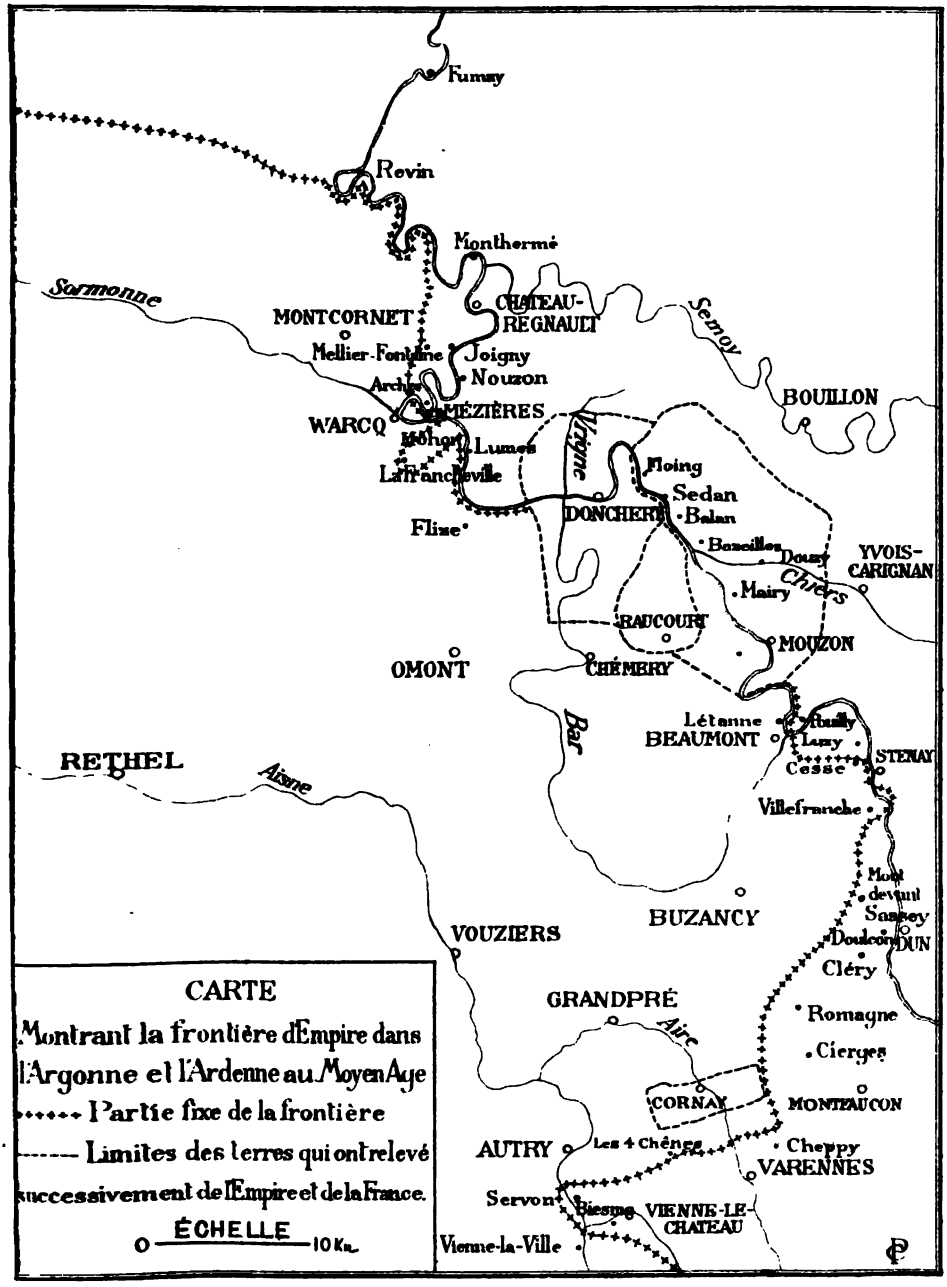
Fumay
Revin
Monthermé
Sormonne
MONTCORNET
CHATEAU-REGNAULT
Semoy
Mellier-Fontaine
Joigny
Nouzon
Archin
MÉZIÈRES
BOUILLON
WARCQ
Bohon
Lumes
Laffrancheville
Virgine
Floing
Sedan
DONCHERY
Balan
Flize
Bazeilles
Douzy
YVOIS-CARIGNAN
Chiers
Mairy
RAUCOURT
MOUZON
OMONT
CHÉMERY
Bar
Létanne
Raully
BEAUMONT
Lamy
Cesse
STENAY
RETHEL
Aisne
Villefranche
Mont-devant
Sassey
BUZANCY
VOUZIERS
Doulcon
DUN
Cléry
GRANDPRÉ
Romagne
Aire
Cierges
CORNAY
MONTFAUCON
AUTRY
Les 4 Chênes
Cheppy
VARENNES
Servon
Biesme
VIENNE-LE-CHATEAU
Vienne-la-Ville
CARTE
Montrant la frontière d'Empire dans l'Argonne et l'Ardenne au Moyen Age
Partie fixe de la frontière
Limites des terres qui ont relevé successivement de l'Empire et de la France.
ÉCHELLE
0
10 Kil.

LA FRONTIÈRE D'EMPIRE

DANS L'ARGONNE & L'ARDENNE AU MOYEN AGE *

Le temps n'est plus où les cartes historiques de la France assignaient à notre pays comme limite orientale au moyen âge la Meuse dans la plus grande partie de son cours supérieur. Les meilleurs atlas historiques français montrent, au contraire, que dans sa traversée des départements actuels de la Meuse (1) et des Ardennes, la frontière se tenait presque constamment à une certaine distance à l'W. de la Meuse. Cette modification dans la géographie de notre région est due principalement aux travaux de M. Aug. Longnon, l'éminent historien des *Pagi* de la Gaule, qui a publié quelques pages sur la frontière d'Empire et une carte de la France sous le règne de St Louis (après le traité d'Abbeville en 1259), en appendice à l'édition du sire de Joinville par Nat. de Wailly (2). Il faut tenir compte aussi des cartes de son *Atlas de géographie historique* (inachevé) et des cartes qu'il a insérées dans l'*Atlas de géographie historique* de Fr. Schrader. Ses conclusions ont été révisées pour l'Argonne par un article du regretté Julien Havet qui a édité un important document de 1288 concernant la frontière d'Empire dans l'Argonne (3).

Le dessein que je me propose dans ce Mémoire est de reprendre les conclusions de M. Longnon, de les appuyer et de les corriger, autant qu'il est possible de le faire à l'aide de documents locaux que ne connaissent guère que les amateurs d'histoire locale. Je compte d'ailleurs dépasser le XIIIe siècle et m'arrêter à la fin du XIVe. Pour le XIVe siècle, en effet, la tâche est singulièrement facilitée, pour ce qui touche le diocèse de Reims, par le Pouillé rédigé entre 1303 et 1312 et par le Compte de décimes de 1346,

* La présente étude a fait l'objet de deux communications au Congrès des Sociétés savantes tenu à Nancy en avril 1901.

(1) Arrondissements de Verdun et de Montmédy seulement.

(2) *Jean, sire de Joinville, Histoire de St Louis*, etc., 2e éd., Paris, 1874, in-8°.

(3) *La Frontière d'Empire dans l'Argonne; enquête faite par ordre de Rodolphe de Habsbourg à Verdun, en mai 1288*, Paris, 1881, in-8° (extr. de la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. XLII, p. 383-428).

documents dans lesquels les noms des paroisses étrangères à la France sont suivies de l'indication *in Imperio* (1). D'autres documents, l'*Estat de la Comté de Rethel* (2) et le *Livre* (encore inédit) *de la Droiture de Donchery* (1320), pourront aussi nous aider, quoique leurs données ne concordent pas entièrement avec celles des textes rémois. Enfin, au XIVe siècle, il semble qu'une certaine fixité se soit établie dans la frontière, sans pourtant qu'elle ait acquis la stabilité que nous lui connaissons aujourd'hui et qu'elle n'a jamais eue, même en des temps plus modernes, au XVIe siècle, par exemple.

Pour ce motif, la carte annexée à notre étude ne peut avoir la prétention de présenter une certitude absolue. Nous allons en justifier le tracé en commençant par le Sud.

1. — Dans la partie de la Champagne voisine de l'Argonne et ressortissant au diocèse de Châlons, M. Longnon (3) avait d'abord attribué à l'Empire en 1259 l'ancien comté d'Atenois *(pagus stadunensis)* « par le fait de la domination des châtellenies de « Dampierre et de Possesse sur la partie occidentale de ce « pays.... »; les châteaux de Dampierre et de Possesse sont mentionnés comme relevant de l'Empire par une enquête de 1201 prouvant que le comte de Champagne était vassal de l'Empire pour ces châteaux comme pour ceux de Cornay et de Raucourt dont nous parlerons plus bas. Mais J. Havet a montré que M. Longnon avait fait trop belle la part de l'Empire. L'ancien comté d'Atenois tout entier ne relevait pas, comme il le pense, de l'Empereur. J. Havet considère qu'en 1259 déjà la Biesme formait la limite de la France et de l'Empire :

« Parmi les témoins qui furent entendus dans cette enquête « [de 1288], dit-il (4), et qui tous déposèrent contre la France et « en faveur de l'Empire, beaucoup étaient des vieillards en 1288, « c'est-à-dire déjà des hommes faits en 1259, date à laquelle se « place M. Longnon; si, dans leur jeunesse, la rive gauche de « la Biesme avait appartenu à l'Empire, ils auraient eu soin de « le dire. Ils l'attribuent sans hésitation à la France; c'est une

(1) J'emprunte les expressions mêmes de M. Longnon, *op. cit.*, p. 562.

(2) Publié sous le titre : *Terrier du comté de Rethelois*, par H. Moranvillé, dans *Rev. histor. ardennaise*, 5e année, 1898, cet important document est attribué au XVe siècle par son éditeur; mais, en réalité, il a été rédigé entre 1351 et 1364 (voy. ma note dans *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, t. X, pp. 59-60).

(3) *Op. cit.*, p. 563.

(4) *Loc. cit.*, p. 17.

« preuve suffisante que ce territoire était compris dans les limites « traditionnelles du royaume ». La *Biesme,* affluent de droite de l'Aisne, qui coupe l'Argonne en deux, est, d'après l'enquête si curieuse de 1288, la limite traditionnelle des deux pays. M. Longnon a rectifié dans ce sens la carte de la France en 1259 (1).

La *Biesme,* qui forme encore aujourd'hui la limite entre les départements de la Marne et de la Meuse, était autrefois aussi séparative des diocèses de Châlons et de Verdun. Elle est visée (explicitement ou implicitement suivant la traduction qu'on en donne) par un document assez obscur qui date, paraît-il, du xe siècle et fixe l'étendue du comté épiscopal de Verdun, situé en Empire (2). Le passage qu'on va lire concerne la partie du comté de Verdun qui touche au diocèse de Reims :

« *Et inde* (3) *usque ad locum ubi Biumma fluit in Asniam. Et inde per descensum Asniae juxta Viasnam ; et usque Viennam per Vereires ; et per Monblainvillam, per Concescurt, per Castrum juxta Quarnaium, et inde per superiorem partem villae quae dicitur Chaheri, et inde recta via usque Jesnas. Et inde usque ad Spanulfivillam. Et inde recta via usque ad Montemfalconis, et usque ad Leonem a quo prius incepimus* ».

Liénard traduit ainsi le passage :

« De là jusqu'au lieu où la Biesme prend son cours vers l'Aisne « (probablement vers Châtrice). Et de là elles [les limites] « descendent le cours de l'Aisne jusqu'à la Bionne et jusqu'à « Vienne-le-Château ; passent par les Verreries, par Montblain- « ville, par *Concescourt,* par Châtel-près-Cornay, et de là au-dessus « du village de Chéhéry, puis en droite ligne à Gesnes et ensuite « à Epinonville. De ce lieu elles se rendent directement à « Montfaucon et enfin à Lion-devant-Dun, leur point de départ. »

La traduction des noms de lieux offre de grandes difficultés. Les mots *Biumma, Viasnam, Viennam* sont-ils bien identifiés par Liénard ? Il nous paraît que *Biumma* désigne la Bionne plutôt que la Biesme, comme il le veut. La limite quitte la Biesme, passe au S. de Vienne-le-Château et va rejoindre l'Aisne, au confluent de la Bionne. Elle suit l'Aisne, passant auprès de

(1) Pl. XIII de son *Atlas de géographie historique.*
(2) F. Liénard, *Dict. topograph. de la Meuse,* pp. XII-XIV.
(3) C.-à-d. depuis le lieu dit dans le texte : *Ulmos* (les Ormes, à 2 km. S. W. de Beauzée, d'après Liénard).

Vienne-la-Ville qui, d'après un dicton du pays, est en France (1). *Viasna* serait, pour nous, Vienne-la-Ville, tandis que Liénard y voit la Bionne, chose impossible. Quant à *Viennam,* je proposerais volontiers de le corriger en *Varennam* (Varennes) (2) ; si, en effet, l'énigmatique *Vereires* désigne les « Verreries » de la forêt d'Argonne, *Vienna* doit être au-delà de la forêt et ne peut être Vienne-le-Château. *Concescurt,* lieu situé entre Montblainville et Châtel-les-Cornay, n'a pu être retrouvé (3).

Dans cette partie de son cours entre Aisne et Aire, quelques points de la frontière se déterminent avec une certaine précision, grâce à des documents d'archives ou à la tradition. Ainsi, l'église de Servon est hors du royaume, *in Lotharingia,* d'après l'*Etat du Doyenné de Cernay-en-Dormois* (4). Dans la forêt d'Argonne, le lieu-dit *les Quatre-Chênes,* sur le chemin de Montblainville à Binarville, est encore aujourd'hui le point de soudure des trois départements de la Marne, de la Meuse et des Ardennes (5). Le ruisseau de *Vervaux,* affluent de gauche de l'Aire, qui sépare aujourd'hui les départements de la Meuse et des Ardennes, séparait jadis la France de la Lorraine (6).

Si nous poursuivons le tracé de la frontière à l'E. de l'Aire, les lieux mentionnés dans le document verdunois du xe siècle sont facilement reconnaissables. Les limites du comté de Verdun passent au-dessus de *Chéhéry,* à *Gesnes,* à *Epinonville.* Nous les laisserons continuer jusqu'à Montfaucon et au *Leo a quo prius incepimus* qui, suivant la juste remarque de J. Havet (7), désigne beaucoup mieux un lion de pierre que le village de Lion-devant-Dun. Ces limites ne coincident plus avec la frontière d'Empire ni même avec celles de la prévôté de Montfaucon. Le diocèse de Reims comprend, en cette région, plusieurs paroisses sises en Empire et ressortissant à la prévôté de Montfaucon (8), et c'est

(1) On dit : Vienne-la-Ville en France
Melzicourt en balance
(*Rev. de Champ. et de Brie,* t. X, p. 326).

(2) Varennes était, d'ailleurs, au Moyen-Age, du diocèse de Reims, mais en Empire.

(3) Est-ce que ce peut être la ferme des Écomportes ?

(4) Cahier de 1572, fol. 2 (*Arch. dép. Marne* en dépôt à Reims, G. 277).

(5) P. Collinet, *En Argonne* (Apremont, Autry, Varennes), Sedan, 1893, p. 10.

(6) Dr J. Jailliot, *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry,* Sedan, 1898, p. 74.

(7) J. Havet, *op. cit.,* p. 11, n. 1.

(8) Ce n'est pas ici le lieu de tenter d'éclaircir le difficile problème de la souveraineté de Montfaucon. J. Havet (*op. cit.,* p. 7-13) a présenté les éléments de sa solution. Il regrette de n'avoir pas retrouvé l'acte de la compagnie conclue entre Philippe le Hardi et les chanoines. Cet acte du 3 janvier 1273 (n. st.) existe pourtant en orginal scellé aux Archives nationales. Il a été publié par A. Giry, *Documents concernant les relations de la Royauté avec les villes,* Paris, 1885, n° XXXIX, pp. 109-110.

à partir de l'Aire que nous pourrons utiliser les documents ecclésiastiques rémois. Mais auparavant, il nous faut parler de la première modification que reçut temporairement la frontière en ces parages.

2. — Pendant un siècle, la frontière fut reportée à l'W. par suite de la remise en garantie du château de *Cornay* par le comte de Champagne à l'Empereur. Nous avons déjà fait allusion à la suzeraineté temporaire de l'Empire sur des fiefs relevant du comté de Champagne (Dampierre et Possesse) et nous retrouverons la même suzeraineté établie sur Raucourt. Il n'est pas nécessaire de reprendre en détails les origines de cette mouvance.

Les historiens ont élucidé la question depuis longtemps (1). A la suite de la mort du pape Hadrien IV (1159), un schisme se produisit. Le roi Louis VII prit parti pour Alexandre III et l'empereur Frédéric Ier, pour Victor IV. Une entrevue fut réglée entre les souverains pour mettre fin au conflit. Mais le roi ne s'y rendit point ; le comte de Champagne Henri-le-Large, caution du roi envers l'Empereur, fut obligé de lui soumettre certains des châteaux tenus en fief de lui et sis aux confins du Royaume et de l'Empire : Raucourt, Cornay, Dampierre, Possesse, Belrain, Gondrecourt, La Fauche, Reynel et Bourmont. Le dernier acte qui fasse allusion à la domination de l'Empereur sur des terres relevant du comté de Champagne est de 1253 (2). Cette date concorde bien avec le commencement du grand interrègne d'Allemagne (1256-1272) que les historiens supposent avoir déterminé l'abandon de cette domination.

Nous avons, pour Cornay, la preuve de la suzeraineté de l'Empire dans les *Feoda Theobaldi Junioris* (1253-1270) : on y lit au n° 291 : *Dominus Johannes de Cornaio, ligius de Castello in* LOTHARINGIA (Châtel en Lorraine), c.-à-d. en Empire.

M. Longnon a, pour sa carte de la France en 1259, adopté,

(1) Voy. Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des Fiefs en France*, Paris, 1739, in-4°, t. I, pp. 367, 369, note *(a)* ; H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des Ducs et des Comtes de Champagne*, t. II, p. XVII, n°s 233, 233 *bis* ; t. III, pp. 62-63 ; t. IV, pp. 884-885 ; A. Longnon, *Livres des Vassaux*, 1869, pp. 57-59 de l'Introduction ; *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. I, 1901, pp. XLV-XLVI.

(2) *Tomo tercero de los Anales de Navarra, obra... del Padre Joseph de Moret..*, 1704, En Pamplona (pet. in-fol.), p. 67 col. 2 — p. 68 col. 1. L'acte de 1253 est un traité d'alliance entre Marguerite, reine de Navarre, comtesse de Champagne, etc., et Alphonse, héritier du roi d'Aragon ; la reine promet de l'assister contre tous ses ennemis, excepté contre le *roi de France* et *l'empereur d'Allemagne*. Les historiens n'ont pas fait ressortir que le traité avait été renouvelé le 5 avril 1254 entre Thibaut de Champagne et D. Jayme d'Aragon sans qu'il soit question d'autre personne que le *roi de France et ses frères* (p. 75, col. 1).

comme limite du Royaume, vers Cornay, « l'Aisne qui, dit-il, séparait probablement les châtellenies d'Autry et de Cornay ». Nous pouvons établir, avec assez de vraisemblance, que l'Aisne ne formait pas séparation des dites terres. Un document de 1276 (1) donne les bornes du territoire d'Apremont, contigu aux deux seigneuries ci-dessus. La ligne de séparation entre le territoire d'Apremont et la châtellenie d'Autry se trouvait dans la forêt d'Argonne, aux environs des Bièvres, forge et étang situés à quelque distance de la rive droite de l'Aisne. Il est inadmissible que cette ligne ait tourné brusquement à gauche vers la rivière.

3. — D'après le Pouillé perdu du diocèse de Reims (1303-1312) (2) les villages *de Imperio* le plus rapprochés de la France, dans la région entre Aire et Meuse, étaient : *Cierges, Romagne,* et *Mont* (devant-Sassey), dans le Doyenné de Dun. D'après le Compte de décimes de 1346, les villages *de Imperio* dans la même situation étaient : *Mont* (devant-Sassey), *Romagne, Cierges, Doulcon* et *Cléry,* (au doyenné de Dun), *Varennes* et *Cheppy* (au doyenné de Grandpré) (3).

La frontière laissait à la France le comté de Grandpré et la terre de Buzancy qui en relevait. Cependant, à la fin du XIIIe siècle, un déplacement de suzeraineté se produisit en ces environs au détriment de la France. Le comte de Bar prétendait tenir de l'Empire la châtellenie de *Buzancy* (que Jean de Buzancy, fils du comte de Grandpré, avait « repris » avant 1273 de lui, comte de Bar), les possessions du comte de Grandpré à *Romagne,* dans la « *rivière d'Andon* » et « *delez Sathenai* » (Stenay), enfin la « grant terre » qu'ont « repris » de lui Ogier de Dannevoux et Josselin de Gercourt (nous ignorons de quelle terre il s'agit). Pour toutes ces terres qui auparavant relevaient du comte de Champagne (et du Roi médiatement), le comte de Bar en faisait aveu à l'Empire ; il « les a trait par devers l'Ampire » comme il l'a fait pour « toutes les choses que il tient ou Reaume et par deça la Moese », c.-à-d. pour le « Barrois mouvant ». Quand il y avait matière à procès, il ajournait les plaideurs à St-Mihiel qui est en Empire (4).

(1) Dr J. Jailliot, *op. cit.*, p. 158 (P. J. XIII).
(2) P. Varin, *Arch. adm. de la ville de Reims*, t. II, pp. 1091-1093.
(3) *Ibid.*, t. II. pp. 1091-1094 ; 1097.
(4) Pièce des dernières années du XIIIe siècle rédigée en faveur du comte de Champagne, publiée dans Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. I, 1901. p. 416 ; cf. p. XXXVIII. Elle est, croyons-nous, antérieure à l'arrêt du Parlement de a Toussaint de 1288 dont il est question au texte.

Mais un arrêt du Parlement de Paris de la Toussaint 1288 décida que le comte de Bar devait répondre à la justice du Roi pour ce qu'il a dans les limites du Royaume (1).

4. — La frontière d'Empire touchait à la Meuse un peu au S. de Stenay à l'endroit où devait être construite au XVIe siècle la petite forteresse de Villefranche destinée à défendre le passage de la rivière contre les Lorrains. Le village de *Cesse*, à gauche de la Meuse, n'est pas dit *in Imperio* par les textes rémois. Son annexe *Luzy* nous paraît avoir été en Empire puisqu'il relevait de la châtellenie de Stenay. La limite de la France aurait donc passé entre les deux villages. Au XVe siècle, elle était marquée par une croix de pierre proche de Luzy qui avait été plantée sur l'ordre du curé Jean Thomassin (2).

Un peu à l'W., la frontière atteignait la châtellenie de *Beaumont-en-Argonne*. Sur toutes les cartes qu'il a dressées, M. Longnon laisse cette terre à l'Empire. Il a été induit en erreur parce qu'il s'est sans doute appuyé, pour dresser ses cartes à cet endroit, sur la composition de la châtellenie de Mouzon en 1521 (Bibl. Nat., F. Fr. 11573). Ce document capital ne distingue plus entre Mouzon et Beaumont puisque tous deux étaient du domaine royal. Mais avant 1379, date de l'acquisition de la châtellenie par Charles V, Mouzon était traditionnellement en Empire et Beaumont en France. L'Etat du Temporel de l'Archevêché de Reims dressé en l'année 1374 est formel : *Prepositus mosomensis regit prepositurum dicti loci, sub qua consistit castellania Bellimontis in Argona, licet* BELLUSMONS *sit* IN REGNO, *et* MOSOMUM EXTRA REGNUM (3). L'acte d'échange de Mouzon et Beaumont (16 juillet 1379) ne l'est pas moins dans l'opposition qu'il exprime entre les deux châtellenies :

« Attendu que lesdis chastel et ville de Mousom, lesquels sont tenus noblement en franc aleux, sans recognoissance d'aucun souverain en temporel, sont assis *sur les marches de nostre*

(1) Nous ne connaissons cet arrêt que par une copie de la Bibl. Nat. coll. de Lorraine, vol. 428 f. 1 à 4, n° 3. Il intervint à l'occasion de la garde de la ferme de Vieil-Moutier citée précisément dans la pièce mentionnée à la note précédente.

(2) C'est ce qu'indique son épitaphe (1460) rapportée au Cartul. de Mouzon, fol. 148. (Arch. commun. de Mouzon).

(3) Varin, *Arch. adm. de Reims*, III, p. 418. Dans le même document (p. 408) on lit : [§ III. Revenus hors du Royaume : Beaumont en Argonne]
et sous ce §, il est question du four, des moulins, tonlieux, amendes de Beaumont ; du four et des amendes de Létanne (écrit *La Tenue)*; du four et des amendes de La Besace. Mais le titre entre [ ] est de Varin.

royaume, et près des frontières d'icellui, du costé pardevers l'Empire, et lesdis chastel et ville de Beaumont sont *frontières de nostre dit royaume, et assis ès confins d'icellui sur les marches de l'Empire,* et pardevers le pays de Lorraine (1) ».

Puisque la terre de Beaumont était en France même avant 1379, la France touchait donc à nouveau à la Meuse entre le ruisseau de la Wamme qui limitait au S. E. la terre de Beaumont et le bois de Givodeau, du domaine de Mouzon.

En ce qui touche Mouzon, le Pouillé et le Compte de décimes de l'Archevêché de Reims mentionnent parmi les paroisses du doyenné de Mouzon qui sont *in Imperio* (2) : *Mouzon, Mairy, Douzy, Bazeilles, Sedan, Balan, Floing,* toutes de la châtellenie de Mouzon, et qui sont le plus rapprochées de la France.

Nos limites reculèrent fort à l'E. par l'acquisition de la prévôté de Mouzon, échangée avec l'archevêque de Reims contre la prévôté de Vailly-sur-Aisne. Cet acte d'habile politique faisait entrer dans le domaine royal une importante seigneurie qui n'était devenu un franc-alleu noble, sans reconnaissance d'aucun souverain au temporel, que par la négligence de l'Empereur. Les empereurs d'Allemagne avaient si bien cette terre dans leur mouvance que l'abbaye de Mouzon reçut confirmation de ses possessions en 997 d'Othon III et en 1023 de Henri II. Mais la Meuse était loin du siège de la chancellerie impériale. Les officiers laissèrent périmer les droits du souverain germanique sur tous les fiefs de l'extrême frontière occidentale (3), qui, à raison même de leur proximité du domaine royal, étaient destinés à être absorbés par lui.

5. — Arrivons à la châtellenie de Raucourt.

Cette terre comprenait, d'après l'*Estat de la conté de Rethel* (4) : Raucourt, Haraucourt, Bulson, Wadelincourt, Thelonne et Noyers en domaine. Pourron, Autrecourt, Yoncq et Flaba, appartenant à l'abbaye de Mouzon, étaient en sauvement du comte de Rethel, seigneur de Raucourt. Le château de Raucourt fut engagé à l'Empereur, à la suite des événements rapportés ci-dessus, de 1159 au milieu du XIIIe siècle. Pendant ce temps, la limite

(1) Varin, *ibid.* III, p. 480.
(2) P. Varin, *op. cit.* t. II, pp. 1086-1091 (Pouillé) ; 1087-1090 (Compte).
(3) Voy. plus haut pour Cornay, et plus bas pour Raucourt et Donchery. — En ce qui touche Mouzon, pourtant, il y eut en 1456 une revendication des officiers impériaux (N. Goffart, *Hist. de Mouzon*, 1894, p. 43).
(4) *Loc. cit.*, p. 285-286.

d'Empire fut incontestablement à l'W. des villages que nous venons de mentionner. Mais qu'en était-il au XIVe siècle ? A en croire les documents rémois, la terre de Raucourt serait en France, puisqu'aucune commune n'est dite *de Imperio*. Au contraire, d'après l'*Estat* (1), le prévôt de Raucourt a marche contre celui de Donchery à la « fontaine asa *(sic)* Blesson hors du royaulme de France ». Il s'agit sans doute ici de Bulson qui eût été en Empire ; il s'agit, en tout cas, d'une fontaine située dans la terre de Raucourt et non dans celle de Donchery ; car, ainsi que nous allons le dire, l'*Estat* considère Donchery comme du royaume. Le conflit entre ces divers textes ne peut être résolu (2).

6.—Il semble, à l'inverse, qu'il y ait accord entre les textes en ce qui concerne la prévôté de Donchery. Dans les environs de cette ville, le Pouillé perdu de 1303-1312 n'indique comme relevant de l'Empire qu'un village confinant à la Meuse : *Vrigne* (3). Le compte de décimes de 1346 est plus complet. Il mentionne : *Romery, Watrincourt* (auj. St-Laurent), *Vivier* (au-Court), *la Chapelle St-Bâle, Etrépigny, Nouvion, Vrignes, Lumes* (4). D'après les sources rémoises, il paraît donc que la prévôté de Donchery est tout entière du royaume. — D'après l'*Estat* (5), il en est de même, car ce texte prend soin de mentionner que les marches du prévôt contre ceux de Raucourt, Chémery, Mouzon et Orchimont (6) se donnent *hors du Royaume de France*. Or, on remarquera qu'elles se donnent toutes hors de la terre de Donchery, sur le territoire des prévôtés voisines. — Enfin, le *Livre de la Droiture de Donchery* (1320), contenu dans les mêmes manuscrits que l'*Estat*, déclare explicitement que la terre de Donchery relève du roi de France. Le rédacteur a soin d'indiquer certains lieux qui sont en Empire :

(1) *Loc. cit.*, p. 292.

(2) La difficulté n'est pas moins grande pour la suite du texte de l'*Estat*. Le prévôt de Donchery a marche contre celui de Chémery « *hors du royaulme de France* à la Pierre à Marueil ». Faut-il supposer que la prévôté de Chémery est en Empire ? — Au contraire, le prévôt de Donchery a marche contre celui de Mouzon « à la Planchette à Thelonne *hors du royaulme de France* ». Ce dernier endroit, sans doute un ponceau sur le ruisseau qui se jette à Pont-Maugis, est cité comme la limite de la châtellenie de Mouzon dans un aveu de J. de Mutry (2 oct. 1390). (P. Collinet, *Not. sur le cart. munic. de Mouzon*, n° 50 ; *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, t. I, p. 50 ; cf. p. 154, n. 2).

(3) Varin, *op. cit.*, t. II, p. 1097.

(4) *Ibid.*, t. II, pp. 1076-1079. — A la p. 1086, le Compte mentionne le prêtre d'Iges « pro hiis que habet in regno ». Il entend par là que sont exclus du calcul des revenus les revenus de l'église de St-Menges (hors de France) et peut-être de l'église de *Francoueto* (lieu inconnu), dépendant d'Iges (Pouillé de 1303-1312, p. 1085).

(5) *Loc. cit.*, p. 292.

(6) Le prévôt a marche contre celui d'Orchimont à la Barre à Lumes (ferme au S. de Lumes sur la Meuse) ou à Rumel *hors du royaume*. — Par contre, l'Estat indique les lieux des marches en France (à l'Epinette de Flize, à un gros chêne près d'Omont).

« le bois d'Essimont (1) séant tant au royaume de France comme « dehors », « le bois de Betain (2) séant hors du royaume de « France tenant d'une part à la taille de Rouquant (Rocan) et « d'autre part aux bois de St-Menges et de Floing ».

L'Empire avait perdu la domination sur Donchery qu'il avait certainement dans le haut moyen âge. En 1005, en effet, c'est l'Empereur Henri II (et non le roi de France) qui autorise l'établissement d'un marché à Donchery.

7. — La fixation de la frontière en aval de Donchery paraît assez facile.

Mohon et la Francheville sont hors du Royaume; elles relèvent du château d'Arlon (3). Mézières est du Royaume. Arches, sa voisine, est de l'Empire (4), Aiglemont aussi (5).

Après ce village, la Meuse entrait dans la châtellenie de Château-Regnault entièrement hors du Royaume, disent l'*Estat de la conté de Rethel* et d'autres sources (6). La frontière d'Empire suit ici la limite entre cette châtellenie et la terre de Montcornet. Les villages limitrophes sont Nouzon, Joigny, Mellier-Fontaine, Braux, Monthermé, tous de la mouvance de Château-Regnault.

La frontière d'Empire s'éloigne de la Meuse vers l'W., lorsqu'elle longe la terre des Potées, au chapitre de Reims, et la châtellenie de Couvin, séparant le diocèse de Reims de celui de Liège. Cette limite coïncide approximativement avec la frontière franco-belge actuelle. Il y a là aussi des limites traditionnelles qui doivent remonter très haut.

Le dernier renseignement sur la question concerne la Thiérache (7). Le « rieu » appelé « le Robissuel », qui est le haut cours de la Sambre, sépare les évêchés de Laon et de Cambrai, et le royaume de l'Empire.

Paul Collinet.

---

(1) Sur la haute Vrigne, auj. le bois des Assimonts.

(2) Au N. du Sugnon.

(3) Bertholiet, *Hist. du Luxembourg*, t. VI, p. j. LXXXIII ; Dom Alb. Noël, *Notice sur le canton de Mézieres*, pp. 88-89. — En sens contraire, Pouillé de 1303-1312 (Varin, *op. cit.*, II, p. 1076).

(4) Les preuves abondent : voy. l'*Estat de la conté de Rethel*, *loc. cit.*, p. 282 ; *Arch. hosp. de Mézières*, B. 51 : compte de décimes de 1346 (Varin, *op. cit.*, t. II, p. 1077).

(5) Pouillé de 1303-1312 (Varin, *op, cit.*, t. II, p. 1078).

(6) *Estat*, *loc. cit.*, p. 290. — *Arch. dép. des Ardennes*, G. 279.

(7) J. Havet, *op. cit.*, p. 14, n. 1.

CHRONIQUE

La Science et le Paysage.

C'est sous ce titre que M. A. de Lapparent, Membre de l'Académie des Sciences, a donné, dans la séance publique des cinq Académies du 26 octobre dernier, lecture d'un travail remarquable, comme tout ce qui sort de la plume de l'éminent savant.

Avec le rare talent et l'esprit fin qui le caractérisent, M. de Lapparent a présenté, sous une forme admirablement claire et merveilleusement littéraire, une étude de géologie du plus haut intérêt.

Divers passages concernent d'une façon toute spéciale nos Ardennes, et nous nous faisons un plaisir de les placer sous les yeux de nos lecteurs.

***

Dans cette région qui est la nôtre — de formation ardoisière — appelée *Ardenne* se trouvent, on le sait, des *fagnes* ou *fanges (veen* ou *veenen)*, plateaux marécageux, incultes, surtout au nord-est.

Après avoir tracé la notion féconde de l'âge des réseaux hydrographiques ; — montré qu'il y a des montagnes, telles que nos Alpes, dont la jeunesse se trahit par la hardiessse des cimes comme par la raideur des gorges ouvertes dans leurs flancs ; — rappelé enfin l'époque, voisine de la nôtre, où la crête de l'ancien cirque volcanique en voie de destruction lançait vers l'ouest, sur le Plateau central, des masses de neiges et de glaces assez puissantes pour arrondir sous leur poids les angles de granit, le docte Académicien poursuit ainsi :

« Il est des cas, où, sur une plaine presque absolument horizontale, comme celle des Fagnes ardennaises, l'apparition ordonnée d'une série de bande de roches permet au spécialiste d'évoquer le souvenir d'une chaîne disparue, aujourd'hui rabotée jusqu'à ses racines. La montagne qui n'est plus se devine à l'état de dislocation des couches, redressées, renversées et repliées sur elles-mêmes dans les plus capricieux zigzags. Ce plissement est le résultat des convulsions qui, après le dépôt des terrains houillers du nord, avaient provoqué, de l'Armorique à la Pologne, la formation de la grande chaîne hercynienne des géologues, de son temps peut-être aussi belle que les Alpes. Mais de longs

siècles ont passé. Une à une, les cimes ardennaises ont vu leurs matériaux emportés dans l'océan : et un jour le territoire entier n'a plus formé qu'une plaine monotone, où des rivières sans pente traçaient de nombreux et incertains méandres.

« Par cette façon d'interroger les formes de la surface, ce n'est pas seulement le passé qui ressuscite sous nos yeux, avec tout le cortège des tableaux vivants que la connaissance des animaux et des végétaux disparus autoriserait un paléontologiste à évoquer pour chaque époque. C'est aussi le paysage de l'avenir qui vient se révéler à nous. »

***

— M. de Lapparent parle, un peu plus loin, d'un mouvement relativement récent, qui a fait descendre sur place la Meuse et la Semois. Voici en quels termes il l'expose :

« Aux cimes de l'Oberland bernois, justement fières de leur majesté présente, on a le droit de prédire un émiettement progressif qui, les faisant disparaître l'une après l'autre, finira par réduire le massif alpin à la condition d'une plaine à peine ondulée, descendue presque au niveau de l'océan. Mais ici s'introduit cette restriction qu'en matière de relief la mort n'est jamais irrévocable ; car il suffira que plus tard un lent soulèvement du sol survienne, pour que, sous l'effort des eaux courantes, recevant de cette montée une nouvelle impulsion, la surface s'accidente de gorges de plus en plus profondes.

« C'est justement le cas de l'Ardenne, où un mouvement de ce genre, de date relativement récente, a mis la Meuse et la Semois dans l'obligation de descendre sur place, à mesure que se relevait le plateau des Fagnes, auparavant réduit à la condition de plaine basse. Aussi, en plein contraste avec la désespérante monotonie de la surface, les gorges de ces rivières reproduisent-elles franchement le paysage des régions montagneuses, bien accusé dans les sites pittoresques auxquels la tradition s'est plu à rattacher les épisodes de la légende des Chevaliers de la Table Ronde. Que la déformation vienne à se prolonger, et le plateau pourra se trouver assez complètement disséqué, pour qu'on n'aperçoive plus, comme en Amérique dans les Appalaches, qu'une succession de rides bien découpées. Etrange retour du passé, qui fait revivre une chaîne détruite à l'endroit même où elle se dressait

autrefois, et permet d'inscrire, dans les annales du relief terrestre, d'authentiques histoires de revenants !

« Les géologues avaient-ils donc tort d'interroger avec tant de soins les profondeurs de la mer et les entrailles de la terre? C'est par là qu'ils ont opéré la conquête de cette surface dont Tœpffer leur déniait l'accès ; et pendant que le besoin de déchiffrer les dislocations des montagnes faisait de beaucoup d'entre eux les plus déterminés des alpinistes, tous s'habituaient à regarder la nature avec des yeux de plus en plus attentifs, émerveillés chaque fois de ce que cet exercice leur apprenait ».

***

— En un style imagé, l'illustre Membre de l'Institut met en lumière cette vérité que tout change, lentement, mais inflexiblement, dans tout ce qui nous entoure, et il ajoute, avec autant d'éloquence que de science :

« Conformément à la loi du plus fort, les réseaux hydrographiques ne cessent d'empiéter les uns sur les autres. Les lignes de partage des eaux, que naguère encore les géographes dessinaient avec tant de conviction sur les atlas, comme les données fondamentales et immuables du relief, subissent une perpétuelle migration. Il suffit de regarder une carte bien faite pour y découvrir à tout instant des traces de ces péripéties, et ajouter à l'histoire de la rivalité des eaux courantes quelque épisode encore insoupçonné.

« Quoi de plus instructif, à cet égard, que les mutilations subies par le bassin de la Meuse, et signalées à notre attention par un savant américain, M. Davis, qui, sans avoir besoin de mettre le pied en France, les avait devinées à la seule inspection de nos cartes d'état-major ?

« Pourtant, avant lui, plus d'un géographe s'était promené dans la vallée de la Bar, et il semble aujourd'hui que ce fût pour un spécialiste un devoir élémentaire de se demander pourquoi le volume actuel de cette rivière est à ce point disproportionné avec l'ampleur de ses versants. Quelles réflexions n'aurait pas dû éveiller l'étrange situation de sa source, sortant d'une espèce de marais, au milieu même d'une vallée largement ouverte, à proximité immédiate d'autres filets d'eau qui, laissant la Bar se rendre paresseusement à la Meuse au prix de mille méandres, s'empres-

sent de fuir dans une direction opposée pour rejoindre l'Aisne par les défilés de l'Argonne !

« Cependant ces particularités du paysage demeuraient à peu près inaperçues, même des gens du métier, parce qu'elles parlaient un langage dont on n'avait pas encore la clé. A ces hiéroglyphes, il fallait des Champollion. Ceux-ci sont venus et maintenant tout s'illumine. La Bar est une rivière décapitée, dont les eaux supérieures, à partir de la haute Marne, ont été capturées une à une par les affluents de la Seine, qui coulaient non loin de là, comme autant de pièges redoutables, à un niveau sensiblement inférieur. En même temps la Meurthe, favorisée d'un semblable avantage, lançait un de ses affluents à la conquête de la haute Moselle ; et celle-ci, qui, jusqu'alors, avait conduit ses eaux à la Meuse par un défilé encore bien reconnaissable entre Toul et Pagny, devenait tributaire du Rhin. Comme si les luttes héroïques, auquelles la Lorraine et l'Argonne ont tant de fois servi de théâtre durant l'histoire, avaient mérité pour préface les batailles de rivières dont l'ancien bassin de la Meuse a fait les principaux frais ». *(Echo des Ardennes)*

VARIÉTÉS

I. — Bail des droits de Saint-Julien des Ménétriers sur les musiciens du bailliage de Vermandois en 1620.

Pour faciliter l'intelligence du document faisant l'objet de la présente communication (1), il est opportun de rappeler les circonstances auxquelles la maison hospitalière de Saint-Julien des Ménétriers doit son origine.

La tâche est d'autant plus facile que, dans ce but, il suffira de nous reporter au savant article que M. L. Le Grand a publié sous ce titre : *Les Maisons Dieu et Léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIVe siècle* (2).

(1) Ce mémoire a été lu devant la section d'histoire et de philologie au congrès des Sociétés Savantes tenu à Bordeaux au mois d'avril 1903.

(2) Cf. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Isle de France* (tome XXV, 1898, p. 72).

Voici le résumé substantiel du passage que le docte auteur consacre à l'hôpital Saint-Julien :

« Huet la Guete, jongleur du Palais du Roi, et Jacques Crare « acquirent, le 7 octobre 1330, de l'abbesse de Montmartre, une « maison et deux places au coin de la Rue des Petits Champs, « donnant rue Palée, et rue Saint-Martin. Le 10 juillet suivant, « quatorze *menestreuz* de la ville de Paris se réunirent pour « prendre devant le Châtelet, l'engagement de fonder une chapel- « lenie dans *l'hospital ou Meson Dieu* qu'ils avaient établi dans « cette maison *en l'onneur de Saint Julian.* Le 15 avril 1337, ils « acquirent, à cette intention, sur la recette de Corbeil, vingt « livres de rente que le Roi leur amortit l'année suivante. Cette « fondation fut approuvée par Clément VI, le 10 avril 1344, et le « 29 juillet de la même année, Fouques de Chanac, évêque de « Paris, confirma l'érection de la chapellenie dont il promulgua le « réglement. L'hôpital fut entretenu par les jongleurs qui, « d'après leurs statuts (1) de 1397, devaient à toutes les noces « auxquelles ils assistaient, réclamer *l'aumosne Saint-Julien.* »

Lorsque les ménestrels enfreignaient les statuts ou leurs marchés (2), ils se rendaient passibles d'une amende, dont la moitié appartenait au Roi et l'autre moitié à l'hôpital.

Au mois de juillet 1620, les prérogatives, dont l'hôpital de Saint-Julien jouissait sur la corporation des musiciens du bailliage de Vermandois, firent l'objet d'un bail au profit de *Pierre Bruges*, joueur d'instruments (3) demeurant à Rethel.

Le 13 octobre de la même année, celui-ci transporta son droit, pour une période de trois ans, à un de ses compatriotes et parent (4) *Poncelet Quillart* (5) joueur de violon, *aveugle et privé de la veue,* moyennant la somme principale de cent livres tournois.

Cette cession faite en faveur d'un collègue frappé de cécité,

(1) Ces statuts sont conservés aux Archives nationales sous la cote T. 1492.

(2) Marché : louage que faisait un ménestrel de sa personne, pour aller jouer dans une noce ou cérémonie quelconque.

(3) Il était aussi tavernier, ainsi qu'il sera dit plus loin. En 1697, sa famille était représentée par *Claude Bruges*, lieutenant de l'une des compagnies des bourgeois de Rethel, auquel l'Armorial général donne pour blason : *d'or, au lion de sable.*

(4) Pierre Bruges, décédé le 30 octobre 1643, avait épousé *Marguerite Quillart.*

(5) Les anciens registres paroissiaux de Rethel mentionnent un décès en ces termes : *Avril 1631. Le 3e de ce moy est mort Me Isaac Quillart, pre aulmonier de l'hospital de Rethel.* En 1722, *Jean-Baptiste Quillart*, sieur de Belille, garde du corps du Roi, et depuis officier de l'hôtel royal des Invalides, épousa *Barbe Lemery*, cousine de *Jeanne Lemery*, qui s'était elle-même mariée, le 29 septembre 1705, à Joseph Taine, de qui descend l'illustre historien H. Taine (*Cf.* Paul Pellot, *Les origines de la famille Taine*, notice généalogique parue récemment dans la *Revue historique ardennaise*).

c'est-à-dire voué à une existence précaire et malheureuse, était conforme à l'esprit de charitable dévouement qui avait présidé à l'érection de la Maison de Saint-Julien.

On en trouvera ci-après le texte intégral, suivant la minute authentique que nous avons découverte dans les archives notariales de Rethel (1).

Paul PELLOT.

DOCUMENTS

I

13 Octobre 1620. — Barthellemy et Pauffin notaires, à Rethel.

Comparut en sa personne Pierre Bruge, m^e^ joueur d'instrument, demeurant en cette ville de Rethel, lequel reconnut avoir ceddé, quitté et transporté, à Poncelet Quillart, joueur de viollon, demeurant à Rethel, aveugle, et privé de la veue, usant et jouissant de ses droicts, comme il a dict, présent et acceptant ledict transport, pour luy, c'est assçavoir le droict de denier à Dieu (2), amende, marchés et aultres droicts quy sont et seront cy après deubtz, par les viollons et joueurs d'instruments du bailliage de Vermandois, à la confrérie et hospital St Julian à Paris, pendant le temps, terme et espace de trois années continuelles et suivantes l'une l'autre, sans interval, commensés en le jour de St Jean Baptiste dernier passé, finissant à pareil jour, lesd. trois années finies et expirées, et en jouir par ledict Quillart, suivant et ainsi que ledict Bruge en eut et pouvoit jouir en vertu du bail à luy faict et passé dudict droict, par les M^rs^ gouverneurs et administrateurs de la dicte chappelle et hospital de St Julian, requeste et decret au bas d'icelle, signé par de Mesmes, dacté du sixiesme juillet dernier, an présent, avec commission à luy délivré, aultant de laquelle requeste, ensemble de ladicte commission, collationné aux originaux, ledict Bruge a mis es mains dudict Quillart, pour en faire et faire faire par luy les poursuittes requises et nécessaires, le subrogeant en vertu de sondict bail du tout, en son nom, lieu, place et droict, luy quittant touttes ses actions de poursuittes et tout tant et mieux que faire luy pouroit en ceste partye, et sy a ledict Bruge promis et sera tenu aider ledict Quillart desd. originaulx, au cas qu'il en ait besoing en quelque instance.

Ce présent transport faict moyennant la somme de cent livres tz, que ledict Bruge a confessé avoir receu dudict Quillart, avant ces présentes, et dont il c'est contanté et l'en quitte. Promettant ledict Bruge, par sa foy, et obligeant ses biens, garantir et faire valloir le présent transport audict Quillart, en la mesme sorte et manière que lesd. administrateurs dud. hospital sont obligés envers ledict Bruge et dont ledict Quillart s'est contanté...

Faict et passé aud. Rethel. après midy, le mardy, treiziesme jour d'octobre mil six cent vingt, par devant nous, notaires royaulx héréditaires en Victry,

(1) L'acte en question se trouve aujourd'hui en l'étude de Me Rousseau, notaire, dont l'obligeance habituelle nous fait un devoir de lui réitérer ici nos meilleurs remerciements.

(2) Denier à Dieu : somme donnée pour la garantie d'un marché, et différant des arrhes proprement dites, en ce qu'au lieu de profiter à l'un des contractants, elle doit servir d'aumône aux pauvres.

demeurant audict Rethel, soussignés, et a ledict Bruge signé les présentes, et quant aud. Quillart il a dict ne sçavoir escrire, signer, ny marquer, à raison de ladicte privation de sa veue, lecture à luy faicte qu'il a dict bien entendre.

Signé : Bruges.

Barthellemy. Pauffin.

II

Extrait des Comptes de Rethel pour l'année 1635-1636. Série C C. 176.

A Pierre Bruge, tavernier, demeurant audict Rethel, a esté paié la somme de trente huict livres tournois, pour avoir pendant vingt jours nourris les Srs de la Loge et Morel, deux des gardes de Monseigneur le comte de Soissons, suivant qu'il luy avoit esté ordonné par Messrs les eschevins, à la recommandation que Monseigneur leur en avoict faict, comme est contenu aux parties dud. Bruge et de l'ordonnance desd. Srs eschevins, mesme en la quittance dudict Bruge rapporté, cy ..... XXXVIII[1].

II. — Visite à Saint Remacle.

Nous sommes allés à Cugnon, hier dimanche, en compagnie de Félicie et de Léopoldine.

Il s'agissait d'un pèlerinage à Sainte-Apolline.

Le temps, ce jour d'Assomption, était bleu et chaud, comme il convient aux jours de fêtes religieuses; une campagne immobile, comme en habits des dimanches elle aussi, et compassée dans une torpeur recueillie.

La rivière, qui côtoie la route, avait un air silencieux; son miroitement était triste.

Peut-être que c'est notre âme simplement qui habille la nature avec ses propres reflets ?...

En passant à Lenglet, j'ai reconnu l'auberge, le moulin à eau, la scierie et les ardoisières.

Comme le paysage est muet sous le soleil morne!

A l'entrée de Mortehan, aussitôt passé le pont, il y a, au bord de la route, à l'abri des roches, une chapelle, qu'un bouquet d'arbres ombrage.

Elle est aujourd'hui décorée jusque sur le seuil de nombreuses petites bougies, dont la flamme sans lumière est déconcertante dans le midi brûlant. Un tapis est étendu devant la porte et il est jonché de fleurs des champs.

Une Sainte-Barbe est nichée dans le fronton et deux bougies brûlent à ses pieds. Elle est taillée barbarement, et ses gros yeux d'idole, un peu obliques, à fleur de tête, fixent les ardoi-

sières qu'elle a mission de protéger, et dont les éboulis bleus luisent là-bas, en face, dans le cadre des bois...

Nous avons suivi le sentier de traverse qui sinue par les près ; nous avons évité ainsi les rues brûlantes de Mortehan.

Fraîcheur des gazons jolis, et gaîté de l'eau courante !

J'ai revu le cimetière, gai aussi comme celui

Du bon pays d'Ambérieux
Qui m'a fait le cœur joyeux
Pour la vie entière !

Un très ancien cimetière, tranquille et loin du village, égayé par l'eau voisine, encadré d'orties et de ronces ; dont les tombes grises, vieilles fleurs de pierre perdues dans les hautes herbes, ne décèlent plus l'effroi des tombes neuves où le souvenir veille encore...

***

A la sortie de Cugnon qu'un simple pont sépare de Mortehan, il a fallu monter une côte fatigante et dévorée de soleil.

Des nuées de moucheronnets voguaient doucement, là-haut, dans l'air inerte.

D'étonnantes nuelles, vagues comme des fumées de cigare, — toutes voguant par escouades dans la même direction — oui, très doucement et très haut, sur l'écran sombre des roches, à la cime des bois.

La route que nous suivons est aussi jonchée de fleurs poussièreuses et bordée des branchages fanés des fins de fête. Et nous voici arrivés à la chapelle de Sainte-Apolline, au milieu des genêts, sous le ciel brûlant.

***

Saint Remacle, patron des Ardennes, est aussi le patron de Cugnon. Il a une petite statue dans l'église à côté de saint Hadelin, son compagnon.

Un enfant nous a montré dans les prairies riveraines l'endroit où, — il y a quelque mille ans, — se trouvait un ermitage élevé par l'illustre Ascète.

Des vaches entraient lentement dans la crique paisible, et l'eau remuée se réveillait au frais clapotis.

Un léger pont de bois, — l'un des derniers de la région, — arquait sur la rivière grise son élégance sauvage.

Au temps de très anciennes guerres, raconte-t-on, saint Remacle abandonna la vallée et fut chercher un abri plus sûr dans l'inacessible montagne ; un abri où il pourrait vivre en paix de racines, nourriture favorite des ermites.

Un sentier dallé d'ardoises conduit à l'entrée de la forêt.

A cet endroit, la Semoys s'enfonce vers le nord et dessine une de ces vastes courbes « en jambon » qui lui ont valu de figurer en bonne place au livre d'or du Méandre.

Ce golfe solitaire est enfermé dans des remparts de roches et de bois.

A mi-hauteur de ce rempart, un trou.

Il est percé de deux ouvertures étroites et hautes, frustement ogivales : la porte et la fenêtre.

La rivière scintille, cent pieds plus bas, à travers le frissonnement des feuilles.

Toute cette pente est éclaircie par des coupes nouvelles ; cependant on a épargné saint Remacle ; et sa caverne gothique a conservé son frais vestibule de feuillage.

Mais cet abri est d'un accès trop rude et le culte du vénérable végétarien en a souffert.

Sainte Apolline et sainte Barbe sont aux portes du village, et c'est à elles que sont allés ce matin les bougies, les parfums et les fleurs.

Là-haut, rien que la roche froide et les ronces ; gare aux belles robes du dimanche, objets de ridicules et touchantes attentions ! D'ailleurs est-ce bien un saint, ce Troglodyte, avec son nom raboteux, et qui mangeait des racines comme un sauvage ?

Heureux saint Remacle ! son ermitage n'intéresse plus personne ; seul le touriste sentimental parfois vient y cueillir un songe des premiers âges, qui plane encore dans la pénombre verte.

Georges Delaw.

Herbeumont, septembre 1902.

COMPTE-RENDU BIBLIOGRAPHIQUE

A travers le Nord-Est, publié par A.-E. André, président-fondateur de l' « Œuvre des Voyages scolaires », licencié en droit, inspecteur de l'Enseignement primaire à Reims, avec la collaboration d'Inspecteurs, de Professeurs, d'Instituteurs, d'Hommes de lettres, d'Artistes, etc. — Paris, Librairie d'Education nationale, 11, 18 et 20, rue Soufflot.

M. André, ancien inspecteur primaire des Ardennes, s'est fait, en France, l'infatigable apôtre des caravanes scolaires. Sa devise : « Voir, c'est savoir », est amplement réalisée, tant par le nombre des excursions entreprises sous ses auspices par maîtres et élèves que par la valeur des comptes-rendus qu'il a su faire de ces « voyages éducateurs ».

Ce sont ces comptes-rendus, groupés en un magnifique volume, qu'il offre au public. Son œuvre est une longue, belle et vivante leçon d'histoire, faite sur place, aux lieux mêmes où se sont déroulés les événements qu'il rapporte.

En parcourant ce grand in-quarto de 500 pages, — sortant des presses de la maison Matot-Braine, — dans lequel une typographie élégante est égayée à chaque page de gravures d'une haute valeur artistique, on revit l'histoire de la région du Nord-Est (Champagne et Lorraine). Le récit historique, fait de mains de maîtres, est entremêlé d'études de géographie physique et économique consciencieusement fouillées, agrémentées de détails qui frappent la vue, l'imagination, et donnent aux descriptions un séduisant attrait. Le tout est complété par les traditions locales, les coutumes anciennes, les contes et les légendes propres à chaque contrée, à chaque cité, à chaque bourgade.

Notre frontière, témoin de tant de glorieux souvenirs, ne pouvait être mieux décrite dans un travail d'ensemble.

Le côté artistique n'a, certes, pas été négligé. Çà et là des copies de portraits authentiques de nos grands hommes ; des fac-simile de gravures dues au burin de nos meilleurs maîtres, ou empruntées aux galeries de nos musées ; des photographies de statues, de monuments civils et religieux, de châteaux historiques, des vallées rustiques de nos belles Ardennes ; des croquis, des vues, des « peintures de lieux », des cartes de tous les points de la région aux diverses époques, etc., etc.

Bref, tout séduit dans ce beau livre !

Notre département tenant une large place dans cette étude, nous croyons devoir la recommander à l'attention des bibliophiles ardennais.

A. Sécheret.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

LE PROTESTANTISME

DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE

JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Au début du XVIe siècle, un grand nombre d'esprits se préoccupaient, en France, d'une réforme de l'Eglise. Le clergé, dévoyé de son institution primitive, tendait à s'absorber dans la société laïque ; beaucoup de prêtres ou de moines adandonnaient peu à peu la règle du célibat ; ils avaient des enfants qu'ils reconnaissaient officiellement ; ils vivaient d'une façon scandaleuse, débauchés, ivrognes, passionnés pour le luxe ; bien plus, quelques-uns ne prêchaient plus ou ne confessaient qu'à prix d'argent. La plupart n'avaient pas d'instruction véritablement religieuse.

De son côté, la théologie officielle, attachée aux traditions des docteurs du XIIIe siècle, avait substitué peu à peu leur autorité à celle des textes sacrés ; et encore, l'esprit et la pensée de ces grands docteurs étaient-ils dénaturés par l'abus de la scholastique, l'étude formelle du texte, les commentaires sur les mots.

La réforme des monastères et du clergé semblait donc s'imposer. Pour cela, beaucoup n'entendaient n'exiger que la correction de certaines pratiques et l'amélioration des mœurs. Ils demandaient aux prêtres de mieux préparer le sacrifice de la messe, d'avoir soin de lire chaque jour leur bréviaire et de s'abstenir des jeux, des femmes et de la boisson.

Lefèvre d'Etaples, savant profondément religieux, suivi de nombreux disciples, protégé par Briçonnet, évêque de Meaux, exprimait ainsi l'esprit de la réforme française. Le roi François Ier, Louise de Savoie, sa mère, Marguerite, sa sœur, se rattachaient à ces idées ; mais elles étaient tout à la fois trop modérées et trop exigeantes pour être adoptées.

Les théologiens de l'Université les combattirent de tout leur pouvoir. Ils furent bientôt aidés dans leur opposition par les événements de la réforme que suscitaient, Luther en Allemagne,

Zwingle en Suisse, par leurs propositions radicales qu'allait bientôt soutenir en France l'autorité de Calvin. Ainsi s'explique qu'une réforme modérée ne put s'accomplir. Comme il arrive le plus souvent, les esprits violents l'emportèrent.

Or les propositions de Luther (retour à l'Evangile, suppression de la plupart des sacrements, acceptation sous réserve du dogme de la transsubstantiation dans le sacrifice de la messe, proscription du culte de la Vierge et des Saints, négation du salut par les œuvres, rejet de l'autorité du Pape, abolition des vœux monastiques et du célibat des prêtres), bases de la doctrine de la Réforme, ayant été formulées à la diète d'Augsbourg en 1530, ne tardèrent pas à être répandues en France (1).

Ajoutons toutefois que ces propositions provoquèrent l'indignation du parti catholique qui, quelqu'influent que pût être le protestantisme, avait pour lui en France, non seulement le nombre, mais encore la puissance des vieilles traditions, qu'il fut pour beaucoup, dès l'origine, dans les créations de la Ligue et que c'est certainement par sa résistance que la Réforme ne put s'établir chez nous comme elle le fit dans d'autres pays.

On n'a pas, que nous sachions, étudié le rôle de la Réforme et son expansion, depuis son apparition en France jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, dans nos contrées, dans le Rethelois, dans l'Argonne, c'est-à-dire dans cette partie de la Champagne qui confinait à cette époque à la Lorraine, aux Terres souveraines de Sedan et Raucourt, alors indépendantes, et enfin aux Pays-Bas espagnols. Les histoires générales n'en disent rien ou à peu près. Il en est de même des histoires locales, comme de *la France protestante,* qui n'en parlent qu'incidemment. Les chroniques et les mémoires du temps y font allusion, de même que les travaux plus récents d'E. Henry, ancien professeur d'histoire au lycée de Reims (2), ou celui de son homonyme, M. Ern. Henry, publiciste (3), qui en disent quelques mots ou les font supposer. En résumé, quelqu'intéressant que puisse être ce sujet, il n'a encore donné lieu à aucun travail spécial.

(1) Cf., au sujet de ces préliminaires, l'*Histoire de France*, d'E. Lavisse, t. V, 1re partie; *la Renaissance et la Réforme; la France sous François Ier*, par Lemonnier, professeur à l'Université de Paris.

(2) E. Henry, ancien professeur d'histoire au lycée de Reims : *la Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims;* thèse pour le doctorat ès-lettres, gr. in-8°. 1867.

(3) E. Henry : *Notes biographiques sur les membres de l'Académie protestante et les pasteurs de l'Eglise réformée de Sedan;* Sedan, 1890, broch. in-8°; autre édition en 1893.

C'est cette considération qui m'a engagé à faire quelques recherches, non seulement dans les travaux qui ont été publiés, mais aussi dans les documents de l'époque qui nous ont été légués, dans les nombreuses notes d'histoire locale recueillies par le marquis O. de Gourjault et données par son frère à la bibliothèque de Sedan, mais surtout dans les archives de la ville et dans celles du greffe du tribunal civil. Quoique ces archives ne soient pas complètes, qu'elles présentent des lacunes et qu'elles intéressent surtout la principauté et les églises catholique et protestante de Sedan, elles m'ont été précieuses, soit par les nombreux noms d'adhérents aux nouvelles doctrines que les unes m'ont fournis, soit par les abjurations que les autres m'ont révélées et qui par suite m'ont permis de me faire une idée de l'extension du protestantisme, de sa durée, de son existence en un mot dans nos contrées.

Cependant, quelqu'importants que soient les chiffres que j'ai recueillis, quelque grands que paraissent les progrès des nouvelles idées, il faut remarquer que, comparés au chiffre de la population catholique et aux nombreux membres de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple restés fidèles aux croyances de leurs pères, ils ne représentent qu'une notable minorité. De nombreuses familles de ces diverses classes restèrent, pendant la longue période de troubles dont la France eut à souffrir, inébranlables dans leurs croyances, et si quelques-uns de leurs membres adoptèrent les idées du protestantisme, ils ne furent pas suivis. Lorsque les Guise et les princes lorrains eurent constitué, en 1583, la Sainte Union, autant pour la religion que dans un but politique, si des catholiques de nos contrées combattirent dans les rangs de la Ligue, d'autres, plus tolérants peut-être dans leurs idées religieuses, servirent dans les armées royales et, après la mort d'Henri III, tout en conservant leur foi, restèrent fidèles à la royauté, bien que son représentant, Henri IV, fût protestant. Il est vrai que celui-ci ne tarda pas à abjurer.

Mais bien avant cet événement, l'armée royale, dit Mézeray (1), comptait des gentilshommes qu'on avait surnommés, soit les *malcontents,* mécontents qu'ils étaient du rôle politique de la Reine et de la cour, soit des *fidèles*, et par ce nom on entendait les Huguenots, qui n'avaient pas quitté leur religion, mais qui, pour sauver

(1) Mézeray : *Abrégé chronologique de l'Histoire de France;* t. III, p. 327 ; Amsterdam, 1740, in-4°.

leurs maisons de la ruine, suivaient le parti des princes, soit encore les *nouveaux catholiques,* ceux que la crainte des massacres avait forcés d'aller à la messe, quoiqu'ils n'y crussent pas. De ces différentes catégories s'était formé un quatrième parti, celui des *politiques*. Et à côté de ce dernier on pourrait ranger celui des indifférents, se tenant à l'écart de la Ligue comme de la Royauté et se contentant d'assister en curieux à la marche des événements. Indifférents, ou du moins peu portés pour le parti du roi, étaient sans doute ce d'Averhoult, seigneur de Possesse, qui, accusé en 1589, d'avoir intercepté la correspondance adressée au roi Henri IV, vit son château de Contault pris, deux de ses fils tués et de désespoir se fit ligueur; et en 1591 ce Jules de Griffon, chevalier, seigneur de Terron-sur-Aisne, qui, ayant refusé de donner à rafraîchir aux troupes royales, eut son château rasé et fut tué en même temps que ses deux filles étaient décapitées. Le rôle d'indifférent n'était pas toujours sans danger,

Mais, en dehors de quelques faits précis que nous sommes heureux de citer, notre étude, au point de vue de la noblesse, est parfois embarrassante et obscure. Il est souvent difficile, en présence d'un seigneur de cette époque, de se prononcer sur la nature de ses opinions religieuses; les documents sont souvent muets sous ce rapport ou bien manquent de précision. Dans plus d'un cas, les prénoms bibliques des seigneurs dont nous rencontrons les noms, leurs alliances avec des familles de notoriété protestantes ou catholiques, quelques actes religieux de leur vie, tels que les fonctions de parrain ou de marraine dans les cérémonies du baptême, peuvent faire naître des présomptions en faveur de leurs opinions religieuses, mais n'entraînent pas pour cela la certitude; il en est de même pour les actes de leur vie politique, subordonnée bien souvent à leur intérêt particulier. Aussi ne peut-on se prononcer que sur des faits précis ou sur des preuves assez sérieuses pour entraîner la conviction.

Nous ne voulons pas revenir sur l'histoire de la Réforme qui est faite depuis longtemps, nous tenons néanmoins à rappeler cette période si malheureuse de nos annales, les troubles profonds qui divisèrent notre patrie, les guerres de religion qui l'ensanglantèrent pendant un demi-siècle et qui ne cessèrent qu'après l'avènement d'Henri IV au trône et son abjuration, ne laissant après elles que misères et ruines accumulées. Tous les faits, tous les épisodes

de cette époque si divisée, les luttes des partis de la Ligue et des Royalistes en dernier lieu, ont été traités et forment autant de divisions de l'histoire générale.

On sait que, tolérées au début par le pouvoir, favorisées par des princes, par de hauts et puissants seigneurs, par un grand nombre de nobles, les idées nouvelles, accueillies d'abord avec une sorte d'engouement chez les uns, par imitation chez quelques autres, conquirent rapidement de nombreux adeptes. Ils se recrutèrent parmi les gens d'église, les hommes d'épée, les bourgeois ayant reçu une certaine instruction, les artisans qu'attirait la simplicité de la nouvelle religion et enfin, à notre avis, parmi tous ceux que séduisaient les prières adressées à Dieu, non plus en latin, mais dans la langue vulgaire.

Cependant, repoussé en général par la classe pauvre des villes, peu répandu, sauf en certains lieux, chez les habitants des campagnes, le protestantisme fut surtout adopté par les esprits remuants et ambitieux. Aussi lorsqu'éclatèrent en France les guerres religieuses, bon nombre de grands seigneurs et beaucoup de membres de la noblesse à leur suite y prirent-ils une part active, les uns mus par la foi, les autres entraînés par l'esprit d'opposition. tous poussés par l'espoir de récupérer, en partie au moins, les privilèges dont les rois les avaient dépouillés peu à peu.

Est-ce à dire que tous ces convertis aux idées de la Réforme étaient également fermes dans leurs nouvelles opinions? Si un grand nombre y restèrent fidèles, beaucoup de ceux qui ne les avaient pas modifiées avant, les modifièrent après l'abjuration du roi Henri IV, suivant son exemple en cette circonstance; d'autres le firent plus tard, guidés, soit par leur intérêt, soit par des raisons politiques. Les abjurations furent surtout nombreuses dans la période qui précéda la révocation de l'Edit de Nantes. On peut même constater, à ce propos, avec quelle facilité s'opéraient les changements de religion, pour un motif quelconque. Pourtant, les femmes ayant adopté la religion protestante ou nées dans cette religion, lui témoignèrent, en général, plus d'attachement et firent preuve dans ce cas de plus de persévérance dans leurs convictions, sans doute parce qu'elles n'avaient pas pour y renoncer les mêmes motifs que les hommes.

I

Les débuts de la Réforme dans le Rethelois et l'Argonne. — Les premiers seigneurs protestants de la région (Clèves, Joyeuse et Croy).

D'après le professeur Henry, des réformés paraissent en Champagne dès 1521 et à Reims en 1523. A partir de 1530, le duché de Bouillon qui, jusque là, avait été souvent un lieu de refuge pour les proscrits politiques, devient également un asile pour les proscrits religieux.

Avant la formation des premières ligues protestantes et catholiques, on compte, dans la ville de Reims seule, trois ou quatre cents protestants, jeunes gens, prêtres, médecins, magistrats, gentilshommes (1).

Dès l'année 1534, dit Jolibois, l'hérésie s'était glissée dans le diocèse de Reims (2).

Un procès-verbal de l'état du doyenné de Cernay-en-Dormois rédigé en 1548, renferme à propos de Binarville, village de l'Argonne, appartenant aujourd'hui au département de la Marne et au diocèse de Châlons, mais dépendant alors du diocèse de Reims, cette note remarquable : « *Erant ibidem duo presbyteri..... notati de « hœresi qui eo de causa abierunt et, ut fertur, morantur Colonie....* (3). » Ainsi, antérieurement à 1548, deux prêtres de Binarville ou y résidant, convaincus d'hérésie, avaient été forcés de s'exiler et de se réfugier à Cologne.

Dom Ganneron, parlant de l'Université de Reims, érigée en 1543 et confirmée en Parlement, le 15 janvier 1549, dans laquelle on avait fait verser des professeurs « es cinq facultez » ajoute : « ce « qui est déplorable plusieurs théologiens qui furent promuz au « doctorat.... furent donnez en sens réprouvé ayant fait par après « banqueroute à la foy chrestienne au grand scandal..... tellement « quand l'hérésie se découvrit à Sedan au lieu de la combattre..... « ils lui rendirent les mains, non tant persuadez par la fausseté de « la doctrine qu'alléchez par les appas de la chair, du désir de « s'enrichir et de devenir quelque chose en quoy plusieurs furent « trompez..... (4) ».

(1) Le professeur E. Henry; thèse citée.
(2) Em. Jolibois : *Histoire de la ville de Rethel*; in-8°, 1847.
(3) Archives de la Marne (en dépôt à Reims). G. 277.
(4) D. Ganneron : *Annales, Centuries du pays des Essuens*, publiées par P. Laurent.

Et puisque nous nous parlons de prêtres ou de religieux convertis, ajoutons à ceux de Binarville les noms de deux prêtres, Jean Rousseau, curé de Lumes, et Nicolas du Clou, chapelain de Warc, étudiant à Orléans, que nous trouvons sur une liste de personnages ardennais suspects d'hérésie, établie en 1562 et publiée par le professeur Henry.

Quelque précis que soient ces faits, leurs dates ne sont qu'incertaines et approximatives; ils prouvent néanmoins que dès les premières années de leur propagation, les nouvelles idées s'étaient infiltrées dans nos contrées et répandues plus qu'on ne pense. En effet, outre son voisinage avec les Terres souveraines de Sedan, la Champagne était devenue, presqu'au début de la Réforme, un lieu de passage pour ses adhérents et une des routes les plus suivies entre l'Allemagne et la France. Leurs envoyés s'y arrêtaient en passant, y prêchaient, y annonçaient, y répandaient les idées nouvelles; leurs succès y étaient relativement considérables, non seulement dans les villes, mais même dans les campagnes.

A ce propos, les auteurs de la *France protestante,* rapportent l'histoire d'un nommé Nicolas Du Chesne, né à Beaumont (1), près Rethel. Devenu calviniste et fuyant les persécutions religieuses, il s'était retiré à Lausanne avec sa femme et son frère pour y pratiquer librement la religion réformée. Au mois de septembre 1554, il revint en France pour chercher sa sœur mariée à Rethel et quelques-uns de ses parents établis à Reims. Mais il fut reconnu en route comme hérétique : arrêté à Gray, il fut mis en jugement et condamné à mort. L'exécution eut lieu le 8 octobre (2). Il fut ainsi une des victimes des persécutions qui, à cette époque (fait notable) frappaient bien plutôt le peuple que la noblesse. Si, dès le milieu du XVIe siècle, les calvinistes étaient persécutés, il est juste de dire qu'au moins dans nos contrées, ils troublaient le diocèse de Reims par leurs sacrilèges et leurs sévices envers les prêtres et les fidèles.

FRANÇOIS DE CLÈVES

Parmi les adeptes que fit la Réforme en Rethelois, il faut compter en première ligne son chef souverain. François II de Clèves, né en 1539, duc de Nevers, comte de Rethel, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Champagne, avait embrassé le calvinisme,

(1) Beaumont-en-Aviotte, écart important de la commune de Sery, canton de Novion-Porcien.
(2) *La France protestante;* 1re édition, t. IV, p. 363.

quoiqu'il suivît, par raison politique, le parti de la cour. On sait qu'il mourut le 19 décembre 1562, avec plusieurs autres princes et seigneurs catholiques, des suites de blessures reçues à la bataille de Dreux contre les huguenots. Sa présence dans les rangs de l'armée royale à cette première bataille des guerres civiles n'avait diminué en rien son indulgence pour les protestants, ni les sympathies qu'il leur témoignait à l'occasion. Bien que fidèle au roi, il n'avait pas oublié son parti. Son loyalisme lui valut de Henri II (1er mars 1552) la jouissance de la terre de Buzancy que possédait Jean d'Apremont, chevalier, seigneur de Lumes et de Buzancy, à qui elle avait été enlevée parce qu'il tenait le parti de l'Empereur pendant la guerre (1).

***

François de Clèves avait deux sœurs, calvinistes comme lui. L'une, Catherine, comtesse d'Eu, épousa Antoine de Croy, prince de Porcien, dont il va être bientôt question ; elle abjura après la mort de son mari et épousa en secondes noces Henri de Guise (2). L'autre, Marie, femme d'Henri de Condé, abjura après le massacre de la Saint-Barthélemy et mourut en 1574, à l'âge de 21 ans (3).

FOUCAULT DE JOYEUSE ET SA FAMILLE

Un grand seigneur, voisin du comte de Rethel, Foucault de Joyeuse, comte de Grandpré (4), avait également embrassé le protestantisme. Issu d'une famille du Languedoc dont une branche, détachée de celle des ducs de Joyeuse, s'était fixée en Champagne à la fin du xvc siècle, il était fils de Robert de Joyeuse, comte de Grandpré, marié en 1519 à Marguerite de Barbançon, dame de Montgobert, mort en 1556. Guidon de la compagnie du seigneur de Jametz, il avait épousé, le 20 août 1547, Anne d'Anglure, fille de Claude d'Anglure, baron de Jours, et de Françoise de Dinteville, dont il était éperduement épris. Sa femme était belle entre les belles, mais elle était calviniste et elle le convertit à sa religion. Elle mourut après lui avoir donné douze enfants (5).

(1) Notes de M. O. de Gourjault, d'après Bibl. nat., Fonds franç., 22363.
(2) Nous reparlerons d'elle sous l'article Antoine de Croy.
(3) *La France protestante*, 1re édition, t. III. p. 503.
(4) *Pallé d'or et d'azur de 6 pièces, au chef de gueules chargé de 3 hydres d'or; écartelé d'azur au lion d'argent, à la bordure de gueules, chargée de 8 fleurs de lys d'or.*
(5) Notes de M. O. de Gourjault. Bibliothèque nationale; manuscrits; collection de Champagne; Vol. 124, f° 51, v°.

Foucault, qui avait accompagné le prince de Porcien, Antoine de Croy, dans ses premiers exploits en Champagne (1562), ne tarda pas à se retirer chez lui, se tint éloigné de la Cour et vécut très simplement.

Bien plus, après la mort d'Anne, il cessa à peu près ses relations avec le parti calviniste. Il tolérait pourtant le protestantisme sur ses terres, car, en 1571, Simon Collot, pasteur de l'Eglise de Sedan, était en résidence à « *Grand Prey* » (1), et cette même année, le 16 avril, un colloque s'y réunissait. Nous ne savons rien de ce colloque, nous ne connaissons ni les noms de tous les membres qui en firent partie, ni les questions qui y furent traitées. Le seul document qui nous le révèle est un procès-verbal du Consistoire de Sedan, en date du 15 avril 1571, nous apprenant que M. de Loques, ministre, accompagné de Jacques Dubuisson, ancien, ont été élus pour se trouver au colloque de Grandpré « *le 16 d'apvril 1571* » (2).

Nous venons de parler de l'indifférence manifestée par Foucault à l'égard du calvinisme; à ce sujet, le *Bulletin historiqne et littéraire de l'histoire du protestantisme* (3) nous apprend, à propos d'un colloque tenu à Sedan, le 5 juin 1576..... « qu'il a esté advisé qu'on « escrira à M. le comte de Grandpré et qu'on taschera à le redres- « ser et réunir à l'église du dit Grandpré réformée et l'induira-t-on « à recueillir en sa maison du bourg l'église du lieu et à son refus « qu'on escrira aux gentilshommes voisins pour adviser au réta- « blissement de l'église et de pourvoir à envoyer quérir M. Collot, « leur pasteur, selon qu'il est donné charge de pourvoir sur ce fait, « en attendant le synode de province, autrement qu'il sera envoyé « et pourvu d'autre église ».

Le rédacteur ajoute, dans une note, que Foucault de Joyeuse, comte de Grandpré, ne semble pas avoir agréé l'invitation du colloque, que son château de Grandpré ne recueillit pas l'église qui s'assembla, jusqu'à la révocation, chez des gentilshommes voisins: à Falaise, chez M. d'Orthe; à Imécourt, chez M. de Vassinhac, etc. Du reste, en 1581, Collot était pasteur à Falaise (4).

Nous devons toutefois ajouter qu'au commencement des troubles

(1) Er. Henry : *Notes biographiques sur les membres de l'Académie protestante et les pasteurs de l'Eglise réformée de Sedan;* 1893, brochure in-8°.

(2) Communication de M. J.-B. Brincourt.

(3) *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français;* 3e série; 9e année, n° 6, 15 juin 1900.

(4) Er. Henry; ouvrage cité.

de la Ligue, en 1585, Jacques Cappel, Sr du Tilloy, et sa famille trouvèrent asile au château de Grandpré (1).

Devenu veuf d'Anne d'Anglure, Foucault se remaria, en 1561, avec Catherine de Harange, veuve de Charles de Rivière, seigneur d'Essey, sénéchal de Lorraine, capitaine-prévôt de Dun; il n'eut pas d'enfant de son second mariage.

En 1573, il est chevalier de l'Ordre du Roy, seigneur de Saint-Lambert, des Alleux, etc.; nous le voyons avec son frère Nicolas de Joyeuse, abbé de Belval, seigneur de Saint-Lambert, partager cette terre qui leur était échue par suite du trépas de Robert de Joyeuse, leur père (2).

Nous le voyons encore en 1576, lorsque le bailliage de Vitry-le-François se rassembla pour nommer des députés aux Etats de Blois et rédiger les cahiers, figurer au nombre des assistants et signer au procès-verbal de l'ordre de la noblesse dans la séance du 15 août; à côté de lui signent également, entre autres (3):

Robert de Laumont (d'Allaumont ou d'Allamont), seigneur de Bolandre;

Robert de Joyeuse;

Jean de Rouvroy, chevalier de l'Ordre, seigneur d'Autry;

Mathieu de Junilly, seigneur de Longwé.

Après une union qui avait duré trente-six ans, Foucault mourut en 1597 (4), la même année que sa femme (5), elle à 75 ans, lui à 70 ans, et ils furent enterrés tous les deux à Grandpré. Il était à sa mort entouré de l'estime générale de tous les partis, après avoir observé une sorte de neutralité pendant les guerres de religion et servi néanmoins le roi au service duquel il avait mis ses enfants et ses gendres (6).

(1) Er. Henry: ouvrage cité.

(2) Notes de M. O. de Gourjault.

(3) *Revue de Champagne et de Brie;* t. XIII, p. 260.

(4) Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de la mort de Foucault de Joyeuse. Le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* rapporte qu'il fut tué, le 15 octobre 1589, dans les rangs huguenots; Miroy: *Chronique de la Ville et des Comtes de Grandpré*, suppose qu'il mourut au commencement de l'année 1590; l'auteur des *Mémoires des choses plus notables advenues en la province de Champagne* fixe cette date au mois de mars 1596, et enfin le manuscrit de la collection de Champagne de la Bibliothèque nationale, déjà cité, la reporte à 1597.

(5) Catherine de Harange laissa un testament, en date du 11 octobre 1585, par lequel elle instituait Claude de Joyeuse son légataire universel et, entr'autres legs pieux, laissait aux pauvres de Grandpré, une rente annuelle et perpétuelle, en froment, qui était encore servie en 1839. (Miroy: *Chronique de la Ville et des Comtes de Grandpré*).

(6) *Mémoires des choses plus notables advenues en la province de Champagne* (1585-1598), publiés par Hérelle; in-8°, 1882.

***

De ses douze enfants, Jean, Robert, Claude, Imbert, Antoine, Françoise, Suzanne, Marguerite, Philippe, Claude, Louise et Anne, Foucault de Joyeuse en avait encore sept à sa mort :

Jean, son fils aîné, avait été tué à l'âge de 25 ans, dans les rangs des calvinistes, à la bataille de Montcontour.

Robert, le second, fut comte de Grandpré, maistre-de-camp du vieil régiment de Poitou, capitaine de 50 hommes d'armes. Après avoir suivi un instant le duc de Guise, qui le nomma gouverneur de Mézières à la place de La Vieuville, il ne tarda pas à se rattacher au parti du roi et combattit les Ligueurs en plusieurs rencontres, notamment Saint-Paul, qui remporta sur lui une victoire signalée dans la plaine de Saint-Amand, le 8 octobre 1589. Blessé mortellement dans ce combat, il mourut quelques jours après à Châlons et fut inhumé dans l'église (1).

Le troisième fils de Foucault, Claude, baron de Tourteron, devint comte de Grandpré par suite de la mort de ses deux frères. Gouverneur de Monçon et de Beaumont-en-Argonne, il épousa, le 15 février 1588, Philiberte de Saulx, fille de Simon, baron de Torpes, gouverneur d'Auxonne, et de Françoise d'Anglure, nièce d'African d'Anglure, prince d'Amblize; il prit part, dès le début, à toutes les luttes du parti du roi de Navarre et des protestants contre la Ligue. Ami du prince de Sedan, Guillaume-Robert, et l'un de ses conseillers, il avait été désigné par lui pour défendre Sedan, lorsqu'il partit pour aller se mettre à la tête des troupes allemandes envoyées au roi de Navarre et au secours des protestants. Après la défaite des royaux par Saint-Paul, défaite qui coûta la vie à René de Joyeuse, baron de Verpel (1589), Claude se retira à Sainte-Ménehould avec le Sieur de Landres qui lui amena trente cavaliers. Il fut fait prisonnier dans ce funeste combat de Saint-Amand (15 octobre 1589), alors que son frère Robert y trouvait la mort, qu'un de Bollandre y était tué, qu'un autre de Bollandre y était fait prisonnier avec les seigneurs de Voncq, de la Horgne, de Nettancourt, de Saint-Quentin, gouverneur de Sainte-Ménehould, d'Escannevelle, Dorigny, etc. (2).

(1) Dr H. Vincent : *Les Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers;* p. 287. Lettre de St-Paul à Mme de Guise.

(2) *Deffaictes des troupes huguenottes qui estoient en Champagne, par Monsieur de Sainct-Paul, avec le nombre et les noms des morts et prisonniers entre Vitry et St-Aman les 15 et 17 octobre;* à Lyon, par Jean Patrasson, 1589, avec permission.

Tous ces gentilhommes du parti du roi luttaient sans doute à cette époque avec nombre de seigneurs qui soutenaient les opinions de la Ligue. Le parti catholique se remuait à ce moment-là. Au mois d'avril 1585, les habitants de Mézières avaient déclaré, en Assemblée générale, « qu'ils vouloient et entendoient demeurer touiours « bons et loyaux serviteurs de Dieu et du Roy et demeurer en la « religion catholique, apostolique et romaine et soubz l'obéissance « de sa dite Majesté. » Les villes de Mézières, Rocroi et Maubert se déclarèrent pour la Ligue; beaucoup de seigneurs suivirent le même parti. M. l'abbé Hubignon cite parmi eux les seigneurs de Wartigny, La Grève, Haudrecy, Montcornet, La Francheville, Warnécourt, Saint-Marceau, Guignicourt, mais à part le seigneur de La Grange-aux-Bois, Jehan Vidouze de Berquin, dont il rapporte la protestation, il ne cite aucun nom pour les autres seigneurs (2).

A ces seigneurs nous pouvons en ajouter d'autres : Regnault d'Argy, seigneur de Tournes, Claude de Wignacourt, seigneur de Warnécourt, Philippe de la Glizeulle, seigneur de Saint-Marceau, Ferry de Berles, seigneur de Guignicourt. Et nous pouvons leur joindre : Allain de Saint-Baussant, Sr de Berlize, Jean Le Danois Sr de Beaufort, Charles Cauchon de Maupas, Sr de la Tour, de Geoffreville, qui commandait un régiment sous les ordres de Saint-Paul, de Toisy, Sr de Pavant, Claude Chautemps, Nicolas Du Bois, Pierre d'Orjault, Doisy, Chartongne, Guillaume de Bazannes, Hédouville, La Ramée, La Rivière, Lescuyer, de Noirefontaine et son beau-fils, Wuanon, Sr de Jandun, Saint-Quentin, Voulgré, Vauclerois, d'Escannevelle, le Sr de Sapogne (sans doute Antoine, d'après la nomenclature des seigneurs de Sapogne publiée par M. Houzelle), qui, au lendemain de la défaite de Saint-Juvin, amenait à Saint-Paul, avec le baron de Serres, un renfort de troupes étrangères.

Après cette énumération, citons quelques noms de gentilshommes qui appartenaient au parti des neutres, des rieurs, des indépendants. Si quelques-uns, comme Foucault de Joyeuse, traversèrent cette époque de troubles, également honorés par les deux

(1) Abbé Hubignon : *Etude historique sur Tournes ; Bulletin religieux* de la paroisse de Tournes, paraissant tous les mois ; 1903, n° 7.

Il reproduit la protestation du seigneur de la Grange-aux-Bois : « Je soubzsigné, Jehan « Vidouze de Berquin, seigneur de la Grange-aux-Bois, certifie que je voulus vivre et mourir « en la vray unyon de la saincte Eglise catholique, apostolique et romaine, ainsy comme j'ay « esté né et baptizé et proteste de y employer, biens et moyens ainsy nommé j'ay faicte « depuis vingt-six ou vingt-sept ans en ça ainsi comme un bon crestien doibt le faire. En foy « de ci-dessus iay escript et signé la présente le XXIX mars 1589 : Vidouze de Berquin. »

partis, royalistes ou partisans de la ligue de la sainte union catholique, d'autres furent moins heureux et eurent à souffrir des violences de l'un des deux adversaires, ne seraient-ce qu'Antoine d'Averhoult, seigneur de Contault, et ses quatre fils. Après lui nommons de Puymault, gouverneur de Maubert-Fontaine, Champagnac, gouverneur de Rocroy, Solvrac, gouverneur de Montcornet-en-Ardennes, Junchery, gouverneur d'Attigny, Hercule de la Bergerie, seigneur de Savigny, Saint-Blancart, d'Aspremont, Guizancourt, Hugues Du Bois, Cl. Cauchon de Neuflize, Poisieux, de la Bricongne, d'Escannevelle, Sr de Coucy, Montbrun, Saint-Germain, Sugny, Courtagnon, de Branocourt, etc.

Si les royalistes consacraient au roi les terres et villages qui leur appartenaient, les châteaux, bourgs et villes qu'ils occupaient, les neutres se disaient prêts ou pleins d'affection, mais invoquaient la raison de leurs biens qui ne leur permettaient pas d'avoir un équipage convenable. On leur avait accordé un délai (1).

Mais laissons ce sujet de côté et revenons à Claude de Joyeuse : prisonnier de Saint-Paul au combat de Saint-Amand, il s'échappa de sa prison, le 8 mars 1590, s'empara de Maubert-Fontaine, puis marcha sur Troyes où il ne put se maintenir et où fut tué le gouverneur de Sedan, Christophe de Chézelles (2).

D'après le Dr H. Vincent, il combattit par la suite pour la Ligue, jusqu'à la mort du maréchal de Saint-Paul (1596), et fit sa soumission au roi peu après le duc de Guise (3).

On le retrouve encore, lors de la guerre que le roi d'Espagne faisait au roi de France, devant La Ferté-sur-Chiers, dont le duc de Bouillon força les Espagnols à abandonner le siège. Il y fut grièvement blessé et vit mourir à ses côtés son neveu ? d'Allamont, le 4 janvier 1595 (4). Rentré en grâce et rétabli dans ses dignités, il mourut en 1629 et fut enterré dans l'église de Grandpré.

Il avait eu de son mariage quatre enfants : trois filles et un fils, Pierre, qui fut tué au siège de Montauban, en 1621.

Antoine, le quatrième fils de Foucault de Joyeuse, fut d'abord abbé de Belval, puis renonça à la carrière ecclésiastique pour embrasser celle des armes, combattit au début pour la Ligue, qui

(1) Notes de M. O. de Gourjault ; commentaires et analyse du manuscrit de M. le professeur E. Henry.
(2) Hérelle : ouvrage cité.
(3) Dr H. Vincent : ouvrage cité, p. 229.
(4) Hérelle : ouvrage cité.

le fit gouverneur de Mézières, puis plus tard pour le roi, après sa soumission. Il était seigneur de Saint-Lambert, marié (1594) à Henriette de la Viefville, qui lui donna plusieurs enfants, et mourut en 1601, des suites de blessures reçues au siège de Trèves (1).

Il est à remarquer qu'à part Jean, tué à Montcontour, tous les fils de Foucault abjurèrent (2). L'abjuration d'Antoine ne fait aucun doute, l'inhumation de ses frères aînés, Robert, dans l'église de Châlons, Claude, dans celle de Grandpré, est une preuve de leur conversion: car l'Eglise catholique ne pouvait admettre et n'eût pas admis la sépulture d'un protestant dans un de ses édifices.

***

Les filles de Foucault se marièrent toutes, et toutes entrèrent dans des familles protestantes.

Françoise épousa Robert d'Allaumont ou d'Allamont.

Robert d'Allamont était baron de Cernay, seigneur de Bollandre et de Bantheville; de la branche cadette des d'Allamont de Malandry, il avait embrassé le calvinisme. Est-ce lui qui fut tué ou fait prisonnier au combat de Saint-Amand (octobre 1589), est-ce son fils qui fut tué à La Ferté-sur-Chiers (1595) ? Je l'ignore; les renseignements sont trop peu précis pour trancher ces questions. Dans tous les cas, de son union naquirent les seigneurs de Bollandre et de Bantheville et aussi une fille, Madeleine, qui fut baptisée à Sedan, le 29 septembre 1589, et qui eut pour parrain Jean d'Esserville, seigneur de Varteuil ? et Louise de Joyeuse pour marraine (3);

Suzanne épousa d'abord François des Marins, seigneur de la Queue-aux-Bois, et ensuite Philippe d'Ambly, seigneur de Malmy;

Marguerite se maria à Valentin, seigneur de Sugny, bailli du Rethelois;

Claude épousa : 1° Jean de Filquemont, 2° Humbert de Bildstein, chambellan du duc de Lorraine, 3° Louis de Vigneul, seigneur du Mesnil;

Louise, René d'Apremont, seigneur de Vandy;

(1) Dr H. Vincent: ouvrage cité, p. 34.

(2) Au contraire, on ne trouve aucune preuve de l'abjuration de Foucault et de sa femme Catherine de Harange.

(3) Archives du greffe du tribunal de Sedan; registres de l'état civil des protestants (baptêmes, année 1589).

Jeanne, Jean Thomassin, baron de Montbaillon, gouverneur de Blamont, grand gruyer de Lorraine (1).

Nous retrouverons Louise par la suite. Ce que nous pouvons dire maintenant, c'est que ses sœurs, au moins celles que nous connaissons, semblent avoir été plus fidèles que leurs frères à la religion de leurs parents.

***

Occupons-nous à présent des frères et sœurs de Foucault de Joyeuse.

Nous avons vu Foucault de Joyeuse partager en 1573 la seigneurie de Saint-Lambert avec son frère Nicolas, abbé de Belval.

Il avait aussi une sœur, Isabeau, qui épousa, vers 1543, Robert d'Averhoult, seigneur de Tourteron, et qui, devenue veuve, se remaria avec Claude d'Anglure, baron de Jours, colonel des légionnaires de Champagne et de Bourgogne, mort en 1565. A la mort de son premier époux, la seigneurie de Tourteron avait été divisée et une part attribuée à Isabeau et à la famille des Joyeuse, ce qui explique ce nom de Tourteron que porta son neveu Claude de Joyeuse et sous lequel il fut surtout connu pendant les guerres religieuses.

Foucault avait encore un frère puîné, Antoine, qui fut protestant comme lui. Nous le voyons présenter au baptême à Sedan, le 22 juin 1586, avec Charlotte de la Marck comme marraine, Anne, fille de René d'Apremont, seigneur de Vandy, et de Louise de Joyeuse. Le 7 avril de l'année suivante, nous le retrouvons comme parrain de Jean, fils de Jean Ledoulx, potier d'étain à Grandpré. Dans ce dernier acte, il est qualifié du titre de seigneur de Grandpré (2). Il était aussi seigneur de Montgobert, par sa mère, et il devint ensuite seigneur et baron de Verpel.

Antoine épousa, le 14 octobre 1572, Madeleine d'Espaux, fille d'Adolphe de Lyons et de Guillemette de la Taste, sœur de Catherine, mariée à Pierre de la Vieuville.

Adolphe de Lyons était seigneur d'Espaux, chevalier de l'Ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, son lieutenant-général au gouvernement de Champagne et de Brie, en l'absence du duc de Guise ; il mourut gouverneur de

(1) Senémaud : Généalogie des de Joyeuse ; *Revue historique des Ardennes*, t. II.
(2) Archives du greffe du tribunal de Sedan.

Stenay, en 1572, et fut enterré dans l'église de Sy avec sa femme morte en 1584 (1).

Si Adolphe de Lyons et Guillemette de la Taste moururent catholiques, leurs enfants le furent-ils ? Claude, leur fils, fut certainement protestant; on trouve dans les registres protestants de Sedan, à la date du 18 juillet 1573, la mention du baptême de Claudie de la Marsillière, où figurent, comme parrain et marraine, Claude de Lyons et madame des Esvelles; et à la date du 18 mars 1574, le baptême de Daniel, fils de Jacques Colien, seigneur du Pin, et de demoiselle Suzanne de Hauteville, présenté par Claude de Lyons, seigneur d'Espaux, et par Magdeleine de la Faye (2). D'après la généalogie des de la Taste, citée par M. Sécheret, Claude de Lyons mourut empoisonné.

A cette époque, les seigneurs d'Espaux étaient alliés à la famille de Proisy; Louis de Proisy, seigneur et baron de la Broye, gouverneur de Guise, avait épousé Claude d'Espaux, qui le rendit père de Jacqueline de Proisy, que nous retrouverons ultérieurement (3).

Quant à Madeleine, la seule présomption que l'on puisse avoir au sujet de ses idées religieuses, c'est son mariage avec Antoine de Joyeuse, mais cette preuve ne suffit pas à mon avis.

Quoi qu'il en soit, Antoine de Joyeuse eut de son mariage :

Charles, seigneur de Montgobert, Sy, Espaux, grand louvetier de France, mort en 1614, sans héritiers;

Nicolas, baron de Verpel, mort en 1576;

Adolphe, seigneur de Sy, mort en 1576 ;

René, baron de Verpel, mort en 1589, au combat de Neufchâtel-sur-Aisne;

Robert, baron de Verpel (4), qui mourut avant 1602, date à laquelle la seigneurie de Verpel appartenait à ses héritiers.

Je ne sais, au point de vue de la religion, ce que furent ou devinrent les enfants d'Antoine. Ses petits-enfants, au moins, me paraissent avoir été catholiques; car on voit, en 1650, une de ses petites-filles, Catherine de Joyeuse, supérieure du couvent de Sainte-Marie-de-Mouzon et de la maison Notre-Dame-des-Prez, à Louvergny (5).

(1) Sécheret-Cellier : *Etudes historiques sur Raucourt et Haraucourt.*

(2) Une pierre tombale, fort détériorée, conservée dans l'église de Sy et dont la description a été donnée par MM. Baudelot et Lapierre (*Notes chronologiques sur Sy*, etc., 1883), pourrait bien, d'après l'opinion de M. le Dr Vincent, se rapporter à leur tombe.

(3) O. de Gourjault : notes citées.

(4) Dr H. Vincent: p. 432.

(5) O. de Gourjault : notes.

ANTOINE DE CROY

En parlant de Foucault de Joyeuse, nous avons dit qu'il accompagna le prince de Porcien dans ses premiers exploits : donnons quelques renseignements sur ce grand seigneur. Fils unique de Charles de Croy et de Françoise d'Amboise, ANTOINE DE CROY était seigneur de Château-Porcien, marquis de Renel, prince souverain de Château-Regnault. Il avait épousé, le 4 octobre 1560, Catherine de Clèves, sœur du comte de Rethel, calviniste. Mais il n'adopta les idées de la Réforme qu'en 1561.

Il était plus jeune que Foucault lorsqu'il entra en scène. Au début des guerres de religion, il avait rassemblé une armée dans son château de Montcornet. Le château de Montcornet et celui de Château-Regnault, qui lui appartenait aussi, devaient nécessairement, par leur situation géographique (à l'extrême frontière du royaume) comme par leur puissance militaire, protéger la retraite des proscrits, des missionnaires, des gentilshommes armés pour la cause nouvelle. En mars 1562, l'armée d'Antoine de Croy se lançait sur la Champagne (1).

L'annonce de son approche suffit pour suspendre, à la fin du mois d'août ou au commencement de septembre, le pillage de la Chartreuse du Mont-Dieu, auquel se livrait une troupe de huguenots logée au Chesne, sous les ordres du capitaine Béthune. L'armée du sauveur n'en acheva pas moins la ruine du pays, sous le prétexte, disait-il : « que la plupart de ses soldats ayant perdu « leurs biens par les plaidoyeries des ecclésiastiques, ils voulaient « avoir leur revanche. » Ces faits cependant ne modifient en rien l'opinion de l'annaliste du Mont-Dieu qui prétend « qu'il estoit « bon catholique, quoy qu'en disent quelques historiens qui le « confondent avec quelqu'autre qui ne valloit pas beaucoup d'argent (2). »

Même si nous admettons cette opinion assez surprenante de D. Ganneron, il n'en est pas moins avéré qu'Antoine de Croy servit de tout son pouvoir la cause protestante. Ses exploits et ceux de ses soldats ou de ses lieutenants sont là pour le prouver. Jusqu'à sa mort (mai 1567), les archives de l'archevêché de Reims constatent les dégâts causés par eux : destruction des autels, des crucifix, des images des saints, des presbytères dans les villages de Renwez,

(1) E. Henry : thèse citée.
(2) D. Ganneron : *Annales*; *Centuries du pays des Essuens*, etc. ; ouvrage cité.

Tournes, Murtin, La Neuville-les-This, les Mazures, Sécheval, Lonny, Remilly, Thilay, Neuf-Maisons (1), la prise de possession ou l'achat de trois des prébendes de l'église de Braux : « occupées « par trois de la nouvelle religion.... de l'autorité de Monseigneur « le prince de Portien (2) ». Les histoires locales mentionnent le triste souvenir qu'a laissé le passage d'Antoine à Givry, Ay, Attigny, Sompy, Ville-sur-Retourne (3), sans compter Florent (4) et bien d'autres endroits. Nous avons dit que Foucault de Joyeuse l'accompagna dans ses premières courses en Champagne, mais qu'il ne tarda pas à se retirer chez lui; nous pouvons ajouter que la princesse de Portien, sa femme, le suivit aussi et fut parfois aussi acharnée que lui dans les profanations et les destructions sacrilèges (5).

On peut donner une autre preuve de son zèle protestant. Un an avant sa mort, il créa sur ses terres un village appelé le Bourg-Fidèle. Acquiesçant à la requête de plusieurs de ses sujets et d'autres, en grand nombre, qui désiraient « vivre selon la réfor- « mation de l'Evangile, appelée en ce temps Eglise réformée », il leur accorda un endroit intitulé : *le Drapeau....* « lequel endroit « nous avons voulu et voulons être dit et nommé *le Bourg-* « *Fidèle* (6) ».

Il mourut le 15 mai 1567, empoisonné, selon les uns, d'un accès de fièvre chaude consécutif à un refroidissement, selon les autres. Sur son lit de mort, il supplia Catherine de Clèves, sa femme, de ne point se remarier avec son ennemi mortel, Henri de Guise.... « C'est l'homme que je hay le plus et je vous demande en grâce « que mon plus grand ennemy ne soit pas héritier de tout ce que « j'ay le plus aimé de tous mes biens ». Malgré cette prière, sa veuve abjura et quelques années après, en octobre 1570, épousa le

(1) Archives de la Marne; série G. Archevêché de Reims.

G. 260; Doyenné de Charleville, primitivement doyenné de Launois, était du doyenné en 1562; cahier de 6 feuillets; fol. 1, 2, 3, 4; fol. 5; à Thiloy : « *Sacrum Christi corpus,* « *sacri fontes et sacre unctiones secreti custodiuntur, propter propinquitatem* « *inimicorum religionis christiane apud Castellum-Regnault* ».

(2) G. 172; G. 174 : Supplément; *Juridiction spirituelle de la Ville et du Diocèse.* Affaire des chanoines de Braux contre un de leurs confrères qui, après avoir donné les principales lettres et chartes de cette églises à des gens de la religion prétendue réformée, avait vendu sa prébende à Antoine de Croy, seigneur souverain de Château-Regnault, avait occupé « une prébende à Revel où incontinant se retira », puis était revenu au bout de cinq ans et voulu reprendre sa place à Braux.

(3-4) Em. Jolibois : *Histoire de la Ville de Rethel.*

(5) E. Henry : *Les Réformes et la Ligue en Champagne*, ouv. cité.

(6) A. Mayrac : *Géographie illustrée des Ardennes;* gr. in-8° ; Charleville, 1900; p. 430, art. Bourg-Fidèle.

duc de Guise, Henri le Balafré (1). Elle avait eu le Porcien en douaire et, pendant la Ligue, alors que les villes de Champagne eurent beaucoup à souffrir, Château-Porcien fut épargné (2).

Antoine de Croy, qui n'avait pas d'enfant de son mariage, laissait ses biens à son frère utérin, Antoine de Clermont d'Amboise, marquis de Renel.

(A suivre). Dr J. JAILLIOT.

LES CÉRÉMONIES DE LA PAIX

CÉLÉBRÉES A RETHEL EN 1660

Si les Rethélois ne perpétuèrent point par le bronze la date du retour tant désiré de la paix, comme le roi s'était plu à le faire pour ses armées victorieuses (3), ils la célébrèrent par des manifestations marquantes dans les fastes de l'époque et qui disent assez la joie qu'ils ressentirent de voir succéder des jours meilleurs aux maux soufferts pendant une si longue période, à laquelle venait de mettre fin le traité des Pyrénées.

L'enthousiasme populaire se dépensa en réjouissances de toutes sortes, cavalcades, festins, « danses en pleine halles »; en réunions des officiers du bailliage, assemblées des échevins et du Conseil de Ville, montres de la compagnie des arquebusiers. Des processions où figurèrent les corps électifs, les religieux minimes et capucins, parcoururent les rues, puis se rendirent à l'église paroissiale, où fut chanté le *Te Deum*, à l'issue duquel « le son des violons, trompettes, tambours, hautbois, flutes, cornemuses, bruict des pétards et canons et cris de Vive le Roy » vinrent se mêler à l'allégresse générale.

(1) *La France protestante;* 1re édit., t. IV, p. 126.
(2) Boulliot : *Biographie ardennaise;* art. Clèves.
(3) Deux de ces médailles commémoratives intéressent la numismatique locale. La première, frappée à l'occasion de la bataille dite de Rethel, représente à l'avers le profil du roi avec la légende LUDOVICUS XIIII REX CHRISTIANISSIMUS, et au revers la Victoire ailée brandissant d'une main un javelot, de l'autre se préservant d'un bouclier et foulant aux pieds la Discorde, laquelle tient une torche enflammée. Légende : VICTORIA RETELENSIS. Sur le bouclier, on lit sur trois lignes : DE | HISPA | NIS, c'est-à-dire victoire remportée sur les Espagnols, et à l'exergue la date M·DC·L· Sur la seconde médaille, même avers que le précédent; au revers est figuré sur un quadrige le Soleil dissipant les nuages, avec la légende : SERENITAS (la sérénité revenue); en exergue : PLURIMÆ URBES RECEPTÆ, et la date M·DC·LIII· (allusion au recouvrement des villes de Rethel, Mouzon et Sainte-Ménehould à l'obéissance du roi). On en trouve la reproduction dans le bel ouvrage des *Médailles sur les principaux événements du Règne de Louis le Grand*, in-fol., Paris, Imp. royale, 1702.

L'interprétation s'en trouvait indiquée par les « horreurs de la guerre » avec « au-dessus l'effigie de Minerve », sujet du feu de joie allumé sur le parvis haut de la Halle par le lieutenant-général et le plus ancien des échevins, au milieu du concours de tout le peuple.

Les cérémonies inaugurées le vendredi 27 février ne prirent fin que le 9 du mois suivant (1).

La relation que nous avons transcrite aux archives communales est assez curieuse pour que nous la reproduisions dans tous ses détails. Elle reste un témoignage officiel de la joie du moment comme elle est, pour nous, un salutaire enseignement à ne point se décourager dans les querelles intestines, même les plus pénibles et les plus tourmentées. AL. B.

Ordre des cérémonies observées en la ville de Retel pour la publication de la paix le xxvij février 1660 et jours suivants.

Les ordres du Roy touchant lad. publication ayant esté envoyés par Monseigneur le Mareschal de l'Hospital gou^eur de la province de Champagne à M^rs les Eschevins gou^eurs de lad. ville de Retel led. jour xxvij février, à l'instant, M^rs du con^el de lad. ville furent convocqués et donnèrent plain pouvoir ausd. s^rs Eschevins de faire toutes choses possibles pour remercier Dieu d'un si grand bienfait et en tesmoigner toutes sortes de resjouissances.

Fust aussi tost publié au son du tambour et enjoinct à tous bourgeois de lad. ville de fermer incessamment leurs bouticques, les tenir en mesme état tout le jour et le samedi suivant, et se rendre tant à l'hostel et chambre de lad. ville qu'au devant d'icelle à l'heure de midy.

Lors les drapeaux de la ville estans arborés sur le clocher dud. hostel de ville et les armes du Roy exposées sur le frontispice d'icelui, Messieurs les officiers généraux accompagnés de Messieurs les advocats et procureurs du Bailliage, Messieurs les off^rs de l'Eslection, tous en habits décens, et Messrs du Con^el de ville s'assemblèrent aud. hostel et une grande affluence de peuple au devant d'iceluy, précédés de la compagnie des Arquebuziers soubz leur drapeau au nombre de six vingts.

Lesdits sieurs officiers généraulx, de l'Eslection et con^ers de ville estans descendus dud. hostel de ville s'arrestèrent au devant suivis du sergent de ville, qui revestu des couleurs de lad. ville et estant porteur des ordres du Roy embelies de laurier et de divers galants et rubans précédoit lesdits sieurs Eschevins, syndicq et greffier, ayant l'espée au costé et la canne en main.

(1) Sur les délibérations prises à ce sujet, voir les Registres du Conseil de Ville, aux archives communales de Rethel, BB. 15. — Une dépêche envoyée à la *Gazette de France*, 1er mars 1660, rendit compte, en ces termes, des premières cérémonies : « La publication de la paix se fit ici le 27 du passé, avec une joye de nos habitans, d'autant plus grande qu'ils estoyent les plus exposez aux insultes de la guerre, dont ils se voyent ainsi heureusement délivrez. » *Gazette de France*, 1660. On trouve dans ce recueil le récit des réjouissances que les villes de la région, Reims, Laon, Saint-Quentin, Epernay, etc., ne manquèrent pas de provoquer dans une circonstance aussi mémorable.

Et après le son du tambour, trompette et violons, ledit sergent de ville fist la première publication de cette bonne paix sur le perron dudit hostel de ville, laquelle fust secondée du bruict d'une belle mousqueterie, des pétarts, des canons, des trompettes, tambours, violons, carillons de toutes les cloches et horloges et des voix de *Vive le Roy*.

De là, le corps desd. arquebusiers marchant en teste avec quatre tambours suivirent de front lesd. sieurs officiers généraux tenants la droite, précédez de leurs sergents, lesdits sieurs officiers de l'Election tenant la gauche, précédez aussi de leurs sergents, et lesdits sieurs eschevins tenans le milieu, précédez de quatre hallebardiers couverts de casaques de veloux cramoisy relevées de broderie d'or et d'argent ; et les deux sergents de ville revestus aussi des couleurs de ladite ville, dont l'un portoit lesdits ordres du Roy enjolivez comme dessusd.

Après lesdits sieurs Eschevins suivoient lesd. s^rs con^ers de ville, les lieutenants de quartier et une affluence de peuple incroyable.

En cet ordre fust la paix publiée pour une seconde fois au devant de l'église paroissialle, puis au devant de la halle haulte et finallement au devant de la halle basse.

Et ce fait lesd. sieurs Eschevins furent reconduits aud. hostel de ville par tous lesd. s^rs officiers con^ers de ville, lieutenant de quartiers et tout le peuple, au son des violons, trompettes, tambours, mousqueterie desd. arquebusiers et acclamations de *Vive le Roy*.

Le mesme jour, sur les huict heures du soir, furent tirés plusieurs pétarts et volées de canons.

Le landemain samedi, la procession généralle estant ordonnée pour estre faite immédiatement avant la haulte messe, le corps desdits harquebusiers, ceux desd. officiers de justice et con^ers de ville se rendirent aud. hostel et chambre de ville et de là accompagnèrent lesd. sieurs Eschevins pour aller en l'Eglise et assister à ladite procession, en laquelle fust porté le sainct sacrement soubz un day de veloux cramoisy à franges d'or rellevé de broderies d'or et d'argent, soustenu par quatre lieutenants de quartier accompagnés desd. quatre hallebardiers revestus desd. casacques de mesme veloux cramoisi en broderie d'or et d'argent.

La compagnie desd. arquebusiers marchoit en teste de ladite procession en très bon ordre, avec trompette et tambours.

Après estoient portées plusieurs torches, bannières et croix d'argent.

La bande des violons suivoit jouant incessamment des airs de dévotion.

Puis les pères Capucins, les pères Minimes et les prestres habitués de ladite ville revestus de chappes, dont la pluspart estoient de mesmes estoffes et qualité que ledit dais soubz lequel le St Sacrement porté comme est dit cy desous, estoit suivy desd. sieurs escheuins, scyndic et greffier, marchans de front entre lesd. sieurs officiers généraux et d'Eslection, et suivis desd. con^ers de ville et d'une grande affluence de peuple de l'un et l'autre sexe.

Au retour de la procession une messe haulte fust célébrée à l'assistance que dessus au son des orgues et violons.

Le mesme jour la mesme assemblée assista au sermon et vespres et receut la bénédiction du St Sacrement qui fust remis dans le tabernacle.

Le dimanche fust aussi célébrée une haulte messe à la mesme intention de remercier Dieu pour la paix et toute l'assemblée susd. y assista.

A l'heure de midi Messieurs les Eschevins firent distribuer au peuple devant

l'hostel de ville deux poinssons de vin dont Mrs les Eschevins en burent les premiers à la santé du Roy.

Sur les cinq heures de relevée fust chanté le *Te Deum* et pour ce dessein lesdits harquebusiers se rendirent au devant dudit hostel de ville et marchans les premiers en bon ordre furent suivis du sieur lieutenant du prévost des mareschaux, autres officiers de la mareschaussée et archers, tous à cheval et précédez de trois trompettes.

Puis marchoient avec la bande des violons les sergens de justice au devant de chacun corps lesd. Srs officiers généraux et d'Eslection, et immédiatement devant lesd. Srs Eschevins, leurs sergens revestus des couleurs de ladite ville, dont l'un portoit en main un baston en forme de sceptre azuré et parsemé de fleurs de lys d'or et embelly de plusieurs beaux galands ou nouds de rubans.

Le *Te Deum* chanté et terminé par le son des violons, trompettes, tambours, haultbois, flutes, cornemuses et autres instruments, mesme par le bruict des pétards et canons et cris de *vive le Roy*, toutte l'assemblée suivant la marche et l'ordre cy dessus se transporta au parvy hault de lad. ville pour y veoir allumer un feue de joye.

Là, estoit eslevé un théâtre avec diverses effigies et peintures représentans les horreurs de la guerre et au-dessus l'effigie de Minerve pour la paix enjolivée d'une infinité de rubans satinés et autres ornements de femmes ayant en main un rameau d'oliviers.

Le feu fust mis avec flambeaux par les sieurs lieutenant général et antien Eschevin, après avoir tourné trois fois allentour du théâtre contenant l'artifice, au son des violons, trompettes, timbal et tambours qui les précédoient, ainsi que faisoient lesd. sieurs prévost, officiers et archers de la mareschaussée faisant leurs descharges de pistolets.

Ce théâtre estoit rempli de plusieurs artifices, de pétards, fuzées, sausissons, lances de feu, qui furent jetées en l'air et rendirent plusieurs figures en finissant.

Et après les acclamations de *Vive le Roy*, lesd. sieurs Eschevins furent conduits au devant de l'hostel de ville ou estoit construit un autre artifice pour feu de joye qui fust allumé en la mesme sorte que devant et avec mousqueterie, fusées et acclamations de *Vive le Roy*.

A l'instant fust fait un beau festin aud. hostel de ville auquel estoit conviés le R. P. prédicateur jésuite, les srs curé primitif et vicaire pour l'absence de Monsieur le doyen, lesd. srs officiers généraux et les chefs des corps de l'Election et mareschaussée et les trois officiers et le roi de la compagnie des arquebusiers.

A l'issus du festin, Messieurs les officiers de l'Election, en signe de réjouissance, vinrent aud. hostel de ville ou ils présentèrent un moment au conseil qui fust accepté et suivy d'une belle colation, après laquelle plusieurs bandes de bourgeois firent successivement des danses et ballades aud. hostel de ville.

Le landemain lundi lesd. danses et balades continuèrent pendant tout le jour par toute la ville.

Le mardy les dames religieuses de la Congrégation firent le *Te Deum* en leur église ou estoient conviés lesd. sieurs eschevins, comme aussi les autres corps des officiers de lad. ville.

Le mercredy lesd. sieurs officiers de l'Election estants en habits desants, pré-

cédez des tambours et les dam^lles^, leurs femmes, au son des violons, se rendirent en bon ordre en la grande église ou fust célébré une messe haulte, puis sur le soir, le *Te Deum* chanté et après un feu de joye qu'ils allumèrent, firent distribuer une pièce de vin aux pauvres et se régalèrent d'un beau festin ou estoient led. Révérend père prédicateur, s^rs^ prieur et vicaire, et après le soupper fust fait bal et collation.

Le jeudy, ainsi que les jours précédents, se passa en cavalcades, festins et danses en pleine halles.

Le vendredy le corps desd. sieurs officiers généraux, advocats, procureurs et autres officiers du bailliage, en habits décents et en bon ordre, estants précédez des tambours, trompettes et de leurs sergents à cheval, revestus des couleurs du prince, allèrent en la grande église assister à une haulte messe, ainsi que firent les dam^elles^, leurs femmes, précédés de la bande des violons puis, sur les cinq heures du soir, furent tous en pareil ordre faire chanter le *Te Deum* en ladite église et retournèrent allumer un feu de joie et se regallèrent ensemble d'un beau festin suivy de bal et collation.

Le samedy lesd. sieurs prévost et officiers de mareschaussée firent pareils prières et festins après avoir fait une belle cavalcade par la ville au son de trompettes et timbal.

Le dimanche, Messieurs les ecclésiastiques firent procession en l'église des pères Minimes, du matin et terminèrent leur joye par un feu et par un beau festin.

Et le mesme jour les Révérends pères Minimes chantèrent pareillement le *Te Deum* en leur église, y ayant porté en procession le St Sacrement à quoy estoient conviez et assistoient tous les corps de lad. ville.

Tous les habitants dud. Retel, pendant dix jours, ont continué leurs resjouissances en festins et cavalcades.

Et finallement le mardi et mercredy neuf et dix de mars a esté fait un service solennel en la paroisse pour le repos des âmes de tant d'officiers et soldats qui sont morts en la guerre dernière pour le service du Roy, a quoy lesd. corps ont assistés avec une grande affluence de peuple.

PAUTRISEL. VUATELET. TIERCELET.

DUBUS. CHASTELLAIN

Scindicq.

De par Messieurs

LE LIÈVRE

greffier.

(Archives communales, BB. 54.)

CHRONIQUE

I. — Deuxième Supplément à la liste des personnages enterrés dans l'église Saint-Charles de Sedan (1).

21 Janvier 1700.

Pierre GRAVIER, fils de Me Jean Gravier, ministre à Châtillon-sur-Seine, et de Sara Bauda, étant âgé de 20 ans et 6 mois environ, inhumé dans l'église de Saint-Charles de Sedan, devant la chaire, le 22.

16 Septembre 1701.

Monsr Jean LASMOLES, prêtre de la Congrégation de la Mission, natif d'Aurillac, diocèse de Saint-Flour, fils de Pierre et de Thoinette Rocher, âgé de 30 ans, et a été inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Charles au lieu où on chante l'évangile les jours solennels, où nous l'avons conduit le 17e dudit mois.

12 Mars 1705.

François CHABOUILLÉ, natif de Paris, lieutenant dans la Compagnie de M. Euillart, au régiment royal de dragons, âgé d'environ 30 ans, a été inhumé dans l'église Saint-Charles de Sedan, devant la chapelle Saint-Laurent, le 13e.

23 Septembre 1715

est décédé en la maison de la Mission de cette paroisse Messire J.-Bte RENOUX, prêtre de la Congrégation de la Mission, natif de Paris, paroisse Saint-Eustache, âgé de 71 ans, et a été inhumé le 24 dans le chœur de l'église de cette paroisse, côté droit près de la crédence.

8 Février 1732.

Noble dame Marie-Anne POILBLANC, épouse de M. Michel Bhanghussge (Ocharnessy, en français), écuyer officier irlandais dans le régiment D'Illon, étant âgée de 36 ans ou environ, et a été inhumée l'onzième dans l'église de cette paroisse au devant de la chapelle de la Ste Vierge.

Cette dame, née en Hollande de parents protestants sedanais, était venue à Sedan lors de sa majorité. (Voir catalogue L. Techener, 1886, p. 217.)

1er Avril 1736.

Mesre Urbain CORNELIS, prêtre et chapelain des religieuses de la Propagation de la Foi, étant âgé de 88 ans ou environ, enterré le

(1) Voir *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, 5e année, p. 20 et 91.

quatrième dans le chœur de la paroisse royale de l'église Saint-Charles, auprès de la première forme, à gauche près de la grille.

27 Avril 1739.

Mes^re François LEVASSEUR, prêtre de la Congrégation de la Mission, âgé de 89 ans, inhumé au milieu du chœur. Curé de Sedan, il était né à Evreux le 19 mai 1651.

17 Juillet 1740.

M. Herman-Joseph-Nicolas LEMAISTRE, prêtre de la Congrégation de la Mission, faisant les fonctions curiales dans cette paroisse, né à Tournay, paroisse Saint-Brice, étant âgé de 36 ans, inhumé dans le chœur de cette paroisse, du côté du banc de M. le Gouverneur, le 18.

2 Août 1743.

Mre Jean-Claude VIVIAN, prêtre de la Congrégation de la Mission, faisant les fonctions curiales dans cette paroisse de Saint-Charles, né à Conliége (Franche-Comté), âgé de 57 ans, inhumé dans le chœur de l'église Saint-Charles, du côté de l'épître.

16 Juin 1747.

Mr Marc-Antoine LORIEU, prêtre de la Congrégation de la Mission, faisant les fonctions curiales en cette paroisse, natif d'Argentan, diocèse de Séez, âgé de 70 ans, a été inhumé dans le chœur de l'église, vis-à-vis le banc de M. le commandant.

1er Juillet 1748.

Frère Georges LECLERC, de la Congrégation de la Mission, âgé de 84 ans, natif de Palis, diocèse de Troyes, et a été inhumé avec les cérémonies ordinaires dans l'église de cette paroisse, sous les cloches.

12 Janvier 1752.

Mr Pierre MAUPASSANT, capitaine d'une compagnie de la milice bourgeoise de cette ville, époux de Marie-Anne Launois, âgé de 45 ans, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, sous la tour du côté de la Sainte Vierge.

E. HENRY.

II. — Les noms révolutionnaires des communes des Ardennes.

Le *Bulletin mensuel de la Société des Lettres, etc.*, de Bar-le-Duc, reproduisait dernièrement (sept. 1903, p. CIII) une liste des noms révolutionnaires des communes de notre département d'après l'*Index* de M. Figuères (1896). Mais M. Figuères a publié, en 1901, une nouvelle édition, avec supplément, sous le titre : *Les noms*

révolutionnaires des Communes de France, listes par départements et liste générale alphabétique. La liste des Ardennes est à la p. 8 et le supplément aux pp. 73-74. Je fonds les deux listes en une. La lettre S désigne le supplément.

Asfeld	Ercry-le-Franc, Escry (S), Escry-le-Franc (S).
La Besace	Côteau-Libre.
Bois-des-Dames	Bois-Libre.
Carignan (S)	Ivoy.
La Chapelle	Bel-Air-aux-Bois.
Charlemont	Fort-la-Montagne.
Charleroi (Belgique)	Charlibre.
Charleville	Libreville.
Château-Porcien	Marat-sur-Aisne, Marat-Fruvaine (S).
Châtel-Chéhéry	Mont-Redoutable.
Le Chesne	Le Chesne, La Réunion.
Condé-les-Autry	La Montagne-aux-Bois.
Condé-les-Herpy	Nandin-sur-Aisne.
Condé-les-Vouziers (S)	Vieux-Pont.
Les Deux-Villes	Givercy.
Han-les-Moines (S)	Han-Sans-Culottes.
Matton et Clémency (S)	Mattonville.
La Neuville-à-Maire	Libre-Maire.
Philippeville (Belgique)	La Védette-Républicaine.
Pouru-Saint-Remy	Pouru-sur-Chiers.
Rocroi	Roc-Libre.
Signy-l'Abbaye	Signy-Librecy.
Saint-Aignan	Mont-Aignan.
Saint-Georges	Georges-Fontaine.
Saint-Jean-aux-Bois	Libre-Bois.
Saint-Juvin	Mont-sur-Agron.
Saint-Laurent (S)	Vautrincourt.
Saint-Louis (c^on d'Omont) (1)	Singly.
Saint-Menges	Union.
Saint-Pierremont	Libremont.
Saint-Quentin-le-Petit (S)	L'Unité.
Vieux-les-Asfeld (S)	Vieux-les-Ecry.
Villemontry	Villé-le-Libre.

P. C.

(1) Cette forme ancienne est inconnue de nous.

III. — Le cœur de Turenne.

Le corps de Turenne se trouve aujourd'hui aux Invalides. Mais on croit généralement que son cœur est déposé dans une chapelle d'Achern, la station d'où l'on gagne Sasbach (et non Salzbach comme disent la plupart des Français), lieu témoin de la mort du maréchal. M. Masson-Forestier (1), qui mena récemment une campagne patriotique en faveur de la protection du monument de Turenne à Sasbach, certifie qu'il n'y a rien dans la chapelle d'Achern. « Le cœur de Turenne se trouve entre les mains de ses descendants collatéraux, les princes de la Tour d'Auvergne Lauraguais, ainsi que l'atteste un certificat du marquis de Fortin, préfet de Saône-et-Loire, daté du 30 avril 1818. Le préfet affirme que le cœur de Turenne lui a été présenté au château de Saint-Paulet, près Castelnaudary, enfermé dans une boîte de carton. »

P. C.

IV. — Sur l'inscription de la cloche de Poix.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE
du Comité de publication de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*,

Je viens de lire l'inscription de la cloche de Poix que MM. Pol et André Tuot ont publiée dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (t. X, p. 207). Ces auteurs datent cette cloche de 1522. Voudreiz-vous me permettre de donner la date exacte de ce bronze dont j'ai relevé le texte tout récemment.

La cloche fut fondue en 1599 ; les chiffres en sont très lisibles (Jean de Boutillac et Louise de Mailly, parrain et marraine de la cloche, s'épousèrent par contrat du 10 juin 1592, acte produit devant Caumartin en août 1667). Je signalerai à MM. P. et A. Tuot le mot MESSIRE omis dans la lecture précitée, ce mot précédent IEHAN DE BOUTILLAC (1re ligne). Le texte porte en outre Sr et non SEIGNEUR (2e ligne) et le Z doit remplacer l'S dans les mots PRIVEZ, LOVYZE et ESPOVZE (2e ligne également). Le fondeur a coulé un ꝏ au-dessus de la syllabe DEM, celui-ci servant de signe abréviatif. Une † précède le mot ARSON (3e ligne). Enfin, dans chaque mot l'U est figuré par un V.

Arson n'est pas comme le dit la note qui accompagne le texte

(1) *Forêt-Noire et Alsace, Notes de vacances*, Paris, 1903, pp. 81-96.

de la cloche, l'ancienne forme du mot *Resson*. Bien au contraire, il est relativement moderne.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour signaler, non loin de Poix, à Barbaise, une cloche inédite de 1572 signée J. Laualoys, et à Bâalons une autre plus moderne, de 1606.

Je publierai ces inscriptions prochainement.

Veuillez agréer... Al. BAUDON.

COMPTE-RENDU BIBLIOGRAPHIQUE

Etude historique sur Lumes, par M. l'abbé N. HUBIGNON, curé de Tournes (ouvrage couronné par l'Académie nationale de Reims). — Charleville, E. Ruben, 1903, 90 pp. (prix : 2 fr. 50).

Cette monographie de Lumes, dit l'auteur en sa préface, a été faite principalement d'après des documents recueillis par M. le Marquis Olivier de Gourjault, à la mémoire de qui elle est dédiée. M. Hubignon, qui est aussi un chercheur et un travailleur, y a joint nombre de renseignements nouveaux, qui auraient pu être augmentés par le dépouillement des revues locales (*Rev. de Champagne et de Brie*, etc...). La meilleure partie de l'ouvrage est le récit des guerres du XVIe siècle (pp. 13-25) et de la prise du château, par Vieilleville, sans siège ni assaut. (Ici aurait pu être au moins cité le nom de notre compatriote Micqueau, auteur contemporain du siège). Les conséquences de l'expédition, les difficultés sur la possession de la souveraineté de Lumes sont aussi mises clairement en lumière.

Les chapitres relatifs aux institutions sont plus courts à cause de la pénurie des documents. — Un défaut de composition a fait sortir de la 2me partie (chap. régime féodal) les textes contenant certains aveux et dénombrements des seigneurs (pp. 7 et suiv.). Le résultat est que l'énumération des droits seigneuriaux (pp. 53 et suiv.) n'est pas complète : on n'y trouve rien sur la « mairerie de droit estant audit Lume » (aveu de 1380, p. 7), institution locale très intéressante et peu connue qui ne doit pas être confondue avec l'office municipal de Maire. — Je ne partage pas la croyance de l'auteur (p. 50) à l'existence d'une charte de franchises pour Lumes dès le XIIe siècle. Pour le XIIIe siècle, c'est possible. L'organisation municipale du XVIIIe siècle (p. 57) paraît de concession récente : j'aurais aimé à en savoir l'origine.

Une dernière remarque : la pièce justificative n° VI a déjà paru dans la *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, t. I, pp. 103-104 (d'après *Arch. nat.* J. 759) ; les textes présentent entre eux quelques différences.

P. COLLINET.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.

LE PROTESTANTISME
DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE
JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(SUITE)

II *

Les premiers seigneurs protestants de la région (suite) (D'Origny, Briotin, etc....). — Autres noms extraits de listes de suspects en 1562.

A cette époque (1560) se passait dans les terres souveraines de Sedan un événement important que nous ne pouvons omettre, bien que nous ne nous occupions pas de l'histoire de cette principauté. On sait qu'à la mort de Robert IV, survenue en 1556, son fils Henri-Robert de La Marck lui succéda dans la principauté.

Porté vers les doctrines nouvelles, Henri-Robert avait, dès la mort de son père, et surtout à partir de 1557, ouvert dans ses états un asile, non seulement aux réfugiés protestants de Mézières, de Reims, de la France entière, mais encore de l'étranger. Un grand nombre de ces réfugiés appartenait à l'élite du parti : c'étaient Mornay-Duplessis, Théodore de Bèze, La Noue, voire même Calvin qui y séjourna plusieurs fois dans ses voyages. Bientôt, cédant aux conseils de ces réfugiés, obéissant d'autre part aux suggestions de sa femme, Françoise de Bourbon, ardente calviniste, Henri-Robert, malgré les observations et l'opposition de sa mère, Françoise de Brézé, ne tarda pas à adhérer à la Réforme et à en embrasser publiquement les doctrines, en 1560. Cette grave détermination eut un retentissement aussi important dans la principauté que considérable dans les contrées environnantes.

* Nous croyons devoir faire précéder le chapitre II de ce travail de la correction des fautes d'impression qui existent dans le chapitre I. — Ainsi :

Page 26 de la *Revue* (11e année), ligne 20 ; au lieu de : hœresi qui *eo* de causa, il faut lire : *eâ* de causâ.

Page 26, ligne 26 ; avait fait *verser*, lire : venir.

Page 31, ligne 17 (gou)verneur de Monçon, lire : Mouzon.

Page 33, ligne 6 ; Solvrac, gouverneur, lire : Solérac.

C'est sans doute à ce moment que Pierre d'Origny (1), seigneur de Sainte-Marie-sous-Bourcq, de Bouconville et de Séchault, né à Reims, poète qui fut vraisemblablement attaché au service de François II, après avoir embrassé le protestantisme en 1559, se retira avec son père à Sedan où il mourut en 1587, à l'âge de soixante ans (2). Il n'habitait pas seulement Sedan, mais aussi son château de Sainte-Marie et il est cité par un témoin, dans une information judiciaire de 1584, comme « *un gentilhomme d'honneur et craignant Dieu* » (3).

***

Nous découvrons, vers le même temps, deux noms nouveaux de seigneurs protestants, dans une liste d'habitants de Reims suspects d'hérésie (4).

Cette liste, dressée en 1562 par les soins de l'édilité, a été reproduite par le professeur Henry dans les pièces justificatives de son ouvrage (5). Parmi les quarante-sept noms qu'elle renferme nous relevons ceux de Thomas de Boham, baron de Nanteuil-la-Fosse, de sa femme, de ses enfants et celui de Nicolas Briotin, sieur de Seuil, qui se rattachent à nos contrées. Laissons de côté le premier dont nous reparlerons à propos de la famille de Boham et disons quelques mots du second.

D'après les notes de M. de Gourjault, puisées aux Archives nationales, on trouve la famille Briotin établie à Seuil au XVIe siècle.

En 1529, Gérard Briotin rend foi et hommage pour un fief sis en la seigneurie de Seuil (6).

En 1533, Jean, son fils, tant en son nom que comme procureur de Gérard son père, rend foi et hommage pour raison de la terre et seigneurie de Seuil, avec justice haute et basse, acquise de Jean-François de la Rocque, seigneur de Roberval (7).

Mais cette seigneurie est bientôt divisée et, en 1572, on la trouve partagée entre Nicolas Briotin, Guillaume Noblin, doyen

(1) *D'azur à la croix de sable chargée d'un losange d'argent.*

(2) *La France protestante*, t. VIII, p. 52 ; Bouilliot : *Biographie ardennaise.*

(3) J. Villette : *L'enlèvement des filles du seigneur de Contreuve* (*Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, mars 1900).

(4) Remarquons, en passant, que si le nombre des protestants avait augmenté en France, il diminuait à Reims par suite de la réaction catholique.

(5) E. Henry, ancien professeur d'histoire au lycée de Reims : *La Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims;* thèse pour le doctorat ès lettres; gr. in-8°. 1867.

(6) Notes du marquis O. de Gourjault, d'après Bibl. nat., Fonds franç., 22363.

(7) *Ibid.*, Fonds franç., 4800.

et chanoine de l'église Notre-Dame-de-Reims, Gilles d'Ignicourt et autres. Ils font acte de foi et hommage, à cause de Rethel.

Ce Nicolas Briotin que nous voyons figurer sur la liste des suspects rémois est le dernier que nous trouvions parmi les seigneurs de Seuil. Après lui, le nom disparaît; il n'existe plus au XVIIe siècle.

***

A côté de cette liste de Rémois, *nés natifs*, dont nous venons de parler, le professeur E. Henry reproduit une seconde liste qu'on peut dater des environs de 1562 (1). Elle renferme les noms de quelques prêtres et gentilshommes ardennais, tous voisins, amis et coreligionnaires du prince de Sedan. Nous les publions tous à cause de l'intérêt qu'ils présentent :

Jean Rousseau, curé de Lumes ;

Nicolas du Clou, chapelain de Warc, étudiant à Orléans ;

Adrien Serval, sieur Du Bois, bailli de Roucy ;

M. d'Estrées, à Cœuvres ;

Jean d'Aspremont, sieur de Lumes;

Jean d'Aspremont, sieur de Sorcy ;

Les sieurs des Anelles (Ayvelles), de Gruières, de Vigny, d'Hirq et Mondigny, des Masures, de Warc, Vouzy (Vouziers) ;

Le sieur de Vandy (Jean d'Aspremont);

Foucault de Joyeuse, sieur de Grandpré ;

Jean de Boutillac, sieur de Resson ;

François de Suzanne, sieur de Foulquemont ;

Les propriétaires des fourneaux des forges à fer;

Blandin de Viels-Maisons ;

Jean de Louvain, sieur de Rognac, établi à Linchamps dès 1530, allié de la France contre l'Empereur, proscrit en 1551 après la ruine de son château par Henri II ;

Guy de Beaumont, sieur de Saint-Estienne-à-Arnes et de Chaumousy, sa mère Anne Grossaine, sa femme Anne d'Aspremont, ses deux fils Jean et Rolland, son frère Jean ;

Antoine de Croy, prince de Porcien et baron de Montcornet, fils unique de Charles de Croy et de Françoise d'Amboise, frère utérin d'Antoine de Clermont d'Amboise, marquis de Renel.

Nous avons déjà vu quelques-uns de ces personnages ; nous en

(1) La présence sur cette liste du nom de Guy de Beaumont qui fut tué au mois de septembre 1562, nous est une preuve qu'elle est antérieure à cette date.

trouverons d'autres, et, en particulier, nous allons parler avec quelques détails de Guy de Beaumont, à propos du siège de Saint-Etienne-à-Arnes, épisode curieux des troubles religieux du XVIe siècle.

III

Les troubles religieux de 1560 à 1569. — Le siège de Saint-Etienne-à-Arnes, et la famille de Beaumont.

La conversion d'un certain nombre de grands seigneurs aux idées nouvelles nous permet d'apprécier les progrès que la Réforme avait faits, à cette époque, dans nos contrées. Le nombre de ses partisans s'augmentait comme il s'était accru dans le reste de la France. Les idées religieuses divisaient la population et chaque jour s'accentuait cette division qu'entretenait une haine sourde que la moindre cause pouvait faire éclater.

Déjà, au commencement de l'année 1560, le colonel de Genlys (François de Hangest), commandant un corps de huguenots, cantonnés à Attigny, envoie un détachement sous les ordres d'Adolphe de Liouville ou d'Allouville, piller et ravager la chartreuse du Mont-Dieu (1). En revanche, à la même époque, Vouziers et le pays environnant étaient la proie de reîtres pillards à la solde des ligueurs de Reims (2).

Adolphe de Liouville était seigneur du Pavillon, de Villers-devant-Raucourt et d'Artaise en partie. D'après M. Sécheret-Cellier, sa famille possédait ces deux dernières seigneuries au XVIe siècle (3). Marié à Anne de Verrières, Adolphe Sobonville *(sic)*, seigneur du Pavillon, eut un fils, Jérémie, baptisé le 19 mars 1574, qui eut pour parrain Robert de Schelandre et pour marraine Jacqueline d'Angeny (4).

En 1561, des troubles éclatent à Rethel. Depuis plusieurs années, les doctrines du protestantisme y avaient de nombreux partisans, surtout parmi les officiers de justice, les bourgeois et les gens instruits. Leur influence était grande dans la population avant la manifestation des troubles : on en a la preuve dans la rédaction des cahiers destinés aux Etats-généraux que voulait réunir François II.

(1) P. Peyran : *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan ;* t. I, p. 146.
(2) Dr H. Vincent : *Histoire de Vouziers*, p. 69.
(3) Sécheret-Cellier : *Etudes historiques sur Raucourt et Haraucourt ;* notes complémentaires.
(4) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants ; baptêmes.

Ces cahiers réclament, en effet, entr'autres réformes : « que les « prélats et les curés habitent leurs résidences ; qu'ils soient « savants et non paillards..., qu'ils exercent réellement leur « ministère..., sans espérance de gain et de vilain lucre..., au « préjudice des pauvres et à la grande misère des veuves, orphelins « et simple peuple ».

Ces doléances exprimées dans les cahiers du bailliage de Rethel rappellent les mêmes abus sur lesquels s'appuyèrent, quarante ans auparavant, ceux qui, les premiers, avaient tenté la réforme des mœurs du clergé.

Mais les rédacteurs des cahiers ne s'en tiennent pas là : ils attaquent la richesse du clergé et veulent « qu'on emploie les biens « ecclésiastiques à l'extinction de la mendicité.... Ils demandent « des officiers de justice savants, de bonnes mœurs, bien salariés, « pour qu'ils n'exigent rien du pauvre peuple..., etc. »

Malgré cela, la population de la ville avait vécu en paix. Mais, au mois de mai 1561, les calvinistes enhardis ont recours à la violence pour affirmer leur foi ; ils brisent les croix, insultent les catholiques et, après ces excès, semblent couverts par l'indulgence du roi et du comte de Rethel. Enfin, après plusieurs rixes suivies de mort d'hommes, poursuivis par la population catholique infiniment plus nombreuse et irritée de leur conduite, beaucoup quittent la ville. D'autres, après s'être d'abord réfugiés dans le fief de Rome, qui appartenait à l'un d'eux, en font le centre de leurs réunions et de leurs exercices religieux jusqu'au mois d'avril 1565, époque à laquelle, en conformité des nouveaux édits, le gouverneur de la ville fait fermer le temple et interdire les réunions (1).

Faut-il assigner à cette époque tourmentée les troubles religieux qui éclatèrent à Varennes-en-Argonne, le pillage par les protestants de l'église de Saint-Pierre et Saint-Gengoult et la disparition de la statue vénérée de ce dernier saint ? L'auteur n'en désigne pas la date qu'on pourrait avec quelque vraisemblance rapporter à ce moment d'effervescence (2).

Nous voudrions dire aussi quelques mots de Sainte-Ménehould, la ville, sinon capitale, au moins principale de l'Argonne. Malheu-

(1) Tous ces renseignements, concernant Rethel et les calvinistes, ont été puisés dans l'*Histoire de Rethel*, par Jolibois, *op. cit.*, p. 85 et suivantes.

(2) *Histoire de Varennes-en-Argonne*, par Coulonveau ; manuscrit de 1886. (Communication de M. Potier, vétérinaire à Varennes).

reusement nous ne savons rien des débuts et du développement du protestantisme dans cette ville. Les idées nouvelles avaient dû sans doute s'infiltrer dans la population sans déterminer de troubles. En tout cas, Claude Buirette rapporte que, lors de l'abjuration d'Henri IV, le nombre des calvinistes y était considérable (1).

Mais il n'y avait pas que Rethel et Varennes qui fussent troublés ; la partie de la Champagne, qui forme aujourd'hui une portion du sud du département des Ardennes, était le théâtre d'un de ces drames odieux comme on en observa en ces temps déplorables. Protestants et catholiques rivalisaient alors de barbarie et de cruauté dans le Nord comme dans le Midi de la France. Les chroniques de l'époque en font foi. Je veux parler ici du siège du château de Saint-Etienne-à-Arnes : j'en connais deux récits, conformes quant aux faits principaux, qui ne diffèrent que par quelques détails, l'un publié par les auteurs de la *France protestante,* d'après des documents de l'époque, l'autre reproduit par le professeur E. Henry dans le manuscrit de sa thèse pour le doctorat (1867) et copié par O. de Gourjault dans ses notes historiques. Cette dernière relation paraît avoir été faite au lendemain de l'événement et entre dans des détails intéressants. Elle semble être due, sinon à un témoin, au moins à un contemporain du fait. Je la reproduis :

« Guy de Beaumont, sachant qu'on incriminoit son départ pour « Orléans, son retour avec le prince de Portien et une tentative « pour surprendre Verdun, s'étoit retiré dans son château de « Saint-Estienne-à-Arne avec vingt-quatre hommes d'armes, « parents ou amis, et leurs dames. Ils mettoient leur confiance « dans une tour intérieure et de bonne étoffe.

« Le 23 septembre (1562) de grand matin, une servante donna « l'alarme en criant : le feu est aux portes. C'étoit l'armée royale, « forte de 1,500 hommes, commandée par le sieur de Cerny, « cousin germain de St Estienne, par Givry, Panault, Beauvais, la « Neufville et Sainte-Marie qui firent aussitôt jouer le canon. Les « assiégés se défendirent bravement pendant toute une journée ; le « lendemain Cerny fit dire à son cousin : *Pourquoy vous opiniastrer « ainsy contre le Roy et le duc de Nevers ? Au moins sauvez les*

(1) Claude Buirette : *Histoire de Sainte-Ménehould*, p. 252.

« *dames. — Je n'entends aucunement être rebelle contre le Roy, j'ai* « *mesme une sauve-garde du duc de Nevers; s'il est là en personne,* « *je lui baillerai les clefs, si non la tour tombera avant que je me* « *rendisse.* La tour tomba et ses défenseurs descendirent dans un « caveau. Alors se passa une scène des plus lamentables: *Paille,* « *paille, enfumons-les,* disent les royaux. *Mourons ici,* répondent « les Huguenots. *Pitié et mercy,* s'écrient les femmes. Survient « un laquais du duc de Nevers, promettant toute sécurité aux « assiégés. Saint Etienne accepta cette manière de capitulation, « mais au moment où il quitta sa retraite, Cerny le frappa à « mort. Ses compagnons subirent le même sort. Les assassins, « ivres de sang et de vin, s'acharnèrent sur les victimes : une « pièce d'or étant tombée de la bouche d'un cadavre, on les « éventra tous.

« Cinq hommes seulement parvinrent à s'échapper: Jean de « Beaumont, frère de St Estienne, qui dans la suite épousa Marie « de Poix. Quant aux dames, après avoir subi les derniers outrages, « elles furent envoyées à Rethel sur la prière de Madame de « Nevers. »

Après la prise du château de Saint-Estienne, les Rémois envoient des maçons pour aider à le démolir et un barreau de fer pesant 45 livres pour frapper la tour (1).

Ajoutons que le sieur de Cerny, seigneur de Suzanne, commandant l'armée assiégeante, avait reçu une commission du roi et avait été nommé par lui pour veiller à la sûreté et au bien de la ville de Reims (2).

La *France protestante* et le manuscrit du professeur Henry sont, à notre connaissance, les seuls ouvrages qui fassent mention de cet épisode dramatique. Les historiens locaux n'en parlent pas. Pourtant le professeur E. Henry, dans son ouvrage imprimé, à propos du nom de Guy de Beaumont et de sa famille qu'il cite dans sa seconde liste supplémentaire, y fait allusion et rapporte, dans une petite note, que le livre des conclusions de la municipalité rémoise de 1562 et Théodore de Bèze parlent du siège de Saint-Etienne-à-Arnes. Ni M. l'abbé Chevalier, dans sa *Notice sur la vallée de l'Ardre* et sur Chaumuzy, à propos duquel il mentionne les de Beaumont (3), ni Louis, dans son *Histoire de Saint-Etienne-*

(1-2) O. de Gourjault: *Notes et documents sur l'histoire des Ardennes;* Bibliothèque de Sedan.
(3) *Notice sur la vallée de l'Ardre* (Alm.-Ann. de la Marne, etc., 1891).

à-Arnes (1), où il parle de ses seigneurs et en particulier des de Beaumont, ne disent un mot de ce fait de guerre si remarquable.

***

En revanche, Louis nous fournit quelques renseignements généalogiques utiles. Il rapporte que Guy, sieur d'Auvillers, seigneur de Saint-Etienne-à-Arnes, était le fils aîné de Jean (I) de Baumont et de Jeanne Grossaine, dame de Chaumusy, fille de Pierre Grossaine, seigneur de Lestrée, et de Thomase Le Boutillier. Guy épousa Anne-Antoinette d'Apremont, fille de Guillaume, seigneur de Vandy, et de Marguerite de Renecourt, et mourut sans enfant en 1564. L'auteur ajoute qu'il fut suspecté d'hérésie avec sa femme et ses frères et qu'on dit que Jeanne Grossaine et Antoinette d'Apremont furent fouettées à Reims par des hommes violents du parti catholique. C'est la seule allusion qu'il fasse aux opinions religieuses de cette famille et aux sévices qu'elle eut à supporter.

Complétons ces renseignements sur Guy de Beaumont en disant que sa mère, peut-être la sœur de Regnault Grossaine, chanoine de Notre-Dame et de Jérôme Grossaine, lieutenant du bailli de Vermandois, dont les noms figurent sur la liste des Rémois suspects d'hérésie, est qualifiée, dans un acte du parlement de 1560, du titre de vicomtesse de Chaumusy, vicomté mouvant en plein fief de l'Archevêque à cause de son château Porte-Mars. Ajoutons enfin que Jean (I) de Beaumont, son époux, avait dû mourir avant 1549, car on trouve dans les Archives de Reims (fonds de l'Archevêché), les actes d'émancipation de trois de ses fils : Jean, Gérard et Bertrand aux dates de 1549, 1554 et 1555 (2).

Jean (II) de Beaumont, le frère puiné de Guy, l'un des rares survivants du siège de Saint-Etienne, épousa Marie de Poix, dit la relation du siège. Nous pouvons compléter son information d'après la *France protestante*. Marie de Poix était dame de Cormaille et de Blanche-fosse, fille de Jean de Poix et de Jacqueline de Proisy. Son père était seigneur du Fretin (Le Fréty ?), Séchelles, Blanc-fossé, guidon de la compagnie d'ordonnance du sieur de Créquy ; il avait épousé en premières noces, en 1551, Jacqueline de Proisy, fille de Louis de Proisy, seigneur et baron de la Broye,

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. 106.
(2) Archives de la Marne (en dépôt à Reims) ; G. 53-64.

gouverneur de Guise et de Claude d'Espaux ; en secondes noces, en 1574, Catherine de Dampierre, fille de François de Dampierre, seigneur de Liramont et de Madeleine de Launoy. Celle-ci ne lui donna pas d'enfant, mais de son premier mariage il avait eu :

Abdias de Poix ;
Daniel ;
Jonathan ;
Marie (1).

C'est cette Marie qui, d'après le père Anselme, fut deshéritée par son père pour s'être mariée, sans son consentement, avec Daniel Cauchet, dit de Beaumont, seigneur de St-Estienne-à-Arnes, vicomte de Chaumusy, qui était catholique (2). Ce mariage est évidemment celui dont nous venons de parler ; seulement le père Anselme substitue le prénom de Daniel à celui de Jean (de Beaumont).

Jean de Beaumont ne suivit pas longtemps les doctrines de la réforme ; car, dès 1567, il figurait parmi les officiers de la milice bourgeoise de Reims, instituée contre les factieux de la religion réformée (3).

Autant qu'on peut le supposer, Jean de Poix devait être calviniste, ses alliances successives corroboreraient au besoin cette opinion ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, dans son mécontentement de la conduite de sa fille à son égard, qui ne craignait pas de se marier sans son consentement et d'épouser un catholique, il l'ait deshéritée.

Du mariage de Jean de Beaumont avec Marie de Poix, naquirent :

Henri de Beaumont, sieur de Clavy, lieutenant pour le Roy au gouvernement de Château-Regnault, en 1641 ;

Léonore, mariée au sieur de Semeuse ;

Jean, sieur de Saint-Etienne et Séchelles, mestre de camp d'infanterie (4).

***

Après cette digression généalogique, il nous faut encore présenter quelques exemples de troubles.

Nous avons parlé de la mort du comte de Rethel, survenue dans

(1-2) O. de Gourjault : *Collection de notes et de documents sur l'histoire des Ardennes ;* fragments ; portefeuille n° 35 ; généalogies.

(3) O. de Gourjault : *Notes d'histoire locale ;* les officiers de la milice bourgeoise de Reims, étaient : Jean de Beaumont, de Noirefontaine, Robert Fouquet, de Richecourt, de la Vieuville, venu de Mézières en 1568.

(4) *La France protestante.*

la bataille de Dreux : pendant les années qui suivirent cette bataille, nos contrées eurent à souffrir de la présence des troupes protestantes; elles pillèrent alors le monastère du Mont-Dieu. Dom Ganneron rapporte ainsi cet événement : « Il y avoit quelque « hobereau huguenot au pays qui... envioit dès longtemps les « biens des religieux du Mont-Dieu... Il s'advisa de s'insinuer « aux bonnes grâces de François d'Hangest, sieur de Genlys, « protestant... il lui donna cognoissance du Mont-Dieu, lui en fit « venir l'eau à la bouche. Son régiment, qui estoit à Attigny et au « Chesne, vint tout raffler au Mont-Dieu ; le pillage eut lieu le « 8 octobre 1568. Mais le hobereau... pensant que le Mont-Dieu « se pourroit ravoir dudit pillage... voulut tascher d'en faire une « fin, mettant le feu aux quatre coins de la maison... et en sortant « pour se retirer à Attigny ils (les huguenots) enlevèrent tous les « chevaux et harnois. Comme ils sceurent que le feu n'avoit « endommagé les édifices qu'en partie, les huguenots résolurent « de retourner les achever, mais Madame de Bouillon escrivit à « Genlys qu'il ne permit point que les siens fissent davantage de « dommage au Mont-Dieu (1) ». Quoique Dom Ganneron ne cite pas le nom de ce hobereau instigateur du pillage du couvent, on sait que c'était Adolphe de Louville, seigneur d'Artaise, ennemi déclaré des moines.

Mais ce pillage ne fut pas malheureusement le seul qu'eurent à subir les religieux que le voisinage de Sedan exposait aux incursions des religionnaires. Du reste, comme eux, le Rethelois, le pays tout entier, souffrait non seulement de la présence de ces troupes, mais encore de celle des troupes royales qui lui étaient opposées ; ennemis ou amis les ruinaient à l'envie.

Vers cette époque, dit Dom Ganneron, « la ville de Sedan qui « regorgeoit de monde pour sa petitesse, fut contrainte d'en « relascher une partie, tellement que de ce dégorgement les villes « de Rethel, Mézières et Mouzon en furent infectées et je ne pense « point que les autres places du pays en aient été exemptes, « hormis Donchery » (2).

Nous arrivons ainsi à l'année 1569, à la troisième guerre civile, à la bataille de Moncontour, où figurent des seigneurs ardennais que nous retrouverons.

(1) Dom Ganneron : *Annales; Centuries du pays des Essuens*, publiées par P. Laurent, archiviste du département des Ardennes, pp. 476, 477.
(2) Dom Ganneron, *op. cit.*, p. 480.

IV

Création de l'église de Voncq. Les familles d'Apremont, de Sugny et de Roucy.

Après ce court aperçu des troubles religieux dans nos contrées, il nous faut revenir au prince de Sedan, Henri-Robert et à sa conversion au calvinisme. Son premier soin, lorsqu'il eut affirmé hautement ses nouvelles opinions religieuses, fut de s'entourer de pasteurs protestants, tels que Louis Cappel, Fornelet, Bertrand de Loques et de plusieurs autres qui constituèrent une église à Sedan et ne tardèrent pas à répandre leurs prédications, leurs doctrines et à créer de nouvelles églises, non seulement dans la principauté, mais encore et surtout dans les contrées voisines.

Dès 1561, une église était fondée à Voncq (1) avec Falaise et Imécourt comme annexes (2). Le ministre de Miremont y était reçu pasteur: cependant, l'année suivante (1562), on le trouve pasteur à Blandy-en-Brie (3).

M. E. Henry, dans ses notes biographiques sur les pasteurs de l'église réformée de Sedan (4), indique comme ayant été à Voncq, les ministres de Miremont (1561), de Renty (1572), de Gastines (1597), de Juigné (1608), mais d'après les notes (mss.) prises à Paris par M. le professeur Collinet à la Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, nous pouvons compléter cette liste et l'établir ainsi :

De Miremont.....	1561
Dupré.....	1564
Robert de Renty.....	1572 (5)
De Miremont (de nouveau).....	1581-1585 (6)
Philippe de Gastine.....	1597 (7)

(1) Voncq, canton d'Attigny.
(2) Falaise, canton de Vouziers; Imécourt, canton de Buzancy.
(3) E. Henry : *Notes biographiques sur les membres de l'Académie protestante et les pasteurs de l'église réformée de Sedan*, 1896.
(4) E. Henry : *op. cit.*
(5) Il épousa sans doute Antoinette d'Apremont, fille de Jean et de Jeanne de Sugny, devenue veuve de P. de Biédemont, sieur de La Lande. On trouve en effet, dans un acte notarié du 20 mars 1590, la mention de la vente d'un jardin sis à Daigny, à damoiselle Antoinette d'Apremont, veuve de M. de Renty, demeurant à Sedan. (Communication de M. E. Henry).
(6) Le rédacteur du *Bulletin de l'histoire du protestantisme*, vol. XXXIX, p. 306, dit que le ministre de Miremont était issu d'une famille noble d'Auvergne et se demande si c'est sa fille ou sa sœur qui, devenue veuve, épousa en deuxièmes noces, Antoine de Nettancourt. (Notes de M. le professeur P. Collinet).
(7) Le 20 may 1601, M. de Tilloy a béni le mariage de M. Philippe de Gastine, ministre de la parole de Dieu de l'église de *Vonc* et *Falaise* et de Marie du Boix, fille de Jean du Boix, citoyen de la ville de Metz. (Archives du greffe du tribunal civil de Sedan; registres des protestants : mariages).

De Juigné.....	1608 (1)
Duval.....	1616-1624
Erondelle, Pierre.....	1624 (2)
Des Marets, Samuel.....	1624-1625
Richard, Zacharie.....	1625-1626
Chéron, Abraham.....	1659
Mutel, François.....	1660 ?
Jenoteau, Philippe.....	1660-1665

FAMILLE D'APREMONT

Voncq appartenait en partie à la famille d'Apremont-Vandy, de cette illustre famille d'Aspremont (3) qui, jusqu'à la fin du XIVe siècle, joua un grand rôle dans le comté de Bar et ne devint ardennaise qu'à partir de cette époque. Sans faire son histoire, disons que, divisée en plusieurs branches, elle comptait, dès le début du protestantisme, plus d'un adhérent aux idées nouvelles.

La liste que nous avons reproduite au ch. II signale, dès 1560, trois chefs de cette famille portant le même prénom : les sieurs de Lumes, de Sorcy et de Vandy.

Parlons d'abord de ce dernier. Le sieur de Vandy, JEAN D'APREMONT, était aussi seigneur de Voncq qu'il tenait de sa mère, Blanche de Boham, laquelle avait recueilli cette terre (par son père Antoine et son aïeul Regnault de Boham), de Jeanne de Grandpré, fille du comte Ferry, mariée en 1415 à Jacques ou Jacquemart de Boham.

Devenu seigneur de Vandy par suite de la mort de Guillaume, son père, survenue au mois d'octobre 1557 (4), Jean épousa, en premières noces, Jeanne de Sugny qui mourut en 1571, lui laissant sept enfants.

La famille d'Apremont était à cette époque unie par une double alliance à la famille de Miremont : un acte notarié, du 19 octobre 1569, donne à bail à Blanche de Miremont, épouse de Jacques d'Aspremont, seigneur de la Fosse ? et de Beugny, une maison située à Sedan, rue de Villier (d'En-Bas) ; et un autre acte de 1595

(1) Extrait du compte-rendu du Consistoire de Sedan, en date du 13 décembre 1605 : « On « imposa les mains à Isaac Juigné pour être pasteur des églises de *Von* et *Falaise*, auxquelles « églises il s'est obligé pour servir un an ». (Communication de M. J.-B. Brincourt).

(2) Pierre Erondelle n'est porté sur aucune liste des pasteurs de Voncq, cependant on trouve, à la date du 8 octobre 1628, l'acte d'inhumation d'Esther Erondelle, fille de feu maître *Pierre Erondelle, ministre de la parole de Dieu en l'église de Vonc* et de Marie François, laquelle défunte née à Vonc, aagée de quatre ans. (Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants : mortuaire de 1628).

(3) *D'azur à trois corbeaux ou merlettes de sable.*

(4) O. de Gourjault : *Notes d'histoire locale.*

institue Jean d'Aspremont, seigneur de Vandy, tuteur des enfants mineurs d'Henri de Miremont, seigneur de Quatre-Champs et d'Anne d'Aspremont (1).

Devenu veuf, Jean d'Apremont se remaria avec Louise du Frétard, la parente sans doute et peut-être la tante d'une demoiselle d'honneur de la princesse Elizabeth de Nassau, Marthe du Frétard, fille de Charles du Frétard, seigneur de N..., qui épousa, le 23 novembre 1612, Jean de Misernac, seigneur de Vaux-en-Thiérache (2).

Il n'eut pas d'enfant de sa seconde femme. Quant à ceux qu'il avait eus de son premier mariage, nous ne savons s'ils furent tous calvinistes : nous insisterons toutefois sur ceux qui nous paraissent avoir appartenu à la religion réformée. Voici leurs noms :

René, marié à Louise de Joyeuse ; nous en reparlerons ;

Geoffroy, baron de Landreville, page de Henri II ;

Hélie, seigneur de Voncq, mort sans postérité, rapporte la généalogie des d'Apremont, mais ce qu'elle omet de dire, marié à Suzanne de Baleine à laquelle il laissa, à sa mort, la seigneurie de Voncq ;

Antoinette, mariée à P. de Biédemont, baron de La Lande (3) ;

Hélène, femme de Bon de Roucy, seigneur de Vaudu, qui mit au monde une fille, Jeanne, baptisée le 23 janvier 1573, filleule de Jean d'Avroult (Averhoult), seigneur de Lalobbe et de Claude Deschamps, sa femme ; et, le 21 avril 1572, un fils, baptisé sous le nom de Daniel (4) ;

Claude, épouse de Charles de Vesles ;

Jeanne, mariée à François de Pouilly, sieur de Hugnes, sans postérité, mariée en secondes noces, le 26 avril 1587, à Philippe de Saint-Just, d'où plusieurs enfants, entr'autres Gédéon, baptisé le 31 mars 1588, filleul de Jean d'Orthe, seigneur de Falaise et de Françoise de Vouasti, dame de Pecquigny (5), remariée enfin (août 1596) à Christophe de la Tranchée, dont un fils, Christophe, que nous retrouverons.

***

A côté de ce seigneur de Vandy, rappelons le nom d'un de ses parents dont la vie fut des plus tourmentées, et qui porte le même prénom que lui.

(1-2) Archives de l'étude de Me Piquart, notaire à Sedan ; actes notariés. (Communication de M. Er. Henry).
(3) Est-ce cette Antoinette qui, devenue veuve, avait épousé le pasteur de Renty ?
(4-5) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants.

Petit-fils de Gobert d'Apremont et de Jeanne de Kiévrain, fils d'Antoinette, héritière de Garlache de Brandebourg et de Jean d'Apremont, prince d'Amblize, seigneur de Buzancy, qui avait succédé à son beau-père dans la charge de gouverneur du Rethelois, JEAN D'APREMONT était l'aîné des enfants de cette union. Il avait un frère ENGUERRAND, mort sans postérité en 1537, et une sœur ANTOINETTE qui épousa René d'Anglure. — Jean continua la descendance de cette branche de la famille et fut prince d'Amblize, seigneur de Buzancy et de Lumes. Marié en 1521 à Marie d'Hangest qui ne lui donna pas d'enfants, il se remaria en 1530, à Marie de Rougraffin, veuve de Robert de Malberg, seigneur de Boureuilles et d'Andon qui lui avait laissé trois enfants, CHARLES, BERNARD et un fils posthume.

Jusqu'à cette époque, Jean d'Apremont avait servi fidèlement le roi de France ; mais, cédant aux inspirations de son caractère remuant, aux intrigues nouées par sa seconde femme, mécontent peut-être aussi, suivant quelques historiens, de ne pas avoir obtenu la récompense à laquelle il croyait avoir droit, il quitta le parti du roi pour suivre celui de l'empereur Charles-Quint.

Appelé à faire hommage au comte de Rethel, en 1532, il s'y refusa et fit dès lors fortifier sa demeure, recrutant des aides parmi les routiers et les soldats d'aventure. Son château devint un repaire de brigands, de malfaiteurs, de scélérats : suivi de ses soudards, il courait les chemins, levant des contributions dans les contrées de la Champagne, du Luxembourg, portant le pillage, la terreur et la ruine dans tous ces pays (1).

Comprenant toutefois son impuissance dans sa lutte contre son suzerain le comte de Rethel, appuyé par le roi de France, il implora la protection du roi d'Espagne et se reconnut son vasal. Sa femme négocia sa soumission avec Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas (4 novembre 1536) et le 25 décembre Jean d'Apremont fit foi et hommage au grand bailli du Hainaut, représentant l'Empereur. Celui-ci lui promettait une rente annuelle de 3,000 florins.

Fort du droit qui reconnaissait que Lumes et les seigneuries en dépendant ont toujours été de la mouvance et de la châtellenie de Mézières ou d'Arches, Henri de Lautrec, comte de Rethel, avec

(1) Voir pour ces renseignements sur le seigneur de Lumes, D. Noël : *Notice historique sur le canton de Mézières ;* Marquis O. de Gourjault : *Notes historiques*, et surtout l'abbé Hubignon : *Etude historique sur Lumes* (Charleville, 1903).

l'appui du duc de Guise, gouverneur de la Champagne, fit saisir par ordonnance du bailli de Vitry, du 5 avril 1537, les biens de Jean d'Apremont situés en France : Lumes et ses dépendances, Mohon, la Francheville, Clefays, Saint-Pierre, Prix, Houldizy, Montcy, Vautraincourt, Boureuilles, Buzancy, etc. Le duc de Guise obtint la terre de Buzancy, et les terres de Boureuilles et de Baulny, appartenant aux héritiers de Robert de Malberg, furent données à Claude du Fresnel, seigneur de Louppy.

La guerre entre François Ier et Charles-Quint, interrompue par la trêve de Nice, recommença en 1542. Le château de Lumes fut assiégé et pris par les Français sous les ordres de Gratien de Maillart, gouverneur de Maubert-Fontaine. Mais lors de la paix, conclue à Crespy en 1544, Jean d'Apremont fut rétabli dans ses terres et seigneurie de Lumes. Toutefois les revenus de ses biens ne lui furent pas restitués et la question de leur mouvance ne fut jamais tranchée et donna lieu, pendant des siècles, à des contestations entre la France et les Pays-Bas.

Rentré dans son château, d'Apremont recommença sa vie d'aventurier et de bandit ; ses actes d'hostilité ne prirent fin qu'en 1552. Cette année, à son retour de la conquête des Trois-Evêchés, Henri II fit saisir de rechef les seigneuries de Buzancy et de Lumes et les accorda au comte de Rethel, François de Clèves. Le 1er mai le procureur du comte se fit mettre en possession de ces seigneuries « à cause que le dit d'Apremont tenoit le parti de l'Empereur « pendant la guerre ouverte ».

Quelques jours après, le 10 mai, Jean d'Apremont mourait, non par suite d'une blessure causée par la rupture d'une pièce de canon, comme le rapporte la légende, mais par suite d'une attaque d'apoplexie, ainsi que le constate une lettre de la régente des Pays-Bas. Son château fut pris, quelques semaines après, par François de Vieilleville auquel le rendit Bernard de Malberg, beau-fils et lieutenant de Jean d'Apremont.

Il était mort sans postérité. Marie d'Hangest ne lui avait pas donné d'enfants ; ceux qu'il avait eus de Marie de Rougraffin, sa seconde femme, moururent avant lui. Sa succession revenait à sa sœur Antoinette d'Apremont, mariée, en 1534, à René d'Anglure, baron de Conflans-Sainte-Honorine, fils de Saladin, baron de Bourlemont et de Marguerite de Lignéville. Antoinette avait eu en dot les terres d'Imécourt.

Ajoutons à ces renseignements sur le seigneur de Lumes, la

mention, qu'on trouve dans les notes du marquis de Gourjault, d'une transaction, en date du 2 juillet 1552, entre François, duc de Nevers, comte de Dreux, du Rethelois et Beaufort d'une part et René d'Anglure, écuyer, baron de Bourlemont, en son nom et au nom d'Antoinette d'Apremont, sa femme, au sujet de la seigneurie de Lumes et des terres dépendantes à Evigny, Vautraincourt et Romery. Celles-ci revinrent au comte de Rethel. Ville et le bois de Ville, mouvants du comté de Rethel à cause du château de Mézières, revinrent à René d'Anglure.

***

Outre Jean d'Apremont, seigneur de Lumes, dont nous venons de parler, la liste, publiée par le professeur E. Henry, « de quelques « prêtres et gentilshommes ardennais, tous voisins, amis et coreli- « gionnaires du prince de Sedan » (1), contient également un troisième Jean d'Apremont, seigneur de Sorcy, Nanteuil, Saint-Loup-en-Champagne, époux de Suzanne de Harange, sans doute de la famille de Catherine de Harange, mariée à Foucault de Joyeuse, comte de Grandpré. Elle resta veuve en 1599 avec un fils, Samuel, qui fut seigneur de Coulommes et de Saint-Loup. De son mariage avec Philippe de Roucy naquit une fille qui, en 1644, légua ses biens à Charles d'Apremont, seigneur et baron dudit lieu et à Claude d'Apremont, seigneur de Saint-Loup (2).

Le successeur de Charles dans la seigneurie de Sorcy, Nanteuil, fut Abraham, époux de Claude d'Elcy (3).

Ces alliances et ces prénoms tirés de la Bible peuvent-ils nous faire supposer que ces seigneurs appartenaient au parti de la Réforme? Nous n'oserions l'affirmer.

Mais les registres des protestants conservés au greffe du tribunal de Sedan mentionnent encore à cette époque quelques autres noms de la famille d'Apremont.

Ainsi, le 8 janvier 1586, on trouve le baptême de Marguerite, fille de Gobert d'Apremont, seigneur de la Ferté, et de Claude de

(1) Il y a lieu de supposer que Jean d'Apremont fut protestant. Son beau-fils, Bernard de Malberg, qui eut la seigneurie de Lumes après sa mort, le fut aussi. Membre du conseil des gueux, banni des Pays-Bas par la Régente, il se réfugia auprès du prince d'Orange auquel il avait deux fois servi d'intermédiaire avec Condé et Coligny et périt, en 1568, au combat de Jeanchelette, colonel d'un régiment de l'armée de Guillaume de Nassau.

(2) O. de Gourjault : *Notes d'histoire locale.*

(3) Généalogie des d'Apremont.

Ligier. Ce seigneur était fils de Guillaume, seigneur de la Neuville-les-Wasigny, baron de Saint-Loup, frère de Jean de Vandy. La généalogie des d'Apremont le porte comme seigneur de Marqueny. Serait-il devenu seigneur de la Ferté par suite de la mort de son frère Hierosme, décédé sans postérité? Toujours est-il que sa fille eut pour parrain et marraine Jacques de Baleine, seigneur de Courtanet, et Marguerite de Lest (1).

Le 10 novembre de la même année (1586), Jeanne d'Apremont est encore marraine avec Guillaume de La Marck, comme parrain, de Pierre, fils de Pierre de Caumont, seigneur de Day, et de Marie de Boham (2).

Le 18 janvier 1587, cette même Jeanne est également marraine avec son frère Hélie comme parrain, de Jeanne, fille de Jean d'O... et de Claude de Quivi (3).

Enfin, le 11 octobre 1587, Roger d'Apremont, seigneur de Vandy et damoiselle Marie de Clutin, femme de M. Clermont d'Amboise, sont parrain et marraine de Marie, fille de Jean de Proisi, seigneur de Morgni, et de Marie de Baleine (4). Il y a évidemment une erreur de prénom dans la rédaction de cet acte de baptême; car à cette époque le seigneur de Vandy était René et non Roger d'Apremont; bien plus, d'après la généalogie, aucun membre de cette famille ne portait à ce moment-là le prénom de Roger.

Insistons sur ce René d'Apremont, connu dans les mémoires du temps sous le nom de Vandy; il était devenu, par son mariage avec Louise de Joyeuse, le gendre de Foucault, comte de Grandpré. Membre du conseil du prince de Sedan avec un grand nombre de seigneurs de la contrée, il combat vainement avec la majorité la résolution qu'avait prise Guillaume-Robert de se mettre à la tête des troupes allemandes, envoyées en France au roi de Navarre et au secours des calvinistes, et il l'accompagne avec bien d'autres dans cette funeste expédition; après son insuccès et la mort des princes Jean et Guillaume-Robert de La Marck (1587-1er janvier 1588), il s'associe avec ses beaux-frères Robert et Claude de Joyeuse aux luttes des royaux et des protestants contre les catholiques. On le voit en 1588 amener des cuirassiers à son beau-frère Claude (de Tourteron), logé au village de Grivy. Le 12 janvier 1589, il

(1-2-3) Archives du greffe du tribunal de Sedan; registres des protestants: baptêmes.
(4) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan; état-civil des protestants.

assiste à la rencontre de Saint-Juvin (1) où il joue un rôle important et contribue pour beaucoup à la victoire de d'Amblize. Saint-Paul, parlant de ce combat, bien qu'il en atténue autant que possible l'importance, semble avoir été heureux de recevoir au lendemain les renforts que lui amenaient Geoffreville avec son régiment et le seigneur de Sapogne avec des troupes étrangères venues du Luxembourg (2).

Dans cette même année (1589), Robert de Joyeuse, logé au Chesne, apprend le siège de Vitry-le-Brûlé par les troupes de Saint-Paul ; il s'y rend aussitôt avec Tourteron, Vandy, Termes et d'autres, il bat les catholiques et fait lever le siège : c'était à la veille du combat de Saint-Amand. Enfin il concourt, par le secours qu'il y amène, à la défense de Stenay assiégé par le duc de Lorraine (décembre 1591) (3).

René d'Apremont eut de son mariage avec Louise de Joyeuse, trois enfants : Anne, Jean dont nous avons mentionné les baptêmes, plus un autre enfant mort en bas-âge.

Jean, le filleul de Robert de Schelandre (10 août 1590), devint maréchal de camp, gouverneur de Toul, et mourut à Fribourg-en-Brisgau, le 8 septembre 1638, des suites de blessures reçues devant Brisach. Il avait épousé en 1615 Innocente de Marillac qui était catholique et qui lui donna cinq enfants, entr'autres Catherine, plus connue sous le nom de Mademoiselle de Vandy,

(1) Saint-Juvin, canton de Grandpré (Ardennes).

Il existe dans les documents laissés par O. de Gourjault, un compte-rendu de ce combat, une sorte de rapport militaire, écrit à l'époque et des plus intéressants que je tiens à reproduire, le voici :

« Les royaux sortent du village pendant que les paysans attendent Saint-Paul aux barricades « et l'arrêtent. Amblize ordonne à Vandy de tenir ses troupes à senestre et à Loppes de « s'avancer sur la dextre pour faire une salve d'arquebuzades à ceux qui viendroient les « premiers à la charge, puis faisant un gros de tout le reste, tient le milieu et tourne en cet « ordre vers Saint-Paul par le derrière du village. Saint-Paul étoit un peu retiré et avoit « envoyé hâter ses gens de pied qui étoient à Landres distant de Saint-Juvin d'une bonne lieue « seulement. Mais voyant ses ennemis aller à lui, il commande à Mandricart de charger, ce « qu'il fait furieusement, mais Loppes et ses arquebuziers advancés, rangés et portés à côté « du chemin par lequel il venoit, ralentit en un moment sa course, faisant telles décharges « sur ses troupes passantes que nombre d'hommes et chevaux culbutèrent, cause que cette « troupe est aisément poussée sur Artigoti et de Pange, desquels les soldats plient, du moins « la plus grande partie, laissant porter leurs capitaines par terre et tous leurs compagnons. « Saint-Paul envoie Urban et son gros au secours puis y donne en même temps avec tout son « reste, chacun y fit son devoir et lors branla la victoire. Mais Vandy qui choisit son temps « prend en flanc le gros de Saint-Paul, abbat et emporte tout, en même temps Loppes s'en « mêle et en un tournemain tous les Ligueurs furent tous pris ou tués sur la place. On en « compta 116 morts, 60 soldats prisonniers et 18 capitaines, spécialement Artigoti, le chevalier « Verdel, Urban, Mandricart, 130 bons chevaux y furent gagnés sans compter les estropiés « et tués ». — (O. de Gourjault : extraits du manuscrit Henry ; portefeuille n° 43).

(2) Voir les *Mémoires de Saint-Paul*.

(3) Tous ces renseignements sur la vie politique de René d'Apremont sont puisés dans la publication d'Hérelle, déjà citée.

demoiselle d'honneur de Mademoiselle de Montpensier, et ABSALON, marquis de Vandy, qui mourut en 1659 gouverneur de Montmédy. Jean avait abjuré, il fut enterré dans l'église de Fribourg (1).

S'était-il converti pour des raisons politiques ou pour obéir à des influences de famille? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'il n'était pas le seul catholique de cette nombreuse famille d'Apremont, dont tous les membres n'avaient pas renoncé à la foi de leurs pères pour adopter les idées nouvelles. Si nous ne pouvons les citer tous, nous trouvons au moins dans les archives de la mairie de Sedan quelques renseignements précis.

Ainsi, le 6 novembre 1639 (2), Madame de Vandy (la veuve de Jean, Innocente de Marillac) est marraine avec Monsieur de Maisières comme parrain, d'Innocente, fille de Monsieur d'Inau (Inor) (3).

Le 12 février 1653 (4), c'est le baptême de Marie, fille de CHARLES, comte d'Apremont, capitaine de cent hommes d'armes des Ordonnances du Roy, et de Marie-Françoise de Cousy (Coucy-Mailly), son épouse; elle a pour parrain Louis de Trémouille, duc de Marmoutiers, et pour marraine, Marie-Charlotte de Cousy (Coucy-Mailly), comtesse de Grandpré (5).

En 1663, le 14 mars, c'est le baptême d'Abraham-Louis, fils de Daniel de Sahuguet et de Gabrielle de Pouilly; il a pour parrain Louis de Fabert, gouverneur de Sedan, et pour marraine Madame CATHERINE D'APREMONT, dame de Servisy et de Barricourt (6).

Quelques années plus tard, le 17 décembre 1667, cette même dame figure, avec ses deux prénoms Anne-Catherine, comme marraine de Louis de la Gallissonière, avec Georges de Guiscart, comte de la Bourlie, gouverneur pour le Roy de la principauté de Sedan, pour parrain (7).

Enfin, le cinquième jour de décembre 1668 (8), ANNE-LOUYSE D'APREMONT, fille de Messire Jean d'Aspremont, chevalier, seigneur

(1) Dr H. Vincent: *op. cit.*, p. 413.
(2-4) Archives de la mairie de Sedan; registres paroissiaux.
(3) Cette enfant (Innocente) était fille d'Aubertin de Pouilly, seigneur d'Inor, qui avait dû abjurer à cette époque, et de Madelaine de Pouilly, dame de Voncq, dont l'extrait mortuaire prouve qu'elle est morte calviniste convaincue. Innocente était par conséquent la sœur de Claude de Pouilly, mariée à Gédéon de Vassinhac-Imécourt, et de Gabrielle de Pouilly, mariée à Daniel de Sahuguet. Elle fut, d'après Jeantin (*Manuel de la Meuse*, art. Inor, p. 874), religieuse à l'abbaye de Juvigny.
(5) Marie-Charlotte de Cousy était la première femme de Charles-François de Joyeuse, mort en 1680.
(6) Archives de la mairie de Sedan; registres paroissiaux. Madame Catherine d'Apremont avait épousé Jean de Pellart, lieutenant du Roy au gouvernement de Sedan.
(7-8) Archives de la mairie de Sedan; registres paroissiaux.

de l'Aubresle (1), capitaine d'une compagnie de chevau-légers au service du Roy, et de Madeleine de Fabert, son épouse, ses père et mère légitimes, âgée de quatre ans, ayant été ondoyée à la maison par le curé de Vandy, a été présentée aux cérémonies du baptême dans l'église de Sedan et a été tenue par Abraham-Louis et Charlotte d'Aspremont, ses frère et sœur, en l'absence de M. Macler, conseiller du Roy en son parlement de Metz, et d'Anne de Fabert, son épouse. Signé : Rondel.

Une dernière remarque, c'est que, comme beaucoup de familles nobles, des membres de la famille d'Apremont habitaient Sedan. En 1692, un comte d'Apremont était locataire, moyennant 200 livres, d'une portion d'une maison située rue des Francs-Bourgeois, appartenant au sieur et à demoiselle Guyot, fugitifs (2).

En résumé, si la famille d'Apremont comptait des protestants, elle renfermait aussi, surtout à l'époque qui précéda la révocation, un grand nombre de catholiques et l'énumération des actes, que nous venons de rapporter, pourrait nous permettre d'aborder dès à présent quelques réflexions que nous croyons cependant devoir être mieux placées dans un chapitre ultérieur.

Dans tous les cas, l'église de Voncq devait déjà péricliter à cette époque. Nous ne savons pas quand elle fut supprimée ; toutefois elle n'existait plus en 1678. Le nombre des protestants avait singulièrement diminué à cette date, au point qu'il ne se trouvait plus à Voncq que huit familles hérétiques qui allaient au prêche à Saint-Loup-aux-Bois (3).

Je tiens ici à faire une remarque, non seulement au sujet de la famille d'Apremont, mais encore au sujet de toutes les familles dont je me suis occupé dans ce travail, c'est que si j'ai pu donner sur certains membres de ces familles quelques renseignements historiques et indiquer les divers actes religieux de leur vie, il en est d'autres sur lesquels mes recherches n'ont abouti, pour ainsi dire, qu'à la nomenclature de ces actes religieux, sorte de répertoire qui n'a d'autre mérite que celui d'avoir été relevé sur les registres de l'époque, avec tout le soin que j'ai pu y apporter.

(1) Château démoli en 1818, situé autrefois à Vandy, non loin du château seigneurial de la famille d'Apremont.

(2) Etat de la régie des biens délaissés par ceux de la R. P. R. et nouveaux convertis sortis du Royaume, arrêté par l'Intendant Larcher, le 19 avril 1692.

(3) Archives de la Marne (en dépôt à Reims), G. 281 (visite du Doyenné d'Attigny, par Jean Chopin, doyen).

FAMILLE DE SUGNY

Nous avons dit que Jean d'Apremont, fils de Guillaume, devenu seigneur de Vandy à la mort de son père en 1537, avait épousé Jeanne de Sugny (1). Elle appartenait à une vieille famille sur laquelle nous n'avons d'autres renseignements que ceux que nous avons puisés, surtout dans l'ouvrage de M. le Dr H. Vincent, dans les notes d'O. de Gourjault et dans les registres protestants du greffe du tribunal de Sedan.

Originaire du pays, alliée aux de Savigny, de Pouilly, de Joyeuse, d'Apremont et autres, cette famille avait été puissante au XIVe siècle. En 1526 nous voyons François Ier établir deux foires à Sugny, en faveur d'Oger, seigneur du lieu (2).

En 1529 et en 1533, ce même Oger rend foi et hommage pour la seigneurie de Sugny, pour la moitié de celle de Buissy, pour Chappes, Sery, pour le fief d'Arainville, sis audit Sery et pour la vicomté de Leffincourt (3).

Jeanne de Sugny, épouse de Jean d'Apremont, meurt en 1571.

En 1572, Louis de Sugny et différents seigneurs du Rethelois, entr'autres les d'Apremont, se réfugient auprès du prince de Sedan, lors des massacres de la Saint-Barthélémy (4).

Le 18 septembre 1573, Loys de Sugny présente au baptême, comme parrain avec damoiselle Jacqueline de Capoulet, damoiselle dudit Sugny, comme marraine, Judith, fille d'Arnouil Hubert, libraire et bourgeois de Sedan, et de Marie Mollet (5).

Le 2 octobre 1573, est célébré le baptême de Diniah, fille de Claude d'Orthe, seigneur de Mont-Saint-Martin, et de Magdeleine de Sorbé, dame de Vouzi ; elle a pour parrain Loys de Sugny, seigneur dudit lieu, et pour marraine, damoiselle Antoinette Drappillar (6).

Louis de Sugny fut évidemment calviniste, mais c'est le seul de cette famille sur la religion duquel nous ayons des notions précises. Les renseignements, à ce sujet, manquent complètement pour les autres membres. Tout ce que nous savons d'eux, c'est qu'ils paraissent s'être partagé, à la fin du XVIe et au XVIIe siècles, les seigneuries de Sugny, Chappes, Sainte-Marie, Contreuves, etc.

(1) *De sable à l'écu d'argent au bâton écosté de même brochant sur le tout.*
(2) Dr H. Vincent : *op. cit.*
(3) O. de Gourjault : notes.
(4) J. Villette : *L'enlèvement des filles du seigneur de Contreuves (Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, 1900).
(5-6) Archives protestantes du tribunal civil de Sedan.

Le 19 juin 1589, rapporte le Dr Vincent, VALENTIN DE SUGNY, seigneur de Sugny, Contreuves, Chappes, etc., guidon dans la compagnie de Monseigneur le duc de Rethelois, accorda aux manants de Contreuves la permission de prendre des pierres dans les carrières de cette seigneurie (1).

En 1614, une fille de ce Valentin et de Phœbé d'Haraucourt, HENRIETTE DE SUGNY, a comme époux Michel de Bezannes. Son père, seigneur de Sugny, lieutenant de la compagnie d'armes du duc de Nevers, est président de la souveraineté d'Arches (2). Il assista donc à la création et aux premières fondations de la ville de Charleville.

Enfin, en 1685, — et à cette époque nous n'avons aucun doute sur ses opinions religieuses, — LOUIS DE SUGNY, chevalier, seigneur et vicomte de Sugny, mestre de camp de cavalerie, a de son mariage avec Anne de Grainberg, deux filles :

CATHERINE, religieuse du couvent du Saint-Sépulcre ;

CHARLOTTE-FRANÇOISE, mariée à Jean-Henri de Roussy, capitaine de cavalerie au régiment de Boutillac (3).

Ajoutons pour terminer qu'en 1689, CHARLES DE SUGNY, chevalier, vicomte de Sainte-Marie-sous-Bourcq et de Brières, réside dans cette dernière seigneurie (4).

FAMILLE DE ROUCY

A ces renseignements sur la famille de Sugny, joignons ceux que nous avons pu recueillir sur la famille de Roucy (5) unie, quelques années plus tard, avec la famille d'Apremont par le mariage de BON DE ROUCY, seigneur de Manre, avec Hélène, fille de Jean d'Apremont, seigneur de Vandy, et de Jeanne de Sugny. Nous l'avons mentionné.

Cette noble famille, remarquable par ses alliances, comptait à la fin du XIIIe siècle parmi ses membres, Jeanne, comtesse de Bar (6).

Sans la suivre à travers les âges, arrêtons-nous au XVIe siècle.

En 1537, HENRI DE ROUCY, époux de Jacqueline de Launois, est seigneur de Sissonne ; il a parmi ses enfants une fille mariée à Charles de Maupas, baron du Thour.

(1) Dr H. Vincent : *op. cit.*
(2-3-4) O. de Gourjault : notes citées.
(5) *De gueules au chou d'or.*
(6) Dr H. Vincent : *op. cit.*

En 1538, Nicolas, fils aîné de Nicolas de Roucy, déclare que la terre de Termes est tenue du Roy et de son château de Sainte-Ménehould : il tient en même temps la seigneurie de Thenon du comte de Grandpré. Frère de Bon de Roucy, il est écuyer, seigneur de Manre, homme d'armes des ordonnances du Roy sous le duc de Guise : il meurt avant 1555.

La même année, 1538, Jean de Roucy, écuyer, seigneur de Woilmont et Argiers, déclare que les terres d'Argiers et de Maupertuis lui appartiennent par suite du décès de Guillaume, son père, et de François et Hélène Boz, ses oncle et tante (1).

Mais cette famille avait, comme tant d'autres, subi les influences de la Réforme : Bon de Roucy était protestant. Nous avons vu qu'il avait épousé Hélène d'Apremont qui lui donna, au moins à notre connaissance, une fille, Jeanne, baptisée le 23 janvier 1573 et un fils, Daniel, baptisé le 31 avril 1574 ; que, devenu veuf, il se remaria avec Marie de Barisey, catholique, et qu'il était mort avant 1592 (2). Nous retrouverons cette dernière.

En dehors de ce seigneur et de ses enfants, y eut-il d'autres protestants dans cette famille ? Le fait est probable, mais nous l'ignorons.

Ce que nous savons, c'est que les de Roucy comptèrent parmi eux des officiers distingués et, qu'outre le de Roucy de Termes, dont parle François de Rabutin dans ses commentaires pour l'année 1552, nous pouvons citer Charles de Roucy, seigneur de Termes, qui fut l'adversaire de Saint-Paul et qui combattait à côté de Robert de Joyeuse-Grandpré, de Claude de Joyeuse, de Tourteron, de René d'Apremont-Vandy dans le parti des royaux unis aux huguenots.

Etait-il protestant ? Je l'ignore.

Quoiqu'il en soit, Saint-Paul, qui le considérait comme un adversaire sérieux, parle de lui dans ses mémoires.

La famille de Roucy fut nombreuse. On trouve plusieurs de ses membres seigneurs, non seulement de Manre et de Termes, mais encore de Monthois, de Liry, de Marvaux (1628), d'Apremont et de Châtel (xvie et xviie siècles), d'Exermont, de Vrizy (1662) (3).

Un membre de cette famille, François, seigneur de Villette, porta par suite d'une alliance au xviie siècle, les seigneuries des

(1) O. de Gourjault : *Notes d'histoire locale.*
(2) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants : baptêmes.
(3) Dr H. Vincent : *op. cit.*

Grandes et des Petites-Ayvelles dans la famille de Roucy. Il était maréchal de camp et succéda en 1659 à M. de Vandy (Absalon-Claude-Jean-Baptiste, fils de Jean et d'Innocente de Marillac), comme gouverneur de Montmédy.

Bien que ce soit en dehors de nos recherches, nous croyons devoir ajouter qu'il avait marié une de ses filles, INNOCENTE, à un M. de Haulles, lieutenant au gouvernement de Montmédy, qui fut, en 1694, le sujet d'un procès célèbre dont les annales de la place de Montmédy ont conservé le souvenir. Cet officier fut détenu à Paris, sur l'accusation de haute trahison portée contre lui, au moyen de lettres fausses dictées à un écrivain public par sa propre belle-sœur, la dame d'Incarville, née Suzanne de Roucy, épouse de Gaspard Clasario. Ce fut un de ses neveux qui parvint à faire connaître son innocence en découvrant le faussaire. Celui-ci fut pendu et l'instigatrice du faux eut la tête tranchée. Le brave de Haulles, proclamé innocent, fut rendu à ses fonctions à Montmédy. Tous les deux, sa femme et lui, furent enterrés dans l'église de la ville haute (1).

(A suivre). Dr J. JAILLIOT.

LA GRAND'PEUR A SEDAN
ET LA CRÉATION DE LA GARDE NATIONALE
(Juillet-Septembre 1789)

La Grand'Peur est ce phénomène, encore mal étudié, qui se produisit dans les villes et les campagnes de France en juillet et août 1789. Partout on crut que les brigands allaient venir; on s'arma, on alla à la rencontre de ces troupes qui répandaient la terreur, et nulle part ou presque nulle part, on n'en vit une.

Le phénomène se produisit après la prise de la Bastille; il est spontané, inconscient, et, par suite, se propage avec une rapidité inouïe. Sa genèse en est tout à fait obscure. Les explications qu'on en a donné sont invraisemblables. Il est une seule chose certaine :

(1) Archives de la place de Montmédy; notes d'O. de Gourjault. — Cf. aussi le travail de M. de Chabaud-Latour sur Montmédy, publié par Ragot dans sa *Notice historique sur Montmédy*.

qu'elle semble être une suite de mouvement révolutionnaire parisien. Ses conséquences furent capitales. La frayeur ressentie par les bourgeois les fit s'armer, et de là naquirent les gardes nationales, qui forment des *comités permanents* et des *fédérations* (1).

*
* *

Le mouvement connu sous le nom de Grand'Peur ou Grande Peur n'a pas fait jusqu'ici l'objet d'une étude complète pour les Ardennes. On sait d'ailleurs combien l'histoire révolutionnaire de notre département est mal connue, en dehors de ce qui touche Sedan. C'est encore de Sedan qu'il va être question ici. Nous allons, d'après les Registres des délibérations du Corps municipal (Arch. comm. BB. 15), éprouver la justesse du tableau général présenté en introduction.

L'année 1789 fut une année de famine persistante, comme de nombreux témoignages le constatent (2). La disette avait fait éclater à Sedan une révolte (peut-être plusieurs) dans la soirée et la nuit du 30 avril :

« *Ce jourd'hui premier mai mil sept cent quatre vingt neuf de relevée le corps municipal assemblée il a été représenté que dans l'émotion populaire qui a commencé hier vers sept heures du soir, a duré une partie de la nuit, et se renouvelle encore depuis ce matin a plusieurs reprises, toutes les boutiques de boulangers ont été ou pillées ou saccagées ou du moins enfoncées, que quelques maisons de particuliers où l'on supposait à tort des amas de bleds n'ont pas été plus a l'abry des insultes de la populace, que le désordre aurait même été porté plus loin si une partie de la garnison à pied et à cheval qui n'a pas encore quitté les armes ne fût parvenue à dissiper les attroupements que la rareté et la chereté des bleds et le haut prix du pain étant la cause d'une fermentation qui va toujours en croissant et peut avoir les suites les plus funestes, il est instant d'y pourvoir.....* » (Délib. 1er mai 1789).

C'est, à Sedan du moins, la cause vraisemblable de la Grand'-Peur.

(1) Nous reproduisons souvent mot pour mot les remarques de M. Phil. Sagnac sur le livre de Francisque Mège, *La dernière année de la province d'Auvergne. La Grande Peur* (1901), dans *Rev. d'hist. mod. et contemp.*, t. III (1901-1902), p. 398-401. — Voy. aussi Phil. Sagnac, *Un document sur la Grand'Peur*, même revue, t. II, p. 285-292, et Pierre Conard, *La Peur en Dauphiné* (juillet 1789), dans *La Revue de Paris*, 15 janvier 1904, pp. 351-378.

(2) Délib. des 1er, 2, 11 et 12 mai, 1er et 27 juin, 29 et 31 juillet, 1er août.

Ch. Pilard raconte, dans ses *Souvenirs d'un Vieux Sedanais* (1), quelles craintes avait engendrées cette famine. L'idée s'était répandue dans la campagne sedanaise que des gens soudoyés par les accapareurs de grains brûlaient les récoltes sur pied pour faire monter le prix des céréales. Des patrouilles veillaient la nuit, dans les champs, pour repousser les tentatives des brigands supposés. Ce point important dans la genèse de la Grand'Peur locale, est confirmé par une délibération du 18 septembre 1789 et rapportée ci-dessous. La délibération du 17 février 1790 parle des « intrigues et des artifices secrets des ennemis de la patrie ».

Etant donné cette crainte des brigands, il est facile de comprendre quel retentissement eut la mesure qui, le 16 juillet, ordonnait le désarmement des bourgeois et des paysans. L'ordre avait été donné par le Maréchal de Broglie, fuyant Paris et la révolution avec le colonel du Royal-Allemand, le prince de Lambesc. Le Maréchal avait peur évidemment que les citoyens armés ne marchent sur Paris. Le soir même du 16 juillet, un orfèvre parisien, en fuite lui aussi, apportait à Sedan la nouvelle de la prise de la Bastille. La conséquence fatale de cette nouvelle répandue rapidement fut l'envahissement du Château qui contenait du grain et l'incendie des barrières de la gabelle, le pillage du bureau de la ferme des tabacs et de la maison du maire, Pillas, qui habitait rue Neuve de Bourbon (auj. rue Gambetta, n° 24).

Le procès-verbal de l'assemblée du 4 octobre (issue des vêpres), montre l'exactitude des renseignements de Ch. Pilard :

« (2) *Et de suite il a été exposé que dans l'émotion populaire qui a éclaté le dix sept juillet d^er^, la fureur des séditieux s'étant portée avec le plus grand acharnement contre la demeure de M. Pillas, maire de cette ville, vingt quatre croisées à grands carreaux, trois autres à carreaux communs, leurs chassis, leurs volets tant intérieurs qu'extérieurs, une glace de prix, une cheminée de marbre, un lustre et plusieurs autres meubles avoient été mis en pièces et beaucoup de papiers enlevés et dispersés ; que dans l'assemblée générale tenue le lendemain il avoit été décidé par acclamation que le dégat aïant été fait en haine de la Municipalité et pour prix des soins et des peines que M. le Maire s'étoit donnée pour procurer au peuple des moiens de*

(1) *Sedan sous la première Révolution*, 1re période.

(2) Ce passage vient après que le Corps municipal a expédié au Roi deux requêtes concernant la prorogation de l'ancien octroi et des droits de caserne (les impôts permis à la ville à la suite de la construction des casernes).

subsistance dans un tems de disette, le dégact seroit réparé aux frais de la ville, mais que cette décision n'aiant pas été rédigée par écrit, il paroissoit indispensable de suppléer à cette omission.

Sur quoi la matière mise en délibération l'assemblée générale considerant que les excès ci-dessus rappellés ont été commis contre un magistrat que depuis dix années consécutives le vœu constant et unanime de ses concitoïens a placé à la tête de la Municipalité, qui n'a cessé de donner des preuves de son zele pour le bien public, contre un magistrat aux travaux duquel ainsi qu'à ses sollicitations le public est recevable en grande partie des secours en argent, en grains et en riz obtenus du gouvernement et qui, pour fournir aux achats des blés faits par la ville pour l'approvisionnement des boulangers et des marchés, a emprunté en son nom personnel et sur billets à ordre jusqu'à la somme de quarante mille livres, que son dévouement aux intérêts de la ville lui aiant attiré le traitement qu'il a essuyé, il est de toute nécessité qu'il en soit indemnisé par la ville.

L'assemblée générale a arrêté que les réparations des dégats et dommages dont s'agit seroient païées des deniers communs de cette ville, qu'à cet effet des mémoires desd. réparations seroient vérifiés par l'architecte de la ville, visée et arrêtée par le procureur sindic et que mandement de leur montant ensemble la dépense faitte par mondit sieur Pillas pour faire garder son logement pendant tout le tems qu'il est resté ouvert de toutes parts seroit délivré et acquittée en la manière accoutumée ».

Les violences commises contre les agents de la gabelle et des tabacs s'expliquent par le bruit répandu de la suppression des contributions indirectes.

La délibération du 27 août 1789 fait mention de cette cause :

« ..... *Considérant que des gens mal intentionnés ont répandu le bruit d'une prétendue suppression des droits du Roi et de ceux de la ville ;*

Que le peuple peut avoir été induit en erreur par ces faux bruits ;

Que c'est par conséquent plutôt à l'erreur qu'à l'esprit de révolte qu'il faut imputer les refus de paiement et les excès auxquels plusieurs particuliers se sont portés contre les commis, emploïés, percepteurs et conservateurs de ces droits ;

Que cependant ces refus et ces excès tendent à priver le Roi des fonds nécessaires à l'administration du Royaume, la ville de ceux indispensables à l'acquit de ses charges ordinaires et extraordinaires et

exposent les habitans à des surcharges qui pourroient occasionner la ruine des manufactures, la dispersion et la désolation des familles ;

Aimant à se persuader qu'il n'a jamais été dans l'intention d'aucun des citoïens de cette ville de rien faire de contraire aux intentions de l'auguste assemblée des représentants de la nation et à celles du Roi, chef de la nation ;

Convaincus qu'il ne s'agit que de rappeller ces intentions pour ramener à leurs devoirs ceux qui ont pu s'en écarter ;

Ont arrêté que le décret de l'Assemblée nationale du dix-sept juin d^er^ qui ordonne provisoirement la continuation des perceptions établies sera publié et affiché dans cette ville partout où besoin sera, à ce que toute personne ait à s'y conformer. »

Pour réprimer les excès de la foule, une compagnie de *volontaires patriotes* s'était formée à Sedan, dès le 22 juillet, sous l'inspiration du Lieutenant de Roi commandant de place, Gigou de Saint-Simon, âgé alors de 73 ans, et qui ne pouvait sans doute plus guère se mettre à la tête de cette compagnie d'apaisement (1). Le Corps municipal approuva sa formation par délibération du 18 septembre :

« *Ce jourd'huy dix huit septembre mil sept cent quatre vingt neuf, les officiers municipaux de la ville de Sedan assemblés en l'hôtel commun, après avoir pris communication du règlement de la Compagnie des Volontaires patriotes de laditte ville en datte du vingt-deux juillet dernier, duquel expédition a été remise au Corps municipal ;*

Considérants que le zèle le plus pur et le dévouement le plus entier forment la base de cet établissement, spécialement destiné à maintenir l'ordre et la tranquilité publique, à prévenir ou arrêter dans son principe toute émeute et insurrection populaire, à protéger et secourir tous les citoyens qui seroient insultés ou attaqués dans leurs personnes et dans leurs biens ;

Que depuis leur fonction, les volontaires n'ont cessé de faire le service le plus exact tant à pied que à cheval et contribué essentiellement à assurer le repos des habitans et la conservation de la récolte ;

Que cette compagnie composée de citoyens notables et bien intentionnés, formée de l'agrement et sous les auspices de M. de St-Simon, Lieutenant de Roi commandant de cette ville, reconnue par tous les

(1) Voyez son acte de décès dans notre *Sedan il y a Cent Ans*, 1re partie (1790-1793), p. 192.

corps civils et militaires, commandée par des officiers et bas officiers choisis dans les classes les plus distinguées, pourvue d'armes offensives et deffensives, liée par un serment solennel prêté le vingt-un août d^er^ en présence du corps municipal à l'observation de ses devoirs, est on ne peut pas plus propre à contenir les séditieux dans les bornes de la modération et de la circonspection et à repousser les entreprises des perturbations du corps public ;

Que l'utilité de cette institution est tellement reconnue que les citoyens les plus honnêtes se réunissent journellement aux volontaires dont le nombre se porte aujourd'huy à environ deux cens et que tout annonce devoir être incessamment plus considérable ;

Enfin que les principes et l'organisation de cette compagnie, les décrets mêmes des représentants de la nation pour la formation des milices nationales concourent à faire désirer que cet établissement acquierre la plus solide consistance ;

Ont approuvé.... la formation de la compagnie des volontaires patriotes de la ville de Sedan conform^t^ aux principes de sa constitution développés dans le règlement du 22 juillet dernier ».

Le corps des volontaires patriotes ou garde nationale de Sedan formé pendant la Grand'Peur, fut particulièrement honoré quand Lafayette voulut bien accepter, en février 1790 le titre de « Colonel-« général des volontaires patriotes, composant la garde nationale « de Sedan ».

Nous donnons à ce sujet un procès-verbal du 17 juillet 1790 digne — semble-t-il — d'être relaté, parce qu'il rappelle les circonstances de la création du Corps volontaire :

« *Cejourd'huy dix sept février mil sept cent quatre-vingt dix, trois heures de relevée, le corps des volontaires patriotes garde nationale de la ville de Sedan, assemblé après convocation faitte en la maniere ordinaire, considerant que les volontaires s'étant formés et constitués le vingt-deux juillet d^er^ pour s'opposer à l'insurrection dangereuse qui commençoit à se développer par les intrigues et les artifices secrets des ennemis de la patrie, ont obtenu le 18 septembre suivant la sanction solennelle du corps municipal qui leur a permis d'arborer un drapeau béni le trois décembre dernier en présence des officiers municipaux ;*

Que les services rendus par les volontaires ont maintenu la paix et la tranquillité publique ainsi que l'attestent les certificats les plus honorables ;

A arrêté en conséquence que M. le Cte Destagniol, colonel dud. corps

et M. François Chardron, capitaine, voudront bien se retirer vers M. le Marquis de la Fayette pour lui présenter l'hommage des volontaires, et le supplier d'agréer le titre ci-dessus énoncé [de colonel général des volontaires patriotes composant la garde nationale de Sedan] ».

Il ne rentre pas dans notre dessein de faire l'histoire de la Garde nationale sedanaise, histoire qui nécessiterait des recherches plus étendues.

Paul Collinet.

CHRONIQUE

Une nouvelle revue : LE PAYS LORRAIN.

Depuis le 1er janvier, paraît à Nancy, une revue régionale bi-mensuelle illustrée (1), consacrée à la littérature, aux beaux-arts, à l'histoire et aux traditions populaires. « Elle voudrait mieux faire connaître leur pays aux Lorrains en leur rappelant son histoire et ses traditions, signaler toutes les manifestations artistiques et littéraires de la vie locale, développer l'amour de la petite patrie qui fait mieux chérir la grande ».

Le Pays Lorrain, largement illustré de planches hors texte, de dessins, culs-de-lampe, etc., œuvres originales d'artistes nancéiens, est l'une des revues régionales les mieux réussies que nous connaissions.

On sent, à la lire et à la regarder, que Nancy est vraiment une capitale, la capitale d'un pays intelligent, actif, artiste et patriote. Combien il est regrettable que nos Ardennes, ou du moins, la partie lorraine des Ardenes, ne regardent pas quelquefois vers ce centre, plus vivant scientifiquement que Reims, plus sain et plus vrai que Paris, plus que Lille, en harmonie avec nos mœurs et nos façons d'être.

P. C.

---

(1) Nancy, 39, rue des Carmes ; 6 francs par an.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES.

Almanach-Annuaire historique, administratif et commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, 1904, 46e année ; Reims, Henri Matot ; prix : 1 franc.

Les articles qui intéressent les Ardennes sont les plus nombreux. Comme chaque année, nos compatriotes ont fourni à l'excellent éditeur rémois un texte varié et des dessins.

M. le Dr Séjournet, de Revin, notre collaborateur, présente d'une façon intéressante et littéraire, une monographie de *La Grive des Ardennes : Tendeurs aux grives et grivières* (p. 109 et suiv.), avec dessins de M. Hamaide.

M. Henri Jadart, qui nous prête aussi le concours de son érudition, donne quelques indications supplémentaires sur les *Vieux arbres* des trois départements (p. 129 et suiv.). M. Jules Carlier a joint à cette revue des notes additionnelles.

Auteville et ses derniers possesseurs nous fait parcourir, sous la plume de M. le Dr Vincent, une série de textes historiques qui remontent à l'an 824. L'auteur dresse en outre une généalogie des Liégeois d'Auteville ou d'Hauteville dont le dernier est représenté par un personnage « falot », poète fécond et répétiteur au collège royal de Reims, mort en 1856 (p. 163 et suiv.).

Dom Albert Noël termine sa *Notice historique sur le canton de Fumay* (p. 170 et suiv.), passant en revue Montigny-sur-Meuse et Revin.

C'est une suite aussi que donne M. E. Deliege à son *Pays d'Argonne* (p. 255 et suiv.), étude d'anthropo-géographie très neuve et très attrayante.

Les documents des Archives départementales des Ardennes que publie M. J. Poirier dans le *Procès et exécution de la Municipalité de Sedan sous la Terreur* (3 juin 1794) (p. 283 et suiv.), sont accompagnés d'autres pièces déjà connues. L'auteur n'a pas utilisé tous les textes publiés. Est-ce volontairement qu'il a laissé de côté notre *Sedan il y a Cent Ans*, où le récit de l'affaire était fait d'après des documents nouveaux ?

Dans l'étude sur *Reims à la veille de la Révolution*, est reproduit un portrait du Marquis d'Ambly, né à Ambly-sur-Bar, député du bailliage de Reims à l'Assemblée nationale de 1789.

Notre collaborateur, M. Albert Baudon, a contribué à l'Almanach par diverses notices de genre différent : *Nos chemins de fer départementaux* (.... III. De Rethel à Soissons) (p. 357 et suiv.) ; *Excursions épigraphiques ardennaises : de Vendresse à Launois* (à suivre) (p. 366 et suiv.) ; *La Vallée de la Retourne* (Ardennes) (à suivre) (p. 385 et suiv.). M. Paul Pellot, notre collaborateur, a signé, avec M. Al. Beaudon, cette dernière notice historique et descriptive. P. C.

Annuaire Rethélois et de l'arrondissement, historique, administratif et commercial. — Année 1904 (20e année). — Rethel, G. Beauvarlet ; prix : 0 fr. 75.

Quatre rethélois ont apporté leur contribution à la partie historique et littéraire de l'Annuaire de M. Beauvarlet. Nous citerons, parmi leurs articles : *Rethel pittoresque* (coup d'œil rétrospectif et contemporain sur

cette ville à l'occasion de l'ouverture de la ligne de Rethel à Soissons), par M. H. Jadart, d'après les récits d'écrivains du XIXe siècle.—*Quelques vieux coins de Rethel,* par M. H. Baudon. — *Les Prisonniers rethélois au Mont-Dieu,* d'après l'ouvrage de M. J. Poirier, auquel la *Revue* consacre un article critique.—*L'affranchissement de la gabelle,* par M. N. Mercier, qui contient quelques sonnets récités à Charles de Gonzague en 1612, à l'occasion de la révocation de la gabelle. P. C.

Les Prisonniers de la Chartreuse du Mont-Dieu pendant la Terreur. — *Documents pour servir à l'histoire de la Terreur,* par JULES POIRIER. Paris, Kleiner, 1903, 111 pages gr. in-8°.

Cet ouvrage est une liste de 669 prisonniers dont les noms sont accompagnés d'une courte notice sur la date et les motifs de l'incarcération. Il a été composé après un laborieux dépouillement des Archives révolutionnaires du Département. Il est précédé d'une histoire résumée de la Chartreuse du Mont-Dieu.

Nous regrettons que les noms des détenus ne soient point suivis des références aux dossiers particuliers qui les concernent. Les indications générales des liasses (à l'Avant-propos) sont insuffisantes.

Le chiffre des prisonniers donné par l'auteur, 669, est certainement inexact. — Il serait trop fort si l'on tenait compte des confusions qu'il a faites entre les personnes. Ainsi, *De Maugre,* curé, est porté deux fois (à la lettre D et à la lettre M). La vve *Drouin* se trouve déjà sous le nom de Cromalin, vve Drouin ; *Laurent (Noël)* fait double emploi avec Noël (Michel dit Laurent); les nos 407 et 408 concernent le même *Lemoine.* — En revanche, le chiffre rectifié serait trop faible par suite des omissions de l'auteur : on ne trouve, par exemple, aucun *Vautier, Verrier, Vesseron* (au mot *Champagne,* il y a un renvoi à ce nom qui n'existe pas), *Wilquin.* — Enfin, bien des noms sont fautifs : au mot *Brasseur,* voir Douté (il faut lire Donné) ; la vve *Lion* se nommait Cretot et non Creston ; les demoiselles *Loizeau* s'appelaient Loison ; la vve *Desse* portée au nom Lambertin, se nommant Lambertine Fraipon, devrait se trouver à la lettre F. E. HENRY.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La Houille dans les Ardennes : historique des recherches et théories géologiques du bassin houillier ardennais, par L. DUQUÉNOIS.—Mézières, au journal *l'Usine ;* 1903 ; 120 pages ; 3 cartes ; prix : 2 francs.

Etudes d'histoire, 2e série, par A. CHUQUET. — Paris, Fontemoing ; 1904, 3 fr. 50.

[Contient une étude sur *Bertèche* dit *La Bretèche*].

PÉRIODIQUES.

La Science sociale, t. XXXV, juin 1903 : *Le Plateau de l'Ardenne et les modifications résultant des transports,* par V. MULLER.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.

NOUVELLES NOTES

SUR LE

PASSAGE DE PIERRE LE GRAND EN 1717

L'Heuristique, pour reprendre le mot si commode des Allemands — Heuristik — est une des parties essentielles du métier d'historien, puisqu'elle consiste à chercher et à recueillir les documents. Si cette récolte de documents est plus facile qu'autrefois, elle est pourtant encore très pénible et les vers de Faust (1) restent toujours justes :

Wie schwer sind nicht die Mittel zu erwerben
Durch die man zu den Quellen steigt!

Cela tient à l'imperfection des instruments actuels de l'Heuristique : les inventaires d'archives ou de bibliothèques sont trop souvent incomplets, quand ils ne font pas entièrement défaut. La constatation est peut-être plus vraie encore, quand il s'agit d'histoire moderne. Je me souviens d'une leçon de Sorbonne où M. Ernest Lavisse nous disait que « le travail de critique et d'érudition était à peine commencé pour l'histoire moderne de la France et qu'il n'était point de période où l'historien fût moins aidé dans ses recherches que celle des XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. »

Depuis j'ai eu plus d'une fois l'occasion de me rendre compte de ces difficultés, et en particulier, lorsque j'ai tenté de reconstituer le *Passage de Pierre le Grand à travers l'Ardenne, à son départ de France en 1717*. Malgré des recherches minutieuses, des démarches et des déplacements infinis, bien des documents m'ont échappé et c'est pourquoi je me fais un devoir de venir compléter aujourd'hui par ces simples notes, mes articles parus en 1902 dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*.

(1) Faust, I. Sc. 3.

Auparavant je suis heureux d'adresser l'expression de ma vive gratitude au savant archiviste belge, M. Albin Body, qui a spécialement étudié le séjour de Pierre le Grand aux eaux de Spa dans une remarquable brochure publiée il y a plus de trente ans (1). M. Albin Body, avec le vrai désintéressement de la science, a bien voulu me mettre au courant de ses recherches, et, grâce à lui, j'ai pu avoir la communication de *deux lettres inédites de Pierre le Grand,* qui sont reproduites plus loin et qui ont été découvertes dans les Archives de Saint-Pétersbourg, par M. de Kunick, membre de l'Académie impériale de Russie.

***

Nous n'avons trouvé aucun renseignement nouveau sur le trajet accompli par le tzar à travers l'Ardenne française. C'est à partir de Givet seulement que nous pouvons préciser davantage les différentes étapes du souverain.

Namur est la première de ces haltes où nous trouvons à faire des additions. Un curieux article du *Mercure historique et politique,* n° de juillet 1717, contient des détails circonstanciés sur l'accueil que firent les Namurois à Pierre le Grand. Nous citons cet article d'après M. Albin Body qui l'a reproduit dans son intéressante brochure. Toutefois nous signalerons une erreur ou plutôt une inadvertance de l'auteur. M. Body rapporte l'article en question au passage du tzar à Givet, or les indications du faubourg de La Plante et de la porte de Grognon désignent sans méprise possible la ville de Namur (2) :

« ... Le comte de Lannoy, administrateur de la province, avait envoyé son carosse à six chevaux précédé de douze hallebardiers en manteaux neufs, avec des cocardes sur leurs chapeaux pour recevoir Sa Majesté Czarienne à La Plante qui est à la portée du mousquet de la ville, croyant qu'il mettrait pied à terre ; mais Sa Majesté descendit de la barque à la porte de Groignon et monta le cheval qui lui fut présenté par le comte de Hompesch qui l'y attendait avec les officiers les plus distingués de la garnison,

(1) Albin Body. *Pierre le Grand aux eaux de Spa.* Bruxelles, Ch. Vanderauwera, 1872, in-32. Cette brochure ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale. La majeure partie de cette brochure a été une première fois traduite en russe par M. Math. Popowski dans l'*Ancienne et la Nouvelle Revue.* En 1884, le *Messager historique de Saint-Pétersbourg* en donna une autre traduction, ornée de vignettes (vues anciennes de Spa).

(2) A. Body : *op. cit.*, pp. 9-10. Entre Givet et Namur, le tzar se serait arrêté quelques instants à Dinant où il fut reçu et complimenté au nom du prince de Liège par le comte de Rummen ; il passa la nuit dans son bateau près de Bouvignes.

Sa Majesté se rendit au château, suivi du prince Kourakin et autres seigneurs de sa cour.

« Ce monarque qui fut pendant plus de deux heures à cheval, visita toutes les fortifications et fit des remarques aussi judicieuses que les plus habiles ingénieurs auraient pu faire. Il retourna ensuite au château et agréa le repas que le comte de Hompesch y avait fait préparer. Sa Majesté se montra fort gracieuse envers toute la compagnie, but plusieurs santez ; et prit la peine de faire un détail très circonstancié des combats et sièges qu'Elle avait commandez en personne. Après le repas Elle remonta à cheval et se rendit au gouvernement où Elle resta à souper. Il y eut ensuite bal et Sa Majesté dansa avec une dame de la compagnie, Elle *(sic)* ne se retira qu'à une heure après minuit pour aller coucher dans sa barque. »

Ce récit du *Mercure historique et politique* n'est pas le seul document que nous ayons sur le séjour de Pierre le Grand à Namur.

Dès le 19 juin, une correspondance s'était échangée entre le gouvernement central de Bruxelles et le comte de Lannoy, gouverneur de la province de Namur.

En particulier le marquis de Prié avait annoncé la visite du tzar en demandant qu'on lui rendît les marques d'honneur habituelles et qu'on le défrayât pendant son séjour. Cette lettre était accompagnée d'un mémoire que M. Albin Body a extrait des *Résolutions du Magistrat de Namur,* V^e^ registre, fol. 201-203, et qui est intitulé : *De la manière dont S. M. Czarienne a souhaité d'estre reçue à son passage par les villes des Pays-Bas autrichiens.* Ce document vaut la peine d'être reproduit (1) ;

« S. M. Czarienne ne veut qu'une escorte de douze cavaliers avec un officier subalterne pour voyager d'une ville à l'autre. Elle souhaite de faire ses entrées dans les villes *incognito* pour éviter l'affluence du peuple ; et, à cet effet qu'on ne tire le canon qu'après son arrivée dans son logement et après sa sortie de la ville. Que la bourgeoisie ne se mette pas sous les armes pour la recevoir. Le magistrat pourra cependant luy faire compliment dans son logement et luy présenter les vins d'honneur. Elle ne veut qu'une garde de vingt soldats avec un officier subalterne devant son logement. »

(1) A. Body : *op. cit.*, pp. 12-13.

Sur la réception même du tzar par les Namurois, M. Body rapporte cette curieuse relation d'un contemporain (1) :

« Estant informez que Sa Majesté Czarienne devait arriver à Charleville le 21 dudit mois de juin, il fut résolu dans une assemblée des députés des trois membres des Etats, tenue à ce sujet, de l'aller recevoir et complimenter sur les frontières de la province. A quelle fin, on fit accomoder deux beaux batteaux sur lesquels deux députés de chasque membre s'embarquèrent avec quantité de rafreschissement et partirent de Namur le 23 au matin, estans arrivez le mesme jour au soir à l'abbaye de Waulsor, où ils logèrent.

« Le lendemain matin, 24, estans partis pour Hustir (2), ils y attendirent Sadite Majesté, qui y arriva le mesme jour, vers les cinq à six heures du soir avec ceux de sa cour, sur cinq batteaux et soub une escorte d'un détachement de trouppes, de Sa Majesté très chrestienne qui fut là mesme eschangé par un autre détachement des trouppes de Sa Majesté Impérialle et Catholique; et citost que les dits deputez eurent apperçu Sadite Majesté, ils s'avancèrent et accrochèrent leur batteau à cellui de Sadite Majesté qu'ils complimentèrent en lui présentant les rafreschissements qu'ils avaient, ce qui luy fut fort agréable, et vinrent ensuitte sur leurs batteaux respectifs, jusques à l'isle située au dessoub de Bouvignes où ils arrivèrent vers les dix heures du soir où Sa Majesté, après s'être baignée avec quelqu'uns de sa suite, s'arrêta et passat la nuict sur son batteau et lesdits députez sur le leur, puis le lendemain ils partirent tous de grand matin et estant parvenus vis à vis du chasteau de Dave, Sa Majesté s'y arrêta et fut voir ledit chasteau et son jardin avec quelqu'uns de sa cour, et où Sa Majesté fut encore complimentée par lesdits députez. Enfin s'estant remise sur les batteaux, Elle arriva au rivage de Groignon vers le midy, au bruit de toute l'artillerie de la ville et du chasteau, ayant Messieurs du Magistrat fait préparer un beau festin aux dépens de la ville, suivant les ordres de la Cour, qu'ils firent porter par delà le pont dans la croyance que Sa Majesté s'y arrêterait; mais en descendant de son batteau, Elle montat d'abord à cheval et allat visiter le chasteau avec ses fortifications, ce qui fut cause que mesdits sieurs, sur ce que le maître d'hôtel de Sadite Majesté leur avait fait connaître qu'elle souhaitoit de

(1) A. Body : *op. cit.*, pp. 13-17.
(2) Hastière.

manger sur son batteau, y envoyèrent et firent porter tous leurs préparatifs et plusieurs mondes de diverses sortes de rafreschissements.

« Ce fait, Sadite Majesté estante descendue du chasteau, alla droit au gouvernement pour y voir le combat des eschasses que lesdits de Magistrats lui avoient fait présenter et là mesme, ils luy présentèrent aussy les grands vins d'honneur de mesme qu'un souper magnifique et Sa Majesté témoigna tant de joie et de contentement dudit combat que ceux de sa cour assurèrent que depuis plus de dix ans ils ne l'avoient veu d'une humeur si gaye et si satisfait. Elle donnat aussy aux eschasseurs cinquante ducats et passat une bonne partie de la nuict audit gouvernement, en chantant et dansant au son des hautbois que lesdits du Magistrat lui avoient envoyé, puis ayant voulu retourner coucher sur ses batteaux, nonobstant qu'on luy avoit fait préparer diverses lits pour Elle et la plus parte de sa cour audit gouvernement, aux frais de la ville. Mesdits sieurs lui donnèrent encore le lendemain matin, 26 dudit mois de juin, le divertissement de la jouste et du saut de l'anguille sur la Basse-Sambre (1); duquel divertissement Sa Majesté fut aussy fort contente et donna aux jousteurs encor cinquante ducats (2).

« Enfin après la jouste qui finit vers les dix heures, Elle alla visiter les fortifications de la ville et comme le magistrat avoit encore préparer un festin magnifique pour le dîner, son maître d'hôtel fist connoître qu'Elle ne vouloit point manger en ville et qu'on luy feroit plaisir de faire porter sur son batteau ce que l'on avoit préparé, mesme des poissons vifs et entre autres des perches, ce qui fut fait; les ayant elle-même veu prendre hors des bondifs (caisse-réservoir pour prendre le poisson vivant) que l'on avait conduit proche de son batteau; et Elle fut si contente que l'on ne sauroit assez l'exprimer, tellement qu'après avoir encore

(1) Voir sur le combat des échasses, le saut de l'anguille et autres jeux populaires, les savantes recherches de M. Borgnet sur *les anciennes fêtes namuroises*, insérées dans le tome XXVII des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique* et la brochure du même intitulée : *les Echasseurs namurois*, Namur 1849, in-12; où se trouve réimprimé le poème du baron de Waleffe sur ce jeu.

(2) Ce fut du haut du pont de Sambre que le Czar assista à cette joûte qui, au dire de l'historien Gaillot, fut le dernier divertissement de ce genre donné à Namur. Voici en quels termes s'exprime sur cette fête un écrivain namurois anonyme, auteur d'un *Essai de l'histoire de Namur*, manuscrit de 1740 : « On le divertit par des combats d'échasses et même par un tournois naval sur la Sambre, et le Czar qui partout ailleurs ne s'était guère montré en public, parut si content de ce jeu, qu'il monta sur une des barquettes des combattants, appuyant la main sur la tête d'un rameur et se fit voir à un peuple innombrable ramassé à l'entour du champ de bataille. »

reçu les compliments, Elle partit vers les douze heures de cette ville au bruit d'une triple salve de toute l'artillerie de la ville et du chasteau accompagnée desdits deputez des trois membres des Estats et escortée d'un détachement de Cavallerie et Infanterie des troupes de Sa Majesté Impériale jusque dans la ville de Huy où ils la complimentèrent encore une fois et retournèrent le lendemain à Namur. »

***

Pierre le Grand, après avoir quitté Namur passa devant Huy sans s'arrêter et dormit dans son embarcation entre l'abbaye de Flône et le village d'Engis. C'est de là que le lendemain matin il gagna Chokier, qui était alors la tête de la banlieue de Liége.

Le prince-évêque de Liége, Joseph-Clément de Bavière, comme tous les autres souverains, avait été informé de l'arrivée du tzar. Tandis qu'il se trouvait à Bonn, sa résidence habituelle, un messager lui avait été dépêché par Pierre le Grand. Le prince-évêque, au fond très embarrassé par la prévision des grandes dépenses à faire, n'en fit pas moins un accueil empressé à l'envoyé du tzar. Cette question des dépenses devait le préoccuper, car dès le 7 juin il écrivit à son Conseil privé pour exprimer l'espoir que le tzar serait magnifiquement traité par les Liégeois pendant tout son séjour dans la principauté. Le Conseil privé ne répondit pas à son attente et déclara que le pays ne pourrait subvenir aux dépenses. Le prince reconnut la justesse des observations et renonça à imposer à ses sujets les frais d'un séjour prolongé.

En même temps il écrivit aux deux bourgmestres de la cité, afin de les prier de faire tous les préparatifs nécessaires pour recevoir avec pompe un hôte impérial. Lui-même ne négligea aucune mesure : son grand maître d'hôtel, le comte de Ventura, et ses principaux officiers quittèrent Bonn pour venir régler à Liége le cérémonial de la Cour. La vaisselle même de l'Electeur fut transportée par chariots au palais épiscopal. Le chapitre et les magistrats de la ville donnèrent tous leurs soins pour relever l'éclat de la réception.

Un bateau spécial amena à Chokier où nous avons laissé le tzar les députations liégeoises conduites par un ancien bourgmestre, Engelbert de la Naye. Ce bateau, d'après Poelnitz (1), était « suivi d'un nombre prodigieux de barques joliment ornées de festons, de

(1) *Amusements des Eaux de Spa*, 1740, t. I, p. 26.

guirlandes et de rubans ; quelques-unes étaient remplies de trompettes, hauts-bois et autres instruments de musique qui fesoient un concert charmant sur la rivière ».

Ce bateau aborda celui du tzar et M. de la Naye complimenta Pierre le Grand en latin, puis toute la flottille descendit vers Liége au son des boîtes et du canon.

A onze heures, trois salves d'artillerie marquèrent l'arrivée du souverain qui débarqua vis-à-vis de l'église des Augustins, et reçut bientôt les hommages et les compliments des magistrats de la cité. Le prince Kourakine servit d'interprète et exprima les remerciements de son maître.

On se rendit en carrosse par le quartier de l'Ile au Palais épiscopal à travers des rues ornées de fleurs, de verdure, de drapeaux et bordées de troupes formant la haie. Le tzar ne demeura au Palais que pour les réceptions d'honneur et le banquet splendide qui y fut servi ; il ne voulut pas y accepter les appartements qu'on lui avait préparés, et il préféra s'installer à l'Hôtel de Lorraine alors situé sur la place Verte. Dans l'après-midi, il parcourut la ville, visita la cathédrale et les principales églises. Le soir, il y eut grand souper, feu d'artifice, illuminations et réjouissances dans toute la ville. Les frais de cette réception nous sont connus par les comptes communaux de la cité de Liége : ils s'élevèrent à la somme de 4,800 florins Brabant.

Le lendemain de grand matin le tzar alla visiter plusieurs houillères des environs ; puis, comme nous l'avons dit (1), il se rendit à Spa, accompagné du régiment des gardes du Prince-Evêque et d'un corps de fantassins liégeois.

***

La station balnéaire qui avait attiré le tzar n'était alors qu'une bourgade de 300 maisons, la plupart grossièrement bâties en charpentes et en plâtrage. Il y fut reçu par les autorités qui lui offrirent un vin d'honneur fourni d'ailleurs par les magistrats liégeois.

Dès le lendemain il commença la cure. Il prit d'abord de l'eau du Pouhon, puis il essaya celle de la Géronstère sur le conseil de son médecin Areskine ; dès lors il se rendit chaque jour à cette source tantôt en voiture, tantôt à cheval. La Géronstère était la plus éloignée du bourg et les chemins qui y menaient étaient alors peu praticables.

(1) Cf. *Rev. d'Ard. et d'Arg.*, t. IX, p. 83.

Pierre le Grand était venu avec la ferme intention de suivre le régime prescrit d'ordinaire avec les eaux de Spa ; mais les anecdotes des contemporains montrent qu'il lui fut malaisé de s'y astreindre. On a même à ce sujet une curieuse lettre adressée par M. de la Naye, chanoine de la cathédrale qui accompagnait le tzar à Spa, à M. de Passerat, ministre secrétaire de l'Electeur de Cologne. Elle est datée de Spa, le 27 juillet 1717.

« Il faut avouer que ce prince ou plutôt, tout moscovite est bien extraordinaire. Le comte d'Argenteau qui doit être arrivé hier à Bonn, aura de quoi réjouir S. A. S. E. par le récit des choses singulières dont il a été témoin ; mais comme il n'a mangé chez le Czar qu'à des fêtes, il faut que je vous rende la manière ordinaire de vivre de ce prince.

« J'arrivoi jeudi (le 22) à Spa, je trouvoi le Czar sous une tente ; je lui présentai un bassin avec des fruits de mon jardin... Il me fit l'honneur de me faire dîner avec lui, je vous ferois tort de ne pas vous donner la description de ce repas.

« On eut soin de me prévenir que c'étoit la manière ordinaire de vivre de Sa Majesté.

« La table n'étoit que pour huit couverts, mais on avoit eu le secret d'en mettre douze, le Czar y présidoit en bonnet de nuit et sans cravate, nous mangions tous sur le côté, et éloigné de la table d'un demi-pied ; deux soldats de garnison portoient chacun son plat, dans lequel il n'y avoit positivement rien du tout, mais autour des bords étoient des écuelles de terre, dans lesquelles étoient du bouillon et un morceau de viande ; chacun choisit une de ces écuelles et par delà son assiette, en sorte que, cette distance jointe à la première, éloigne tellement la table, que pour prendre une cuillerée de bouillon, il faut allonger le bras comme pour faire des armes, le bouillon mangé, si vous en voulez encore vous allez sans façon dans l'écuelle de votre voisin, comme Sa Majesté fit à celle de son chancelier. L'amiral des galères qui étoit assis vis à vis du Czar, ne se trouvant pas d'appétit, s'amusoit à se ronger les ongles. Tout à coup vient un homme qui jeta six bouteilles de vin sur la table comme s'il eût joué au petit palet, et sans les asseoir. Le Czar en prit une, et en donna un verre à chaque convive.

« Le chancelier auprès duquel j'étois placé s'apercevant que je mangeois la viande sans sel, l'unique sallière étant à l'extrémité

de la table, me dit gracieusement : « Monsieur, si vous voulez du sel il faut en prendre. » Pour n'avoir pas l'air emprunté, j'avançois le bras devant le Czar et je pris du sel pour tout mon repas.

« Presque toutes les écuelles étoient renversées sur la nappe, de même que le vin dont les bouteilles ne se trouvoient pas bien bouchées. Quand on leva le service, la nappe étoit trempée de graisse et de vin.

« Le second service parut. Un soldat qui étoit passé par hasard devant la cuisine fut pressé de prendre un plat, et n'ayant pas le temps d'ôter son chapeau il secouoit la tête pour le faire tomber, mais le Czar lui fit signe de venir comme il étoit. Le service consistoit en un plat, qui contenoit deux longes de veau et quatre poulets. Sa Majesté ayant remarqué un poulet plus gros que les autres, le prit avec la main, et le frotta sous son nez et m'ayant fait signe qu'il étoit bon, me fit la grâce de le jeter sur mon assiette ; le plat ne faisoit que glisser d'un bout de la table à l'autre, sans mauvaise rencontre, puisqu'il étoit seul, et que la nappe, couverte de graisse, facilitoit sa course.

« Le dessert vint ; c'étoit une assiette avec trois biscuits de Spa. On se lève enfin de table et s'approchant d'une croisée, le Czar y trouva une paire de mouchettes grasses et rouillées, dont il se servit pour nettoyer ses ongles.

« Je fus obligé de recourir aux idées les plus sombres, pour m'empêcher d'éclater de rire pendant tout le repas. Je me sauvoi dire mon bréviaire et seulement à cet instant je m'aperçus que j'avais fait gras un vendredi ! mais aussi que cette transgression de loi devoit être expiée par le repas même (1) ».

M. de la Naye et M. de Syassin, écuyer du Prince-évêque, étaient les seules personnes de l'entourage électoral que le tzar avait voulu retenir auprès de lui. Il y avait en outre une escorte composée de cavalerie et d'infanterie, en tout 200 hommes et 70 chevaux, commandés par le comte d'Argenteau. Toute cette troupe n'avait pu trouver à se loger dans les maisons du bourg et casernait dans des baraques.

Le tzar lui-même, désertant l'habitation qu'on lui avait préparée, s'abritait souvent le jour sous une simple tente dressée au milieu de la place qui porte encore aujourd'hui son nom. Ces renseignements sont fournis par les archives de Spa.

(1) Cette lettre a paru dans la *Gazette de Liège* de l'an X, n° 33.

La présence de Pierre le Grand avait attiré à Spa de nombreux étrangers. On y accourait surtout des villes voisines et même des moindres villages. Les paysans y venaient le dimanche pour voir de près le prince extraordinaire dont on parlait tant : ils demeuraient d'ailleurs surpris de sa simplicité, car le souverain les abordait volontiers pour s'entretenir avec eux des travaux de la campagne. Il ne se mêlait pas seulement aux paysans, mais il visitait aussi les ateliers des tourneurs et des peintres d'objets de Spa.

Cette curiosité universelle du tzar pour les eaux et les petites industries de Spa ne fut pas sans profit pour ses sujets. Ainsi plus tard, ayant appris qu'on venait de découvrir une source ferrugineuse dans le village de Bovigova près d'Olonetz, il la fit analyser par Areskine, fit construire en cet endroit une église et plusieurs bâtiments, enfin alla lui-même y séjourner avec sa cour en février 1719. Il y établit aussi des ouvriers tourneurs et vernisseurs, comme il en avait vu à Spa, et d'un lieu désert il fit une station à la mode.

***

Le séjour de Pierre le Grand se prolongea quelques semaines. Quand il se sentit complètement rétabli, il songea au départ et fit ses adieux aux magistrats du bourg, ainsi qu'aux troupes du prince de Liège. A titre de souvenir il fit distribuer quelques médailles aux bourgmestres et de l'argent aux soldats. Il y eut aussi un dîner d'adieu et une grande fête de nuit.

Pour perpétuer la mémoire de sa cure, il ordonna qu'une inscription fût gravée sur le marbre (1) et il fit délivrer par son médecin Areskine un certificat constatant sa guérison.

(1) Voici le texte de cette inscription suivi de la traduction :

Petrus Primus, D. G. Russor. Imperator
Pius, Felix, Invictus,
Apud suos militaris disciplinæ restitutor
Scientiar. omnium utriumq : protosator
Validissima bellicarum navium
Proprio Marte constructa classe
Auctis ultra finem exercitibus suis
Ditionibus tam avitis quam bello partis
Inter ipsas Bellonæ flammas in tuto positis,
Variarumq. per Europam Gentium lustratis moribus.
Per Galliam ad Namurcum atq. Leodium
Has ad Spadanas aquas
Tamquam ad salutis portum pervenit,
Saluberrimisq. præsertim Geronsderici fontis feliciter potis
Pristino robori oblatæq. incolumitati restitutus fuit
Anno MDCCXVII die XXIII julii
Revisisque dein Batavis
Avitumque ad imperium reversus
Æternum hocce gratitudinis suæ monumentum
Hic apponi præcipit
Anno MDCCXVIII.

C'est le 25 juillet 1717 que le tzar quitta la bourgade de Spa pour gagner par Limbourg Aix-la-Chapelle, où l'attendait une magnifique réception. Maëstricht fut la dernière étape où nous suivrons Pierre le Grand. Comme nous l'avons dit, il s'embarqua pour Amsterdam où l'attendait la tzarine.

***

A propos de ce détail, nous nous faisons un devoir de rectifier une indication que nous avions donnée d'après plusieurs historiens. Nous avions dit en effet que le tzar était attendu à Spa par la tzarine. Or celle-ci n'y parut pas. Dans les *Mémoires de la princesse Frédérique-Sophie-Wilhelmine de Prusse, margrave de Bareith, sur Frédéric-le-Grand* (2 vol., Paris, Buisson, 1811), il est dit que le tzar, en quittant Maëstricht, alla retrouver la tzarine à Amsterdam. Ce texte serait peut-être insuffisant à prouver la non-présence de l'impératrice à Spa ; mais il y a deux lettres qui ont été trouvées dans les Archives de Saint-Pétersbourg par M. de Kunick, membre de l'Académie de cette ville. Ce sont deux lettres autographes et inédites de Pierre le Grand adressées de Spa à la tzarine.

Voici la traduction de ces lettres, faite par M. de Kunick :

« *Ma petite Catherine, amie de mon cœur, salut. Je n'ai rien* « *d'autre à t'annoncer, si ce n'est que nous sommes arrivés hier,* « *heureusement. Comme les médecins défendent les plaisirs de l'amour*

Pierre Ier, par la grâce de Dieu, Empereur de toutes les Russies
Pieux, heureux, invaincu,
Le restaurateur de la discipline militaire,
Et le créateur de toutes les sciences et des arts dans ses Etats,
Ayant par son propre génie
Etabli une marine formidable,
Augmenté considérablement ses armées,
Et mis en sûreté, au milieu même du feu de la guerre.
Ses Etats tant héréditaires que conquis,
A entrepris un voyage dans les pays étrangers,
Et ayant étudié les mœurs des différents peuples de l'Europe,
Il s'est rendu par la France, Namur et Liége, aux eaux de Spa,
Comme au port de salut,
Où ayant bu avec succès ses eaux très salutaires,
Principalement celles de la fontaine de Géronstère,
Il a recouvré ses forces et une santé parfaite
L'an 1717, le 23e jour de juillet
Ayant repassé ensuite par la Hollande,
Et de retour dans son Empire
Il a fait placer ici
Ce monument éternel de sa reconnaissance
L'an 1718.

« *pendant la cure des eaux, je vous* (sic) *renvoye ma petite* matrona,
« *car si elle restait près de moi, je ne pourrais pas m'abstenir.*

« PIERRE.

« *Spa, le 18 Juin 1717.* »

« *Ma petite Catherine, bien aimée de mon cœur, je te salue. J'ai*
« *reçu hier ta lettre du 11 de ce mois, où tu me donnes des nouvelles*
« *de la santé de nos filles et par laquelle tu m'annonces que la pre-*
« *mière est rétablie, grâce à Dieu, et que la seconde vient de tomber*
« *malade, chose que le prince Alexandre Danilowitch m'écrit aussi. La*
« *lecture de vos deux lettres m'a causé beaucoup de chagrin (car*
« *toutes deux contiennent des détails différents), ainsi que pourra*
« *vous le dire le porteur de celle-ci. Plaise à Dieu que j'aie bientôt des*
« *nouvelles d'Annette* (1) *comme j'en ai reçues de Lisbeth* (2).

« *Quant à ce que tu m'écris que je revienne plus tôt et que tu*
« *t'ennuies beaucoup, je le crois volontiers ; mais je prends à témoin*
« *le porteur de celle-ci, que moi aussi je m'ennuie sans vous, et je*
« *puis dire (qu'il n'en a jamais été autrement)* (3), *excepté les jours*
« *que j'ai passés à Versailles, et à Marly (il y a douze jours) où j'ai*
« *éprouvé tant de plaisir.*

« *Je dois rester ici quelques jours et quand j'aurai fini de boire*
« *les eaux, je m'en irai le même jour, car, d'ici, je n'ai que sept lieues*
« *à faire par terre, et le reste par eau.*

« *Que Dieu me permette de vous revoir en bonne santé, c'est là ce*
« *que je désire de tout cœur.*

« PIERRE.

« *Spa, le 20 Juin 1717.*

« *P. S. Ce matin j'ai reçu l'heureuse nouvelle qu'Annette se porte mieux, après quoi j'ai commencé à boire les eaux avec beaucoup plus de gaîté.* »

Jean BOURGUIGNON.

---

(1) Anne Pétrowna, née en 1706, épousa en 1725 Charles-Frédéric, duc de Holstein Gottorp et mourut en 1728. Leur fils Pierre III fut proclamé empereur de Russie en 1762.

(2) Elisabeth Petrowna, née en 1709, devint impératrice en 1741 et mourut en 1762. Elle fonda l'Université de Moscou et l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg

(3) Phrase qu'il nous paraît nécessaire d'ajouter pour suppléer au sens.

LE PROTESTANTISME

DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE

JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(SUITE) (1)

Avant de commencer ce nouvel article sur les protestants, je tiens à compléter sur M. de Haulles les renseignements qui le concernent et dont je dois la communication à M. Henry.

Les voici : Henry de Haulles, écuyer, fils de Gabriel de Haulles, écuyer, sieur de Beauvoisi, vicomte de Conte en Normandie, épousa, suivant contrat du 8 juillet 1669, devant André Docquoi et Pierre Parrot, notaires à Montmédy, Innocente de Roucy, fille de François de Roucy, seigneur de Villette, maréchal des camps et armées du Roy, son lieutenant au gouvernement de Montmédy, et de Suzanne de Mirbrick.

François de Roucy donna à sa fille en mariage la terre des Fossez, située sur le territoire de Fresnois, près de Sedan.

V

Création de l'Eglise de Falaise. — Les familles d'Orthe, de Proisy et d'Angeny.

A deux lieues environ au sud de Voncq, se trouve le village de Falaise, dont la seigneurie appartenait depuis un siècle à la famille d'Orthe (2) (Dorte ou de Dorthe). Elle tenait en même temps en fief la seigneurie de Mont-Saint-Martin. Cette famille, considérable par ses alliances, comptait plusieurs de ses membres convertis aux idées de la Réforme qu'avaient adoptées également un certain nombre d'habitants du pays.

L'église protestante de Falaise avait été primitivement annexe de l'église de Voncq. Elle avait grandi à côté de son église-mère puisque nous voyons que le pasteur Collot (Simon), primitivement ministre à Grandpré, y fut envoyé en 1581. De plus elle avait dû

(1) Page 61 de la *Revue* : ligne 8 ; Jean de Misernac, lire : Miserac.
Page 62 — ligne 29 ; Vasal, lire : Vassal.
Page 64 — ligne 23 ; Claude d'Elcy, lire : Claude d'Y.

(2) *D'argent au lion de gueules, chargé d'une étoile d'azur au cœur.*

prendre assez d'importance pour attirer l'attention de Heurtaut, doyen d'Attigny, curé de Vouziers et prédicateur connu qui vint, dans les premières années du XVIIe siècle, y combattre l'hérésie. Eut-il beaucoup de succès? Je l'ignore. En tout cas il mérita l'éloge de ses confrères et l'un d'eux lui adressa à ce sujet les vers suivants :

Concidit hæreticus pugna Falesius hostis
Calvinique cohors terga dat atque manus
Gaudet Vouzyacum cæsam ab radicibus imis
Hæresus lernam pestiferamque luem.

(Hurtault : *Orationes synodales*, 1637, in-12, Reims, François Bernard).

« L'hérétique Falaise succombe dans la bataille et la troupe « de Calvin fuit ou se soumet. Vouziers se réjouit de voir coupée « au plus profond de ses racines l'hérésie et son venin mortel « détruit » (1).

Nous ne connaissons pas exactement la date de cette mission prêchée par le curé Heurtault à laquelle ces vers font allusion ; tout ce que nous pouvons dire c'est qu'elle est des premières années du XVIIe siècle, vers 1620 peut-être.

En tout cas elle ne précédait que de quelques années l'arrêt ordonnant, en 1634, la suppression des annexes rattachées aux églises protestantes du royaume. Cet arrêt restreignait l'exercice réel et public du culte et lui substituait l'exercice personnel accordé aux seigneurs dans leurs fiefs et leurs justices. Mais les droits des seigneurs étaient restreints et beaucoup moins étendus : ainsi le culte ne pouvait s'exercer que dans leur demeure ; il leur était défendu de construire un temple dans leur château et d'appeler le peuple au son des cloches ; de plus les ministres attachés à ces châteaux devenaient des ministres particuliers et perdaient par conséquent leur titre officiel (2).

Cette substitution se produisit à Falaise où le seigneur M. d'Orthe recueillit ses coreligionnaires et où nous trouvons comme ministres de 1667 à 1669 Jacques Rondeau (3) et Philippe Jenoteau (4) ; d'après les notes déjà citées de M. Collinet, ils paraissent y avoir été tous les deux en même temps. De plus,

(1) Dr H. Vincent : *Les Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, p. 223.
(2) Ch. Benoist : *Condition juridique des protestants sous le régime de l'Edit de Nantes et après sa révocation* (Paris, 1900).
(3) P. Collinet : Notes citées (mss.).
(4) E. Henry : *Notes biographiques*, etc.

Philippe Jenoteau eut en 1667 dans cette résidence, une fille, Marie, de son mariage avec Madeleine Desreumaux. Le baptême de cette enfant est un des rares actes concernant Falaise, que l'on trouve dans les archives protestantes du greffe du tribunal de Sedan.

FAMILLE D'ORTHE

Les registres de l'état civil des protestants et les histoires locales nous fournissent quelques renseignements sur cette famille.

Le 20 octobre 1573, CLAUDE DE DORT (d'Orthe), seigneur de Mont-St-Martin, frère puîné de Jean, seigneur de Falaise, épouse Damoiselle Madeleine de Sorbey, dame de Vouzi (Vouziers). Il était veuf d'Anne de Lenoncourt, de la grande famille lorraine de Lenoncourt, qui lui avait donné une fille, Marie, que nous allons retrouver. Madeleine de Sorbey avait été elle-même mariée deux fois ; sa famille alliée aux Deschamps, aux d'Escannevelles et autres, possédait la seigneurie de Vouziers depuis le commencement du xve siècle. Elle était calviniste et favorisait la prédication de la Réforme. Il y a lieu de supposer que c'est à elle qu'on doit rapporter la fondation d'un temple à Vouziers. Par son mariage, Claude fait rentrer la seigneurie dans les domaines de sa famille (1).

Il est parrain, le 21 avril 1575, avec Damoiselle Philippe Deschamps comme marraine, de MARIE, fille de Jean d'Orthe, son frère, seigneur de Falaise, et de Damoiselle Claude de Pouilly (2).

La même année (1575), le 2 octobre, il lui nait de son mariage avec Damoiselle Madeleine de Sorbey, une fille, DINIA (ou Dinah) qui a pour parrain et marraine Louis de Sugny, seigneur dudit lieu, et Damoiselle Antoinette Drapillar (3).

Il est parrain, le 3 novembre 1585, avec Sarah Fornelet, comme marraine, de Sarah Massin, fille de Vital Massin, ministre de la parole de Dieu en l'église de Vouziers en 1572, puis ensuite en l'église de Vitry-le-François, qui vint prêcher et baptiser plusieurs fois à Sedan (4).

(1) Dr H. Vincent : *Histoire de Vouziers.*
(2-3) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants : baptêmes.
(4) Registres des protestants cités ; E. Henry : *Notes biographiques sur les membres de l'Académie protestante et les pasteurs de l'église réformée de Sedan.*

Au mois de juin 1587, il figure comme mandataire de Jean Savary dit Hadrien et de N... Poncette de Rilly, vivants à Vouziers, au mariage de leur fils Husson Savary, drapier à Sedan, réfugié, avec Suzanne Jacob, fille de Jacob, demeurant à Vouziers (1).

Outre sa fille Dinah, il eut un fils, JEAN, qui fut seigneur de Vouziers, et épousa Gabrielle d'Allamont, fille de Daniel, sire de Bantheville, bailli de Vitry-le-François en 1639 (2). Cette Gabrielle d'Allamont avait une sœur, Françoise, qui fut mariée à Samuel de Beauveau, seigneur de Vatimont, maréchal de camp des armées du Roy (3).

Claude d'Orthe mourut fort âgé en 1600. Il avait marié à la fin de l'année 1585, sa fille Marie, qu'il avait eue de son premier mariage avec Anne de Lenoncourt, à Jean de Graffeuil qui, par suite de cette union, devint seigneur de Mont-Saint-Martin (4).

Son fils, Jean, époux de Gabrielle d'Allamont, mourut en 1642. Celle-ci lui survécut jusqu'en 1662. Elle avait complété la seigneurie de Vouziers en en rachetant la moitié, et à sa mort ses biens et ceux de son mari furent partagés entre :

CHARLES D'ORTHE qui fut seigneur de Vouziers ;

JEANNE, mariée à Jean d'Escannevelles ;

GABRIELLE qui laissa ses biens à son beau-frère Douglas ;

MARIE, mariée à Guillaume Douglas, seigneur d'Antheny, Monthois, Seuil, etc., capitaine au régiment de Douglas, écossais ; il fut co-seigneur de Vouziers avec son beau-frère Charles (5).

C'est à eux que fait allusion le doyen d'Attigny, dans le procès-verbal de la visite des paroisses de son doyenné en 1678, quand il dit que les deux seigneurs de Vouziers sont hérétiques (6).

Après ces seigneurs, Jean II, fils de Jeanne d'Orthe et de Jean I d'Escannevelles, seigneur de Coucy, figure comme vicomte de Vouziers (7).

Nous avons parlé de la naissance, en 1573, de Dinah, fille de Claude d'Orthe et de Madeleine de Sorbey ; elle épousa Renaud de Saint-Pastor, écuyer, seigneur en partie d'Aouste et, le

(1) Archives de l'étude de Me Piquart, contrat reçu par le notaire Stasquin. (Communication de M. E. Henry).

(2) Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, art. Andevanne.

(3) *La France protestante.*

(4) Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, art. Mont-Saint-Martin.

(5-7) Dr H. Vincent : *Histoire de Vouziers.*

(6) Archives de la Marne (en dépôt à Reims), G 281 (Doyenné d'Attigny ; visite du doyenné par Jean Choppin, doyen).

7 juin 1601, elle mit au monde deux enfants jumeaux : Henri qui eut pour parrain Henri de La Tour, duc de Bouillon, et pour marraine Dame Philippe de Van der Haven ; Judith qui eut pour parrain Jean d'Orthe, écuyer, seigneur de Falaise, et pour marraine Damoiselle JULIE D'ORTHE (1).

C'est sans doute cette Judith qui épousa Pierre de Perponcher, écuyer, seigneur d'Antremoncourt, et fut la mère d'un fils, Henri, baptisé le 19 août 1603, qui eut pour parrain Antoine de la Marche, gouverneur de Sedan, et pour marraine, Elizabeth de Maucourt, sa femme ; puis plus tard, un autre fils Mathieu, baptisé le 11 juin 1606, filleul de MATHIEU D'ORTHE, seigneur de Falaise, et de MARIE D'ORTHE, fille de Jean de Falaise (2).

Après cette digression, revenons à Dinah d'Orthe ; on la retrouve dans les annales de Dom-le-Mesnil. Devenue veuve, elle avait épousé successivement Jean de Proisy qui lui avait laissé en mourant une fille, Madeleine de Proisy, puis le seigneur de Morgny, Jean de Pouilly, seigneur aussi de Saint-Marceau et d'Amblimont, qui la rendit mère de Claude de Pouilly. Après la mort de son dernier mari, Jean de Pouilly, elle se rendit adjudicataire, en 1626, de la terre de Dom, saisie sur Jacqueline d'Angeny, veuve de Jacques de Roucy, et laissa cette terre à sa mort à ses filles Madeleine de Proisy et Claude de Pouilly, dame de Saint-Marceau, mariée à Antoine de Greffin (1632) qui, devenue veuve (27 avril 1686), la laissa au moins en partie à Jean Antoine de Boham, petit-fils de Dinah d'Orthe et époux de Marie d'Averhoult (3). Ce dernier était né le 6 juillet 1635, ainsi que le constate son acte de baptême (4).

***

Après ces détails sur Claude d'Orthe et sa famille, revenons à son frère aîné, JEAN D'ORTHE, seigneur de Falaise. Il avait épousé Claude de Pouilly et, le 24 mai 1587, nous le trouvons parrain avec elle comme marraine de Jean, fils d'Henri de Circourt (5).

Au mois d'août 1588, il figure sous le nom de Mr de Falaise,

(1-2-5) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

(3) Em. Thellier : *Histoire des communes du canton de Flize et de l'abbaye d'Elan* (Paris, 1896-1897).

(4) « Le lundi, douzième jour du dit mois (juillet 1635), le Sieur Du Moulin a baptisé « Antoine, fils de noble homme François de Bohan demeurant à Cheri et de Madeleine de « Pruisy, sa femme, présenté au baptême par noble homme Antoine de la Marche des Comtes, « Sieur de L'Echelle, gouverneur de Sedan et Claude du Pouilly, fille de feu Monsieur de « Morgny qui ont été parrain et marraine. Le dit Antoine est né le mardi 6 juillet ». (Archives du tribunal de Sedan ; registres cités).

comme commandant, avec le sieur d'Arson (Jean de Boutillac), la cavalerie des troupes envoyées par la princesse Charlotte de La Marck au combat de Douzy, combat qui se termina par la reprise de ce bourg et la défaite des Ligués (1).

Le 8 août 1593, il est encore parrain avec Elizabeth de Baleine comme marraine, au baptême de Jean, fils de Jean de Proisy et de Madeleine de Baleine (2).

Le 27 octobre 1596, c'est une demoiselle d'Orthe, MADELEINE, qui assiste comme marraine au baptême de Jean, fils de Jean Combe de Falaise (3).

En 1606, Jean d'Orthe était mort et la seigneurie de Falaise appartenait alors à MATHIEU D'ORTHE ainsi qu'il résulte d'un acte de baptême que nous avons rapporté plus haut.

Mentionnons encore PAUL D'ORTHE, seigneur de Falaise, mort en 1625, qui avait épousé Ida, fille de Robert Hurault, seigneur d'Aulneux et de Vignay, et d'Espérance Pérot, fille de François, sieur de Mézières, ambassadeur à Venise. Robert Hurault était, par sa mère, petit-fils du chancelier de L'Hospital (4).

Et après ce Paul d'Orthe, citons MADELEINE qui épousa, en 1642, Aléaume de Constant, capitaine au régiment de Grandpré, et lui apporta la seigneurie de Falaise en partie (5).

La famille de CONSTANT était originaire de l'Auvergne ; elle portait de gueules à trois fasces d'or, au chef d'or à trois bandes de gueules, supports deux lions armés et lampassés de gueules.

Le premier, que l'on trouve en Champagne, est PIERRE DE CONSTANT, écuyer, seigneur de la Grange (Auvergne), Trières, Froids-Fossés, la Malmaison, Longwé, Livry, etc., homme d'armes des ordonnances du Roy, sous le duc de Bouillon, capitaine d'une compagnie d'infanterie, gentilhomme ordinaire du duc d'Alençon. Marié à Jeanne de Condé, fille de Jean de Condé, seigneur de Fassigny avant 1558, il épousa en secondes noces, le 23 mars 1564, Marie de Rouvroy, veuve de Jean de la Croix, seigneur de Sorbey, qui lui donne :

JEAN DE CONSTANT, marié le 30 novembre 1596, à Suzanne de Morins, veuve de Jacques de Savigny, et fille d'Antoine de Morins et de Louise d'Espence ; de cette union :

ALÉAUME DE CONSTANT, capitaine au régiment de Grandpré,

(1) *Mémoire de la Ligue.*
(2-3) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants.
(4) E. Henry : *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. IX, p. 27-28.
(5) Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes*, etc.. *op. cit.*

marié à Sedan, le 29 juin 1621, en premières noces à Marie de Villecholle, fille de Josias de Villecholle, seigneur de Fontaine, Dampicourt, et en secondes noces à Madeleine d'Orthe qui lui donna quatre enfants. Comme sa femme, Aléaume de Constant appartenait à la Religion réformée.

***

Une branche de la famille d'Orthe possédait la seigneurie de Fontaine-en-Dormois (1) et fixa plus tard sa résidence à Metz.

Nous devons à la grande obligeance de M. E. Henry de précieux documents sur cette famille, qu'il a empruntés aux notes de M. de Courtin, notes passées dans la suite entre les mains de M. l'abbé Poirier, curé de Peltre, près de Metz (2).

D'après ces notes :

Mathias d'Orthe, de la Religion prétendue réformée, seigneur de Falaise et autres lieux, épousa en 1587 Suzanne Deschamps, fille de François Deschamps, seigneur de Fontaine, et de Anne de Heu.

De cette union naquirent :

Louis qui suit ;

Anne, dame de Courcelles, Chauny, Argy, Ay, Prée ? et autres lieux, mariée à David de Dampierre ;

Jeanne, dame de Tremery et Crépy, née le 17 septembre 1610, morte le 6 mai 1648, sans alliance ;

Jean-Mathieu, fils posthume, né le 11 janvier 1613.

C'est sans doute par suite de ce mariage de Mathias, que la seigneurie de Fontaine-en-Dormois fit partie du domaine de la famille d'Orthe.

Louis d'Orthe, fils aîné de Mathias, appartenant à la Religion réformée, chevalier, seigneur de Fontaine, Falaise, Poix, Grimont, Frécourt, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment du comte de Guiche, mort le 16 janvier 1657, avait épousé en 1641, Madeleine du Pas de Feuquières qui, devenue veuve, mourut elle-même le 20 février 1681, à l'âge de 66 ans. Elle était mère de :

Louis, né le 23 mai 1642 ;

Théophile, né le 31 janvier 1641 ;

Charles, né le 9 juin 1647, seigneur de Fontaine et Grimont, capitaine au régiment de Turenne en 1676 ;

(1) Voir la *France protestante*, 1re édition.
(2) Communication de M. E. Henry.

Guillaume-Antoine, né au château de Grimont, le 18 mai 1649 ;

Mathias, né le 15 décembre 1650 ;

Manassès, né le 3 juillet 1653, capitaine au régiment de Piémont ;

Anne-Henriette, dame de Crépy, mariée à Jacques de Laumônier de Varennes ;

Louis, de la R. P. R., fils du précédent, chevalier, capitaine au régiment de Turenne, seigneur de Fontaine, Falaise, Poix, etc., mort le 9 février 1681, avait épousé, en 1670, Anne-Catherine de Dampierre qui lui donna :

Madeleine, née le 7 juin 1671 ;

Jeanne, née le 11 août 1672, morte le 16 mai 1674 ;

David, né le 27 août 1677 et mort le 3 novembre de la même année ;

Louis ;

Anne ;

Jeanne (1).

C'est sans doute à Anne-Catherine de Dampierre, veuve de Louis d'Orthe que fait allusion le procès-verbal de l'état du doyenné de Cernay-en-Dormois, établi en 1684, qui constate que le village de Fontaine appartient à Madame d'Horte, huguenote, habitant à Metz (2).

Ce village de Fontaine devait renfermer un certain nombre de protestants, puisque le procès-verbal de la visite des églises du doyenné de Cernay-en-Dormois, faite en 1679 par Louis-Eléonore Tristam, archidiacre et chanoine de l'église de Reims, rapporte que « à Fontaine, auprès du cimetière, il y a un endroit fermé de « murailles et couvert d'ardoises, appelé le Capitole, dans lequel « les gens de la Religion prétendue réformée se font enterrer » (3).

Mais revenons à la veuve de Louis d'Orthe.

C'est encore à elle que se rapporte un acte passé devant un notaire de Metz, en date du 8 mai 1691, par lequel un sieur Robert, tuteur des enfants mineurs d'Anne de Dampierre, veuve de Messire Louis d'Orthe, chevalier, seigneur de Poix, absente du royaume, donne procuration pour vendre une cense à Terron-les-Poix, avec l'assentiment de Mathieu d'Orthe, chevalier, seigneur de Grimont, oncle paternel, et de Jeanne de

(1) Communication de M. Er. Henry.
(2-3) Archives de la Marne (en dépôt à Reims), G 277 ; doyenné de Cernay-en-Dormois.

Dampierre, tante maternelle des mineurs Louis et Jean d'Orthe, Marguerite et Anne d'Orthe, seigneurs en partie de Poix ; nomme en outre comme mandataire Pierre Jacquet, chirurgien à Cernay-en-Dormois. Ajoutons que la vente fut faite par Mtre Lallemand, notaire à Poix (1).

Les noms des enfants mineurs de Louis d'Orthe et d'Anne de Dampierre diffèrent peu sur les deux listes ; le nom seul de Madeleine est substitué à celui de Marguerite : quant aux autres enfants, ils avaient dû mourir antérieurement. Quoiqu'il en soit, il est avéré pour nous, par suite de cet acte, qu'Anne-Catherine de Dampierre avait émigré lors de la révocation de l'Edit de Nantes (2).

Si la généalogie et l'acte notarié, dont nous venons de parler, diffèrent peu l'un de l'autre, il n'en est pas de même des renseignements fournis par la *France protestante* sur Louis d'Orthe. En effet, il était, d'après son récit, parvenu au mois de décembre 1685, à quitter la France avec Mademoiselle d'Orthe, nièce du marquis de Feuquières. Il devint général au service de l'Electeur de Brandebourg et ayant perdu sa première femme, Anne-Catherine de Dampierre, fille de David de Dampierre, seigneur de Jonquières, maréchal de camp, il épousa, en secondes noces, Marie de Meaux, veuve d'Henri de Briquemault, baron de Saint-Loup, lieutenant général au service de l'Electeur de Brandebourg, mort en 1692 (3). Il y a dans cette notice une erreur ou une confusion de nom. Nous avons vu que l'époux d'Anne-Catherine de Dampierre était mort en 1681 et que sa veuve, qui avait émigré, faisait vendre, en 1691, à Terron-les-Poix, une cense au nom de ses enfants mineurs. Louis d'Orthe ne fut donc point au service de l'Electeur et ne put épouser Marie de Meaux. Quel est donc ce Louis d'Orthe dont parlent les auteurs de la *France protetsante* ? Je l'ignore et n'ai à ce sujet aucun renseignement.

Du reste, le manque de documents ne se présente que trop souvent dans l'histoire de ces familles et nous laisse dans l'indécision.

Ainsi, si nous avions suivi l'ordre chronologique, nous nous serions demandé quel était ce JACQUES D'ORTHE qui faisait saisir, le 16 mai 1680, en vertu d'un arrêt du bailliage de Sedan, en date

(1) Archives de l'étude de Me Rouy, notaire à Sedan. (Communication de M. Er. Henry).
(2) Communication de M. Er. Henry.
(3) *La France protestante.*

du 9 novembre 1679, par Pierre Coffin, huissier à Sedan, une maison située rue Maqua, à l'angle de la rue des Chevilles (au Beurre). Ce Jacques d'Orthe était capitaine au régiment de Normandie et demeurait à Verdun. A quelle branche de la famille appartenait-il ? (1).

***

Nous venons de citer les noms des membres de la famille d'Orthe qui, à notre connaissance, étaient protestants et les actes dans lesquels ils figurent; nous aurions voulu savoir si les uns émigrèrent, ce que devinrent les autres par la suite et trouver en même temps quelques documents sur les membres catholiques de cette famille à cette époque. Malheureusement ils sont rares.

M. le Dr Vincent ne dit que quelques mots à ce sujet: en parlant des d'Orthe, il semble faire supposer que les membres protestants de cette famille étaient en minorité, mais à part cette supposition, à part un fragment de bas-relief, conservé dans l'église du Mont-Saint-Martin, représentant deux personnages en costume de l'époque de Henri III, qu'il cite et qu'il croit être un d'Orthe et sa femme (2), il ne donne aucun renseignement précis.

FAMILLE DE PROISY

Nous avons, dans le cours de cette étude, rencontré plusieurs fois le nom de de Proisy; nous croyons devoir dire quelques mots de cette famille et donner les quelques renseignements que nous avons pu puiser sur elle dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chesnay du Bois (3), dans les notes du marquis de Gourjault (4) et enfin dans les registres protestants du tribunal de Sedan (5).

La famille de Proisy appartenait à la Thiérache. Le premier nom que nous rencontrons au XVIe siècle est celui de Louis I de Proisy, seigneur et baron de la Broye; il est gouverneur de Guise et se marie, vers 1530, avec Claudine d'Espence (La Chesnay),

(1) Communication de M. E. Henry.
(2) Dr H. Vincent: *op. cit.*, art. Falaise.
(3) *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chesnay du Bois.
(4) Marquis O. de Gourjault: *Notes d'histoire locale.*
(5) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan; registres des protestants: mariages et baptêmes.

avec Marie d'Espaux (O. de Gourjault), qui le rend père d'une fille, Jacqueline et entr'autres enfants, d'un fils, Claude. Ce fut cette Jacqueline qui épousa Jean de Poix ; nous en avons déjà parlé. La Chesnay omet cette branche des de Proisy ; il ne cite qu'une Jacqueline de Proisy, fille de LOUIS II DE PROISY, grand bailli de Vermandois, plus jeune que la précédente, qui épousa Nicolas de Boham, baron de Nanteuil-la-Fosse ; elle fut la mère de Madame de Geoffreville que nous retrouverons.

CLAUDE DE PROISY que nous venons de voir, seigneur de Morgny (1), chevalier de l'ordre du Roy, épousa en 1537, au comté de Saint-Pol-en-Artois, MARIE DAMIENS. Celle-ci fut la mère de Jean de Proisy, chevalier, seigneur de Morgny, Aubigny et Saint-Jean. Il se fixa dans le Rethelois vers 1586 par son mariage avec MARIE DE BALEINE, fille de JACQUES DE BALEINE et de MADELEINE DE CUVILLIERS DE HENNIN-LIÉTARD qu'il épousa par contrat passé le 14 juillet (2) et par acte religieux bénit le 14 septembre 1586. Ils étaient protestants tous les deux et de leur union naquirent :

MARIE, présentée au baptême le 11 novembre 1587, par Roger (René) d'Apremont, seigneur de Vandy, et damoiselle Marie de Clutin.

DANIEL, baptisé le 13 juillet 1589, et qui a pour parrain et marraine Jacques de Baleine, son grand-père maternel, et Marie Damiens, sa grand'mère paternelle.

JEAN, baptisé le 8 août 1593, et présenté par Jean d'Orthe, seigneur de Falaise, son parrain, et Marie-Elisabeth de Baleine, sa marraine (3).

La Chesnay nous apprend que Marie de Baleine apportait en dot à son époux la baronnie d'Eppes et la terre de Veslud.

A la liste des enfants que nous publions, il ajoute le nom de DAVID ; rapporte que David acheta la terre de Saint-Jean en 1596 et qu'il mourut sans postérité ; substitue le nom d'HENRI à celui de JEAN qu'il ne cite pas, rapporte qu'il fut l'auteur de la branche des barons d'Eppes, grand-père, d'après M. E. Henry, d'ELIZABETH DE PROISY, mariée le 8 juillet 1679, à ABRAHAM DE LA TRANCHÉE, seigneur de Savigny-sur-Aisne (4) ; donne un nouveau nom,

(1) Morgny, canton de Rozoy-sur-Serre (Aisne).
(2) Communication de M. E. Henry.
(3) Registres protestants cités.
(4) Communication de M. E. Henry.

ELISABETH, mariée à ANTOINE DE FAY, écuyer, seigneur dudit lieu ; nous apprend enfin que MARIE, mariée en 1620 à DAVID DE BIÈVRES, lui apporta en dot la terre de Veslud (1).

C'est sans doute ce JEAN DE PROISY, le père de ces enfants que nous venons d'énumérer qui, devenu veuf, se maria en secondes noces, à la fin du siècle ou au commencement du XVIIe siècle, avec DINAH D'ORTHE, veuve elle-même de Renaud de St-Paston. Il en eut une fille, MADELEINE, qui épousa « honorable seigneur FRANÇOIS DE BOHAM, demeurant à Chéry » et le rendit père d'un fils, ANTOINE DE BOHAM, né le 6 juillet 1635 (2). Bientôt devenue veuve, MADELEINE épousa JEAN D'AVERHOULT, seigneur de Guincourt, et enfin en troisième noces, en 1644, JACQUES D'HAUDANGER DE GUY, lieutenant-général des armées du Roy, seigneur de Sorcy-Bauthémont, Villers-devant-Mézières et autres lieux, mort en 1675 à l'âge de 72 ans (3).

. En 1597, on trouve qu'YSABEAU DE PROISY était mariée à HENRI DE MAZANCOURT, seigneur de Pluvis ?, les Grandes-Armoises, Oches et la moitié de Saint-Pierremont.

Et de même LOUIS DE PROISY, baron de la Bove, époux de MARIE LE DANOIS était, en 1628, seigneur de Bouconville en partie et d'Arrancy dans le Laonnais (4).

Tels sont les seuls renseignements que nous possédions sur cette famille ; elle semble avoir disparu de nos contrées vers la fin du XVIIe siècle.

FAMILLE D'ANGENY

A côté de la famille de Proisy, je voudrais dire quelques mots de la famille d'Angeny qui fut protestante comme elle et sa contemporaine.

Nous avons vu que DINAH D'ORTHE, veuve de JEAN DE POUILLY, seigneur de MORGNY, s'était rendue, en 1626, adjudicataire de la terre de Dom-le-Ménil, saisie sur JACQUELINE D'ANGENY, veuve de JACQUES DE ROUCY.

Les documents que nous avons pu réunir sont fort incomplets et concernent surtout JACQUELINE D'ANGENY et les principaux actes de sa vie.

(1) La Chesnay : *op. cit.*
(2) O. de Gourjault : notes citées.
(3) Ibidem.
(4) Ibidem.

Ainsi, en 1565, ANTOINE D'ANGENY était seigneur de Dom-le-Ménil (1).

En 1572, damoiselle JACQUELINE D'ANCENY, héritière D'ANTOINE D'ANGENY, écuyer, seigneur de Dom-le-Mesnil et de Haudimont, veuve de JEAN DES ESVELLES, sieur de Dom-le-Mesnil, homme d'armes des Ordonnances du duc de Bouillon, faisait le dénombrement de la seigneurie à cause de la maison forte de Dom (2). Ainsi, en 1572, Antoine d'Angeny était mort et sa fille et son héritière était veuve de Jean des Esvelles.

Le 19 mars de l'année 1574, JACQUELINE D'ANGENY était marraine avec ROBERT DE SCHELANDRE comme parrain, de Jérémie, fils D'ADOLPHE DE SALONVILLE, seigneur du Pavillon, et D'ANNE DE VERRIÈRES (3).

Le 11 avril de la même année (1574), JACQUELINE D'ANGENY était marraine de Suzanne, fille de Nicolas Petit, marchand à Artaise, et de PARISSE D'ANGENY (4).

Le 13 mars 1575 a lieu, à Sedan, la bénédiction du mariage de JACQUELINE D'ANGENY, dame d'Hagnicourt ? Dom-le-Mesnil et Flize, qui épouse GUILLAUME D'ESTIVAUX, écuyer, seigneur de Neuville, homme d'armes dans la compagnie du duc de Bouillon (5).

En 1584, JACQUELINE D'ANGENY épouse, en troisièmes noces, JACQUES DE ROUCY, seigneur de Termes, auquel elle apporte en dot la terre de Dom (6).

Enfin, on trouve dans les archives protestantes du greffe du tribunal de Sedan, à la date du 14 janvier 1593, la mention du mariage de JOSIAS DE TISSIER, gentilhomme de la chambre du Roy, avec damoiselle JACQUELINE D'ANGENY, veuve du baron de Termes, dame de Dom et d'Hagnicourt (7).

En 1603, JACQUELINE D'ANGENY possède la terre de Cons-la-Grandville et, comme dame de cette seigneurie, elle en fait le dénombrement au seigneur de Neufmanil (8).

Comme dernier renseignement la concernant, on voit qu'en 1605 elle est séparée de biens avec son époux JOSIAS DE TISSIER, seigneur de Neufville, et qu'elle garde son titre de dame de Cons-la-Granville (9).

(1) Em. Thellier : *Histoire des communes du canton de Flize, etc., op. cit.*
(2) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(3-4-5) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registre des protestants : baptêmes, mariages.
(6) Em. Thellier : *op. cit.*
(7) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants ; mariages.
(8-9) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

VI

Les familles de Pouilly-Cornay, de Maillart et de Rouvroy.

Le premier seigneur de Pouilly qui embrassa le calvinisme fut Louis I de Pouilly (1), baron de Cornay, fils d'Henry de Pouilly (mort en 1555 à l'âge de 101 ans), et de Jeanne de Grandpré qui par son mariage en 1508, avait apporté à son époux la seigneurie (devenue plus tard la baronnie) de Cornay (2). Député aux états généraux en 1560, Louis était devenu l'un des chefs de l'armée du prince de Condé, et après la mort de celui-ci, de l'armée de l'amiral de Coligny ; dans cette dernière il partageait avec le seigneur de Rouvroy, d'Autry sans doute, la charge de colonel général de l'infanterie. Au combat de La Roche-l'Abeille ou de Brassac-en-Limousin (14 juillet 1569), il commandait le quatrième corps de l'armée et il contribua au gain de la bataille en chargeant vigoureusement le corps de Philippe Strozzi, colonel général de l'infanterie catholique qui fut fait prisonnier (3). Il assistait aussi à la bataille de Moncontour (3 octobre 1569) dans laquelle les protestants furent battus. Il mourut célibataire en 1575.

Son frère puiné, Jean de Pouilly, mort en 1568, avait épousé le 13 décembre 1554, Nicolle de Chamisso, dame d'Andevanne, dont il eut un fils, Louis II de Pouilly et une fille, Jeanne, dame d'Andevanne qui épousa en 1572 Antoine de Villiers, seigneur de Barbaise, etc.

Né en 1555, Louis II succéda à son oncle. Capitaine d'une compagnie de chevau-légers (1575), il prit part à la prise de La Charité-sur-Loire, à celle d'Issoire (1577), à la bataille de Coutras (1567), au siège de Paris (1589). Après l'assassinat d'Henri III, il suivit le parti d'Henri IV. Mestre de camp d'un régiment de cavalerie et chargé de couvrir la frontière de Champagne, il lutta contre la Ligue dans nos contrées, accompagna le roi à Sedan, lors du mariage d'Henri de La Tour d'Auvergne avec Charlotte de La Marck (11 octobre 1591), fit

(1) *D'Argent au lion d'azur.*

(2) Outre son fils, Henri de Pouilly eut une fille, Anne, dame de Binarville, mariée à Jean de Boham, seigneur de Chesnay, Barbaise, Ay-les-Vonoq sans doute Day ; de cette union une fille, Françoise, mariée à Nicolas de Villiers. (Jeantin : *Manuel de la Meuse*, art. Pouilly, p. 1657).

(3) Abbé Bégny : *Histoire de Cornay*, dans *Bulletin paroissial de Cornay*, n° 19, 6 novembre 1898.

partie de l'expédition qui, ce jour-là, s'empara de Stenay et en fut nommé gouverneur (1). Secondé par René de Vandy, qui réussit à lui amener des secours, il défendit vigoureusement cette place contre les attaques du duc de Lorraine qui fut forcé d'en lever le siège (décembre 1591). Outre son commandement, il était capitaine de cinquante hommes de guerre, montés et armés à la légère, avec Gaspart de Crest comme lieutenant, et Jérôme de Villiers comme porte-cornette, sous la charge du duc de Bouillon (2). Sorti de Stenay pour tenter une entreprise sur Rocroy, il fut poursuivi par d'Amblise qui le rejoignit et le battit à Aouste (3).

L'année suivante (octobre 1592), il est cité, sous le nom de M. de Cornay, comme se trouvant avec le maréchal de Bouillon au combat de Beaumont, combat dans lequel les Lorrains furent défaits, leur général African d'Anglure, sieur d'Amblise, fut tué, et Simon de Pouilly, sieur d'Esnes, mestre de camp, fait prisonnier (4).

Louis de Pouilly mourut en 1606 ; il avait épousé, en premières noces, Philippine de Nettancourt, peut-être sœur de George de Nettancourt, seigneur de Bettancourt, lieutenant de la compagnie d'ordonnances du duc de Bouillon qui fut fait prisonnier par Saint-Paul au combat de Neufchâtel et qui, bien qu'ayant abjuré, le 18 juin 1589, n'en servit pas moins fidèlement le roi (5).

Devenu veuf, Louis de Pouilly se remaria avec Françoise de Lamothe qui lui donna deux fils : Antoine et Claude que nous retrouverons plus tard (6).

***

Nous avons dit que Louis I de Cornay assistait à la bataille de Moncontour ; il y voyait périr près de lui deux de ses coreligionnaires et compatriotes Jean, le fils aîné de Foucault de Joyeuse dont nous avons déjà parlé et Jean de Maillart, le fils aîné de Gracien de Maillart et de Thiriette d'Yssenart (7).

(1-2) Abbé Bégny : *Bulletin cité.*

(3) Hérelle : *op. cit.*

(4) *Mémoires de la Ligue contenant les événements les plus remarquables depuis 1516 jusqu'à la paix accordée entre le Roi de France et le Roi d'Espagne en 1598.* Amsterdam, 1758, in-4°, t. V, pp. 152 et suivantes.

(5) Hérelle : *op. cit.*

(6) Généalogie de la famille de Pouilly de Cornay.

(7) Ed. Sénémaud : *Revue historique des Ardennes*, t. VI, 1867-1868, p. 331 et suiv.; *généalogie de la maison de Maillart.*

FAMILLE DE MAILLART

Jean de Maillart était, par son aïeule Béatrix de Grandpré, parent de Louis de Pouilly qui avait pour mère Jeanne de Grandpré, sœur de Béatrix. Ecuyer, seigneur de La Grève, La Forge Maillart, Sommerance, Fléville, Boureuilles, Vienne-la-Ville, Baldrange, Fagnon, etc., homme d'armes du Roi et gouverneur de Montcornet, il s'était fait protestant et servait sous l'amiral de Coligny. Il fut marié successivement à Judith de Gourcy ; à Marie Hanus, dame de La Horgne et de La Folie-au-Mont (1553), fille de Jean, gendarme de la compagnie du maréchal de La Marck, gouverneur pour le duc de Nevers du château d'Omont, grand veneur du Rethelois ; à Jeanne des Laires, fille de Simon, seigneur de Montgon. Il ne laissait qu'une fille de son premier mariage (1).

Par suite de sa mort, la terre de Landres passa à son frère puiné, Pierre, baron de Landres, seigneur de La Forge Maillart, Ronchereulle, La Vonge, La Neuville-à-This, Vienne-la-Ville, Sommerance, Cornay, Fléville, Boureuilles, Fagnon, Bois-Maillart, Saint-Marcel-les-Clavy, Sivry-les-Buzancy, Gruyère, Mézières en partie. Il servit d'abord dans la compagnie d'ordonnances du prince de Joinville où il devient lieutenant, puis en 1563 dans la compagnie de cinquante hommes d'armes de Joachim de Dinteville.

C'est Pierre de Maillart qui, dans les premiers jours du mois de janvier 1589, eut à subir l'attaque de Saint-Paul qui, pour se venger de la défaite de Montfaucon, occupa Landres et s'empara du château, « le seigneur étant huguenot », dit-il (3). Peu après ce château lui fut d'un grand secours et lui offrit un refuge momentané après sa défaite à Saint-Juvin. Ajoutons toutefois que Pierre continua à lutter avec les royaux et les protestants contre les Ligueurs. Nous le voyons en effet, cette même année, après l'échec de Neufchâtel, se retirer à Sainte-Ménehould avec Tourteron et lui amener trente chevaux (4).

Pierre avait épousé en 1563 Guillemette de Beauvais, dame de

(1-2) Ed. Sénémaud : *Revue historique des Ardennes*, t. VI, 1867-1868, p. 331 et suivantes ; *généalogie de la maison de Maillart.*

(3) *La defaite des trouppes huguenotes et politiques en Champagne, par le sieur de Saint-Paul ; ensemble la prise de Bisseuil et la honteuse retraite du baron de Thermes ;* à Paris, chez Didier-Millot, près la porte Saint-Jacques ; MDLXXXIX ; plaquette de 13 pages.

(4) Hérelle : *op. cit.*

Landreville et d'Andevanne, fille de François et de Louise de Chamissot, et mourut en 1610, laissant comme enfants :

CHARLES, qui continue la branche aînée des barons de Landres ;

FRANÇOIS, auteur de la branche des barons, puis comtes de Landreville ;

ANTOINETTE, née en 1570, mariée en 1587 à Christophe Moitrey, écuyer, seigneur de Custine (1).

CHARLES DE MAILLART succéda à son père ; chevalier, baron de Landres, seigneur de La Forge, Sommerance, Cornay, Sivry, Fléville, La Vonge, Ronchereulle, Millet, etc., il était né au château de Landreville en 1565. Homme d'armes des ordonnances du Roi, dans la compagnie de Joachim de Dinteville, de laquelle il fut enseigne de 1591 à 1594, chevalier des ordres du Roi, gratifié de plusieurs confiscations de biens qu'Henri IV lui accorda en récompense de ses bons et agréables services et des pertes qu'il avait faites pendant les guerres du temps, gentilhomme ordinaire du Roi, puis ensuite de Louis XIII, il épousa :

Louise de Beauveau, morte en 1608 ;

Anne d'Allaumont, sœur de Daniel, baron de Cernay, seigneur de Bantheville, Bourru, etc.

Il mourut en 1638 sans qu'on puisse savoir s'il était demeuré protestant. Les six enfants qu'il laissait de son premier mariage (3) paraissent avoir été tous catholiques.

On trouve du reste, à la date du 3 août 1654, le décès d'un Mr de Landres, inhumé dans l'église Saint-Laurent de Sedan (2). Etait-ce un fils de Charles ? L'absence de prénoms empêche de répondre à cette question.

FAMILLE DE ROUVROY

Le seigneur de Rouvroy qui partageait, en 1569, avec Louis de Pouilly le commandement de l'infanterie calviniste à la bataille de Montcontour et sur lequel nous n'avons que bien peu de renseignements, était sans doute JEAN DE ROUVROY, seigneur d'Autry.

J'emprunte à l'ouvrage du Dr H. Vincent (3) et aux notes d'O. de Gourjault (4), les quelques documents que j'ai pu réunir à ce sujet.

(1) Sénemaud : *op. cit.*
(2) Archives de la mairie de Sedan : registres paroissiaux.
(3) Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes*, etc.
(4) O. de Gourjault : notes citées.

En 1533, Simonne de Corbon était veuve d'un JEHAN de Rouvroy qui lui avait laissé comme enfants : GUILLAUME, JEHAN, CLAUDE, LOYS et MARIE.

A la même époque, CLAUDE de Rouvroy, faisait acte de foi et d'hommage pour la seigneurie de Trahières.

Antérieurement, ALÉAUME DE ROUVROY, veuf d'Anne de Rouvroy, avait épousé (fin du XVe, commencement du XVIe siècle), Jacqueline d'Averhoult, fille d'Aléaume, seigneur de Guillencourt et de Bonne de Launoy. Jacqueline se remaria à Jacques Deschamps. Elle avait pour douaire la moitié de la terre d'Autry.

ANTOINE de Rouvroy, époux en 1510, de Guillemette de Savigny, qui lui avait apporté en dot la terre de Montcheutin, avait eu un fils, ALÉAUME. Celui-ci épousa Isabelle de Génicourt et fut le père de Marguerite (mariée à Oger de Savigny), de JEAN et de RENÉ, de Guillemette, mariée le 28 septembre 1546, à Nicolas de Bezannes, seigneur de Prouvay et de Guignicourt, troisième fils d'Adrien de Bezannes et de Louise de Miremont.

C'est de ce Jean que nous venons de parler. Seigneur d'Autry, chevalier de l'ordre, il figura avec Foucault de Joyeuse, le 15 août 1576, lors de l'élection des députés du bailliage de Vitry pour les états de Blois et nous savons qu'il était calviniste.

L'était-il aussi, ALÉAUME de Rouvroy qui, en 1602, était seigneur de Condé-les-Autry ?

La famille de Rouvroy qui possédait la seigneurie d'Autry depuis 1468, l'abandonna vers le milieu du XVIIe siècle pour aller habiter la Lorraine.

(A suivre). Dr J. JAILLIOT.

CHRONIQUE

I. — Don au Musée de l'Armée du buste du général HARDÿ.

Le Musée de l'Armée s'est récemment enrichi d'un buste représentant le général Jean Hardÿ, l'illustre enfant de Mouzon, d'après le sculpteur Gaudran. Ce buste a été offert au Musée par M. Chaumié, ministre de l'instruction publique.

II. — Le cœur de La Tour d'Auvergne aux Invalides.

Le dernier numéro de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (1) consacrait quelques lignes au cœur de Turenne. Nous avons à

(1) Tome XI, p. 47.

signaler aujourd'hui le transfert aux Invalides du cœur de La Tour d'Auvergne et du sabre que portait à Neubourg le premier grenadier de France. Le cœur de La Tour d'Auvergne était conservé jusqu'à ce jour dans la famille du colonel du Pontavice de Heussey, ancien attaché militaire à l'ambassade de France à Londres. Le colonel offrit de donner la précieuse relique au gouvernement qui l'accepta. La cérémonie de la remise solennelle de l'urne funéraire contenant le cœur de La Tour d'Auvergne eut lieu le mercredi 30 mars 1904, dans la chapelle des Invalides, devant le tombeau de Turenne. C. H.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

GÉOGRAPHIE.

Indicateur de la vallée de l'Aisne. — Reims, Matot-Braine, 1903; une brochure in-8°.

Commission météorologique des Ardennes. Compte-rendu des observations faites en 1902, par MM. Rigaux, Bestel et Claise. *Dix-septième année.* — Mézières, imprimerie Charpentier-Richard, une brochure grand in-4° de 33 pp.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET BIOGRAPHIE.

Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Age, par l'abbé Sylvain Balau. — Bruxelles, 1903; un vol. in-4°.

[Histoire des sources de la principauté de Liège jusqu'à la fin du xve siècle].

Dictionnaire de l'état-major français au XVIe siècle, par Fleury Vindry. — Paris, Cabinet de l'historiographe, 1903; 2 vol. in-8° de xxiii-556 et in-4° de 269 pages.

[Intéressant pour l'histoire du département. Le vol. in-4° donne la nomenclature de tous les officiers de gendarmerie française de 1500 à 1600. Le vol. in-8° donne la biographie ou *curriculum vitæ* des officiers catalogués].

Essais d'histoire biographique et littéraire sur les Champenois marquants de l'époque de Louis XIV, par A. Bourgeois. — St-Amand, impr. Pivoteau, 1903; in-8° de 74 pp.

Les titres de la maison de Rarécourt de la vallée de Pimodan, par Alphonse Roserot. — Paris, Plon, 1903; un vol. in-4° de viii-459 pp. et 8 planches.

[Famille originaire de l'Argonne].

Archives et Correspondance du général Jean Hardÿ. De Valmy à Maëstricht, 1792-1794, par le général Hardÿ de Périni. — Paris, Chapelot et Cie, 1903; un vol. in-8° de 111 pp.

La guerre de 1870-1871. Souvenirs et réflexions, par le général Zurlinden. — Paris, Hachette et Cie, 1904; un vol. in-16 (3 fr. 50).

[Passage sur la bataille de Sedan].

Encore la Retraite à Sedan. Réplique à « La Retraite sur Mézières » par un officier supérieur, par Alfred Duquet. — Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1903 ; un volume grand in-8° de 119 pp. (Prix : 2 francs).

La Retraite sur Mézières, le 1er septembre 1870. Deux réponses à M. Alfred Duquet, par un officier supérieur. — Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1903 ; un volume grand in-8° de 195 pp., avec le fac-similé d'un billet du général de Wimpffen au général Ducrot. (Prix : 3 francs).

[Ces livres constituent une curieuse et passionnante discussion sur l'une des minutes les plus tragiques de notre histoire nationale ; ils sont comme un duel historique, digne du sujet qui est en cause, entre M. Duquet et un officier supérieur, témoin de la journée de Sedan. — M. Duquet a voulu prouver que la retraite du général Ducrot vers Mézières était irréalisable le 1er septembre 1870, à neuf heures du matin : il discute avec vivacité les assertions du général Ducrot, qui arrêta le succès du général Lebrun à huit heures du matin, en croyant que la route de Mézières était libre pour la retraite, et qui prétendait gagner la bataille si Wimpffen n'avait pas arrêté ce mouvement. — L'officier supérieur non moins bien documenté que M. Duquet, juge critique et témoin des faits, relève point par point cette démonstration et soutient au contraire que le salut à Sedan était dans la rupture du combat dans une retraite sur Mézières, qui, sous la protection de la manœuvre des arrière-gardes, était parfaitement possible].

LITTÉRATURE.

Paul Verlaine. — Œuvres posthumes. Vers et Proses. — Paris, L. Vanier, A. Messein, successeur, 1903 ; un volume in-16, 387 pp. (6 francs).

[Quelques passages intéressent Sedan et les Ardennes].

H. Taine : Sa vie et sa correspondance. Tome II, 1852-1870. — Paris, Hachette et Cie, 1904 ; un vol. in-18 (3 fr. 50).

Pages lorraines, par Maurice Barrès. — Charmes-sur-Moselle, 1903, impr. Pariset-Schmitt ; un vol. grand in-8°.

[Détails sur l'Argonne, Clermont, Varennes et la fuite de Louis XVI].

JOURNAUX ET PÉRIODIQUES.

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques, 1902. — *Les archives révolutionnaires de la ville de Reims,* par Gustave Laurent (n° 4, pp. 575-600).

Bulletin monumental, 1903, vol. LXXVII. — *Les anciens cimetières de Biermes (Ardennes),* par l'abbé Lannois (pp. 17-28).

Journal des Sciences militaires, 1903. — *Une division allemande d'infanterie au combat (Frœschwiller, Sedan, sur la Loire),* par le capitaine Grange. (Suite : janvier 1903, pp. 83-109 ; février 1903, pp. 239-249).

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

LA LÉGENDE EN ARDENNE

L'Ardenne est un pays frontière; son histoire n'a pas l'unité de celle des autres provinces, comme la Bourgogne, la Bretagne, la Flandre; rarement elle appartint tout entière à la même patrie; elle s'est vue morcelée, rejetée de l'un à l'autre, sans que jamais une direction stable lui fût imprimée.

Charlemagne seul avait pu la tenir tout entière, l'incorporer dans son empire, en faire presque une province; après lui le désagrégement est venu et l'Ardenne n'eut plus jamais à sa tête un seul et même chef.

La première, elle supporta les violences et les terreurs des grandes guerres européennes; toutes les invasions du Nord ont passé sur elle.

Et pourtant cette terre tant de fois piétinée, tant de fois bouleversée, a conservé sa personnalité, ses légendes; son nom évoque des idées, des visions spéciales.

La forêt, qui couvre le pays, est sombre, attirante, inconnue; c'est un refuge; des vaincus ont fui dans les montagnes et les montagnes les ont cachés; voilà l'idée qui domine. Des courses folles, des fuites sans repos, des chasses effrayantes, fantastiques; voilà l'histoire mille fois racontée sous mille formes différentes.

I

Légendes celtiques, gallo-romaines et chrétiennes.

Peu de souvenirs restent de l'époque celtique, encore moins de l'époque préaryenne; on trouve cependant quelques cromlechs et dolmens, des légendes comme à L'Echelle et à Milly: c'était dans une clairière près de L'Echelle; les Druides y faisaient des sacrifices humains. Une nuit, au moment où ceux-ci

allaient égorger les hommes liés sur les longues pierres sacrées, une chèvre sortit du bois et vint délier les victimes. Un temple consacré à une chèvre d'or fut élevé à cet endroit; si l'on creusait, on trouverait d'immenses trésors que garde la chèvre.

A Milly, une légende plus caractéristique est racontée. Il se trouve près de cet endroit une roche qui se dresse seule, fichée en terre. Autrefois, dit-on, il en existait un grand nombre d'autres rangées en cercle; c'est là que les Druides se réunissaient.

Devant le triomphe de la Croix, la marche victorieuse des apôtres, Satan voyant de tous côtés tomber les idoles, abattre leurs emblèmes, se rendit un jour avec ses démons près des pierres druidiques et ordonna à ses compagnons d'enlever et de transporter au fond de la forêt les pierres sacrées pour les soustraire aux coups des Chrétiens. L'enlèvement s'achevait, il ne restait plus qu'une seule roche qu'un diable chargeait sur ses épaules, quand un moine parut et d'un signe de croix cloua éternellement sur place l'énorme rocher qui porta le nom de Hotte du Diable.

C'est au Thienne des Fagnes, le Menez-Bré de l'Ardenne, dans la vallée du Viroin près de Dourbes, que les Druides invoquaient Esus, Belen ou Taran, on y trouve des cromlechs. C'est un haut plateau autour duquel les hommes ont laissé une ruine (Fagnolles), une pierre (Haute-Roche), une légende ou un nom rappelant une lutte, une victoire, un saccage ou une croyance.

Sur le plateau d'en face, c'est l'emplacement d'un camp; fut-il romain? fut-il gaulois? on hésite pour répondre. Des monnaies à l'effigie des Césars y furent retrouvées, on y entend parfois prononcer le nom de Rome. Ces deux plateaux sont à peu près de même hauteur; sur l'un on trouve quelques pierres, sur l'autre on vous dit un nom; voilà tout ce qui reste des grands vaincus, tout ce qui reste des grands vainqueurs; des noms de lieux, quelques superstitions, quelques légendes qui ne rappellent même pas la grandeur des croyances druidiques ou des rêves bardiques, mais qui, au contraire, inventent une punition ou un ridicule pour les frapper encore.

Du reste l'Ardenne n'était pas un centre religieux, les Druides belges se rattachaient à ceux du pays de Chartres, se rendaient à leurs assemblées, allaient en Angleterre pour avoir une plus parfaite connaissance de leurs mystères.

Cependant en Ardenne, l'homme plus exposé aux dangers que dans le reste de la Gaule, plus ignorant, plus barbare, devait plus longtemps résister au christianisme, il devait plus longtemps rester vagabond, libre, errant, dans sa grande forêt avec ses loups et ses dieux, trouvant un refuge chez elle au moment du danger, comme les Armoricains sur la mer; aussi tout se passe-t-il dans la forêt, c'est elle le principal acteur avec ses bêtes et ses rochers, comme en Bretagne, la mer, avec ses colères terribles ou son calme grandiose.

Ce n'est pas avec cette province pourtant que nous devons chercher des caractères de ressemblance.

Les deux peuples sont trop différents, la Bretagne est plus que l'Ardenne restée elle. Placée à l'extrémité du continent, elle est demeurée presqu'ignorée des grands conquérants et s'est conservée intacte de mœurs et de sang; l'Ardenne au contraire est un pays de passage, la route où Rome et la Germanie devaient apporter l'écrasement de leur victoire.

César qui, dans ses Commentaires, raconte la destruction des Eburons, des Aduatiques, des Nerviens, des Usipètes, des Tenctères, cite quelques chiffres; sur la Sambre, c'est 60,000 Nerviens qui périssent, après la prise de la ville c'est 53,000 Aduatiques qu'il vend, c'est 400,000 Usipètes et Tenctères qu'il extermine par surprise entre la Meuse et le Rhin, au moment d'une émigration. Après la défaite de Titirius Sabinus et d'Arunculius Cotta par Ambiorix et Cativulce, il les venge en mettant tout à feu et à sang, il appelle les peuples du Rhin au carnage; c'est une effroyable tuerie, non pas un carnage causé par le passage d'un vainqueur, mais un carnage voulu, ordonné, l'extinction d'un peuple poursuivi froidement et sans pitié *(tum fumi incendiorum procul videbantur; quæ res omnem dubitationem adventus legionum expulit),* tandis qu'Ambiorix, le chef vaincu, traqué de cachette en cachette, fuyait dans la grande forêt.

De tout cela, de ces armées vaincues, de ces grandes luttes, de ces guerriers tombés, des villes ruinées, il ne reste rien ou presque rien, un vague souvenir peut-être à quelques endroits; il semble que tout s'en est allé, les guerriers, les femmes, les cris de haine et de désespoir, les légendes, les souvenirs et les rêves, avec l'eau rougie des fleuves et la fumée des incendies.

Puis, dans le pays vidé, la Germanie avec ses sanglants rites

odiniques, est venue étouffer le peu de civilisation que Rome avait apportée.

Il nous faut laisser passer leur flot barbare, laisser la masse formidable des Goths, des Francs, des Huns, passer en Ardenne comme un torrent, qui brise et broie, pour s'en aller bien loin répandre sur le monde sa masse calmée.

Pendant l'époque mérovingienne, l'Ardenne, la vallée de la Meuse renaît lentement, les Germains s'installent et les quelques rares débris de la population échappés çà et là au bouleversement se reprennent à vivre. Mais le pays ne se relève pas, la vallée et quelques points isolés se repeuplent, la forêt et la montagne restent vides : *In foresta nostra nuncupata Arduenna, in locis vastæ solitudinis, in quibus caterva bestiarum germinat*, dit le Mandatum de Sigebert.

Le christianisme, sa puissance grandissante, la conversion des farouches rois chevelus, les couvents qui s'élèvent à côté des villes qu'on brûle et des batailles, les reines pieuses et douces, qui prient pour leurs sauvages époux, tels sont les faits qui vont donner naissance aux légendes.

On trouve côte à côte les soldats et les prêtres, les héros et les saints, le sang et la prière, l'épée et la croix ; toujours leurs aventures se suivent, vont le même chemin, se mêlent.

C'est Materne qui, à Dinant, renverse la statue de Diane ; c'est Walfroy qui, près de Margut, sur la montagne qui a gardé son nom, livre un véritable combat à cette même Diane ardennaise ; saint Willibrod (en l'honneur de qui se dansent les processions d'Echternach) rencontre au milieu des forêts une *spurcissima Diana;* devant sa statue un sacrifice se prépare, il invoque Dieu et tout à coup sous une rafale la statue de l'idole roule brisée. Cette Diana Arduinna était considérée à Rome comme une divinité particulière, Diane pour Rome, Freya pour les Germains, Démon pour les Chrétiens ; personnification de la sombre et terrible forêt, elle fut la divinité qui résista le plus aux apôtres chrétiens, celle qu'ils haïssaient davantage, qu'ils ne pouvaient abattre, qui leur échappait, qui fuyait, revenait, restait insaisissable, terrible et puissante, celle que les femmes allaient invoquer la nuit ; celle qui eut l'honneur de ce capitulaire : *Nulla mulierem se nocturnis horis equitare cum Diana profiteatur, hæc enim dæmoniaca illusio.* Jusqu'au ve siècle la lutte continua. En 597 le pape saint Grégoire écrivait à Brunehaut de contraindre

avec modération ses sujets à ne plus immoler aux idoles, à ne plus adorer les arbres, à ne plus étaler en public de têtes d'animaux. Enfin Stavelot fut évangélisé par saint Remacle, Elan par saint Roger, Chiny par saint Arnoud, tous avec la même ardeur, le même zèle ; Bérégise, Amand, Lambert, Aubain, Hubert, bâtissent partout, à côté des temples abattus, prieurés et abbayes.

Dieu et ses prêtres devinrent bientôt le seul refuge des hommes ; on s'adressa à eux pour tout, on s'adressa de préférence aux saints qui semblaient d'abord plus facile; ayant été des hommes, ayant eu nos peines et souvent nos faiblesses, ils semblaient mieux faits pour comprendre nos prières. Un saint est plus rapproché de nous, ses reliques sont là ; Dieu est trop haut et trop loin ; il fait peur et quand on a mal au doigt ou un cheval malade, saint X... ou saint Z... semblent bien plus aptes que lui à descendre si bas. On plaça les saints en continuelle guerre avec les mauvais esprits ; toutes les choses inexpliquées, tous les maux dont les causes restaient ignorées, devinrent sorts et maléfices, furent l'œuvre des fées et des sorciers. La plainte sourde des bois, les feux follets, les bruits inconnus de la nuit devinrent partout des manifestations de l'esprit malin ; et bientôt Esus, Belen, Taran, Nutons, Jupiter, Odin, Druides furent confondus dans la réprobation générale avec les maudits et les anges déchus.

Le couvent et l'église devinrent les chemins qui relièrent le ciel à la terre ; inviolables, ils eurent le droit d'asile ; on vit des brigands s'arrêter aux portes des chapelles, les armées victorieuses n'oser poursuivre les vaincus au pied de l'autel.

A la bataille d'Amblef gagnée par Charles Martel sur les Neustriens, les vaincus réfugiés dans l'église furent épargnés, mais on coupa le pied d'un fuyard qui dépassait l'enceinte sacrée. Puis, comme dans tous les pays chrétiens, l'Ardenne fut prise dans l'irrésistible courant de mysticisme qui fit grandir au-dessus des chaumières et des palais la flamboyante ogive des immenses cathédrales, à la voix d'un moine, à l'appel d'un pape, se lever la foule des peuples enthousiasmés, au cri de : Dieu le veut.

II

Légendes mérovingiennes et carolingiennes.

L'Ardenne séparait la Neustrie de l'Austrasie, c'est elle qui, placée au premier rang, vit se livrer plusieurs des guerres des Francs contre les Francs; la vieille et éternelle lutte de la civilisation latine et des mœurs germaines se continuait après Clovis entre ses enfants mêmes, il venait s'y ajouter les haines de famille, la rivalité des races sœurs se traduisant par les assassinats et les égorgements des guerres de Frédégonde et de Brunehaut.

Quand sous le ciseau monacal tomba la chevelure du dernier roi mérovingien, l'aristocratie austrasienne avait vaincu, triomphante elle s'établit sur les Gaules avec la famille ardennaise des d'Herstal à sa tête.

L'Ardenne est pleine des souvenirs de ces deux races, elle n'a pas oublié les luttes mérovingiennes, les sanglants épisodes qui signalèrent la chute des fils de Clovis et l'avènement de Pépin, elle n'a pas oublié la grandeur de l'épopée carolingienne. Elle était du reste le berceau de leur famille, le siège de leur pouvoir, leur terre de prédilection et leur terre de plaisir, le pays des grandes chasses, des courses folles à la suite des fauves, à travers bois, chiens hurlants, cors sonnants, chevaux emportés; Sigebert le Jeune, roi d'Austrasie l'appellera Ma Forêt; la dernière visite de Charlemagne sera pour elle; elle deviendra chasse royale sous Charles le Chauve.

C'est au milieu de ses landes que s'entretuent les fils de Clovis, que s'éteint le dernier effort des derniers chevelus, que les Leudes opposent à Charles Martel leur suprême résistance. Les sentiers et les gorges ont conservé le nom des rois mérovingiens et des Pépins. Vous trouvez Mirwart anciennement appelé Mirevault, où Mérovée l'envahisseur perdit une bataille (et ils disaient que ladite victoire estoit faite par les dieux des forest). La tour Brunehaut près Moyen, les bois Brunehaut et le sentier de la Reine Blanche, le chemin Dagobert, où celui-ci fut assassiné, dit-on, par l'ordre d'Ebroin, alors chef de la Neustrie, près de la fontaine Arphais. Un peu de pitié s'est éveillée en faveur de ce descendant de Clovis; ses malheurs ont ému, son souvenir s'est épuré, la sympathie a grandi en faveur du malheu-

reux fils de Sigebert II, ce roi qui aima l'Ardenne, et qui mourut si jeune en 650, laissant tout seul son fils âgé de trois ans; il est devenu roi martyr, un des saints de l'Ardenne, et la légende raconte que, près de l'oratoire Saint-Denis, son neveu Grimoald, l'assassin (1) fut déchiré par les chiens.

Nous pouvons encore citer la ruelle Colimé à Revin où un fils de Pépin se retira, dit-on, pour prier; la chaise du roi Pépin à La Roche sur Ourthe; les églises de Montmarin, Thélème, Dione, que Charles Martel aurait fait vœu d'élever s'il avait la victoire sur les Sarrazins; l'église de Montfaucon, due à un songe de l'évêque Turpin; le bois de Charlemagne, la fontaine et le pont du Magne, près de Francheval. A Escombres le seigneur de la Mohue s'étant révolté, Charlemagne accourut, prit et rasa le château, puis, pour purifier l'endroit, éleva la chapelle.

L'histoire de l'Ardenne est intimement liée avec l'histoire des Mérovingiens et surtout celle des Pépins. Saint Dagobert meurt dans les Woëpvres. Sigebert fonde de nombreuses abbayes; (Sigebert II fonda douze abbayes, notamment Stavelot et Malmédy). Saint Pépin de Landen fait de même; ses trois filles prennent le voile des mains de saint Arnould; sainte Begghe fonde le chapitre des dames d'Andenne; l'autre, sainte Gertrude, celui des dames de Nivelle; la troisième devient sainte Gudule; Plectrude, femme de Pépin-le-Gros, fonde Ambra. Ogier le danois, un des fils de la Geste de Doon de Mayence, disent les chroniques de Liège, fonde Tongres, Saint-Martin-de-Cologne, Château-Saint-Michel en basse Sauvenière, Saint-Martin-en-Avray, La Boverie, le pont d'Amercœur, l'église de Verviers, le Mont-Dieu. Enfin Charlemagne choisit avec Aix-la-Chapelle, Attigny, Jupille, Herstal, Pépinster, Douzy, Amberloup, pour ses résidences favorites, elles sont restées pleines de son souvenir.

A Attigny se termine l'œuvre de Charles par le baptême de Witikind.

Près de la Croix-aux-Bois, c'est le gué Charlemagne où sa fille Egilde se noya avec le page Gontrand.

(1) Grimoald, fils de Pépin de Landen, fit enlever Dagobert aussitôt après la mort de son père, le fit porter dans un monastère d'Irlande, répandit le bruit de sa mort et présenta son fils comme adopté de Sigebert. Grimoald fut pris et tué dans une guerre contre Clovis II. 24 ans plus tard, un évêque ramena Dagobert d'Irlande, sa mère le reconnut, il fut proclamé roi. En 678, les uns le font déposer et enfermer dans un couvent, les autres le font assassiner à la chasse.

Sur la Haute-Fagne on trouve l'arbre et la paveie Charlemagne. L'empereur voulant avoir au plus vite un chemin solide, qui traversât les marais, appela le Diable à son aide; celui-ci se présenta et conclut le marché suivant : s'il pouvait terminer le chemin devant Charlemagne et avant la nuit, il emportait l'âme de l'empereur; s'il ne réussissait pas, l'empereur gardait son âme et le chemin. Satan se mit à l'œuvre et étendit les unes près des autres de longues pierres plates; quand il arriva à la dernière, l'empereur enleva son cheval, comme la nuit tombait. Le saut fut prodigieux ; il bondit de l'autre côté et la pierre, qui terminait le chemin, retomba derrière lui ; il avait gagné.

Cette légende encore est bien générale, elle change de noms et de but, mais se retrouve partout.

Ce qui a fait la grandeur de Charlemagne, ce n'est pas seulement sa puissance et son génie, mais surtout c'est qu'il sut mettre un terme aux invasions des peuples de la Vistule : Frisons, Thuringiens, Danois, Saxons ; il avait placé sa capitale, le siège de son pouvoir en Ardenne, c'est là que résidaient son armée, ses Leudes et lui-même.

Aussi plus d'invasions des peuples du Nord ; la route est fermée, ils en sont réduits aux expéditions maritimes ; les dragons ou serpents des Kongars, les Normands viendront ravager les côtes, plus tard ils remonteront les fleuves. En 881, les rois de mer entrent dans Maëstricht ; Liège, Tongres, Cologne, Tolbiac, Bonn, Juliers, brûlent ; les monastères ardennais, Inde, Stavelot, Malmédy, Prüm, sont ruinés. La ville où s'épanouissait une Rome nouvelle, qui touchait les astres de ses voûtes colossales, est saccagée, et les chevaux normands logent dans la chapelle de Charlemagne, mais ce pillage est peu de chose à côté de l'épouvantable massacre commandé par César, à côté de la dévastation apportée par l'invasion barbare.

Les expéditions normandes devaient être moins funestes, leurs conséquences moins vastes ; quelques années passent, les Normands sont oubliés, Charlemagne reste ; l'éloignement le grandit et le purifie.

Et quand plus tard la chrétienté, à la suite de Godefroid de Bouillon, fils d'Ide d'Ardenne, ira combattre l'infidèle ; quand il n'y aura plus en présence que le Christ et Mahomet, le Chrétien et le Sarrazin ; quand toutes les haines s'oublieront, se fondront en une seule, implacable, universelle, la haine de l'infidèle,

Charlemagne et ses Leudes seront alors proposés à l'admiration des Chrétiens, comme les grands vainqueurs des infidèles; toutes leurs guerres, toutes leurs conquêtes, Saxe, Lombardie, Espagne, Hongrie, deviendront victoires remportées sur les Sarrazins. Et Charlemagne, empereur tout puissant, mourra dans une majesté glorieuse; au lendemain de sa mort, des prodiges se passeront autour de son sépulcre. Pourtant la scrupuleuse pudeur de Louis le Débonnaire et la craintive piété de son entourage allaient réformer les usages impériaux. On cloître les filles de Charlemagne, on punit leurs amants; le moine Wettin voit en songe le grand empereur errant dans un jardin, un horrible martyre lui est infligé, un monstre lui ronge les entrailles.

Au contraire Turpin réhabilite Charles; dans un songe, il voit l'empereur jugé par Dieu. Le plateau de la balance qui contient ses péchés penche déjà et Satan sourit; mais les anges entassent sur l'autre plateau les énormes quantités de pierres qui servirent à bâtir cathédrales et abbayes, sur l'ordre de l'empereur, et ce dernier l'emporte.

Charlemagne devient un saint dans l'imagination populaire. Il devient l'empereur idéal, l'élu de Dieu, c'est lui qui est le héros des grandes légendes, autour de lui que vont tourner tous les récits mystérieux; son souvenir resplendira, effacera même les souvenirs de ses enfants et de ses pères; il personnifiera la race, bénéficiera des travaux de tous et plus tard supportera le poids de leurs fautes.

A côté de la légende du grand empereur, prennent ensuite naissance une foule d'autres légendes concernant ses Leudes; Charlemagne va se trouver même effacé par eux, son imposante et majestueuse figure recule dans la nuit, les contours en deviendront plus vagues.

C'est que les Leudes ont secoué le joug des d'Herstal; c'est la décadence, ce sont les règnes de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, de Charles le Gros, ce sont les invasions normandes, dernier coup porté à l'édifice carolingien qui se désagrège, s'émiette, s'écroule.

Et voilà la société désemparée qui se démembre, une multitude de petites souverainetés qui se fondent, la féodalité qui commence, voilà que se bâtissent les burgs du Rhin, que les Margraves s'affranchissent.

La légende d'Ardenne est sœur des légendes rhénanes; elle n'a pas assurément la poétique beauté de quelques-unes d'entre elles, le grand fleuve d'argent n'y vient pas mêler sa grandeur et sa majesté ; mais les pays se touchent, les climats se ressemblent, la sauvagerie est presque la même, l'imagination suit les mêmes pentes. Vous voyez bien souvent les mêmes châtiments frapper les burgraves du Rhin et les comtes d'Ardenne. Comme le Rhin, les bois du Danseau possèdent un chasseur errant, Othon, troisième fils de Ricuin d'Ardenne, comte d'Herbeumont, qui, la tête retournée, la face en arrière, fuit sur son cheval, éternellement poursuivi par sa meute enragée. Pourtant les vautours rhénans semblent dépasser les puissants de l'Ardenne, les châteaux du Rhin étaient plus solides, plus connus surtout, ils sont tombés avec plus de fracas et le bruit de leur chute a retenti plus haut dans le monde. Plus sombre et plus profonde, la forêt d'Ardenne a gardé plus longtemps le secret de ses drames; derrière le rideau sombre de ses grands bois, tout est silence, tout est secret, c'est le désert, l'impénétrable, l'oubli.

Victor Hugo nous montre le duc Job debout près du grand fleuve, dernier type des chevaliers d'autrefois; Walter Scott choisit l'Ardenne comme exemple de sauvagerie, comme forêt impénétrable, et y place son héros de cruauté, l'être sanguinaire par excellence, Robert de La Marck; bien d'autres avant lui avaient fait de la forêt l'asile des criminels: la noire sylve était devenue dans l'esprit de ses voisins le type du refuge, l'asile, une sombre chose inconnue, qui vous cache et vous garde.

Aussi, sans parler de Rome où l'Ardenne avait pris une personnalité divine, au début du moyen âge, les trouvères la représentaient-ils sous une forme à la fois terrible et mystérieuse. C'était une forêt sans fond, pleine de brigands et de fauves, dernier refuge de l'idolâtrie et des pratiques druidiques, dernier pays où les femmes allaient la nuit invoquer Diane.

D'ailleurs à cette époque la forêt avec ses marais et ses landes occupait une place considérable, tout l'espace compris entre la Meuse et le Rhin ; c'était la plus vaste forêt connue, elle passait pour la plus sauvage.

Le vieux Gui de Mayence qui depuis neuf ans vit caché avec son fils Doon dans la « parfonde Ardane », dit à son enfant,

quand celui-ci quitte la forêt pour aller vers Mayence délivrer sa mère Marguerite :

Et vous irez, biau fis, la ou Dex vous merra
Que voie ne chemin, par la forest n'en a,
Tant est grant la forest, tres pas de gens n'i a,
Droit vers midi ires et Dex vous guiera,
Une eve vous trouverez, quand li bois vous faudra,
Muese l'apele on, merveilleuse eve i a.
Et li enfens s'en va a esperons brochant,
Par le bois à travers, si com Dieu le consent.

(Doon de Mayence).

Et quand Doon rencontrera son oncle Hugon de Castelfort, il lui dit :

On m'apele Doon de Mayence la Grant,
Ains siest jouste le Rim, une eve moult bruissant
Par decoste Alemagne ou sunt li Alemant,
Ardenne est d'autre part et le boscage grant,
Ou marchent Avalois, François et Loherant.

(Doon de Mayence).

Charlemagne lui-même dans le roman des Quatre Fils Aymon dit à ses leudes :

Gardes que les Espaus ne vous chaille aproismer
Car fées i conservent, a celer ne vos quier.

(Renaud de Montauban).

La description, dont la plus étonnante fantaisie indique bien quelle forme étrange l'Ardenne prenait dans l'esprit des peuples, est celle que donne le roman de Parthenopex de Blois on y trouve des éléphants, des lions, des guivres, des dragons.

Elle était hideuse et faée
La disme part n'en est antée.

(Parthenopex de Blois).

D'ailleurs le roman de Doon de Mayence y place également le combat d'un tigre et d'un lion ; la chanson de Roland y fait passer un léopard ; Aubery le Bourgoing, des ours, des lions, un dragon.

Plus tard Froissard lui-même, qui mourra tout près de

l'Ardenne à Chimay, racontant comment Charles VI voulant aller guerroyer contre le duc de Gueldre, traversa les Ardennes dira : il s'engagea dans des lieux où de mémoire d'hommes, homme d'armes n'avait chevauché.

L'Ardenne était donc pour tous un pays impénétrable, inexploré, elle sera par conséquent la contrée où facilement les poètes feront disparaître le héros ou le traitre qui gêne leur récit, comme ils en feront sortir le chevalier vengeur ou le félon maudit ; cela les dispense de renseigner sur les origines et les dénouements.

On a peu à peu détaché d'elle des morceaux de territoires pour en faire de petites provinces à part. On l'a divisée, morcelée ; aujourd'hui la frontière passe au milieu, mais son nom demeure avec le prestige de ses évocations.

III

Les chansons de Geste.

Pays d'origine de Charlemagne et de la plupart de ses leudes, elle deviendra aussi leur refuge, le pays où ils disparaîtront au moment des dangers, des deuils ou de la mort ; ils partiront de l'Ardenne pour guerroyer par le monde ; vainqueurs, ils resteront où ils ont triomphé, vaincus ils reviendront demander asile à la forêt ; tristes et désespérés ils viennent y disparaître. L'Ardenne les recueillera, les cachera, sera plus douce au vaincu qu'au vainqueur, fussent-ils tous deux nés chez elle. Pays de Charlemagne et pays des Quatre Fils Aymon et de leur cousin Maugis, à l'heure de la défaite elle se souviendra d'abord qu'elle est la patrie des quatre fugitifs.

Si Charlemagne a laissé des noms de lieux, des souvenirs de passage, les quatre frères qui ont aussi laissé par le monde des noms de rues, des enseignes d'hôtel, des imageries jusqu'en Sicile, où les charrettes circulent, avec, peints sur leurs panneaux, les épisodes de la vie de Renaud, ont laissé une légende qui est restée en Ardenne plus vivace, plus touchante, plus locale qu'aucune autre, y gardant une éternelle sympathie. Partout l'Ardenne a attaché le nom des fugitifs à quelque chose d'elle, aux châteaux, aux arbres, aux rochers, aux passages, comme les châteaux Renaud, d'Amblève, (en aval d'Aywaille), d'Aigremont, de Montfort (sur l'Ourthe), de Renarstein à Malmédy, l'étable Bayard, la roche de Dinant, la table de Maugis,

tous les pas Bayard gravés par le bon cheval dans sa course, comme au vallon des Awirs et à Remouchamps. Des hauteurs de Stonne on aperçoit quatre mamelons s'étendant de la forêt du Mont-Dieu jusqu'à Vendresse ; sur ces quatre pics étaient, dit-on, les quatre châteaux des Quatre Fils Aymon, d'où chaque nuit ils correspondaient par des signaux de feu.

Aussi est-ce en Ardenne que les trouvères iront chercher les éléments de la chanson de Renaud de Montauban ou plutôt les éléments du début. Dans la chanson et dans les légendes, des noms concordent et des épisodes sont racontés de même. Les trouvères ont rassemblé les cantilènes que le peuple chantait, rognant, changeant, ajoutant, mais gardant intacts les épisodes les plus touchants, les faits les plus graves. Ce sont ceux-là que nous retrouverons racontés au fond de la forêt, au bord d'un fleuve, au pied d'une roche.

Après le meurthe de Bertholet, neveu de l'empereur (que d'un coup d'échiquier Renaud écervela), grand tumulte à la cour : grande colère de Charlemagne :

Renaus i fust lues pris ne fues son parenté,
Vers Kalon le tenserent il ne fut mors jeté.

(Renaud de Montauban).

Les quatre frères s'enfuirent et vont en Ardenne à Dordon (1) implorer dame Aye leur mère :

L'afaire li conterent comment il ont ovré :
Quant la dame l'oi, de dolor a ploré.

(Renaud de Montauban).

C'est la seule femme de ce temps-là, dont nous parlera la légende. Dame Aye passe très loin, dans l'ombre, comme une apparition. Ni la légende, ni le trouvère ne chantent ses vertus ou sa beauté, ils relèvent un fait simplement en quelques mots très sobres, qui évoquent la mère désolée, l'épouse fidèle, celle qui se dévoue sans bruit.

Ainsi cette scène des adieux chantée par le trouvère ; les quatre fils Aymon, après avoir erré et souffert cinq ans en Ardenne, sont revenus pour la seconde fois demander aide et secours à leur mère ; ils vont partir pour Montauban. Dame Aye donne ses trésors et accompagne ses enfants jusqu'au bord de la

(1) On retrouve ce même Dordon ou Doridon dans la chanson d'Aubery le Bourgoing.

route, qui mène vers l'inconnu. Et le trouvère, comme la légende, a eu le respect de cette douleur, ils n'essayent pas de la plaindre ; c'est la dernière fois qu'il sera parlé d'elle ; son nom ne sera plus prononcé, même à l'heure de la mort ; mais les vers du poète nous laissent la douce et triste vision de la mère restée seule avec l'éternelle inquiétude :

A l'issir de la ville ont grant dol démené
La Duçoise se pasme sur son mul sejorné;
Chevaliers et borjois ont ensamble parlé.
Or s'en vont li dansiel de Dordon la cité;
Ja n'i rentreront mais en trestot lor aé.

(RENAUD DE MONTAUBAN).

C'est avec l'or qu'elle donna, dit la légende, que ses fils bâtirent leurs châteaux d'Ardenne : Montfort, Amblève, Aigremont, Renarstein, Huy, et grâce à ces châteaux qu'ils purent, fuyant de l'un à l'autre, braver Charlemagne. Le trouvère nous apprend la même chose :

Et en vinrent sur Muese et ont i mont trové
La firent chastel qui fut de poesté.

C'est Montfort; ils habitent pendant quelque temps une grotte, dont ils ont chassé ou asservi les brigands qui l'habitaient. Puis ils bâtissent le château sur un roc à pic ; l'empereur accourt avec son armée ; il rencontre les rebelles à Poulseur ; on s'observe seize mois sans livrer bataille ; retirés dans leur château, les quatre fils Aymon narguent Charlemagne et restent treize mois invaincus ; seules la trahison et la ruse livrent la forteresse que Charlemagne abat. Les quatre frères se sont enfuis par un souterrain qui aboutissait au Fond de Lesse.

Pour les atteindre, Charlemagne fait creuser dans la forêt de Froidevaux les gigantesques marches d'un escalier, dont les traces portent le nom de Pas de Charlemagne; c'est là que frappant la terre d'un coup d'épée l'empereur fit jaillir la source qui garda son nom.

Enfin un combat aurait été livré sur la Marfée, près de Noyers ; les quatre frères se tenaient pendant la bataille auprès d'un arbre appelé depuis l'arbre Renaud. Quand ils aperçurent dans l'armée ennemie leur père, le duc Aymon, les quatre frères s'enfuirent, dit la légende, ne voulant pas le combattre.

Légende et trouvère mettent en présence le père et les fils : Aymon lié par son serment à Charlemagne et les fils rebelles ; aussi n'est-ce pas sans douleur que dans le roman le vieux duc s'écrie :

Las, pechieres, dolaus, por coi n'en sunt fui ?
Ja en siert la bataille, je le sais tot de fi.
Et se mi fil i muerent, mult aurai cuer mari.

Hermanfroi lui répond, comme la voix du devoir :

Nus home de votre eage qui le poil ait flori
Ne se doit parjurer por fil ne por ami.

Quand il rendra compte à dame Aye de la bataille, dans son orgueil de père, le vainqueur vantera les exploits des vaincus. Plus tard, quand assiégés dans Montauban ses fils mourront de faim, il leur fera passer des vivres. Malgré tout, cette figure étonne ; indécis, lié par un scrupule de loyauté, ballotté dans un conflit de devoirs, représentant le principe de la fidélité à l'empereur et suzerain, il sert ses fils en les rendant plus intéressants.

Dans sa fuite, l'armée des quatre fils Aymon arrive contre la Meuse qu'elle ne peut franchir ; alors Maugis le magicien, cousin et ami des quatre frères, jette une pierre dans l'eau, un pont se forme et l'armée passe. Le village en cet endroit prit le nom de Pont-Maugis.

Les quatre frères : Renaud li courtois, Richard li gentis, Guichard li membrés, et Alard l'aisnés, montent alors sur Bayard, le cheval Bayard, qui a le don de devenir plus rapide et plus léger à mesure que s'augmente le nombre de ses cavaliers ; Bayard, qui d'un coup de pied réduit une montagne en poussière, dit l'Arioste ; Bayard, conquis par Maugis sur le diable Rouard, avec l'aide d'Oriande, la fée sa mie, et donné par lui à Renaud ; Bayard, le cheval fée, plus rapide que Rabican, Bride d'Or et Frontin, qui fait des bonds d'une lieue, qui jamais ne se fatigue, devient toujours plus léger, plus rapide « un tel cheval que onsques ne fut le pareil ni jamais ne sera ».

« Si Renaud à Baiart, il ne doute home né, Baiart le bon destrier faé. »

A la voix de Renaud, Bayard raidit ses jarrets et d'un élan franchit la Meuse, le bond était formidable, aussi les cavaliers furent-ils quelque peu désarçonnés. « Balan », s'écrie Renaud, c'est-à-dire : remettez-vous en selle, et ses frères serrent davan-

tage la croupe du cheval ; le village en cet endroit porta le nom de Balan.

Bayard hésite devant un large ravin. « Franchis, cheval », dit Renaud, et le cheval saute sur la montagne en face ; le village en cet endroit prit le nom de Francheval.

C'est alors que commence la course effrenée, prodigieuse de Bayard à travers la forêt, que commence aussi sans pitié ni merci, la poursuite de Charlemagne. Tantôt Bayard court droit devant lui, tantôt il ruse, se cache, ou bien fait des bonds de plusieurs lieues ; partout son dur sabot laisse des traces ineffaçables comme à Dinant et à Remouchamps ; il emplit la forêt tout entière du bruit de son passage, mais il reste insaisissable, la forêt se fait sa complice, elle ferme sur lui ses épais rideaux d'arbres et de brouillards. Sauveur des quatre frères, Bayard les emporte dans un infernal galop « au parfond de la forest Dardaine ».

Le trouvère nous conte leurs souffrances :

En la parfonde Ardane es les vos tos entrés ;
Lors lor covint sofrir les tres grans povretés.
Ils n'oserent aler n'a chastiaux n'a cités.
Ne a borc ne a vile, n'a nule fermetés ;
Menjuent venoison, c'est toute lor plantés,
Et boivent les fontaines et les ruisiaus des gués.
Mult les a malbaillis li vents et li orés.
. . . . . .
Maintenant lor commence et li chace et li hu
Par com vont en Ardane li fil Aymon tot nu ;
Quant il pleut et il vente et il gresle menu,
Chascuns est sos i arbre, à son col son escu
Lor hiaumes enroillés et leur espié molu,
Et li cheval desferrent, li lorain sunt rompu.
Renaus a maudit l'eure qu'il vit le jor venu,
Que Lois predit le chief desor le bu.
Forment lor envia li yvers qui long fu.
Ha Dex ; com desirroient que estés fust venu.

(Renaud de Montauban).

Le trouvère les fera, avec l'aide de leur mère, sortir d'Ardenne et continuer la lutte contre Charlemagne à Montauban, puis à Trémoigne. Renaud épousera la sœur de Yon, roi de Gascogne, dont il aura deux fils, Aymonnet et Yvon. Il restera toujours le

chevalier courtois, le guerrier épique que l'Ardenne a connu, celui qui par sa générosité et son courage, dépassera tous les barons et tous les preux, même Charlemagne ; Roland et Olivier, qui combattent contre lui, pleurent sur ses souffrances. Enfin les pairs et Roland forcent Charlemagne à la paix, et après un pèlerinage à Jérusalem qu'il délivre, Renaud va mourir martyr à Cologne.

La légende, ou ce qu'il en reste, diffère complètement, elle ne concorde plus vraiment que sur un point, la mort de Bayard.

Bayard, le cheval fée, qui a des délicatesses d'homme, souffre comme un homme. Dans le roman on le verra pleurer, au moment où Renaud, pendant la famine, le saigne pour avoir à manger.

Charlemagne, qui ne sait pas pardonner, ordonne de le noyer. Le trouvère, comme la légende, s'émeut devant cette exécution, devant cette vengeance du vainqueur sur le vaincu et surtout devant la dernière souffrance de celui qui tant a lutté, tant a combattu, tant s'est dévoué, et ni l'un ni l'autre ne permettent sa mort.

Li roi fist Baiart prendre illuesques maintenant
Une muele li pent a son col par devant,
Et il fut sor lo pont, si le bota avant;
Baiars chai en Muese qui froide est et corrant.
Il va au fond de l'eve tristout de maintenant
Quant le voit Karllesmaines, si en ot joie grant,
« Boiart, ce dist li roi, or ai quant que demant;
Je ne t'ai pas menti, tenu t'ai convenant,
Se ne poes tot boivre, ja morras pie estant.
. . . . . .
La muele fiert des piés, si a fait maint escroe,
Mainte pierre en abat, des fers a tot la hoe.
Si l'afrainte, et brisie come s'ele fust de boe;
Tot la deprecie et par vertu la froe.
Et quant il fut delivrés, li grand eve tremoe,
D'autre part esleva de delez une hoe;
Illuec se quiant de l'eve desi que en la coue,
Puis henist et brondele et le gravier estroe.
Adonc s'en va poignant plus tost que i aloe.
En Ardane est entrés, en la grande forest floe;
Quant lo voit l'empereres de mantalent esfroe.
Tel duel a et tel ire qu'il n'a oil qu'il ne cloe,
Mais si home en sunt lie, cascuns Jhesu en loe.

(Renaud de Montauban).

La légende raconte le même fait avec cette différence qu'elle place la tentative d'exécution à Dinant et non à Liège comme le fait le roman.

Le bon destrier faé a disparu ; en Ardenne s'en est allé, dans la grande forêt est entré ; Renaud et lui ne se reverront plus.

Maintenant les récits abondent, mille versions sont données, car rien n'est plus imprécis que ces souvenirs qui flottent ; ils changent parfois à chaque versant de colline. D'accord avec le roman, il en est qui font se retirer les quatre frères à Cologne, ou Renaud aurait aidé des maçons à bâtir la cathédrale ; assassiné par eux il aurait été jeté dans le Rhin, mais il aurait reparu le lendemain couché sur le fleuve, la tête nimbée d'or et porté par les eaux serait descendu la vallée, les cloches des églises sonnant d'elles-mêmes pour saluer son passage. Il existe à Cologne un portail dit des quatre Frères.

Mais l'Ardenne prétendit garder les quatre fils Aymon, donnant toujours à Renaud ce seul nom, sans jamais y ajouter ni celui de Montauban, ni aucun autre. Elle ignora les excursions que le trouvère lui fit faire en Gascogne, à Paris, à Constantinople et même à Jérusalem. Elle le garda chez elle lui et ses frères, errants, affamés, vêtus des pluies et des vents, mais libres, admirables de rigide loyauté, d'orgueil indompté.

Continuellement en opposition avec l'empereur, leur pauvreté et leur solitude contrastent avec la richesse et la puissance de l'autre. Ce sont les grandes antithèses ; Renaud surtout, Renaud, le maître de Bayard, le meurtrier, celui sur qui pèse la haine de l'empereur, Renaud apparaît comme une personnification de la loyauté, du dévouement et de la souffrance ; Renaud est épique. Jamais dans la légende on ne parle ni de ses richesses, ni de son but, ni de son ambition, ni de ses espérances. Il ne combat pas pour sa gloire, ni pour agrandir ses terres, ni fortifier sa puissance ; il se défend et il défend ses frères ; contre qui ? contre le grand empereur, contre Charlemagne, qui a tout : richesses, gloire, puissance, qui compte même le père de ses ennemis dans son armée.

Aussi, plus Charlemagne apparaît splendide, quand il passe triomphant suivi de ses hommes d'armes, avec toute sa pompe impériale, plus Renaud nous semble sympathique et grand, sublime vagabond dans son isolement et sa misère.

L'Ardenne l'a reçu et caché, lui et ses frères ; aux rebelles

indomptés, aux éternels fugitifs, elle a donné l'asile éternel de sa grande forêt.

Près de Braux, quatre géants de roc semblent chevaucher une colline ; ce sont les Quatre Fils Aymon ; tous les sept ans, Bayard revient hennir sur la montagne, il appelle Renaud. Mais tout est muet, tout est vide, tout est mort ; seuls au-dessus de la forêt, dans le ciel sombre, se dressent les quatre pics immobiles. Alors Bayard s'en va, il n'a plus sa fierté ni sa vigueur d'autrefois, il regrette le galop de jadis, quand soufflant le feu des naseaux, trouant les fourrés, sautant les ravins, bondissant de sommets en sommets, il emportait vers l'inconnu les fiers et rebelles fils d'Aymon.

Une semblable légende existe en Bretagne, celle du cheval de Graclent, qui revient chaque année près de la rivière où il a perdu son maître, elle fait le sujet d'un lai de Marie de France.

Ainsi, peu à peu, la légende a fait gigantesques les révoltés et les fuyards, Charlemagne est devenu l'oppresseur, les rebelles sont devenus héros.

La légende de Roland chante la gloire du grand empereur, la légende des quatre fils Aymon annonce une nouvelle société, le moyen âge va s'ouvrir.

Dans les légendes et leurs filles, les chansons, apparaissent nettement définis le caractère de l'époque, les idées qui règnent, la façon nouvelle de comprendre l'honneur et la gloire. Dans l'une, Charlemagne est le puissant, le tellement fort qu'on ne songe pas à l'attaquer. Tous les autres personnages gravitent autour de lui, s'agitent, luttent, combattent, souffrent ; lui reste calme, impassible, dans sa puissance incontestée, dans sa gloire tellement sûre que rien ne peut briller à côté d'elle. Il est comme un personnage neutre qui ne sert qu'à l'unité du poème.

Contre cette puissance incontestée, cette royauté sacrée qu'il tient de Dieu, naît la rebellion ; au cœur de son pays de prédilection, dans sa terre natale, dans les forêts où ses pères naquirent, dans les villes qu'il eut par droit de naissance et non par droit de conquête, la révolte se prépare ; elle n'est pas victorieuse, au contraire, elle fuit. Mais l'idée s'est fait jour : bien que vaincue, la révolte reste impunie ; c'est le premier signal donné aux peuples nouveaux ; c'est le premier coup de clairon des guerres féodales.

(A suivre). H. SARTHOY.

LE PROTESTANTISME
DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE
JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES
(SUITE)

VII

Les ministres protestants ; leurs assemblées à la fin du XVIe siècle.

La bataille de Moncontour, perdue par les protestants, mit fin à la troisième guerre civile qui se termina par la paix de Saint-Germain (8 août 1570). Le protestantisme gagnait à cette paix, entre autres privilèges, des places de sûreté, une amnistie complète pour le passé, l'approbation de tout ce qui s'était fait, la liberté de conscience, l'exercice libre du culte dans toute la France, excepté à Paris et à la Cour, enfin l'admission à tous les emplois. Le nombre des protestants avait singulièrement augmenté en Champagne et les intérêts de leur culte étaient assez grands et assez nombreux pour qu'ils eussent à les surveiller et à les discuter dans maintes réunions des pasteurs de leurs églises.

Nous avons déjà parlé de l'église de Grandpré, de son ministre, Simon Collot, qui y fut envoyé à une époque que nous ne pouvons préciser et du colloque qui y fut tenu le 16 avril 1581, colloque sur lequel nous n'avons malheureusement aucun renseignement.

Quelques mois plus tard, le 15 août de la même année, une conférence tenue à Blacy, près de Vitry, réunissait sous la présidence de Pierre Fornelet, pasteur à Sedan, avec Guillaume Escoffier, pasteur de Jametz, comme greffier, les pasteurs et les anciens de vingt-deux églises. A cette conférence fut sans doute communiqué le texte de la Discipline qui avait été révisé en avril 1571 au synode de La Rochelle (1).

De ces noms d'églises, de pasteurs, d'anciens, nous ne reproduirons que ceux qui se rapportent à nos régions.

Bernardin Couldeur, ministre au Chastelet-lez-Ardennes, avec Pierre Denys, ancien ;

(1) *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français* ; 3e série ; 9e année ; n° 3, 15 mars 1900, pp. 128 à 135.

Pierre Viriot, ministre à Severy, et Claude de Montigny ;

Simon Collot, ministre à Grandpré, et Martin Chériot ;

Robert de Renty, ministre à Châlons, puis à Voncq, et Antoine d'Aspremont (1) ;

Jean Cousin, ministre à Boureuille, sans ancien ;

Vital Torillon, ministre à Vouziers, et Christophe de Savigny (2) ;

Claude Le Roy, ministre à Tournon ? et Ambroise Servat (3).

L'auteur de l'article, après son énumération, ajoute : il ne subsiste de ce synode provincial que cette liste des vingt-deux églises et pasteurs. Au XVIIe siècle on ne mentionne plus que quatre de ces vingt-deux congrégations du XVIe siècle.

Parmi ces noms que nous venons de citer, quelques-uns nous intéressent plus spécialement ; nous en reparlerons à la fin des églises protestantes.

Citons encore Vital Torillon qui, en 1571, était ministre à Vouziers et, l'année suivante, était remplacé par le pasteur Massin : celui-ci assistait au colloque de Jametz avec Jean Aubert comme ancien. On sait qu'à cette époque la seigneurie de Vouziers appartenait à la famille de Sorbey.

Nous ne parlerons que pour mémoire du colloque tenu, le 16 avril 1572, à Jametz qui dépendait alors de la principauté de Sedan. Plusieurs des pasteurs que nous avons nommés : Bernardin Codur, Simon Collot, de Renty, Jean Cousin, alors ministre à Varennes-en-Argonne, y assistaient ainsi que les deux nouveaux personnages que nous venons de mentionner, Massin, pasteur à Vouziers, et Jean Aubert son ancien. C'est dans ce colloque que furent arrêtées les observations et les demandes à adresser au comte de Grandpré (4). Ce fait est connu, nous n'y reviendrons pas.

Quelques mois après, le 24 août, avait lieu le massacre de la Saint-Barthelémy, triste épisode de l'histoire générale que nous ne rappellerions pas, si nous n'avions pas à mentionner à ce

(1) Robert de Renty était ministre à Châlons en 1571, à Voncq en 1572 ; cependant le nom de son ancien, Antoine d'Apremont, pourrait faire supposer que, dès le mois d'août 1571, il avait été envoyé à Voncq.

(2) Christophe de Savigny était sans doute le fils de Valentin et de Nicolle de Vaux ; l'auteur des tableaux accomplis de tous les arts libéraux, le traducteur des psaumes en français.

(3) Claude Le Roy était-il ministre à Tournon (Seine-et-Marne) ou à Tourteron (Ardennes) ? Il serait difficile de se prononcer sur le lieu de sa résidence. Peut-être pourrait-on admettre Tourteron dont la seigneurie appartenait en partie, à cette époque, à Jacques d'Averhoult, seigneur de Guincourt, qui était huguenot.

(4) *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français ;* 3e série ; 9e année ; 15 juin 1900, pp. 305 à 310.

sujet la mort d'Antoine de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, frère utérin et héritier d'Antoine de Croy qui y périt, assassiné par son parent, Louis de Bussy d'Amboise avec lequel il était en procès (1) et l'exécution infamante de François de Briquemault dont nous retrouverons par la suite le petit-fils, seigneur de Saint-Loup (2). A la nouvelle de ces massacres, nombre de seigneurs du Rethelois s'étaient réfugiés à Sedan et parmi eux : Olivier d'Orlainville, seigneur de Contreuves, et ses enfants, les de Sugny, les d'Orthe, les d'Apremont, les Deschamps de Vaux-en-Champagne, les de Miremont de Quatre-Champs et d'autres encore (3).

Puisque nous citons quelques-uns des seigneurs protestants de nos contrées, nous pouvons y ajouter Jean des Ayvelles, seigneur de Terrier, huguenot, dont un espion allemand, qui avait été arrêté, invoquait la protection, la même année d'après ce que rapporte La Vieuville (4).

A partir de l'année suivante (1573), les états civils des protestants, conservés à Sedan (5), nous révèlent dans leur longue suite, à part de regrettables lacunes, jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, de nombreux noms de seigneurs, n'appartenant pas à la Principauté. Nous ne les énumérerons pas tous. En dehors des familles dont nous avons déjà parlé, nous nous contenterons de citer quelques-uns des noms qu'on retrouve le plus fréquemment et quelques actes dont la connaissance nous a paru intéressante.

Il n'y a pas à s'étonner si on trouve ces noms dans les registres de l'église de Sedan ; il ne faut pas oublier le grand rôle que jouaient alors les princes souverains, leur suprématie dans la contrée, l'importance de l'église de leur capitale, l'énorme influence qu'ils avaient su lui donner et par suite l'attraction que ce foyer du protestantisme exerçait sur les partisans des nouvelles idées. Ainsi le dépouillement des registres nous donne les noms de plus de quatre-vingts seigneurs qui figurent dans environ cent actes de baptêmes, de mariages et de décès. A côté de ces seigneurs, les habitants des campagnes, surtout les marchands et les artisans qui avaient les regards tournés vers

(1-2) *La France protestante.*
(3) J. Villette : *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1900.
(4) Dr H. Vincent : *Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, Saint-Loup-Terrier, p. 326.
(5) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan.

la nouvelle Genève, y affluaient de leur côté pour y accomplir ou y faire célébrer les principaux actes de leur vie religieuse. Ajoutons que la propagande protestante fut surtout remarquable au début, alors que le nombre des églises était relativement peu considérable et qu'on doit regretter que les registres de ces églises ne nous aient pas été conservés. Plus tard, à partir du milieu du XVIIe siècle, ce mouvement d'expansion se ralentit pour des motifs que nous indiquerons par la suite.

VIII

Fondation de l'église d'Imécourt. La famille de Vassinhac.

Une nouvelle église fut fondée, en 1576, à Imécourt et, comme l'église de Falaise, elle était annexe de l'église de Voncq.

Le premier ministre qui y fut envoyé, fut le pasteur de Beaune ; plus tard, en 1616, on y voit figurer le pasteur Blondel Aaron. La liste de leurs successeurs est incomplète, comme beaucoup de celles qui nous ont été conservées ; nous y relevons cependant les noms de Chéron Gédéon, en 1628 ; Jenoteau Philippe, en 1663 ; de Lambermont Abel en 1675 (1).

A partir de 1679, l'église fut supprimée, comme annexe, et fut recueillie par le seigneur (2).

Nous avons vu, en parlant de la famille d'Apremont, qu'Antoinette, sœur de Jean d'Apremont, seigneur de Lumes, lors de son mariage, en 1534, avec René d'Anglure, lui avait apporté en dot la terre d'Imécourt.

Mais quelques années auparavant, en 1529, Ponsart de Noirefontaine, seigneur de Gyvaudel, rendait foi et hommage pour lui et pour damoiselle Mariette de Chénery, dame de Chénery, sa mère pour Chénery, Landreville, Alliépont, Villemontry, le fief d'Imécourt (3).

Ces faits nous prouvent que la seigneurie d'Imécourt, lors de la fondation de son église, ne devait appartenir que depuis peu de temps à la famille de Vaudin, famille protestante qui nous est surtout connue par suite de son alliance avec JEAN DE VASSINHAC.

(1) E. Henry : *Notes sur les membres de l'Académie protestante*, etc., *op. cit.*
(2) P. Collinet : notes citées.
(3) O. de Gourjault : notes d'histoire locale (d'après Bibl. nat. F. franç., 22363).

Originaire du Bas-Limousin, JEAN DE VASSINHAC DE VALLINIE (1) — c'est surtout sous ce dernier nom qu'il était connu — était le plus jeune des neuf fils de Bernard de Vassinhac, gouverneur d'Aurillac, des château, ville et comté de Turenne. Il avait suivi son frère aîné GÉDÉON, venu à Sedan à la suite d'Henri de La Tour d'Auvergne qui devint duc de Bouillon par son mariage avec Charlotte de La Marck : il épousa, le 17 octobre 1614, Anne Vaudin, fille de Claude Vaudin, écuyer, et de Perette de Verteaweine ; elle lui apportait les seigneuries d'Alliépont, la Malmaison, les Loges, Sivry, Bayonville et Imécourt. Cette dernière fut plus tard érigée en marquisat. Jean avait pour témoins à son mariage : Henri de La Tour, duc de Bouillon, Frédéric-Maurice, prince de Sedan, et Gédéon de Vassinhac, son frère aîné. Devenu gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, puis, en 1625, grand-maître de la Fauconnerie, il mourut le 4 janvier 1655. De son union naquirent quatre enfants.

GÉDÉON, né à Imécourt en 1615, capitaine de chevau-légers au régiment de Turenne (1651), major (1667), colonel d'un régiment de cavalerie de son nom (1676), brigadier des armées du Roi (1688), gouverneur de Montmédy (1689), mourut en 1698 après avoir abjuré le protestantisme lors de la révocation de l'Edit de Nantes (2). Il était encore protestant en 1684, ainsi que le mentionne un procès-verbal de l'état du doyenné de Grandpré, de cette année, qui rapporte que le village d'Imécourt appartient à « Mr d'Imécourt qui est huguenot » et qui ajoute : il y a un « prêche de fief » (3). Ce fut lui que Louvois présenta en 1680 à Louis XIV avec huit de ses fils, tous officiers dans les armées ; le dernier, également officier, était seul absent. Il avait épousé à Imécourt, le 3 décembre 1653, Claude de Pouilly, dame d'Inor, qui lui apporta cette seigneurie, celle de Martincourt et celle d'Amblimont en partie. Elle était fille d'Aubertin IX de Pouilly, seigneur d'Inor, et de Madeleine de Pouilly, dame de Voncq (4).

LOUIS DE VASSINHAC, sieur des Loges, épousa Judith de Streif de Lowenstein, fille de feu Rimbert de Streif, baron de Beaucourt, maréchal de camp, et d'Anne Judith, fille de Jean de Schelandre, et de Marie Le Goulon (5).

(1) *D'azur à la bande d'argent cousue de sable.*
(2) Jeantin : *Manuel de la Meuse ;* art. Imécourt, p. 863.
(3) Archives de la Marne (en dépôt à Reims), G 274.
(4) Jeantin : *Manuel de la Meuse ;* art. Inor, p. 876.
(5) *La France protestante.*

Les archives protestantes et catholiques, de même que quelques recueils, nous fournissent plus d'un détail intéressant.

Ainsi fut enregistré, le 20 octobre 1622, le décès de Louise de Vassinhac, née à Turenne, fille de Gédéon, écuyer, seigneur de Vassinhac, gouverneur de la vicomté de Turenne, et de Françoise d'Ailly, demoiselle d'honneur de la duchesse de Bouillon, âgée de 21 ans (1).

En 1634, Jean de Vassinhac fait hommage au Roy pour parties des seigneuries d'Imécourt, de Sivry-les-Busancy et du fief de la Loge (2).

Le 20 mars 1645, M. de Beaulieu a baptisé Jean, fils de Messire Abraham Duhan, docteur en médecine et professeur en philosophie en l'Académie de Sedan, et de damoiselle Elizabeth Donaldson, sa femme, dont Messire Jean de Vassinhac, chevalier, sieur de Valligny, Imécourt, etc., et honorée dame Anne de Vaudin, sa femme, ont esté parrain et marraine. Le dict Vassinhac représenté par Gédéon de Vassinhac, sieur de l'Englade. Le dict Jean né le 14 may à onze heures du matin (3).

Le 5 avril 1653, M. d'Inau (Inor), présente au baptême, pour M. d'Imécourt comme parrain avec damoiselle de Voncq comme marraine, Claude, fils d'Abraham Duhan, docteur en médecine, et d'Elizabeth Donaldson, sa femme (4).

Le 2 janvier 1655, Gédéon de Vassinhac et Claude de Pouilly, sa femme, sont parrain et marraine de Claude Picard (5).

Le 6 du même mois, Jean de Vassinhac et Madeleine de Pouilly sont parrain et marraine de leur petit-fils Jean, fils de Gédéon de Vassinhac (6). Il devint lieutenant général des armées du Roy et eut comme frères : César-Hector de Vassinhac, marquis d'Imécourt, seigneur de la Loge, également lieutenant général des armées, qui avait épousé Marie Jenoteau, sans doute fille de Philippe Jenoteau, pasteur de 1663 à 1675 à Imécourt, qui fut la mère d'Alexisse-Madeleine de Vassinhac, abbesse de Juvigny, dont le Dr H. Vincent parle dans son ouvrage : *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, et Daniel-Henri de Vassinhac d'Alléipont, et Antoine-Innocent de Vassinhac, seigneurs de Soiry. Nous allons retrouver ces deux derniers.

Le 1er janvier 1657, Gédéon de Vassinhac est parrain avec

(1) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registre des protestants.
(2) Notes de M. le marquis O. de Gourjault.
(3-4-5-6) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants.

damoiselle Sarah de Gellay comme marraine, de Sarah, fille de Daniel d'Ozenne, et de damoiselle Le Bachelier (1).

Le 19 mai 1663, on trouve un Jean de Vassinhac, représenté par M. de Saint-Maurice, ministre de la parole de Dieu, et damoiselle Elizabeth de Vassinhac, fille de M. de Valigny, comme parrain et marraine de Jean, fils de Guillaume Boulande (2).

Le 2 juin 1664, Anne-Claude de Sahuguet, fille de Daniel et de Gabrielle de Pouilly, a pour parrain François de Sahuguet, prêtre, docteur en théologie, etc., et pour marraine Claude de Pouilly, dame d'Imécourt, représentée par damoiselle Marie Colart, épouse de Messire Jean Jacquesson, lieutenant au Présidial de Sedan (3).

Le 28 février 1670, Messire Gédéon de Vassinhac, chevalier, seigneur d'Imécourt, capitaine d'une compagnie de chevau-légers de pied, pour le service du Roy, et Claude de Lyre, chevalier, seigneur d'Exermont, Cunel et Nantilloy, assistés de Robert de Henriet de la Vallée, écuyer, seigneur de Sommerance et autres lieux, conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel du baillage de Stenay, figurent comme arbitres dans un compromis fait entre l'abbé, les religieux de l'abbaye de Chéhéry et les membres de la famille de Roucy, seigneurs d'Apremont, au sujet du droit de pêche de la rivière d'Aire et de l'étang de Merdusson. Ils formulent leurs conclusions et signent au dictum : Imécourt, de Lyre-Exermont, Sommerance. Fait à Stenay, le vingt huitième février mil six cent septante (4).

Le 26 avril 1676, Jean Bernard de Vassinhac, fils de M. d'Imécourt, et damoiselle Claude de Han, sont parrain et marraine de Jeanne Claude, fille d'Abraham Colas, lieutenant de fusiliers de la compagnie de M. de Termes (5).

Le 1er octobre 1680 a lieu le baptême de Gédéon, fils de M. d'Alliépont, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au service de Sa Majesté, et de damoiselle Elizabeth Didier, sa femme, dont M. d'Imécourt, mestre de camp de cavalerie, et damoiselle Elizabeth Croyé, femme de Maître Jean Didier, docteur en médecine, ont été parrain et marraine (6).

Le 20 octobre 1682, c'est encore Daniel-Henri de Vassinhac

(1-2) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants.
(3) Archives de la mairie de Sedan ; registres paroissiaux
(4) Extrait d'une copie de l'acte de transaction faite sur parchemin, appartenant à M. Edouard de Melcy.
(5-6) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants.

d'Alliépont, absent dans le moment, qui a un fils, Jacques-Philippe, présenté au baptême par Jacques Didier, docteur en médecine, également absent, mais suppléé par Philippe Croyé, capitaine de la jeunesse de Sedan, et par Madame de Pouilly, femme de Messire Gédéon de Vassinhac d'Imécourt, mestre de camp de cavalerie pour le service de Sa Majesté (1).

Devenu gouverneur de Montmédy, Gédéon de Vassinhac d'Imécourt, mourut en 1698, converti à la religion catholique.

A cette époque, Louise-Françoise Jacquesson, fille de Jean Jacquesson, lieutenant général au Présidial de Sedan, mort en 1691, avait épousé Antoine-Innocent de Vassinhac. Née à Sedan, le 16 septembre 1677, elle était au couvent de la Propagation de la Foi, lors de la mort de son père ; elle mourut le 22 janvier 1699, laissant à son époux deux filles qui épousèrent, l'une le marquis de Nettancourt, l'autre M. de Montheval, brigadier des armées du Roy (2).

On trouve également en 1698, Gédéon de Vassinhac, chevalier, capitaine au régiment de cavalerie d'Imécourt, seigneur de Savigny, époux de Madeleine de Rudavet ou Rudavelle, car les différents membres de cette famille sont désignés sous ces deux noms, qui se portant fort, tant en son nom qu'au nom de sa femme, en son château de Flize, assure que ledit château lui a été cédé par Damoiselle de la Brye, sa sœur. Cette propriété venait de Dame Claude de Pouilly, veuve de Messire Greffin des Fourneaux qui avait acquis de Charles de Lescuyer, seigneur de Montigny, le fief de Flize et l'avait transmis, par donation du 23 mai 1692, à Damoiselle Claude de Rudavelle, Dame de Savigny. Gédéon de Vassinhac était mort en 1709, date à laquelle sa veuve habitait Savigny (3).

La famille de Rudavelle possédait, vers le milieu du XVIIe siècle, la plus grande partie de la seigneurie de Mont-Saint-Martin. On voit en effet, en 1649, à la date du 25 mai, Georges de Graffeuil, le descendant des seigneurs du lieu, faire acte de foi et d'hommage à Jean de Rudavelle pour sa part de la seigneurie de Mont-Saint-Martin (4). Que devint cette seigneurie après la mort de Jean de Rudavelle ? Je l'ignore, mais je puis dire qu'à la fin du siècle, Damoiselle Claude de Rudavelle, sa fille, était dame co-partageante

(1) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants.
(2) Communication de M. E. Henry.
(3-4) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

de la seigneurie de Savigny ; qu'elle était morte cependant avant 1697, puisque son nom ne figure pas sur l'Armorial de l'Election de Rethel, établi en cette même année et qu'il est remplacé par celui de Suzanne de Rudavelle (1).

Un document peut nous éclairer peut-être dans cette question, c'est celui de l'aveu, rédigé le 28 avril 1719 par Mtre Ogier-Martin, notaire à Challerange, et fait au duc de Mazarin, de ce que tient en fief Madeleine de Rudavelle, veuve de défunt Messire Gédéon de Vassinhac, vivant chevalier, capitaine de cavalerie, Dame de Savigny. Suit l'énumération des portions de la terre et seigneurie de Savigny à partager entre les co-seigneurs qui sont les héritiers des sieurs de Mézansal, de Savigny, d'Elfincourt et autres, à l'exception d'un sixième aux droits seigneuriaux qui appartient à Dame Anne de la Tranchée, épouse de Georges-François de Mouzay, chevalier, seigneur d'Autrecourt, et comme héritière de feue Dame Jeanne de Rudavelle, suivant le partage fait par Charbogne, notaire, le 21 août 1674.

La seigneurie consistant en : haute, basse et moyenne justice, mairie, amendes, confiscations, forfaitures, aubaines, deshérences et autres profits du fief ; la maison seigneuriale de Savigny avec l'enclos, logis, granges, écurie, bergerie, colombier, eaux, jachères, le tout fermé de murailles ; les corvées que chacun laboureur doit par an avec ses chevaux et charrues au nombre de trois, l'une en mars, l'autre au woyen ; bourgeoisie, 2s, 6d à la St-Remy d'octobre ; les cens et rentes sur plusieurs héritages, etc., et le fief de Mont-Saint-Martin appartenant à M. de Graffeuil.

Le tout lui venant de Jean de Rudavelle, son père, vivant seigneur de la Brie, et Damoiselle Suzanne d'Averhoult, son épouse, et Damoiselle Suzanne de Rudavelle, sa sœur (2).

On trouve encore, en 1709, Jean Rhimbert de Vassinhac, chevalier, seigneur de Tailly, Valinye, Boureuilles, demeurant au château de Tailly, fils de Louis de Vassinhac, sieur des Loges, petit-fils de Jean ; il avait épousé Damoiselle Anne-Catherine-Florence de Coupigny et il était maréchal général des armées du Roy et lieutenant colonel au régiment de Craon. Il mourut sans enfant (3).

(A suivre). Dr J. Jailliot.

(1) Sénémaud : *Revue historique des Ardennes ;* t. VI ; Armorial de l'Election de Rethel, 1697.
(2-3) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

CHRONIQUE

I. — Ardennais récompensés par la Société d'Antiquaires de France.

La Société des Antiquaires de France a commémoré le 11 avril 1904 le centenaire de sa fondation. Parmi les médailles d'or décernées à cette occasion, nous relevons les noms de :

M. Henri Jadart, secrétaire général de l'Académie de Reims, notre collaborateur.

M. Edouard Piette, juge honoraire, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Rumigny.

A ces deux noms, nous joindrons celui de notre collaborateur lorrain, M. Léon Germain, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

II. — Acquisition d'un Liber Cartarum de l'Eglise Saint-Lambert de Liège.

On sait l'intérêt qu'offrent pour notre département les Chartes de l'église Saint-Lambert de Liège. MM. Bormans et Schoolmeesters ont publié de 1893 à 1900 le *Cartulaire* (1) de cette église qui contient une série de documents importants pour l'histoire de plusieurs localités et familles ardennaises. Nous apprenons que M. D. van de Casteele, conservateur des Archives de l'Etat à Liège, est parvenu tout récemment à mettre la main sur un exemplaire presque complet du *Liber Cartarum* de l'église Saint-Lambert, exemplaire qui était conservé en Allemagne. Le gouvernement belge a payé 5,000 marks pour cette précieuse acquisition qui enrichit singulièrement le dépôt de Liège. Cette nouvelle ne laissera pas indifférents les chercheurs de notre région.

C. H.

VARIÉTÉS

Proverbes et dictons agricoles ardennais.

En matière de folk-lore comme en matière historique, on trouve à glaner dans les ouvrages où l'on s'attend le moins à faire quelque trouvaille. L'aventure nous est arrivée en feuilletant le premier volume de statistique officielle publié à la suite de l'enquête décennale de 1862 (2).

(1) Bruxelles, Hayez, 4 vol. in-4°.

(2) *Statistique de la France. Agriculture. Résultats généraux de l'enquête décennale de 1862.* — Strasbourg, imprimerie de veuve Berger-Levrault, 1868 ; 1 vol. gr. in-8°.

La quatrième partie de la longue *Introduction* de cet ouvrage est consacrée à un sujet assez imprévu dans un livre d'aride statistique. Elle se compose d'un recueil de trente-six pages (pp. CXXXV-CLXXI) intitulé : *Proverbes et dictons agricoles résumant principalement les observations météorologiques faites par de simples cultivateurs.*

L'origine départementale de chaque dicton est indiquée et l'ensemble forme un recueil bien plus complet que les *Proverbes français* de Le Roux de Lincy, parus quelques années auparavant. Les proverbes sont divisés en cinq catégories : proverbes relatifs aux mois et saints de l'année ; proverbes relatifs à diverses influences atmosphériques (neige, lune, etc.) ; pronostics et proverbes relatifs à la pluie ; pronostics et proverbes relatifs au vent ; pronostics et proverbes divers.

Le département des Ardennes n'est pas très richement représenté. Nous y avons relevé seize dictons qui lui sont particuliers ou qui lui appartiennent en commun avec d'autres départements. Ces proverbes sont déjà connus pour la plupart ; néanmoins nous croyons intéressant de les reproduire à titre de spécimen incomplet d'une enquête officielle.

1° *De Saint-Paul la claire journée*
Nous dénote une bonne année ;
De Saint-Paul les brouillards,
Mortalité de toutes parts.

2° *Autant de brouillard en mars,*
Autant de gelée en mai.

3° *Pâques pluvieuses,*
Souvent fromenteuses.

4° *Pâques en avril,*
Rendent heureuses mouches et brebis.

5° *Pluie d'avril vaut fumier*
Ou purin de brebis.

6° *De la pluie le premier jour de mai*
Ote aux fourrages leur qualité.

7° *Quand il tombe de l'eau le jour de Saint-Médard,*
Elle prend du blé pour remettre au mars.

8° *A la Sainte-Catherine,*
Tout bois prend racine.

9° *Rivas* (gâteaux de Noël) *au pignon,*
Pâques (œufs de Pâques) *au cépon* (tison).

10° *Givre à Noé* (Noël),
Pommes à mandelé (manne).

11° *Frais mai, chaud juin.*
Amènent pain et vin.

12° *Brouillard qui s'élève en automne,*
Présage le beau temps.

13° *Rouge le soir, blanc le matin,*
C'est la journée du pélerin ;
Blanc le soir, rouge le matin,
Fait tourner la roue du moulin.

14° *Temps pommelé, fille fardée,*
Ne sont pas de longue durée.

15° *Brouillard qui remonte en été*
Annonce la pluie.

16° *Jamais sécheresse*
N'amène chéresse.

Ch. Houin.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

JOURNAUX ET PÉRIODIQUES.

Le Courrier des Ardennes, 1904. — *Notice historique sur le canton de Givet,* par dom Albert Noel. *1° Givet* (suite) (nos des 1er, 2, 3 et 4 juin 1904, sur l'abbaye de Félipré).

Sedan-Journal, 1904. — *Souvenir des Ardennes,* par Tholozan (n° du 11 mai 1904). [Reproduction d'une poésie parue en 1852 dans le *Musée des Familles* et consacrée aux gloires historiques des Ardennes].

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 1904. — Diverses réponses sur *Philip Dauvergne,* duc-souverain de Bouillon (n° du 30 avril 1904, col. 639-643).

Le Correspondant, 1903. — *Sedan et le général Ducrot,* par le général F. Canonge (n° du 25 septembre 1903, pp. 1009-1036 ; n° du 10 octobre 1903, pp. 130-158).

Etudes, Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1903. — *La controverse actuelle sur la bataille de Sedan,* par Henri Chérot (n° du 5 novembre 1903, pp. 407-420).

Revue des Deux-Mondes. — *Le retour de Varennes* (juin 1791), par G. Lenôtre. — *I. La poursuite* (n° du 15 avril 1904, pp. 721-762). — *II. Le retour* (n° du 1er mai 1904, pp. 157-185). — *Lettres de H. Taine à F. Guizot et à sa famille* (n° du 15 décembre 1903, pp. 763-785 et n° du 1er janvier 1904, pp. 83-113).

La Réforme sociale, 1903. — *La Presse pour tous. Une lettre oubliée de Taine* [*5 février 1872*] (n° du 16 avril 1903, pp. 598-601).

La Chronique médicale, 1903. — *Lettre d'un médecin ayant pris part à la campagne de 1870.* [Combat de Beaumont et Sedan] (n° du 1er septembre 1903, pp. 573-576).

La France médicale. — *Une lettre de Corvisart* (n° du 10 décembre 1902, p. 446). — *Les anoblis de l'Empire. Médecins et chirurgiens,* par Louis de Ribière (nos des 25 janvier, 10 et 15 février 1904). [Notice sur Corvisart qui fut créé baron de l'Empire].

Revue hebdomadaire, 1904. — *Autour de Varennes. La fuite du comte de Provence,* par Jean Poujoulat (n° du 28 mai, pp. 385-394). — *Bernard Palissy, géologue,* par L. Pervinquière (*ibidem,* pp. 447-465) [intéressant pour les Ardennes et Sedan].

Revue de Paris. — *Madame de Staël et le duc de Rovigo,* par L. Pingaud (n° du 15 décembre 1903).

Journal des Sciences militaires. — *Archives et Correspondance du général Jean Hardy. Deuxième partie,* par Hardy de Périni (n° de mai 1903, pp. 161-183).

Le Carnet de la Sabretache.—*Le général Jean Hardy,* par Pardailhé-Galabrun (n° de mars 1904).

Revue d'histoire littéraire de la France. — *Les Epitaphes d'Anne de Joyeuse, duc et amiral de France, par Jean-Antoine de Baïf (1587),* par Auguste Bailly (n° de janvier-mars 1904, pp. 88-104). [La famille de Joyeuse possédait la seigneurie de Grandpré).

La Jeune Champagne (revue régionale, littéraire, artistique et philosophique, publiée à Reims). — *Rimbaud,* par Ernest Delahaye (nos de septembre 1903 à juin 1904).—*Souvenirs verlainiens et ardennais,* par J. Bourguignon (n° de mars 1904).

Le Bibliographe moderne. — *Notes sur le classement et l'inventaire des fonds révolutionnaires conservés dans les archives départementales,* par Robert Villepelet (n° de novembre-décembre 1903, pp. 377-400).

Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique, 1904.—*Le dépôt des Archives de l'Etat à Liège,* par E. Fairon (tome II, n° 1).

Le Musée belge.—*Orolaunum Vicus,* par J.-P. Waltzing (année 1904, n° 1, pp. 5-20). [Importante étude sur les inscriptions latines de la ville d'Arlon].

Revue graphique belge, 1904. — *Les eaux-fortes de Mme la comtesse de Flandre,* par Emile de Munck. [Etude sur seize eaux-fortes datant de 1883 à 1890 et représentant des paysages ardennais, presque exclusivement de la vallée de la Semoys. L'étude est accompagnée de reproductions].

Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts, tome XIV, 1903. — *Deux épisodes du temps des La Marck au XVIe siècle,* par le Dr Tihon. [Publication de deux documents relatifs, l'un à une tentative de trahison d'un chef de bande qui voulut livrer la place de Franchimont au duc d'Autriche, l'autre au pillage du domaine de Famelette à Huccorgne en 1577].

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 23.

LA LÉGENDE EN ARDENNE

(SUITE ET FIN).

Toutes les chansons, que nous lirons maintenant, vont graduellement faire pâlir l'impériale figure. L'empereur ne sera plus un homme, il sera l'image de la royauté. Il vivra durant des générations, se modifiant avec l'esprit des siècles nouveaux ; d'empereur d'Aix-la-Chapelle tombant à roi de Saint-Denis, titre qui vient de ce que Pépin aurait été sacré à Saint-Denis. Véritable écho des idées, des vanités, des colères des siècles se succédant, les chansons de geste le peindront d'abord puissant et magnanime, puis avare et capricieux, puis crédule, timide, cruel, jusqu'à ce que, *viez et freiles et tornez au declin* (Gui de Nanteuil), il ne soit plus qu'un roi de comédie, gâteux et bafoué.

Mais si la chanson des quatre fils Aymon annonce brillamment les nouvelles idées, elle est aussi un dernier hommage rendu au grand Charles. Elle est placée à la période de transition, sur la limite des deux époques ; si elle acclame l'une, elle salue l'autre. Aussi restera-t-elle grande parmi toutes les chansons de geste, parce qu'elle est encore pleine de l'admiration reconnaissante, que les vallées de Gaule et du Rhin avaient pour Charlemagne.

Après les troubles des xe et xie siècles, quand le monde chrétien vit enfin s'éclaircir son horizon, se soulever son voile de deuil, sa buée de sang, il se souvint alors qu'autrefois il eut une ère de grandeur et de gloire et qu'il fut conduit victorieux à travers le monde par le grand Charles d'Herstal.

Des souvenirs planaient de tous côtés : Saxe, Espagne, Italie conservaient la terreur et l'admiration du grand mort que l'on avait assis, couronne en tête, sceptre en main, dans les caveaux d'Aix-la-Chapelle. Le grand empereur apparaissait au-dessus des temps noirs comme une lumineuse vision ; la France, et avec elle l'Allemagne, l'Angleterre, entrait dans la période brillante, héroïque des croisades, elle créait la chevalerie, les preux s'armaient, les trouvères allaient chanter.

Pour donner aux guerriers de demain des exemples d'honneur et de gloire, pour soutenir la chrétienté dans sa lutte contre la gent sarrasine, hausser le cœur et gonfler l'enthousiasme, les poètes se tournèrent vers cette époque que Charlemagne avait présidée. Ils prirent, au hasard des époques, des personnages fameux ponr en faire des héros. Ils fixèrent en des romans cette vague poésie qui flottait en légendes et écrivirent les trois grandes Gestes.

IV

La Geste de Doon de Mayence. — Caractère des héros ardennais et du pays.

En Ardenne, la Geste de Doon de Mayence commence et s'épanouit ; c'est à elle qu'appartiennent les quatre fils Aymon :

Ch'est l'une des 111 gestes que Dame Dieu crea
Et pour garder sa loi dedens France estora
Chele geste ama Dieu, sainte fut et vaillant.
(Doon de Mayence).

Doon et ses douze fils : Gauffrei, père d'Ogier le Danois ; Doon de Nanteuil, Grifon d'Hautefeuille, Aymon de Dordone, Beuves d'Aigremont, le roi Othon, grand-père d'Yvon qui meurt à Roncevaux ; Ripeus ; Seguin de Bordeaux, père de Huon ; Peron, père d'Oriant, le chevalier au cygne ; Morant de Riviers, Hunaut de Girone, Girart de Roussillon, vont aller guerroyer par le monde. *La geste de Doon de Mayence à la barbe florie, lignée fière et hardie qui eût conquis toute la seigneurie de France, si quelques-uns de ses membres, comme Gannelon, n'eussent montré tant de félonie et de ruse.* (Girard de Viane.)

Sauf Grifon d'Hautefeuille, le traitor prové, son fils Ganelon et leur culvert lignage, tous resteront unis, conservant mêmes idées, même but, se donnant asile, se portant secours. Après des années de combat, d'exil, des défaites ou des victoires, on les retrouve toujours alliés et solidaires, tenant tête à l'empereur s'il cherche à se venger d'eux.

Cette famille est trop puissante, trop fière, d'un orgueil trop naïf, pour ne pas porter ombrage à Charlemagne ; chez elle éclate l'orgueil du grand feudataire ; Charlemagne est pour elle le suzerain ; tous le combattront, tous le menaceront à une heure de leur vie.

Il fallait aux trouvères un point de départ, une origine pour que de là puissent partir et se répandre sur le monde les conquérants de noblesse ; il fallait, quand ils allaient de château en château chanter leurs chansons, plaire aux seigneurs hospitaliers et payer en flatteries l'asile offert, il fallait caresser l'orgueil de race.

Le noble ne pouvait avoir qu'une origine noble perdue dans le temps, l'Ardenne lui offrait un berceau facile. Ils en usèrent largement. C'est de là que les nobles prendront leur essor, puisqu'on ne peut rien contrôler.

Doon de Mayence et ses douze fils vont être les pères de la noblesse belge et française.

Cependant à mesure que le temps marche, les romans aussi se modifient, ils perdent leur grandeur ; de dur et de sauvage, le chevalier va devenir élégant et poli.

Alors nous nous éloignons de l'Ardenne, nous voilà en pleine féodalité, en pleines guerres seigneuriales.

L'Ardenne ne donnera plus naissance à aucune chevaleresque lignée, elle n'aura plus jamais de rôle actif dans l'histoire générale, ni dans la légende ; elle ne sera plus que de temps en temps le refuge des héros, des malheureux et des brigands.

Gui de Mayence s'y fait ermite ; son fils Doon, le chef de la grande Geste, y retourne mourir. En bois se bouta en une ermiterie

Henques fut ermite tous les jours de sa vie,
Après son temps fu s'ame en paradis ravie.

(GAUFREI).

Girart de Roussillon et sa femme Berthe s'y cachent sept ans ; l'un s'y fait charbonnier, l'autre couturière pour pouvoir vivre.

Parthenopex de Blois, désespéré d'avoir trahi la belle Melior, impératrice de Byzance, ira en Ardenne : *por livrer soi iluec à guivres.*

Enfin le grand bois plenier abritera la si touchante et si populaire Geneviève de Brabant.

Mais, au-dessus de tous resteront plus aimés et plus grands, sur leur cheval Bayard, les quatre fils Aymon. Ils restent vrais héros carolingiens, vrais fils de la légende d'Ardenne. Ils seront comme la dernière apparition d'un siècle écoulé, d'une croyance éteinte ; ils seront surtout les derniers héros d'une époque où la

gaie science n'était pas encore connue, où l'on ne tenait pas de cour d'amour, où le chevalier, n'ayant pas encore élevé la dame au rang d'une quasi divinité, restait tout à l'honneur et tout à Dieu.

Dans toute la légende ardennaise, on ne voit en effet aucune apparition gracieuse de femme aimée, tous ses preux sont héros mystiques, chevaliers errants, qui n'aiment que l'honneur, saints illuminés, quelques saintes aussi, mais tous solitaires, ermites ayant fui le monde, comme sainte Gertrude, sainte Marguerite, dame Aye, sainte Rolende, saint Walfroid, Doon, Ogier, saint Hubert, ce sont des êtres qui ont vaincu la matière, qui sont déjà trop près du ciel pour regarder la terre. Les chevaliers, qui bientôt ne combattront plus que pour plaire à leur Dame, resteront en Ardenne rigides, fiers et froids, inébranlables comme l'acier de leur cuirasse; leur cœur est fermé, ils combattent et ils prient. Aussi sont-ils tristes pour la plupart; ce sont de belles et froides statues ; les rochers qui portent leur nom sont bien leur image, durs, gris, sans sourire.

Tous ils semblent en exil ici-bas, aucun n'est gai, aucun ne chante, ni l'amour, ni les joies du monde ; ils vivent dans les ténèbres de la forêt, dans la solitude des clairières, dans les brumes des vallées ; ils sont comme des âmes en peine, qui cherchent et attendent ; ils parlent peu, apparaissent rarement, restent cachés ; ils sont errants et ils rêvent. L'Ardenne est bien le cadre qui leur convient, l'enchevêtrement de ses montagnes plaît à leur course vagabonde, la tristesse du pays plaît à leur rêverie.

Tout est silence dans la forêt d'Ardenne ; ses étroites vallées s'entrecroisent, s'assombrissent avec l'éloignement et leur tristesse fait toujours présager d'autres vallées plus tristes encore. Indéfiniment les collines boisées succèdent aux collines boisées, étageant jusqu'à l'horizon sur des lignes sombres de forêts d'autres forêts encore plus sombres. Çà et là d'énormes rochers percent à travers le feuillage, ou bien, lourds et noirs, ils descendent comme des cascades, tourmentés, aigus, escarpés, menaçants, du sommet de la montagne au fond du ravin. Et partout c'est le même entassement de rochers, la même succession de vallées et de forêts.

Partout, comme un manteau, le vert foncé des bois couvre les collines, ondule avec des clartés, des ténèbres, puis s'assombrit,

s'assombrit encore, devient bleu sombre et se noie dans la masse uniforme des forêts lointaines.

Ainsi, toujours de vallée en vallée, les mêmes horizons se déploient, étalant leur tristesse tourmentée, leur sauvage monotonie.

V

Les Nains, les Nutons et les Fées.

Les caractères de ressemblance de la légende d'Ardenne avec la légende du Rhin se trouvent encore dans leurs fées et farfadets.

Ils sont de race scandinave et presque toujours malfaisants. Les Farfadets, ou plutôt les Nains ou Annequins, sont plus bruyants que les Fées; leur ronde et leurs sabbats sont distincts des rondes et des sabbats de ces dernières; on désigne parmi leurs résidences le bois Leleu près de Saint-Quentin, les bois de Puilly, le fonds de Rut à Saint-Loup-Terrier, la roche Vellit près Blanzy, le ruisseau Saint-Remy près de Muno; ils jettent des sorts, ils sont signe de malheur, ils détruisent et déchirent; les champs où ils ont passé restent incultes; ils sont cruels et rient des malheurs qu'ils causent.

Aux bois de Puilly, résident de terribles Annequins; le samedi, à la chute du jour, ils y tiennent une ronde. Quiconque s'aventure le samedi, le soleil couché, dans les bois de Puilly, est certain de disparaître. Une fois pourtant un jeune charretier en put sortir. Il revenait des champs avec son chariot rempli de foin, et voulant abréger sa route passa un samedi, à la chute du jour, par les bois de Puilly; l'attelage, le chariot et l'homme furent tout à coup entourés par la bande des Nains.

A la nuit, l'homme, hagard et tremblant, revint au village; son chariot avait disparu dans les bois, il n'y avait plus trace ni de chevaux, ni de voiture, et l'homme était fou; puis un samedi il retourna, à la chute du jour, dans la clairière et ne revint plus.

Tels sont les Annequins; ce sont d'horribles nains, des êtres malfaisants dont le rire est un glas de malheur; parfois, dans les nuits sombres, on les entend passer au-dessus des maisons avec un bruit sinistre de rires douloureux et de cris aigus. Malheur à celui qui ose sortir; ils l'emportent dans leur ronde et le malheureux disparaît emporté par le tourbillon au milieu des cris, des hurlements, des rires et des gémissements.

Il existe aussi quelques lutins bienfaisants, comme à Saint-Albert, mais ils sont de l'importation ; de même race que les Lutins d'Ecosse et les Clairvaux d'Irlande.

Les Nutons habitent les grottes qu'on appelle trous de Nutons, comme à Dourbes, à Fromelennes, et sur la Lesse cette succession de grottes appelées trous du Frontal, Rosette, du Reviau, ou de la Gatte d'Or, de la Naulette, de l'Ours, de l'Hyène, et le Trieu de Frène près Profondeville sur le Samson. C'étaient de petits hommes velus et difformes, (à Verviers on les appelle Sotais). Ces nains, ou plutôt cette race d'hommes semble avoir été la race autochtone, la race du pays trouvée par les Celtes au moment de leur émigration. La lutte a nécessairement aussitôt commencée entre les Aryens étrangers et les Nutons aborigènes. On a d'ailleurs trouvé dans les trous signalés des silex taillés, des armes, des ustensiles appartenant à l'âge du renne.

Or les Nutons devinrent amoureux des filles d'Ardenne et sortaient de leurs trous pour tenter de les enlever ; d'autre part, moyennant quelques gâteaux ils blanchissaient le linge et repassaient les couteaux. Près de Chaleux, au rocher Chandelle, sur la Lesse, se trouve la grotte la plus connue. Le rocher Chandelle, aussi appelé aiguille de Chaleux, est un rocher mince, long, pointu, qui se dresse sur le flanc d'une montagne boisée ; au pied, la Lesse coule unie et profonde, rapide et silencieuse, usant le bas de la roche de son éternel baiser. C'est là que les paysans allaient déposer leur offrande avec les couteaux ébréchés et le linge sali ; le lendemain les gâteaux avaient disparu, mais les couteaux étaient repassés et le linge lavé.

Un 24 mai, Madeleine, une jeune paysanne, jolie et pieuse, vint y déposer son chapelet de bois grossier, espérant obtenir des Nutons quelque rosaire mieux travaillé. En effet, le lendemain la jeune fille trouva un chapelet admirable, fait de perles fines, d'ivoire, d'or et de rubis. Tout à coup, comme elle l'admirait émerveillée, elle vit accourir, dans leur hideuse nudité, les Nutons grimaçants et ricanants ; elle s'enfuit droit devant elle, affolée de terreur et de dégoût ; les Nutons, joyeux, la poursuivirent. Elle arriva près du gouffre où baigne le rocher Chandelle, seule, sans secours, pas de chemin, pas de maison, rien que le gouffre et les Nutons qui accouraient.

Alors Madeleine baisa la croix du chapelet et se jeta dans

l'eau silencieuse et profonde. A sa suite les Nutons s'élancèrent dans le gouffre et disparurent.

Des bûcherons qui passaient aperçurent, le lendemain, contre le rocher Chandelle, le corps de Madeleine ; le chapelet entourait son cou ; accroché à une branche de saule, il maintenait la tête pâle de la noyée au-dessus des eaux.

Et depuis, tous les 24 mai, le rocher s'allume la nuit, la poursuite recommence, et Madeleine, suivie des Nutons, passe en fuyant, disparaît avec eux dans le gouffre, puis tout s'éteint. Le lendemain, sur les prés, luisent les traces gluantes laissées par la bave des Nutons, et près du rocher Chandelle, entre cinq épines noires, s'épanouit, quelques heures, une fleur des marais pâle et blanche comme le visage d'une vierge morte.

Le Gaulois respectait en la femme la force génératrice de la nature, sa mystique puissance. Le Germain en a fait un idéal de grandeur sauvage. Chez lui elle préside aux rites sacrés, elle décide le jour des batailles. Les palais d'Odin sont habités par des houris farouches; les Valkyries sont des êtres sans sexe, braves comme l'homme, cruels comme la femme.

Les fées d'Ardenne sont filles de Germanie, elles sont farouches, elles sont cruelles, elles ne connaissent pas l'amour, elles n'ont pas de sexe ; elles aiment les endroits sauvages, écartés, les bois sombres, elles habitent les cimes inaccessibles. Elles passent indifférentes, sans bruit, perdues dans un rêve inconnu; leur forme est vague, longue, blanche ; leur visage froid, rigide ; leur regard dur, glacé ; elles semblent s'ennuyer, ne demander au monde que le silence et l'oubli. Celles qui parlent et agissent sont terribles ; en chantant Tahu, elles saisissaient, près de Linchamps, les voyageurs, les embrochaient, les rôtissaient, les dévoraient et calcinaient les os pour effacer toute trace. Ailleurs elles vous entraînent laver du linge avec elles et vous cassent les bras. Quand elles vont, par troupes, célébrer leur sabbat, sans pitié elles tuent et dévorent les malheureux qu'elles rencontrent.

Ce sont bien les souvenirs de la mythologie odinique ; les Valkyries maudites, chassées par le Christianisme, ont fui leurs temples, ont fui le jour ; elles se sont réfugiées au fond des bois, y sont restées cachées, et là, de fières et majestueuses, elles sont devenues farouches et cruelles, puis peu à peu on les a

oubliées, défigurées, et leur nom n'éveilla plus que des craintes mal définies, des superstitions. Chaque année, devant la civilisation elles reculèrent, devinrent plus rares, plus sauvages.

Ainsi qu'une grande et malfaisante puissance qui tombe, elles sont tombées avec fracas, puis le bruit de leur chute s'est éteint, et il n'est resté d'elles que de l'étonnement et de l'effroi.

VI

Les Légendes de chasse.

La passion de l'Ardenne est la chasse, tous ses héros sont chasseurs.

Les principales sources de richesse du pays et le meilleur passe-temps des Mérovingiens et de Charlemagne devaient offrir nombre de sujets à l'imagination ardennaise.

Aussi la forêt est-elle pleine de légendes de chasse ; sur toutes ses côtes boisées aboient des meutes enragées, galopent des chasseurs, s'enfuient des bêtes effarées. Dans le silence des nuits, les chasses fantastiques passent bruyantes à travers les ravins, jettent dans la lourde monotonie des vallées comme un éclair d'orage, troublent étrangement le calme uniforme des immenses forêts par la folie de leur course emportée.

A Vaux, à Euilly, à Tétaigne, on entend, pendant les nuits noires, sonner le joyeux hallali des chasses mystérieuses. Au Tremblois, à Escombres, c'est un géant qui conduit une meute de chiens minuscules. A Montcheutin, près Grandham, l'homme blanc conduit une meute et dévore des enfants. Dans les bois du Grand-Terme, près de Braux, un géant inconnu chassait la nuit et chaque fois on pleurait un enfant mort-né. L'entendant une nuit, un bûcheron cria : Chasseur, donne-moi la moitié de ta chasse. Au matin, le chasseur invisible ouvrit la porte et jeta dans la chambre un cadavre d'enfant.

A Saint-Menges, un piqueur invisible excite une meute dans les bois du Hattoy. Dans les bois du Dansau, près de la Semoy, le comte d'Herbeumont est lui-même éternellement chassé par sa propre meute, pour avoir tué un cerf dans une chapelle. Dans la forêt de Woëwre, tous les 19 janvier, on entend des cris, des aboiements, des appels ; ce sont les Grimons ou le vampire de Saint-Denis, dit-on dans le pays ; ce jour-là, les chiens déchirent à nouveau Grimoald, l'assassin de Dagobert.

Assurément on trouve partout des récits de chasses fantastiques ; mais l'Ardenne s'est prêtée plus que d'autres pays à leur servir de théâtre. Ses immenses forêts, leur sauvagerie, l'inconnu de leur profondeur, devaient être l'asile d'une foule d'êtres mystérieux et terribles. De plus, la chasse n'était-elle pas le plaisir favori des fils de Mérowée et des d'Herstal, l'Ardenne leur forêt de prédilection ?

Un autre motif existe également : l'Ardenne est pauvre, son agriculture est presque nulle ; le bois, souvent, seul peut pousser ; elle possède de vastes terrains où l'on ne trouve que bruyères et genêts. La seule ressource des habitants était donc de chasser ; ils traitèrent la chasse comme un plaisir, comme une passion, et aussi comme un moyen d'existence.

Leur saint de prédilection, le patron de l'Ardenne, fut saint Hubert. Il rencontra en Ardenne le cerf portant sur le front la Croix lumineuse, il s'y retira et bâtit son couvent au cœur du pays. Ce couvent a été longtemps le rendez-vous des populations pieuses et il n'est pas encore oublié ; saint Hubert est un saint antirabique et l'opération de la taille pratiquée au couvent guérit infailliblement de la rage, dit-on. (Cette opération consiste à passer dans la peau du front un brin de fil pris au vêtement du saint et à faire une sorte de séton.)

D'autres églises ou prieurés, comme Francheval, avaient le droit de répit, c'est-à-dire donnaient aux personnes mordues l'assurance qu'elles pouvaient attendre tant de jours avant de se rendre à Saint-Hubert, leur certifiant que le mal ne se déclarerait pas avant cette époque.

Pour préserver les meutes de la rage, on marquait les chiens avec un fer rouge ayant la forme d'un cor. Les rois de France avaient l'habitude, chaque année, d'envoyer leurs chiens à Saint-Hubert pour y subir l'opération de la marque.

La chasse est donc restée un caractère dominant de l'Ardenne; hommes et bêtes poursuivent des bêtes et des hommes dans ses forêts ; ils vont, rapides, les uns criant victoire, les autres râlant la mort.

Cette sauvage passion est restée sur cette terre affolante et terrible, infernale et tentante ; elle a revêtu la beauté des chasses de Freya et d'Odin, et, quand ces dieux furent détrônés, elle a cherché dans la religion chrétienne même un soutien et une approbation. L'Eglise a permis la chasse, et autorisé dans

ses rites la coutume païenne de bénir les chiens. D'ailleurs en Ardenne, la chasse, étant le principal revenu du pays, était frappée d'une dîme appelée la dîme des bêtes fauves, ce qui valait bien une bénédiction.

Malgré tout, le plaisir est resté païen. En vain le Christianisme a essayé de greffer ses légendes sur les mythes ardennais ; c'est toujours Odin qui conduit la chasse, les Annequins qui excitent les meutes.

Ils choisissent les jours de grand vent pour courir les bois; quand, dans le calme des nuits, on entend les rafales passer. C'est pendant ces luttes du vent et de la forêt que les chasseurs mystérieux se mettent en campagne. Alors il semble que du fond des bois s'élèvent des cris, des sanglots et des rires, que dans leur noire profondeur des géants monstrueux et des nains horribles courent des bêtes et des hommes, qu'au milieu d'une infernale gaieté les hideux chasseurs applaudissent à la souffrance et à l'agonie de leurs victimes. Des trombes de cris arrivent jusqu'à vous, deviennent hurlements et finissent en un rire strident et douloureux ; on ne sait plus si c'est la tempête qui souffle ou la chasse infernale qui passe.

Il est certains ravins où le vent mugit et gronde plus fort, où les rafales s'engouffrent avec plus de fracas ; c'est dans ces ravins qu'habitent et rôdent les Ouyeux. Les Ouyeux sont des êtres fantastiques, bêtes à têtes d'hommes, hommes à têtes de bêtes, des monstres ou des revenants qui remplissent les bois de cris, qui terrifient les villages d'alentour, annoncent des malheurs, et parfois enlèvent ceux qui se sont égarés.

Doby, Châtillon, Etrépigny, le pont des Aulnes aux Mazures, ont pour voisins ces êtres étranges. A Regniowez, un monstre né d'un bohémien et d'une goule habitait un profond souterrain ; il avait des yeux de basilic et une trompe, le sifflement nasal qu'il faisait entendre paralysait et asphyxiait. Un jour il emporta une jeune fille et l'emmena dans son souterrain. Depuis, le souterrain a été fermé, mais souvent, dans les nuits d'orage, on entend des plaintes en sortir, c'est la jeune fille qui pleure.

Les chasses et les Ouyeux se confondent donc en Ardenne avec le bruit du vent dans les arbres et la plainte des bois.

Les légendes de chasse, toute païenne que soit leur naissance, ont cependant subi l'influence du christianisme ; on

trouve en quelques endroits des récits de moines chasseurs punis pour avoir abandonné leur couvent, afin de poursuivre quelque bête : la légende d'Othon le chasseur chassé des bois du Dansau ; celle de Grimoald, puni pour avoir assassiné son oncle Dagobert ; celle du chasseur de Soignes, condamné par son père à chasser éternellement ; celle de Gui de Mayence, se faisant ermite à la place d'un autre ermite qu'il avait tué croyant frapper un cerf :

Si lonquens de Maience qu'on apeloit Guion
Qui pour s'ame sauver et pour remission
Est ermite nouviaus et en conversion
En chele grant forest qui Ardane a nom.

(Doon de Mayence).

celle de saint Hubert, le chasseur repenti.

De nombreuses superstitions sont nées à son sujet ; il est devenu guérisseur de la rage, patron des chasseurs, des braconniers et des chiens. Sa protection s'est même étendue jusqu'aux contrebandiers. A Sugny, il existait autrefois un hêtre où une statuette du saint était nichée, chaque contrebandier allait y chercher un morceau d'écorce qu'il cousait à ses vêtements ; cela le protégeait des douaniers. A Tervueren, son cor d'ivoire est accroché à un arbre et quand un chasseur se perd ou qu'un voyageur est en danger, aussitôt le cor sonne, formidable.

Saint Hubert est bien un saint ardennais. Saint protecteur de la passion locale, de tout ce qui touche aux mœurs des habitants, protecteur même du braconnage et de la contrebande, ces deux vieilles habitudes du pays que les Ardennais ne savent pas blâmer.

Malgré son influence et la confiance que ses légendes ont su inspirer, il n'a pu cependant anéantir Odin ; les vraies légendes de chasse ont conservé le souvenir de ce dernier, les meutes qui aboient dans la nuit lui obéissent toujours. Wodin ou Odin, le dieu scandinave, a bien succombé devant le Christ, il s'est réfugié dans les forêts, mais y a gardé son pouvoir, ou plutôt son pouvoir a changé ; il n'est plus le Dieu, il est un dieu. Dieu des forêts, dieu des airs, dieu des Elfes, il préside aux tempêtes, aux gémissements des bois ; il n'est plus maître du tonnerre, mais il chevauche le vent, conduit des chasses fantastiques, mystérieuses. Puis son souvenir s'efface, son image devient

plus sombre, il devient dieu des morts ; il conduit, la nuit, par les bois, les âmes des trépassés, les âmes en peine des vivants d'hier ; le temps s'écoule, la Croix devient la victorieuse incontestée ; il ne peut plus y avoir que deux esprits en présence : Dieu et le Diable. L'Eglise va vouloir faire conduire à son vieil ennemi des chasses infernales, afin que, d'un mot, elle puisse l'exorciser *(daemoniaca illusio)*. Elle ne pourra réussir en Ardenne de longtemps, Odin reste sous la forme du Chasseur Noir. On se signe quand passe la tempête, quand hurlent les Annequins, mais on n'est pas sûr que ce soit le Diable qui les conduise, c'est plutôt le Sauvage Chasseur, c'est-à-dire un être à part, une puissance particulière, vague, innomée, aux origines ténébreuses mais existantes, et les Annequins ne sont pas les démons, ils sont de sa suite, ce sont, comme l'étymologie l'indique, les Rois des Aulnes (Erlkônig).

Religion scandinave, religion chrétienne se sont longtemps combattues ; celle-ci a vaincu, l'autre a fui. Le christianisme a eu ses légendes, et les légendes chrétiennes ont réussi presque toujours à faire oublier les légendes scandinaves, souvent à les changer, parfois à se les approprier, mais toutes n'ont pas été étouffées, quelques-unes ont subsisté.

Dans le calme des bois, dans le silence des futaies plane le souvenir victorieux des apôtres et des ermites ; les saints sont restés protecteurs invisibles de la douce et pénétrante poésie sylvestre, de la paix mystique des clairières. Mais que la tempête souffle, et voilà que tout à coup, avec sa suite d'Annequins, passe, dans un effrayant tourbillon, le Chasseur Noir.

L'Ardenne s'est donnée au Christ, s'est vouée à saint Hubert, mais elle n'a pas chassé le dieu païen, elle a conservé côte à côte Odin et saint Hubert.

VII

Les dernières transformations de la Légende.

Après l'époque carolingienne on ne voit plus les rois venir habiter la forêt que pour peu de temps ou par hasard ; la Loire aura les bonnes grâces de la maison de France. Puis comtes de Hainaut et comtes de Flandre, ducs de Luxembourg et princes de Liège, Français, Bourguignons, Allemands, Espagnols y viendront se quereller et batailler.

Les croisades, les luttes de seigneurs, la guerre de Cent Ans, l'Italie, seront désormais l'occupation des guerriers. Le temps héroïque de l'Ardenne est passé ; plus de grandes guerres, plus de fuites, plus de grands exploits, plus de ces passages d'empereur ou de leudes, laissant derrière eux ces souvenirs brillants ou lugubres, qui nous reviennent sous la forme énigmatique de légendes, l'épopée ne se présentera plus.

Douzy s'écroule, Attigny tombe lentement et oublie Charles et Wittikind ; les fils Aymon deviennent fantômes ; Renaud et Charlemagne meurent, mais ils laissent après eux comme un rayon de leur gloire, comme une ombre de leur grandeur. Le souvenir de leurs luttes et de leurs hauts faits va rester vivant et fort, l'écho répéter longtemps le cliquetis de leurs armes et le piaffement de leurs chevaux. Puis peu à peu tout cela grandit. Ce qui n'était que beau devient sublime, l'homme devient géant et ses actes surnaturels ; l'imagination populaire épure, caresse, dore ces histoires de guerres qui grandissent à mesure qu'elles s'éloignent ; des poètes chantent « ces grands faits approuvés en parfaite créance, que tous bons à l'ouïr doivent avoir plaisance ».

Pourtant l'oubli vint peu à peu ; les Normands, les croisades vinrent changer le cours des idées. Voici le Moyen Age avec son escorte de magie et de sorcellerie, et ses épouvantables fantômes d'enfer, l'invasion des légendes celtiques et avec elles le règne de l'amour, la femme idéalisée, et bientôt la sentimentalité et l'impudeur, conséquences des nouveaux sentiments outrés et dégénérés.

La femme, qui ne paraissait pas en Ardenne, va paraître ; la furie scandinave exilée a laissé son trône à la dame ; le temps est venu de chanter les dames, les paladins, les combats, les amours. Partout, des légendes nouvelles vont naître : légendes d'amour, légendes sentimentales. La forêt d'Ardenne cède le pas à la forêt de Brocéliande. L'Epopée meurt ; aux chansons nouvelles l'amour préside ; les héros sont plus polis, plus lettrés, plus délicats, plus aimables ; les dames sont plus jolies, leur coquetterie plus fine. Plus de larmes, rien que des sourires. Mais on ne sentira plus les frissons sublimes vous monter jusqu'au cœur, quand viendra chanter le trouvère errant. On ne verra plus personne au jour de la bataille, comme Taillefer à Hastings demander, en récompense de sa vie héroïque, l'honneur de mourir en frappant le premier coup et marcher le premier sur le front des troupes, chantant la chanson de Roland. L'Ardenne

suit la mode, on essaye d'enrubanner ses vieux arbres, de mettre du rose dans son immensité verte.

Au Gué Charlemagne, on raconte la touchante histoire de Gontran et d'Egilde, fille de l'empereur, la chute de celle-ci dans le lac, le page qui se précipite et la sauve, mais trop tard : la princesse meurt entre ses bras ; alors, comme il ne peut la quitter il descend avec elle au fond des eaux. On réédite la légende de Mélusine sur l'Alzette. L'Ardenne cachera Parthenopex, l'amoureux désespéré ; et cependant, comme une protestation du vieil honneur et de la fidélité passés, trois roches appelées les Dames de Meuse se dresseront au bord du fleuve ; ce sont les trois filles du comte de Rethel, Odierne, Berthe et Ige, changées en trois rochers pour avoir trompé leurs maris, alors aux croisades.

Bientôt l'Arioste s'emparera de Renaud et le chevalier n'apparaîtra plus dans Roland furieux comme dans la légende des quatre fils Aymon, rebelle, sauvage et fier. Il ne sera même pas le héros insoumis et mystique ; il sera le chevalier errant, chercheur d'aventures, et avant tout amoureux ; il ne cherchera plus la liberté sauvage et glorieuse, il cherchera la belle Angélique. L'Arioste lui donnera une sœur, Bradamante, qu'il érigera en guerrière, héroïne d'amour.

Lucye, blanche fée, va errer à la lisière des bois ; Midone la douce, dans les ruines du château de Montaigle ; la fée de la Lienne épousera le seigneur de Grimbeville ; bien des châteaux, des rochers, des monastères auront leurs trésors cachés, introuvables comme celui d'Orval, ou gardés par des monstres, des fées et surtout des chèvres, comme le Vert-Bouc de Franchimont, les Gattes-d'Or de Haute-Roche, de Chiny, d'Eteignères, des bois d'Anchamps, du Château de la Roche. La sorcellerie et les pactes avec le Diable, les tentations auront leur large part ; le Diable viendra bâtir l'église d'Avioth, le chemin de Charlemagne, le Château du Diable sur la Semoy, la gorge d'Ecly, le pont de Rilly, le moulin de Remouchamps, comme il a bâti l'église de Cologne, le mont Saint-Michel et tant d'autres.

Tous ces récits appartiennent au Moyen Age ; moitié légendes, moitié romans, ils vont grossir la masse des contes de chevalerie ; quelques-uns sont venus se greffer sur les légendes du cycle de Charlemagne, d'autres ont pris leur place, en ont effacé le souvenir, ou en ont fait perdre l'originalité. Mais ils n'ont pas pu les anéantir complètement ; l'Ardenne a fidèlement gardé le

souvenir de Renaud et de ses frères, ses forêts et ses rochers ont conservé leur nom et bien des vieux refrains les ont longtemps répétés.

Aujourd'hui la civilisation est venue, le monde est changé; des races entières s'étaient usées pendant des siècles à bâtir des édifices qu'elles croyaient éternels, ils ont croulé au souffle d'une idée, et maintenant il nous faut creuser profond pour en retrouver quelques traces; heureux quand il en reste une légende, souvenir faussé mais souvenir cependant, qui cache, sous le mystère de son déguisement, la crainte, l'admiration ou l'espoir de ces races mortes aujourd'hui.

L'imagination augmente, diminue, change, métamorphose; que faut-il souvent pour donner naissance à un récit qui vivra aussi longtemps que la terre? Une erreur de copiste, une futilité, un mot dit à propos. Savons-nous combien de légendes nous-mêmes préparons pour demain? La seule coupable est l'humanité qui veut être trompée. Mais, s'il nous est difficile de retrouver sous la légende, colportée de siècle en siècle, le fait primitif, nous sommes charmés d'y retrouver l'imagination et les mœurs des habitants qui l'ont créée, de retrouver dans ses héros leurs défauts et leurs vertus.

Ce sont les pensées d'autrefois qui prennent forme devant nous, les rêves de nos pères qui nous apparaissent, leur intime pensée qui se reflète dans leurs antiques récits. Les suivant dans leur route, nous allons avec eux vers le mystérieux et l'inconnu, avec eux nous nous perdons dans les mêmes nuages, et pour un instant, comprenant leurs peines, nous saluons leurs espoirs.

Aujourd'hui on ne croit plus aux sorciers, les magiciens sont morts, les châteaux ne sont plus hantés et la poésie doit changer les cordes usées de ses harpes anciennes. Mais si cette route est fermée maintenant ou du moins rendue bien étroite, l'imagination trouvera quelqu'autre débouché pour se donner carrière. Ne sommes-nous pas condamnés à chercher sans cesse, à espérer toujours, tant que l'intelligence humaine n'aura pas trouvé la route de l'éternel idéal et la solution de l'éternel mystère?

H. Sarthoy.

LE PROTESTANTISME
DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE
JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES
(SUITE)

Eglise d'Imécourt et famille de Vassinhac (suite).

Au moment où paraissaient dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* les renseignements que j'avais pu réunir sur l'église d'Imécourt et la famille de Vassinhac, j'avais la bonne fortune d'apprendre qu'une pièce importante, la copie du *registre des délibérations du consistoire d'Imécourt, de 1666 à 1684,* se trouvait à Paris à la bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français (1).

L'histoire de ce manuscrit est à noter. Nous avons dit qu'Abel de Lambermont était, en 1675, pasteur de l'église d'Imécourt, nous aurions pu dire qu'il l'était depuis 1666 et qu'il en fut le dernier pasteur avant la révocation de l'Edit de Nantes. Lorsque, le 9 octobre 1685, sur la demande de l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, il reçut, en même temps qu'Etienne Trouillart, David Billet, Jacques-Alpée de St-Maurice, ministres de Raucourt, de Givonne, de Sedan, expatriés comme lui, la *permission* de se retirer en Hollande, il emporta le registre des délibérations du consistoire d'Imécourt, tenu pendant sa présence dans cette église de 1666 à 1684. A sa mort, survenue le 10 décembre 1731, ce registre fut déposé dans les archives de l'église wallonne de Maëstricht qu'il avait desservie, puis il passa aux archives de la bibliothèque wallonne de Leyde qui le céda en 1881 à la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

C'est un document d'autant plus précieux que, à part les registres de l'église de Sedan, il est le seul que l'on possède des églises établies dans nos contrées. Il était accompagné autrefois d'un registre mentionnant les actes de baptêmes, de mariages et d'inhumations, faits à Imécourt de 1673 à 1684; malheureu-

(1) Je dois remercier M. le bibliothécaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français de l'obligeance avec laquelle il m'a communiqué ce manuscrit, et M. Dannreuther, pasteur de l'église réformée de Bar-le-Duc, qui m'en a révélé l'existence, pour sa bienveillance et pour les notes qu'il m'a communiquées à ce sujet.

sement ce registre annexe a disparu : c'est une perte regrettable et il ne nous reste, par suite, qu'une partie des documents de l'histoire religieuse d'Imécourt. Ce débris des archives de l'église réformée est fort intéressant par le tableau qu'il donne des règlements, des habitudes, des mœurs, en un mot de la vie protestante avant la révocation.

Nous en donnerons une analyse détaillée, mais avant de la faire disons ce que nous apprennent de l'histoire de l'église d'Imécourt les notes qu'a bien voulu nous communiquer M. le pasteur Dannreuther, et dans lesquelles nous puisons largement.

Le 2 janvier 1612, les commissaires députés par le Roy ès provinces de Picardie, Champagne et Brie pour l'exécution de l'édit de Nantes, MM. Cauchon (catholique) et d'Angennes (protestant) reçoivent la requête des « habitants d'Imécourt, Ban-« theville, Aincreville, Villefranche, Beauclair, Beaufeu, Nouard, « Bois-des-Dames, Buzancy, Tenorgues, Bar, Briquenay, Beau-« fort, Champigneulle, Grandpré, Saint-Gevin, Marc, Cornas, « Fléville, Sommerance, Landres, Ysermont, Cierge, Mallaine, « Condé, Brieulles-sur-Meuse, Verrières, La Berlière, Oches, « Saint-Pierremont, Fontenoy, Sommauthe, Tannay, Stonne, « La Besace, Beaumont-en-Argonne, Artaise-le-Vivier et autres « lieux qui sont *des églises de Immécourt et de La Berlière,* faisant « profession de la religion prétendue réformée » tendant à obtenir des cimetières (1).

D'après cette requête, les protestants groupés, autour d'Imécourt et de La Berlière, dans une quarantaine de villages avaient, dès les années qui suivirent la promulgation de l'Edit de Nantes, un culte organisé.

Au colloque de la province de Champagne, tenu à Vitry-en-Perthois le 2 août 1612, l'église d'Imécourt, comme celle de Voncq et Falaise du reste, est « griefvement censurée pour « n'avoir envoyé pasteur ny ancien » pour la représenter (2). A cette époque, Aaron Blondel était pasteur d'Imécourt et il occupait encore ces fonctions en 1639.

Les églises de Guincourt, d'Imécourt, de Voncq et Falaise n'eurent souvent, pendant les années désastreuses du milieu du

(1) Publiées d'après l'original aux Archives municipales de Vitry-le-François par Hérelle dans ses *Documents inédits sur le Protestantisme à Vitry;* t. I, 1596-1688 ; Paris, Picard, 1903.

(2) Hérelle, *ouv. cit.*

XVIIe siècle, qu'un seul et même pasteur dont le ministère s'exerçait, non sans grandes difficultés, parmi des groupes de fidèles très clairsemés et séparés par de grandes distances.

En 1601, M. Gastines, ministre de Voncq et Falaise, prêche « fort doctement et saynement » à Metz (1).

En 1657, Abraham Cheron assiste au Synode de La Ferté-au-Col comme pasteur pour Voncq, Falaise, Imécourt.

En 1665, les pasteurs Jenoteau et Mutel représentent ces mêmes églises au Synode de Vitry-le-François.

Après ces quelques renseignements se rapportant à l'église d'Imécourt, revenons au registre des délibérations de son consistoire dont nous avons parlé.

Son début est du mois de février 1666.

Le 7 de ce mois (2), un consistoire se réunit à Imécourt, sous la présidence du pasteur Jenoteau de Guincourt, pour procéder à l'installation de son nouveau pasteur Abel de Lambermont. En voici le procès-verbal :

L'église d'Imécourt étant depuis plusieurs mois destituée de pasteur (3) et ayant jeté les yeux sur le sieur Abel de Lambermont proposant, a prié MM. du Consistoire de l'Eglise réformée de Paris de vouloir procéder à son examen, conformément au pouvoir qui lui en avait été donné par le Synode de cette province tenu à Vitry le 30e Avril 1665. Après que ledit sieur de Lambermont nous a eu fait voir deux actes du Consistoire de la dite église, le premier en datte du 22e, et le second en datte du 25e Novembre 1665, par lesquels il paroit qu'il a été examiné, selon les formes, et jugé digne d'être reçu au St Ministère et capable de l'exercer avec édification, et nous avoir rendu une lettre de la part du dit Consistoire, en date du 7 décembre 1665, signée au nom de tous par le sieur *Daillé le fils* qui y présidoit, par laquelle on nous donne la liberté de supplier quelques pasteurs de notre voisinage pour venir luy donner l'imposition des mains, dedans notre assemblée, après l'avoir oüy, par trois Dimanches consécutifs, en trois propositions par lesquelles il a singulièrement édifié cette église, avons prié *M. Jenoteau*, pasteur de l'église de Guincourt, de nous rendre cet office charitable ce qu'il a accordé, mais la saison fâcheuse et incommode nous otant l'espérance d'attirer chez nous pour le mesme effet quelqu'autre de Messieurs les pasteurs de la province, les plus voisins estant très éloignez (4), nous avons prié *M. Le Vasseur*, de l'église réformée de Sedan, de vouloir assister M. Jenoteau dans ce rencontre, ce qu'il nous a pareillement accordé et a donné

(1) Chronique de Jean de Morcy ; 21 février 1601.

(2) Registre des délibérations du consistoire de l'église réformée d'Imécourt de 1666 à 1684.

(3) François Mutel, résidant à Voncq, avait été nommé à Houdan en Brie par le Synode de Vitry, le 30 avril 1665.

(4) Notamment ceux de Vitry, Chalons, Vassy, Ay, Nettancourt, Epense et Sézanne qui avaient envoyé leur adhésion par écrit.

l'imposition des mains au dit sieur Abel de Lambermont dedans les formes ordinaires, avec lequel nous sommes d'accord de lui fournir 200 livres par an pour sa pension, outre son logement et sa nourriture que M. d'Imécourt a promis de lui donner tant et si longtemps que le dit sieur de Lambermont demeurera au milieu de nous sans être marié (1), et arrivant qu'il se marie nous ferons des nouvelles conventions avec luy pour sa pension.

Signé : Ph. Jenoteau, pasteur de Guincourt; J. Le Vasseur, pasteur de l'église de Sedan; Abel de Lambermont, pasteur.
Gédéon de Vassinhac-Imécourt.
Creplet, Pierre Briel, Raussin, Drouet, Jacques Vuilmet, J. Gonzal, anciens.

Voici en quelle forme le Consistoire de Paris, séant à Charenton, avait examiné le candidat :

Se sont trouvés MM. Daillé fils, pasteur de cette église, modèrateur de l'action, Drelincourt et Daillé père, aussy pasteurs de la même église, et MM. Claude, Houppe et Carrenat fils, pasteurs, qui étants à Paris ont été priés de se rendre icy veu l'importance du sujet dont il devoit être traité : item MM. Desforges, Massanes, des Galinières, Falaizeau, Bezard, Fouquier et Mosnier, anciens de la dite église. Et après l'invocation du nom de Dieu, le dit Sr Abel de Lambermont ayant été ouy avec satisfaction ès propositions françoise et latine sur les textes qui luy avoient estés baillés, Dimanche au soir par M. Daillé... il a été procédé ensuite à son examen pour éprouver quelle connoissance il a tant des langues grecque et hébraïque que des points de la théologie et de la philosophie; ce qui ayant esté fait dans les formes ordinaires, la compagnie a jugé, tout d'une voix, le dit Sr Abel de Lambermont digne d'être reçeu au St Ministère.

A ce procès-verbal était jointe la lettre de recommandation suivante :

Du 7e Décembre 1665.

Messieurs et très honorés Frères, nous avons reçeu la lettre que vous nous avés écrite et selon votre désir nous avons examiné le proposant qui nous est venu trouver de votre part. Il a satisfait ceux qui ont travaillé à cet examen et ils l'ont jugé digne d'être reçeu en la sainte charge qu'il doit exercer au milieu de vous..... de sorte qu'il y a sujet d'espérer qu'avec l'aide de Dieu votre église sera dignement servie de lui, quand il y aura esté establi par l'imposition des mains qui lui manque encore et que l'ordre veut qu'il reçoive chez vous, par le ministère de quelques uns de Messieurs nos frères, les pasteurs de votre voisinage.

Les anciens, au nombre de six, assistaient le pasteur et formaient le consistoire (2). Ce corps se recrutait par coaptation et était chargé d'assurer l'observation de la Discipline des églises

(1) Il se maria à Sedan, le 14 août 1678, avec sa cousine Louise de Lambermont, fille d'Abraham de Lambermont, avocat.
(2) Voy. *la discipline des églises réformées au Royaume de France* (1559).

réformées. Ses membres devaient, avant les jours de fête, remettre à chaque fidèle le *méreau* (1) sans lequel nul ne pouvait être admis à la Cène. Ils recueillaient les contributions pour le traitement du pasteur, les pauvres, les étudiants, les veuves des pasteurs, et se réunissaient trimestriellement pour « donner ordre aux affaires de l'église en général et principalement pour examiner les mœurs d'un chacun ». Nous allons voir, d'après notre registre, les détails du fonctionnement de cette institution.

Avant la fin de l'année, la Compagnie des anciens de l'église se réunit en un consistoire, tenu à Imécourt le 19 décembre 1666.

L'église d'Imécourt avait été quelque temps sans pasteur, à cause de la séparation des annexes, et par suite les consistoires n'avaient pas été, pendant plusieurs mois, tenus dans leur ordre régulier. La compagnie, pour rentrer dans son devoir, trouva bon que, outre les consistoires qui se tiennent, suivant l'exigence des affaires, tous les trois mois, huit ou quinze jours avant la Cène, elle s'assemblerait en nombre aussi complet que possible, non seulement pour donner ordre aux affaires de l'église, mais principalement pour examiner les mœurs de chacun de ceux qui les composent, afin de reconnaître ceux qui auront commis quelque scandale digne de semonce. Et pour cet effet elle exhorte chaque ancien à surveiller ceux qui lui sont commis et de faire, sans déguisement et sans crainte, un fidèle rapport à la compagnie des désordres qu'ils auront découverts, pour y remédier de tout son pouvoir.

Elle est même d'avis que ce jour-là le pasteur et les anciens, chacun en particulier, se soumettent à l'examen qu'elle fera alors de leur vie et de leur zèle, soit pour l'intérêt de l'église, soit pour leur propre salut, et pour chacun d'eux de ne rien cacher de ce qu'ils sauront les uns des autres, c'est-à-dire le pasteur des anciens et les anciens du pasteur et de chacun d'eux qui ne répondra pas à la dignité de leur charge ou aux devoirs de vrais chrestiens. Et outre ces consistoires qui se feront régulièrement tous les trois mois, elle en a ordonné un plus général encore où l'on viendroit jusqu'à l'examen de la Doctrine mesme du pasteur qui se tiendroit une fois tous les ans.

Une dernière délibération de ce consistoire décide qu'à cause de l'éloignement de quelques fidèles du lieu où se fait l'as-

(1) Méreau, petit jeton en métal.

semblée et par suite de l'incommodité qui en résulte pour eux, la Cène aura lieu deux dimanches de suite et souhaite que cette décision soit maintenue pour la commodité des familles et l'édification de toute l'église. Il est à remarquer que, depuis l'origine de la Réforme, le zèle des fidèles s'était ralenti et même perverti en certaines circonstances.

Aussi, dans le Consistoire tenu le 29e mai 1667, Paul Chobard, habitant Villers-devant-Dun, est vertement réprimandé par la Compagnie pour le scandale qu'il lui a donné et à toute l'église en se mariant en l'église romaine. Mais « comme il a témoigné une grande repentance de cette horrible faute, elle a jugé qu'il devait être suspendu de la Cène du Seigneur pour trois mois. Si pendant ce temps il appert que sa repentance est sincère et véritable, elle le recevra en la paix de l'église et en la jouissance de tous ses bénéfices ».

Au Consistoire du 3e juillet 1667, la Compagnie, conformément à l'article du Synode de Clermont de 1667, qui laisse la liberté à tous les consistoires d'obliger les anciens d'une église à demander congé à l'assemblée tous les trois ans, s'adresse à chacun des anciens les uns après les autres et, loin de leur accorder leur liberté, les exhorte à persévérer ; ce sont les sieurs :

Jean Boudet, Pierre Briel, Philippe Raussin, Jacques Vuilmet, Jean Gonzal, Daniel Alardin.

Tous d'un commun consentement promettent leur assistance à l'Eglise.

Suivant une autorisation du Synode de Clermont de 1667, elle oblige les particuliers à aller prendre les méreaux chez les anciens et en même temps d'y apporter leur contribution pour l'entretien des ministres, enjoignant aux particuliers d'y obéir, et pour plus de facilité elle fait établir un rôle suivant les contribuables.

Ce rôle a disparu et le feuillet qui le renfermait a été déchiré.

D'après ce rôle, la compagnie, considérant que plusieurs particuliers éloignés de la demeure des anciens n'étaient pas classés comme ils le devaient, a décidé que chacun d'eux serait mis sous la direction de l'ancien le plus rapproché, qu'un rôle serait établi à ce sujet et mis entre les mains des anciens pour le signifier aux dits particuliers, afin qu'elle ne fut cause d'ignorance, et qu'ils se rangeassent avec obéissance aux ordres de l'Eglise.

Le Consistoire du 26e mars, jour de Pasques fleuries 1673, s'occupe de remplacer un des anciens ci-dessus nommés, Pierre Briel, qui l'a longtemps servi en qualité d'ancien et l'a édifié par sa bonne vie, la douceur de sa conversation et son zèle ardent pour la religion. Jugeant qu'il est nécessaire de mettre à sa place quelque personne qui eût soin des quartiers de Grandpré, Cornais Saint-Juvin et Imécourt, la Compagnie nomme tout d'une voix Isaac Larché, marchand demeurant au dit Grandpré, pour faire les fonctions d'ancien aux dits lieux. L'acte ayant été publié deux dimanches de suite, Isaac Larché est reçu le troisième dimanche, 16e avril 1673, dans la charge d'ancien.

Dans la réunion du dimanche 9 juillet mil six cent septante trois, « le sieur de Lambermont... établit son compte avec les anciens... tant de sa pension, des frais du Synode tenu à Charenton le 1er may 1673 que pour autres deniers par luy déboursés... Il se trouve redevable envers l'église pour les deniers des pauvres de la somme de quarante et une livres... Il est satisfait jusques à ce dit jour, tant de sa pension que de ses frais et mises ».

L'Assemblée suivante, tenue le 14 juillet 1674, est consacrée aussi à des affaires de finances :

Consistoire tenu à Imécourt le 14e Juillet 1674.

Par compte fait avec M. de Lambermont... il s'est trouvé qu'il avait touché, tant de ce qu'il devait des deniers des pauvres du dernier compte cy devant, que de ceux qu'il a touchés depuis ce temps là jusques à huy, que des contributions de plusieurs particuliers, la somme de quatre cent quatorze livres, deux sols, deux deniers, y compris quinze livres pour Mesdemoiselles de Vassinhac et d'Imécourt de la présente année, qui est escheue au premier de ce mois, que pour menus frais et dépenses de son voyage du Synode dernier tenu à Vitry, le 2 may dernier, la somme de quatre cens trente livres six deniers. Ainsy il lui reste dub seize livres, treize sols, quatre deniers. Et a esté convenu que le dit sieur de Lambermont tiendra compte de cinquante deux livres par M. de Valignye, sur sa pension courante lorsqu'il aura reçu le restant des cent cinquante livres portées par l'inventaire de M. de Valignye, en quoy sont comprises les dites cinquante livres.

Fait en consistoire à Imécourt le 14e Juillet 1674.

Abel de Lambermont pasteur, Raussin ancien, Ab. Marchal, Isaac Larchier ancien, Gonzal ancien, Jérémy Gonzal.

Nous trouvons ensuite le procès-verbal le plus important du registre. Il nous montre avec quelle force, dix ans avant la Révocation, les protestants étaient résolus à résister au mouve-

ment de persécution qui s'accentuait de plus en plus contre eux. Le long règlement que nous reproduisons en entier est infiniment précieux pour l'histoire intime du protestantisme.

Consistoire tenu à Imécourt le 9e Juillet 1675.

Nous soussignés, pasteur et anciens de l'église réformée d'Imécourt, suivant l'arresté de notre Synode dernier, tenu à Vitry le deuxième may 1675, qui ordonne à tous les pasteurs de la province, immédiatement après leur retour en leurs églises, de signer la discipline des églises réformées de France et de la faire signer aussy à tous les anciens pour témoigner qu'il n'y a pas un de nous qui ne soit inébranlablement résolu de garder toute cette foy, sans rien y rien ajouter, ni en rien diminuer et de retenir ce service religieux qui est parmi nous comme étant entièrement conforme à la parole de Dieu, assemblés pour cet effet en consistoire, protestons icy comme devant Dieu et avec toute la sincérité possible que nous voulons vivre et mourir dans la religion réformée en nous soumettant en toutes choses aux ordres de la dite discipline... sans nous en départir jamais et sans souffrir qu'il y soit fait aucun changement contraire à la parole de Dieu, à notre confession de foy et à la liberté des églises.

Fait à Imécourt en consistoire.....

Abel de Lambermont pasteur, Raussin, Isaac Larchier, J. Gonzal, anciens.

Du mesme jour, 9e Juillet 1675.

La compagnie du Consistoire de cette église assemblée... afin de pourvoir aux choses qui regardent la conduite de ce petit troupeau que Dieu a commis à ses soins, ayant jugé à propos qu'il fut fait un règlement par écrit touchant plusieurs choses dont les particuliers doivent être avertis et dont il sera permis... de tirer copie, a résolu que la lecture en serait premièrement faite au peuple... afin que personne ne prétende cause d'ignorance de ce qui s'en suit.

I. Premièrement, c'est qu'ayant considéré que l'instruction des enfants est une chose absolument nécessaire d'où dépend la fermeté dans la religion et la bonne conduite de leur vie et de leurs mœurs, elle en recommande non seulement le soin à tous les pères et mères, mais elle les avertit aussi que le sieur de Lambermont, notre pasteur, s'est offert de les catéchiser cy après d'une manière la plus familière que faire se pourra. C'est pourquoi ceux qui auront des enfants qui en seront capables en avertiront premièrement leur ancien et, parce que le Dimanche est occupé le matin aux actions ordinaires et qu'il serait trop incommode pour les enfants, qui ne sont pas de ce lieu, l'après midy pour être interrogés, nous avons cru que ces petits exercices se feroyent plus commodément dans les jours de fête auxquels jours les pères et mères pourront amener icy leurs enfants ou les y envoyer. Et pour ce qui est des grands catéchismes qui se font selon les sections jointes à nos liturgies, parce que nous ne pouvons pas les faire utilement non plus, l'après midy du Dimanche... le dit sieur de Lambermont a résolu avec nous de suivre le conseil que le Synode a donné... qui est de faire, de temps en temps, quelques uns de ces grands caté-

chismes le matin, en la place d'un prêche en expliquant une section au peuple au lieu d'un texte de l'écriture sainte.

II. Le dit sieur de Lambermont... déclare aussy à cette église... qu'encore qu'il ayt été quelquefois batiser quelques enfants en danger de mort dans les maisons des particuliers, il n'yra plus cy après... Vu le danger qu'il y a à s'exposer par ce moyen à la chicane des adversaires... C'est pourquoi les particuliers sont avertis d'apporter leurs enfants au lieu où se font nos exercices... pour y être à quel jour que la nécessité le requerra, à moins qu'il n'y ait impossibilité manifeste, par le mauvais temps ou autre chose semblable, d'y transporter l'enfant, de quoy l'on prendra certificat des gens du lieu mesme et, s'il est possible, permission de la Justice du dit lieu avant que d'aller appeler le pasteur.

III. La compagnie jugeant aussi que l'ordre autrefois établi... entre les anciens qui servoyent par cartier, les uns après les autres, durant trois mois d'une cène à l'autre, était un très bon ordre... le renouvelle afin que chacun d'eux s'en acquitte... qui est que celuy qui aura servi à la table de la sainte cène durant les deux Dimanches qu'elle se célèbre rendra la boite et se trouvera, tant que faire se pourra, aux batêmes et mariages extraordinaires... et aux autres fonctions de la dite église où il sera besoing d'un ancien jusqu'à la cène suivante où le plus ancien après celui-là commencera son cartier et ainsy des autres. Celui qui commencera... la cène prochaine, de St Remy (sera) le Sieur Isaac Larché, parce qu'étant nouvellement établi en la dite charge, il n'a pas encore servi.

IV. Ayant aussy considéré que la pluspart de ceux qui n'ont point d'ancien, résidant dans le lieu de leur demeure, ne savent pas souvent à qui s'adresser, soit pour donner leur contribution, soit pour quelqu'autre chose qui regarde l'église..., nous avons cru devoir leur déclarer quels sont les despartements de chacun des anciens. C'est à savoir :

Les sieurs Creplet et Raussin pour ceux de Briquenay, Beaufeu, Thenorgues;

Le sieur Alardin pour ceux de Barrières (?), la Berlière, St Pierremont, Fontenois, Semaude, Buzancy ;

Le sieur Gonzal pour ceux de Nouart, Tailly, Dun, Villers-devant-Dun, Increville, Bantheville et Villefranche ;

Le sieur Larché pour ceux de Grandpré, Termes, Montcheutin, St Juvin, Cornai, Imécourt.

Pour ce qui est des étrangers, ce sera l'ancien qui sera de cartier à leur distribuer les merreaux les jours de cène. De quoy on les avertira afin qu'ils puissent s'adresser.

V. N'ayant aussi que trop reconnu... combien le zèle des particuliers diminue de jour en jour à l'égard de l'entretement du ministère au milieu de nous jusque là que nous sommes contraints d'employer souvent une partie des deniers qu'on donne pour les pauvres pour ayder au payement de la pension de notre pasteur... nous ne saurions nous empescher d'en témoigner notre déplaisir à ces personnes-là et de les exhorter, au nom de Dieu, de réveiller leur conscience et leur pitié là dessus... Et parce que le cartier de Briquenay est celui de tous qui s'en rend le plus coupable... nous avons prié le sieur

Creplet de presser le plus qu'il pourra ceux qui sont en arrérage, de s'en acquitter le plus fidèlement qui leur sera possible. Et nous avons résolu d'exécuter d'ores et avant l'arrêté de nos synodes qui oblige les particuliers à aller quérir les merreaux chacun chez leur ancien en y portant leur contribution, de sorte qu'on n'en distribuera plus qu'aux étrangers dans l'assemblée, sauf à ceux, qui n'ont point d'ancien dans leur résidence, d'en demander le Dimanche même de la Cène avant l'assemblée en donnant en même tems leur contribution.

VI. Et parce qu'il y a plusieurs personnes de cette église qui, sous le prétexte que nous n'avons pas beaucoup de pauvres... ne mettent pas dans la boîte ce qu'ils pourroyent y donner, nous les prions de rallumer leur charité... en considérant qu'outre la dépense des pauvres... nous sommes obligés d'assister beaucoup d'étrangers passants, soldats et autres de la religion, qui s'adressent à nous parce que nous sommes sur la frontière ; que nous sommes obligés aussi à plusieurs petits frais pour l'église... et qu'outre cela il faut que nous portions à tous les synodes la somme de cinquante cinq livres... à laquelle nous sommes taxés pour l'entretien des pauvres églises, des Académies et des étudiants. Et comme les dépenses qu'il faut que fassent le ministre et l'ancien députés pour y aller ne se doivent pas prendre sur les deniers des pauvres, les particuliers étant obligés par notre discipline à se cotiser pour cet effet... ils seront aussy avertis de se préparer à y contribuer toutes les fois que le Synode approchera, de quoy on leur donnera avis quelques semaines auparavant afin que tout prétexte leur soit oté de s'en excuser.

VII. Tous ceux de cette église sont aussi avertis de ne plus donner lieu à un désordre fréquent qui est que souvent, lorsque le pasteur est en chaire et qu'il entre quelque personne considérable, tout le monde se lève avec bruit pour leur faire honneur, ce qui interrompt le prédicateur ou la prière. C'est pourquoy nous les exhortons à ne plus agir ainsy et à considérer que dans la maison de Dieu on doit suspendre tous les devoirs d'honneur mondain... Ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse garder sans bruit les uns envers les autres l'honnêteté selon la condition d'un chacun. Et parce qu'il arrive aussi souvent que les jours de Cène, lorsque le Ministre distribue le pain et la coupe, on le fait attendre par de vaines cérémonies pour laisser passer devant soy les personnes qu'on croit de le devoir... La compagnie prie ceux qui remarqueront ce retardement de s'avancer librement à la table... et de ne craindre point de passer pour inciviles... puisque aussy bien les fidèles y font tous proffession en y mangeant d'un même pain et en y buvant d'une mesme coupe, de s'y reconnaître tous égaux en notre seigneur Jésus-Christ.

VIII. Tous ceux qui se trouvent dans ces saintes assemblées sont encore exhortés à l'attention de la parole de Dieu durant qu'elle y est leüe et preschée et aussy au respect et à la vénération qu'ils doivent témoigner, durant la prière, en se mettant à genoux, action qui marque la plus profonde adoration que nous devons rendre à Dieu et que les fidèles anciens ont toujours pratiquée jusqu'à se mettre même la face en terre parce qu'on ne saurait trop profondément s'humilier devant luy, devant lequel nous sommes moins que la poudre et la cendre.

IX. Et afin que le service de Dieu ne soit plus tant négligé... le pasteur et

les anciens de cette église y veilleront... et remarquant soigneusement ceux qui se priveront de la première Cène... ou qui s'absenteront des actions ordinaires sans de légitimes raisons, afin qu'en ayant fait rapport à la compagnie, elle procède contre eux selon les rigueurs de la discipline, comme contre des impies, des mauvais chrétiens et des tièdes qui refusent de venir aux occasions joindre leur voix et leurs vœux à ceux de toute l'église pour y glorifier Dieu et le prier d'un commun accord ainsy qu'il nous l'ordonne.

ABEL DE LAMBERMONT, pasteur.

A propos de l'art. V du règlement, où le Conseil se plaint que le quartier de Briquenay se montre d'une parcimonie coupable, nous pouvons donner un appui aux justes récriminations du pasteur, car la population protestante de ce village était relativement considérable. Dans les registres de l'église de Sedan, 38 actes religieux se rapportent à cette communauté.

Le pasteur lui-même est peu satisfait, il menace de s'adresser au Synode à ce sujet et il le fait après son mariage. Il demande au Synode, du 27 avril 1679, tenu à Charenton, la liberté de se séparer de son église au cas qu'elle ne la satisfasse pas, à l'advenir de ce qu'elle est obligée de luy fournir pour sa subsistance. La compagnie le luy a accordé en appelant deux ministres voisins pour juger des motifs de la dite séparation (1). Ajoutons que l'église d'Imécourt s'est exécutée.

Les procès-verbaux qui suivent ont moins d'intérêt :

Consistoire tenu à Imécourt le 14e Juillet 1675.

La compagnie ayant jugé à propos qu'à l'égard de la recepte des deniers des pauvres, il y eut quelqu'un des anciens qui en tint un contrôle... Comme c'est la coultume en plusieurs églises, a prié le Sieur Jean Gonzal d'en prendre la peine, ce qu'il a accepté pour le cours de la présente année, à condition que chacun des autres anciens prendra le même emploi, à son tour dans les années suivantes. De quoy ils sont tombés d'accord.

Fait à Imécourt.....

Signé : ABEL DE LAMBERMONT pasteur, RAUSSIN ancien, ISAAC LARCHIER, GONZAL ancien.

Consistoire tenu à Imécourt le 3e May 1676.

Les Sieurs Claude Creplet et Philippe Raussin anciens de cette église, dans les quartiers de Briquenay, ayant déclaré à la compagnie... qu'ils étoyent obligés, par la nécessité de leurs affaires particulières, de changer de pays et qu'ainsy ils ne pouvoient plus vaquer aux affaires de l'église, la dite compagnie... a eleu en leur place le Sieur Germain Picart pour exercer la charge d'ancien dans les dits quartiers de Briquenay.....

(1) Communication de M. le pasteur Dannreuther.

Consistoire tenu à Imécourt le 10e Octobre 1677.

Cejourd'huy, dixième octobre... nous avons compté avec M. de Lambermont... tant de ce qu'il a reçeu pour son compte que des deniers des pauvres et, après avoir déduit sa pention jusqu'à cejourd'hui, mesme quelqu'argent qu'il a baillé à des particuliers, il s'est trouvé redevable envers la compagnie de la somme de quarante six livres cinq sols. N'est compris au dit compte ce qu'il a déboursé pour son bastiment.

En présence de Monsieur d'Imécour, capitaine pour le service de S. M. dans le régiment de Navarre, de Gerémye et Jacques Gonzal demeurants à Nouart et Pierre Briel marchand à Grandpré.

Signé : Abel de Lambermont, J. Gonzal, Picart, ancien, Isaac Larchier, Imécourt, Isaac Collas, Pierre Briel, Jérémie Gonzal, J. Gonzal.

L'une des fonctions importantes du Consistoire était de recevoir les déclarations des catholiques qui demandaient leur admission dans l'église réformée. Le registre d'Imécourt contient trois de ces déclarations : le 15 novembre 1671, celle de Nicolas Boiteaux, de Lagny-en-Thiérache ; le jour de Noël de la même année, celle de Pierre d'Hiauville de Hennecourt, natif dudit lieu en Picardie, fils d'un père protestant, et le 6 mars 1678, celle de Gabriel Dorizon, originaire du pays de Liège, que nous reproduisons :

Consistoire tenu à Imécourt le 6e Mars 1678.

Cejourd'huy... Gabriel Dorizon, natif de Guy, pays de Liège, s'étant présenté à nostre compagnie pour nous témoigner le dessein qu'il avoit d'entrer dans nostre communion et nous ayant assuré que ce n'était par aucun intérêt temporel qu'il avoit pris cette résolution mais par un motif de conscience... nous l'y avons très volontiers reçeu, à condition qu'il édifieroit l'église et qu'il donneroit gloire à Dieu en abjurant publiquement... les erreurs où il avoit été nourry et en protestant solennellement de se soumettre entièrement à nostre discipline.....

Signé : Gabriel Dorizon, Abel de Lambermont, G. Picart, J. Gonzal, Isaac Collas.

Les derniers procès-verbaux contenus au registre sont tous relatifs aux comptes et à la pension du pasteur qui s'élevait, depuis son mariage, à 400 l. par an :

Consistoire tenu à Imécourt le 9e Juillet 1679.

Aujourd'huy... ayant fait conte avec Messieurs les anciens de nostre église... touchant ma pension jusqu'à ce dit jour, je les en tiens quittes et dûement payé. En témoignage de quoy j'ay signé les dits jour et an que dessus.

Lambermont ministre.

Consistoire tenu à Imécourt le 7e Juin 1682.

Cejourd'huy... conte a esté fait avec M. de Lambermont, nostre pasteur, en présence de M. d'Imécourt, des pensions de troys années qui seront escheues le neufviesme juillet prochain, à raison de quatre cent livres par an. Nous luy redevons ce dit jour quatre-vingt livres dix sols, sauf à déduire sur icelle somme ce qu'il recevra dans le dit temps et à parfaire ce quy défaudra.

Consistoire tenu à Imécourt le 3e Octobre 1683.

La compagnie ayant jugé à propos de commettre un recepveur de la pension du Sieur de Lambermont, pasteur de l'église d'Imécourt, pour meilleur ordre et pourvoir à l'advenir à sa subsistance par cartier de chacune année, le Sieur Jacques Briel, demeurant au dit Imécourt, s'est offert volontairement d'en prendre le soing et de recevoir de chaque particulier ce qu'ils donneront volontairement. Et les peuples seront advertis de s'adresser à luy pour luy délivrer. Lequel Sieur Briel a esté agrégé à la compagnie en qualité de diacre, ce qu'il a accepté et promis de s'en acquitter fidèlement et a signé avec nous le jour et an susdit.

Signé : Imécourt, Lambermont ministre, G. Picart ancien, J. Gonzal ancien, Pierre Briel ancien, Jacques Briel.

Consistoire tenu à Imécourt le 3e Octobre 1683.

Cejourd'huy... Monsieur de Lambermont nostre pasteur a rendu compte des deniers des pauvres qu'il a reçeus depuis le 7e juin 1682 et jusques a huy et qu'il a distribués dont il en est déchargé.

Signé : Imécourt, G. Picart ancien, P. Briel ancien, J. Gonzal, Jacques Briel.

Le mesme jour, 3e octobre 1683, conte a esté fait avec Monsieur de Lambermont, nostre ministre, des deniers qu'il a reçeus depuis le conte cy-dessus qui se sont trouvés monter à la somme de trois cent soixante et cinq livres seize sols d'une part et quarante cinq livres d'autre, sur sa pension après avoir déduit quatre vingt livres dix sols quy luy estoyent redeubs par le susdit conte, n'a resté à imputer sur le conte quy a escheu depuis jusques à présent sur la dite pension que la somme de trois cent trente livres six sols. Partant pour fournir la somme de cinq cent livres escheue, luy resto deub de sa dite pension cent soixante neuf livres, quatorze sols.

Faict et arresté en consistoire à Imécourt les jour et an susdits, présents les anciens et diacre subsignés.

Signé : Lambermont ministre, Pierre Briel ancien, Jacques Briel, J. Gonzal ancien.

Consistoire tenu à Imécourt le 17e Décembre 1684.

Aujourd'huy... conte a esté faict entre Monsieur de Lambermont nostre ministre et nous anciens et diacre soubsignés touchant les deniers qu'il a reçeus pour sa pension. Et s'est trouvé avoir touché de contributions volontaires des particuliers de nostre église la somme de quatre cent septante trois livres, douze sols, quatre deniers depuis le dernier conte faict avec luy, le troisième

octobre mil six cent quatre vingt troys, par lequel dernier conte luy est redue la somme de cent soixante neuf livres, quatorze sols. De sorte que restent vingt six livres, huit sols, quatre deniers des cinq cents livres qui luy sont escheues pour les cinq derniers quartiers susdits en contant depuis le dict jour troisième d'octobre mil six cent quatre vingt trois avec la dite somme de cent soixante neuf livres, nous luy sommes redevables en tout de cent nonante six livres, deux sols, quatre deniers, sauf erreur de calcul.

Bon pour 196l, 4d.

Signé : Pierre Briel ancien, Lambermont ministre, J. Larcher ancien, J. Briel, J. Gonzal ancien, Imécourt.

Ce mesme jour... Monsieur de Lambermont nostre ministre a rendu compte des deniers des pauvres qu'il a touchés depuis le dixième octobre mil six cent quatre vingt trois jusqu'à ce jour. Et nous estant apparu qu'ils ont esté fidèlement distribués, tant aux nécessiteux de nostre église, qu'entre passants malades et affligés, nous l'en tenons quitte et déchargé.

Signé : Imécourt, J. Gonzal ancien, Lambermont ministre, Jacques Briel.

C'est à cette date du 17 décembre 1684 que s'arrêtent les procès-verbaux des délibérations du Consistoire d'Imécourt. Il est à regretter que le manuscrit qui les reproduit ne comprenne pas une période plus étendue, car son analyse est des plus intéressantes.

Rattachée à la doctrine de Calvin, l'église d'Imécourt, comme ses voisines de Voncq (dont elle avait été primitivement annexe) et de Falaise, observait la discipline calviniste dans toute son austérité, sa sévérité, son âpreté égalitaire, si on peut employer cette expression ; elle avait, de plus, une tendance à favoriser l'esprit de suspicion dans les relations de ses membres entre eux, comme on l'a vu plus haut.

Mais la révocation de l'Edit de Nantes approchait, précédée des dernières mesures rigoureuses qui la faisaient pressentir.

En 1684, le sieur Cresplot, lieutenant particulier à Sainte-Menehould, chargé, par l'Intendant, de se trouver aux consistoires d'Imécourt, s'excusait de ne point s'y rendre dans la crainte des « chemins fascheux » du pays et de l'absence probable de vacations pour l'indemniser de ses démarches (1). Nous avons dit l'expulsion du pasteur de Lambermont ou, pour ne pas

(1) Note de M. le pasteur Dannreuther, tirée des Archives municipales de Vitry-le-François, GG 242, n° 6.

employer cette expression, la *permission* qui lui fut donnée, le 9 octobre 1685, de se retirer en Hollande.

C'est également à la même époque, au mois d'octobre 1685, que Gédéon de Vassinhac d'Imécourt se décida à se ranger « à la religion du Roy ». Une lettre de Louvois à son frère, l'archevêque de Reims, lui annonce cette nouvelle en même temps que l'expulsion des ministres dont nous avons parlé et l'envoi d'un bataillon destiné à loger chez les religionnaires de Sedan « pour en diminuer considérablement le nombre ».

..... « Sa Majesté a appris avec beaucoup de joie la résolution « que M. d'Imécourt a prise de se convertir ; elle nous charge « de l'assurer que le secret qu'il demande luy sera gardé et « qu'elle a beaucoup de satisfaction du party qu'il prend, dont « il recevra des marques dans les prochaines occasions qui se « présenteront..... » (1).

Plus ferme dans ses convictions religieuses que son époux, Madame d'Imécourt refusa d'abjurer. Rappelons qu'elle était fille d'Aubertin de Pouilly, seigneur d'Inor, Pouilly, Lazy, etc., et de Madeleine de Pouilly, dame de Voncq ; que devint-elle ? Abjura-t-elle à la dernière heure comme sa sœur Gabrielle, Madame de Sahuguet, comme sa cousine Claude de Pouilly, Madame de Greffin ? Nous l'ignorons.

Les protestants d'Imécourt et de la région vivaient en bonne intelligence avec les catholiques, voire même avec leurs curés. L'archevêque de Reims en faisait un grief à ceux-ci au même titre qu'aux ivrognes, aux ignorants, aux possesseurs de nièces trop jeunes. Il semble, d'après les procès-verbaux de ses visites pastorales, que ces prêtres n'offraient en général qu'un niveau moral et intellectuel assez inférieur. En 1673 et en 1679, Imécourt n'était qu'un secours de la paroisse de Chéméry dont le curé, M^tre^ Rouys (Henry), âgé de 64 ans, n'était qu'un « très méchant « curé, si confirmé dans le mal, qu'il y avoit peu de bien à en « espérer ».

En 1673, M^tre^ Christophe Baré, curé d'Ainereville, âgé de 28 ans, « se prend de vin, est coureur, à ce que m'a dit le Doyen, a esté « aumônier de Madame de St-Etienne, est vestu de buffle, boit

(1) Notes de M. le pasteur Dannrenther ; extraits du *Bullelin du Protestantisme français*, tome XI, page 38.

« furieusement, tient des propos scandaleux en buvant, applique « mal à propos les passages de l'Escriture sainte... » (1).

Les appréciations de l'archevêque de Reims sur les prêtres des campagnes, ses subordonnés, sont justes sans doute, mais sévères. Il est vrai qu'il savait aussi adresser des éloges à ceux qui lui semblaient les mériter : en 1673, à N..., curé de Douzy, « bon « ecclésiastique, homme de bien, appliqué à son ministère, « fréquente un peu les huguenots ; je l'en ai adverty ; » à Mtre Chrétien Daisne, son successeur en 1682 « très honnête « homme ; je l'ay fait doyen rural en octobre 1682 » (2).

Ajoutons que la réforme du clergé, réclamée depuis deux siècles, n'était pas encore entièrement accomplie.

(A suivre). Dr J. Jailliot.

Biographie des Généraux du BLAISEL

Du Blaisel, baron de La Neuville, famille noble, originaire du Pas-de-Calais, dont plusieurs membres ont habité le château de La Neuville-les-Stenay. La branche actuelle a pour armes : Les armes pleines *du Blaisel,* qui sont : écartelé aux 1 et 4 d'hermines à six fusées de gueules, rangés en fasce ; aux 2 et 3 d'or, à 3 bandes d'azur ; l'écu posé sur un aigle de sable à deux têtes couronnées d'or, supports ; deux canons de sable sur affûts de gueules posés sur une terrasse de sinople mouvante de la pointe de l'écu.

I

Du Blaisel (Antoine), chevalier, seigneur de La Neuville-les-Stenay, seigneur de Quesques (Pas-de-Calais, canton de Desvres, arrond. de Boulogne), lieutenant du roi au château de Sedan, mort à Sedan le 14 mars 1696, âgé de 47 ans, et enterré dans l'église Saint-Charles, était le troisième fils de Barthélemy et de Suzanne de Poucques ; il avait épousé :

En premières noces, le 23 août 1679, Nicole-Ernestine de Lardenois de Ville, veuve de Jacques de Caillau, seigneur de

(1) Notes de M. le pasteur Dannreuther ; Bibl. nat., manuscrits, Fonds franç., 6026.
(2) E. Thellier : *Précis historique de Douzy.*

Courtenay, capitaine au régiment de Picardie; fille de Guill, de Lardenois de Ville, seigneur de Dohan sur la Semois (1), et de Louise d'Orey de Bolandre, petite-fille du côté paternel de Florent Lardenois de Dohan et de Marguerite de Mouzay, et du côté maternel, d'Albert III d'Orey, seigneur en partie de La Neuville et de Luzy.

Ils eurent plusieurs enfants :

1° Louis-Joseph, né à Sedan le 11 mai 1672 ;

2° Antoine II du Blaisel, qui viendra ci-après ;

3° Louis-Abraham, né à Sedan le 14 décembre 1684 ;

4° Anne-Marguerite, née à Sedan le 20 juillet 1686, reçue à Saint-Cyr le 5 janvier 1696, sur preuves de noblesse remontant par titres jusqu'à Henri du Blaisel, leur cinquième aïeul, écuyer, seigneur du Blaisel, marié dans la ville de Boulogne-sur-Mer le 16 juin 1523, avec Françoise d'Outremepuis.

Et en deuxièmes noces, Anne de Gramberg dont nous ne connaissons pas d'enfants.

II

Antoine II du Blaisel, né à Sedan le 19 octobre 1683, entra au service au régiment de Navarre (infanterie) en 1699, comme cadet, passa au régiment de Picardie en 1701, fut nommé sous-lieutenant le 1er mai 1701, lieutenant le 21 décembre 1702, capitaine le 23 janvier 1704, major le 25 août 1733 et lieutenant-colonel le 4 juillet 1734 ; il fit les campagnes de 1701 à 1703 en Flandre, 1704 et 1705 sur le Rhin, 1706 à 1712 en Flandre, 1713 en Alsace, 1713 en Espagne, 1733 et 1734 en Italie ; il fut tué, avec ses deux frères Louis-Joseph et Louis-Abraham, à la bataille de Guastalla, le 19 septembre 1734. Il était gouverneur du château d'Ardelot en Boulonnais et chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé, le 5 mars 1713, Marie-Charlotte d'Ives, morte à La Neuville le 14 août 1737, âgée de 45 ans, fille de Jean-Paul d'Ives, marquis du Saint-Empire, gentilhomme de la clef d'or de l'électeur de Cologne, et de Marguerite Faye du Vemmel, dont il eut :

1° Antoine-Albert-Anne, né à La Neuville le 22 septembre 1714, qui viendra ci-après ;

2° Louis-Antoine, décédé en bas âge ;

(1) On voit encore à Dohan le château des Lardenois et leurs pierres tombales dans l'église de ce village.

3° Antoine-Joseph, qui devint lieutenant général des armées du roi et dont la biographie viendra plus loin ;

4° Anne-Claude-Antoinette, née à La Neuville le 11 août 1718, reçue à Saint-Cyr le 2 septembre 1727, mariée à La Neuville, le 13 avril 1744, à François-Guillaume Dagobert de Maret de la Loge, baron de Brouenne, Nepvant, Ginvry, etc. ;

5° Gabriel-Claude-Antoine, né à La Neuville le 27 décembre 1719, capitaine de hussards, puis vicaire de l'archevêché de Bordeaux, mort à Stenay le 18 septembre 1775 ;

6° Antoinette-Charlotte-Albertine, née à La Neuville le 4 février 1722, reçue à Saint-Cyr le 28 février 1733 sur les preuves d'Anne-Marguerite du Blaisel, sa tante ;

7° Antoine-Charles, né à La Neuville en 1723.

Du Blaisel (Antoine-Charles, comte), maréchal de camp, né à La Neuville le 17 septembre 1723, fils d'Antoine du Blaisel et de Marie-Charlotte d'Ives, paraît être entré dans les ordres ; il fut nommé lieutenant au régiment de Rohan-Rochefort (infanterie) le 25 octobre 1746, capitaine le 1er novembre 1747, capitaine en second en 1749, fit les campagnes de Flandre 1747-1848, de Minorque 1756, fut nommé capitaine au régiment de Bouillon, le 1er février 1757, et lieutenant-colonel en deuxième des volontaires de Clermont-prince (troupes légères), le 16 mai 1758 ; il fit les campagnes d'Allemagne de 1757 à 1759, se retira du service le 19 mars 1760 avec une pension de 1,000 livres, fut nommé gouverneur de la ville d'Etain.

Il reprit du service le 4 août 1771, avec son grade, au régiment provincial de Senlis, fut réformé le 15 septembre 1775, reprit de nouveau du service le 10 mai 1778 comme commandant le bataillon de garnison de Soissonnais, fut nommé brigadier d'infanterie le 1er mars 1780 et maréchal de camp le 1er janvier 1784.

En 1789 il jouissait de trois pensions se montant à 4,700 livres, la première lui avait été accordée en 1760, soit 1,000 livres avec 300 livres d'intérêts en considération de ses services en qualité de lieutenant-colonel retiré du régiment des volontaires de Clermont ; la deuxième quand il a été promu au grade de maréchal de camp ; la troisième en 1784, soit 400 livres en considération de ses services.

Le 9 septembre 1792, sa pension de retraite fut fixée à 3,080 livres.

Il était chevalier de Saint-Louis depuis 1774.

Il avait épousé le 16 février 1762 (1), au château de Sohier (Belgique), Marie-Joséphine-Claire de La Mock.

Du Blaisel (Antoine-Joseph), lieutenant général, né à La Neuville le 2 novembre 1715, mort à Paris, sur l'échafaud révolutionnaire, le 24 juillet 1794, fils d'Antoine, et de Marie-Charlotte d'Ives; il devint enseigne au régiment de Picardie dès 1730, passa avec ce régiment à l'armée d'Italie en 1733 et servit au siège de Pizzighitone (2), de Gerra-d'Adda, de Milan, de Novarre, de Tortone, et combattit à Parme et à Guastalla en 1734. Il obtint une compagnie le 28 octobre, qu'il commanda à la prise de Reggio en 1735 et rentra en France avec le régiment en 1736. Il passa avec le régiment de Picardie à l'armée de Bavière, au mois de mars 1742, il s'y distingua dans plusieurs occasions et à la défense des villes de la Bavière en 1743 et finit cette campagne en Haute-Alsace sous les ordres du maréchal de Coigny ; lieutenant-colonel du régiment de troupes légères de Grassin lors de sa levée, le 1er janvier 1744, il profita, à la tête de ce régiment, de toutes les occasions de se distinguer à la petite guerre et réussit avec le plus grand succès. Après les sièges de Menin, d'Yprès et de Furnes, il joignit au mois de juillet l'armée commandée par le maréchal de Saxe qui se maintint au camp de Courtray pendant le reste de la campagne. Il continua de servir en Flandre en 1745, 1746 et 1747 et mérita par les services qu'il y rendit le grade de brigadier qui lui fut accordé le 27 juillet 1747. Après la bataille de Lawfeld, il servit au siège de Berg-op-Zoom et obtint le 3 novembre le régiment des volontaires bretons qu'il commanda au siège de Maëstricht en 1748. Ce régiment ayant été incorporé le 1er août 1749 dans les volontaires de Flandre, il conserva le commandement d'une brigade dans ce dernier corps. Employé en qualité de brigadier à l'armée d'Allemagne, le 1er mars 1757, le baron du Blaisel se trouva à la bataille d'Hastembeck, à la prise de plusieurs places de l'électorat de Hanovre et l'attaque de Rées. Il fut fait lieutenant-colonel du régiment des volontaires de Clermont à sa création, par commission du 16 mai 1758 ; il passa le reste de la campagne à le former ; maréchal de camp par brevet du 10 février 1759, il

(1) D'après l'art. Dohan, communes Luxemb., et le 16 février 1761 d'après l'art. Sohier, même ouvrage.
(2) Ou Pizzighettone, sur l'Adda.

se démit de son régiment et fut employé en sa nouvelle qualité à l'armée d'Allemagne; il se distingua à l'affaire de Bergen le 13 avril suivant. Ayant été chargé de suivre les ennemis, il tailla en pièces un corps de grenadiers et le régiment de dragons de Finckenstein, composé de cinq escadrons; le peu qui en échappa fut pris par les régiments de dragons français qui soutenaient le détachement de troupes légères commandé par le baron du Blaisel qui prit à ce régiment deux étendards, sa caisse militaire et trois escadrons de dragons prussiens. Il se trouva ensuite à la bataille de Mindin (Windekin), où il fut blessé (22 avril), et commanda pendant l'hiver de 1759-1760 dans la ville de Giessen. Bloqué dans cette place le 5 décembre et sommé par deux fois par le prince Ferdinand de rendre cette place et sur l'alternative de la capitulation la plus honorable ou du traitement le plus mauvais, il répondit que trente ans de services l'avaient guéri de la peur et que le prince commencerait quand il voudrait. Il fit des sorties réitérées toujours avec succès, fit couper les bois des environs de la place, les y fit entrer, attaqua le 21 Klein-Linnes, emporta le village, tua cinquante hommes ennemis et emmena vingt-deux prisonniers ; les ennemis abandonnèrent leur projet. Le 31 du même mois, le baron du Blaisel favorisa, avec un détachement de sa garnison, l'attaque de Dillembourg que le marquis de Voyer emporta. Il commanda une réserve pendant la campagne de 1760 et se trouva à l'affaire de Corback. Il continua de servir en Allemagne en 1761 et 1762 et fut créé lieutenant général des armées du roi le 25 juillet 1762. Il a été ensuite nommé gouverneur du château d'Ardelot et fut nommé grand-croix de l'ordre de Saint-Louis le 25 août 1787.

A la Révolution, sa maison fut envahie et les envahisseurs la dévalisèrent. Il leur dit : « Vous ne me prendrez pas cinquante années de bons services et trente campagnes ». *(Histoire des prisons de Paris.)*

Le baron du Blaisel comptait en 1762 quatorze campagnes, il avait assisté et pris part à dix batailles, onze sièges ; il avait reçu plusieurs blessures et avait eu deux chevaux tués sous lui.

Accusé et traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 24 juillet 1794 (il était détenu aux Chartreux) comme convaincus (avec autres) de s'être déclarés les ennemis du peuple en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'Etat, en discréditant les assignats, en enlevant furtivement des

meubles du ci-devant château de la Muette, en cherchant à corrompre des fonctionnaires publics pour les engager à lui livrer des effets appartenant à la nation, en provoquant par des écrits et par des propos contre-révolutionnaires l'avilissement des autorités constituées, etc.

Moniteur du 6 août 1794, t. XXI, page 404. Réimpression.
Dictionnaire des généraux français, par de Courcelles.

III

Baron du Blaisel (Antoine-Albert-Anne), seigneur de La Neuville, Luzy, Saint-Pierremont et autres lieux, lieutenant-colonel d'infanterie, né à La Neuville le 22 septembre 1714, fut successivement lieutenant réformé au régiment de Picardie (infanterie), 2 septembre 1723. Enseigne le 13 mai 1725, lieutenant le 23 août 1728, capitaine le 25 août 1733 ; il fit les campagnes de 1733-1734 et 1742 en Italie; fut blessé à la bataille de Guastalla le 19 septembre 1734 ; quitte le service le 20 juillet 1742 pour cause de santé. Nommé commandant du 2e bataillon des milices de la Ville de Paris, le 3 janvier 1745, avec rang de lieutenant-colonel le 2 août 1745, fit les campagnes de 1745-1746-1747 et 1748 en Flandre ; commandant le bataillon des milices de Laon le 25 février 1750 ; commandant le bataillon de Rethel le 1er août 1751 ; lieutenant-colonel réformé à la suite du régiment de Picardie (infanterie), le 1er avril 1753, aux appointements de 700 livres, portés à 2,400 le 19 février 1766 et convertis en une pension sur le Trésor royal le 1er mars 1779. Il était chevalier de Saint-Louis et de Saint-Maurice, marquis du Saint-Empire romain, gouverneur du château d'Ardelot; retraité en 1791, il comptait vingt ans de services et plusieurs campagnes.

De son mariage à Saint-Pierremont le 28 septembre 1739, avec Gabrielle-Marguerite de Riencourt, morte à La Neuville le 15 décembre 1767, il eut :

1° Antoine-Joseph-Louis-Auguste, marquis, maréchal de camp, ci-après ;

2° Emmanuel-Louis-Gabriel, vicomte du Blaisel, né à La Neuville le 2 août 1743, qui devint lieutenant de cavalerie au régiment de volontaires de Clermont-prince, passe au service d'Espagne en 1764 et servit dans les gardes wallonnes et les grenadiers jusqu'en 1795.

Il faut sans doute compter parmi ses enfants :

a) Antoine, vicomte du Blaisel, capitaine au régiment de Cordowa ;

b) Honoré, chevalier du Blaisel, chef de bataillon au service d'Espagne, 1787-1795 ;

c) Emmanuel, au service d'Espagne, tué en 1793 ;

d) Augustin, officier au service d'Espagne, mort en 1794 ;

e) Dominique, officier au service d'Espagne, 1782-1795.

IV

Marquis du Blaisel (Antoine-Joseph-Auguste-Louis) (1), chevalier, seigneur de Chenières, Praucourt, Redange, La Neuville, Saint-Pierremont, etc., chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, lieutenant, chef de brigade de ses gardes du corps, bailli d'épée au bailliage de Villers-la-Montagne, né le 22 avril 1741, au château de La Neuville-les-Stenay, mort à Wiener-Neustadt en 1811.

Le marquis du Blaisel entra au service à l'âge de 14 ans, comme lieutenant dans le régiment de Rohan-Rochefort (6 septembre 1755), avec lequel il prit aussitôt part au siège et à la prise d'assaut du fort de Saint-Philippe, dans l'île Minorque, fut aide de camp du comte de Clermont et nommé capitaine aux volontaires étrangers de Clermont-prince le 16 mai 1758 ; le 23 juin suivant, à la bataille de Crefeld, il fut blessé au pied. D'après de Courcelles, il eut deux chevaux tués sous lui à Bergen (13 et 14 avril 1759). Renversé et attaqué par deux dragons, il tua le premier et fit le second prisonnier. Il se distingua de nouveau à Minden, fut blessé deux fois à Munster (25 juillet 1759). A vingt ans, il était chevalier de Saint-Louis pour action d'éclat (9 mars 1761). Peu de temps après, il sauvait la garnison de Ziremberg qui s'était laissée surprendre, mais en chargeant des forces supérieures, son escadron fut entièrement détruit et lui-même atteint de deux coups de feu et d'un coup de hache qui lui abattit deux doigts de la main, fut laissé pour mort sur le champ de bataille et relevé par l'ennemi. Dès 1762 il avait pris rang dans l'armée où il fut, en récompense de ses services, successivement promu enseigne des gardes du corps, compagnie écossaise (25 mars 1767), mestre de camp de cavalerie (4 août 1770), brigadier de cavalerie (5 décembre 1781), lieutenant, chef de

(1) Prénoms d'après les états de services.

brigade de la compagnie écossaise des gardes du corps (15 décembre 1782), et enfin maréchal de camp le 9 mars 1788, il fut réformé avec les gardes du corps le 12 septembre 1791. Il avait fait les campagnes de Minorque en 1756 et d'Allemagne de 1757 à 1662.

Il fut créé marquis au mois de mars 1780 par lettres patentes rappelant les beaux services de ses ancêtres, etc. En sa qualité de grand bailli d'épée au bailliage de Villers-la-Montagne, il prononça un discours lors de l'ouverture de l'assemblée des trois ordres qui n'a pu paraître dans le journal de Bouillon, dernière quinzaine de juin 1789.

Quand la Révolution éclata, le marquis du Blaisel se retira à Presbourg.

Il avait été admis le 4 juillet 1786, après avoir fait les preuves nécessaires, dans l'ordre noble de Saint-Hubert de Barrois (1).

Le marquis du Blaisel avait épousé, par contrat passé à la Sauvage, grand-duché de Luxembourg, le 10 septembre 1769, Marie-Josèphe, baronne d'Huart, dame de Redange, décédée le 27 juillet 1772, âgée de 21 ans. Elle repose sous une tombe en marbre dans l'église d'Oberkorn, commune de Differdange ; dont le suivant.

V

Du Blaisel (Camille-Albert-Joseph-Auguste, marquis), né au château de la Sauvage, paroisse d'Oberkorn, le 20 octobre 1770, mort à Prague le 24 juillet 1803. Chambellan de l'empereur d'Autriche.

Entra à l'âge de 18 ans, en qualité de lieutenant, dans le corps franc verd dit de London autrichien. En 1791 il fut nommé premier lieutenant de volontaires O'Donell, et la suivante transféré dans les chasseurs Le Loup. Aux escarmouches, entre les avant-postes, près de La Croix-aux-Bois, le 14 septembre 1792, où du Blaisel obtint, comme on dit, le baptême du feu, et montra le plus courageux sang-froid, un biscaïen lui fracassa le bras gauche. Dès que sa blessure fut guérie, il se hâta de rejoindre sa compagnie et se trouva à l'assaut de Valenciennes le 25 juillet 1792 ; là il gagna la croix de Marie-Thérèse qui lui fut décernée le 7 juillet 1794.

Il avait été détaché, avec vingt-cinq chasseurs, vers le général

(1) Voir sur cet ordre, créé par le cardinal duc de Bar le 31 mai 1416, la notice publiée par M. Servais dans la *Revue nobiliaire*, 1868, chez Dumoulin.

anglais Abercromby, et s'avançant à la tête de sa colonne, il fut le premier à sauter par dessus les palissades, à pénétrer dans le fossé, à s'emparer de l'ouvrage près de la porte de Mons avec les trois canons qui s'y trouvaient braqués, et enfin à se retirer de nouveau dans le fossé sur des ordres supérieurs et à garder son poste jusqu'à ce qu'il en fut relevé. Au mois d'août, la même année, il fut nommé capitaine et assista avec ce grade à la campagne du Rhin de 1795. Au mois d'octobre 1796 il fut transféré dans le bataillon des artilleurs-fusiliers. Pendant la seconde guerre contre la France, en septembre 1799, du Blaisel obtint son congé avec le rang de major, fut chambellan de l'empereur d'Autriche le 26 juillet. En 1788, il épousa Anne-Elisabeth de Tornaco, fille de Théodore-François, seigneur de Messancy, gouverneur de Luxembourg, dont il eut :

1° Pauline-Anne-Albertine-Françoise-Camille-Louise, née à Praucourt, commune d'Ugny (Moselle), le 6 mai 1789, parrain son grand-père Albert-Anne, ancien colonel d'infanterie, demeurant en son hôtel à Stenay, représenté par Théodore-François, baron de Tornaco, officier au régiment de Bender, son oncle maternel, et marraine Anne-Erasme-Pauline-Elisabeth, baronne de Tornaco, née princesse Cantacuzène, sa grand'mère maternelle ;

2° Auguste, né à Praucourt le 16 mai 1790, mort à Paris le 15 janvier 1870, ancien chef d'escadron au service d'Autriche.

Celui-ci a laissé le marquis Albert-François-Emile-Paul, né à Chalon-sur-Saône le 9 janvier 1852, qui a deux fils.

Sources : Etat civil de Sedan et de La Neuville.

Etats de services extraits des archives de la guerre. — *Dictionnaire des généraux français,* par de Courcelles.—*Chronologie militaire,* par Pinard. — *Moniteur universel.* — *Biographie luxembourgeoise,* par de Neyen, supplément pp. 293-294. — *Communes luxembourgeoises*, IIe et VIe volumes, articles Mezancy, Dohan et Sohier.

APPENDICE

Copie des lettres patentes conférant le titre de marquis à Ant.-Jh-Aug.-Louis du Blaisel.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

Les considérations les plus puissantes nous parlent en faveur

de notre cher et bien-aimé Ant.-J^h-Aug.-Louis du Blaisel, sous-lieutenant des gardes de notre corps et mestre de camp.

La distinction de sa naissance est constatée, soit par la preuve de seize quartiers que son père a faite pour être admis, de l'agrément du feu roi, dans l'ordre de Saint-Maurice et Lazare de Sardaigne, soit par celles qu'il a fallu qu'il fit lui-même, lorsque nous lui avons permis de monter dans nos carrosses (1); mais ce n'est pas moins par les services qu'elle a rendus que par l'ancienneté de sa noblesse que sa famille est recommandable à nos yeux.

Parmi les chevaliers français auxquels les journées de Pont à Cressin et d'Azincourt coûtèrent la vie, l'histoire compte des ancêtres du s^r du Blaisel, son trisayeul revêtu du grade de maréchal de bataille, mourut d'une blessure qu'il avait reçue au combat d'Etampes. Le commandement dans la place importante de Sedan fut confié à son bisayeul alors fort jeune, deux oncles et deux frères de ce dernier avaient, est-il dit dans ses provisions, été tués tous quatre au service; c'est de la même manière que périt à la bataille de Guastalla l'aïeul du s^r du Blaisel, son père est parvenu au grade de colonel d'infanterie et son oncle commandant de notre ordre militaire de St Louis à celui de lieutenant général de nos armées.

Héritier de leur bravoure, le s^r du Blaisel a, dès sa plus tendre jeunesse, marché sur leurs traces et les blessures dont il est couvert en sont la preuve honorable.

Déjà capitaine à l'âge de 16 ans, lorsqu'à la tête de 50 chevaux, il défit un corps de 300 Anglais dont il fit 180 prisonniers de guerre; c'est à cette action vraiment distinguée qu'il doit l'honneur si rare d'avoir été, dès lors, décoré de l'ordre de St Louis. Il nous a en dernier lieu fait offrir pour le service de notre marine ce qui courait de ses appointements pendant la durée de la guerre présente, et si nous n'avons pas cru devoir accepter cette offre, nous n'en sommes pas moins sensible au patriotisme qui l'a dictée.

A ces causes, etc..., nous avons fait et créé, etc..., marquis le dit s^r Antoine-Joseph-Auguste-Louis du Blaisel, ensemble ses enfants et descendants mâles en ligne directe nés et à naître en

(1) V. au cabinet des Titres les preuves auxquelles sont jointes plusieurs lettres des ducs de Bourbon et de la Vrillère.

légitime mariage, sans qu'il soit tenu d'affecter ni d'appliquer le titre de marquis à aucune terre.....

Leur permettons en outre non seulement de porter dans leurs armoieries la couronne de marquis, mais encore d'orner en supports l'écu d'icelles de deux canons (1) de sable sur leurs affûts de gueules, posés sur une terrasse de sinople.

Donné à Versailles, au mois de mars, l'an de grâce 1780 et de notre règne le 6e.

(Signé) : Louis.

E. Henry.

CHRONIQUE

I. — Une inscription de l'ancienne église de Bazeilles.

Le jeudi 28 avril 1904, a eu lieu, à Bazeilles, l'inauguration d'une nouvelle église par Son Eminence le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims.

Voici quelque trente-quatre ans que les Bavarois, sous le commandement du général Von der Tann, ont incendié l'ancienne église; et, depuis cette époque, le culte était célébré dans une chapelle de construction provisoire située en face du monument élevé aux officiers tués et aux habitants massacrés pendant les journées des 31 août, 1er et 2 septembre.

Le vieux Bazeillais n'a pas perdu le souvenir de ce vieil édifice, sis au bas de la grande place, avec son portail regardant le vieux château de Turenne et son abside tournée vers l'orient; il n'a pas oublié ses nefs principale et collatérales qui conduisaient au maître-autel et aux autels de la Vierge et de saint Martin, patron du village. Rien de remarquable pour la curiosité de l'archéologue, mais que d'évocations lointaines pour le pauvre Bazeillais : baptêmes, communions, mariages, enterrements et autres cérémonies religieuses, dans lesquelles officiaient ses vieux et vénérables curés, M. Besset d'abord, M. Baudelot, de 1866 à 1870.

Après la guerre, la population de Bazeilles était presque tout entière partisan de conserver dans le *statu quo* les quatre murs et la tour du clocher, encore debout comme pour témoigner de la férocité des soldats de Von der Tann. Ces ruines noircies par

(1) Le marquis du Blaisel avait en outre été autorisé par le roi à conserver, dans son château de La Neuville, deux pièces de canon prises sur l'ennemi.

le feu devaient disparaître, la Municipalité de Bazeilles ayant jugé que leur écroulement devait se produire d'un jour à l'autre. L'intention était bonne au point de vue de la sécurité générale, fâcheuse au point de vue historique. De ce fait, plus de trace du vieux temple datant de 1737, ni de la plaque commémorative encastrée dans le mur du côté gauche portant cette inscription :

CY
DEVANT
REPOSE LE CORPS
DE JEAN-BAPTISTE
DEHAYE, BOURGEOIS DE CE LIEU,
LEQUEL APRÈS AVOIR GOUVERNÉ
CETTE COMMUNAUTÉ
PENDANT VINGT-DEUX ANS
DÉCÉDÉ LE 14 X^BRE 1755
PRIEZ DIEU
POUR SON AME.
REQUIESCAT
IN PACE
AMEN.

L'apposition de cette plaque avait été faite quand fut supprimé, vers 1830, pour cause de salubrité, le cimetière qui entourait l'église.

Comme conclusion, la cloche et l'horloge du vieil édifice se sont écrasées dans les décombres, et leurs fragments ont été enlevés, comme souvenirs, par les visiteurs anglais, belges, luxembourgeois, etc.

(Echo des Ardennes). EDEM-BOURG.

II. — Don de cartes forestières ardennaises à la Bibliothèque Nationale.

Grâce à un don fait par M. Le Chatelier, la Bibliothèque Nationale s'est récemment enrichie d'un certain nombre de cartes et plans concernant les forêts et bois de la France. On y trouve deux indications qui intéressent le département des Ardennes.

Les bois de Sedan figurent pour trois exemplaires dans un Recueil factice de cartes et plans non terminés et sans autre indication que le nom de la forêt (1), in-folio sans lieu ni date que termine une série de cartes absolument muettes, à identifier.

La deuxième indication est relative à la forêt de Signy-l'Abbaye. Une feuille manuscrite 470 × 340, sans lieu ni date,

(1) *Bull. mensuel des récentes publications françaises* entrées à la Biblioth. Nat., n° de janvier-février 1904, p. 143.

donne le « Plan du quart en réserve des bois dépendant de l'abbaye de Signy contenant au total quinze cent trois arpents cinquante perches... plan, arpentage et vérification faits par moi Claude Becet, arpenteur général au département de Champagne... pendant les 12, 13 et jours suivants du mois d'octobre 1730 » (1).

Ces plans seront peut-être de quelque utilité aux chercheurs qui s'occupent de la topographie ardennaise.

Ch. Houin.

VARIÉTÉ

Exemption de droits de douanes accordée à deux couvents des Pays-Bas (1709).

En parcourant aux Archives Nationales les cartons de la série G7 relatifs au Contrôle général des Finances pendant la guerre de la succession d'Espagne, notre attention fut attirée par deux documents qui intéressent la région ardennaise. Il s'agit de deux requêtes adressées par deux couvents des Pays-Bas pour obtenir l'exemption des droits de sortie sur des ardoises, des pièces de bois et des pierres, produits extraits de notre pays et destinés à sortir du royaume par la voie de la Meuse. La publication de ces deux documents très courts sera une légère contribution à l'histoire économique et aux relations de la Meuse française avec les pays limitrophes.

La première pièce concerne le Couvent des *Pauvres Irlandais Dominicains de Louvain*. Dans leur requête (2) adressée au contrôleur général des Finances, Nicolas Desmaretz, les religieux remontrent « que les bâtimens de leur couvent étant à demi découverts, et une maison qui faisait la plus grande partie de leur fonds ayant été entièrement découverte dans un incendie, ils ont envoyé deux de leurs Religieux du côté de Givet sur Meuse pour quester des ardoises, pour recouvrir lesd. toits; et que par la charité des fidèles ils en ont amassé environ 70 mille. Et comme les supplians, à cause de la grande misere où ils se trouvent, étant dans un païs ruiné, et ne subsistant presque que par des aumônes des fidèles, ne sont pas en état de pouvoir payer les droits qui s'exigent sur la route par où il convient transporter lesd. ardoises par eux questées, ils supplient Monseigneur de vouloir leur accorder la permission de trans-

(1) Ibidem, p. 145.
(2) Archives nationales, G 7, carton 1158.

porter librement environ 70 milles ardoises par Givet, Vireux, et la route de la Meuse à Namur, sans payer aucuns droits ».

Les droits exigés pour la sortie des ardoises recueillies par ce procédé original dans notre région se montaient à la somme de 105 livres, plus 2 sols parisis, à raison de 30 sols le mille d'ardoises.

L'autre document (1) concerne les *Dominicains de Liège :* c'est un exposé fait à Desmaretz de la demande formulée par ces religieux. Il y est dit que « les Dominicains de Liège ont présenté un placet à Mr Doujat, intendant à Maubeuge, sur lequel ils ont obtenu son ordce le 17 novembre 1708 par laquelle il a permis aux Religieux de faire sortir sans payer aucun droit, sçavoir :

250 milliers ardoises..... ..... 375 livres.
300 pièces de gros bois à bastir,
300 pièces de petit à hourdir,
Et cinq batteaux de pierres à bastir..... 75 livres.

« Ils ont aussi obtenu une ordce de M. le comte de Brogheik (2) pour pouvoir faire entrer ces marchandises dans les Pays bas Espagnols sans payer aucun droit.

« Que l'ordce de M. de Brogheick a eu son exécution, mais que les commis de Vireux Vallerand n'ont pas voulu defférer à celle de M. Doujat (3), et que leur frère conducteur a esté obligé de fournir une caution jusqu'à la somme de cinq cent livres pendant deux mois.

« Le frère Romain à qui ces Religieux ont écrit demande à Mgr de vouloir confirmer la grace que M. l'Intendant de Maubeuge avait fait à ces Religieux. »

Ces deux requêtes, qui avaient pour commun objet une exemption de droits, durent être soumises en même temps à l'examen de Desmaretz. En effet l'ordre qui donnait satisfaction aux Dominicains de Louvain et de Liège fut expédié à la même date, le 17 juin 1709. Ch. Houin.

(1) Archives Nationales, ibidem.
(2) Brogheick pour Bergeyck. Jean de Brouchoven-Roower, comte de Bergeyck, était vicaire général et ministre du roi d'Espagne aux Pays-Bas.
(3) L'intendant de Maubeuge avait sous sa juridiction le Hainaut et les pays dits d'Entre-Sambre-et-Meuse et d'Outre-Meuse. M. Doujat, d'abord intendant de Poitiers, fut intendant de Maubeuge de 1708 à 1720.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

SOUVENIRS D'EXCURSION

UNE JOURNÉE DE PLUIE SUR LA HAUTE SEMOY

(Muno, Sainte-Cécile, Les Epioux, Chiny)

Parmi tant d'excursions que nous fîmes jadis, aux âges héroïques de « *La Bruyère* », il en est qui nous ont laissé des impressions particulièrement nettes et fortes ; et, si nous y regardons de près, nous remarquons que ces journées mémorables furent bien souvent les moins favorisées du ciel : tant il est vrai que les jours d'infortune sont ceux dont nous gardons le souvenir le plus vivace ! — Et de même que nous trouvons un charme captivant à revivre en pensée nos heures sombres d'autrefois, de même nous prenons un plaisir spécial à nous remémorer ces courses folles par les pluies et les neiges d'antan.

Mais la comparaison n'est pas exacte en tous points : car le réconfort que nous puisons au souvenir des angoisses passées, a sa source dans un fond de tristesses réelles et vécues, dont nous ne songerions jamais à souhaiter le retour. — Au contraire, la remembrance de ces petites misères climatériques de la vie au grand air n'est presque jamais teintée de mélancolie ; et si parfois elle nous arrache un soupir, il n'y a pas à s'y tromper : c'est le soupir de regret que nous arrachera toujours le souvenir d'heures agréables que nous voudrions bien revivre encore.

Et en effet, l'évocation même des plus lamentables équipées à travers les campagnes ruisselantes ne réveille en nos mémoires que les joyeux échos dont retentissaient, ces jours-là, sur notre passage, les bois éplorés et les sentiers boueux, — échos de nos intarissables bavardages d'écoliers en vacances, ou de nos entraînantes chansons de marche, — échos aussi, parfois, de nos irrévérencieuses imprécations à l'adresse du ciel boudeur, — répercutant jusqu'au fond des ravins les plus désolés, l'éclat victorieux de notre inaltérable gaîté.

Au nombre de ces excursions diluviennes, où l'ardeur de nos vingt ans sut si bien réagir contre la mauvaise humeur de notre ciel ardennais, j'en trouve une qui a ceci de particulier, qu'elle fut accomplie par deux compagnons seulement, deux braves qui, ce matin-là, — c'était vers la fin de septembre, — malgré l'aspect menaçant du ciel, s'étaient trouvés au rendez-vous fixé. Le mot « braves » ne paraîtra pas exagéré, si l'on songe que pendant deux jours nous avons marché par monts et par vaux, harcelés sans répit par le vent, la pluie ou la grêle, — sans compter la foudre, — tantôt sur des chemins détrempés, tantôt à l'aventure, à travers bois, bruyères ou rochers, suivant une ligne sinueuse qui nous conduisit de Sachy à Bertrix, par Muno, Sainte-Cécile, Chiny et Suxy, — soit en chiffres ronds cinquante kilomètres effectués sous la colère implacable des éléments déchaînés.

Un regard adressé au ciel, en débarquant à la halte de Sachy, nous avait fait constater la marche bien franche des nuages qui, chassés par le souffle furieux du sud-ouest, fuyaient en une débandade échevelée vers l'horizon des grands bois. — Parfait ! pensons-nous, c'est juste notre direction ! Pas besoin de boussole, avec ces bons nuages qui nous montrent le chemin ! — Et nous voilà partis, forts de notre optimisme, enchantés d'un début si favorable ; et, le vent au dos, poussés comme à plaisir, nous arpentons gaillardement la route de Messincourt.

Des deux côtés, les champs jaunes et rouges prennent des tons d'ocre foncée sous les reflets livides du ciel. — Que c'est beau ! disons-nous ; il n'y a vraiment que le gros temps pour donner du relief et de la couleur aux paysages. Quel dommage de n'être pas peintres ! — Et nous le regrettons encore plus, lorsqu'au dernier tournant de la route, nous enfilons du regard la longue rue montante de Messincourt, que termine si gracieusement la silhouette fine de son église. Au bout de cette rue, on tourne à gauche et on descend dans le vallon du ruisseau de Launoy, que la route va remonter jusqu'à Muno. Autour de nous, le sol se soulève et se hérisse, les bois apparaissent, et les croupes bossuées des plateaux vont rejoindre à l'horizon du nord la lisière de la Forêt, qui barre d'une ligne d'encre le ciel plombé.

On n'aperçoit pas encore Muno ; mais bientôt un poteau bariolé de teintes vagues et portant l'aimable devise : « Droits de l'Etat », nous prévient que nous entrons en Belgique. A droite, des prairies d'un vert éclatant bordent le ruisseau ; çà et là des usines ronflent

doucement derrière les bouquets d'arbres : une platinerie, puis une scierie. Plus loin, à mi-côte du plateau, se montre, gris et lugubre, l'antique Prieuré de Muno, le couvent des Jésuites, si célèbre jadis dans toute la contrée, aujourd'hui brasserie non moins fameuse, paraît-il, utilisant une source excellente qui jaillit du rocher. — Eh bien, pensons-nous, voilà du temps qui va augmenter son débit : tout est pour le mieux !

Voici maintenant le village de Muno, qui s'étale au confluent de trois ruisseaux : les Rus de Remy, des Cailloux et du Tourgoin. Avec ses maisons de calcaire jaune, propres, d'aspect confortable, il ne diffère aucunement des villages français voisins. Nous le traversons rapidement, stimulés par les premières gouttes de pluie qui tombent, larges, espacées, crépitant sur les ardoises et le zinc des toits à peine séchés. Cette exclamation lancée d'une maison à l'autre : « *Vla co qu'ça r'coumace !* » nous apprend que Muno a eu ces jours-ci sa part des largesses du ciel, et que cette averse matinale n'a pas pour les indigènes l'attrait du nouveau. Mais ne doivent-ils pas penser qu'elle a pour nous un charme irrésistible ? Car, dédaignant l'abri de la bonne auberge, nous continuons sous la pluie cinglante, imperturbables, notre route vers Sainte-Cécile, levant et abaissant en cadence nos cannes ferrées.

Bientôt nous sommes en rase campagne, sur la crête du plateau qui sépare les Rus de Remy et du Tourgoin. Mais pourquoi, soudain, nous arrêtons-nous, et pourquoi ce regard circulaire, embrassant les horizons que balaient les ondes pluvieuses ? Est-ce pour délibérer, et songer à une prudente retraite ? — Jamais ! Nous nous livrons simplement, en ce lieu, à des constatations géologiques du plus haut intérêt. Ce plateau détrempé nous montre, aussi nettement que sur une carte, la limite de transition des terrains primaires et secondaires, à savoir du Lias au sud et du Cambrien au nord, — la frontière de la Lorraine calcaire et de l'Ardenne schisteuse. La pluie a beau faire, elle ne nous empêche pas de voir cela, et d'en éprouver une aussi vive satisfaction que Colomb constatant l'existence d'un nouveau monde !

Mais une fois la curiosité scientifique éveillée, comment s'arrêter sur cette pente séductrice ? La rapide inspection que nous avons faite du terrain a suffi : notre attention s'est portée sur un point de l'horizon, du côté du nord, où nos regards investigateurs nous ont bien vite signalé une merveille géolo-

gique ! C'est, à la lisière même de la forêt, couronnant une haute crête à pic au-dessus du Ru de Remy, une longue muraille noirâtre, aux puissants escarpements, pareille aux ruines d'une forteresse démantelée. C'est ce qu'on appelle les Roches de Muno, intéressantes non seulement pour le géologue, mais aussi, s'il faut en croire les racontars locaux, pour l'amateur d'archéologie préhistorique. Le premier de ces titres, du moins, ne saurait être contesté, les roches en question présentant un des rares échantillons d'un certain poudingue silurien dit de Fépin, décrit de magistrale façon par M. Gosselet dans son savant ouvrage sur l'Ardenne. — Quant à leur importance comme station préhistorique, avouons que tous les renseignements recueillis dans la région se réduisaient à la découverte, qu'on y fit un jour, d'un fragment de... cuiller d'étain, exhumé d'un tas de cendre ! D'où il fallait conclure que l'Homme des cavernes qui avait élu domicile aux Roches de Muno devait avoir connu les bienfaits d'une civilisation relativement avancée.

Mais, peu importe ! Les plus sceptiques des conclusions ne pouvaient prévaloir contre notre soif ardente d'investigation, à laquelle s'ajoutait aussi, peut-être, le secret désir d'étudier cette habitation préhistorique au point de vue spécial de sa valeur en tant qu'abri contre les intempéries... — Bref, une visite des Roches s'imposait.

La lande hirsute, qui nous séparait de l'orée du bois, fut dévalée à toute vitesse, et le Ru de Remy, sans égards à ses allures de torrent, franchi avec l'insouciance de gens qui n'ont plus rien à mouiller. — D'ailleurs, — est-ce une illusion ? — la pluie a cessé ; le vent qui, tout à l'heure, faisait mugir lugubrement les hautes futaies, s'est subitement calmé ; les nuages, — de plus en plus noirs, il est vrai, — semblent s'arrêter, comme figés. Un calme étrange plane sur la forêt détrempée. — Et nous, enchantés de cette éclaircie imprévue, de plus en plus optimistes, nous escaladons avec enthousiasme la pente ardue qui monte vers les fameuses Roches, cueillant çà et là, au milieu des broussailles ruisselantes, quelque mûre gonflée d'eau ou quelque myrtille tardive.

Arrivés aux Roches, nous pûmes encore examiner à loisir cette curieuse ruine géologique. Vue de près, ce n'est plus seulement une muraille disloquée, mais un amas informe de blocs écroulés le long d'une crête, en un chaotique entassement. Certains de

ces blocs, en s'effondrant les uns sur les autres, ont formé entre eux des sortes de cavernes ou plutôt de couloirs, que des imaginations complaisantes ont bien voulu élever au rang de grottes préhistoriques. — Nous venions de pénétrer dans le plus spacieux de ces antres, lorsque tout à coup, à peine annoncé par quelques gouttes de pluie, éclata au-dessus de nous un orage formidable, venant bien à propos pour nous permettre d'apprécier le confortable de la maison.

Pendant deux grandes heures, blottis au fond de ce repaire, où nous ne pûmes qu'à grand'peine allumer et entretenir un maigre feu d'herbes et de bois mouillé, nous restâmes là, modernes troglodytes, vaincus, immobilisés, sinon terrorisés comme les ancêtres des âges primitifs, par la force brutale des éléments. — Et là, tandis que nous mettions à profit toute notre science d'hommes civilisés, pour nous garantir à la fois des courants d'air qui se battaient à l'aise dans notre logis, et des gouttières qui ruisselaient à l'envi de toutes les fissures du rocher, nous songions, non sans une sincère pitié, à ce que devaient être les charmes de la vie domestique dans ces villas de l'âge de pierre, où tant de choses devaient manquer, même — et surtout — les simples allumettes ! — Mais, en même temps, nous nous sentions émus de reconnaissance à l'égard des premiers locataires de cet humble logis, — aussi problématiques peut-être que fossiles, — mais dont l'hospitalité posthume n'en avait pas moins de prix pour nous.

Vers les onze heures, la pluie s'étant calmée, et un violent coup de vent ayant transformé notre couloir en un puissant soufflet de forge, nous tînmes pour prudent d'abandonner la situation. Et comme, arrivés sur le seuil, nous jetions derrière nous un dernier regard de remercîment, nous eûmes le plaisir de voir notre feu, soudain ranimé par ce souffle vigoureux, flamboyer allègrement, comme s'il manifestait sa joie maligne de n'avoir plus personne à réchauffer.

De vagues sentiers au flanc d'une coupe, puis à travers des prés, nous ramènent au chemin de Sainte-Cécile, sur le point culminant du plateau. L'horizon, si sombre ce matin, est maintenant merveilleusement clair ; et, vers le sud, un immense et splendide panorama se déroule devant nos yeux. Au-delà des premiers plateaux qui s'élèvent au nord de la Chiers, luisent en plein soleil ceux qui séparent la Chiers de la Meuse ; puis, plus à

l'ouest, se dessinent les hauteurs qui bordent la Meuse, jusqu'à la Croix Piaux. Au milieu, dominant la faible échancrure de la vallée de Raucourt, se découpe très nettement sur le ciel blanc la silhouette si caractéristique du Mont-Dieu et de la crête de Stonne, distants d'au moins trente kilomètres.—En face de nous, sur les croupes jaunes d'où descend le ruisseau de Tourgoin, sont assis les hameaux de Watrinsart et de Fontenoille. En arrière, couronnant le plateau, s'allonge une file de hauts peupliers : c'est la route de Sachy à Florenville, qui plonge derrière l'horizon, pour reparaître plus loin, au-delà de Chassepierre ; et, comme nous arrivons en vue de Sainte-Cécile, au carrefour de la route de Bouillon, nous voyons là-bas, dans l'entrecroisement des pentes, surgir Florenville, avec son haut clocher grêle, planté si joliment au-dessus de la dépression de la Semoy.

A Sainte-Cécile, nous trouvons, outre un abri plus sérieux que celui des Roches de Muno, des vivres suffisants pour assouvir nos appétits d'hommes des cavernes. Nous voilà donc dans les meilleures dispositions pour continuer notre promenade vers les Epioux et Chiny.

Le ciel, vraiment plein de prévenances, a bien voulu se décharger encore pendant que nous dînions ; et c'est à la faveur d'une nouvelle éclaircie que nous descendons la longue rue du village pour gagner la Semoy en un endroit où elle veut bien se laisser passer à gué.

Ceux de nos concitoyens sedanais qui fréquentent le marché du vendredi, où les produits de Sainte-Cécile tiennent une place des plus honorables, se figurent volontiers que ce village se mire dans l'onde claire de la Semoy. Quelle erreur ! Un bon kilomètre l'en sépare, et nous en fîmes bien deux pour atteindre le gué qui se trouve en plein bois, au bout d'un de ces charmants sentiers dont la vallée de la Semoy semble avoir le secret.

L'aimable rivière a, dans ces parages, une beauté toute particulière. C'est ici qu'elle quitte, irrévocablement, le plateau calcaire lorrain, pour pénétrer dans les sombres défilés du massif ardennais. Depuis Chiny, elle s'était amusée, semble-t-il, à serpenter capricieusement d'un terrain à l'autre, tantôt s'enseve-lissant dans les profonds entonnoirs du Ha et des Forges Roussel, — tantôt s'étalant dans les molles prairies de La Cuisine et de Chassepierre. Mais ici, c'est brusquement, et sans retour, l'entrée dans l'âpre sol schisteux, en pleine forêt, en pleine montagne

sauvage et silencieuse. C'est, désormais, jusqu'à sa jonction lointaine avec la Meuse, la succession ininterrompue des cirques boisés, aux lignes sévères, aux farouches escarpements, laissant tout juste à leur pied, entre deux ourlets de prairies, un étroit passage à la folâtre rivière, devenue soudain, elle-même, calme et mélancolique.

Nous dévalons vers la rive, le long d'un tunnel creusé sous la voûte opaque des hautes futaies. Le ciel est-il gris ou bleu ? On ne saurait le dire. Une étrange symphonie de teintes sombres nous enveloppe : au-dessus de nous, le dôme de verdure impénétrable ; à droite et à gauche, le mystère insondable du sous-bois ; et en bas, la nappe, sombre aussi, de la rivière, striée seulement de reflets d'acier qui miroitent à travers le feuillage.

Nous tombons droit sur le gué, et nous passons l'eau, qui nous arrive à peine aux genoux : deux minutes d'un délicieux clapotis, et nous touchons l'autre rive.

A ce moment, un splendide coup de soleil emplit la vallée, ouvrant de toutes parts des trouées lumineuses dans la profondeur des épaisses frondaisons. Et soudain, c'est un spectacle enchanteur : le long des branches ruisselantes s'allument des milliers de diamants, et des myriades de paillettes d'or dansent follement sur les petites vagues frissonnantes ; — cependant que nous, assis jambes nues sur la berge, oubliant les averses passées, indifférents aux averses probables, nous prenons part, béatement, à cette joie subite de la Nature, qui sait si bien, comme les enfants, sourire au milieu de ses larmes.

De gros nuages noirs, brusquement annoncés par un coup de vent, qui fait courir à travers la forêt de longs gémissements, nous rappellent à la réalité.—Sans chemin, au milieu des rochers et des broussailles, nous escaladons la pente boisée au sommet de laquelle nous comptons rejoindre la haute route de Chassepierre aux Epioux. Après une rude ascension et quelques tâtonnements sur le plateau, nous atteignons cette route. Mais hélas ! les gros nuages, qui passent vallées et montagnes bien plus vite que nous, y sont arrivés les premiers : et voilà que recommence l'éternelle pluie, la pluie fine et froide, qui nous cingle les épaules.

C'est à travers ce voile de deuil que nous apparaît le ravissant vallon des Epioux, que nous remontons jusqu'au curieux château, jadis résidence d'été de Pierre Bonaparte, aujourd'hui ferme perdue au fond des bois, parfois villégiature temporaire de touristes

amateurs de solitude. — Outre le château, ce qui contribue au pittoresque très spécial des Epioux, c'est le magnifique étang formé en cet endroit par la réunion de plusieurs gros ruisseaux, et qui donne, lorsqu'il est à pleins bords comme nous le vîmes ce jour-là, l'illusion d'un petit lac en pleine forêt.

L'aimable hospitalité que nous offrit la fermière dans la vaste cuisine du château, où pétillait un bon feu de genêts, nous fit sentir plus cruellement encore notre détresse, quand nous nous retrouvâmes sur la route, livrés une fois de plus à la fureur inassouvie d'un ciel inexorable ! — C'était, cette fois, le gros de l'armée des nuages, accumulés depuis le matin, qui fondait sur nos têtes avec un redoublement de rage, et nous perçait de part en part, nous faisant saisir toute la justesse de l'expression : pleuvoir des hallebardes.

Arrivés enfin, après une pénible montée, à la route de La Cuisine, nous eûmes encore la chance d'y trouver une auberge, vers laquelle nous nous précipitâmes avec un entrain bien légitime. Vraiment favorisés du sort, nous arrivions juste pour le café au lait, qui fumait sur la table, aromatique. réconfortant. Quant au feu, auquel nous présentâmes successivement les diverses faces de nos spongieux individus, il flambait dans la grande cheminée avec une si réjouissante ardeur, qu'on se serait fait tremper tout exprès pour le plaisir de venir s'y sécher ! — Et de fait, il sut si bien réparer le dommage causé par son éternelle ennemie, qu'en moins d'une heure, tout l'élément humide emmagasiné dans nos vêtements avait repris, par une évaporation énergique, le chemin des nuages.

Si bien que, vers cinq heures, jetant un nouveau défi au ciel courroucé, nous quittions nos aimables hôtes et traversions la route, nous enfonçant sous bois, tout droit dans la direction de Chiny.

Certes, il pleuvait toujours : mais c'était maintenant une pluie ordinaire, normale, agréable presque ! — A vrai dire, cette bruine légère à travers laquelle nous dévalions les coupes tapissées de bruyères roussies, et plongeant mystérieusement vers la grisaille des fonds de la Semoy encore invisible, était bien à nos yeux comme un élément essentiel du charme étrange qui se dégageait de ce paysage vespéral. — Et quand nous fûmes en bas de la côte, au bord de la rivière noire et silencieuse, et qu'au-dessus de la vallée envahie déjà par des ombres inquiétantes, nous vîmes

défiler là-haut le cortège fatidique des nuages, qui s'avançaient lents et majestueux, jetant sur la crête des bois comme des reflets de vieux cuivre, — nous dûmes reconnaître que ce ciel de tempête, mieux que tout autre, donnait à ce site déjà si grandiose un cachet de beauté incomparable. — Jamais nous n'oublierons l'apparition soudaine de Florenville, perché sur sa colline lointaine, tout au fond du long couloir sombre de la Semoy, profilant sa silhouette claire dans le rougeoiement sinistre de ce crépuscule d'orage.

La nuit tombait, comme nous arrivions au tournant de la rivière, en vue des hauts rochers abrupts dont les flancs enténébrés, plongeant à pic dans l'eau profonde, forment ce qu'on appelle le Gouffre de Chiny. — Là-haut, perchées au bord de l'escarpement, apparaissent les premières maisons de la ville, — car c'en est une, jadis capitale fameuse du semi-légendaire comté de Chiny. Protégée comme elle l'est par cette formidable forteresse naturelle, il ne devait pas être facile de la prendre d'assaut. Et ce n'était pas non plus notre intention, surtout à cette heure tardive. La découverte que nous fîmes d'une barque amarrée près de la rive opposée constituait une aubaine inespérée, que nous étions trop heureux de mettre à profit. Heureux aussi le vieux passeur, qui ne comptait guère sur ces clients nocturnes, et qui mit visiblement tout son savoir-faire à les bien servir, et leur donna par dessus le marché une foule d'intéressants et utiles renseignements.

Quelques instants plus tard, — sous une douce petite pluie qui nous semblait, à la fin de cette journée dramatique, un délicieux rafraîchissement, — nous faisions notre entrée dans l'antique cité comtale, où nous trouvâmes bientôt de quoi nous restaurer, nous sécher, nous reposer, — bref, nous remettre en état de neuf pour affronter les intempéries du lendemain.

Je fais grâce au lecteur des péripéties de cette seconde journée, dont l'itinéraire (de Chiny à Bertrix par Suxy et Straimont), déjà un peu monotone par lui-même, se déroula sous un ciel — hélas ! — plus uniforme encore et plus gris que ne fut jamais la plus grise des landes d'Ardenne. Il ne nous fit pas même l'aumône de ses éclaircies de la veille ! — Je veux seulement, pour finir, insister sur ce fait, que nous avons triomphé jusqu'au bout de sa mauvaise humeur, avec une endurance d'autant plus inlassable qu'elle était soumise à une plus longue épreuve. Certes, quand nous dévorions, ce soir-là, de notre pas le plus allègre, la route

de Bouillon à Sedan, nous avions le même entrain, la même exubérante satisfaction qu'au retour des excursions les plus royalement ensoleillées.

Et il faut bien qu'il en soit ainsi : car sans cette joyeuse indifférence à l'égard des caprices du temps, l'état d'âme du touriste ne serait pas enviable. Qu'est-ce, en définitive, qu'une excursion par monts et plaines, sous le ciel bleu ou gris ? C'est, en raccourci, une image de la vie, qui, elle non plus, ne serait pas supportable sans la bonne humeur qui triomphe de l'adversité, sans le soleil intérieur de l'optimisme qui rayonne, victorieux quand même, au plus fort des pires intempéries.

André DONNAY.

LE PROTESTANTISME
DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE
JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(SUITE)

IX *

Les troubles religieux (1580) ; l'avènement d'Henri IV ; quelques noms de seigneurs (fin du XVIe siècle).

Les quelques renseignements que j'ai pu recueillir sur la famille de Vassinhac m'ont entraîné trop loin ; il me faut revenir en arrière, à l'époque de la création de l'église d'Imécourt. En ce moment les troupes protestantes sont toujours en nombre dans le pays.

« En 1580, écrit Dom Ganneron, les Huguenots fourmilloient « en armes ès environs de Sedan et dans le Rethelois..... ils en « vouloient spécialement aux monastères et gens d'église..... » (1).

* Page 161, ligne 18, au lieu de Maillaine, il faut lire Malloine ?
Page 163, ligne 16, au lieu de Carrenat, il faut lire Carcanat.
Page 174, ligne 18, au lieu de Lazy, il faut lire Luzy.
Page 174, ligne 34, au lieu d'Aineriville, il faut lire Aincreville.

(1) Dom Ganneron : *op. cit.*, p. 490.

Depuis l'assassinat d'Henri III en 1589 et l'avènement d'Henri IV au trône de France, leur influence et leur puissance semblaient avoir augmenté. Ainsi, en 1590, le Sieur de La Noue, tuteur de la princesse Charlotte de La Marck, avait obtenu du roi la donation de l'abbaye du Mont-Dieu.

« Sur les conseils du hoberau huguenot qui avoit déjà mis le « feu au Mont-Dieu, raconte Dom Ganneron, il pria le roy de la « lui donner, promettant qu'il emploieroit le revenu à son service. « Le roy la lui donna et La Noue en prit possession le 31 décembre. « Ses gens y demeurèrent environ trois sepmaines à faire bonne « chère. Le Père Procureur étant allé le trouver, fit pacte avec « lui de lui donner douze cents écus..... La mort de La Noue « arriva peu après..... mais auparavant il avoit renoncé à ladite « donation » (1).

Les pauvres religieux échappèrent encore une fois au désastre et à la ruine, mais ce ne fut pas pour longtemps. Au mois d'octobre de l'année suivante (1591), après la prise du château d'Omont par Henri IV, les lansquenets qui servaient sous ses ordres « viendrent « loger à Tannay, le 10 octobre, et de là viendrent se ruer sur le « Mont-Dieu où, en quatre heures, ils firent plus de dommage que « les gens de La Noue en trois sepmaines » (2).

Ils allaient cependant entrer bientôt dans une période de calme, car Henri IV, après avoir combattu et vaincu le parti de la Ligue, abjura en 1593 et il promulgua, en 1599, ce fameux *Edit de Nantes* dont la révocation eut, presqu'un siècle plus tard, un si grand retentissement en France. L'abjuration du roi fut une surprise pour beaucoup de ses coreligionnaires et lui attira l'inimitié des fanatiques du parti. Il mourut assassiné par Ravaillac en 1610.

Il avait donné pendant la Ligue, à un de ses serviteurs dévoués, Herman de Marquigny, la terre de Géraumont avec ses droits et dépendances. Celui-ci, qui était protestant, abjura avec tous les siens à l'époque où le roi se fit catholique. Sa famille conserva le château de Géraumont jusqu'au règne de Louis XVI (3). En 1716, Paul-Antoine de Harmand, seigneur de Marquigny-aux-Bois, demeurait en son château de Géraumont.

(1-2) Dom Ganneron : *op. cit.*, pp. 498, 499, 500.
(3) A. Meyrac : *Géographie illustrée des Ardennes ;* article Baalons, p. 282.

Nous voici au seuil du XVIIe siècle ; avant de le franchir, jetons un coup d'œil sur quelques-uns des derniers actes du XVIe siècle contenus dans les registres des protestants de l'église de Sedan.

FAMILLE DE WELLES

A la date du 30 avril 1580, nous trouvons le baptême de Paul, fils de JACQUES DE WELLES, seigneur de Saint-Ferjeux (1), et de JEANNE D'ALLONVILLE ; il a pour parrain et marraine Christophe de Chezelles et Marie de Mauléon (2). Cet acte nous révèle un nouveau nom de seigneur protestant du Rethelois et nous donne aussi une idée des relations étroites qui existaient entre ces seigneurs et les principaux personnages de la cour du prince souverain. En effet, Christophe de Chézelles, sieur de Nueil, était alors gouverneur de Sedan.

Nous n'avons que peu de renseignements sur cette famille de Welles. On relève deux actes de foi et hommage faits par ANTHOINE DE WELLES, seigneur de Saint-Ferjeux en 1529, pour les fiefs de la petite Cour et de Rodemac et, en 1573, pour Neufmaisons en partie (3). Outre le baptême de Paul, fils de Jacques de Welles, dont nous venons de parler, les registres protestants des archives du tribunal de Sedan mentionnent encore, à la date du 30 janvier 1582, le mariage de JUDITH DE WELLES avec FRANÇOIS DE CASTRES, seigneur de Baumé (4). Ce sont les seuls renseignements que nous ayons pu recueillir.

Sans rappeler les actes intéressant les membres de la famille d'Apremont que nous avons déjà cités, disons aussi :

A la date du 10 novembre 1586, le baptême de Pierre, fils de Pierre de Courmont, seigneur de Day, et de Marie de Boham (5) ; et sans rappeler, à la date du 11 octobre 1587, celui de Marie, fille de Jean de Proisy, seigneur de Margny, et de Marie de Baleine (6) dont nous avons déjà parlé.

Arrêtons-nous enfin, au 26 décembre de l'année 1595, au mariage de Jean de Pouilly, escuyer, seigneur dudit Pouilly, avec Suzanne de Baleine. Mais avant d'envisager les conséquences de cette union pour Jean de Pouilly, disons le peu que nous savons sur cette famille de Baleine dont nous avons rencontré le nom plusieurs fois.

(1) Saint-Ferjeux, canton de Château-Porcien (Ardennes).
(2-4-5-6) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants.
(3) O. de Gourjault : notes citées.

FAMILLE DE BALEINE

Originaire de la partie méridionale de la Champagne, les de Baleine avaient été anoblis, suivant une légende, en 842, par Charles-le-Chauve, ils possédaient, entr'autres seigneuries, celle de Suzémont (1).

On en voit paraître une branche dans le Rethelois, dans la seconde moitié du XVIe siècle; elle possédait la seigneurie de Courtanet et professait la religion réformée. Ce sont les archives de cette religion, conservées au tribunal, qui nous fournissent surtout des renseignements sur elle.

Déjà antérieurement, au commencement du XVIe siècle, Guillaume de Baleine, seigneur de Courtanet, avait épousé Nicolle de Miremont, fille d'Alart de Miremont, seigneur de Lovy, et d'Ysabeau le Bouteiller.

Le 27 novembre 1573, JACQUES DE SEPT BALEINE, seigneur de Courtanet, est parrain d'Elizabeth de Miremont.

C'est le seul acte où il porte ce nom; dans les suivants il est simplement sous le nom de Jacques de Baleine, seigneur de Courtanet. Il avait épousé Madeleine de Cuvilliers de Henin-Liétard (2).

Ainsi, le 6 juin 1586, il est parrain de Marguerite, fille de Gobert d'Apremont, seigneur de La Ferté, et de Claude de Ligier.

Le 14 septembre de la même année, il donne en mariage sa fille Marie à Jean de Proisy, seigneur de Morgny.

De cette union naît, en 1587, une fille, Marie, baptisée le 11 octobre et qui a pour parrain et marraine Roger (René) d'Apremont, seigneur de Vandy, et damoiselle Marie de Clutin;

En 1589, un fils, DANIEL, baptisé le 13 juillet et présenté par ses grands-parents, Jacques de Baleine et Marie Damien.

Nous enregistrons, à la date du 5 mai 1591, le mariage de SUZANNE DE BALEINE avec Elye d'Aspremont, seigneur de Voncq;

A celle du 8 août 1593, le baptême de Jean, fils de Jean de Proisy, seigneur de Morgny, et de MARIE DE BALEINE, présenté par Jean d'Orthe, seigneur de Falaise, comme parrain, et par Elizabeth de Baleine, comme marraine;

Enfin, à la date du 21 décembre 1595, le mariage de SUZANNE

(1) *Revue historique des Ardennes*. Indicateur du procès-verbal de la recherche de la Noblesse en Champagne.

(2) Communication de M. E. Henry.

DE BALEINE, veuve d'Elye d'Aspremont, seigneur de Voncq, avec Jean de Pouilly (1).

On le voit, les archives protestantes du tribunal de Sedan nous fournissent, seules ou presque seules, quelques renseignements sur la famille de Baleine et sur ses alliances, encore sont-ils incomplets, puisque nous ignorons quel degré de parenté pouvait exister entre Jacques et Elizabeth et Suzanne de Baleine. Nous allons du reste retrouver cette dernière.

En tout cas, ce nom de Baleine disparaît pendant près d'un siècle; on ne le voit figurer de nouveau que sur la liste des protestants français fugitifs établie en 1685. Il est porté sur cette liste sans prénom, sans qualification d'aucune sorte et sous la simple mention : de Baleine, fugitif en Angleterre : *d'argent au lion de sable couronné de gueules* (2).

FAMILLE DE POUILLY

L'alliance des familles de Baleine et de Pouilly nous ramène à cette noble maison qui paraît avoir joué un rôle important dans nos contrées. Divisée en plusieurs branches établies surtout dans des seigneuries de la vallée de la Meuse, elle compta pendant plus d'un siècle de nombreux partisans de la religion protestante, et cependant tous ne les adoptèrent pas et beaucoup gardèrent la foi de leurs pères.

J'ai déjà parlé de quelques-uns dans un chapitre précédent, mais j'y reviens pour résumer ce que j'ai dit de cette branche établie à Cornay en 1508, par suite du mariage de Henri, seigneur de Pouilly, Baalons et autres lieux, avec Jeanne de Grandpré, dame de Cornay, Fléville, etc. Je rappellerai les deux fils nés de ce mariage : LOUIS, colonel général de l'infanterie calviniste, mort célibataire en 1579, et JEAN, son frère puîné, mort en 1568. Je joindrai à ces fils une fille, dont parle Jeantin (3), Anne, dame de Binarville, qui épousa Jean de Boham, seigneur de Chesnoy, Barbaise, Ay-lez-Voncq, dont une fille, mariée à Nicolas de Villiers.

J'ajouterai encore que les deux frères, Louis et Jean de Pouilly, étaient tuteurs de Marie, fille de Gilles de Pouilly, seigneur de

(1) Archives du greffe du tribunal de Sedan; registres des protestants; baptêmes et mariages.

(2) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.

(3) Jeantin : *Manuel de la Meuse ;* article Pouilly, p. 1677.

Binarville en partie (1), et qu'à sa mort Jean laissait de Nicolle de Chamissot, dame d'Andevannes, Louis II de Pouilly qui, marié successivement à Philippine de Nettancourt et à Françoise de Lamoth, eut de cette dernière deux fils : Antoine, baron de Cornay, et Claude, seigneur de Lançon. Il était, en 1590 et 1597, seigneur de Vienne-la-Ville, Lançon et la Grande Besogne (2).

J'ai rappelé ses faits d'armes, sa vaillante défense de Stenay contre le duc de Lorraine qui fut forcé d'en lever le siège (décembre 1591) et sa sortie de la ville qu'il quitta au commencement de 1592 pour aller surprendre Rocroy. Il fut poursuivi dans cette expédition par d'Amblize qui le rejoignit à Aouste. C'est là qu'eut lieu *le saint dimanche, jour de Pentecôte, 17 du mois de may (1592)*, un combat *entre les sieurs de Corna, d'Estivault, de Lambrecy, de Villemor, de Loppe, de Thenot, de la Perrière, de la Tour, Bouquillet, Pouilly, Remilly et d'Amblize, accompagné des compagnies des sieurs Artigothy, de Cilly, de la Tour capitaine des gardes de Mgr de Lorraine, de Maucourt capitaine des gardes dudit seigneur d'Amblize, du sieur de Creve, du sieur de Romain, des capitaines Gaucher, Jean-Jacques Boullon et Lelio.* Les royaux furent battus et y firent des pertes considérables, ils y comptèrent *200 morts et sept-vingt prisonniers*. A son retour, en revenant par *Pont-à-Bar, d'Amblize le trouva défendu par Vandy à la tête des garnisons de Sedan et de Donchery, mais il les obligea à se retirer* (3).

Antérieurement à ces dates, Didier de Pouilly, chevalier de l'ordre, gouverneur de Villefranche, épousait en 1549 Hélène de Walin, fille de Jean de Walin, seigneur de Nouvion-sur-Meuse. En 1566, il était prévôt d'Yvois (4).

On trouve également, à la date du 9 mars 1586, Jean de Pouilly, seigneur d'Amblimont, comme parrain, à Sedan, d'Elizabeth, fille de Jacques de Gastine (5).

Je rappellerai aussi, à la même époque, le mariage de François de Pouilly, seigneur de Hugnes, de la branche des de Pouilly-Louppy-Esnes, avec Jeanne d'Apremont de Vandy, dont j'ai déjà parlé.

C'est encore un Jean de Pouilly, écuyer, seigneur de Pouilly, qui avait épousé Suzanne de Baleine, veuve d'Elie d'Apremont, seigneur de Voncq ; cette union est un fait intéressant pour l'historien. Suzanne de Baleine, qui n'avait pas eu d'enfant de sa

(1-2-4) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(3) Marquis O. de Gourjault : notes citées, Arch. Nationales LL 35 414.
(5) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants ; baptêmes.

première union et à laquelle Elie d'Apremont, à sa mort, avait laissé la seigneurie de Voncq, l'apportait en dot à son nouvel époux. Celui-ci, qui était déjà seigneur en partie de cette terre, se trouva par ce fait réunir toute la seigneurie entre ses mains (1).

L'année qui suivit le mariage de Jean de Pouilly le trouve parrain, le 7 avril 1596, de Suzanne, fille de Jacques de Veine, ministre de la parole de Dieu (2), et à partir de cette époque il habite la seigneurie de Voncq. Il est porté en 1605 comme habitant cette dernière localité, tandis que son parent et homonyme Jean de Pouilly, seigneur d'Inor, réside dans cette seigneurie (3).

Suzanne de Baleine lui donna trois filles :

Madeleine, mariée en 1616, à Aubertin de Pouilly, seigneur d'Inor ;

Suzanne, mariée en 1624, à Antoine de Pouilly, baron de Cornay ;

Anne, mariée à Claude de Pouilly, seigneur de Lançon, morte sans postérité.

Nous allons donner sur elles les renseignements que nous avons pu découvrir.

***

Madeleine, née en 1598, avait 18 ans quand elle épousa Aubertin de Pouilly ; il la rendit mère de :

Claude qui devint, comme nous l'avons vu, la femme de Gédéon de Vassinhac-Imécourt ;

Gabrielle qui épousa Daniel de Sahuguet ;

N... un fils, Mr d'Inau (Inor) qu'on trouve, le 2 avril 1653, comme parrain avec Mlle d'Inau, sa sœur aînée (Gabrielle) comme marraine

(1) Il faut, pour expliquer comment la terre de Voncq était partagée entre Elie d'Apremont et Jean de Pouilly, remonter au siècle antérieur, au mariage de Jeanne de Grandpré, fille du comte Ferry, avec Jacquemart ou Jacques de Boham en 1415. Elle lui avait apporté en dot, entr'autres seigneuries, la terre de Voncq. A sa mort, survenue en 1448, sa dot fut partagée, à l'exclusion de son fils aîné, Simon, chef de la lignée des seigneurs de Boham, qui eut la terre de Boham, entre ses fils puînés : Gobert de Boham, chef de la branche de Nanteuil, et Regnault, chef de la branche du Chesnois.

Gobert, seigneur de Sugny et de Voncq en partie, eut de Marie de Condé, sa femme, Poncette de Boham, qui épousa (1479) Jean de Maurienne, seigneur d'Angy, d'où une fille, Laurette, mariée à Jacques de Pouilly, seigneur d'Inor en partie, et mère de Françoise de Pouilly, gouverneur de Stenay. Celui-ci, marié à Marie de Cheppy, eut un fils, Aubertin, seigneur de Voncq en partie, qui épousa Claude de Strinchamps et en eut Jean de Pouilly, seigneur de Pouilly et de Voncq en partie. C'est celui dont nous nous occupons en ce moment.

Regnault de Boham, le frère de Gobert, seigneur de Membre, de Semuy et de Voncq en partie, eut de sa femme, Marguerite de la Brûle, Antoine de Boham qui, par son union avec Marie Deschamps, fut le père de Blanche de Boham qui, par son mariage en 1502, porta en dot la terre de Voncq à Guillaume d'Apremont, seigneur de Sorcy et de Vandy. De cette union naquit Jean, seigneur de Vandy, marié à Jeanne de Sugny, et qui fut le père de Louise, René, époux de Louise de Joyeuse, Geoffroy, Elie, seigneur de Voncq, marié à Suzanne de Baleine et mort sans postérité, Antoinette, Hélène.

— Extraits des généalogies de Boham, de Pouilly et d'Apremont ; communication de M. le Dr H. Vincent.

(2) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants.

(3) Notes d'histoire locale de M. le marquis O. de Gourjault.

au baptême de Gabriel, fils de Mr de Maisières, et de damoiselle Herbin (1), et dans un autre acte, du 5 avril de la même année, où il présente au baptême pour Mr d'Imécourt comme parrain, avec Mlle de Voncq (Gabrielle de Pouilly) comme marraine, Claude, fils d'Abraham Duhan, docteur en médecine, et d'Elizabeth Donaldson, sa femme (2);

Anne, née en 1635, morte célibataire à Sedan, le 13 avril 1670, à l'âge de trente-cinq ans (3).

Enfin une fille, Innocente, fille de Monsieur d'Inau, baptisée le 6 novembre 1639, en l'église de Saint-Laurent de Sedan, et qui eut pour parrain et marraine Monsieur de Maizières et Madame de Vandy, Innocente de Marillac, fille du maréchal, veuve de Jean d'Appremont (4).

La présentation au baptême, en l'église catholique de Sedan, d'une enfant née de parents protestants, paraît tout d'abord étonnante et pourrait faire supposer la conversion de ses parents au catholicisme. Or on sait que sa mère, Madeleine de Pouilly, n'abjura pas et mourut calviniste convaincue; nous ne pouvons donc admettre, dans ce cas, que la conversion de son père, Aubertin de Pouilly, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement précis. Mais ce qui pourrait rendre cette supposition vraisemblable, c'est que la naissance de cette petite-fille survenait peu de temps après la conversion au catholicisme, rendue publique en 1637, de Frédéric-Maurice, prince souverain de Sedan, événement non seulement important pour cet Etat, mais encore remarquable par son retentissement, par ses conséquences et par l'influence qu'il exerça dans la souveraineté et dans les contrées environnantes. Nombre de calvinistes suivirent cet exemple et Aubertin de Pouilly, sans doute au nombre de ceux-ci, abjura probablement à cette époque. Du reste il venait d'être, à la date du 11 octobre 1638, parrain en l'église de Saint-Laurent de Sedan avec Madame d'Autrecourt, comme marraine, d'Aubertin de Pouilly, fils de Jacques et de Catherine de La Fontaine (5).

(1-2-3) Archives du tribunal civil de Sedan; registres des protestants.

« 1670, avril. Le lundi, quatorzième du mois, a été enterré le corps de damoiselle Anne de Pouilli, native d'Inor, fille de feu Messire Aubertin de Pouilli, chevalier, seigneur d'Inor et de Von, etc., et de dame Madeleine de Pouilli, sa femme, ses père et mère, auquel enterrement ont assisté M. Gantois, ministre du St Evangile en l'église réformée de Sedan, cousin maternel de la défunte, et M. de St Maurice, aussi ministre du St Evangile, professeur en Théologie et principal du collège en l'Eglise et Académie de Sedan, y demeurant, cousin issu de germain de la dite défunte, du côté maternel, qui ont dit qu'elle étoit décédée, le treizième du dit mois, à quatre heures après midi et aagée de trente cinq ans. M. Gantois et M. de St Maurice ont signé à la minute. »

(4-5) Archives de la mairie de Sedan; registres paroissiaux.

Une remarque à faire à ce sujet, c'est que dans les baptêmes catholiques les fonctions de parrain ou de marraine n'impliquaient en rien la nécessité d'une conversion antérieure : Aubertin pouvait, sans avoir abjuré, être parrain d'un enfant catholique, comme le fut Monsieur de Maizières, protestant, au baptême d'Innocente de Pouilly. On pourrait s'en étonner si on ne connaissait la tolérance du rituel de l'Eglise de Reims qui permet, en certaines circonstances, que dans les cérémonies du baptême le parrain ou la marraine n'appartienne pas au culte catholique.

En tout cas, l'acte inscrit sur le registre paroissial de l'église de Saint-Laurent porte la mention suivante : « le 6 novembre 1639, a été baptisée Innocente, fille de Mr d'Inaux ; parrain Mr de Maisières, marraine Mme de Vandy ». Par sa concision, cet acte diffère singulièrement d'actes analogues qu'on trouve à la même époque et qui donnent avec détails les noms et les titres des personnages qui y figurent ; dans cet acte le nom de la mère, Madeleine de Pouilly, n'est pas même inscrit.

Dans le présent acte, le parrain était René Fouguet, écuyer, sieur de Maisières, fils de Jacob Fouguet, écuyer, sieur de Beaurepaire, et de damoiselle Esther de Chezelles (sans doute une fille de de Chezelles, sieur de Nueil, gouverneur de Sedan sous Charlotte de La Marck, qui battit les Ligueurs au combat de Douzy). Il avait épousé, le 10 octobre 1641, damoiselle Herbin, fille de Daniel Herbin, écuyer, sieur de Décourt, et de damoiselle Esther de Villers (1). Celle-ci appartenait sans doute à la famille des de Villiers, seigneurs de Villers-devant-Mézières, de Verrières, etc.

Innocente de Pouilly fut plus tard religieuse à l'abbaye de Juvigny. Jeantin rapporte qu'elle figure, le 27 août 1680, par sa nièce, Louise Innocente de Sahuguet, dame de Termes, fille de Gabrielle de Pouilly, au baptême de Jean Leliepvre d'Inor (2).

Cette branche des de Pouilly d'Inor, comme d'autres branches de la même famille du reste, eut de fréquentes et nombreuses relations avec Sedan. Elle semble l'avoir habité après le mariage de Claude avec Gédéon d'Imécourt ; c'est au moins dans cette ville que se sont passés, outre le baptême dont nous venons de parler, quelques événements qui la concernent : le mariage de Gabrielle avec Daniel de Sahuguet en 1661 ; l'acte rédigé, le 23 février 1663, par le notaire Desmoulins par lequel Daniel de Sahuguet s'engage

(1) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres de l'état civil des protestants.
(2) Jeantin : *Manuel de la Meuse ;* art. Inor, p. 874, notes.

à payer une rente annuelle et viagère de 850 livres, un reçu de deux annuités de cette rente donné le 12 juillet 1665 par Madeleine de Pouilly, veuve d'Aubertin de Pouilly, écuyer, seigneur d'Inor, Voncq, etc. (1), qui était mort à cette époque ; des actes notariés du 16 mai 1668 par lesquels son fils Jean de Pouilly, seigneur d'Amblimont et de Saint-Martin-sur-Bar, cède 700 livres à Daniel de Sahuguet, à lui dues par Madeleine de Pouilly, veuve d'Aubertin de Pouilly, seigneur d'Inau, pour prix d'héritage à Inor, vendus par acte notarié à Voncq, en présence de Cauchon ;

Un autre acte de la même date, par lequel Jean de Pouilly, seigneur d'Amblimont, transige avec Charles Cauchon, conseiller, procureur général de la souveraineté d'Arches, agissant tant au nom de Marie Marlot, veuve d'Antoine Collart, receveur général en la souveraineté d'Arches, sa belle-mère, qu'au nom de Cécile Collart, sa femme, héritière du dit sieur Collart-Marlot au sujet d'une obligation du 10 décembre 1632, passée au profit de Jacques Marlot, marchand à Stenay, dont la dame Collart-Marlot est héritière, de 450 livres barrois valant 270 livres monnaie de France, l'intérêt au taux de 7 °/o (2).

Ajoutons à ces faits la mort d'Anne et son enterrement en 1670 ; enfin la mort de Madeleine survenue le 22 décembre 1676 (3).

Sa fille Gabrielle, mariée le 16 mai 1661 (4), à Daniel de Sahuguet, lui apporta la terre de Voncq. Originaire de la Navarre, ce seigneur, devenu baron de Termes, commanda le régiment de Fabert puis celui du Roi et se distingua par les mesures qu'il prit pour la défense de la Meuse, depuis Saint-Mihiel jusqu'à Revin. Ami de Fabert qui le nomma à sa mort tuteur de ses enfants et qui fut l'un des témoins de son mariage (5), il mourut à Sedan, le

(1) Archives de l'étude de Me Ninnin, notaire à Sedan ; communication de M. E. Henry.

(2) *Idem.*

(3) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres de l'état civil des protestants.

1676, décembre : Le trente et unième du mois sont comparu M. Gantois ministre à Sedan et M. de St Maurice pareillement ministre et professeur en théologie au dit Sedan, qui nous ont dit que le vingt deuxième du présent mois de décembre estoit décédée au dit Sedan, en leur présence, dame Magdelaine de Pouilly, native de Von, vivante veuve de Messire Aubertin de Pouilly, en son vivant chevalier, seigneur d'Inor, de Von, de Soiry et d'autres lieux, qu'elle estoit aagée de soixante et dix huit ans et quelques mois et que son corps avoit esté ramené le vingt troisième du dit mois et an au dit Von pour y être mis au tombeau de ses ancêtres. M. Gantois et M. de St Maurice ont signé à la minute.

(4) Communication de M. E. Henry.

(5) Archives de la mairie de Sedan ; registre paroissial de l'année 1661 ; mariage de Daniel de Sahuguet et de Gabrielle de Pouilly.

Le 16 may 1661, après fiançailles faites, dispense obtenue d'espouser Messire Daniel de Sahuguet de Termes, catholique confessé et communié, avec damoiselle Gabrielle de Pouilly, huguenote, sans aucune publication de bans, de Mrs Dozet et Lelarge, grands vicaires du diocèse

16 juillet 1686, à l'âge de soixante-six ans, et, zélé catholique, fut inhumé dans l'église de Voncq. Gabrielle de Pouilly, sa femme, avait abjuré en 1685 (1).

A ce propos, Maucroix, dans ses Mémoires (t. II, p. 48), rapporte que le 15 septembre 1685, Mr l'Archevêque arriva à Reims où il demeura peu de temps, puis qu'il alla à Sedan pour avancer la conversion des huguenots de cette ville. « Mme de Termes, jusque-là fort arrêtée dans sa religion, fit abjuration » (2). Elle donna à son époux cinq enfants qui furent tous catholiques.

Nous avons vu que sa sœur aînée, Claude de Pouilly, Madame d'Imécourt, fut plus persévérante qu'elle dans ses convictions et qu'elle refusa d'abjurer lors de la conversion de son époux Gédéon de Vassinhac d'Imécourt, au mois d'octobre 1685.

***

La sœur cadette de Madeleine, Suzanne, seconde fille de Jean de Pouilly, seigneur de Voncq, et de Suzanne de Baleine, épousa, le 30 septembre 1624, Antoine de Pouilly, baron de Cornay, fils de Louis II. Chevalier de l'ordre, commandant le régiment de Plessis-Praslin, il perdit la vue à la défense de l'île de Ré et mourut en 1648, laissant de sa femme huit enfants, dont l'aîné, César, mestre de camp du régiment de cavalerie de son nom, brigadier des armées du roi en 1674, chevalier de l'ordre, fut blessé mortellement à Turckeim, le 5 janvier 1675 et mourut célibataire le 13 du même mois (3). Tous les enfants d'Antoine

de Reims, comme il constate par la permission entérinée entre nos mains, ont estés mariés les susdits en la chapelle du chasteau, présent moy, soussigné ; témoins : Mgr le Maréchal de Fabert, gouverneur de Sedan, M. Gabriel, baron de Mion, lieutenant pour le Roy au dit chasteau, Jean Pelart, seigneur de Servigny et de Barricourt, lieutenant du Roy en la citadelle de la dite ville et plusieurs autres. Signé : Cabel, curé de l'église de Saint-Laurent de Sedan.

(Les témoins n'ont pas signé).

(1) Archives de la mairie de Sedan ; registre paroissial de l'année 1685 ; conversions.

L'an 1685, le 5 octobre, Mme Gabrielle de Pouilly, épouse de Messire Daniel de Sahuguet, seigneur de Termes, Voncq, Marcelot, Bois-de-Rins, lieutenant pour le Roy au gouvernement de Sedan, âgée de cinquante-cinq ans, faisant profession de la Religion P. R. a abjuré la dite Religion et fait profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine avec toutes les cérémonies accoutumées en l'église des Filles de la Propagation de la Foy, par devant moy, Honoré Gaillard, prestre de la Compagnie de Jésus, autorisé pour cet effet par Monseigneur l'Archevêque. Fait en présence de Messire Félix de Vrouin, conseiller du Roy en ses conseils, Intendant sur la frontière de Champagne, de Messire Jean de Pellart, seigneur de Servigny et Barricourt, gouverneur de Bouillon, de Messire Jean Jacquesson, lieutenant général au Présidial de Sedan et de Messire Joseph Dufort, major du gouvernement de Sedan.

Signé : Gabrielle de Pouilly, Vrouin, Servigny, Rambour, Dufort, Jacquesson, Gaillard, prestre.

(2) Dr H. Vincent : *op. cit.*, p. 443.

(3) Généalogie de la famille de Pouilly.

semblent avoir abjuré, à l'exception toutefois de sa fille Louise qui mourut le 26 décembre 1673 (1).

C'est sans doute à l'époque de la mort d'Antoine ou à une époque ultérieure assez proche qu'on peut rapporter le fait d'une mission prêchée à Cornay, à la suite de laquelle la grande majorité des protestants du pays aurait abjuré. La tradition en a conservé le souvenir. Gabriel de Pouilly en parle dans sa notice sur Cornay (2), et l'église en célèbre chaque année la mémoire. Toutefois on ne sait ni à quelle date a eu lieu cette mission ni quel est le missionnaire qui l'a prêchée. Cependant il est probable qu'elle eut lieu avant 1657, époque à laquelle commencent les registres paroissiaux de l'église, car en les parcourant on n'y trouve aucune trace d'une abjuration quelconque, mais en revanche on y voit figurer, à la date du 20 juin 1657, Messire Jean de Pouilly, l'un des enfants d'Antoine, comme parrain de Jean, fils de Jacques de May, enfant du village (3). Néanmoins, après la mission, plus d'un protestant n'avait pas abjuré puisque les registres des archives protestantes de Sedan mentionnent, en 1657, le 14 janvier, le mariage en l'église de Givonne, de Pierre Breuilles, laboureur, demeurant au faubourg du Ménil, fils de François Breuilles, laboureur, et de feue Marie de Chappe, avec Jeanne Henrionnet, fille de Pierre Henrionnet, marchand, demeurant à Cornay, proche Grandpré, et de feue Elizabeth Gonelle. Le nom de cette famille existe encore (4). Bien plus, on conserve aux Archives des Ardennes une correspondance de l'Intendant de Champagne, se rapportant aux années 1775 et 1776, avec la direction de la Régie et le subdélégué de Sainte-Ménehould, relative à une contestation survenue entre un cultivateur de Cornay, fermier, et un autre cultivateur de Briquenay, sous-fermier des biens des religionnaires fugitifs de Cornay et de Briquenay, appartenant à la Régie (5). Malheureusement, à part les noms des cultivateurs-fermiers, ceux des religionnaires ne nous sont indiqués que d'une manière incomplète.

(1) 1673, 31 décembre.—Le trente et unième jour du mois sont comparus les sous-nommés qui ont dit que le mercredi vingt-septième du mois, avoir été enterrer le corps de Damoiselle Louise de Pouilly, native de Fléville, fille de feu Messire Antoine de Pouilly, chevalier, seigneur et baron de Cornay, et de Damoiselle Suzanne de Pouilly, sa femme, ses père et mère, auquel enterrement avoient assistés M. Gantois, ministre du St Évangile en l'Eglise réformée de Sedan, et M. de St Maurice, ministre du St Evangile et professeur en théologie en l'Eglise et Académie de Sedan, y demeurant, tous deux cousins de la dite défunte, lesquels ont dit qu'elle étoit décédée le vingt-sixième du mois, à dix heures du soir et aagée d'environ trente ans. M. Gantois et M. de St Maurice ont signé en la minute. (Etat civil des protestants; archives du greffe du tribunal civil de Sedan).

(2) Gabriel de Pouilly : *Notice sur Cornay et son ancien château.*

(3) Archives de Cornay; registres paroissiaux.

(4) Archives du greffe du tribunal de Sedan; registres des protestants.

(5) Archives des Ardennes; C. 15, portefeuilles; communication de M. P. Laurent, archiviste.

***

La troisième et dernière fille de Jean de Pouilly et de Suzanne de Baleine, ANNE, épousa son cousin CLAUDE DE POUILLY, frère puîné d'Antoine dont nous venons de parler. Elle mourut jeune sans laisser d'héritiers.

Son époux se remaria en secondes noces, le 18 mai 1620, avec Marie d'Estivaux, dame de Mélimé et de Neuville. Elle appartenait à une noble famille alliée aux des Laires, aux de Savigny et à d'autres familles remarquables du pays, qui possédait les seigneuries de Châtillon, Montgon, Mélimé, Neuville, etc. Nous en reparlerons plus loin.

Une de ses tantes, Marie d'Estivaux, mariée à Christophe de Beauvais, seigneur d'Autruche, était la mère de Louis de Beauvais, chevalier, seigneur de Neuville, Châtillon, Vrizy, la maison-forte d'Autruche, lieutenant-colonel au régiment de Vandy, mort en 1673, à l'âge de soixante-trois ans, qui fut inhumé dans l'église (1).

Claude était chevalier, seigneur de Lançon, Marcq, Marneville, maréchal des camps et armées du Roy, commandeur de son ordre, gouverneur de Casal. Il fut tué en 1633, laissant de son second mariage, entr'autres enfants (2) :

JEAN DE POUILLY, né vers 1625, chevalier, marquis de Lançon (par lettres patentes de 1680), seigneur de Marcq, de Marneville et autres lieux, lieutenant général des armées du Roy, gouverneur de Mézières, colonel d'un régiment de son nom, grand-croix de Saint-Louis, qui épousa en 1659 Françoise, comtesse de Ligny. Il eut de son mariage quatorze enfants et, devenu catholique, il fut enterré au mois de février 1685, à l'âge de soixante ans, dans l'église de Mézières (3). Il était le père d'Henriette de Pouilly, comtesse et chanoinesse de Remiremont, comtesse de Lançon, qui, par une vente qu'elle fit, le 25 novembre 1718, moyennant la somme de 38,000 livres, d'un domaine de trois cents arpents, sis à Lançon, consistant en un bâtiment, un potager, des terres, clos, vignes et étangs, permit à des chanoinesses régulières de se créer un couvent, sous l'invocation de Notre-Dame de Nazareth. Instituées en 1451, en Hollande, à Wolvich (mairie de Bois-le-Duc), elles avaient été expulsées en 1718 et s'étaient réfugiées en France. Le pouvoir royal

(1-3) Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, p. 58 ; p. 20.

(2) Généalogie de la famille de Pouilly ; communication de M. E. Henry.

les avait bien accueillies, leur avait accordé des lettres de naturalité, mais leur avait imposé l'obligation d'établir dans leur couvent une manufacture de toiles fines et de dentelles de Flande, puis d'instruire les jeunes filles de Lançon dans ces industries et dans le blanchiment des toiles par la méthode hollandaise.

Quoique ce fait ne se rapporte pas à notre étude, nous avons cependant tenu à le reproduire parce que si, d'un côté, il intéresse la fille et la petite-fille de seigneurs protestants de la famille de Pouilly, d'un autre côté il nous est un exemple de l'intolérance religieuse de l'époque. En effet, ces religieuses étaient bannies de la Hollande pour cause de religion catholique, presqu'au moment où un grand nombre de partisans de la Réforme en France avaient été forcés de s'exiler pour cause de protestantisme (1).

En 1718, Madame Henriette de Pouilly, comtesse de Lançon, habitait Mélimé (2).

***

Mais il nous faut revenir en arrière et nous occuper encore d'autres membres de cette famille : d'abord de Claude de Pouilly, fille de Jean de Pouilly, seigneur d'Inor, Martincourt, Amblimont, marquis de Saint-Marceau, dame de Saint-Marceau-sur-le-Mont, Dom-le-Ménil, Amblimont, mariée à Philippe de La Barge, seigneur de Chaltray, Villers-devant-Mézières et autres lieux, qui laissa en mourant deux filles d'un premier mariage, sans doute Marie et Elisabeth de La Barge, dames en 1659 de Villers-devant-Mézières (3). Elle se remaria en 1648 à Antoine de Greffin, baron des Fourneaux, maréchal des camps et armées du Roy, brigadier général de la cavalerie légère (4), hérétique, ainsi que le qualifie le compte-rendu de la visite pastorale de Mgr Le Tellier en 1673 (5), décédé à Saint-Marceau en 1686, en son château, à l'âge de 77 ans, après avoir reçu tous les sacrements de la sainte Eglise catholique et inhumé dans l'église (6). L'année 1676 donnée par son biographe, Gabriel de Pouilly, comme l'époque de sa mort, n'est donc pas exacte. Il avait abjuré antérieurement à l'année 1679, car nous le trouvons, cette même année, comme parrain avec Claude de

(1) Dr H. Vincent : *Les chanoinesses régulières de Lançon (Revue historique ardennaise*, t. X).

(2) Notes d'histoire locale de M. le Marquis O. de Gourjault.

(3-4-6) Notes d'histoire locale de M. le Marquis O. de Gourjault.

(5) Ern. Thellier : *Histoire des communes du canton de Flize et de l'abbaye d'Elan* avec une notice sur J. Meslier, curé d'Etrépigny ; Paris, 1896-1897.

Pouilly, sa femme, comme marraine, d'un enfant catholique, Antoine, fils de François d'Ambly, marquis des Ayvelles, et de damoiselle Madeleine de Mazancourt (1). Dans cette circonstance, l'acte de baptême ne porte que la signature d'Antoine de Greffin, la marraine, Claude de Pouilly, n'ayant pas signé pour cause de religion. Cette dernière mourut en 1701, à l'âge de 92 ans, sans enfants de ses deux époux.

Nous avons vu qu'elle avait donné, par acte du 23 mars 1692, à Claude de Rudavelle, dame de Savigny, le fief de Flize qu'elle avait acquis de Charles de Lescuyer, seigneur de Montigny : outre ce don, elle léguait par un testament, en date du 19 septembre 1691, ses propriétés de Dom-le-Ménil et de Flize à Charles de Pouilly, baron de Cornay, au fils aîné de celui-ci, César, baron de Fléville, la demeure de Saint-Marceau, et à Jean-Antoine de Vassinhac, marquis d'Imécourt, maréchal de camp, gouverneur de Montmédy, la terre d'Amblimont (2). Elle s'était convertie au moment de la révocation de l'Edit de Nantes et son nom figure sur la liste des fugitifs et nouveaux convertis, dressée à cette époque (3). Elle avait eu deux frères tués au service du roi et une sœur, Madeleine, morte quelques années avant elle, veuve de Jacques, baron de Guy d'Houdanges, seigneur de Sorcy-Bauthémont, etc., lieutenant général des armées du Roy (4).

Fille de Jean de Pouilly, sieur de Morgny, et de Dinah d'Orthe, dame de Saint-Marceau, veuve d'Antoine de Greffin, elle donnait en 1692, à son neveu Jean-Antoine de Boham, fils de sa sœur, Madeleine de Proisy, petite-fille de Dinah d'Orthe, les terres de Dom-le-Ménil dont celle-ci lui avait laissé la jouissance (5).

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur Claude de Pouilly, mais avant d'en terminer, nous pouvons encore nous demander si Jean de Pouilly, son père, n'était pas ce Jean de Pouilly, seigneur d'Amblimont, qu'on trouve, le 9 mars 1586, comme parrain d'Elizabeth, fille de Jacques de Gastine, marchand à Sedan (6).

(1) Notes d'histoire locale de M. le marquis O. de Gourjault.

(2-4) Gabriel de Pouilly : *Biographie d'Antoine de Greffin, maréchal de camp*, etc., *Revue historique des Ardennes*, t. IV, p. 320.

(3) *Revue de Champagne et de Brie ;* état général des protestants français de Champagne et de Brie en 1605, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.

(5) Ern. Thellier : *Histoire des communes du canton de Flize et de l'abbaye d'Elan*, avec une notice sur J. Meslier, curé d'Etrépigny ; Paris, 1896-1897.

(6) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres de l'état civil des protestants.

***

Outre cette dame de Saint-Marceau, il en existait, à la même époque, une autre : CLAUDE DE POUILLY, plus jeune, dont nous avons trouvé l'acte de conversion dans les Tablettes d'un instituteur de Vendresse au XVIIe siècle, acte reproduit dans le registre paroissial de l'église de Saint-Laurent de Sedan de la même année. Voici cet acte :

« Cejourd'huy, vingt deuxième octobre mil six cent septante « neuf, damoiselle Claude de Pouilly, fille de feu Messire Jean « de Pouilly, escuyer, seigneur d'Amblimont de la paroisse de « Saint-Martin-sur-Bar, aagée de vingt-six ans, d'autre Magdeleine « Marchant, fille de Guillaume Marchant, bourgeois de la ville de « Sedan et de feue Marie Gérard, aagée de vingt six ans, demeurant « en la dite paroisse de Saint-Martin-sur-Bar et d'autre Marie « Ducloux, fille de feu Isaac Ducloux, vivant chirurgien de la « ville de Sedan et de Marie Le Pain, aagée de vingt sept ans, « demeurant audit Sedan, faisant toutes les trois profession de « la Religion prétendue réformée et toutes autres sectes, ont fait « profession de la Religion catholique, Apostolique et Romaine « avec toutes les solennitez accoutumez... en la chapelle du chasteau « de la Cassine, paroisse de Vendresse, du consentement de M. le « curé dudit lieu, en présence de très haut et très puissant seigneur « Messire Armand, Charles, duc de Mazarin la Meilleraye et « Mayenne, pair de France et surintendant des poudres salpeistres « de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy de « la haute et basse Alsace, grand Bailly d'Ogneau, gouverneur « des villes et forteresses de Brisacq, Philipsbourg, Fort-Louis, « La Fère et Vincennes, Messire Pierre de Villelongue, chanoine « de Vincennes, Messire Gérard Migeot, prestre faisant les fonctions « curialles en la dite paroisse de Saint-Martin-sur-Bar, Jacques de « Polestron, capitaine des gardes dudit seigneur duc, Jean Pricquat, « secrétaire dudit, Messire Jean-Baptiste Lombart, procureur « général du duché de Mazarin, témoins qui ont signez » (1).

Claude de Pouilly, fille de Jean de Pouilly et, par son père, dame en partie d'Amblimont et du fief de Saint-Martin, était née à Beauclair (2) dont Jean de Pouilly était sans doute seigneur et demeurait à Stenay quand elle épousa, en 1659, Antoine de Toully, écuyer, seigneur de Cléry (3), fils de Charles, écuyer, seigneur de Cléry, et de damoiselle comtesse de Gudon. Claude était protestante, quant à son époux, il était catholique et le mariage fut célébré en l'église de Saint-Martin-Hannogne (4). Bien que catholique, la

(1) *Tablettes d'un instituteur de Vendresse au XVIIe siècle (Bulletin historique des Ardennes*, année unique, 1890, n° 2, p. 26).
(2) Canton de Stenay (Meuse).
(3) Canton de Dun (Meuse).
(4) Canton de Flize (Ardennes).

famille Toully avait compté au XVIe siècle quelques-uns de ses membres ralliés aux idées nouvelles. Ainsi, d'après les registres protestants, le 22 février 1587, Robert de Toully, écuyer, avait épousé à Sedan damoiselle de Tais (1).

Si à ce fait nous ajoutons, d'après les notes d'O. de Gourjault, que Philippe de Toully en 1538, que Françoise de Raincourt, veuve d'Ogier de Toully en 1572 et enfin que Philippe de Toully en 1597, reconnaissaient tenir du comte de Grandpré la seigneurie du Chastelet-lez-Ripont (2), nous aurons rapporté tout ce que nous savons sur cette famille.

Mais revenons à Claude de Pouilly ; elle avait eu de son union avec Antoine de Toully une fille, Claude-Reine qui épousa, en 1702, Jacques-Gabriel Renard de Fuschamberg, chevalier, seigneur de Montrenard, Montigny, Beauclair, Saulmory, capitaine au régiment de Normandie, fils de Jacques-François, seigneur de la Tournelle, lieutenant pour le Roy des villes de Château-Regnault et Lynchamps, et de Gabrielle de Mazeron. Devenue veuve, Claude se remaria avec Antoine de Clavy, seigneur en partie d'Hannogne et d'Etrépigny (3).

Elle était fille de Jean de Pouilly, seigneur d'Amblimont, Inor, Saint-Martin-sur-Bar, époux d'Anne de Brossard, dont un fils, Jean-Ernest, né le 24 janvier et baptisé le 24 février 1661, eut pour parrain M. de Terruel et pour marraine Madame de Chartrai (4).

Les archives notariales de Sedan renferment plusieurs actes concernant les de Pouilly et les de Brossard, entr'autres, un acte du 16 may 1668, par lequel Jean de Pouilly, écuyer, seigneur d'Amblimont et de Saint-Martin-sur-Bar, demeurant audit Saint-Martin, époux d'Anne de Brossard, cède 700 livres à Daniel de Sahuguet, à lui dues par Madeleine de Pouilly, veuve d'Aubertin de Pouilly, seigneur d'Inau (Inor), demeurant à Inor, pour prix d'héritage à Inor, vendu par acte de notaire à Voncq (5). Bien que cet acte ne le stipule pas, il résulte de sa lecture qu'il y a toute raison pour supposer que Jean de Pouilly, héritier à Inor d'Aubertin de Pouilly, était le fils de ce dit Aubertin et de Madeleine de Pouilly, par conséquent le beau-frère de Daniel de Sahuguet, que c'est lui que nous avons vu figurer, sous le nom de M. d'Inau, sans aucun prénom, sur les registres protestants de l'année 1653, le 2 avril,

(1) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants ; mariages.
(2) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(3) *Ibidem*.
(4) Archives du tribunal de Sedan, citées ; registres des protestants ; baptêmes.
(5) Communication de M. E. Henry.

comme parrain avec Mademoiselle d'Inau, sa sœur aînée, comme marraine au baptême de Gabriel, fils de M. de Maisières, et de damoiselle Herbin et, le 5 du même mois où il présenta au baptême, pour M. d'Imécourt comme parrain avec Mlle de Voncq comme marraine, Claude, fils d'Abraham du Han, et d'Elizabeth Donaldson. Nous avons déjà reproduit ces actes.

***

Les derniers renseignements que nous ayons sur la famille de Pouilly à la fin du XVIIe siècle, sont pour la plupart fort concis ; ce sont de brèves indications ou de simples notes.

Dans une pièce notariée, un peu postérieure au baptême que nous venons de rappeler, on trouve une dame MARIE DE POUILLY, veuve de Louis de Brossard, mort seigneur de Saint-Martin, qui reconnaît devoir 1,800l à Pierre de Chadirac (1).

Nous voyons figurer dans un acte rédigé le 12 juillet 1651, par Viscot, notaire à Reims, une dame ELIZABETH DE POUILLY, et Michel de Monserat, son époux, comme héritiers de Marguerite d'Aspremont, femme de Claude d'Arzillemont, écuyer, seigneur de Louppes, demeurant à Matacourt ? et vendre audit sieur de Louppes sa part en la succession de la défunte (2).

Dans un acte dressé, le 10 février 1653, par Rogier, notaire à Reims, Michel de Monserat, écuyer, seigneur de Rocqueron, demeurant à Manicourt, paroisse de Nouvion-sur-Meuse, et ELIZABETH DE POUILLY, sa femme, font un règlement de compte avec Antoine Noizet, hôtelain de l'hostel du Cheval rouge, au faubourg de Porte Cére, par lequel ils reconnaissent lui devoir 517l 10d pour obligation de 300l du 1er mai 1652 et pour dépenses de nourriture et de logement (3).

Elizabeth de Pouilly était sans doute de la branche des de Pouilly-Nouvion comme cette MARGUERITE DE POUILLY, morte et inhumée à Nouvion-sur-Meuse le 23 avril 1678 (4).

En 1680, FRANÇOIS DE POUILLY, sieur de La Tour, était seigneur en partie de Binarville et l'habitait (5).

Le 24 juin 1682, on enterrait MARGUERITE DE POUILLY, née à

(1) Communication de M. E. Henry.

(2-3) Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. 114 ; notes sur les vieilles rues, les vieilles maisons et les vieilles enseignes de Reims, recueillies par Adrien Duchénoy et publiées par H. Jadart.

(4-5) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

Sedan (1), femme de Philibert de Bienvenu, chevalier, seigneur de Tessieu-en-Dauphiné, capitaine de cavalerie dans le régiment Colonel. Elle était morte le 11 juin. Nous ne savons à quelle branche de la famille elle appartenait (2).

En 1683, Elizabeth de Pouilly, dame d'Inor, de Pouilly et de Luzy, mariée à François de Longchamps le Noble, avait son époux « ès prisons de Chaalons ». Pour quel motif? La note d'O. de Gourjault ne l'indique pas. Tout ce que nous savons, c'est qu'il dut mourir quelque temps après et qu'on voit Elizabeth de Pouilly, devenue veuve, se convertir et abjurer, le 28 février 1686, entre les mains de Jacques Péchenart, curé de Cesse. Jeantin, qui rapporte ce fait, ajoute que les registres de la paroisse de Cesse renferment plusieurs actes d'abjuration de cette époque et qu'elles étaient alors fréquentes dans les environs (3).

Terminons enfin par le nom d'un prêtre, Philippe-François de Pouilly, porté sur l'armorial de l'Election de Rethel comme curé de Bulson en 1698. C'est le seul renseignement que nous possédons sur lui (4).

Nous ne parlerons que pour mémoire des conversions de Claude et de Gabrielle de Pouilly lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Ajoutons à ce sujet que si, parmi les protestants de la famille de Pouilly, quelques-uns se convertirent dans la première moitié du XVIIe siècle, d'autres, plus arrêtés dans leurs convictions, n'abjurèrent qu'au moment de la révocation de l'Edit de Nantes.

Enfin, pour terminer, citons les inscriptions relevées par Lefort sur des pierres tombales de l'église d'Inor qui ont disparu aujourd'hui et se rapportant, la première à Aubertin de Pouilly, écuyer, seigneur d'Inor et de Pouilly, décédé le 22 mai 1466, et à Poncette de Walle, sa femme, morte.... en 14... L'attestation de l'existence

(1) A propos de la naissance à Sedan de Marguerite de Pouilly, on peut faire ressortir la résidence fréquente à Sedan, ou dans la principauté, de plusieurs branches de la famille de Pouilly. Ainsi, au moment où Aubertin d'Inor et sa famille habitaient Sedan, son voisin et parent, Louis de Pouilly, seigneur de Pouilly et de Sainte-Marie, demeurant à Pouilly, y avait également un appartement.

D'après un acte tiré des archives de Me Rouy, notaire à Sedan, acte rédigé par l'un de ses prédécesseurs, Me Ricard, à la date du 30 janvier 1672, par lequel Louis de Pouilly, demeurant à Pouilly, renouvelle le bail d'un logement qu'il occupe en la maison du sieur Jacques Gery, marchand brasseur, rue Neuve (aujourd'hui rue Gambetta, probablement la maison appartenant à la famille Hulot, où se trouve le magasin de quincaillerie de Mme veuve Hanmont), contenant deux chambres avec deux petites attenant regardant sur la cour, l'écurie et le four joignant icelle, la deuxième cour de devant, le dernier grenier du bâtiment de derrière, prix : 200 livres. (Communication de M. E. Henry).

(2) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants ; inhumations.

(3) Jeantin : *Manuel de la Meuse ;* article Cesse, p. 322.

(4) Sénémaud : *Revue historique des Ardennes*, t. VI ; armorial de l'Election de Rethel ; bureau de Sedan, 27 janvier 1698.

du monument et de la teneur de l'inscription donnée par la haute Justice d'Inor. La seconde, à Jean de Pouilly, seigneur d'Inor, Pouilly, Luzy, Amblimont, chambellan de feu le duc Charles de Lorraine, mort le 3 mars 1610. Son monument fut érigé par Marguerite de Strinchamp, sa femme, en 1626. Les armoiries sont à huit quartiers (1).

(A suivre). Dr J. JAILLIOT.

CHRONIQUE

I. Ardennais lauréats de l'Académie nationale de Reims.

Nous remarquons, parmi les lauréats de l'Académie de Reims proclamés dans la séance publique du 7 juillet 1904 :

M. Ch. LEXPERT, de Rethel (médaille d'argent de poésie) ;

M. l'abbé ALEXANDRE, curé de Saint-Loup-Terrier (médaille de bronze pour les poésies du *Bulletin paroissial* qu'il imprime) ;

M. l'Abbé WATERNAUX, curé des Ayvelles (médaille d'argent pour sa monographie historique de cette commune).

II. Disparition de la Revue de Champagne et de Brie.

La *Revue de Champagne et de Brie* a été pendant longtemps la seule *Revue* où les Ardennais pussent publier leurs études ; et l'on sait quelle est la valeur des travaux qu'elle contient sur notre pays, depuis ceux, déjà anciens, d'Anatole de Barthélemy et du marquis O. de Gourjault, jusqu'à ceux, plus récents, de MM. H. Jadart, N. Goffart, S. Leroy, P. Laurent, etc.... Ce périodique ne paraissait plus qu'irrégulièrement et se trouvait en retard d'un long laps de temps. Il a cessé définitivement de paraître.

La *Revue Champenoise et Bourguignonne* (2) n'a pris sa place que pour partie : elle laisse de côté le département des Ardennes. Nous saluons néanmoins son apparition et nous acceptons très volontiers de faire l'échange de nos périodiques.

III. Nomination d'un Comité départemental pour l'histoire économique de la Révolution.

L'attention du Parlement français a été, l'an dernier, appelée sur la nécessité de réunir et de publier les textes susceptibles d'éclairer l'histoire économique de la première Révolution. Une commission centrale a été constituée à Paris. Des comités départementaux lui ont été adjoints. Par arrêté ministériel du 9 juin

(1) Communication de M. E. Henry, d'après l'analyse des Recueils d'Epitaphes de Jean Gilles et Jacques-Henry Lefort, hérauts d'armes de la principauté de Liège, par Léon Naveau. Liège, M.D.CCCXCIX.

(2) A. Lebois et ses fils, imprimeurs-éditeurs à Bar-sur-Aube ; 1re livraison, juillet-août 1904.

1904, ont été nommés membres du comité départemental des Ardennes :

MM. Bernard, professeur d'histoire au Lycée de Charleville;
le Dr Beugnies, publiciste, à Givet;
Charff, professeur à l'Ecole normale de Charleville ;
Collinet, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lille ;
Comolet-Tirman, licencié ès lettres et en droit, à Saint-Lambert-Mont-de-Jeux ;
Duquénois, publiciste, à Charleville ;
Gailly de Taurines, publiciste, à Hardoncelle ;
Gouguenheim, avocat, à Charleville ;
Guelliot, conseiller général et maire de Vouziers ;
Jacquemin, employé aux Forges de Sedan ;
Jadart, bibliothécaire de la ville de Reims ;
Letellier, bibliothécaire de la ville de Sedan ;
Meyrac, publiciste, à Charleville ;
Pellot, bibliothécaire de la ville de Rethel ;
Peltier, professeur d'histoire au Lycée de Charleville ;
Philippoteaux, avocat, docteur en droit, à Sedan ;
Pierquin, négociant et publiciste à Charleville ;
Sécheret, directeur d'école, à Charleville ;
Baillot, inspecteur d'Académie, membre de droit ;
Laurent, archiviste du département, membre de droit.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des travaux du comité.

DEMANDES

1° Détails sur *Jean des Guiots,* sieur de la Bovière, gouverneur de Mézières en 1571 ;

2° Connaît-on les blasons de *Jean Cordoze* (aliàs *Cardoze, Vautrin de Cordoze),* commissaire-garde d'artillerie à Mézières, et de *Marguerite Minet*, sa femme (vers 1720) ?

CORRECTIONS

P. 176, l. 16. — *Rétablir la phrase comme suit :* et en deuxièmes noces Anne de Grimberg, veuve en premières noces de Louis de Sugny ; morte à Sugny le 17 janvier 1704, âgée de 60 ans, sans enfants.

P. 177, l. 9 : *au lieu de* 1775, *lire* 1777 ; — l. 15 : *au lieu de* 17 septembre 1723, *lire* 19 novembre 1723.

P. 178, l. 5 : *au lieu de* 2 novembre 1715, *lire* 2 juin 1717.

TABLE DES MATIÈRES

I. ARTICLES DE FOND.

PAGES

Biographie des généraux du Blaisel (E. Henry)..... 175

Cérémonies (Les) de la Paix célébrées à Rethel en 1660 (Al. Baudon)..... 39

Frontière (La) d'Empire dans l'Argonne et l'Ardenne au Moyen-Age *(avec une carte)* (P. Collinet).. 1

Grand'Peur (La) à Sedan et la création de la Garde nationale (juillet-septembre 1789) (P. Collinet)..... 72

Légende (La) en Ardenne (H. Sarthoy)..... 113, 145

Nouvelles notes sur le passage de Pierre le Grand en 1717 (J. Bourguignon)..... 81

Protestantisme (Le) dans le Rethelois et l'Argonne jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes (Dr J. Jailliot)..... 21, 49, 93, 132, 160, 198

Souvenirs d'excursion: une journée de pluie sur la Haute-Semoy (Muno, Sainte-Cécile, les Epioux, Chiny) (A. Donnay)..... 189

II. CHRONIQUES.

Acquisition d'un Liber Cartarum de l'Eglise Saint-Lambert de Liège (C. H.)..... 141

Ardennais lauréats de l'Académie nationale de Reims..... 217

Ardennais récompensés par la Société des Antiquaires de France..... 141

Cœur (Le) de La Tour d'Auvergne aux Invalides (C. H.)..... 110

Cœur (Le) de Turenne (P. C.)..... 47

Disparition de la Revue de Champagne et de Brie.... 217

Don au Musée de l'Armée du buste du général Hardy..... 110

Don de Cartes forestières ardennaises à la Bibliothèque nationale (Ch. Houin)..... 186

PAGES

Inscription (Une) **de l'ancienne église de Bazeilles** (EDEM-BOURG)..... 185
Inscription de la cloche de Poix (Sur l') (Al. BAUDON).. 47
Liste des personnages enterrés dans l'église Saint-Charles de Sedan (Deuxième supplément à la) (E. HENRY). 44
Nomination d'un Comité départemental pour l'histoire économique de la Révolution..... 217
Noms (Les) **révolutionnaires des communes des Ardennes** (P. C.)..... 45
Nouvelle (Une) **revue : le Pays Lorrain** (P. C.)..... 78
Science (La) **et le Paysage** (A. DE LAPPARENT)..... 11

III. VARIÉTÉS.

Bail des droits de Saint-Julien des Ménétriers sur les Musiciens du bailliage de Vermandois en 1620 (P. PELLOT)..... 14
Exemption de droits de douanes accordée à deux couvents des Pays-Bas (Ch. HOUIN)..... 187
Proverbes et dictons agricoles ardennais (Ch. HOUIN). 143
Visite à Saint-Remacle (G. DELAW)..... 17

IV. BIBLIOGRAPHIE.

COMPTES-RENDUS 20, 48 79
BULLETINS..... 80, 111, 143

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ARDENNAISES

DOUZIÈME ANNÉE

1904-1905

SEDAN
IMPRIMERIE ÉMILE LAROCHE
32, RUE GAMBETTA, 32

1905

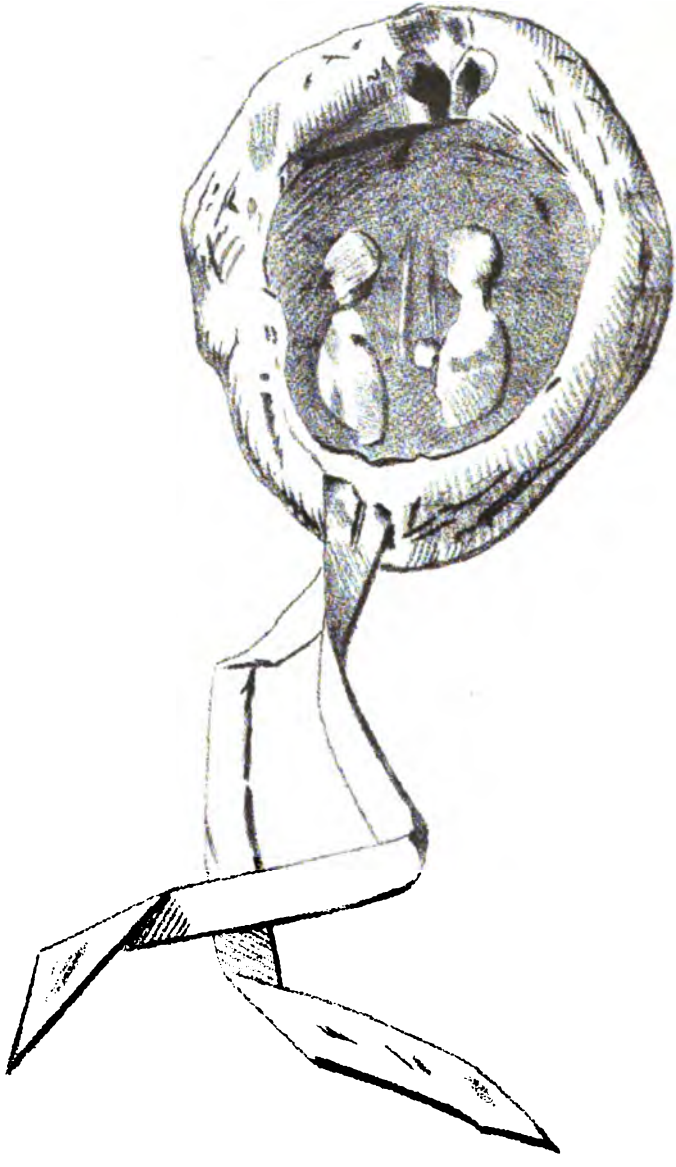

SCEAU DU CHAPITRE DE MOLHAIN (XIIe SIÈCLE)

LE PROTESTANTISME

DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE

JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(SUITE)

IX (suite).

Les troubles religieux (1580); l'avènement d'Henri IV; quelques noms de seigneurs (fin du XVIe siècle).

FAMILLE D'ESTIVAUX

Nous avons vu que Claude de Pouilly, devenu veuf après la mort de sa cousine Anne de Pouilly, fille de Jean de Pouilly et de Suzanne de Baleine, qui ne lui avait pas donné d'enfants, se remaria avec MARIE D'ESTIVAUX (1), dame de Mélimé et de Neuville. Elle était fille de Daniel d'Estivaux, seigneur de Mélimé, Neuville, Châtillon-sur-Bar, marié le 22 novembre 1599 à Marguerite Dollez ou Doley, fille de François, seigneur de Dollez, Broinier et des Hayons en Ardennes (2).

Au début du XVIe siècle, la seigneurie de Montgon appartenait à la famille des Laires : on voit à cette époque, à la date de 1534, PHILIPPE (Ier) D'ESTIVAUX, époux d'Antoinette des Laires, rendre foi et hommage pour son fief de Montgon.

En 1548, ce même Philippe fait l'acquisition à Claude de Foix, femme de Charles de Luxembourg, comte de Beaufort et de Rethel, de la moitié de la seigneurie de Châtillon-sur-Bar. Il est, à cette époque, nommé par le comte de Rethel capitaine et prévôt de Donchery, et il est en même temps bailli de la souveraineté de Raucourt et maître d'hôtel de Monseigneur de La Marck. En 1550, il est homme d'armes dans la compagnie du maréchal de La Marck, seigneur de Neuville-les-Montgon, de Montgon en

(1) *De gueules au tronc d'arbre d'or, surmonté d'une merlette de même.* — Sur cette famille, les documents m'ont été fournis par le Dr H. Vincent : *Les Inscriptions anciennes*, etc., les notes du Marquis O. de Gourjault et des communications de M. E. Henry.

(2) Canton de Bouillon (Belgique).

partie, du fief de Châtillon-sur-Bar, et il acquiert, le 10 juillet, la seigneurie de Châtillon-sur-Bar de Jehan de Boutillac, seigneur de Resson. En 1551, il ajoute à ses seigneuries la seigneurie de Mélimé.

En 1561, Philippe est mort, laissant à sa femme neuf enfants :

GUILLAUME, seigneur de Neuville ;

PHILIPPE, qui suit ;

ROBERT, seigneur de Châtillon ;

JACQUES, seigneur de Mélimé ;

MICHELLE, mariée à Gilles de Mouzay ;

GUILLEMETTE, mariée à Thierry des Laires, seigneur de Montgon ;

ALIÉNOR ;

MARIE, épouse de Jacques d'Orjault, seigneur de Coucy ;

YSABEAU, femme de Claude de la Barre, seigneur de Montceaux.

Le 13 novembre 1561 a lieu un partage entre Antoinette des Laires, veuve de Philippe d'Estivaux, Guillaume son fils aîné, Philippe, Robert, Jacques, Joachim d'Estivaux, leurs enfants, et Philippe de Line, Marguerite des Laires sa femme, tous héritiers de Nicolas des Laires et d'Aliénor de Lyon, père et mère de la susdite Antoinette des Laires.

Le 23 septembre 1563, GUILLAUME D'ESTIVAUX, écuyer, seigneur de Neuville, transige avec nombre de ses parents au sujet de la succession de Guillaume d'Estivaux, seigneur de Neuville et de Châtillon. C'est le même qui épouse, le 13 mars 1575, à Sedan, Jacqueline d'Angeny, dame d'Agnicourt ? de Dom et de Flize (1). En 1573, Guillaume d'Estivaux figure comme homme d'armes dans la compagnie du duc de Bouillon.

Le 14 août 1564 a lieu le contrat de mariage de PHILIPPE (II) D'ESTIVAUX, écuyer, seigneur de Montgon en partie, de Neuville, de Châtillon, assisté de Robert d'Estivaux, son frère, seigneur de Châtillon, et de Nicol de Schulemberg, écuyer, seigneur du Mont-de-Jeux, son cousin, et de damoiselle Catherine de Savigny, fille de feu Valentin de Savigny, écuyer, seigneur dudit lieu, et de damoiselle Nicolle de Vaux, et assistée de Christophe de Savigny, de Jean de Savigny, de Joachim de Savigny, écuyers, seigneurs de Savigny, ses frères, de Garlache de Berles, seigneur de Guignicourt, et de Jean Dubois sieur d'Ecordal et du bois de l'Or, ses cousins.

(1). Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants ; baptêmes et mariages.

De ce mariage naquirent :

PHILIPPE, qui suit ;

ANNE d'Estivaux, mariée à Jean des Aulnois, seigneur d'Arnicourt et d'Inaumont.

A la mort de son père, PHILIPPE (III) lui succède dans ses seigneuries ; il épouse, le 26 avril 1596, en présence de Louis d'Estivaux, gouverneur des ville et château de Sedan, Anne de Neufchâtel, fille d'Antoine de Neufchâtel, écuyer, seigneur de Sillery, et de Prégente d'Averton. Il est protestant et, outre les deux fils FRANÇOIS et ABSALON qui lui naissent, il est encore le père de :

CLAUDE, baptisée le 24 mars 1594, qui a pour parrain Louis d'Estivaux, gouverneur de Sedan ;

ELIZABETH, baptisée le 2 mars 1597, qui a pour parrain Jean Beraut et pour marraine Elizabeth Beccaize ;

ANNE, baptisée le 13 juin 1599 et présentée par Antoine de la Marche des Comtes comme parrain et par Anne de Maucourt comme marraine (1).

Pour en terminer avec les enfants de Philippe (III), ajoutons qu'en 1665 Absalon d'Estivaux partagea la seigneurie de Montgon, à cause de Nicolle de Lescuyer, sa femme, avec Louis de Lescuyer, seigneur de Montgon.

***

A côté de cette branche principale de la famille d'Estivaux existait une branche collatérale, celle des seigneurs de Mélimé ; c'est celle qui nous intéresse le plus.

Nous avons vu que Philippe Ier d'Estivaux laissait parmi ses enfants un fils, du nom de JACQUES, qui était seigneur de Mélimé.

Deuxième fils de Philippe (Ier), seigneur de Montgon en partie et de Mélimé, Jacques d'Estivaux épousa, le 7 juillet 1562, Adrienne de Verrières, fille de Jean de Verrières, seigneur de Vauchonvillers, de Vaulsuzenay, du Mont-de-Jeux, et de Marguerite de Berles. Elle lui donna comme enfants :

DANIEL ;

SUZANNE, mariée à Philippe de Restres, seigneur de Severicourt ;

MARIE, mariée, le 14 novembre 1605, à Christophe de Beauvais, seigneur d'Autruche.

DANIEL d'Estivaux, seigneur de Mélimé, Neufville, Châtillon-

(1) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan : registres des protestants ; baptêmes et mariages.

sur-Bar, épousa, le 22 novembre 1599, Marguerite Dollez, fille d'honoré seigneur François Dollez, seigneur dudit lieu, de Broinier et des Hayons en Ardenne ; il en eut : MARIE d'Estivaux, mariée, le 18 mai 1620, à Claude de Pouilly, écuyer, seigneur de Lançon, Leschelle et Marneville.

Je ne sais à quelle branche de la famille d'Estivaux on doit rattacher LOUIS D'ESTIVAUX, ni quel degré de parenté existait entre lui et les seigneurs que nous venons de citer ; il est vrai que par ses fonctions il appartient bien plus à la principauté de Sedan qu'au Rethelois. On sait qu'après avoir été un des défenseurs de Jametz, il fut nommé gouverneur des ville et château de Sedan, après la mort de Christophe de Chézelles en 1590. Il était protestant et avait eu de sa femme, Philippe Van der Haven, plusieurs filles, entre autres Elizabeth, présentée au baptême, le 16 mars 1597, par Antoine de la Marche des Comtes et par Anne de Maucourt, ses parrain et marraine ; plus une autre, Louise, née à Sedan, et inhumée le 26 décembre 1672, à l'âge de 85 ans (1). C'est tout ce que nous dirons de lui.

Si nous voulons préciser les opinions religieuses de la famille d'Estivaux à la fin du XVIe siècle, notre embarras est grand, car, à part Guillaume qui fut l'époux de Jacqueline d'Angeny, Louis dont nous ne parlons pas, et Philippe (III) que nous savons avoir été protestant, les documents font défaut à ce sujet ; tout au plus certaines alliances pourraient-elles faire naître en nous quelques suppositions. On peut conjecturer que l'exemple de Philippe fut suivi par quelques membres de sa famille. Ainsi, Marie d'Estivaux était-elle protestante lors de son mariage avec Claude de Pouilly, épousait-elle un de ses coreligionnaires ? C'est probable.

X

L'Eglise de Verrières. — Les familles de La Place, de Boutillac, etc.

L'année 1640 nous révèle l'existence d'une église à Verrières. Les pasteurs connus sont :

Blondel, en 1640 ;
Chéron Abraham, en 1656 ;
Jenoteau Philippe, en 1666 (2).

Ce dernier quitta Verrières en 1666 pour aller à Guincourt,

(1) Archives protestantes du tribunal de Sedan ; registres, décès.
(2) Dr H. Vincent : *op. cit.*, p. 271.

comme le montre le Registre du Consistoire d'Imécourt que nous avons analysé. Il semble donc que l'église n'a pas duré bien longtemps. Nous avons sur elle peu de documents. Les noms de protestants de Verrières sont rares dans les registres de l'état civil de Sedan.

La seigneurie de ce village appartint longtemps, et encore à la fin du xve siècle, à la famille de VILLIERS (1), famille originaire du Rethelois, qui joua un rôle important dans le comté et dont les alliances furent nombreuses. Elle possédait la terre de Sy et on voit, au commencement du xve siècle, Françoise de Villiers, dame de Sy, apporter cette seigneurie en mariage à François de La Taste, chevalier, seigneur de Montferrand (2). L'un des membres les plus connus de cette famille fut sans contredit Jacques de Villiers, seigneur de Villers-devant-Mézières, de Verrières, de Fontenois, Cesse et Dannevoux, gouverneur du Rethelois, qui accompagnait le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, à la bataille de Nancy (janvier 1477), et qui mourut peu après, au mois de février 1478, à Omont (3). Il semble être le dernier des de Villiers qui ait porté le titre de seigneur de Verrières ; il laissa plusieurs enfants.

FAMILLE DE LA PLACE

A la fin du xvie et au commencement du xviie siècle, Verrières appartenait à ELIE DE LA PLACE, seigneur de Russy et époux de Claude de Boutillac. La famille de la Place se qualifiait du titre de vicomte de Machault : François de la Place, gouverneur de Mouzon en 1570. Elie de la Place, bailli de Vitry en 1601 et son fils François portèrent ce titre (4).

On peut rattacher à cette famille ELISABETH DE LA PLACE, fille de René de la Place, commissaire des guerres pour le Roy de France. Elle épousa, le 12 janvier 1581 Pierre Legras, écuyer, fils de M^tre Pierre Legros, seigneur de Rouman ? et devint mère d'une fille, Renée, présentée au baptême le 3 septembre 1587 par son parrain Jean Marchandeau et sa marraine Renée Linor, et d'un fils, baptisé le 4 janvier 1593, qui eut pour parrain Jean d'Orthe, seigneur de Falaise, et Claude de Pouilly, sa femme (5).

(1) *De sable semé de fleurs de lys d'argent.*
(2) V. Baudelot et R. P. Lapierre : *Notes chronologiques sur Sy*, etc.
(3-4) Dr H. Vincent : *Les Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, pp. 438, 471. — Jeantin : *Manuel de la Meuse.*
(5) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants : mariages et baptêmes.

On peut y joindre aussi MARIE DE LA PLACE, fille d'*honorable homme* Philippe de la Place, bourgeois de Charleville, et de damoiselle Marie de Mélin, qui épousa, le 18 octobre 1635, Pierre-Louis de Castres, écuyer, seigneur de la Ventollà, demeurant à Rumigny-en-Thiérache, fils de Jean-Louis de Castres, écuyer, et de damoiselle Jeanne de Raincourt (1). De ce mariage naquit une fille, Marie, baptisée le 19 juillet 1638, qui eut pour parrain et marraine Philippe de la Place et Marie de Mélin, sa femme (2).

Pierre de Chadirac, conseiller au conseil souverain de la principauté de Sedan, dont nous avons cité le nom dans nos notes sur la famille de Pouilly, était aussi, en 1642, l'époux d'une MARIE DE LA PLACE, sans doute de la même famille (3).

Cette famille de la Place paraît avoir compté de nombreux membres protestants. Nous allons les passer en revue.

HÉLIE DE LA PLACE, avons-nous dit, avait épousé Claude de Boutillac, fille de Robert de Boutillac (4). Celui-ci, connu aussi sous le nom de Robert de Verrières, mourut en 1684, suivant l'acte de relief fourni par Hélie de la Place, sieur de Rizy (Russy), pour les terre et seigneurie de Verrières « eschues à damoyselle Claude « de Boutillac, sa femme, par le décez de Messire Robert de « Boutillac, son père (5) ».

En 1606 et en 1610, foi et hommages sont rendus à Charles de Maupas, baron du Thour, par Claude de Boutillac, femme d'Elysée de la Place, chevalier, bailli et capitaine de Vitry-le-François, vicomte de Machault, seigneur de Russy, Villiers-le-Comte, au sujet du fief de Ligny sis sur le territoire de St-Ferjeux, dépendant de la vicomté de Machault et mouvant de la baronnie du Thour (6).

En 1626, Claude est désignée comme veuve de feu haut et puissant seigneur Messire de la Place, vivant chevalier, conseiller du Roy nostre Sire, seigneur de Brusy (Russy) (7).

Hélie de la Place eut plusieurs enfants : un fils FRANÇOIS, vicomte de Machault (8), un autre fils, VINCENT de Machault, marié en Hollande, lieutenant de la place de Maestricht sous le duc de Bouillon gouverneur (9) et, au moins à notre connaissance, une fille, CHARLOTTE, baptisée le 7 septembre 1593, qui eut pour

(1-2) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants.
(3) J. Villette : *Le Colonel Esdras Bauda* (Revue historique ardennaise, t. IX).
(4-5-6-7-) Notes d'histoire locale de M. le Marquis O. de Gourjault.
(8) E. Henry : *Notices biographiques*, etc., ouv. cit.
(9) Dom Gannaron : *Centuries du pays des Essuens.*

parrain François de Bouzerolles et pour marraine Charlotte de La Marck, duchesse de Bouillon (1).

François, vicomte de Machault, était, comme son cadet, au service des Etats généraux, ainsi qu'il appert d'un acte de l'étude de Mtre Rogier, notaire à Reims, en date du 8 Juin 1663. Par cet acte, Messire François de la Place, chevalier, vicomte de Machault, Verrière et la Berlière, gouverneur de Rées et forts adjacents, colonel d'un régiment de cavalerie pour le service de Mrs les Estats généraux des provinces unies, estans à Reims logé en l'hostellerie du Moulinet près N.-D. vend à Mr Nicolas Lespagnol, contrôleur en l'élection de Reims, les maisons qui suivent sises à Reims : maison sur le coin de la rue de la Crevisse où demeure un orfèvre ; maison près le grenier à sel de Reims ; maison rue de la Vignette ; maison rue des Tapissiers avec cours, escurie, grand vendangeoir, pressoir, jardin derrière ; autre maison derrière la dite grande maison respondante à la place qui va à la rue des Deux-Anges ; et 60 hommées de vigne, terroir d'Eceuil. Les dits héritages acquis par eschange fait avec Pierre Chertemps seigneur de Mousset, Trésorier de France et dame Claire Chertemps, veuve de Mre Nicolas de Goulne. La vente est faite moyennant 52,500 l. (2).

Mais revenons à Claude de Boutillac : D. Ganneron, dans ses Centuries du pays des Essuens (3), donne sur elle quelques renseignements intéressants. Nous les reproduisons :

« Claude de Boutillac, dite Madame de Russy et de Verrière, « mère de Vincent de Machault, marié en Hollande, lieutenant « de Maestricht sous le duc de Bouillon gouverneur, mourut « environ le mois d'aoust 1636, réconciliée avec l'Eglise. Elle « avait esté déjà convertie une fois, mais elle retomba encore « dans le bourbier de l'hérésie. Ce fut l'affliction, en crois-je, « qui la fit rentrer en elle mesme, car comme après la mort du « sieur de Russy, qui bastit l'an 1617 le beau et superbe chasteau « de Verrière (4), elle avait espousé le sieur d'Ivory d'Ecordal « catholique, elle n'eut que des noises et des débats avec luy et « il fallut qu'ils se séparassent finalement de corps et de biens. « Elle avait toujours avec elle un ministre particulier, mais « quand elle fut tombée malade, trois jours avant que de mourir, « elle se convertit. »

(1) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants : baptêmes.
(2) *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. 114, *op. cit.*
(3) D. Ganneron : *op. cit.*
(4) Ce château fut détruit à l'époque de la Révolution.

FAMILLE DE BOUTILLAC

Originaires de la Bourgogne, les de Boutillac (1) paraissent être venus dans le Rethelois, dans les dernières années du xve siècle, à la suite des comtes de Nevers. L'un de ceux-ci, Jean, donnait en 1475 la terre de Resson à PHILIBERT DE BOUTILLAC (2).

Les notes de M. le marquis O. de Gourjault nous fournissent plus d'un renseignement sur cette famille, surtout au xvie siècle. Dès les débuts, elle sembla divisée en plusieurs branches et ses membres s'intitulent tous seigneurs de Resson, Doulx, Pargny, Poix, etc.

On trouve en 1526 un JEHAN DE BOUTILLAC marié à Françoise de Malberg, et à la même époque PHILIBERT de Boutillac époux de Françoise d'Aguerre (3).

De cette dernière union est né un fils, NICAISE, escuyer, qui a pour tuteur en 1529 Jehan d'Aguerre, chevalier, son oncle. Ce Nicaise est seigneur d'Aspremont en Nivernais et en même temps de Resson, Doulx, Pargny, Chastillon-sur-Bar. Il figure en 1531 dans un acte de partage avec T. de Boutillac, chevalier, seigneur de Resson (4).

Mais dès 1529 nous voyons paraître JEHAN de Boutillac, chevalier, l'un des membres les plus connus de cette famille ; il épousa à Barbaise, en 1529, Françoise de Villiers qui lui apporta en mariage plusieurs seigneuries. En 1533, il rend foi et hommage pour les maison-forte et seigneurie de Villers-devant-Mézières mouvant de M. de Lautrec et pour la maison-forte de Verrières. En 1534, 1536, 1546, il fait foi et hommage pour, outre ses seigneuries, Villers-devant-Mézières, Mazerny, Verrières, le Metz (paroisse de Rouvroy, bailliage de Vermandois), Barbaise, La Horgne, Dannevoux en partie, à cause de Françoise de Villiers et Villers-le-Tilleul (5).

Nous enregistrons en 1532 la donation de la terre de Mazerny, faite à Jehan de Boutillac le jeune, par Françoise de Villiers sa femme (6).

Chevalier de l'ordre du Roy, on le voit faire, en 1573, acte de

(1) *D'argent à trois barillets de gueules.*
(2) A. Baudon ; *les cloches de l'église de Doux* (Ardennes). *(Almanach-Annuaire de Matot-Braine*, 1896).
(3-4-5-6) Notes d'histoire locale de M. le marquis O. de Gourjault.

foi et hommage, pour la seigneurie de Mazerny à cause d'Omont, pour celle de Poix à cause de Mézières (1).

Il avait adopté les idées nouvelles dès 1560 et était devenu calviniste (2); il figure dans les actes de baptême conservés dans les archives protestantes du Tribunal de Sedan :

Le 1er janvier 1581, comme parrain de Pierre, fils de Pierre Hannequin et d'Anne du Breuil (3);

Le 2 Janvier 1582, comme parrain avec damoiselle Claude de Boutillac, dame de Verrières, comme marraine, de Claude, fille de Jean de Muciffet de St-Menges et de Jacqueline Auger (4).

Bien vu du duc de Bouillon, guidon de sa cour, membre de son conseil, Jehan de Boutillac prête, en 1585, une somme de 500 écus à Guillaume-Robert de La Marck (5). Il assiste à la résolution que prend celui-ci d'aller se mettre à la tête des troupes allemandes envoyées au roi de Navarre au secours des protestants, il l'accompagne dans cette malheureuse expédition de 1587. De retour dans nos contrées en 1588, après la mort de Guillaume-Robert, il commande, nous l'avons déjà dit, avec M. de Falaise, la cavalerie des troupes de la principauté de Sedan au combat de Douzy (août 1588) (6). Mais auparavant, en 1587, il avait vendu la seigneurie de Barbaise à Guillot de Villiers (7). A sa rentrée en France, en 1688, il est parrain, le 22 avril, de Guy, fils de Geoffroy de Rémont (8). Il est encore parrain, le 7 septembre 1593, de Charlotte, fille d'Hély de la Place et de Claude de Boutillac (9).

Il était mort en 1596, car il existe de cette année une quittance faite par la veuve de Robert de la Haye, ancien maître des requêtes, à la veuve de Jehan de Boutillac, seigneur de Resson, de 800 livres pour deux ans d'arrérage de 200 livres de rentes qu'elle devait au nom de la succession du sieur de Chazelles, sieur de Nueil, caution du duc et de la duchesse de Bouillon (10).

Un Jean de Boutillac, son fils sans doute, époux de Louise de Mailly, fut parrain, avec sa femme pour marraine, de la cloche de Poix (avril 1599) (11).

Le même donne, en 1613, une quittance à Henri de La Tour de

(1-5-7-10) Notes d'histoire locale de M. le marquis O. de Gourjault.
(2) La France protestante.
(3-4-8-9) Archives du greffe du Tribunal civil de Sedan ; registre des protestants.
(6) *Mémoire des choses plus notables advenues en la province de Champagne* (1585-1598), publié par Hérolle, 1882.
(11) Les notes du marquis O. de Gourjault et l'article de MM. Tuot (*Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, t. X), portent par erreur la date de 1522 voy. Alb. Baudon, même revue, t. XI.

1,800 livres pour la moitié du capital racheté de la dite rente constituée de 100 écus. Pareille quittance de 1,800 livres est donnée en même temps à Henri de La Tour par le mandataire de Jean de Montmorency, sieur de Fléchelle et d'Olizy, et de dame de Boutillac, sa femme. Héritière de Jehan de Boutillac, celle-ci était calviniste comme son époux. Enfin une autre quittance de la même époque est également donnée par Jean de Boutillac, qui se qualifie de gentilhomme de la Chambre du Roy, gouverneur des ville et chasteau de Maubert-Fontaine, capitaine d'une compagnie de gens de pied, seigneur de Resson, Doulx, Pargny, Mazerny, Poix, la Ferté-les-Olizy, baron de Cernay, demeurant à Resson (1).

Etait-elle fille de Jehan de Boutillac cette demoiselle FRANÇOISE DE BOUTILLAC qui, d'après la *France protestante,* fut la première femme d'Antoine de Nettancourt, chef de la branche de Bettancourt ? Nous l'ignorons.

GEORGES, lieutenant dans la compagnie du duc de Bouillon, qui abjura ;

LOUIS ;

CLAUDE ;

MADELEINE, qui fut mariée à Josias de Savigny (2).

Quoiqu'il en soit, nous trouvons, en 1639, un sieur Voisin, major au gouvernement de Château-Regnault, fermier judiciaire des terres de Poix et Mazerny, saisies sur Louis de Boutillac par sentence du parlement de Paris (3).

C'est sans doute ce Louis dont nous enregistrons la mort, vingt et quelques années plus tard, à la date du 18 août 1662 : « Décès de haut et puissant seigneur Louis de Boutillac, che- « valier, comte de Cerny et Chauvers, baron de Signy-le-Petit, « seigneur d'Arson, Doux, Pargny, Poix, Montmeillant, Mazerny, « conseiller d'Etat, gouverneur de Philipsbourg, enterré à « Pargny, fils de Jean de Boutillac, chevalier, comte et seigneur « des dits lieux, gouverneur de Maubert-Fontaine et de Louise « de Mailly, morte le 18 mars 1640 (4) ».

Mais avant d'en finir avec la famille de Boutillac, rappelons que ROBERT, frère de Jehan, mort en 1584, était connu sous le nom de Verrières, que sa fille Claude, mariée à Hely de la Place, était dame de Verrières. On ne doit pas les confondre avec les de Verrières d'Olizy ou de Vauchonvillers (5).

(1-3-4-5) Notes d'histoire locale de M. le marquis O. de Gourjault.
(2) *La France protestante.*

FAMILLE DE NETTANCOURT

Françoise de Boutillac, avons-nous vu, avait épousé ANTOINE DE NETTANCOURT (1), baron de Fresnel.

La maison de Nettancourt remontait au XIIe siècle ; c'est en elle, d'après M. Robinet de Cléry (2), que s'éteignit la famille des d'Aspremont, ces sires si puissants autrefois d'Aspremont-la-Forêt. Elle se trouvait divisée au XIIIe siècle en plusieurs branches, entr'autres celle des de Nettancourt de Bettancourt, dont ANTOINE était le chef.

Devenu protestant en 1561, il épousa, en premières noces, Françoise de Boutillac qui le rendit père de GEORGES, lieutenant de la compagnie du duc de Bouillon. Il assistait au combat de Neufchâtel gagné par Saint-Paul sur les royaux et il y fut fait prisonnier alors que René de Joyeuse, baron de Verpel, s'y noyait. D'après le *Mémoire des choses plus notables advenues dans la province de Champagne,* déjà cité, il aurait abjuré le 18 janvier 1589. Il y a là une erreur de date, car on le trouve, sur le registre des baptêmes protestants, le 29 décembre 1591, comme parrain, avec Louise de Joyeuse comme marraine, de Georges, fils de Nicolas de Fennont. Ce n'est que dans la suite qu'il abjura, mais n'en fut pas moins, ajoute le mémoire, zélé serviteur d'Henri IV.

Outre ce fils, Antoine de Nettancourt eut d'autres enfants :

LOUIS ;

CLAUDE ;

NATHANIEL.

Ces deux derniers moururent sans postérité.

MADELEINE, qui fut la femme de Josias de Savigny.

Devenu veuf, Antoine se remaria, en secondes noces, avec Lucrèce de Miremont, veuve de Nicolas Guermanche, seigneur de Biancourt, et fille d'Henri de Miremont, seigneur de Quatre-Champs, et de Marie de Haraucourt, sa seconde femme ;

Elle fut la mère de MARIE qui épousa Pierre de Condé, sieur de Vandières.

Louis (Ier), le second fils d'Antoine de Nettancourt, était capitaine de cinquante arquebusiers à cheval, et commanda pour

(1) *De gueules au chevron d'or.*
(2) Robinet de Cléry ; Dun à travers l'histoire : conférence faite le 21 juin 1909, publiée par la Société des Naturalistes et Archéologues du nord de la Meuse.

Henri IV le château de Sedan, après la soumission du duc de Bouillon. Marié à Françoise de Beauveau, il en eut :

Louis (II) ;

Claude, sieur de Villers-le-Sec, mestre de camp ;

Madeleine ;

Elizabeth, qui épousa Jacques d'Angennes.

Il mourut en 1618.

Louis (II), qui vient après lui, mourut lieutenant-général en 1675. Il avait épousé, en premières noces, Françoise d'Averhoult, fille de Claude d'Averhoult, sieur de Briennes, et de Jeanne de Suzanne, dont il eut un fils mort jeune au service.

Il se remaria, en secondes noces, avec Anne de la Marche des Comtes, fille d'Henri de la Marche des Comtes et d'Antoinette de Beauveau, qui lui donna :

Louis (III), passé, à la révocation de l'Edit de Nantes, au service de l'Electeur de Brandebourg, puis rentré en France et converti en 1692 ;

Henri, capitaine des gardes du corps de l'Electeur, puis rentré en France et converti en 1697 ;

Frédéric, chevalier, seigneur de Fontaine-Denis, né à Nettancourt, décédé et enterré à Sedan, le 16 janvier 1679, à l'âge de 9 ans (1) ;

Françoise ;

Elizabeth.

L'aïeul de sa belle-mère du côté maternel était Jean de Beauveau qui, de son mariage avec Sarah de Selles, avait eu :

Samuel de Beauveau, maréchal de camp en 1644, époux 1° de Françoise d'Alaumont, fille de Daniel, seigneur de Bantheville, et de Madeleine de Crespy ; 2° d'Anne d'Angennes, qui lui donna :

Madeleine, mariée à Charles de Meaux, seigneur de Charny-en-Brie ;

Louise ;

Antoinette (2).

(1) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registre des protestants ; décès.
(2) *La France protestante.*

FAMILLE DE CONDÉ

Nous venons de voir le mariage de Marie de Nettancourt avec PIERRE DE CONDÉ, sieur de Vandières : nous n'avons que peu de renseignements sur cette famille de Condé (1) dont la seigneurie principale semble avoir été Vandières (2).

Cependant à la conférence de Blazy, réunie en 1571, assistaient, entre autres, Jehan Cousin, ministre de la parole de Dieu à Boureuilles (3), accompagné de CLAUDE de Condé, comme ancien (4).

En 1590, nous trouvons MICHEL de Condé, écuyer, seigneur de Vandières, époux de Madeleine de Boham, et père de CÉCILE de Condé, qui fut mariée à Abraham de la Barge (5).

C'est vers cette époque, ou au commencement du XVIIe siècle, que Marie de Nettancourt, fille d'Antoine de Nettancourt et de Lucrèce de Miremont, épousa PIERRE de Condé (6).

Vers 1630 ? un JEAN de Condé, sur lequel nous n'avons malheureusement aucun renseignement, étant mort, sa veuve, Nicolle de la Croix, s'était retirée à Meslier-Fontaine (7) ; elle était fille de Christophe de la Croix et de Louise de Boham. En 1632, elle fut condamnée à mort pour suppression d'enfant, comme le relatent les papiers de justice de Château-Regnault. Son père, accusé d'être son complice, fut obligé d'assister à genoux à son exécution. Il prétendait qu'elle avait été violée par des soldats. Elle avait 33 ans, son père 80, et elle était mère d'un fils, Claude de Condé (8).

En 1640, Jean de Condé, écuyer, figure comme seigneur de Lançon et autres lieux (9).

Tous ces seigneurs semblent avoir été protestants et l'état général des protestants français, dressé en 1685, nous confirme dans cette opinion en mentionnant une branche de cette famille établie dans l'Argonne au moment de la révocation de l'Edit de Nantes.

Il cite, en effet, JACQUES de Condé, écuyer, demeurant à Beaulieu-en-Argonne, mort huguenot en 1685, époux de Françoise de

(1) De Condé ; *d'or à trois manches mal taillées de gueules.*
(2) Vandières ; canton de Châtillon-sur-Marne (Marne).
(3) Boureuilles ; canton de Varennes-en-Argonne (Meuse).
(4) Bulletin historique, etc., du protestantisme français, 3e série, 9e année, n° 3.
(5-8-9) Marquis O. de Gourjault ; notes citées.
(6) *France protestante ;* généalogie des Nettancourt.
(7) Meslier-Fontaine, canton de Monthermé (Ardennes).

Houx qui, après la mort de son époux, passa en Hollande avec sa petite fille. De leur union étaient nées :

Françoise de Condé, mariée à Chrétien de Foucault, nouvelle convertie ;

Marie de Condé, qui fut la femme d'Abraham de Houx et lui donna deux filles, dont Madeleine, fugitive en Hollande, comme nous venons de le dire (1).

XI

Création de l'église de St-Loup. — Les de Briquemault.

Quelque temps après la création de l'église de Verrières, nous constatons l'érection d'une église à Saint-Loup-aux-Bois, aujourd'hui Saint-Loup-Terrier (2).

Les ministres de cette église, dont les noms nous ont été conservés (3), furent :

Jenoteau Philippe.....	1667-1668
Gardien-Givry Jean.....	1669-1678
Fetizon.....	1678-1685

La seigneurie appartenait alors à Jacques de Briquemault, fils de Jean ? et petit-fils du célèbre François de Beauvais, seigneur de Briquemault (4), l'un des plus illustres chefs du parti protestant pendant les guerres religieuses, qui mourut exécuté en place de Grève, lors de la Saint-Barthélémy, en 1572. Jacques, seigneur de Prémartin et de Saint-Loup, lieutenant dans la compagnie du duc de Bouillon, lieutenant-colonel du régiment de Turenne, épousa en 1620 Elisabeth de la Marche des Comtes, dame de Saint-Loup, demoiselle d'honneur de la duchesse de Bouillon, fille d'Antoine de la Marche des Comtes, sieur de la Roche, baron de l'Echelle, gouverneur de la ville et souveraineté de Sedan et Raucourt après la mort de Louis d'Estivaux (1599-1640), membre du conseil des Modérateurs (1602-1638), et d'Anne de Maucourt, fille de Jean Michelet, seigneur de Maucourt. En 1640, il succéda à son beau-père dans le gouvernement des terres de Sedan et de Raucourt, et mourut peu après la cession

(1) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.

(2) Canton de Tourteron.

(3) E. Henry : *Notes biographiques sur les membres de l'académie protestante et les pasteurs de l'Eglise réformée de Sedan.*

(4) *De gueules à trois faces d'or, à la bande d'hermine brochante.*

de la principauté à la France (septembre 1642) (1). Il quitta Sedan en ce moment, profondément attristé « tomba malade, languit « pendant quelques jours (2) » et succomba, emportant l'estime de tous ceux qui l'avaient connu. Après sa mort, sa veuve installa à Saint-Loup un prêche public de la religion réformée, tenu par le ministre Rachel de Vaux, mais ce prêche fut supprimé par sentence du Présidial de Reims (4 mars 1670), à la requête de Paul Lelorrain, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Châlons, ci-devant curé de Savigny, fondé de commission de l'archevêque de Reims, comme contraire aux édits. L'établissement de prêche public était interdit, si ce n'est aux seigneurs haut justiciers relevant directement de la couronne. Et la terre de Saint-Loup, comme il fut établi au procès, relevait du duché de Rethel.

Outre deux filles, CHARLOTTE et ELIZABETH, Jacques laissa deux fils dont le second, MARIUS, fut lieutenant de cavalerie dans le Royal-étranger. L'aîné, HENRI, baron de St-Loup, prévoyant la révocation de l'Edit de Nantes, quitta la France en 1680, suivi de sa famille et de son ministre Fetizon, et passa au service de l'Electeur de Brandebourg. Il était lieutenant-général lorsqu'il mourut en 1692. Sa veuve, Marie de Meaux, fille de Charny de Meaux, se remaria, comme le rapporte sa biographie, avec Louis d'Orthe, de Metz, seigneur de Fontaine-en-Dormois, qui, lui aussi, avait quitté la France à la révocation de l'Edit et était devenu général dans l'armée de l'Electeur de Brandebourg.

AUGUSTE DE BRIQUEMAULT, seigneur de Crèvecœur et de Saint-Loup au duché de Mazarin, dont nous avons parlé comme fugitif en Angleterre avec Antoinette d'Averhoult sa femme, était un neveu de Jacques de Briquemault, le fils de son frère Charles (3).

XII

Création de l'église de Villers-devant-Mézières. Les de Villiers, Guy d'Haudanger et de Conquérant.

A l'époque de la création de l'église de Saint-Loup-aux-Bois, c'est-à-dire un an après, en 1669, se fondait l'église de Villers-

(1) Tous ces renseignements ont été puisés dans les ouvrages de MM. le Dr Vincent, *les Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, Saint-Loup-Terrier, p. 326 ; E. Henry, *op. cit.* ; l'abbé Alexandre, *Histoire de Saint-Loup-Terrier*.

(2) J. Peyran : *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan* ; t. II. p. 144.

(3) *La France protestante* commet une confusion au sujet de Marie de Meaux, veuve d'Henri de Briquemault, mort en 1692. Elle n'a pu se remarier avec Louis d'Orthe, époux d'Anne-Catherine Dampierre, mort en 1681. Anne-Catherine Dampierre était veuve en 1691, d'après un acte de vente authentique conservé dans l'étude de Me Rouy, notaire à Sedan.

devant-Mézières. Comme Verrières, cette terre appartenait au moyen-âge à la famille de VILLIERS : nous avons déjà parlé, à propos de Verrières, de son représentant le plus connu, JACQUES de Villiers, mort à Omont en 1477, et nous avons dit que de son mariage avec Louise de Grandpré il laissait plusieurs enfants. M. H. Vincent cite les noms de deux d'entre eux : ROBERT, seigneur de Villers-devant-Mézières, en 1525, commissaire du Roy pour les déclarations des héritages des ecclésiastiques, et ANDRÉ ou ADRIEN, seigneur de Badoncourt, gouverneur de Mézières de 1552 à 1563 (1).

Outre sa seigneurie de Villers-devant-Mézières, Robert possédait encore les seigneuries de Verrières, Dannevoux, Villers-devant-Mouzon, Mazerny. Il était mort avant 1533, laissant en douaire à sa veuve Philippe de Danneville, remariée à Claude Branveau? seigneur de Sadricourt, la terre de Villers-devant-Mézières que nous voyons possédée, en 1533, par Jean de Boutillac, époux dès 1529 de François de Villiers (2).

Cette famille avait plus d'un fief et plus d'une seigneurie dans le Rethelois et dans l'Argonne.

Dès 1533, NICOLAS de Villiers faisait foi et hommage au nom de ses frères et sœur, GOBERT, JEHAN, JACQUELINE, pour ce qui leur appartenait à Richecourt et en son nom, pour ce qui lui revenait de la succession de sa mère, Alice de Bourcq (3).

En 1536, ce même Nicolas, seigneur de Vrizy en partie, tuteur des enfants de Jehan de Villiers, seigneur de ladite seigneurie, rend foi et hommage pour le fief de Richecourt et de Corbon, à cause de demoiselle de Rouvroy, sa femme (4).

En 1537, GUILLOT de Villiers, seigneur d'Etrépigny, époux de Marguerite d'Allamont, est capitaine de Raucourt. Il meurt en 1551 (5).

En 1540, CHARLES de Villiers, époux de Jeanne de Beffroy, est seigneur de Vrizy (6).

En 1570, figure dans la monstre de 30 hommes d'armes et de 32 archers, sous le commandement de M. de Losne, HENRI de Villiers, seigneur de Vrizy, demeurant à Grivy (7).

En 1572, la seigneurie de Barbaise appartient à ANTOINE de Villiers, époux de Jeanne de Pouilly, et celle d'Etrépigny à ROBERT de Villiers, époux de Guillemette de Noirefontaine. A

(1) Dr H. Vincent : *les Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers.*
(2-3-4-5-6-7) Notes de M. le marquis O. de Gourjault.

cette époque même, damoiselle CLAUDE de Villiers, dame de Géromont et de Terron-les-Poix, habite Géromont.

C'est encore cette même année que NICOLAS de Villiers, seigneur d'Esnes, habitant Varennes-en-Argonne, tient en foi et hommage du Roy les seigneuries de Cornay, Fléville, Lançon, Bouconville, Léchelle et Binarville, à lui appartenant à cause de damoiselle de Boham, sa femme, fille de Jean de Boham, écuyer, seigneur du Chesnoy, et de feue Anne de Pouilly (2).

En 1575, RENÉ de Villiers, seigneur de Tailly, y demeurant, figure dans une compagnie de 60 hommes d'armes, sous la conduite du duc de Guise.

Deux ans plus tard, en 1577, M. le Dr Vincent rapporte l'assassinat de NICOLLE de Villiers, tuée par son époux François de Wignacourt, seigneur de Montgon (3),

Rappelons qu'en 1587, Jean de Boutillac vendait à Guillot de Villiers la seigneurie de Barbaise, qu'il tenait de sa femme, Françoise de Villiers ; qu'en 1591, JÉRÔME de Villiers était cornette dans la compagnie de 50 hommes de guerre commandée par Louis de Pouilly. seigneur de Cornay, gouverneur de Stenay pour le Roy, sous la charge du duc de Bouillon ; qu'en 1596, ANTOINE de Villiers, capitaine d'une compagnie de 50 hommes, pour le service du Roy, tenait garnison au château de Ribémont (4).

En 1614, nous enregistrons le décès d'Antoine de Villiers, seigneur de Barbaise et de Villers-le-Tourneur, Massimont, époux de Jeanne d'Andevannes, fille de Nicole de Chamisso et de Jacques d'Allamont, seigneur de Monthois ; c'est sans doute celui. dont parle M. le Dr Vincent, qui fut enterré dans l'église (5).

Charles de l'Allouette, fils de François, président du conseil souverain de Sedan en 1575, procureur de la tutelle de Charlotte de La Marck, avait épousé une damoiselle MARIE de Villiers (6).

René Fouguet, écuyer, sieur de Maisières, était marié en 1641 à damoiselle Herbin, fille de Daniel, écuyer, sieur de Décourt, et de damoiselle ESTHER de Villiers (7).

Plus tard, en 1650, c'est NICOLLE de Villiers qui épouse Robert de Joyeuse, baron de Saint-Lambert, gouverneur de la Champagne (8).

(1-2-3-4) Notes de M. le Marquis O. de Gourjault.
(5-8) Dr H. Vincent : ouvrage cité.
(6) E. Henry : ouvrage cité.
(7) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registre des protestants.

C'est en 1665, FRANÇOIS de Villiers, écuyer, seigneur de Villiers et de Bailla, qui fait acte de foi et hommage au duc de Mazarin pour lesdites terres relevant du duché de Mazarin (1).

C'est enfin JACQUES de Villiers, de la branche des Villiers de Barbaise, qui en 1706 était seigneur de Tailly et l'habitait (2).

Si beaucoup de ces de Villiers étaient catholiques, d'autres certainement étaient protestants ; mais appartenaient-ils tous à la même famille ? On sait que le procès-verbal de la recherche de noblesse en Champagne fait mention de plusieurs familles de Villiers. Ces familes étaient-elles issues d'une souche commune ?

Quoi qu'il en soit, après cette digression sur les de Villiers, revenons à la seigneurie de Villers-devant-Mézières. Nous avons vu qu'en 1533 elle appartenait à Jean de Boutillac ; il y eut pour successeur Verger de Nettancourt, qui fit en 1573 acte de foi et hommage pour ladite seigneurie à cause de Mézières (3).

En 1659, elle est possédée par dame Claude de Pouilly, veuve de Philippe de la Barge, seigneur de Chaltrey, Villers-devant-Mézières, et par damoiselles Marie et Elisabeth de la Barge, qualifiées toutes les deux du titre de dames de Villers-devant-Mézières (4).

FAMILLES DE GUY ET DE CONQUÉRANT

A partir de cette époque, cette terre appartient à la famille de Guy. JACQUES D'AUDANGER DE GUY, né en 1603, dans le canton de Neuchâtel (Suisse), lieutenant général des armées du Roy, seigneur de Sorcy-Bauthémont, Villers-devant-Mézières, Aouste et autres lieux, avait épousé, en 1644, Madeleine de Proisy, veuve en dernières noces de Jean d'Averhoult, seigneur de Guincourt. Le 19 mai 1649, Mtre Viscot, notaire à Reims, rédigeait une procuration au nom de Jacques de Haudanger de Guy, colonel, capitaine au régiment des gardes suisses pour le service du Roy, à l'effet de solliciter le paiement de 15,000l à luy assigné sur la ferme des aides de Reims et d'Epernay (5). Il mourut sans enfant en 1675, laissant son héritage à son neveu.

GUILLAUME DE GUY, chevalier, seigneur de Sorcy, Villers-

(1-2-3-4) Notes de M. le Marquis O. de Gourjault.
(5) Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. 114 : *Notes recueillies par Adrien Duchénoy sur les vieilles rues et les vieilles enseignes de Reims*, publiées par Henri Jadart.

devant-Mézières et Serges, était fils de Messire Jean de Guy, et de Barbe de Petz; devenu veuf de Madeleine de Pouilly, dame de Saint-Marceau, qu'il avait épousée en 1651, il s'était remarié, le 13 octobre 1660, par contrat passé devant Me Boulart, notaire à Sens, avec Gabrielle de Conquérant, fille de Gédéon, chevalier des ordres du Roy, seigneur de Gindreville, La Madeleine-Vaumont, Mulay-le-Roy, Ville-Chartime et autres lieux, premier écuyer ordinaire de Monseigneur le duc de Longueville, époux de Marie de Bédé. A ce mariage assistaient, outre Jacques de Haudanger de Guy, oncle du marié, Pierre de Conquérant, seigneur de la Magdeleine, et Gédéon de Conquérant qui épousa en premières noces Elisabeth de la Barge, et en secondes noces Anne de Schelandre (1).

Guillaume était mort en 1680, ainsi qu'il appert d'un acte, en date du 2 novembre de cette année, se rapportant aux baptêmes de Gabrielle-Hélène et de Jeanne, filles jumelles de Nicolas Rovillot, bourgeois de Charleville, et d'Elisabeth Colson, sa femme. L'une de ces enfants eut pour parrain Monsieur Jurieu, ministre à Sedan, et pour marraine damoiselle Gabrielle de Conquérant, veuve de Messire Guillaume de Guy, chevalier, seigneur de Villers-devant-Mézières (2).

Au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, Gédéon de Conquérant, capitaine au régiment de Saintonge, et ses sœurs, nouveaux convertis, habitaient Villers-devant-Mézières; leur tante, Gabrielle de Conquérant, était fugitive (3).

Fille de Gédéon de Conquérant et de Marie de Bédé dont nous venons de parler, Marie de Conquérant était la sœur de Gabrielle. Elle épousa, le 17 octobre 1661, au château de Villers-devant-Mézières, Jean-Ernest de Terwel ou Terruel, comme on l'appelait souvent aussi, chevalier, seigneur d'Etrépigny, maréchal des logis des armées du Roy, contrôleur général desdites armées en Champagne, etc. De Terwel comme sa femme appartenaient à la religion protestante, et dans le procès-verbal de sa visite, en 1673, Mr Le Tellier, en parlant de lui, rapporte que « le seigneur « de Trépigny est hérétique, qu'il fait faire le presche chez luy ». Il mourut, le 17 février 1678 (4), laissant de son mariage quatre

(1) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(2) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants ; baptêmes.
(3) *Revue de Champagne et de Brie :* Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.
(4) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants.

fils : Jacques, Guillaume, Jean-Henri, cornette de la colonelle du régiment de Cathalan en 1698, Daniel qui abjura à Sedan le 17 mai 1684. A part l'abjuration de ce dernier que nous connaissons, nous ne savons ce que devinrent les enfants au point de vue religieux. Il est probable qu'ils abjurèrent au moment de la révocation, comme dut le faire leur mère qui habitait, en 1694, Paris, en la rue et paroisse Saint-Louis, dans l'île Notre-Dame (1).

Nous avons parlé, à propos du mariage de Gabrielle de Conquérant avec Guillaume de Guy, seigneur de Sorcy-Bauthémont, de l'un des témoins et assistants, Gédéon de Conquérant qui, veuf d'Elizabeth de la Barge, se remaria avec Anne de Schelandre. Celle-ci, de Schelandre par son père, d'Averhoult par sa mère, avait été mariée successivement à Charles-Louis du Fay d'Arthy, à Louis de Montguyon, et convolait par conséquent en troisièmes noces. Du reste elle survécut à ce troisième époux et figure comme sa veuve, en 1697, dans l'Armorial de l'Election de Rethel (2). Elle mourut le 24 juillet 1704, à Tourteron, dont elle était dame en partie, à l'âge de 80 ans, et fut inhumée dans l'église, après avoir reçu les sacrements. L'inscription de sa mort au registre paroissial est suivie des réflexions suivantes qu'avait copiées M. O. de Gourjault dans ses notes et qu'a reproduites M. P. Laurent dans l'inventaire de ses archives : « Il est à noter que cette défunte a été de la religion jusqu'à la « dernière année de sa vie, mais qu'elle a abjuré avant de mourir. « Cette dame était un exemple accompli de toutes sortes de « vertus, elle a été regrettée généralement de tout le monde, « mais particulièrement des pauvres dont elle était la véritable « mère. »

Ce bel éloge des vertus d'Anne de Schelandre, fait par le curé de la paroisse de Tourteron, nous amène à nous demander ce qu'elle était devenue depuis la révocation de l'Edit de Nantes jusqu'à la veille de sa mort. Elle était restée protestante ; le curé nous le confirme, mais son nom ne figure sur aucune liste des fugitifs établies après la promulgation du décret. Bien plus, elle est inscrite en 1697 sur l'Armorial de l'Election de Rethel. Que

(1) *Revue historique ardennaise*, t. IX ; les Notices cadastrales de Terwel, sa biographie par Roger Graffin avec la collaboration d'H. Jadart et de Paul Laurent.

(2) *Revue historique des Ardennes ;* Armorial de l'Election de Rethel, t. VI, p. 129. Porte : *d'argent à une fasce de sable remplie d'argent chargée de trois merlettes aussi de sable.*

devint-elle de 1685 jusqu'à 1704, l'année de sa mort ? Emigra-t-elle ? Ce n'est pas à supposer ; du reste, la note qui la concerne ne donne à ce propos aucun renseignement. Il est bien plus probable qu'entourée de la considération et de la sympathie générale, de l'affection des pauvres, vivant de plus dans une contrée où les idées religieuses, loin d'être excitées, étaient plutôt modérées, sa situation lui attira de la part de l'autorité une extrême tolérance dans l'exécution des décrets et qu'elle fut protégée jusqu'à la veille de sa mort, jusqu'à son abjuration par la vénération et le respect de tous.

Nous venons de parler avec quelques détails des familles de Conquérant et Haudanger de Guy, rappelons, pour en terminer avec cette dernière famille, qu'un petit-neveu du lieutenant général, Jean-Henri d'Haudanger de Guy, figure dans l'Armorial de l'Election de Rethel. Il avait épousé Gabrielle d'Averhoult, fille de Jean, seigneur de Guincourt, et se trouvait, par suite de son mariage, le beau-frère d'Antoine de Boham, maréchal des camps et armées du Roy, gouverneur de Longwy.

(A suivre). Dr J. Jailliot.

LES DOCUMENTS ARDENNAIS

DU

MANOIR DE KÉRIOLET (Finistère)

En 1893, le département du Finistère devint propriétaire du manoir et du domaine de Kériolet (1) qui lui étaient légués par la princesse Zénaïde Narischkine, veuve en premières noces du prince Youpoussow et en secondes noces du comte de Chauveau. Outre des collections de meubles anciens et de tapisseries, le château de Kériolet renferme une collection de documents anciens et d'autographes appelée improprement *Chartrier de Kériolet*. Ce Chartrier se compose en réalité de deux collections distinctes qui furent achetées chez un bouquiniste ou chez un marchand d'autographes : un recueil sans importance de lettres adressées à Alexandre Bixio de 1826 à 1853, et une collection fort intéressante de 508 documents antérieurs au XIXe siècle.

(1) Cne de Beuzec-Conq, canton de Concarneau, arr. de Quimper (Finistère).

M. Henri Bourde de la Rogerie a dressé et publié l'inventaire de cette double collection dans la *Revue des Bibliothèques* (1). Cet inventaire montre qu'à côté de pièces insignifiantes, beaucoup de documents méritent l'attention de l'historien, principalement ceux qui proviennent de la célèbre collection du baron de Joursanvault, vendue en 1838, et des archives de l'ancien comté de Rethel. Tous les documents sont inédits et bien conservés, sauf les sceaux qui ont été enlevés de la plupart des pièces.

La collection contient 16 pièces des archives de l'ancien comté de Rethel qui portent dans l'Inventaire les nos 5, 8, 13, 14, 17, 22, 24, 31, 36, 37, 39, 43, 49, 75, 132 et 133. Ce sont des documents originaux, en parchemin, d'une authenticité assurée sauf indication contraire. Nous en reproduisons l'analyse donnée par M. Bourde de la Rogerie, en identifiant les noms de lieux d'une façon plus précise que n'a pu le faire ce dernier.

***

No 5 (en latin) (page 322).

Septembre 1221. — Gaucher de Rumigny (*de Ruminiaco*) rend hommage à Hugues, comte de Rethel, pour 12 livres de rentes sur terres qui lui ont été données par le comte à Aulnois (2) ; Gaucher se déclare l'homme lige du comte, sauf ses devoirs envers Louis, fils aîné du Roi, Roger, seigneur de Rozoy (*Roseto*) et Nicolas de Rumigny.

[Au dos est écrit : « Registrata est folio XVIo ». — Des mentions analogues existent sur la plupart des documents concernant le comté de Rethel.]

No 8 (en latin) (p. 322).

Juillet 1239. — Hugues, comte de Rethel, approuve l'échange fait entre son frère Manassès et Jean de Coucy, fils de Geoffroy, pour des hommes qu'ils possédaient à Mondrisicourt (3) (*Mondrescicort*) et Sevricourt (4) (*Sevriecort*).

(Etait scellé sur simple queue).

(1) *Inventaire d'une collection de documents et d'autographes conservés au manoir de Kériolet (Finistère)*, par Henri Bourde de la Rogerie (dans *Revue des Bibliothèques*, no de novembre-décembre 1903, pp. 317-433).

(2) Non identifié par M. B. de la R. Ne serait-ce pas Launois, canton de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières ?

(3) Ce Mondrisicourt est certainement Mondrégicourt, écart de la commune d'Alincourt, canton de Juniville, arr. de Rethel.

(4) Sevricourt, écart de la commune du Chesnois-Auboncourt, canton de Novion-Porcien, arr. de Rethel.

N° 8 (p. 323).

Mai 1250. — Pierre, doyen de Saint-Pierre de Mézières, notifie la cession faite en sa présence par Roger de Semuese (1) et Ide sa femme à Gaucher de Rethel, d'un certain nombre de serfs.

(Charte en français, scellée sur double queue de parchemin, débris d'un sceau représentant un prêtre, la main droite placée *ad pectus.*)

N° 9 (p. 323) (charte française).

Avril 1254. — Agnès de Resson, veuve de Guillaume et mère d'autre Guillaume de Resson (2), échange des serfs avec son oncle Gaucher de Rethel.

N° 17 (p. 324).

Juillet 1257. — Thomas de Coucy, sire de Vervins, fait remise à son oncle Gaucher de Rethel de certaines sommes que celui-ci devait.

(En français. Cet acte paraît à M. B. de la R. d'une authenticité douteuse.)

N° 22 (p. 324) (en français).

Mai 1272. — Quittance donnée par Robert de Bapaume à Isambert de Saint-Dié, châtelain de Châteaudun (3) *(Chetiaudun)* pour la somme de 10 l. qu'il lui a fait rendre.

N° 24 (p. 325).

Septembre 1277. —Robert, comte de Nevers, avoué de Rethel, sire de Terremonde, se porte garant de la somme de 20,000 livres due par Gaucher de Thorote, châtelain de Noyon, à Jean de Grandpré et à Marie d'Enghien.

(En français. Etait scellé sur double queue de parchemin.)

N° 31 (p. 326) (en français).

Novembre 1294. — Jean de Bruyères, dit d'Alye, et Catherine, sa femme, donnent au couvent d'Estinay (diocèse de Toul) tout ce qu'ils possédaient à la Vacherie-sous-Beaumont.

N° 36 (p. 326).

Janvier 1298. — Acte de foi et d'hommage rendu à Louis, comte

(1) Une analyse ancienne au verso de la pièce porte : « Semeuse ». M. B. de la R. n'a pu identifier ce nom de lieu qu'il place vaguement dans l'Aisne (?) — Semeuse, écart de la commune de Villers-Semeuse, canton et arr. de Mézières.

(2) Pargny-Resson, canton et arr. de Rethel.

(3) Non identifié par M. B. de la R., qui met ce lieu en Champagne (?)

de Nevers et de Rethel, par Baudouin d'Angicourt, pour ses biens à Angicourt (1), au comté de Rethel.

(Scellé sur double queue ; en français.)

N° 37 (p. 326).

Samedi avant la Chandeleur 1299 (A. S.). — Acte de foi et d'hommage rendu au même par Jehan, dit Monez, pour le fief que tenait Jehan de Susaines (2) et que la comtesse, mère du comte, avait donné. (En français).

N° 39 (p. 327) (en français).

14 décembre 1300. — Thibaud de Maliers (3), sire de Neufchatel en Ardenne (4), reconnaît devoir certaines redevances et rentes foncières à Gérard de Donchery (5) et à Isabelle, sa femme.

N° 43 (p. 327).

16 octobre 1312. — Les prévôts de Mézières, Julien de Mézières et Blondel d'Aynèles (6), donnent au nom du Roi de France, à la requête de Pierre le Jumel, garde de la prévôté de Rethel, une sentence en faveur de Gérard de Donchery, au sujet de certaines terres achetées par Thibaut de Maliers.

(Français. Etait scellé de quatre sceaux pendants sur double queue de parchemin.)

N° 49 (p. 328).

Dimanche après la Toussaint (7 novembre) 1322. — Aveux rendus à la comtesse de Nevers et de Rethel par Perrine et Gilles de Celes, enfants et héritiers de Regnier, pour une maison située à Rethel. (En français).

(Deux pièces scellées sur double queue ; les deux sceaux très bien conservés portent les mêmes armes : trois vergettes à la fasce chargée de trois coquilles brochant sur le tout. Légende, seule lisible, du plus grand des deux sceaux : ... GILOT DE CELES ESCVIE.)

N° 75 (p. 332) (en français).

20 juillet 1372. — Gérardin Robignon de Ralicourt (7), demeurant à Mézières, reconnaît tenir du duc de Flandre et de Brabant, à

(1) Non identifié par M. B. de la R., qui met vaguement Rethélois (?) Angecourt, canton de Raucourt, arr. de Sedan.
(2) Suzanne, canton de Tourteron, arr. de Vouziers.
(3) Mellier, province de Luxembourg (Belgique).
(4) Neufchâteau, province de Luxembourg (Belgique).
(5) Donchery, canton de Sedan-Nord, arr. de Sedan.
(6) Ne faut-il pas lire « Ayveles » (les Ayvelles) ?
(7) Raillicourt, canton de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières.

cause de son château de Rethel, divers revenus au « Four de Fau ».

(Scellé sur simple queue de parchemin, écu portant un dragon (?); légende détruite.)

N° 132 (p. 341).

Paris, 6 août 1402. — Le duc de Bourgogne avertit les gens de ses comptes qu'il a donné 16 francs à Jehan Lorent, receveur de Rethélois, pour payer son voyage de Mézières à Paris et de Paris à Mézières.

N° 133 (p. 341).

17 août 1402. — Ferry de Ligneville, chevalier, reconnaît tenir du duc de Bourgogne à raison de son comté de Rethel, à Sommepy (1) le huitième de la haute, moyenne et basse justice, le quart de 50 bourgeois, le quart de 13 femmes veuves « et vont à crois et à descroix dont chacune desdites femmes doit chascun an à Saint-Denis ung quartel aveine et une poulle », etc.

(Scellé du sceau de F. de Lygneville et pour meilleure « seureté » du scel des tabellions du duc de Lorraine, comte de Vaudemont; la pièce est scellée sur repli, les sceaux pendant sur double queue de parchemin; l'un porte un écu penché surmonté d'un cimier, écusson losangé; légende... DE LYGNEVILLE. Le deuxième sceau présente un écu droit fascé de huit pièces; légende : S. CURIE. COMITIS. WAVDEMONTIS.)

***

Outre ces 16 documents importants pour l'histoire du comté de Rethel, l'Inventaire signale quelques pièces offrant un certain intérêt pour la région ardennaise, ce sont les n°s 81, 227, 367, 376 et 411. Nous croyons utile d'en donner également l'analyse.

N° 81 (p. 333).

Reims, 1er mars 1376 [N. S.]. — Simon de Roucy, chevalier, servant aux guerres de Champagne sous les ordres du comte de Braine, confesse avoir reçu ses gages et ceux de ses écuyers du trésorier J. Renart (2).

N° 227 (p. 356).

Fontainebleau, 16 décembre 1529. — Le roi donne l'ordre d'avancer 3,075 l. à François de la Tour, vicomte de Turenne, « partant aujourd'hui... ès Espaignes devers nos très chers et

(1) Sommepy, canton de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould (Marne).
(2) Cf. *Mandements de Charles V.* N°s 525, 764, 861, 1580, 1627, 1628.

« amés enffans le dauphin et duc d'Orléans, illec hostaigiers pour « nous, les visiter et faire entendre leur délivrance qui de brief « se fera, aussy devers notre très-chère et très-amée cousine « dame Alyenor d'Autrice pour luy conférer d'aucunes affaires « dont nous luy avons donné charge et pour la ratiffication du « mariage d'entre nous et elle,.. » Signé : Françoys.

N° 367 (p. 375).

Reims, 7 septembre 1634. — Henry de Lorraine, archevêque de Reims, fait remise à Charles d'Alamont, sieur de Mussiger, du droit de formariage en rachat de la terre d'Aubre, mouvante de la châtellenie de Betneville (1) qu'il lui devait à cause de son mariage avec Bonne d'Espinoy, veuve du sieur de Fougères.

N° 376 (p. 277).

Bruxelles, 14 septembre 1646. — Provisions de gouverneur, capitaine et prévôt du château-fort de Linchamp (2) et de la prévoté de Longuion aux gages de 4,000 l. données par le duc de Lorraine à Gérard Darmur. Ces lettres portent que Vincent et Antoine Darmur, père et grand-père de Gérard, furent, l'un gouverneur du château de Dun, l'autre lieutenant du bailli de Saint-Mihiel à Stenay, que Gérard Darmur et ses frères, Charles, Antoine et Nicolas, passèrent au service de l'empereur Charles, les deux premiers devinrent colonels et furent tués l'un à Landzultz, l'autre à Brisach ; Gérard, promu quartier-maître général des armées impériales, rentra au service du duc de Lorraine qui lui donna le même grade et le brevet de colonel du régiment de cavalerie de Melin.

N° 411 (p. 381).

Paris, 15 octobre 1697. — Certificat d'armoiries délivré par C. d'Hozier, conformément à l'arrêt du Conseil du 20 novembre 1696, à Léonard Baillet, conseiller du Roi, greffier et maître particulier des eaux et forêts d'Arlon (Luxembourg).

[Ecusson colorié : d'argent à la bande de gueules accompagnée de deux chimères de sable à la langue de gueule, au chef d'or chargé d'une hure de sanglier de sable à la défense d'argent].

CH. HOUIN.

---

(1) Bétheniville, canton de Beine, arr. de Reims (Marne).
(2) Commune de Thilay, canton de Monthermé, arr. de Mézières.

SCEAU DU CHAPITRE DE MOLHAIN
AU XIIe SIÈCLE

Le sceau du Chapitre de Molhain peut être regardé comme inédit. Il existe aux Archives de l'Aisne (fonds de l'abbaye St-Vincent de Laon, H. 121). Il mesure 45 m/m. Il représente deux personnages (impossibles à identifier) à mi-corps, de profil, se regardant et tenant chacun une palme (1). La légende est illisible et l'état fruste de la cire n'a pas permis d'en faire une photographie. Nous devons à la bienveillance de M. J. Souchon, archiviste du département de l'Aisne, à qui nous adressons nos bien vifs remerciements (2), le dessin qui a servi de modèle à la planche et le texte de la charte à laquelle le sceau est appendu.

Paul COLLINET.

Acte d'association entre l'église de Molhain et l'abbaye Saint-Vincent de Laon.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ecclesia de Molehein cum ecclesia sancti Vincentii que Lauduni sita est mutue fraternitatis et societatis conexione sic juncta est quod et inter viventes hospitalitatis obsequia communia et indivisa erunt servitia caritatis. Si autem hujus vel illius ecclesie fratrem obire contigerit communi affectione ab utraque ecclesia fratri defuncti solventur obsequiæ. Hujus igitur amicitie et affinitatis intuitu ego Berengarius predicte ecclesie de Molehein advestitus una cum reliquis ejusdem loci canonicis laudante et consentiente uxore Adelardi de Cimaico nomine Basilia dedi et concessi ecclesie sancti Vincentii filios et filias Wiburgis cum tota eorum successione ab omni advocationis liberos jure. Sic antecessores eorum de libera manu ecclesie de Molehein se subdiderunt. Eo tamen tenore facta est ista donatio quod si aliquis de predicta familia ultra Terassiam redierit in jus et possessionem ecclesie de Molehein revertatur. Si quis igitur huic nostre donationi contraire presumpserit anathematis damnationem incurrat. Actum est apud Molehein anno dominice incarnationis M° C° XL° III° indictione VI^a epacta III^a concurrente IIII^a. Signum

(1) La description en est donnée par G. Demay, *Inventaire des Sceaux de la Picardie*, etc... Paris, Imp. Nat., 1875, in-4°, n° 1152.

(2) Des remerciements sont dus aussi à M. Labouret, licencié en droit, lauréat de la Faculté de Droit de Lille, qui a servi d'intermédiaire entre nous.

Berengarii advestiti. Signum Philippi archidiaconi. Signum Anselmi abbatis sancti Vincentii. Signum Johannis abbatis sancti Michahelis. Signum Basilie de Cimaico. Signum Gilii. Signum Walterii decani. Signum Radulfi de Jocco. Signum Clarembaldi canonici. Signum Milonis laici. Signum Azonis prepositi.

TRADUCTION. — Au nom de la Sainte et indivisible Trinité. Que tous, présents et futurs, sachent que l'église de Molhain a été unie à l'église de Saint-Vincent de Laon par un lien de fraternité mutuelle et d'association, de telle sorte que entre les vivants les devoirs de l'hospitalité seront communs et les services de la charité seront indivis. Si, de plus, un frère de l'une ou l'autre église venait à mourir, les obsèques du frère défunt seront payées par les deux églises en signe de commune affection. Pour reconnaître l'amitié et l'association moi, Bérenger, prêtre (1) de ladite église de Molhain, avec le reste des chanoines du même lieu, du consentement de l'épouse d'Alard de Chimay, nommée Basile, j'ai donné à l'église de Saint-Vincent les fils et les filles de Wiburg avec toute leur descendance et libres de tous droits d'avouerie. Ainsi leurs ancêtres se sont soumis à l'église de Molhain à titre de serfs. Pourtant, cette donation est faite à la condition que si un membre de la susdite famille (Wiburg) revenait au-delà de la Thiérache, il retomberait dans la possession de l'église de Molhain. Si quelqu'un s'avisait d'aller contre notre donation, qu'il encourre la peine de l'anathème. Fait à Molhain l'année de l'Incarnation de N. S. 1143, indiction 6me, épacte 3me, concurrent 3. Seing de Bérenger, prêtre. Seing de Philippe, archidiacre. Seing d'Anselme, abbé de Saint-Vincent. Seing de Jean, abbé de Saint-Michel. Seing de Basile de Chimay. Seing de Gilles. Seing de Wauthier, doyen. Seing de Raoul de Jeux (ou de Jouy). Seing de Clérenbaud, chanoine. Seing de Milon, laïc. Seing d'Azon, prévôt.

CHRONIQUE

I. Trouvaille numismatique à Sy.

La *Dépêche des Ardennes* du 2 novembre 1904 annonce que M. Félicien Courtehoux a trouvé dans une de ses propriétés à Sy une pièce de monnaie à l'effigie de François de Bourbon (1613).

II. Découverte d'ossements humains à Bouillon.

Les journaux de Sedan et de Bouillon ont relaté la découverte d'ossements faite au mois de juillet à Bouillon, dans un terrain en face de l'Athénée communal, où MM. Camion et Degrelle

(1) Le mot latin *advestitus* que nous rendons, faute de mieux, par « prêtre » désigne, semble-t-il, le chef des chanoines. Ne serait-il pas mieux traduit par « abbé » ? C'est un mot dont nous ne connaissons pas d'autre exemple. Du Cange cite notre texte d'après le Cartulaire de St Vincent et explique le mot par « *in familiam admissus* ».

construisent en ce moment des habitations. Une tranchée de séparation a mis au jour une fosse de 2 mètres de long sur 1m50 de large et 1m50 de profondeur, contenant un mètre cube d'ossements appartenant à vingt-deux cadavres. Des conjectures diverses ont été émises à ce sujet. D'après certains, les cadavres enterrés étaient ceux des personnes tuées à la suite d'un combat dans les rues de Bouillon en 1811. Mais l'opinion la plus vraisemblable, acceptée par les journaux des deux villes, est que ces ossements proviennent des Français massacrés lors de l'*affaire de Bouillon* (30 floréal an II-19 mai 1794), soit des soldats de notre armée, soit des gardes nationaux sedanais qui laissèrent dans le combat 206 morts et 127 prisonniers, blessés pour la plupart. On lira le récit de cette affaire dans les *Souvenirs d'un vieux Sedanais : Sedan sous la Première Révolution*, de Charles Pilard, ouvrage dont nous annonçons en *Supplément* la réédition prochaine.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Ternaux, Rouget de Lisle et Saint-Simon, notice historique par Stéphen Leroy. — Gray, Gilbert Roux, 1903, 24 pages.

Les sociétés savantes de la Franche-Comté ont tenu leur 4me réunion le mercredi 5 août 1903, à Lons-le-Saulnier, patrie de Rouget de Lisle. Notre collaborateur, M. S. Leroy, professeur au Collège de Gray et bibliothécaire de la ville, a lu une très intéressante notice sur les événements qui ont amené « le chantre de la *Marseillaise*, le créateur des Mérinos français et le chef du Saint-Simonisme » à associer leurs efforts pendant quelques années, « à l'effet de faire triompher, vers la fin du règne de Louis XVIII, une combinaison politique favorable aux industriels ». Rouget de Lisle composa, pour soutenir la cause, le *Premier Chant des Industriels* dont M. Leroy reproduit l'air et les paroles. Le récit des événements est précédé de notes biographiques sur les trois personnages, dont le deuxième, Ternaux, naquit et vécut à Sedan, où il fut, comme on sait, impliqué dans l'affaire des Commissaires et où il créa les célèbres *Cachemires Ternaux*. P. C.

Avioth à travers l'histoire du comté de Chiny et du duché de Luxembourg. — Description de l'Eglise Notre-Dame d'Avioth, par Louis Schaudel. — Arlon, V. Poncin, 1903, 246 pages, avec 5 planches.

Cet important travail, paru dans les *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, n'est pas une réédition de l'Histoire d'Avioth publiée par le même auteur dans les *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc* en 1891. Les deux ouvrages se complètent

mutuellement. La notice de 1891 comporte des documents et pièces justificatives qui n'ont pas été reproduits dans celui-ci. La partie purement archéologique a été mise au courant des nouvelles connaissances acquises en matière d'iconologie et d'architecture.

Les chapitres I à IV de la 1re partie sont consacrés à l'histoire du village, pendant l'époque gallo-romaine, sous les comtes de Chiny, sous les ducs de Luxembourg et la maison d'Autriche. C'est un excellent résumé de l'histoire *générale* du Luxembourg français ou belge avant la Révolution. Le chapitre V (Fondation de l'église N.-D. d'Avioth) se rattache à la 2e partie. Les derniers chapitres concernent l'organisation de la paroisse, l'atelier monétaire, les privilèges, etc.

La description de l'église forme la 2e partie. L'auteur rectifie nombre d'erreurs commises par ses prédécesseurs ou par lui-même ; il utilise habilement les documents d'archives et publie toutes les inscriptions. On pourrait lui reprocher d'être un peu bref sur la Recevresse, mais les quelques pages qu'il lui accorde sont parmi les plus inédites de l'ouvrage.

M. Schaudel est parvenu, en effet, à identifier l'écusson du mur de clôture de la chapelle, à gauche de l'autel, qu'il rapporte à la maison de Rodemack. — Je dois signaler aussi une hypothèse ingénieuse émise par l'auteur (p. 137 et suiv.). Pour lui, le maître d'œuvre des remaniements du début du xve siècle aurait été *Badowin Faquelo de Vic* dont la femme, Cécile, morte en 1411, mère de Mgr Jean, évêque de Cauria (Espagne), a sa tombe dans l'église.

Il serait à désirer que M. Schaudel résumât la description de l'église dans un petit guide. Les visiteurs, trop souvent ignorants en archéologie, pourraient, grâce à lui, prendre sur place une excellente leçon d'architecture et d'iconographie. Paul Collinet.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE

L'Empire Carolingien, ses origines et ses transformations, par A. Kleinclausz. — Paris, Hachette et Cie, 1903 ; un vol. in-8°, 610 pp. [Ouvrage important pour la région ardennaise située au cœur même de l'ancienne Austrasie, qui fut l'âme et la force de l'empire de Charlemagne. Quant à Charlemagne lui-même, dont les germanisants ont voulu faire un Germain, il fut avant tout un Ardennais et par excellence le souverain ardennais].

Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle, par F. Lot. — Paris, E. Bouillon, 1903 ; grand in-8°, xl-525 pp.

Les assemblées d'habitants en France au commencement du XIVe siècle, d'après les documents inédits, publiés par G. Picot, sur les états et assemblées réunis au temps de Philippe le Bel. Rapport présenté au Comité des Travaux historiques et scientifiques par C. Tranchant. — Paris, Imprimerie Nationale, 1903 ; in-8°, 20 pp.

Henri IV et la Ligue évangélique, par Jean Pétresco. — Paris, imprimerie Henri Jouve, 1903 ; un volume in-8°, 326 pp. [Intéressant pour la politique de Henri de la Tour, duc de Bouillon].

Documents sur le protestantisme à Vitry-le-François, Epense, Heiltz-le-Maurupt, Nettancourt et Wassy, depuis la fin des guerres de religion jusqu'à la Révolution française, par G. Hérelle. Tome Ier, 1598-1688. — Paris, Champion, 1903. [Renseignements sur les églises réformées de Voncq et Falaise et d'Imécourt].

Comment fut adopté et accepté l'Edit de Nantes, par Y. de la Brière. — Paris, V. Retaux, 1904 ; in-8°, 48 pp.

Les Gabelles sous Louis XIV, par E.-P. Beaulieu, avec préface par Ch. Godard. — Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1903 ; un vol. grand in-8°, 253 pp. [Détails intéressants pour le département des Ardennes].

Mémoires de Saint-Hilaire, publiés par L. Lecestre pour la Société de l'Histoire de France. Tome Ier (1661-1678).— Paris, Renouard, 1903 ; un vol. in-8°, 366 pp. [Ce sont les Mémoires du fils de ce lieutenant-général qui eut le bras emporté par le boulet dont fut mortellement atteint le maréchal de Turenne. Le fils de Saint-Hilaire, Armand de Mormès de Saint-Hilaire, officier supérieur d'artillerie comme son père, a écrit des Mémoires qui s'étendent sur tout le règne de Louis XIV et forment comme une sorte d'histoire militaire du grand Roi. Le tome Ier est important pour Turenne. — Une édition tronquée de ces Mémoires avait paru en 3 vol. in-12 en 1766. M. Lecestre a pu rétablir le texte original et complet grâce à deux manuscrits, dont l'un appartient à la bibliothèque d'Aix et l'autre à M. le marquis de Nicolaï].

Les demoiselles de Verrières, par Gaston Maugras. Nouvelle édition. — Paris, Plon-Nourrit, 1904 ; un vol. in-16, 286 pp. [Etude sur le monde de scourtisanes au XVIIIe siècle, où l'on trouve des détails curieux sur le duc de Bouillon, Godefroy-Charles-Henri de la Tour. Il s'agit de Marie et Geneviève Rinteau, qui prirent le nom de Verrières. L'aînée des deux sœurs, Marie, entra en 1745 dans la troupe de comédiens que le maréchal de Saxe traînait avec lui dans ses campagnes, fut sa maîtresse jusque vers 1749, puis devint celle du duc de Bouillon, du fermier-général d'Epinay, du poète Colardeau, etc. L'ouvrage est surtout intéressant par les renseignements qu'il fournit sur les enfants de Marie, Aurore de Saxe, grand'mère de George Sand, et le chevalier de Beaumont, sur les étranges ménages des d'Epinay et des Bouillon].

Politiques d'autrefois. La Fayette dans la Révolution (1775-1799), par Henri Doniol. — Paris, Armand Colin, 1904 ; un vol. in-18 jésus, 143 pp.

Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats-Généraux en 1789. — Atlas des bailliages ou juridictions assimilées ayant formé unité électorale en 1789, dressé d'après les actes de la convocation conservés aux Archives nationales, par Armand Brette. — Paris, Imprimerie Nationale, 1904 ; grand in-folio, XXXV pp., 33 cartes et 16 pp. (Prix : 35 francs). (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du Ministre de l'Instruction publique).

Etat militaire de la France pour l'année 1793. Nouvelle édition par Léon Hennet. — Paris, 1903, publications de la Société de la Révolution française ; un vol. in-8°. (Prix : 10 francs).

JOURNAUX ET PÉRIODIQUES

Echo des Ardennes. — *Monument de Turenne à Salzbach*, par le général Bourelly (nos des 18, 25 août et 8 septembre 1904). — *Découverte d'ossements humains* [à Bouillon] (no du 27 octobre).

Sedan-Journal. — *Les premiers imprimeurs ardennais* (no du 17 février). — *Un billet de logement* [de Sedan, 1792] (no du 24 février). — *Le massacre du 30 floréal* [an II ou l'affaire de Bouillon] (no du 12 oct.).

Revue des Traditions populaires, tome xix (no de juillet 1904, p. 274). *Les marques de propriété dans les Ardennes*, par Arnold van Gennep, [petite note concernant particulièrement le village de Fleigneux il y a 40 ou 50 ans sur les marques de propriété relatives aux moutons, aux bestiaux, aux tabous de passage, aux épouvantails].

Les Arts de la Vie, no d'août 1904. — *Les chalands de la Meuse*, par Albert Mockel, [intéressante étude esthétique sur les différents types de bateaux ou chalands de l'Ile-de-France, de la Picardie, du Hainaut, de la Hollande, de la Meuse. Le *type mosan* domine de Charleville à Liège et dans toutes les régions de la France et du Luxembourg qui avoisinent la Meuse].

Revue des Questions historiques, no de janvier 1903. — *Un agent politique au XVIe siècle : Michel de la Huguerie (1545-1616)*, par Henri Longnon.

Bulletin de la Société de géographie de l'Aisne, 1903 : *Les Forêts de la Thiérache*, par Adrien Legros (pp. 141-167, pp. 205-245). — 1904 : (pp. 30-73, fin).

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1902. — *Dissertation sur l'étymologie du mot « arquebuse »*, par M. Dupont (pp. 144-157).

Table générale analytique et alphabétique des matières contenues dans les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1864-1900 (1903, un vol. in-8o).

Travaux de l'Académie nationale de Reims, CXIIe volume (1901-1903), tome II.—*Armorial de l'Election de Reims dressé par Ch. d'Hozier, juge d'Armes.* Communication faite à l'Académie de Reims par M. le Dr Pol Gosset (pp. 187-206).

Travaux de l'Académie nationale de Reims, CXIIIe volume (1902-1903), tome Ier. Séance publique du 9 juillet 1903 : *Discours d'ouverture*, par M. A. Brissard, président de l'Académie, [consacré à H. Taine], pp. 1-14. — *Le tracé de la voie romaine de Reims à Castrice autour de Château-Porcien*, par M. le Dr Lamiable, avec un plan (pp. 181-186).

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

DANS LES ARDENNES

ET LES RÉGIONS VOISINES

Contrairement à une croyance généralement répandue dans les Ardennes, les tremblements de terre n'y sont pas inconnus, ni même extrêmement rares. Sans doute, les secousses s'y manifestent à des intervalles assez irréguliers pour que certaines générations ne voient point le phénomène se produire ; en revanche, il y a des périodes où les commotions se succèdent avec une fréquence relative. Depuis deux siècles et demi, on ne compte pas moins d'une vingtaine de secousses perçues dans notre département.

Est-il besoin de dire qu'il ne s'agit ici presque jamais de séismes exclusivement locaux ? Leurs foyers de production sont même situés, généralement, sur des points assez éloignés des Ardennes.

Bien que ces ébranlements ne produisent pas d'effets très graves dans nos contrées, et que, par conséquent, les descriptions auxquelles ils se prêtent n'aient rien d'émouvant, ils méritaient, semble-t-il, d'être connus. Aucune étude n'avait paru jusqu'ici sur le sujet. Notre curiosité a tout lieu d'être éveillée par ces étranges et mystérieux frémissements du sol dont l'apparition soudaine excite une si vive anxiété parmi les populations. Jadis, ils répandaient une terreur d'autant plus grande que la superstition de la foule les attribuait à des causes surnaturelles et qu'elle les considérait comme un présage de calamités publiques. Ces préjugés ont d'ailleurs persisté jusqu'à une époque peu éloignée de nous.

J'ai divisé le catalogue de nos tremblements de terre en deux périodes : l'une du ve au xvie siècle ; l'autre du xviie siècle jusqu'à nos jours.

La première n'offre pas, à vrai dire, de caractère de certitude rigoureuse, parce que l'on ne rencontre point de notes ni de documents précis à cet égard, pour nos régions, pendant le moyen âge. Il faut se borner à relever, dans les anciennes chroniques françaises et flamandes, les tremblements de terre des pays environnants qui paraissent, avec le plus de vraisemblance, s'être propagés jusque chez nous. Parmi ceux-ci figurent au premier rang les secousses des provinces rhénanes et hollandaises, car on verra que c'est de ce côté que la plupart des ébranlements du sol ardennais prennent naissance.

Mais on ne saurait accueillir sans réserve les récits des chroniqueurs. Des exagérations et des inexactitudes manifestes les altèrent trop souvent. Aussi a-t-il paru prudent de n'admettre ici que les faits les moins discutables et de laisser de côté ceux dont l'apparence était par trop hypothétique.

Cette première série de séismes est d'ailleurs très incomplète. Il est certain que de nombreux ébranlements survenus en ces temps lointains ne sont pas mentionnés dans les chroniques et n'ont laissé aucun souvenir. Les secousses n'étaient ni plus ni moins fréquentes au moyen âge que de nos jours, mais l'annotation en a été négligée et les observateurs ont fait défaut.

La seconde partie du catalogue, au contraire, présente la relation précise et détaillée de tous nos tremblements de terre depuis le XVIIe siècle. Dès ce moment, les sources de renseignements deviennent beaucoup plus abondantes et plus sûres. Les *gazettes* qui se publiaient en France et en Hollande sont particulièrement bien documentées à cet égard.

Enfin, quoique j'aie eu en vue surtout les commotions du sol ardennais, il convenait évidemment de ne pas s'en tenir à un cadre si étroit. Les secousses des régions adjacentes méritaient aussi d'être signalées. Il a même paru intéressant de donner une vue d'ensemble de chaque séisme en indiquant ses effets jusque sur les points les plus éloignés, car les phénomènes sismiques se propagent sans souci des frontières et des limites conventionnelles. Mais je me suis appliqué spécialement à réunir les documents relatifs aux Ardennes; ils sont toujours cités intégralement, et, pour les distinguer des autres, ils ont été reproduits en petit texte.

I

Période antérieure au XVIIe siècle

Vers l'an 450 de notre ère, violent tremblement de terre qui remplit d'épouvante toutes les Gaules et particulièrement le Cambrésis et la Belgique. Plusieurs édifices, entre autres un château près de Cambrai, ont été renversés et ont écrasé des personnes sous leurs ruines. (Le Carpentier, *Hist. de Cambrai et du Cambrésis,* Leide, 1664.)

582. — Commotion souterraine à Soissons. (*Recueil des histor. des Gaules,* publ. par Dom Bouquet.)

801. — **En mars ou avril,** « la terre trembla sur le Rhin, en Gaule et en Germanie. » (*Vita Karoli Magni,* apud Duchesne ; — *Annales Mettenses,* ap. Dom Bouquet.)

823. — **Vers la fin de l'année,** fortes secousses à Aix-la-Chapelle et vraisemblablement en Belgique où elles sont notées par plusieurs chroniqueurs. « Li palais d'Es la Chapèle croula par mouvement de terre, et grans sons et granz temontes furent oï par nuit. » (*Chron. de S. Denis.*)

829. — **Vers la fin du carême,** nouvelle commotion à Aix-la-Chapelle, enregistrée par tous les annalistes latins. « Et quant ce vint vers la fin du quaresme que la sollempnité de Pasques aprochait (fu) si granz croules et si granz movemenz de terre que aparpoï que li palais et les tors ne chairent. » (*Chron. de S. Denis.*)

Il est à remarquer que la plupart des grands mouvements souterrains de la Province rhénane, et en particulier du pays d'Aix-la-Chapelle, se propagent jusque dans les plateaux de l'Ardenne. On constatera le fait aux époques plus récentes.

854 ou **855.** — Tremblement dans le nord de la Gaule, le Cambrésis et le Tournaisis, perçu jusqu'à Mayence. De 855 à 885 on ne compte pas moins de neuf secousses dans cette ville. (Le Carpentier, *Hist. de Cambrai;* — Hoverlant, *Essai chron.;* — *Annales de l'abbaye de Fulda,* ap. D. Bouquet.)

952. — « En beaucoup de lieux de la Germanie et de la Gaule, grands et fréquents tremblements de terre ; nombreux édifices

renversés ; arbres déracinés. » (Johan. Trithemius, *Chron. du monastère d'Hirsauge,* en Bavière ; — Mariani Scoti *Chronicon.*)

1000. — En cette année si redoutée, qui devait, croyait-on, amener la fin du monde, tous les annalistes, spécialement ceux de la Belgique, signalent de violents tremblements de terre. Dans le Cambrésis seul « huit cents bonnes maisons » auraient été détruites, ce qui paraît au moins exagéré. A la date du 29 mars, toute l'Europe aurait été ébranlée, *per totam Europam,* disent les uns, *per totum orbem,* disent les autres.

La chronique flamande d'Elnon attribuait la cause de ces tremblements à des vents enfermés dans l'intérieur du globe dont ils soulevaient la croûte par leurs efforts pour s'échapper.

1013. — **Le 18 septembre et le 18 novembre,** secousses rapportées par les annalistes liégeois.

1081. — **Le 6 avril,** tremblement indiqué à la fois dans la chronique de Liège et dans les annales latines de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, mais sans désignation des endroits ébranlés. « Le 6 des calendes d'avril MLXXXI, dit l'annaliste rémois, à la première heure de la nuit, il se fit un violent tremblement de terre, accompagné d'un grand bruit souterrain, présage fortuit des malheurs dont le monde allait retentir et dont l'humanité a souffert et souffre encore », allusion à la lutte sanglante engagée entre l'empereur d'Allemagne et le pape Grégoire VII.

D'autres sources nous apprennent que la secousse ébranla aussi l'Angleterre et s'étendit en Allemagne, principalement à Mayence.

1087. — **Le 14 Juillet,** à Soissons, tremblement de terre avec agitation de l'air, *cum aeris concussione.* (Baronius, *Annales ecclesiasticæ,* t. XI, p. 587.)

1108 ou **1109.** — « Le comté de Namur et les provinces voisines furent dans ce temps-là secoués durant quarante jours par de violens tremblemens de terre. » (Chron. namuroise du XIVe siècle citée par Galliot, *Hist. de Namur,* Liège, 1788.)

On sait que du comté de Namur dépendaient Givet et le nord du département actuel des Ardennes.

1112. — Le samedi saint, commotion à Aix-la-Chapelle, à Liège, dans le Limbourg. Elle paraît s'être étendue jusqu'en Bretagne, à moins qu'il ne s'agisse d'une simple coïncidence. (*Chronica ecclesiæ Aquensis,* ap. Ernst ; — *Chronica Britannica,* ap. D. Bouquet, t. XII.)

1117. — Secousse dans le pays de Liège et le Namurois. Selon Anselme de Gembloux, auteur contemporain, « le 3 des nones de janvier 1117, un mercredi, il y eut un tremblement de terre, mais pas partout et plus ou moins fort selon les lieux, tellement que l'on dit que quelques villes ont été renversées avec leurs églises. La Meuse était tellement gonflée près de l'abbaye de Susteren (Limbourg) qu'elle semblait avoir quitté son lit. » Et l'auteur ajoute qu'à la date du 3 mai, la foudre, pendant un nouveau tremblement de terre, pénétra dans la cathédrale de Liège.

Les écrivains postérieurs brodant leurs relations sur ce récit, représentent tous les éléments déchaînés contre la ville de Liège qui aurait été à moitié détruite par des secousses accompagnées d'effroyables coups de tonnerre et de foudre, tandis que la Meuse « suspendait son cours et que ses eaux, se soutenant en l'air, paraissaient avoir abandonné leur lit. » D'autres historiens, dans la suite, renchérissant encore sur ces derniers, racontent que le fleuve « soulevé de son lit, s'est mis à parcourir l'espace comme un nuage ! »

1317. — Le 14 août, tremblement qui jette la consternation dans les comtés de Namur, de Hainaut, d'Artois et de Flandre. Dans cette dernière province, plusieurs édifices se seraient écroulés ensevelissant de nombreux habitants. (*Mss. flamand du XVIIIe siècle, sans nom d'auteur,* cité par Torfs.)

1356. — Le 18 octobre, séisme mémorable en Suisse, où il détruit les deux tiers de la ville de Bâle et éprouve d'autres localités. Il ébranle presque toute la Champagne et s'étend jusqu'à Paris et jusqu'à Reims. (*Contin. de la Chron. de Guillaume de Nangis.*) Un mémoire ancien que possédait Saint-Remi de Reims au XVIIIe siècle, et qui a disparu depuis, confirmait le fait pour cette ville. (*Journal de Dom P. Chastelain.*)

La chronique du chanoine Breyer relate la commotion à Troyes, mais elle la place en 1350.

1382. — Du 21 au 24 mai, plusieurs secousses dans le Brabant et la Flandre, en France et en Angleterre. (Cornelius Zantvliet, ap. H. Martène et Durand, Paris, 1724 ; — Guéneau de Montbeillard, mém. dans la *Coll. Académ.* de Dijon, 1761, t. VI ; — etc.)

1407. — Le 2 janvier, violent ébranlement du sol en Flandre et en France. La *Chronyke van Vlaenderen* ne donne pas plus de détails.

1466. — En été, au dire de l'historien Mézeray, « le Soissonnais fut affligé (en même temps que de la peste), de si grands tremblemens de terre et de si horribles tempêtes, qui naissoient de ces tremblemens, que grande quantité de beaux bâtimens, spécialement ceux de Soissons, même les églises, en furent renversés par terre : ce qui fut cause qu'on apporta les corps des saints martyrs Crespin et Crespinien à N.-D. de Paris. »

1504. — Le 23 août, vers 11 heures du soir, tremblement en Belgique, observé à Anvers, Bruxelles, etc. « Sa durée égala le temps nécessaire pour dire un *Pater.* » Joh. de Los, *Chronicon ;* — Bertryn, *Chronijke van Antwerpen ;* — Van Heyst, *D'Boeck der Tyden.*)

1580. — Le 6 avril, à 6 heures du soir, célèbre tremblement de terre dont parlent tous les mémoires du temps. Il eut son point de départ en Angleterre, où il causa des dégâts considérables, surtout à Londres et dans le comté de Kent. Dans le détroit, la mer s'enfla prodigieusement et fit sombrer plusieurs navires. La secousse ébranla fortement Boulogne, Calais et la côte, se propagea jusqu'à Paris, Château-Thierry, La Fère, Soissons, Laon, où la cathédrale faillit s'écrouler, dans la Belgique, la Hollande et au delà de Cologne. (De l'Estoile, *Journal de Henri III,* t. I, p. 198, de la Coll. Petitot ; — J.-Aug. de Thou, *Hist.,* t. III, p. 766 ; — Von Hoff, *Chronik der Erdbeben ;* — Cambden, *Hist. d'Elisabeth,* p. 314 ; — *Journal des Savants,* du 1er juin 1692 ; — etc.)

Les Ardennes ont dû éprouver la commotion, bien que les chroniqueurs de la région, notamment le contemporain Dom Ganneron, du Mont-Dieu, n'en disent rien. Mais plus d'une fois des annalistes témoins d'un phénomène de ce genre ont négligé de

le noter. Il est bien peu probable que l'ébranlement ait épargné le sol ardennais alors qu'il agitait si violemment des contrées voisines à l'ouest, au nord et à l'est. En Belgique, la secousse dura « l'espace de deux à trois *Pater* », et fut assez forte pour endommager des églises et abattre une ancienne tour féodale près de Sichem. Un témoin oculaire raconte qu'à Audenarde, « en rase campagne, la terre ondulait comme les vagues de la mer, avec un bruit sourd, et que, dans la ville, les arbres et les maisons oscillaient d'environ deux pieds. La chute des pierres et des tuiles tua plusieurs personnes. » (Van der Meersch, *Mélanges hist.*)

Les savants de l'époque jugèrent que l'événement était dû à des vents souterrains. L'historien de Thou dit que « les Anglois, qui aiment assez à raisonner sur ces sortes de phénomènes, prétendoient que cette agitation des vents dans leurs cavernes souterraines étoit un pronostic des révolutions qui devoient arriver dans cette isle. »

Le 1er mai suivant, la commotion se renouvela dans le comté de Kent, dans les Pays-Bas et à Cologne.

II

Du XVIIe siècle jusqu'à nos jours

1640. — Le 4 avril, vers 3 h. 1/2 du matin. C'est le premier tremblement de terre, à ma connaissance, qui soit signalé expressément dans le département des Ardennes.

Tout d'abord, il est noté par Jaspierre « maître d'escolle » de Vendresse (arr. de Mézières) dans le registre des actes de baptêmes, de mariages et de sépultures du village (1). Les rédacteurs des registres paroissiaux avaient ainsi, parfois, l'heureuse idée d'y mentionner sommairement les événements de l'endroit : faits historiques, accidents météorologiques, épidémies, etc. Grâce à ces renseignements bien des détails intéressants pour l'histoire locale ont été conservés.

Voici la courte note de Jaspierre :

Le jour mardy 3e (*pour 4e*) apvril 1640, environ les 2 et 3 heures du matin, se fist un tremblement de terre.

(1) Archives communales de Vendresse.

La *Gazette de France* (1), après avoir reproduit des avis reçus de ses correspondants de Bruxelles et d'Anvers au sujet du phénomène, ajoutait :

On nous rapporte aussi que le mesme tremblement se fit à S. Dizier, à Bar le Duc, Stenay, Jamets, Clermont, Mouzon *(arr. de Sedan)*, et ailleurs.

A Sainte-Ménehould, le curé Hippolyte Thibault consigne également le fait dans son cahier de notes (2), mais avec une légère erreur de date. « En 1640, dit-il, le 14 mars, entre 3 et 4 heures après minuit, il y eut tremblement de terre à Sainte-Manehould, ce qui n'estoit encore arrivé audit lieu. »

Cet ébranlement sismique, qui fut violent surtout en Allemagne et aux Pays-Bas, est bien connu. Il eut son foyer dans la vallée du Bas Rhin d'où il rayonna vers toutes les directions.

« Dans la nuit du 3 au 4 avril, rapportent les relations du temps, à trois heures trois quarts après minuit, deux jours avant la pleine lune, trois secousses considérables, accompagnées d'un bruit comme d'une voiture très chargée, ont été ressenties à Malines, Bruxelles, Anvers, Mons, Namur, Cambrai, en Hollande et Zélande, dans la Frise, la Gueldre, le pays de Luxembourg, à Francfort-sur-le-Mein, en Westphalie, sur les frontières de France, à Metz, etc., ce qui fait un espace de plus de 360 lieues qui a été ébranlé violemment dans tous ses points. Les vaisseaux qui se trouvoient dans les ports de Hollande et de Zélande furent agités sans qu'il fit aucun vent. » (*Coll. Académ.*, Dijon, 1761, t. VI. — Cf. aussi *Mémorial de chronol.*, t. II.)

Selon Van Helmont, le fameux empirique, qui observa le phénomène à Bruxelles, les trois secousses durèrent « l'espace d'un *Credo*, et elles furent précédées d'un certain mugissement. » A Amsterdam, où elles ont duré près d'une minute, les escaliers, les cloisons, les meubles craquaient ; cependant il n'y eut d'autres dégâts que des carreaux de vitre arrachés de leurs plombs.

1682. — Le 12 mai, à 2 heures du matin. A cette date, les Ardennes, du moins le sud du département actuel, éprouvaient

(1) Vol. de 1641, p. 284. — Ce périodique, qui existe encore, a été fondé par Renaudot, en 1631. C'est le premier journal publié en Europe. A l'origine, il paraissait une fois par semaine, sous forme de cahiers in-4° de quatre, huit ou douze pages.

(2) Cf. *Revue de Champagne et de Brie*, 1899, 2e série, t. XI, p. 424.

une nouvelle commotion, qu'ont ressentie également une grande partie du royaume, toute la Suisse et la frontière d'Allemagne. C'est l'un des séismes les plus remarquables constatés en France, tant par son étendue que par les circonstances qui l'ont accompagné.

Il y eut deux secousses, d'une minute environ chacune, à un quart d'heure d'intervalle. Elles avaient leur centre à Remiremont, au pied des Vosges. En France, on les a perçues notamment à Strasbourg, Nancy, Metz, Bar-le-Duc, Troyes, Châlons, Reims, Paris, Orléans et, au sud, dans le Beaujolais, le Dauphiné et la Provence. (*Gazette de France*, nouvelles ordinaires de 1682, p. 298 ; — *Journal des Sçavans*, 1er juin 1682 ; — etc.)

Remiremont subit de très graves dommages. « Le tremblement y a renversé douze maisons par le pied, lit-on dans le *Mercure galant* de mai 1682 (1), et toutes les autres que l'on voit fenduës par la moitié semblent n'attendre que le moment de leur chute. Le portail et toutes les voûtes des églises des Dames (2) sont tombées... Madame de Remiremont est obligée de camper avec toutes ses Dames, n'osant se tenir dans le couvent, et, la nuit passée, il n'a presque couché personne dans la ville par la crainte qu'on a eu d'estre abîmé. » Les habitants durent camper ainsi hors des murs pendant six semaines, à cause des trépidations inquiétantes qui se renouvelèrent, régulièrement, chaque nuit, pendant tout ce temps.

Les fortes secousses du 12 furent accompagnées d'un grondement souterrain si intense que l'on n'entendit rien de l'écroulement de la grande église des chanoinesses. En même temps, on aperçut en divers endroits des « éruptions de flammes sans qu'il parut d'autres issues qu'une ouverture en fente dont on voulut inutilement mesurer la profondeur et qui se reboucha d'elle-même. Les flammes, qui étoient plus abondantes dans les lieux plantés, n'embrasèrent rien ; elles avoient une odeur très désagréable (3). » Richard (4) s'est étendu longuement sur ces flammes nocturnes et autres phénomènes observés le long de la Moselle et de la Meuse.

(1) pp. 307 et s. — Le *Mercure galant*, plus tard *Mercure de France*, périodique mensuel publié de 1672 à 1820.

(2) Les chanoinesses du célèbre chapitre noble de Remiremont. L'abbesse, princesse d'empire, exerçait l'autorité souveraine sur tout le pays.

(3) *Coll. Academ.*, Dijon, 1761, t. VI.

(4) Hist. des météores, t. VIII, p. 495.

Les vibrations furent assez fortes à Metz pour lancer une sentinelle, avec sa guérite, du haut des remparts dans le fossé. A Dijon, un soldat posté au sommet d'une tour n'évita le même sort qu'en se jetant à plat ventre. Aux environs de la même ville, on vit s'élever du sol une vapeur très épaisse, de trois ou quatre pieds de haut.

Dans toute la Champagne les effets ne furent pas moindres. Des habitants de Tonnerre ont été renversés par le choc, et non loin de là « plusieurs roches sont tombées du costé de Bourbiraut ». De Langres, de Chaumont, de Châlons on écrivait au *Mercure galant* que « le tremblement de terre y avoit esté si grand qu'on ne pouvoit se tenir debout ; que les maisons avoient esté agitées comme le sont les vaisseaux dans la tempeste et qu'on avoit crû périr pendant l'espace de deux *Miserere* ». Le phénomène fut également très appréciable à Reims, et aussi, sans aucun doute, dans les plaines de Rethel et dans la région de Vouziers, limitrophes du Rémois.

D'autre part, on a le récit détaillé qu'un gentilhomme champenois, M. de Vienne-Plancy, envoyait de Fau-Clerenton (aux environs de Troyes) à un de ses amis de Paris (1). « Je m'éveillai en sursaut, écrit-il, et m'étant levé sur mon séant je me sentis ébranler avec mon lit, la chambre et le bâtiment où j'étois couché, au bourdonnement semblable à celui d'un incendie, au cliquetis du vent qui étoit fort grand et aux cris des chouettes et des chiens qui se mirent de la partie. Il me sembla que cette agitation violente me berçoit de l'occident à l'orient... Je me levois tout à fait en trêtelant et dans ce moment elle se passa. » Dans la ville voisine, deux commotions distinctes firent tomber quelques tuiles des toits ; un seau plein d'eau fut vidé de plus du tiers par les oscillations. M. de Vienne raconte encore que certains paysans de son village, en ressentant le phénomène, l'avaient attribué « au retour d'un parent mort qui venoit demander des prières ». D'autres y voyaient « un avertissement de la naissance de l'Ante-Christ » et « prêchaient la pénitence et la fin du monde ».

Tous ces faits étaient intéressants à noter, malgré leur éloignement des Ardennes. Pour la première fois, ils éclairent la

(1) Cf. *Rev. de Champ. et de Brie*, 1881, t. XI, pp. 206 et s.

physionomie générale de cette remarquable convulsion souterraine dans la Lorraine et la Champagne (1).

1692. — Le 18 septembre, à 2 heures du soir ; le 19 octobre, à 6 heures du matin ; le 28 octobre, à midi. Dix ans ne s'étaient pas écoulés que les populations ardennaises subissaient avec effroi ces trois nouvelles secousses qui ont pris naissance dans le Brabant, entre Bruxelles et Anvers.

Les deux dernières furent peu sensibles ; mais la première, très accentuée, eut autant d'étendue et est aussi connue que l'ébranlement de 1682. Buffon la cite dans sa *Théorie de la Terre,* § XVI des Preuves. Tout notre département l'a ressentie, et sur trois points différents des observateurs bien avisés en ont pris note.

C'est d'abord le curé J. Abraham, de Damouzy (arr. de Mézières), qui, sur son registre de baptêmes (2), parle des deux premières secousses :

Le jeudy 18e septembre de l'année 1692, il est arrivé un tremblement de terre universele pour le Pays, horrible et épouvantable, et cela sur les 2 heures après midy.

Un autre tremblement de terre arriva le 19e octobre 92, sur les 6 heures du matin.

Et sur un autre feuillet du même registre, l'événement est ainsi raconté :

Le 18e septembre 1694 *(pour 1692)* à deux heures après midy il ça fait un tremblement de terre par toute la frontier et pays bas et Champagne.

A Château-Porcien (arr. de Rethel) Jean Taté rapporte, dans sa

(1) Le *Journal des Sçavans* du 1er juin 1682, en reproduisant des relations reçues de Lyon, Dijon, Provins, etc., donne l'appréciation intéressante de deux de ses correspondants sur la cause du tremblement de terre. Comme déjà aux siècles précédents, ils l'attribuaient à l'agitation souterraine de l'air ou des vents. « Les grandes inondations qui sont arrivées dans la Zélande et ailleurs, et les longues pluyes de l'hyver et du printemps font juger à Mr Grillon *(médecin à Provins)* que tout cela pourroit bien avoir causé dans les entrailles de la terre des ruines et des écroulemens qui auroient, à son avis, donné occasion à ce tremblement par la violente agitation et compression de l'air dans ces mines naturelles. — M. Panthot *(médecin agrégé du College médical de Lyon)* est d'un sentiment contraire, car il croit qu'il y a une infinité de conduits souterrains où l'air qui y est enfermé venant à s'échauffer et à se raréfier extraordinairement par les feux attachez au souffre et au bitume, cause, par son agitation, de ces mouvemens épouvantables en cherchant une issue pour s'évaporer. » — Et le journal conclut : « Les flammes qui ont paru un peu auparavant le tremblement près de Genève, peuvent confirmer le sentiment de M. Panthot. Mais il semble que dans l'un et l'autre des systèmes qui précèdent, l'accident devroit avoir esté suivi en quelques endroits de vents impétueux, ce que nous n'avons appris d'aucune part. »

(2) Arch. comm. de Damouzy.

chronique (1), que les oscillations ont été assez vives dans cette ville :

En ladite année *(1692)* il s'y fit un tremblement de terre en France, le 18e septembre à deux heures après midy ; on s'en est apperçu plus à la rue de la Barre, où les assiettes tomboient de dessus les ménagers, aussi bien qu'à la rue de Morteau.

Quant au curé J. Valentin, de La Neuville-les-Wasigny (arr. de Rethel), dont le registre paroissial (2) porte un certain nombre d'annotations curieuses, il nous apprend ceci :

Le 18e septembre 1692, la terre a tremblée sur les deux heures après midi. Et aussi le jour de St Simon *(28 octobre)* au milieu de la messe à midi.

L'année a été très Infertille de vin par tout le Roiaume, qui n'estoit pas potable. Le froment se vendoit aussitôt la moisson 3 livres, et le prix en a augmenté tous les jours jusqu'à cinq livres. L'année suivante, il a vallu toujours pareil, soit de cinq livres, sept et neuf livres.

La disette survenant après les tremblements de terre ! Cela ne venait-il pas justifier le renom de mauvais présage de ces derniers ?

Enfin, à Liry (arr. de Vouziers) l'église fut si éprouvée par la secousse que les voûtes menaçaient ruine. Le fait fut constaté officiellement, un mois après, par M. Toussaint Charlier, curé du lieu et doyen de Bétheniville, dans un procès-verbal de visite des paroisses de son doyenné (3). A propos des travaux urgents que l'église réclamait, il s'exprime ainsi :

... Il y a quelques réparations à faire aus pilliers du chœur et des chapelles, et même le tremblement de terre qu'il a fait le 18me septembre a beaucoup estonné les voutes, et si on n'i travaille bien tost, il en arrivera des vilain fondoires qui seront de conséquence.

Cette forte commotion du 18 septembre a embrassé dans son cercle d'action plus de 2600 lieues carrées : d'un côté Paris, où d'ailleurs l'effet fut minime, la Champagne (deux légères secousses à Troyes) (4), la Normandie et les côtes d'Angleterre ; d'autre part, la Belgique, la Hollande, le Rhin, Mayence et Francfort ; enfin au sud-est la Suisse. Sa durée fut de deux minutes. « On la ressentit principalement sur les côtes de la mer, auprès des grandes

(1) *Chronique de Jean Taté, bourgeois et échevin de Château-Porcien au XVIIIe siècle* (n. 1677, m. 1748), publiée par M. H. Jadart, Rev. de Champ. et de Brie, 1889, t. I de la 2e série, p. 379.
(2) Arch. comm. de La Neuville.
(3) Arch. de la Marne, fonds de l'Archev. de Reims, G. 283, n° 4.
(4) Rev. de Champ. et de Brie, 1883, t. XV, p. 222.

rivières et dans les pays coupés de montagnes; elle fut plus considérable dans les montagnes que dans les vallées, il n'y avoit point de vent. » (*Coll. académ.* de Dijon, t. VI; — Bertrand, *Mém. sur les trembl. de terre;* — Von Hoff, *Chron.*)

On a relevé le mouvement vibratoire à Bruxelles à 2 h. 15 m. et à Amsterdam à 2 h. 30. Il fut assez fort dans cette dernière ville pour mettre en branle les carillons de deux églises et pour soulever violemment les eaux des rivières et des canaux.

Selon le *Mercure galant* (1), le phénomène « fit jaillir à Feluy, dans les Pays-Bas, un jet d'eau fort gros. La tour principale de Mons, qu'on appelle le beffroy, fut si agitée que de bons observateurs et des artisans connoisseurs ont asseuré qu'elle estoit allée seize pieds au delà de son à plomb ». A Marlagne, près de Namur, une chapelle s'est écroulée; de même une vieille tour à Ath, et à Tournai l'un des piliers de la cathédrale.

Comme il arrive souvent à la suite d'un séisme considérable, les frémissements du sol se renouvelèrent plusieurs fois, les mois suivants, mais beaucoup plus faiblement. D'après les recueils du temps, la première reprise eut lieu le 20 septembre, entre 8 et 9 heures du matin, et elle se serait étendue aux mêmes endroits que le 18. Il est douteux que notre contrée l'ait subie, sans quoi nos trois observateurs ardennais, cités plus haut, l'auraient dit.

Quant à la secousse notée à Damouzy le 19 octobre, la *Gazette de France* la signale à Bruxelles à la date du 18, « sur les sept heures du matin ». Elle n'a causé, d'ailleurs, aucun dommage.

La dernière manifestation, celle du 28 octobre, n'est rapportée qu'à La Neuville. Il est probable qu'en raison de son peu d'importance elle a passé généralement inaperçue, ou bien on a négligé de la relater. Toutefois von Hoff cite une secousse également à cette date à Francfort-sur-le-Mein.

1755. — Le 1er novembre, vers 11 heures du matin. Nous arrivons au jour de l'effroyable catastrophe de Lisbonne. C'est qu'en effet cette terrible perturbation souterraine du royaume portugais eut sa répercussion, une heure après, dans les Ardennes françaises et belges, comme dans une grande

(1) Vol. d'octobre 1692.

partie de la France et dans presque toute l'Europe. On sait qu'elle a été ressentie en Islande, au Groenland, en Afrique et jusqu'en Amérique (1).

Les secousses, peu sérieuses de notre côté, ont dû nous venir par ricochet des provinces rhénanes et de la principauté de Liège, où le contre-coup a été particulièrement violent ; la vibration du sol a persisté dans ces deux pays adjacents pendant plusieurs jours et maint édifice y a été lézardé ou renversé. Dans notre voisinage, l'ébranlement fut très sensible aux environs de Namur, dans la Marlagne, limitrophe de la pointe de Givet, et dans l'Ardenne, mais sans y causer de dommages réels (2). Les périodiques contemporains décrivent les phénomènes curieux observés en Hollande et en Suisse.

A Sedan, la nouvelle du désastre de Lisbonne fit d'autant plus sensation que l'on apprit en même temps que des navires chargés de draps, appartenant aux deux grands manufacturiers sedanais Louis Labauche et J.-A. Poupart, avaient sombré, au milieu du cataclysme, dans le port de la malheureuse cité. Il en résultait une perte énorme dépassant 200.000 livres pour le premier, et 80.000 livres pour le second. Les lettres de noblesse que le roi Louis XV leur a octroyées à tous deux, quelques années après, rappellent le fait.

1755. — Nuit du 26 au 27 décembre. A la suite du tremblement de terre de Lisbonne, les manifestations sismiques se succèdent presque sans relâche en Europe pendant plus d'un an. On les voit se renouveler également dans les Ardennes, consécutivement à des secousses extraordinairement répétées le long du Rhin et aux Pays-Bas.

Dans la nuit du 26 au 27 décembre, des mouvements ondulatoires partis de Maestricht se propagent en Hollande, en Belgique,

(1) Lisbonne éprouva d'abord une légère oscillation à 9 h. 20 m. du matin, puis, quelques instants après, une autre beaucoup plus forte ; deux minutes ne s'étaient pas écoulées qu'une troisième commotion d'une violence inouïe anéantissait, en six secondes, la ville entière et près de 40.000 individus. Tous les éléments semblaient conjurés. Le flot monta subitement de 40 pieds plus haut qu'on ne l'avait jamais observé et entraîna dans l'abîme des milliers de malheureux. Sétubal et Cascaes étaient englouties et de nombreuses villes du royaume presque ruinées. Des montagnes se sont entr'ouvertes. On estime que l'ébranlement a impressionné une superficie de trois millions de kilomètres carrés et que les oscillations se sont propagées de tous côtés avec une vitesse moyenne de 540 m. par seconde. Au nord de l'Afrique, l'agitation du sol fut aussi violente qu'en Portugal et des milliers d'habitants furent noyés sur les côtes.

(2) Cf. L. Torfs, *Fastes des calamités publiques survenues dans les Pays-Bas et particulièrement en Belgique*, Tournai. 1862, in-8°, t. II, pp. 158 et 159 ; — *Mémoires de l'Ancienne Académie de Bruxelles*, t. I ; — Galliot, *Hist. de la ville et prov. de Namur*, Liège, 1788, in 12, t. V, p. 226.

dans les Ardennes, le Luxembourg, jusqu'à Cologne et le long du Rhin.

On les observe dans le nord du département, à Rocroi et à Sedan. La *Gazette de France* en est informée de la première de ces villes (n° du 17 janvier 1756) :

La nuit du 26 au 27 du mois dernier, on sentit à Rocroy deux légères secousses de tremblement de terre, la première à onze heures cinquante six minutes, la seconde à minuit douze minutes. Elles s'annoncèrent par un bruit sourd de peu de durée, et le ciel, au rapport des sentinelles qui étoient pour lors en faction, parut tout en feu.

La nouvelle est reproduite à peu près de même dans les gazettes *d'Utrecht* et *d'Amsterdam* du 27 janvier (1).

Ce tremblement est ainsi résumé dans le catalogue des phénomènes publié en 1761 par Guéneau de Montbeillard, dans le t. VI de la *Collection académique* de Dijon (2) :

Le 27 décembre, minuit et demi, deux secousses à Sedan, autant à Liège, quatre à Cologne, sans dommage, excepté à Chesnay, village à une lieue de Liège, où la dernière des deux secousses renversa deux maisons et en ébranla d'autres ; elle fut accompagnée comme d'un bruit éloigné de mousqueterie.

1756. — Le 18 février, à 8 heures du matin ; le 20 février, à 4 heures du matin. Moins de deux mois après, le 18 février, se produisait l'une des plus fortes commotions qui aient ébranlé les Ardennes depuis trois siècles. Elle se renouvelait le surlendemain sur quelques points, mais plus faiblement. On devine quelle émotion provoquaient parmi nos populations ces phénomènes réitérés succédant au bouleversement du Portugal.

Les secousses prenaient toujours leur origine aux Pays-Bas, autour desquels elles rayonnèrent vers tous les points de l'horizon et sur un espace immense : à l'ouest jusqu'en Angleterre ; au sud dans la Suisse et, à travers la France, jusqu'en Espagne et en Portugal ; à l'est au delà du Rhin ; au nord dans la Westphalie et le Hanovre (3).

Toute la Champagne et les provinces voisines, jusqu'à Paris,

(1) Les gazettes de Hollande, qui avaient des abonnés dans tous les pays européens, se publiaient en français parce que c'était la langue la plus répandue. La *Gazette d'Utrecht*, a été fondée en 1710 par le sedanais Nicolas Chevalier, qui avait émigré à la révocation de l'Edit de Nantes.

(2) L'impression causée en Europe, sur le monde savant, par l'événement du 1er novembre 1755, fut si vive que, pendant plusieurs années, on vit paraître en France et à l'étranger une quantité innombrable de mémoires et d'ouvrages relatifs aux séismes.

(3) Cf. L. Torfs, *ouvr. cité*, t. II, p. 160.

les ont éprouvées vivement. Dans les Ardennes, elles semblent avoir été caractérisées surtout du côté de Sedan.

C'est d'abord la chronique du P. Norbert (1), supérieur du couvent des capucins de cette ville, qui donne des détails :

En 1757 *(pour 1756)* (2), tremblement de terre qui dure peu, mais assez violent, ce qui cause beaucoup d'effroy dans la ville de Sedan. Il n'y a cependant qu'une vieille maison du Fond-de-Givonne qui en est endommagée et deux cheminées de la ville. Ce tremblement de terre, arrivé le dix-huit fevrier, sur les huit heures du matin, étoit accompagné d'un bruit sourd qui imitoit assez celui de plusieurs carosses roulant sur le pavé. La catastrophe horrible du tremblement arrivé à Lisbonne le premier novembre contribue beaucoup à augmenter à Sedan l'effroy de cette secousse.

Il y en a eu plusieurs autres depuis celle-là pendant près de deux ans consécutifs, mais qui n'ont pas été si fortes que celle du dix-huit fevrier.

A Illy, village à 4 kil. au nord de Sedan, le curé transcrit en marge de son registre de baptêmes (3) :

Le 18 fevrier 1756, sur les huit heures du matin, il s'est fait un tremblement de terre qui a duré 2 minutes. J'en étois à la dernière oraison après la communion ; partie des assistans se sauvoit hors de l'Eglise et les autres gémissoient d'entendre le bruit de la charpente et du plafond qui sembloient vouloir tomber.

Des avis parvenus de tous côtés aux gazettes leur firent connaître les effets de l'ébranlement tant en France qu'à l'étranger. La *Gazette de France* (n° du 28 février), insérait notamment celui-ci :

Dans la ville de Metz, quelques cheminées ont été abattues. Sedan a éprouvé les mêmes accidens ; les secousses y ont duré une minute et quelques secondes et ont été accompagnées d'un bruit semblable à celui du tonnerre. Du reste, on n'a remarqué aucune agitation extraordinaire dans les eaux de la Meuse...

Sur d'autres points, les eaux du fleuve furent très agitées.

La *Gazette d'Utrecht* s'exprime à peu près dans les mêmes termes. Celle *d'Amsterdam,* du 24 février, publie entre autres communications la suivante :

De Sedan, le 18 fevrier.

Une nouvelle secousse de tremblemant de terre s'est fait sentir ici ce matin, à 7 heures 40 miuutes. Elle a été plus violente que celle du 27 décembre. Elle a

(1) *Annales ou histoire chronologique des villes et principautés de Sedan, Raucourt et St Menges*, mss. inédit du P. Norbert (m. en 1791), à la bibl. municipale de Sedan.

(2) Si les notes relatives aux tremblements de terre contiennent trop souvent des dates erronées, cela tient à ce qu'en général elles n'ont été rédigées qu'après un certain laps de temps, alors que la précision des détails avait disparu.

(3) Arch. comm. d'Illy.

renversé trois ou quatre cheminées, entre autres celle du Caffé Militaire sur la Place Royale. Les pierres et les briques ont roulé sur cette Place à plus de 50 pieds de distance du Caffé.

Le même journal (n° du 2 mars) signale le phénomène à Yvois, aujourd'hui Carignan (arr. de Sedan), où il s'est encore renouvelé le surlendemain :

De Bruxelles, le 26 fevrier.

Le tremblement de terre du 18 de ce mois a causé quelque dommage à Luxembourg et dans la petite ville d'Yvoix, où, le 20, à 4 heures du matin, on sentit encore une violente secousse.

Cette dernière, de courte durée et beaucoup moins marquée que l'autre, a été enregistrée également à Maestricht et en Belgique (1).

Quant à la secousse du 18, les incidents notés dans la Champagne sont nombreux et ils y indiquent des oscillations analogues à celles des Ardennes. A La Fère, la cloche de l'hôtel de ville sonna d'elle-même. Plusieurs religieux de l'abbaye de Clairvaux, près de Bar-sur-Aube, se sont sentis « soulevés » ou « balancés » et l'un d'eux « tenant une tasse ayant de l'eau, elle sauta de la tasse par terre (2) ». A Saint-Gobain, cinq cent seize des plus belles glaces de la manufacture royale furent mises en pièces.

Dom Chastelain rapporte (3) qu'à Reims on sentit trois secousses entre 7 h. et demie et 8 h. moins le quart, surtout dans les abbayes de St Remi et de St Nicaise. « Ce jour-là même, ajoute-t-il, la ville de Lisbonne, en Portugal, fut presque entièrement détruite. » Le bénédictin rémois fait une confusion évidente, mais n'indique-t-elle pas que, dans son souvenir, un frémissement sismique avait réellement eu lieu à Reims le jour du désastre de Lisbonne ? Le fait n'aurait rien de surprenant puisqu'il s'est produit pour les Ardennes (4).

En se rapprochant du centre de l'ébranlement, c'est-à-dire

(1) Cf. Perrey, *Mém. sur les Trembl. de terre dans le Bassin du Rhin*, p. 61 ; — Id., *Mém. sur les Trembl. de terre en France, en Belg. et en Holl.* p. 43.

(2) *Notes diverses de Dom Guyton*. Rev. de Champ. et de Brie, 1887, t. XXII, p. 400.

(3) *Journal contenant certains faits mémorables...* (1709-1782), dans les Travaux de l'Académie de Reims, t. CX, p. 104.

(4) D'après L. Barbat (*Hist. de Châlons-s.-Marne*, t. II, p. 379) Châlons aurait éprouvé des secousses, le 18, à 4 h. 48 m. du matin, à 2 h. et à 8 h. du soir. Le 19, une nouvelle commotion à 4 h. du matin, plus violente que celles de la veille, aurait épouvanté la population. La *Gaz. d'Amsterdam* confirme que le 19 à 4 h. du matin, la secousse s'est renouvelée à Chauny, Laon, Saint-Gobain.

dans les pays d'entre Rhin et Meuse, les accidents deviennent plus graves. A Cologne, plus de cent cheminées sont tombées et des bateaux ont failli chavirer sur le Rhin. Aix-la-Chapelle subit des dommages sérieux. De même qu'à Illy, et au même moment, la foule réunie au temple luthérien d'Amsterdam s'est enfuie épouvantée. A Liège, une masse énorme de pierre détachée de la cathédrale enfonça la façade de plusieurs maisons. Un fait curieux fut observé aux environs de la ville : des mineurs qui travaillaient dans les houillères, à 900 pieds de profondeur, ont perçu, avant l'ébranlement, un bruit sourd au dessus de leurs têtes, tandis qu'au dehors des personnes l'entendaient sous leurs pieds (1).

Du 18 février au commencement d'avril les trépidations furent presque continuelles à Maestricht, où se trouvait évidemment l'épicentre. On y a compté plus de 80 secousses distinctes pendant ce court laps de temps. Chaque fois, la boussole et le baromètre étaient très agités et à plusieurs reprises des aurores boréales illuminèrent le ciel. (Perrey.)

Le 3 juin et le 19 novembre, des tremblements plus faibles recommencèrent à Cologne, Liège, dans le Limbourg et dans tout l'entre Meuse et Rhin. Il y a tout lieu de supposer qu'ils se sont étendus aux Ardennes, comme l'indique la note ci-dessus du P. Norbert.

1760. — Le 20 janvier, à 10 h. et demie du soir, secousse assez considérable, et cependant aujourd'hui inconnue. Des environs d'Aix-la-Chapelle, où elle abattit des cheminées, elle se transmit faiblement en Hollande, mais avec force à Cologne, le long du Rhin, en Belgique, où elle alarma fort les Bruxellois, dans les Ardennes, en Picardie et jusqu'à Versailles et Paris. *(Gaz. d'Amsterdam* et *Gaz. de France.)*

Le curé de Vivier-au-Court (arr. de Mézières) écrit en tête du registre de sa paroisse (2) :

Le 20 janvier, à dix heures et demie du soir, a fait un tremblement de terre bien violant.

(1) Deux cas analogues ont été constatés lors des tremblements de terre des 24 juin et 5 août 1885, à Dorignies, près Douai (Nord) : ils ont affecté le terrain crayeux qui, sur une épaisseur de 230 mètres surmonte le terrain houiller, et *n'ont pas agi sur celui-ci*, en sorte que les ouvriers occupés dans les galeries n'ont absolument rien ressenti.

(2) Arch. comm. de Vivier-au-Court.

De Mézières, le phénomène fut signalé à M. Fougeroux de Bondaroy, membre de l'Académie des sciences, qui s'empressa d'en donner connaissance à cette compagnie. Un extrait de la correspondance nous est révélé par les notes manuscrites d'un autre membre de l'Académie, le géographe bien connu Philippe Buache (1), qui, depuis le tremblement de terre de Lisbonne, se livrait à de patientes recherches sur l'origine des séismes :

Extrait d'une lettre en date du... lue à l'Académie le 23 janvier 1760, par M. Fougeroux.

Dimanche 20 janvier 1760, l'on a ressentit à Mézières, vers les 10 h. du soir, des secousses de tremblement de terre assez violentes pour que toutes les personnes de la ville s'en soient apperçu ; ce tremblement a duré environ dix secondes, et quoique pendant ce temps il n'y ait pas eu d'interruption dans les secousses, il y en a eu trois distinctes qui ont toutes été en augmentant de force.

La personne qui avoit ressentit celui de Paris de l'année... (2), Mr de Blavaux, a jugé celui-ci de Mézières beaucoup plus considérable.

Plusieurs personnes s'en sont apperçu à Paris, à la même heure dudt jour.

Selon la *Gazette de France,* le seul périodique français où j'ai trouvé mentionnée cette agitation souterraine, très peu de parisiens l'ont remarquée. « On l'a ressentie plus distinctement à Versailles, ajoute le journal. A Péronne, les secousses durèrent deux ou trois minutes et effrayèrent plusieurs personnes qui sortirent précipitamment de leurs maisons, de crainte d'être écrasées sous leurs ruines. »

1767. — Le 22 juin, à 3 h. 9 m. du matin. Dans une lettre datée du 27 juin 1767, M. de Calonne (3), alors intendant de la généralité de Metz, dont dépendait Sedan, écrivait à son père, premier président du parlement de Flandre, à Douai :

On vient de me mander qu'il y avoit eu, le 22 de ce mois, un tremblement de terre à Sedan, qui avoit été très sensible à 3 heures du matin...

En effet, un ébranlement observé à Cologne et dans toute la province de Clèves à cette date, à 3 h. 9 m. du matin, s'est propagé dans les Pays-Bas et de là dans les Ardennes. *(Gaz. de France).*

(1) *Observations et conjectures de Ph. Buache sur les causes des Tremblemens des années 1755 et autres.* Bibl. Nation., Nouv. acquisit. franç., 20236, fol. 105. — Ce manuscrit inédit, m'a été obligeamment signalé par M. P. Collinet, auquel j'exprime mes remerciements.

(2) Evidemment la commotion du 18 février 1756.

(3) Correspondance inédite de Ch.-Alex. de Calonne, plus tard contrôleur général des finances.

Le *Journal encyclopédique* publié à Bouillon (prov. de Luxembourg), relate ainsi l'événement :

Bouillon, le 28 juin.

Le 22 de ce mois, à 3 heures quelques minutes du matin, on a ressenti ici et à Sedan une secousse de tremblement de terre qui a duré très peu et qui n'a causé aucun dommage. Selon les lettres de Cologne, Liège et des environs, on y a aussi ressenti une légère secousse, le même jour et à la même heure.

M. Louis Torfs a omis cette commotion dans ses *Fastes des calamités publiques* en Belgique et aux Pays-Bas.

1773. — Le 8 août, à Luxembourg, à 4 h. 30 m. du soir, forte trépidation, perçue en Allemagne et en Autriche jusqu'à Vienne. *(Gaz. de France* du 27 août.)

Aucun document ne la signale sur des points plus rapprochés de nous.

1775. — Le 4 février, secousse ondulatoire à Rethel et à Saint-Loup-aux-Bois (aujourd'hui Saint-Loup-Terrier, arr. de Vouziers) pendant un ouragan. (Von Hoff.)

Elle paraît s'être développée dans l'est de la Champagne, jusqu'à Saint-Dizier, car on lit dans les *Affiches de Reims* (1), n° du 13 mars :

L'orage que nous avons éprouvé le 4 fevrier à Reims s'est fait particulièrement ressentir dans la partie orientale de la Province. On nous mande de S. Dizier que le vent est devenu terrible vers les 10 heures du soir ; il a enlevé des toits, renversé des murs... Plusieurs personnes assurent avoir été agitées par les secousses d'un tremblement de terre qu'on peut croire être le même qu'on a ressenti à Rethel et à Saint-Loup-aux-Bois, dont il a été parlé dans les papiers publics.

D'autre part, le *Journal* de l'avocat Semillard (2), de Troyes, dit du même orage qu'il a effrayé des personnes par la violence du vent dont « les redoublements étoient horribles et faisoient appréhender un tremblement de terre. » La secousse n'a donc pas été remarquée de ce côté.

Quant aux gazettes qui, selon les *Affiches de Reims,* ont parlé de l'événement et où, d'ailleurs, von Hoff a puisé ses renseignements, elles ont échappé à mes recherches.

1783. — Le 6 juillet, à 9 h. 58 m. du matin. Faut-il comprendre dans ce catalogue le tremblement de terre qui secoua, à cette date, le sud de la Champagne ainsi qu'une partie

(1) Gazette publiée par Havé de 1772 à 1805.
(2) Né en 1729, m. en 1796. — *Rev. de Champ. et de Brie,* 1888, t. XXIV, p. 408.

de la Bourgogne et de la Franche-Comté ? S'est-il propagé jusque dans les Ardennes ? Oui, si, comme c'est vraisemblable, la note contemporaine qu'on va lire, écrite sur une feuille volante et trouvée parmi d'anciens dossiers dans des archives locales à Sedan, émane d'un habitant du pays qui l'aurait écrite sous l'impression de l'événement. Malheureusement il a omis de préciser le lieu de ses constatations.

Tremblement de terre.

Le dimanche six juillet mil sept cent quatre vingt trois, à neuf heurs cinquante huit minute du matin, l'on a entendu un bruit comme un roulement de voiture et en même temps on a resenty une secouse de tremblement de terre qui a efroiyez tous le peuple. Lon sapercevoit que depuis le quinze juin, dimanche de la trinité, il i avoit quantité de brouilliard come de la fumé, ce que les plus ençien navoit jamais vüe un temps parreille.

Ce tremblement passe, il est vrai, pour n'avoir été très accusé, au nord, que jusqu'à une ligne allant de Langres à Châtillon, Aignay-le-Duc et Montbard. Mais il est certain qu'on l'a ressenti à de plus grandes distances, notamment en Suisse. (Cf. *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Dijon,* 1er semestre de 1783 ; Dijon, 1784.)

Un texte plus formel viendra quelque jour, sans doute, préciser ce point.

Quant à l'épais brouillard dont il est question dans la note, il a fait l'objet de nombreuses discussions scientifiques. Toute l'Europe et une partie de l'Asie en ont été couvertes pendant près de trois semaines ; le soleil était obscurci et paraissait rouge sang. A tort ou à raison on lui a attribué des maladies épidémiques fort meurtrières pour les personnes et pour les animaux.

1789. — Le 5 et le 16 février, commotions constatées à Philippeville (prov. de Namur) par le lieutenant-colonel du génie de Chermont du Poncet. Cet officier, qui remplissait les fonctions d'ingénieur en chef des places de Philippeville et de Mariembourg, consignait scrupuleusement dans un journal les faits, même les plus ordinaires, dont il était quotidiennement le témoin (1) :

Le 5 février 1789, à 10 heures du soir, il fit une légère secousse de tremblement de terre.

Le 16 février 1789, à 6 heures du matin, il fit une nouvelle secousse de tremblement de terre.

(1) *Journal des choses mémorables arrivées à Philippeville pendant mon séjour en cette ville, pour servir de suitte à celui commencé par Mr de la Barrère,* mémoire inédit s'étendant du 1er octobre 1782 au 6 janvier 1794. Il fait partie de la collection ardennaise de M. J.-B. Brincourt qui me l'a obligeamment communiqué.

La proximité de notre département et de Philippeville (environ 15 kilom.) laisse supposer qu'elles s'y sont fait également sentir. Toutefois on ne les trouve citées que dans ce document.

1808. — Nuit du 20 au 21 décembre, autre commotion toute locale à Marche-en-Famenne, près du Han et de Rochefort, (prov. de Luxembourg). Sa durée fut de deux à trois secondes (1). Peut-être résulte-t-elle simplement d'un affaissement dans les cavernes dont le sous-sol de ce pays est en partie miné.

Nous abordons un séisme dont le retentissement fut considérable.

1828. — Le 23 février, à 8 h. 20 m. du matin. Il s'agit d'un ébranlement observé depuis les montagnes du Hunsrück et les rives de l'Ems (Nassau) jusqu'en Hollande et en France où il a été à peu près limité par une ligne dirigée, parallèlement à la frontière, de Dunkerque à Commercy.

Les Ardennes ne sont pas mentionnées dans les grands journaux du temps, qui n'ont eu en vue que les pays les plus éprouvés ; mais le phénomène a affecté d'une façon trop sensible des points limitrophes au nord, à l'est et au sud (Avesnes, la province de Namur, Longuyon) pour que l'on puisse douter qu'il s'y soit étendu également. D'ailleurs les secousses d'origine rhénane qui parviennent aux plateaux de l'Ardenne et du Condroz namurois se prolongent presque toujours jusqu'aux derniers contreforts du massif, dans les arrondissements-frontière de Rocroi, de Mézières et de Sedan.

Les périodiques ardennais, très rares à l'époque, qui auraient pu nous renseigner, sont devenus introuvables.

1843. — Le 8 avril, dans la soirée, agitation souterraine de faible étendue, aux confins des départements des Ardennes et de la Meuse.

C'est le *Courrier des Ardennes* (du 20 avril) qui nous révèle l'existence de cette commotion limitée, somme toute, à une portion des arrondissements de Montmédy et de Sedan :

On croit avoir ressenti une secousse de tremblement de terre à Olizy, département de la Meuse, dans la soirée du 8 avril courant. Ce mouvement, pendant lequel toutes les batteries de cuisine s'agitaient en s'accompagnant du bruit des

(1) *Journal des Débats*, du 4 janvier 1809.

croisées, comme quand une lourde voiture passe, n'a duré que quelques secondes.

Selon la chronique, le même mouvement d'oscillation, et non de balancement, aurait été ressenti au même moment à Malandry, à la Ferté et dans quelques autres communes, toutes placées sur le cours de la Chiers et situées dans les vallées qui font suite à la vallée profonde dans laquelle se trouve Olizy.

Il est à noter que des troubles magnétiques considérables étaient observés à ce moment de tous côtés. Dès le 25 mars, une aurore boréale avait été vue à Bruxelles ; le 28 mars une secousse était enregistrée à Lunéville, où une maison s'écroulait rue Notre-Dame (1) ; le 5 avril, nouvelle aurore boréale à Gand ; le lendemain se produisait un tremblement de terre dans le Brabant septentrional, à Liège, Bruxelles, etc. Dans la nuit même de la commotion d'Olizy, le 8, on constatait à Genève de légères trépidations avec perturbations magnétiques très fortes. Enfin, les dix premiers jours du mois furent marqués dans toute l'Europe par des bourrasques, des variations extraordinaires de la température et une baisse générale du baromètre. (Perrey).

1846. — Le 29 juillet, entre 9 heures et 10 heures du soir, tremblement de terre fameux, ressenti à Rocroi en même temps qu'en Allemagne et en Belgique.

Le *Courrier des Ardennes* ne le signale pas ailleurs de notre côté :

Le 29 juillet, vers dix heures du soir, on a ressenti à Rocroi une légère secousse de tremblement de terre ; des personnes ont entendu un léger bruit comme celui que produirait un coup faiblement frappé sur une paroi. D'autres, couchées dans leurs lits, ont éprouvé un mouvement de répulsion vers la ruelle.

Nous apprenons que le même jour, à la même heure, le phénomène s'est fait remarquer à Francfort, à Cologne, à Metz, à Namur...

On estime que l'ébranlement a embrassé une superficie polygonale de 63,000 kilomètres carrés. Les principaux sommets seraient Pyrmont au nord, Namur et Rocroi à l'ouest, Nancy au sud, Stuttgard et Würzbourg à l'est. Il a duré généralement cinq à dix secondes, avec accompagnement de grondement souterrain.

L'épicentre se trouvait dans les hauts plateaux du Taunus, près d'Ems, l'élégante ville d'eaux du duché de Nassau, où deux fortes commotions eurent lieu dès 9 h., c'est-à-dire plus tôt qu'ailleurs, en même temps qu'une terrible détonation faisait

(1) *Le National*, du 8 avril.

retentir les échos de la montagne, au grand effroi de la colonie étrangère.

Les plus sérieuses ondulations du terrain se sont manifestées non loin de là, à Boppart, puis à Siegbourg, Bonn, Cologne, Aix-la-Chapelle. A Boppart, tous les habitants affolés sortirent dans les rues. Les meubles dansaient dans les appartements, les ardoises tombaient des toits ; des poutres se fendirent, des portes de caves s'enfoncèrent. Le bruit de la terre ressemblait à celui de plusieurs chariots, et le Rhin fut si agité que plusieurs petites barques ont chaviré.

Dans toute l'Alsace et la Lorraine, le mouvement fut très accentué.

Le même jour et à la même heure (9 h. 25 m.), une forte secousse se fit sentir à Rome.

1878. — Le 26 août, à 9 h. moins le quart du matin. A cette date, notre génération a été témoin, à son tour, d'un tremblement de terre bien accusé dans les arrondissements de Rocroi, de Mézières et de Sedan.

Par la zône qu'il a impressionnée, il rappelle ceux de 1640 et du 26 décembre 1755. Son action s'est étendue depuis Aix-la-Chapelle jusque dans la vallée du Rhin, les provinces méridionales des Pays-Bas, la Belgique et la frontière de France, où il est venu expirer.

Les vibrations, en France, n'ont pas sensiblement dépassé les vallées de la Chiers, de la Meuse et de la Sormonne, c'est-à-dire une ligne partant de Pierrepont, comme point extrême au sud, et passant par Montmédy, Carignan, Douzy, Mouzon, Raucourt, Sedan, Charleville, Belval, Renwez et Rocroi. Encore très prononcées sur tous ces points, on ne les a pas signalées au delà (1).

Elles ont duré dix secondes environ. Si je puis invoquer mes souvenirs personnels, il y eut deux secousses distinctes, la première verticale, la seconde, plus accusée, ondulatoire, dans le sens du sud-est au nord-ouest ; en même temps, un bruit comme un roulement de voiture se fit entendre. Les constatations de l'observatoire de Bruxelles ont confirmé que le mouvement se propageait de bas en haut, et elles ont appris que le centre d'ébranlement se trouvait à une grande profondeur.

(1) Les journaux de Metz, de Briey, de Verdun, de Bar-le-Duc sont restés muets à cet égard, ainsi que ceux de Vouziers et de Rethel.

Les feuilles ardennaises exprimèrent leur surprise d'un phénomène qu'elles croyaient inconnu dans le pays. Le journal sedanais l'*Echo des Ardennes,* du 29 août, disait à ses lecteurs :

Ceci pourra paraître extraordinaire, mais c'est historique : Sedan a ressenti, lundi dernier, vers 9 heures du matin, une secousse assez violente de tremblement de terre... On l'a constatée sur beaucoup de points du département et ailleurs...

Le *Courrier des Ardennes* des 27 et 29 août cite quelques faits observés à Charleville, qui caractérisent la force des vibrations, celui-ci entre autres chez un commerçant :

Des employés étaient assis devant leur bureau. Ceux qui se trouvaient dans le courant ont éprouvé une commotion transversale, tandis que ceux qui lui étaient perpendiculaires subirent un choc d'avant en arrière.

Un chariot qui se trouvait dans la cour se mit à marcher puis à reculer instantanément. De grandes chaînes suspendues à des poulies oscillèrent bruyamment. Les pelles, pincettes, les objets de quincaillerie s'agitèrent faisant entendre un bruit de ferraille.

Dans un autre quartier :

Une femme qui était à sa fenêtre se sent tout à coup projetée en avant, et elle voit le mur de la maison suivre la même inclinaison. En même temps de son armoire ouverte sont précipités ses effets. Effrayée, elle court chez son propriétaire dire que la maison menace ruine et qu'elle ne veut plus y rester. Ce n'est qu'à la nuit qu'elle consentit à réintégrer son domicile.

A Mouzon, le timbre d'horloge de la mairie tinta spontanément. Une ménagère qui donnait la provende à sa basse-cour éprouva un choc violent et vit fuir la volaille devant elle. Chez un marchand de faïences de Haraucourt, les verres se sont entrechoqués et ont subi, sur les rayons, un déplacement d'une importance relative. *(L'Union libérale* et le *Nord-Est,* de Charleville.)

Si l'on n'eut aucun accident à déplorer dans nos parages, il n'en fut pas de même en Belgique ni surtout en Allemagne. Dans la région s'étendant de Liège à Elberfeld, et de là tout le long des deux rives du Rhin jusqu'à Mayence et Wiesbade, les trépidations furent particulièrement fortes. A Aix-la-Chapelle la population éprouva une véritable panique. La statue de la *Germania* qui surmontait l'école polytechnique fut lancée sur le pavé. Des murailles ont été lézardées et beaucoup de cheminées sont tombées. A Cologne, l'une d'elles tua une femme ; les fidèles qui entendaient la messe dans l'église Saint-Géréon, voyant onduler le sol et les colonnes de l'église osciller, se précipitèrent vers les

issues dans un tel affolement qu'il y eut des blessés. Plusieurs habitations se sont écroulées à Gérolstein. On prétendit avoir vu distinctement, à Barmen, cinq maisons se soulever de près d'un pied et retomber d'aplomb sur leurs fondations. De tous côtés, des personnes furent saisies de ce vertige particulier provoqué par les tremblements de terre et les évanouissements se comptaient par milliers.

1881. — Le 18 novembre, à 11 h. 10 m. du soir, dernier tremblement que nous ayons éprouvé. Toujours de même origine, il s'est propagé dans la vallée du Rhin, en Belgique (Liège, Namur, Tournai, etc.), le long de la frontière ardennaise, et, vers le sud, jusqu'au centre de l'Autriche (1).

Encore plus restreint en France que celui de 1878, il n'y secoua sérieusement que les arrondissements de Rocroi, de Mézières et de Sedan. Au delà, le frémissement fut si peu appréciable que les journaux de Vouziers et de Rethel n'en parlèrent même pas. Cependant, quelques personnes, à Reims, disent avoir éprouvé une légère trémulation.

On lit dans l'*Echo des Ardennes,* du 24 novembre :

Dans la nuit du 18 au 19 courant, à 11 heures 10 minutes, une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie à Sedan et dans la région. Elle a duré deux ou trois secondes. Plusieurs personnes ont été assez vivement remuées dans leur lit. C'est la deuxième secousse de ce genre que nous ressentons depuis trois années...

Et le *Courrier des Ardennes,* du 22 novembre, rapporte de son côté :

Le tremblement de terre a été très vivement senti à Charleville, surtout dans la partie sud-ouest de la ville. Plusieurs personnes ont été réveillées en sursaut, et les secousses, qui ont duré deux ou trois secondes, ont été assez violentes. Elles se produisaient non pas horizontalement, mais de bas en haut, de sorte qu'on était tenté de regarder sous le lit pour voir si quelqu'un ne s'amusait pas à le secouer...

Un grondement sourd a précédé et a accompagné la secousse. Les avis reçus de Givet, Monthermé, Rimogne, Rocroi, Maubert-Fontaine, signalent les mêmes incidents : dormeurs tirés de leur sommeil et plus ou moins effrayés par le balancement de leur lit, bruit de vaisselle agitée, objets tombés sur le plancher. A Levrezy, deux commotions ont été observées à une minute d'intervalle.

(1) *Cosmos, revue hebdomadaire des Sciences,* t. LVI (1881), p. 498.

Dans la vallée du Rhin, de Bonn à Essen, ainsi qu'à Aix-la-Chapelle, Elberfeld, etc., ce fut d'abord, pendant cinq secondes, une forte secousse verticale, comme à Charleville, puis un tremblement ondulatoire dans la direction du nord-est au sud-est.

Les vibrations ont eu leur maximum d'intensité dans le pays de Liège et dans l'Ardenne belge, où deux secousses distinctes, la première étant la plus forte, se sont succédé à une minute d'intervalle, faisant trembler les maisons, brisant la vaisselle et répandant une frayeur assez vive en maints endroits.

III

Conclusion.

Cet ensemble d'observations nous amène à conclure qu'après des périodes de calme parfois fort longues, les phénomènes sismiques peuvent atteindre tout à coup un certain degré de fréquence dans nos régions.

Une autre déduction à en tirer, c'est que, le plus souvent, ils résultent de la propagation d'ébranlements nés dans le bassin rhénan, au centre de ce puissant massif schisteux de l'Eifel, du Westerwald, du Hunsrück, qui se continue, au sud-ouest, par le plateau de l'Ardenne, jusqu'à la lisière septentrionale de notre département, où il s'arrête devant les plaines crayeuses de la Champagne (1).

Au nord-ouest, le même massif se prolonge sous le terrain plat, de formation plus récente, de la Belgique et de la Hollande, qui d'ailleurs ne le recouvre que sur une faible épaisseur. Par conséquent, c'est encore des mêmes couches schisteuses qu'émanent nos séismes venus de ces deux derniers pays.

A travers cette immense assise, ininterrompue et homogène, les vibrations se transmettent aisément ; mais, en raison de la distance parcourue, elles nous arrivent suffisamment atténuées pour nous épargner les accidents graves qu'éprouvent les populations plus rapprochées des foyers d'ébranlement.

Lorsqu'après avoir traversé les schistes primaires de l'Ardenne, les ondes sismiques rencontrent, au delà de Rocroi, de Mézières et de Sedan, le sol moins dense de la Champagne et du bassin

(1) Sur les points d'attache des plateaux ardennais et rhénans, cf. André Donnay, *l'Ardenne, sa constitution, ses limites, ses divisions. Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, t. I.

parisien, leur intensité décroit très rapidement et elles ne tardent pas à s'y éteindre. Et en effet, l'expérience démontre que les tremblements de terre se propagent mal dans les couches élastiques et peu résistantes de grande épaisseur, comme c'est le cas pour les terrains crétacé et tertiaire, entrecoupés d'alluvions, de la Champagne. Par là s'explique la rareté des ébranlements sismiques dans le centre de cette province. D'après les catalogues des séismes de la France, il n'y a guère, depuis plus de trois siècles, que les grandes commotions de 1682, de 1692 et de 1756 qui s'y soient fait sentir. Et encore, la première venait-elle d'un foyer peu éloigné, la chaîne des Vosges.

L'extinction rapide des secousses d'origine rhénane à la limite du plateau ardennais est caractérisée surtout dans les ébranlements de 1755, de 1767 et dans les trois dernières commotions du XIXe siècle : l'onde sismique s'est arrêtée, pour ainsi dire, avec le massif schisteux lui-même.

Nous ne voyons, au contraire, que trois secousses de même provenance se prolonger jusqu'au milieu du bassin parisien. Ce sont celles de 1692, de 1756 et de 1760. Sans vouloir expliquer cette particularité par des raisons plus ou moins hasardées, il est permis d'observer que la propagation des séismes ne dépend pas seulement de la nature des terrains traversés mais aussi du caractère des séismes eux-mêmes. Ainsi, pour l'ébranlement de 1756, on a constaté, dans les houillères de Liège, qu'il se produisait à moins de 300 mètres de la surface du sol ; c'est la plus extrême limite supérieure connue, car la profondeur des troubles producteurs de séismes est généralement voisine de 30 kilomètres et elle peut aller jusqu'à 60. Il est fort possible que cette circonstance spéciale a favorisé le parcours des vibrations.

Les tremblements de terre des Alpes, du Jura et des Vosges n'atteignent presque jamais nos environs. Leur éloignement est plus considérable ; mais aussi, de ce côté, des glissements de terrains, des failles doivent jouer le rôle d'écran et arrêter leur essor. Les seuls exemples que l'on puisse citer sont ceux de 1356, de 1682 et peut-être celui de 1783. La commotion remarquable du 3 août 1728, très violente à Genève, Bâle, Berne, Strasbourg, encore très caractérisée à Nancy (1), ne paraît pas avoir touché les limites septentrionales de la Lorraine.

(1) Cf. *Journal de J.-Fr. Nicolas, libraire*, dans les Mém. de la Soc. d'Arch. lorr. t. XLIX, 1899, p. 286.

Quant aux causes qui donnent naissance à nos tremblements de terre, elles sont évidemment variées. Les provinces rhénanes présentent, dans les montagnes de l'Eifel et du Westerwald, d'anciens cratères d'explosion volcanique contemporains des volcans éteints de l'Auvergne ; il est certain qu'autrefois toute cette région a été, comme le Puy-de-Dôme et le Cantal, le théâtre de perturbations très violentes et répétées. Aujourd'hui encore les secousses sismiques ne sont pas rares dans le bassin du Rhin. Les relevés de Perrey n'en comptent pas moins d'une trentaine entre Krefeld et Mannheim pendant la première moitié du XIXe siècle. C'est seulement lorsqu'elles atteignent une intensité exceptionnelle qu'elles se propagent jusqu'à nous.

Mais en dehors de l'action volcanique d'autres causes engendrent le phénomène, soit qu'il résulte de contractions des couches profondes de la terre à la suite du refroidissement du noyau central, soit que la tension de la vapeur d'eau intérieure surchauffée y joue un rôle, soit qu'il faille y voir des explosions de masses gazeuses, ou l'action de l'électricité, ou enfin tout autre accident analogue de l'écorce du globe. Il est fort probable que ces divers troubles géologiques en sont tour à tour la cause déterminante.

Constatons, en finissant, que la statistique relève en moyenne huit à dix tremblements de terre en France par an ; qu'ils se manifestent surtout dans le voisinage des grandes chaînes de montagnes, telles que les Alpes et les Pyrénées, et qu'en définitive, si faible que soit l'appoint du département des Ardennes dans ces relevés annuels, d'autres départements y figurent encore plus rarement que le nôtre.

J. VILLETTE.

CHRONIQUE

I. Transformation des Annales de l'Est en Annales de l'Est et du Nord.

A partir du mois de janvier 1905, les *Annales de l'Est*, l'importante publication créée en 1887 par la Faculté des Lettres de Nancy, agrandissent leur domaine et prennent le titre d'*Annales de l'Est et du Nord* (1). Cette transformation est l'œuvre collective des Facultés des Lettres de Nancy et de Lille.

La revue nouvelle veut rendre plus de services encore qu'elle n'en a rendus jusqu'ici sous la magistrale direction de M. Pfister; à l'Alsace, au Barrois, à la Lorraine et aux Trois-Evêchés, elle unira la Flandre, l'Artois, la Picardie, le Cambrésis, le Hainaut et les *seigneuries ardennaises* qui forment comme un pont entre l'Est et le Nord de la France. Les directeurs sont : MM. R. Parisot, de l'Université de Nancy, et A. de Saint-Léger, de l'Université de Lille.

II. Découverte d'un hypocauste et d'autres antiquités gallo-romaines à Montcy-Saint-Pierre.

Dans les fondations d'une maison en construction, près du cimetière de Montcy-Saint-Pierre (village qui occupe peut-être l'emplacement de l'énigmatique Castrice), on a découvert un hypocauste gallo-romain. La pièce souterraine servant à chauffer les bains des thermes est parfaitement reconnaissable. Sur le sol pavé, dont toutes les pierres sont rougies par le feu, sont rangés en quinconces douze piliers de briques rondes cimentées par un mortier rouge, de 50 centimètres environ de hauteur. Ces piliers supportent un plancher en ciment dur de 5 centimètres d'épaisseur, dont la face supérieure est incrustée de mosaïque. Dans un coin de l'hypocauste se voit encore un tas énorme de cendres.

Ajoutons qu'on a exhumé également quelques fragments de poteries, une épingle en os travaillé, une monnaie romaine et une superbe plaque de marbre sur laquelle est gravée la tête laurée d'un empereur.

(*Dépêche des Ardennes*, 18 janvier 1905).

(1) Les *Annales* paraissent tous les trois mois chez Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, Paris, et 18, rue des Glacis, Nancy (12 francs par an).

VARIÉTÉ

Une inscription à la citadelle de Mézières.

Après avoir franchi la voûte qui donne accès à l'intérieur de la citadelle de Mézières, on remarque, à gauche, la modeste façade Renaissance de l'ancienne chapelle affectée, aujourd'hui, à des usages purement militaires. Le portail, limité par deux piliers encastrés dans la muraille, encadre une porte murée au-dessus de laquelle est gravée grossièrement l'inscription qui commémore la fondation du petit édifice. Ce portail est lui-même surmonté de deux autres piliers plus petits qui encadrent une niche vide de sa statue. Un minuscule fronton semi-circulaire couronne l'humble édicule. Entre la niche et le fronton est répétée la date de fondation, 1571.

Voici l'inscription :

IEAN DES GVIOTS SIEVR
DE LA BOVIÈRE GOVVERNER
DE CESTE PLACE A FAICT
ÆDIFIER CESTE CHAPELLE LAN
1571

De l'inscription il n'est rien à dire, sinon qu'un jambage de l'N (du mot IEAN) manque ou a disparu.

La famille des Guyots est connue ; mais le personnage en cause n'est pas mentionné parmi les gouverneurs, dans le *Mémoire* de Châtillon, ni dans les Archives communales de Mézières. Nous serions heureux d'avoir des détails sur lui.

Ch. HOUIN.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Le Pays Verdunois, par Léon Bigot. — Verdun, L. Marchal, 1903 ; un vol. in-16 de 139 pp. [Prix : 1 fr. 50].

M. Bigot a écrit ce petit livre alerte et bref pour donner, avec une idée du pays verdunois, le désir de parcourir une région trop dédaignée des touristes. Il commence par promener ses lecteurs à travers les rues et les monuments de la vieille cité épiscopale et termine par un exposé rapide de l'histoire verdunoise.

Il consacre le milieu de son opuscule à la description des coins pittoresques de cette contrée lorraine, et c'est pour nous la partie la plus intéressante du volume. Il nous conduit successivement à Clermont, à Beaulieu, aux Islettes, à Varennes, puis vers l'Est et le Sud à Etain, à Hattonchâtel et à St-Mihiel, en entremêlant son récit descriptif de réflexions historiques et archéologiques. C. H.

Das Abbrechen von gefrechten, herausgegeben vom Grossen Generalstabe.

Der Schlachterfolg. Mit welchen Mitteln wurde er erstrebt ? Herausgegeben vom Grossen Generalstabe. Berlin, 1903, Mittler und sohn ; 2 vol. in-8°.

Ces deux dernières publications du Grand Etat-Major prussien contiennent un certain nombre d'indications relatives à différents épisodes de la guerre de 1870 dans le département des Ardennes.

Le premier ouvrage est consacré à une question de la conduite des troupes, importante en temps de guerre. Il s'agit de la *rupture du combat* dans la défensive ou dans l'offensive. Parmi les nombreux exemples cités, nous trouvons particulièrement : pour la défensive, le corps de Failly à Beaumont ; pour l'offensive, la 46e brigade d'infanterie à Nouart.

Pour Beaumont, le Grand Etat-Major prussien fait observer que les Français engagèrent, dès le début, une proportion trop considérable d'infanterie, ce qui augmenta la difficulté que les nôtres éprouvèrent à se dégager par la suite. La position au nord de Beaumont, jalonnée par le bois Le Fays et la ferme de la Harnoterie, convenait parfaitement pour livrer un combat d'arrière-garde et permettre au gros du Ve corps de franchir la Meuse à Mouzon. Il semble que le général de Failly l'ait abandonnée avec quelque précipitation. Plus au nord, près du bois de la Sartelle, les conditions étaient moins favorables. Le Ve corps échappa à l'anéantissement grâce à l'existence du bois de Givodeau, qui empêcha les progrès de l'aile droite allemande, grâce à l'intervention des XIIe et VIIe corps, enfin grâce à l'appui de la Meuse pour un des flancs. — A Nouart, il y eut rupture de combat de la part du XIIe corps saxon, mais sans que le fait constitue un renseignement intéressant, d'abord en raison de la passivité à peu près complète du Ve corps français, ensuite de son intention de cesser, lui aussi, la lutte pour se diriger sur Beaumont selon les ordres du maréchal de Mac-Mahon. L'ouvrage allemand affirme que c'est le mouvement offensif exécuté par le 103e qui décida le général de Failly à attendre la nuit pour commencer sa marche sur

Beaumont. On ne trouve rien de semblable dans les documents français ; mais l'assertion est utile pour justifier les pertes assez fortes subies par le 103e, alors que la situation générale du combat n'imposait nullement ces sacrifices.

La deuxième publication du Grand Etat-Major prussien étudie les divers procédés tactiques qui permirent d'obtenir la victoire depuis Frédéric II jusqu'à 1870 ; elle se borne à considérer la bataille décisive. A propos de Sedan, l'ouvrage s'exprime ainsi : « Le succès des Allemands fut dû à un mouvement enveloppant double... Mais il faut observer que seule, l'inertie de l'adversaire permit d'en arriver là. Le commandement supérieur n'avait nullement prévu que les circonstances seraient aussi favorables ».

Ch. Houin.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE

Madame de Staël et Napoléon, par Paul Gautier. — Paris, Plon-Nourrit, 1903 ; un vol. grand in-8°, v-422 pp. [Pages 240 et suiv.. sur les rapports entre Madame de Staël et Savary, duc de Rovigo].

Verwendund und Führung der Kavallerie 1870, bis zur Kapitulation bei Sedan, von C. von Widdern. Theil III. — Berlin, 1903, Eisenschmidt ; un vol, in-8°.

Die franzœsischen Eisenbahnen im deutschen Kriegsbetriebe, 1870-1871, von Hermann Budde. — Berlin, 1904, Mittler und Sohn ; un vol. in-8° (avec une carte, nombreux croquis et reproductions photographiques). [Ouvrage très documenté et important pour le département des Ardennes, où est étudiée l'exploitation allemande des voies ferrées au cours de la guerre de 1870-71 ; il complète les livres déjà publiés en France sur le même sujet par MM. Jacquemin et Ernouf. Le réseau français exploité par les Allemands avait été réparti entre cinq commissions (Betriebskommissionnen) : la première comprenait les voies ferrées de la Lorraine jusqu'à Frouard et Sedan. Détails sur chaque commission, sur tous les travaux d'art exécutés par les Allemands soit pour rétablir les ponts, viaducs, tunnels détruits par les Français, soit pour créer des voies ou des ouvrages nouveaux. Le dernier chapitre traite de la remise du service aux Compagnies françaises, à la conclusion de la paix].

HISTOIRE LOCALE

Du mouvement communal dans le comté de Champagne aux XIIe et XIIIe siècles, par R. Bourgeois. — Paris, Champion 1904 ; un vol. in-8°, 188 pp. [Prix : 4 francs].

Armorial de l'élection de Reims dressé par Charles d'Hozier, juge d'armes, en vertu de l'édit de 1696, et publié pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, par le Dr Pol Josset, — Reims, Michaud, 1904 ; un vol. in-8°, x-94 pp. (avec gravures). (Tirage à part du tome CXII des Trav. de l'Académie nationale de Reims, pp. 187-286). [Il complète pour le département des Ardennes l'*Armorial*

de l'Election de Rethel, dressé également en 1696 et publié dans la *Revue historique des Ardennes,* tome VI, par Ed. de Barthélemy].

Le bourg et l'ancienne abbaye de Chaumont-Porcien (Ardennes), par H. Jadart. — Reims, Michaud, 1904 ; un vol. in-8° de 55 pp.

Documents relatifs à l'histoire de Malmédy pendant les années 1792 et 1793, par F. Magnette. — Bruxelles, P. Weissenbruch, 1904 ; un vol. in-8°, 64 pp. [Extr. du tome LXXIII, n° 2, des Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique].

La terre et l'atelier. Jardins ouvriers, par L. Rivières. — Paris, Librairie Lesaffre, 1904 ; un vol. in-8°. [Détails sur « l'Œuvre de la Reconstitution de la famille » fondée à Sedan en 1890].

GÉOGRAPHIE

Tableau de la Géographie de la France, par Vidal de la Blache. — Paris, Hachette et Cie, 1903 ; un vol. in-8°. (Tome Ier, 1re partie de l'*Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution,* publiée par Ernest Lavisse). [Très important pour la région ardennaise].

Répertoire bibliographique à l'usage du touriste en Belgique. La Belgique historique, monumentale et pittoresque, par E. Somville. — Bruxelles, Vromant et Cie, 1903 ; 1re série, in-8°, 144 pp. à 2 colonnes (Prix : 1 fr. 25). (Collection du Touring-Club de Belgique).

La Belgique pittoresque, par Constant de Tours. — Paris, Imp. de Mouillot, s. d. [1903] ; un vol. in-4°, 304 pp.

La Belgique agricole, industrielle et commerciale. Etude économique, par E. Prost. — Paris-Liège, Ch. Béranger, 1904 ; un vol. in-8°. [Intéressant pour les régions limitrophes du département des Ardennes].

BIOGRAPHIE, LITTÉRATURE

Le cardinal Gousset, sa vie, ses mœurs, son influence, par le chanoine Gousset. — Besançon, Bossane, 1903 ; un vol. in-8°, xv-603 pp. — [Livre clair, consciencieux et documenté, consacré à la vie du cardinal Gousset, né à Montigny (Haute-Saône) en 1792, mort à Reims en 1866. Etude importante pour l'histoire de l'Eglise de France au xixe siècle et pour l'histoire du diocèse de Reims de 1840 à 1866, écrite dans un sens nettement ultramontain et antigallican, tout à la louange du cardinal qui fut le plus actif champion de la tradition romaine, de l'unité et de la centralisation pontificales].

H. Taine, de l'Académie française, par Emile Lefèvre. — Paris, Guillaumin et Cie, 1904 ; un vol. in-16, 212 pp. (Prix : 2 fr. 50). [On y trouve de rares détails intimes et personnels sur le type ardennais, p. 27, sur les origines de la famille de Taine, p. 179, noyés dans un flot tumultueux d'assertions inexactes et passionnées où l'on voit Taine tiraillé dans les querelles qui divisent les parties actuels].

Paul Verlaine. Poésies religieuses. Préface de J.-K. Huysmans. — Paris, A. Messein, 1904 ; un vol. in-18. xxix-255 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Recueil d'extraits de *Sagesse,* d'*Amour,* de *Bonheur,* de *Liturgies intimes*

et de Vers posthumes. Intéressante préface, étude de Huysmans, avec souvenirs biographiques et littéraires sur Verlaine].

Souvenirs des vertes saisons. Années de printemps, Jours d'Eté, par André Theuriet. — Paris, librairie Ollendorff, 1904; un vol. in-18, 345 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Souvenirs autobiographiques, d'enfance et de jeunesse, sur le Barrois, l'Argonne, etc.].

Paysages poétiques et littéraires, par le vicomte de Broc. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1904; un volume in-18, IV-299 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Ce volume contient une longue étude sur André Theuriet, peintre de la vie rurale et provinciale].

Etudes régionales. L'Esthétique de la Champagne, par Paul Despiques. — Paris, Editions de « La Pensée », 1903; grand in-8° de 17 pp.

F.-A. Beyerlein.-Iéna ou Sedan? Roman traduit de l'allemand par J. Schrœder et P. Bruck-Gilbert. Préface de M. Pierre Baudin. — Paris, J. Tallandier, 1903; 2 vol. in-18, 376 et 240 pp. (Prix : 7 francs).

PÉRIODIQUES

Travaux de l'Académie de Reims, CXIVe volume (1902-1903), tome II. — *Les enseignes de Reims du XIVe au XVIIIe siècles,* par M. H. Jadart, d'après les notes de M. Adrien Duchénoy, [contient des noms de personnes et de lieux du département des Ardennes].

Mémoires de la Société des Naturalistes et Archéologues du Nord de la Meuse, tome XV (1er semestre 1903). — Sciences naturelles : *Catalogue des plantes vasculaires de l'arrondissement de Montmédy* (suite). — *Les champignons comestibles du Nord-Est de la France et principalement de la Meuse* par Ch. Panau (suite).

Tome XV (2e semestre 1903). — *Promenade dans la vallée de la Meuse, Revin et Laifour,* 13 août 1903, par E. Biguet. — *Compte-rendu de l'excursion de Revin aux Dames de Meuse,* 13 août 1903, par M. Picton. — *Jametz,* excursion du 15 septembre 1903 par E. Biguet, [contient, pp. 95-96, une note de notre collaborateur M. E. Henry sur Daniel Martin et son père Barthélemy Martin, qui habita Sedan. Daniel Martin, maître de grammaire à Strasbourg, n'est pas né à Sedan comme le dit l'abbé Boulliot, mais à Jametz vers 1580].

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine, 4e année, 1904. — *Epitaphe de Christophe de Gorgias à Villefranche (Meuse), 1585,* par L. Germain (pp. 105-111, pp. 167-168).

Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, LIIe année, 1903. — *Les Mémoires de Michel de La Huguerie,* par H. Patry (pp. 468-471).

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XXIII, 4e liv. (1903). — *Toponymie namuroise,* par le chanoine C.-G. Roland (suite et fin).

Institut archéologique du Luxembourg, Annales (Arlon).

Tome XXXVIII (1903). — *Avioth à travers les âges,* par L. Schaudel

(suite et fin), avec planches (pp. 1-102). — *Les blasons des abbés d'Orval, 1131-1793,* par J.-B. SIBENALER (pp. 112-122) avec un tableau général de leurs armoiries. — *Le révérend Père Hippolyte Goffinet, S. J.*, par N. TILLIÈRE (pp. 182-198), avec un portrait.

Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, vol. XLIX, 1er fascicule (1899). — *Les biens et les revenus du clergé luxembourgeois au XVIme siècle. Enquête de 1575 et 1576*, par J. VANNERUS (pp. 40-192).

Vol. XLIX, 2e fascicule (1901). — Suite et fin de l'article précédent, (pp. 193-267). [Notes intéressantes pour les paroisses des doyennés d'Yvois, de Juvigny, et les autres paroisses ardennaises qui relevaient de l'Empire]. — *Catalogue descriptif des manuscrits conservés à la Bibliothèque de la section historique de l'Institut G. D., 3me série*, par le Dr van WERVEKE (pp. 260-273).

Vol. L (doit paraitre ultérieurement).

Vol. LI (1903). — Suite du catalogue descriptif précédent, (pp. 165-289). [Quelques manuscrits intéressent la région d'Yvois].

Vol. LII, 1er fascicule (1903). — *Mélanges historiques*, par N. van WERVEKE. [Le 4e article intitulé : *Chronique Blanchard*, contient une généalogie de cette famille d'origine messine, dont quelques membres ont habité Clémency et Sedan. — Le 6e article est un rapport confidentiel du président Eustache Wilthcim sur les Etats du duché de Luxembourg au XVIIe siècle, précédé d'une courte notice sur l'histoire des Etats. Intéressant pour Yvois].

Bibliographie luxembourgeoise..., par Martin BLUM ; 3e livraison, lettres F. G. (1904). (Supplément de la revue **Ons Hémecht**).

Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes; 47e année (1905). — Reims, H. Matot, prix : 1 fr. — [*Les Armoiries de la salle des délibérations du Conseil général des Ardennes* (gravures), pp. 97-105. — *Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut* (H. Jadart) (portrait), pp. 106-109. — *Notice historique sur le canton de Givet* (D. Alb. Noël), p. 129-157. — *Le Bûcheron* (H. Baudon), pp. 215-217. — *Fléaux et épidémies dans les Ardennes et les Pays-Bas* (Dr Beugnies), pp. 235-242. — *La vallée de la Retourne (Ardennes)* (suite) (Al. Baudon et P. Pellot) (grav.), pp. 243-253. — *Reconstruction de l'Eglise de Bazeilles* (grav.) (H. Rouy), pp. 289-294. — *L'épitaphe de Claude de Baudier, gouverneur de Mézières, à Ville-en-Tardenois (Marne)* (Al. Baudon) (gravures), pp. 325-329. — *Pays d'Argonne* (suite) (grav.) (E. Deliège), pp. 330-345. — *L'origine de Château-Porcien (Ardennes)* (H. Jadart), pp. 363-371. — *Impressions de voyage : Les Ardennes* (poésie) (A. Guillemaille), p. 413. — *Excursions épigraphiques ardennaises : de Vendresse à Launois* (suite) (Al. Baudon), pp. 417-424].

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.

LES RÉGIONS ARDENNAISE & ARGONNAISE
DANS LES CHANSONS DE GESTE
D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE

Au moment où notre collaborateur, M. H. Sarthoy, publiait dans notre revue sa *Légende en Ardenne,* paraissait un travail qui aurait singulièrement facilité ses recherches, s'il l'avait connu à temps. Ce travail forme un volume considérable intitulé : *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées,* par Ernest Langlois (1). Œuvre d'une patience prodigieuse, cette table constitue un répertoire par ordre alphabétique de tous les noms de lieux, de pays, d'hommes et de saints mentionnés dans celles des chansons de geste antérieures au règne de Charles V et qui ont été imprimées. Un tel ouvrage, malgré son aride nomenclature, est une mine de renseignements, également utile pour la philologie et l'histoire littéraire comme pour les historiens et les biographes du moyen âge, et il est vraiment le point de départ de toute recherche sérieuse sur l'histoire légendaire d'un personnage. La table donne les diverses formes des mots et les homonymes ; aussi les éditeurs de chartes pourront-ils y trouver une aide efficace pour avoir la véritable forme romane de noms latins, dont jusqu'ici on se contentait le plus souvent de donner un calque.

Ce répertoire est particulièrement précieux pour la région ardennaise et pour les régions limitrophes, Champagne, Lorraine. Hainaut, Brabant, où les chansons de geste ont joué un grand rôle. L'Ardenne surtout a été l'un des théâtres préférés où les trouvères ont mis en scène les exploits de leurs héros. Ce coin de terre, qui avait vu naître et grandir la dynastie carolingienne, était tout désigné pour être un des champs de bataille où luttèrent les partisans et les adversaires du grand empereur Charles, le

(1) Paris, E. Bouillon, 1904 ; un vol. in-8°, xx-674 pages. (Prix : 25 francs).

souverain ardennais par excellence. A côté des figures historiques, Charles Martel, Pépin, Charlemagne, Hugues Capet, Godefroi de Bouillon, les faiseurs d'épopées ont peuplé l'Ardenne de personnages légendaires dont l'importance est capitale dans les chansons de gestes. On s'en convaincra facilement en se reportant aux articles consacrés au mystérieux Chevalier au Cygne (1); à Ogier le Danois ou plutôt l'Ardenois (2); à Girart de Roussillon; à Aimon de Dordonne, à ses fils: Renaut de Montauban, Guichart, Allart et Richart; à Doon de Mayence, à son fils Buef d'Aigremont et aux fils de celui-ci, Maugis d'Aigremont et Vivien de Mombranc. Les articles relatifs au cheval Bayard (Baiart), à Garin le Lorrain, à Girbert de Metz et à une foule d'autres personnages ne sont pas moins instructifs. Il n'est guère de héros un peu marquant dont la forêt des Ardennes n'ait abrité les chevauchées sous ses ramures sombres.

Sans nous étendre davantage sur ces personnages historiques ou imaginaires, nous bornerons cette courte notice à relever tous les noms de pays, de rivières et de localités, en signalant les éditions et les passages des chansons de gestes qui intéressent directement notre région.

1° Noms de pays.

Les dénominations géographiques concernant les pays sont fort peu nombreuses. Elles sont au nombre de trois seulement et désignent l'*Ardenne*, l'*Argonne* et la *Thiérache;* nous ne comptons pas le *Porcien* qui figure dans un texte, mais simplement accolé au nom de la petite ville de Château-Porcien.

a) Ardenne.

Le nom d'**Ardenne**, avec le sens de contrée ou forêt, se rencontre sous les formes suivantes: *Ardene, Ardaine, Ardane, Ardanne, Ardoine.* On trouve aussi les variantes *Ardense* et *Argenne.* Vingt-cinq éditions différentes de chansons de gestes contiennent

(1) Il semble bien que le conte féerique du Chevalier au Cygne ait pris naissance en terre wallonne. Cf. F. Blondeaux: *La légende du Chevalier au Cygne* (dans *Revue de Belgique*, 1903), et Maurice Wilmotte: *Le Wallon*, chap. V. (Bruxelles, Rozez).

(2) Sur Ogier, cf. *Romania*, XIII, p. 616, note 3, et L. Gautier: *Les Epopées françaises*, III, pp. 53-54.

cette appellation soit une, soit plusieurs fois. En voici l'énumération avec les renvois aux pages ou aux vers :

Floovant, page 7. — *Floovant. Chanson de geste publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de Montpellier*, par F. Guessard et H. Michelant. Paris, 1859, in-16. *(Les anciens poètes de la France).*

Rolant, édition Stengel, vers 728 et 2558. — *Das altfranzœsische Rolandslied. Kritische Ausgabe besorgt* von E. Stengel, Band I. *Text, Variantenapparat und vollstœndige Namenverzeichnis.* Leipzig, 1900, in-8°.

Berte, page 232. — *Li Roumans de Berte aus grans piés, par Adenès li Rois. Poème publié d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, avec notes et variantes*, par A. Scheler. Bruxelles, 1874, in-8°.

Chanson des Saisnes ou Saxons, tome I, pages 85, 151, 154 ; tome II, page 169. — *La Chanson des Saxons par Jean Bodel, publiée pour la première fois*, par F. Michel. Paris, 1839, 2 vol. in-12. *(Romans des douze pairs de France).*

Fierabras, page 112. — *Fierabras. Chanson de geste publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Rome et de Londres*, par A. Krœber et G. Servois. Paris, 1860, in-16. *(Les anciens poètes de la France).*

La Prise d'Orange, vers 184. — *Guillaume d'Orange. Chansons de geste des XIe et XIIe siècles, publiées pour la première fois*, par W. J. A. Jonckblœt. La Haye, 1854, 2 vol. in-8°. — Tome I, pages 113-162 : *La Prise d'Orange.*

Doon de Mayence, pages 53, 97, 305. — *Doon de Maience. Chanson de geste publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Montpellier et de Paris*, par A. Pey. Paris, 1859, in-16. *(Les anciens poètes de la France).*

Aye d'Avignon, pages, 6, 75. — *Aye d'Avignon. Chanson de geste publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de Paris*, par F. Guessard et P. Meyer. Paris, 1861, in-16. *(Les anciens poètes de la France).*

Parise la Duchesse, page 51. — *Parise la Duchesse. Chanson de geste. Deuxième édition, revue et corrigée d'après le manuscrit unique de Paris*, par F. Guessard et L. Larchey. Paris, 1860, in-16.

Les Enfances Ogier, vers 5111, 5718, 6970. — *Les Enfances Ogier, par Adenès li Rois. Poème publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal et annoté*, par A. Scheler. Bruxelles, 1874, in-8°.

Ogier, vers 10784. — *La Chevalerie Ogier de Danemarche, par Raimbert de Paris. Poème du XIIe siècle publié pour la première fois d'après le manuscrit de Marmoutier et le manuscrit 2729 de la bibliothèque du Roi.* Paris, 1842, 2 vol. in-12. *(Romans des douze pairs de France).*

Renaut de Montauban, pages 31, 48, 53, 54, 56, 76-79, 83, 85-88, 92, 94, 100, 402.—*Renaus de Montauban, oder die Haimonskinder. Altfranzœsisches Gedicht, nach den Handschriften zum erstenmal herausgegeben*, von H. Michelant. Stuttgart, 1862, in-8°. *(Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart,* LXVII).

La Mort Maugis, vers 1174, 1235. — *La Mort de Maugis* (publiée par M. F. Castets, dans la *Revue des langues romanes* en 1892, tome XXXVI, pp. 281-314).

Auberon, vers 2391. — *I Complementi della chanson d'Huon de Bordeaux. Testi francesi inediti tratti da un codice della biblioteca nazionale di Torino e publicati da* A. Graf. — I. *Auberon.* Halle, 1878, in-4°.

Esclarmonde, vers 3151. — *Esclarmonde, Clarisse et Florent, Yde et Olive. Drei Fortsetzungen der Chanson von Huon de Bordeaux, nach der einzigen Turiner Handschrift* zum erstenmal veröffentlicht, von M. Schweigel. Marburg, 1889, in-8°. (Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiet der romanischen Philologie, LXXXIII, pages 93-126).

Garin le Lorrain, tome II, page 259. — *Li Romans de Garin le Lohérain, publié pour la première fois et précédé de l'examen du système de M. Fauriel sur les Romans Carlovingiens.* Paris, 1833-1835, 2 vol. in-12. *(Romans des douze pairs de France).*

Girbert de Metz, édition Stengel, page 456.—*Anfang der Chanson de Girbert de Metz. Schluss des Theiles der Geste des Lohérains, welcher in vier Handschriften Jean de Flagy zugeschrieben wird.* (Publié dans *Romanische Studien* en 1875 ; I, pages 441-552).

La Mort Garin, page 129. — *La Mort de Garin le Lohérain. Poème du XIIe siècle, publié pour la première fois d'après douze manuscrits,*

par M. Edélestand du Méril. Paris, 1846, in-12. *(Romans des douze pairs de France).*

Girart de Roussillon, traduction Meyer, pages 43, 45, 463 (var. *Ardense, Argenne)*, 509, 510, 513, 514, 533, 551, 609. — *Girart de Roussillon. Chanson de geste traduite pour la première fois,* par P. Meyer. Paris, 1884, in-8°.

Girart de Roussillon, édition Mignard, pages 38, 89, 91. — *Le Roman en vers de très excellent, puissant et noble homme Girart de Rossillon, jadis duc de Bourgoigne, publié pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Sens et de Troyes,* par Mignard. Paris et Dijon, 1858, in-8°.

Elie de Saint-Gilles, vers 1181, 2511, 2580. — *Elie de Saint-Gille. Chanson de geste, publiée avec introduction, glossaire et index,* par G. Raynaud, *accompagnée de la rédaction norvégienne traduite* par E. Kœlbing. Paris, 1879, in-8°. *(Société des anciens textes français).*

Aubri, édition Tarbé, pages 58, 63, 71. — *Le Roman d'Aubery le Bourgoing.* Reims, 1849, in-8°. (Collection des *Poètes de Champagne antérieurs au XVIe siècle,* 6).

Aubri, édition Tobler, pages 19, 21, 253. — *Mittheilungen aus altfranzœsischen Handschriften,* von A. Tobler.—I. *Aus der Chanson de Geste von Auberi, nach einer vaticanischen Handschrift.* Leipzig, 1870, in-8°.

Le Chevalier au Cygne ou **Béatrix**, pages 157, 176. — *La Chanson du Chevalier au Cygne et de Godefroid de Bouillon,* publiée par C. Hippeau. — I. *Le Chevalier au Cygne.* Paris, 1874, in-16.

Godefroi de Bouillon, pages 20, 28, 99, 150. — *La Chanson du Chevalier au Cygne et de Godefroid de Bouillon,* publié par C. Hippeau. — II. *Godefroid de Bouillon,* Paris, 1877, in-12.

Outre la dénomination Ardenne, quelques chansons contiennent le mot **Ardenois** avec la signification de « région de l'Ardenne ». L'Ardenois est mentionné dans **Floovant**, page 10; **Renaut de Montauban**, page 76, et dans les deux éditions suivantes de Rolant :

Rolant, manuscrits de Châteauroux et de Venise (pas d'indication de passage).—*Das altfranzœsische Rolandslied. Text von Châteauroux und Venedig* VII. Herausgegeben von W. Fœrster. *(Altfranzœsische Bibliothek,* VI).

Roland, manuscrits de Paris, Cambridge, Lyon, page 309. — *Das altfranzœsische Rolandslied. Text von Paris, Cambridge, Lyon, und den sog. Lothringischen Fragmenten, mit R. Heiligbrodt's Concordanztabelle zum altfranzœsischen Rolandslied.* Herausgegeben von W. Fœrster. *(Altfranzœsische Bibliothek,* VII).

Le terme **Ardenois**, avec le sens de « habitants de l'Ardenne », se rencontre dans **Berte aux grans piés**, vers 1519 ; **Chanson des Saisnes**, tome I, pages 80, 159, 160, 168, 227, et tome II, page 138 ; **Doon de Mayence**, page 279 ; les **Enfances Ogier**, vers 193, 6409 ; la **Mort Garin**, page 135, note 5, et dans les deux chansons suivantes :

Anseïs de Carthage, vers 10072. — *Anseïs von Karthago*, herausgegeben von J. Alton, 1892, in-8°. *(Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart,* CXCIV).

Les Narbonnais (pas d'indication de passage). — *Les Narbonnais. Chanson de geste publiée pour la première fois,* par H. Suchier. Paris, 1898, 2 vol. in-8°. *(Société des anciens textes français).*

La table de M. Langlois indique également un certain nombre de renvois de textes à des noms de personnages qui sont qualifiés d'Ardenne ou d'Ardenois ; Galopin, Milon, Tierri d'Ardene, d'Ardane ou d'Ardenois ; Bérart, Galopin, Milon, Ogier, Tierri l'Ardenois, l'Hardenois, l'Herdenois ou l'Hardenage.

Enfin on trouve une « forêt d'Ardene », près de Bordeaux, citée dans **Renaut de Montauban**.

b) Argonne.

Le nom d'**Argonne** désigne, comme l'Ardenne, une contrée boisée et se rencontre sous les formes *Argone, Argoigne, Ardone,* dans :

Rolant, édition Stengel, vers 3083 *var.* **Chanson des Saisnes**, tome I, page 76 *var.*, page 77 *var.* (texte *Ardene, Ardone)* ; tome II, page 105.

Aye d'Avignon, page 81.

La Mort Garin, page 85.

Girart de Roussillon, page 43.

Une lecture *Norgance* semble être une faute pour *Argonne* dans **Doon de Nanteuil**, vers 6. — *La Chanson de Doon de Nanteuil. Fragments inédits* (publié par P. Meyer dans *Romania,* 1884, XIII, pages 1-26).

Le terme géographique **Argonnois** est employé avec le sens de pays d'Argonne dans **Garin le Lorrain**, tome II, page 259.

L'expression *destrier d'Argonne* est citée dans **Vivien de Mombranc**, vers 523. — *Recherches sur les rapports des Chansons de geste et de l'Epopée chevaleresque italienne, avec textes inédits empruntés au ms. H 247 de Montpellier. Parties du Renaud de Montauban, du Maugis d'Aigremont; le Vivien de Mombranc.* Par F. Castets. Paris, 1887, in-8°. (Extraits de la *Revue des langues romanes).* — *Vivien de Mombranc,* pages 147-182.

Il existe une « forêt d'Argonne » en Gascogne, dans **Renaut de Montauban**, et une « forêt d'Argonne » en Frise, dans le Roman de **Baudoin de Sebourc**, mentionné plus loin.

c) Thiérache.

Le pays de France connu sous le nom de **Thiérache**, se trouve sous les formes *Terasse, Terrasse, Tierase, Tieraisse, Terraisse,* dans :

Anseïs de Carthage, vers 10099.

Renaut de Montauban, page 119.

Godefroi de Bouillon, page 112.

Baudoin de Sebourc, tome II, pages 375, 378. — *Li Romans de Bauduin de Sebourc, IIIe roy de Jérusalem; poème du XIVe siècle, publié pour la première fois d'après les documents de la bibliothèque royale.* Valenciennes, 1841, 2 vol. in-8°.

Un *comte de Terasse* est signalé dans **Hugues Capet**, page 205. — *Hugues Capet. Chanson de geste publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de Paris,* par le Mis de la Grange. Paris, 1864, in-16. *(Les anciens poètes de la France).*

2° Noms de rivières.

La **Meuse** est l'unique cours d'eau réel que signalent les chansons de geste pour notre région. L'Aisne et la Semoy qui arrosent, l'une Château-Porcien et Rethel, l'autre Bouillon, villes citées dans les chansons, ne sont l'objet d'aucune mention.

A côté de la Meuse, l'**Argenson**, rivière imaginaire passant au château d'Oridon, dans la forêt d'Ardenne, a seule les honneurs

du signalement dans **Girart de Roussillon**, traduction Meyer, pages 551, 566, 575, 579.

La Meuse se rencontre sous les formes *Muese*, *Muesse*, *Moese*, dans :

Aubri, édition Tarbé, page 58.
Aye d'Avignon, page 82.
Chanson des Saisnes, tome I, page 7.
Doon de Mayence, pages 79, 81, 86, 88.
Doon de Nanteuil, vers 9, 15.
Les Enfances Ogier, vers 7962.
Girbert de Metz, édition Stengel, pages 449 *var.*, 451, 453.
La Mort Garin, pages 27, 134, 138 note 3, 141, 145, 146, 161, 200.
Renaut de Montauban, pages 48, 53, 57, 58, 90, 401, 402.
Les Enfances Vivien (pas d'indication de passage).—*Les Enfances Vivien. Chanson de geste publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Boulogne-sur-Mer, de Londres et de Milan*, par C. Wahlund et H. von Feilitzen. Edition précédée d'une thèse de doctorat, servant d'introduction, par A. Norfeldt. Upsala et Paris, 1895, in-4°.

Dans son cours, la Meuse arrose les villes suivantes, qui ont une ou plusieurs mentions dans les chansons de gestes : Saint-Mihiel, Verdun, Dun, Dinant, Namur (désigné aussi par le nom probablement imaginaire de *Rostemont sor Muese*), Huy, Liège et Maestricht (appelé *Tré* ou *Tref seur Muese* dans **Aubri**, édition Tobler, page 19, et dans les **Enfances Ogier**, vers 7962).

3° Noms de localités.

a) Noms de lieux réels.

Nous venons de citer les villes que baigne la Meuse. Aix-la-Chapelle, capitale de Charlemagne, aux confins de l'Ardenne et de la Germanie, est, on le comprend, très fréquemment mentionnée (sous les formes *Ais, Ez*), ainsi que certaines villes du Hainaut, du Brabant, du Cambrésis, de la Flandre, de la Lorraine, de la Champagne : Mons, Tongres, Nivelles, Cambrai, Laon, Soissons, Reims *(Rains)*, Châlons, Bar-le-Duc et Metz.

Dans les limites actuelles du département des Ardennes, nous

n'avons relevé que trois noms de localités: Château-Porcien, Rethel et Grandpré (1), tous trois dans les zônes champenoise et argonnaise. La partie septentrionale devait avoir une population très clairsemée.

Château-Porcien est uniquement signalé dans **Les Narbonnais** (sans indication de passage), sous la forme *Chastiau-Porcien.*

Rethel figure sous les formes *Retel, Restel, Restès, Retest,* dans **Garin le Lorrain**, tome I, page 248; tome II, page 44, et dans la **Mort Garin**, pages 178, 203. — On trouve un *Bernard de Retest*, chevalier, dans **Raoul de Cambrai** (2), et le comte *Hues de Retel* (Hugues 1er), dans la **Mort Garin**, page 159, et dans **Garin le Lorrain**, tome II, page 44.

Grandpré désigne la ville et la seigneurie du comte Henri Ier, mort en 1097. Il est cité sous les formes *Grant Pré* ou *Grant Prei* dans **Garin le Lorrain**, tome I, pages 163, 247, 248, 283 (variante *Clermont*); tome II, page 44; dans **Ogier**, vers 7146, 7477, 12641 *var.*; dans **Hugues Capet**, pages 131, 133, 135.

En dehors du département des Ardennes, quelques noms de localités sont particulièrement intéressants à signaler.

Clermont-en-Argonne est mentionné dans **Garin le Lorrain**, tome I, page 283, note 1, et dans la **Mort Garin**, page 202.

Non loin de là, **Dampierre-en-Astenois** (Dampierre-le-Château ou Vieil-Dampierre, dépt Marne, arr. de Sainte-Menehould), est mentionné dans **Garin le Lorrain**, page 244.

Dun-sur-Meuse (dépt Meuse, arr. de Montmédy), est cité dans **Girart de Roussillon**, traduction Meyer, page 407, et dans **Garin le Lorrain**, tome I, page 247.

Enfin **Bouillon** mérite une mention spéciale. Sous les formes *Buillon* ou *Bullon,* il désigne un château, une terre et une seigneurie d'Ardenne dans:

Aye d'Avignon, page 75.
Les Enfances Ogier, vers 5112.
Baudoin de Sebourc, tome I, pages 7, 18; tome II, page 271.

(1) Le nom de *Mouzon* ou *Mouson* est souvent cité, mais il désigne le *Mousson* de Meurthe-et-Moselle. On trouve de même plusieurs fois mentionnés *Apremont* et ses seigneurs; mais il s'agit d'*Apremont-la-Forêt* dans le département de la Meuse.

(2) *Raoul de Cambrai. Chanson de geste publiée pour la première fois*, par P. Meyer et A. Longnon. Paris, 1882, in-8°. *(Société des anciens textes français).*

Le Chevalier au Cygne, pages 109, 117, 119, 122, 150, 152, 153, 163, 176, 179, 193, 199, 205, 208-210, 212, 215, 216, 219-226, 238, 239, 247, 254.

Godefroi de Bouillon, pages 4, 8, 13, 15, 28, 31, 64, 78, 90, 91, 100, 108, 109, 111, 113, 116, 119-123, 126, 132, 144, 147, 150, 151, 155, 175, 187.

Antioche, tome II, pages 181, 182. — *La chanson d'Antioche, composée au commencement du XIIe siècle par le pèlerin Richard, renouvelée sous le règne de Philippe-Auguste par Graindor de Douay.* Publiée pour la première fois par P. Paris. Paris, 1848, 2 vol. in-12. *(Romans des douze pairs de France).*

Jérusalem, vers 2421, 6950. — *La Conquête de Jérusalem, faisant suite à la chanson d'Autriche, composée par le pèlerin Richard et renouvelée par Graindor de Douai au XIIIe siècle,* publiée par C. Hippeau. Paris, 1868, in-12.

Bouillon figure également avec les noms de Baudoin, Galerant, Godefroi, Ponchon de Bouillon, du bâtard de Bouillon, fils bâtard de Baudoin et de Synamonde, la sœur de Saudoine et d'Hector de Salorie.

Bouillon est un cri de ralliement dans le **Chevalier au Cygne**, page 176, et surtout dans le **Bâtard de Bouillon**, vers 4598, 4668, 4674, 4685, 4717, 4738, 4854, 4872, 4947. — *Li Bastars de Buillon. Poème du XIVe siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale de Paris,* par A. Scheler. Bruxelles, 1877, in-8°.

b) Noms de lieux imaginaires.

Il en existe quelques-uns que la fantaisie des poètes a situés en Ardenne ou sur les confins de cette contrée.

C'est ainsi que le château d'**Oridon** ou **Horidon**, baigné par l'Argenson, se dresse en pleine forêt. On le trouve cité dans **Aubri**, édition Tarbé, pages 58, 63, 67, 68, 70-73, 94, 95, 112, 115, 151, 154; édition Tobler, pages 253-255, et dans **Girart de Roussillon**, traduction Meyer, pages 551, 559, 566.

Aigremont (1) désigne le château, la ville et la seigneurie de

(1) Dans le pays de Liège, près d'Engis, on voit encore les ruines d'un *château d'Aigremont*, appelé aussi château des Quatre Fils Aimon. M. Langlois n'a pas identifié la situation de cette localité, et il serait difficile de dire si l'Aigremont des épopées chevaleresques occupait l'emplacement que lui attribue la tradition populaire.

Il en est de même pour le nom fictif de *Dordonne, Dordone* ou *Dordon*, qu'il ne faut

Buef, fils de Doon de Mayence, père de Maugis et de Vivien, et son nom revient fréquemment dans les gestes relatives à ces personnages. Dans la seigneurie d'Aigremont sont enclavés le bourg de **Saint-Omer** et le **pui d'Orion.**—Aigremont, qui sert aussi de cri de ralliement, est mentionné dans **Aye d'Avignon, Renaut de Montauban, Vivien de Mombranc** et surtout dans **Maugis.**

Biaugi, var. **Biauleu**, est un lieu indéterminé en Ardenne, cité dans **Girbert de Metz.**

Troïlon est une autre localité de l'Ardenne, mentionnée dans **Girart de Roussillon** (1), traduction Meyer, pages 532, 533, 536. Elle est voisine d'**Aurillac**, dont l'église est dédiée à **saint André.**

Dans la même geste de Girart, page 44, il est question du moutier ardennais de **Saint-Prezant** et d'un autre lieu, **Saint-Nicolas**, situé près de la forêt d'Ardenne.

Dans la chanson d'**Aubri**, édition Tobler, pages 134, 136, 143, **Aufaïs** ou **Aufaï** désigne un château construit par un Maugis qui est probablement l'enchanteur, entre le Hainaut et la Bavière, sans doute en Ardenne.

Nous terminerons ici cette sèche énumération de noms et de chiffres, qui paraîtra d'autant plus fastidieuse qu'elle s'applique à un sujet essentiellement poétique. Nous la croyons utile pourtant, et nous nous estimerons heureux si elle peut inspirer à quelque patient lettré le désir de reconstituer, à l'aide des indications fournies, l'histoire légendaire de l'Ardenne et de l'Argonne au moyen âge.

Charles Houin.

---

pas confondre avec Oridon et qui désigne le château et la seigneurie d'Aimon. Ce lieu est aussi imprécisé qu'Aigremont et M. Langlois ne l'a pas identifié. Il est fort probable néanmoins que Dordonne était en Ardenne.

Le château de *Montfort*, sur l'Ourthe, est également une forteresse dont le nom est attaché à l'histoire des Quatre Fils Aimon dans les légendes populaires. On trouve dans les chansons de gestes une ou deux mentions d'un *Chastet Montfort*, non identifié.

D'autres forteresses légendaires, *Amblève*, *Dhuy*, *Renarstein*, *Château-Regnault*, ne sont aucunement cités dans les chansons de gestes imprimées.

(1) Ce *Roussillon* ou *Rossillon*, dont la légende est si intimement mêlée à l'Ardenne, est le nom du château, de la ville et de la seigneurie de Girart, situés vaguement près de la Seine.

LES FERMIERS DU DOMAINE DE BOYAUX

(PRÈS D'ARNICOURT)

au XVIe siècle, et l'ascendance de Taine.

La ferme de Boyaux (*aliàs Boizeaux*), située sur le territoire d'Arnicourt (1), appartenait, vers 1540, à l'abbaye de Saint-Martin de Laon, qui possédait déjà, dans la même région, l'importante cense de Dyonne, dont nous aurons l'occasion de parler plus tard en détail. En 1610, le domaine de Boyaux est passé, à la suite d'événements inconnus, entre les mains de Mre Jehan de Castigneau (2), écuyer, seigneur de la Grange-aux-Bois, gouverneur pour la Ligue des ville et château de Rethel.

D'un précédent travail, il résulte que cette ferme était alors exploitée par JEAN VAUCHER, ancêtre d'Hippolyte Taine (3). De nouvelles découvertes nous permettent d'établir que sa famille tenait déjà, à titre de location, ladite propriété, du temps où elle était possédée par l'abbaye de Saint-Martin de Laon, c'est-à-dire dans la première moitié du XVIe siècle. Ainsi se trouve reculée de quarante à cinquante ans l'ascendance qui nous est commune avec l'illustre historien.

Le 3 mars 1545, suivant acte de Jacques Angier et Lebrun, notaires à Reims, « Monseigneur Révérendissime cardinal de Lenoncourt », évêque, comte de Châlons, pair de France, alors abbé commendataire de l'abbaye de Saint Martin de Laon, donne à louage, pour neuf années, à NICOLAS et PONCELET VAUCHER, laboureurs, la maison et cense de Boyaulx, où ceux-ci demeuraient déjà. Ce bail a lieu moyennant une redevance annuelle de cent vingt livres tournois, payable par moitié, à la saint Martin d'hiver, et aux *Bonnes Pasques*, et pour la première fois en 1547. Entre autres charges spéciales, les preneurs sont tenus de payer, en l'acquit du bailleur, quatre septiers six écuelles de froment, et trente-quatre septiers d'avoine, envers les seigneurs de Regnicourt, plus quatorze quartels de froment, trois septiers d'avoine et onze sols six deniers tournois, envers le seigneur d'Inaumont. — Une autre clause leur fait un devoir de loger, nourrir et gouverner les

(1) Arnicourt : canton et arrondissement de Rethel (Ardennes).
(2) C. f. *Jean de Castigneau* par Paul Pellot et Al. Baudon. Rethel. G. Beauvarlet, 1897 in-8°.
(3) Voir les *Origines de la famille Taine*, par Paul Pellot. Paris, Alph. Picard, 1903, in-8°

gens et officiers du cardinal, quand ils iront à la cense pour les affaires de l'abbaye.

Trois semaines plus tard, le 27 mars 1545, un contrat des mêmes notaires était également rédigé, à la requête du cardinal de Lenoncourt, pour accorder à NICOLAS et PONCELET VAUCHER, la perception de la part revenant à l'abbaye de Saint-Martin, dans les dîmes, tant grosses que menues, du village d'Arnicourt. Cette quotité se montait au tiers des grosses dîmes et au quart en deux tiers des menues dîmes. La jouissance stipulée pour une période de trois ans, obligeait les locataires à payer un loyer de cent vingt livres et une grosse livre de cire, en une seule fois, à la saint Martin de chaque année. Aux clauses ordinaires, s'ajoute celle de fournir « le vin qu'il convient livrer, par chacun an, pour administrer les paroissiens dudit lieu. »

Ces honorables laboureurs, quoi qu'on en dise, étaient loin d'être de vulgaires miséreux, attachés à la glèbe. La lecture des actes qui vont suivre, permettra de s'assurer que, vu leur situation aisée, des gens plus décoratifs ne se faisaient pas scrupule de courtiser leur bourse.

Qui sait d'ailleurs s'il n'existait pas entre eux certaines alliances ou attaches de famille, plus ou moins éloignées, qui expliquaient ces relations de gentilhomme pauvre à riche bourgeois ?

Voici dans quelles circonstances la largesse des Vaucher fut mise à contribution par des individus notables, dont le nom est intimement lié à l'histoire de Rethel ou de ses environs.

Le 27 mars 1545, jour où Nicolas et Poncelet Vaucher obtinrent la collecte des dîmes d'Arnicourt, l'abbé commendataire céda, au même titre de bail, en faveur de Philippe du Guet (1), écuyer, sieur d'Inaumont, la moitié revenant à l'abbaye de Saint-Martin de Laon, dans les grosses et menues dîmes du village d'Inaumont « dont souloit par cy devant joyr à pareil titre, Nicolas Wacher, et Poncelet Wacher et autres. »

Le paiement, durant trois années, d'une redevance s'élevant à quarante livres tournois, avec la traditionnelle grosse livre de cire, était-il une trop lourde charge, pour les modestes moyens de ce brave chevalier, plus riche d'honneur et de vaillantise que d'écus sonnants ? Il n'y a aucune témérité à l'admettre, car voici en quels termes un Vaucher intervient à la conclusion de la

(1) Sur les du Guet, consulter *Les familles de la Chevardière et du Guet*, par Paul Pellot. — Sedan, imp. Em. Laroche, 1903, in-8° de 12 pages.

convention, pour en endosser personnellement les risques. « Pour plus grande seuretté du paiement et fournissement des « choses dessus dites, est comparu Nicolas Waulcher, laboureur, « demeurant à la cense de Bouyault, lequel, pour ledit preneur, « s'en est fait et constitué pleige, caucion respondant, et principal « payeur et fournisseur des choses dessus dictes, et à ledict « sieur consenty que ledict seigneur (cardinal) se puisse prendre « à luy d'icelles reddevances et charges, premièrement comme « audict preneur. »

Neuf ans plus tard, Me Antoine de Gomont, demeurant à Château-Porcien, probablement à court d'argent, cherche à s'en procurer, par le moyen de personnes interposées. C'est encore la famille Vaucher, d'accord avec un autre particulier, qui lui vient en aide, en créant, sous leur nom, une vente à un tiers, en échange de fonds qu'ils remettent discrètement à Antoine de Gomont « pour convertir à l'achapt de l'office d'esleu de Rethéloys, « comme aussy pour subvenir à son mariage. »

Les deniers, généreusement fournis par Poncelet Vaucher, ont dû porter bonheur au véritable obligé. En effet, désormais Antoine de Gomont, de petit robin de bourgade, devient seigneur de Sorbon et greffier en chef de l'élection de Rethélois.

Le mariage convoité ne resta pas à l'état de projet, et après une première union qui fut courte, Antoine de Gomont épousa Marie de la Val, d'une ancienne famille rémoise, qui s'allia elle-même aux Marlot, ancêtres du célèbre historien des Ville et Université de Reims.

C'est tout ce que nous jugeons à propos de dire aujourd'hui sur ce personnage dont la généalogie, autrefois publiée (1), fera ultérieurement l'objet d'une étude complémentaire.

Philippe du Guet personnifie l'antique noblesse de race, épuisée par l'impôt du sang et appauvrie par les charges.

Antoine de Gomont représente le bon bourgeois, enrichi par les denrées coloniales ou les épices magistrales, qui, grâce au coup de savonnette à vilain, arrive à se choisir une place dans la noblesse de cloche ou de finance.

Plus tard, pour redorer son blason, le fils du premier n'hésitera peut-être pas, à rechercher en mariage la fille de l'autre. Voilà comment ici-bas les extrêmes se touchent.

(1) Cf. *Les Droits seigneuriaux et les seigneurs de Sorbon à la fin du XVIe siècle*, par Paul Pellot. Reims, imprimerie de l'Académie, s. d. in-8°, p. 14 et suiv.

Nous terminons ce croquis par la copie de deux actes, attestant le traité passé entre Antoine de Gomont et ses bailleurs de fonds, ainsi que les arrangements pris, pour assurer, en fin de compte, le recours légal de chaque ayant droit.

Paul PELLOT.

Rethel, 10 janvier 1905.

PIÈCES JUSTIFICATIVES (1)

18 Juin 1554. — J. Angier et N. Dehuz, notaires à Reims.

Comparut en personne maistre Anthoine de Gomont, dem. à Chastel en Porcien, soy disant aagé de vingt trois ans et plus, disant comme le jour et d'acte de ces présentes, Anthoine Curaté, marchant, dem. à Chastel en Porcien, et Poncelet Waucher, laboureur, dem. à la cense de Bouyaulx ayant vendu et constitué, ung seul pour le tout, sans division et discution, envers maistre Pierre Patté, docteur en médecyne, le somme de quarente livres tz de rente perpétuelle, à prendre sur tous leurs biens et héritaiges, déclarez et specifflez ès lectres de constitution de ce faictes, et payable par chacun an, à deux termes et payemens en l'an, par esgalle porcion, assavoir Noël et Saint Jehan Baptiste, icelle rente constituée moyennant cinq cens livres tournois, qu'ilz en ont eu et receu dud. Patté. Néantmoings et combien que lesd. Curaté et Wauchier, ayent receu lad. somme et s'en soient obligez comme dit est, icelluy maistre Anthoine de Gomont a dit et déclarez, que ce que lesd. Curaté et Waucher se sont ainsy obligez, a esté pour luy faire plaisir, et lesd. deniers pour convertir à l'achapt de l'office d'esleu de Retheloys, aussy pour subvenir à son mariage, esquelz estatz il espère de bref parvenir. A ceste cause, led. Mr Anthoine de Gomont a promis, et promect de acquiter et desdommager lesd. Curaté et Waucher, de lad. obligation et constitution et ypotheque, ensemble de tous les despens indésiz, qu'ilz et chacun d'eulx en pouront avoir et encourir, en quelque sorte et manière que ce soit, et de ce leur en passer, pour la conservacion de leurs droiz, et pour leur descharge, telles obligations, promesses, et ypothèques d'héritaiges, qu'ilz trouveront cy après estre à faire ; lesd. Curaté et Waulcher présens ont requis acte à eulx octroyé, soulz ceste forme, par les notaires soubz criptz, ce jourd'huy dix huime jour de juing l'an mil Ve cinquante et quatre.

Signé : N. DEHUZ. — J. ANGIER.

18 Juin 1554. — J. Angier et N. Dehuz, notaires à Reims.

Comparurent en leurs personnes Anthoine Curaté, marchant, dem. à Chastel en Porcien, et Poncelet Wachier, laboureur, dem. à la cense de Bouyaulx, paroisse de Arnicourt, disant comme le jour et dacte de ces présentes, ils ayent vendu, constitué, assis et assigné, à hon. homme maistre Pierre Paté, docteur en médecyne, dem. à Reims, la somme de quarante livres tz de rente annuelle et perpétuelle, à prendre, par chacun an, sur tous leurs biens, à deux termes et paiemens en l'an, par égalle porcion, assavoir Noël et St Jean Baptiste, et ce moyennant la somme de cinq cens livres tz, qu'ilz en ont eu et receu dud. Paté, comme contenu est ès lectres de ce faictes, pardevant les notaires, soubzscriptz, dont, pour plus grande seuretté de paiement et continuacion d'icelle rente, maistre Ponce Jolynet, clerc, dem. aud. Reims, a affecté et ypothéqué, envers icelluy achepteur, une maison, audit Jolynet apparten. assise aud. Reims, rue de Tervagant, faisant coing d'une ruelle commune, d'une part, par derrière à damoielle Nicole....., aussi comme contenu est en icelle constitucion. Si recongnurent lesd. Anthoine Curaté et Poncelet Wachier, en considération de

(1) Documents obligeamment communiqués par Me Mandron, notaire à Reims.

ce que led. Jolynet a ainsy obligé, affecté et ypothéqué sad. maison, a esté pour leur faire plaisir, et à leur prière et requeste, affin de povoir recouvrer lad. somme, en laquelle led. Jolynet n'a aucun droit ou proffit. A ceste cause ont iceulx Curaté et Wachier, promis et promectent, par ces présentes, par leur foye, soubz l'obligation, l'un pour l'autre, et chacun d'eulx pour le tout, sans division et discution, de leurs corps et biens, de acquiter desdommayer et rendre quite et indempne led. Jolynet dud. ypothèque, et ensemble de tous les despens, dommaiges et interestz, qu'il en peut avoir et encourir, de quelque sorte et manière que ce soit, s'il en est aucunement poursuivy ou inquiété, aussi de descharger ou faire descharger icelle maison dud. ypothèque, toutes, et quanteffoys qu'ilz en seront requis, sans y déffaillir, sur peyne.

Fait le XVIIIe jour de juing, l'an mil Ve cinquante et quatre, pardt nous notaires royaulx.

Signé : N. Dehuz. J. Angier.

LE PROTESTANTISME
DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE
JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES
(SUITE)

Avant de continuer la suite de nos recherches sur le protestantisme, nous devons signaler les erreurs, les omissions et les fautes que nous avons relevées dans l'article précédent, inséré dans les numéros 1 et 2 des mois de novembre et décembre 1904.

Ainsi, à la page 4 de cet article, ligne 13, par suite d'une erreur de lecture et d'une étourderie incompréhensible, nous avons dit que Louis d'Estivaux avait épousé Philippe de Van der Haven, tandis que nous aurions dû dire Philippe de Vaudrevart, sans doute la fille de Jean de Vaudrevart, seigneur de Villers (1), dit Ch. Villet, et nous ajouterons de Lamoncelle, fief à cette époque de la principauté de Sedan.

A la ligne 30 de la page 14, nous avons commis une omission que nous tenons à réparer :

Lorsque Louis d'Estivaux, gouverneur de la ville et de la souveraineté de Sedan, mourut en 1598, il eut pour successeur dans ses charges Gilles de la Hayrie qui gouverna Sedan et la principauté jusqu'en 1600. Ce n'est qu'à cette époque qu'Antoine de la Marche des Comtes le remplaça dans son gouvernement (2).

(3) Corrections à faire.

(1) J.-C. Villet : *Les La Marck et les deux Turenne*, p. 158.
(2) Communication de M. E. Henry.
(3) Page 5, ligne 31 : il faut lire Pierre Legras et non Pierre Legros.
Page 6, ligne 4 : lire Ventollé et non Ventolla.
Page 11, ligne 20 : lire Fermont et non Fennemont.

XIII

Création de quelques autres églises.

Mais avant de les citer, parlons d'une autre église, située à l'extrémité de l'Argonne, l'église de Nettancourt (1), et empruntons à M. le Pasteur Dannreuther les renseignements intéressants qu'il a donnés sur son histoire. Créée dès 1561, elle ne fut supprimée qu'à la révocation de l'Edit de Nantes et fut relativement importante puisque l'évaluation faite par l'Intendant de la province, en 1682, fixe à 400 le chiffre des religionnaires qui la fréquentaient. Si la liste des pasteurs qui la dirigèrent présente quelques lacunes, elle donne le nom d'un pasteur remarquable par la longue durée de son ministère, celui de Henri de Campdomère, qui y prêcha la parole de Dieu pendant plus de soixante ans. On trouve ensuite Pierre Serval en 1665, et enfin Isaac Jacquelot, qui fut le dernier ministre de 1678 à 1685 et qui se réfugia ensuite à Bâle, où il devint pasteur de l'église française.

Revenons maintenant à nos contrées.

A côté de ces églises et de ces centres de protestantisme, nous en trouvons d'autres, surtout pendant les premières années qui ont suivi l'établissement de l'Eglise de Sedan, qui paraissent avoir été assez importants pour que le Consistoire reconnut la nécessité d'y nommer un pasteur. Nous nous sommes promis de revenir sur ce sujet. Cependant nous avons bien peu de détails sur ces faits et la plupart des renseignements qui les concernent nous manquent.

C'est, avant 1571, l'église du Chastelet-lez-Ardennes avec Bernardin de Codur comme ministre (2). Mais cette église créée dans une seigneurie appartenant alors à Antoine de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, qui en avait hérité de son frère utérin, Antoine de Croy, ne dura pas longtemps ; car, après l'assassinat du marquis, lors de la Saint-Barthélémy, toutes les terres provenant du prince de Porcien furent mises en vente. Aussi voit-on Bernardin de Codur revenu à Sedan en 1573 (3).

C'est Simon Collot, désigné comme ministre à Grandpré (4), à la même époque (1574) mais qui, en présence de l'espèce d'indifférence témoignée par le comte de Grandpré pour les

(1) Nettancourt, canton de Revigny (Meuse).
(2-4) *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 3e série, 9e année, 15 mars 1900.
(3) E. Henry : *op. cit.*

intérêts protestants, fut envoyé comme pasteur à Falaise en 1581 et se retira à Metz après la prise de Jametz (1).

C'est Jean Cousin, pasteur à Boureuilles (1571) (2), près de Varennes, puis dans cette ville (1572), qui également après la prise de Jametz se retira à Sedan (3). Il avait, comme lecteur à Varennes, Adrien de Nancel, dont une fille, Marie, fut baptisée le 6 septembre 1587 (4). C'est Pierre Viriot, ministre à Severy, que le *Bulletin historique du protestantisme* identifie avec Sivry-lez-Busancy, Sivry-en-Argonne, qu'on pourrait aussi identifier avec Sivry près Sainte-Menehould, et où se tint, quelle que soit la localité, le synode de Champagne du 13 août 1581 (5).

C'est, comme ministre à Vouziers, en 1571 et en 1572, Vital Massin ou Vital Tourillon, car il était connu sous ces deux noms (6), qui fut ensuite ministre à Vitry-le-François et qu'on retrouve plusieurs fois, de 1580 à 1593, à Sedan où il s'était marié (7). Rappelons que la seigneurie de Vouziers appartenait alors à la famille de Sorbey.

Mais ces églises ne paraissent pas avoir duré longtemps, et leurs pasteurs semblent avoir reçu bientôt d'autres destinations. Nous constatons toutefois que ce mouvement d'expansion persiste et se poursuit, car la *France protestante* nous signale, vers cette époque, Nicolas de Vaux comme ministre à Léchelle. M. E. Henry nous donne quelques renseignements sur ce pasteur : né à Géromont en 1581, il mourut à Sedan en 1636, à l'âge de 55 ans. Il est qualifié, dit-il, du titre de ministre de Léchelle, mais il est à supposer qu'il n'y resta pas longtemps, puisqu'en 1611 il était étudiant à Genève et qu'en 1620 il était pasteur à Laon. C'est donc entre ces deux dates qu'on peut placer son séjour à Léchelle : cette seigneurie appartenait alors à un fervent religionnaire, Antoine de la Marche des Comtes, seigneur de Saint-Loup-aux-Bois et de Léchelle, par suite de son mariage avec Anne de Maucourt, dame de Léchelle. Nicolas de Vaux y eut-il un successeur ? Nous l'ignorons (8).

Un peu plus tard, nous trouvons Daniel de Lambermont, fils de Pierre de Lambermont, maître-chirurgien à Sedan, comme ministre à Sorcy-Bauthémont ; il meurt à Francheval, en 1674, à l'âge de 33 ans (9).

(1-3-7-8-9) E. Henry : *op. cit.*
(2-5-6) *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, etc.
(4) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

Nous trouvons plus tard encore, en 1675, René Desmoulins, ministre en l'église de Villers-devant-Mézières, fils de Jean Desmoulins, procureur et notaire royal à Sedan, et de Marie Canelle, qui épousa, le 8 juillet, par contrat de mariage, damoiselle Anne Picart, fille de défunt noble homme Nicolas Picart, demeurant à Vitry-le-François, et de Perette Wiriot (1).

Puis Zacharie Billot, fils de Jean, avocat en parlement, conseiller ordinaire de police à Sedan, qui est ministre à Primat et se marie, en 1679, avec Marie, fille du pasteur Gédéon Chéron (2).

Gédéon Chéron, ministre de la parole de Dieu en l'église d'Imécourt et de Verrières, faisait l'acquisition, le 1er août 1630, par devant Me Lamorlette, notaire à Raucourt, de parts d'héritage sur le territoire de ladite localité.

Le 6 juin 1642 il résidait à Sedan et faisait une déclaration d'héritages et de propriétés, situés ban et finage de Raucourt et Haraucourt, dépendant de la cense appelée anciennement d'Olizy (3).

Terminons enfin par Jean Péron, ministre à Villers-le-Tourneur, en 1681, auprès du seigneur le baron d'Auger (4).

Ces deux derniers ministres paraissent avoir exercé leurs fonctions jusqu'au moment de la révocation de l'Edit de Nantes.

XIV

Les seigneurs de Villers-le-Tourneur : familles de Frasnel et d'Auger.

Ce baron d'Auger, qui fut le dernier seigneur de Villers-le-Tourneur avant la révocation de l'Edit de Nantes, nous amène à parler de cette seigneurie et d'une famille noble de Lorraine (les de Frasnel, dit Jeantin, les de Fresnel selon O. de Gourjault), qui la possédait pendant le XVIe siècle.

On trouve en effet de 1518 à 1529 comme seigneur de Villers-le-Tourneur et en partie de Jandun, Vence, Crèvecœur, Ferry de Frasnel, chevalier, fils de Philippe II, seigneur de Louppi-sur-Loison, près Jametz.

De 1529 à 1534, la seigneurie est partagée entre Hugues d'Aulnoy, de Launoy le jeune, Jehan de Launoy le vieux et ses enfants mineurs, mais en 1535 Ferry semble être seul seigneur (5).

(1-3) Inventaire-sommaire des archives départementales, t. III, E. Actes de Me Marchant, notaire à Mézières, E, familles.
(2-4) E. Henry : *op. cit.*
(5) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

« Ses armoiries, dit Jeantin, ont la couleur du champ de Sorbey (azur), ses trois bandes sont émaillées des castelets Trichastiaux (or) et le lion qui meuble son écu est de la même armorisation » (1).

Son fils Claude, escuyer, lui succéda ; il est seigneur de Louppi aux deux chasteaux, de Sivry, Villers-le-Tourneur, et porte-enseigne de la compagnie du seigneur de Sedan. Il avait épousé Jehanne d'Eltz, fille de Bernard d'Eltz, sire d'Othanges et de Bonne de Villers de Beaumont, dame de Scy. Elle lui avait apporté Bellefontaine, près Beaufort. Un bâtard, Jean de Villers, s'y était fait construire une tour forte appelée la *Belle Tour* (2). En 1541, il demande mainlevée pour Villers-le-Tourneur à lui échu par le décès de Ferry de Frasnel, chevalier, seigneur de Louppi et de Villers.

En 1543, il fait acte de foi et hommage pour Villers-le-Tourneur. Le roi, en récompense de ses services, lui donne le revenu des fiefs de Boureuilles et Baulny, en la prévôté de Sainte-Menehould, appartenant aux seigneurs de Malbert (Malberg) qui sont au service de l'Empereur et portent les armes contre lui à Longwy en Lorraine (2 mai 1543).

Le 4 décembre 1571, par devant Claude Godet, etc., Haut et Puissant seigneur Gilbert d'Apchon, seigneur de Mont-Regnard, chevalier de l'Ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou, et Françoise Frasnel, sa femme, prouvent que les terre et seigneurie de Villers-le-Tourneur à eux appartenant à cause de la dot de la dite Damoiselle de Frasnel, mouvantes du Roy, à cause de Sainte-Menehould, ont été saisies le 29 août dernier par faute d'hommage. Gilbert d'Apchon fait acte de foi et d'hommage (3).

Françoise de Frasnel était la fille de Claude qui, en 1584, laissait Louppi aux mains de ses enfants et petits-enfants, savoir : Claude II, décédé, ne laissant que des enfants mineurs, Adolphe, chevalier de Louppi, dit le capitaine Louppes, Claude-Guillaume, Françoise, épouse de Gilbert d'Apchon, que nous venons de voir, etc.

Nous ne parlerons pas de cette époque ni des années dramatiques qui la suivirent, du siège et de la prise de Jametz par les Lorrains, des guerres religieuses et des combats qu'elles amenèrent presque chaque jour entre les Ligueurs et les

(1-2) Jeantin : *Manuel de la Meuse ;* art. Louppi.
(3) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

Protestants. Le capitaine Louppes y figurait le plus souvent : à Montfaucon, à Saint-Juvin, à Beaumont où Turenne fut blessé et Simon de Pouilly fait prisonnier, au siège de Dun au commencement de décembre 1592 où il se trouvait avec des Autels, de Morgny, de Vandy, de Courmont, d'Esquencourt et bien d'autres (1). Ces faits, dit Jeantin, expliquent la sentence de mort portée contre Adolphe de Frasnel qui avait livré Dun à Turenne, sentence suivie de la confiscation de son patrimoine, et comment malgré les lettres de grâce octroyée, le 18 juin 1596, cette famille complètement ruinée disparut de Louppi (2).

Après cette digression sur la famille de Frasnel qui posséda au XVIe siècle la seigneurie de Villers-le-Tourneur, revenons à la famille d'Auger.

Elle remontait au moins à la fin du XVIe siècle, car on trouve dans les registres protestants des archives du tribunal de Sedan, à la date du 2 janvier 1582, le baptême de Claude, fille de Jean de Muciffet, de Saint-Menges, et de Jacqueline Auger, dont Jean de Boutillac et Claude de Boutillac, ont été parrain et marraine (3).

M. E. Henry cite, dans son ouvrage, le mariage bénit par le pasteur Gantois, le 20 octobre 1596, de Jeanne d'Auger, fille de défunt Oger d'Auger, seigneur de Pocquenci, avec Marc de Loppes, écuyer, capitaine d'une compagnie de chevau-légers qui déjà auparavant, le 28 octobre 1593, étant gouverneur de Dun, avait présenté au baptême avec Philippe de Vaudrevart comme marraine, Auguste, fils de Jean Erard, ingénieur du Roy, et de damoiselle Barbe de Reims (4).

Si on compare les noms presque semblables de ces deux capitaines, Marc de Loppes et le capitaine Louppes, l'identité de l'époque à laquelle ils vivaient et de quelques faits dans lesquels ils figurent, on peut se demander, non sans motif plausible, s'ils ne sont pas un seul personnage.

En 1612, Gallois d'Auger, écuyer, seigneur du Croizet et de Lenclos (5), est capitaine et enseigne d'une compagnie de gens de guerre à pied au régiment de Champagne (6).

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. V.
(2) Jeantin : article cité.
(3) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants.
(4) E. Henry : *op. cit.*
(5) Lenclos, section de Rimogne, canton de Rocroy. Il y avait un château vendu en 1526, dit M. Meyrac, pour aider au rachat de François Ier, prisonnier à Madrid, et acheté à cette époque par M. d'Auger, seigneur du Croizet. (A. Meyrac : *Géographie illustrée des Ardennes*).
(6) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

Vers cette époque, Jean d'Auger, capitaine à Sedan, épousait Marie de Veyne, fille de Jacques de Veyne, pasteur à Sedan ; elle mourut en 1644. Son frère, Jacques de Veyne, écuyer, secrétaire du duc de Bouillon en Hollande en 1634, était seigneur de Villers-le-Tournenr qui n'appartenait plus alors à la famille de Frasnel. Il fut anobli au mois de juin 1643 (1).

Le 15 mars 1639, Jean Dauger, sieur de la Verdure, capitaine de la garde du château de Sedan, y demeurant, et Jean Galopin, marchand, demeurant à Charleville, s'engageaient, par acte passé devant Me David, notaire à Charleville, à livrer dans le délai de dix jours, en la ville de Sedan, pour Sa Majesté, la quantité de 963 paires d'armes de carabine, à raison de 11 livres la paire (2).

Jean d'Auger fut la tige de la branche des d'Auger, seigneurs de Manimont, dont nous allons parler : mais auparavant poursuivons la suite des seigneurs de Croizet et de Lenclos.

Ils étaient peut-être frères de Jean d'Auger, ce Nicolas d'Auger, seigneur du Croizet et de Lenclos, époux d'Antoinette de Launois, et ce Philbert d'Auger, marié à Louise Roger, qui habitait également Lenclos (3).

En 1654, Antoinette de Launois, devenue veuve, mariait à Gérard Gibaud, lieutenant en la prévôté de Rocroy, sa fille Françoise qui, à la mort de son époux, se remariait avec Louis Du Mortier, écuyer, lieutenant dans le régiment de Condé (4).

Le 5 juin 1663, Messire Philippe Dalandhuy, écuyer, seigneur d'Herbigny, demeurant à Baalons, épousait Catherine, fille de Philbert d'Auger. Dix ans plus tard, en 1675, il avait quitté Baalons pour habiter Logny-Bogny (5).

En cette même année 1675, Philbert d'Auger, demeurant en son château de Lenclos, mariait une autre de ses filles, Jeanne, à Jean Froment, garde scel en la chambre d'Aubenton, fils de Nicolas Froment, marchand à Baumé, et de Jeanne d'Ambraine. La mariée était assistée de Robert d'Auger, son frère, et de Philippe Dalandhuy, son beau-frère (6).

Mais il nous faut revenir à Jean d'Auger et à la branche des d'Auger, seigneur de Manimont, dont il est le chef. M. Sénemaud a publié une biographie fort intéressante (7) sur cette famille qui

(1) Inventaire-sommaire des archives départementales, t. III, déjà cité.
(2) E. Henry : *op. cit.*
(3-4-5-6) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(7) Sénemaud : Biographie des comtes et barons d'Auger, *Revue historique des Ardennes*, t. VI, p. 309.

fut surtout militaire et compta parmi ses membres non seulement des officiers supérieurs, mais encore sept généraux. J'ai largement puisé dans cette biographie, au moins en ce qui concerne l'époque que j'étudie.

Le premier dont il retrace la vie est précisément Jean d'Auger, époux de Marie de Veyne, capitaine au château de Sedan, et qu'on avait surnommé la Verdure, d'après ce que rapporte M. E. Henry. Capitaine en 1638 au régiment, colonel-général de la cavalerie, il fut nommé lieutenant-colonel du régiment de Vandy en 1645, gouverneur de Jametz en 1652, maréchal de camp en 1653. Blessé dans un combat près de Montmédy, il fut anobli au mois de mars 1658 (1).

Il eut comme fils Guy-Aldonce d'Auger. Capitaine au régiment de Nettancourt en 1643, capitaine au régiment de cavalerie de Turenne en 1651, major du régiment, colonel-général de cavalerie en 1661, mestre de camp de cavalerie en 1667, chef du régiment de cavalerie de son nom en 1671, il servit d'abord sous Turenne, puis avec le Roi en 1672 et sous Condé en 1674. Il commanda ensuite la cavalerie qui servait sur la frontière de la Champagne, fut créé brigadier, puis passa à l'armée du maréchal de Créquy en 1679 et fut promu maréchal de camp, le 29 juillet 1683. Après la mort du sieur de Lançon (Jean de Pouilly), il fut nommé gouverneur de Mézières le 5 mars 1685 et promu lieutenant-général le 24 août 1688. Il fut tué au combat de Leuze le 19 septembre 1691. Il était à sa mort seigneur de Manimont, de Mazerny et de Villers-le-Tourneur et avait épousé Marie du Vidal qui lui donna comme enfants :

Louis d'Auger ;

Jacques d'Auger, écuyer de Sa Majesté, entré au service en 1681, devenu maréchal de camp le 1er février 1719 et mort le 20 novembre 1724 ;

Une fille, Marguerite, mariée à Daniel du Han ; nous la retrouverons (2).

Le 23 février 1692, par bail passé devant Me Dugard, notaire à Montigny, Marie Duvidal, veuve du nommé Guy-Aldon Dauger, vivant lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur des ville et citadelle de Mézières, seigneur de Villers-le-Tourneur, Mazerny, Neuvisy, Manimont et autres lieux, la dite dame

(1) *D'azur à la fasce d'or.*
(2) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

demeurant au château de Villers, tant en son nom que comme mère, tutrice et ayant la garde noble de Louis Dauger son fils, et se faisant et portant fort pour Messire Jacques Dauger, chevalier, seigneur de Villers, son fils, l'un des exempts des gardes de Sa Majesté, et encore pour Marguerite Dauger sa fille, loue à Picart, laboureur à Gruyères, le château de Villers avec ses droits seigneuriaux, pour neuf années, moyennant 2,200 livres par an (1).

Le supplément de l'*Armorial de l'Election de Rethel,* comprenant le bureau de Sedan, fait figurer, à la date du 27 janvier 1698, le nom de Marie du Vidal, veuve d'Auger, lieutenant-général des armées du Roy, gouverneur de Mézières (2).

Par bail passé par Me Dugard, notaire à Montigny, le 14 janvier 1695, damoiselle Philippe Dauger, demeurant à Mazerny, loue à Claude Gaudelot, laboureur à Jandun, une ferme audit Jandun, pour six années, moyennant 66 livres par an (3).

Le 13 décembre 1696, toujours en présence du même notaire, a lieu le partage des seigneuries de Manimont, Villers-le-Tourneur, Neuvisy et Mazerny, provenant de la succession de feu Guy-Aldon Dauger, marquis et seigneur desdits lieux, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur des ville et citadelle de Mézières, entre dame Marie Duvidal, sa veuve, d'une part, et Messire Jacques Dauger, l'un des exempts des gardes du Roi, chevalier, seigneur desdits lieux, Messire Daniel Duhan, seigneur de Crèvecœur, Jandun, Barbaise et autres lieux, capitaine au régiment de Béarn, et dame Marguerite Dauger, son épouse, et aussi Louis-Philippe Dauger, capitaine de cavalerie au régiment de Fienne, demeurant à Villers, d'autre part (4).

Le même notaire rédige encore, le 14 juillet 1700, le bail fait par Messire Jacques Dauger, chevalier, seigneur de Villers-le-Tourneur, l'un des exempts des gardes du Roi, à Hubert Martin, notaire royal à Saint-Loup-aux-Bois, de la terre et seigneurie de Villers, pour neuf années, moyennant 2,250 livres par an (5).

Le 2 mars 1704 a lieu le contrat de mariage de Benjamin de Chartongne, chevalier, seigneur d'Arsonville, capitaine au régiment de cavalerie de Bourbon, chevalier de Saint-Louis, avec damoiselle Renée-Thérèse Dauger (6).

(1) Inventaire-sommaire des archives départementales, t. III, déjà cité.
(2) Sénemaud : *Armorial de l'Election de Rethel; Revue historique des Ardennes*, t. VI, p. 129.
(3-4-5) Inventaire-sommaire des archives départles, t. III ; actes des études de notaires.
(6) Inventaire-sommaire des archives départementales, t. III ; familles.

Enfin, le 28 avril 1706, Me Dugard procède à la vente par Messire Jean de Saint-Vincent, chevalier, seigneur de Létanne, Marvaux et autres lieux, et Jeanne-Marguerite de Mouzay de Tassigny, son épouse, et Messire Gabriel de Saint-Vincent, seigneur dudit Marvaux et autres lieux, et dame Louise de Hezecques, son épouse, à Messire Louis-Philippe Dauger, seigneur de Neuvizy et autres lieux, demeurant à Mazerny, maître de camp de cavalerie et exempt des gardes du corps du Roi, de tous les immeubles appartenant aux vendeurs à Neuvizy, pour le prix de 4,000 livres et de 200 livres de francs vins (1).

Tous les membres de cette famille d'Auger étaient en grande majorité protestants et tous ou presque tous abjurèrent au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, ainsi que le constate le procès-verbal de la visite des églises du doyenné de Vallage, faite en 1689, et qui à propos de Villers-le-Tourneur, renferme la mention suivante : « il n'y a point d'hérétiques « depuis l'abjuration de M. d'Oger, de celle de sa femme et de « sa famille » (2).

Je me demande néanmoins si on doit rattacher à cette famille une dame, Elisabeth Oger, veuve d'un sieur de Villette, fugitive de Sedan avec ses enfants. Son nom est inscrit sur l'état général des protestants français de Champagne et de Brie, fugitifs en 1685 (3).

Terminons enfin nos renseignements sur cette famille en disant qu'en 1720 dame Marguerite d'Auger, veuve du sieur de Crèvecœur, habitait Mazarin (Rethel) (4).

FAMILLE DU HAN

Ces derniers renseignements nous amènent à parler de la famille du Han qui, à l'époque du mariage de Marguerite, possédait la seigneurie de Crèvecœur.

Originaire de l'Artois, maintenue par arrêt du Conseil d'Etat du 7 mai 1668 et par Caumartin au mois d'août de la même année, elle portait : *Tiercé de fasce, d'or à deux quintefeuilles ; de 9 à 6 losanges d'argent, d'argent à trois merlettes bien ordonnées de sable.*

(1) Inventaire-sommaire des archives départementales, t. III ; actes des études de notaires
(2) Archives de la Marne, série G ; archevêché de Reims, G 280.
(3) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs nouveaux convertis et condamnés.
(4) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

Le premier membre que nous connaissions remonte à l'année 1519. On trouve, à cette date, dans les notes d'Olivier de Gourjault, la mention suivante : « honoré homme et saige maistre Jehan « du Han, licencié ès loiz, et Perette, sa femme, demeurant à « Mézières » (1).

Une branche de cette famille possédait sans doute, au milieu du XVIe siècle, la seigneurie d'Aire, car il est question des actes de foi et d'hommage rendus au comte de Rethel, le 15 juillet 1572, par Didier de Caumont et Aléaume de Bournonville, à cause de la seigneurie d'Aire, à eux appartenant du fief de damoiselles Madeleine et Jeanne du Han, leurs femmes (2).

Mais revenons à Maistre Jehan du Han : il est à présumer, quoique nous ne puissions l'affirmer, qu'il était le père de Gilles du Han, notaire à Sainte-Menehould, puis bailli de Sedan en 1555.

Gilles eut un fils, Jean, bourgeois de Sedan, puis notaire à Francheval, marié à Suzanne Legros, qui fut le père de Jean du Han. Celui-ci, né à Sedan, fut régent de la troisième classe du collège et mourut en 1620. Il avait soutenu, sous la présidence de Tilenus, le 24 juillet 1608, une thèse intitulée : *De potestate ecclesiæ in dejudicandis controversiis Fidei,* qu'il avait dédiée à Jean de Boutillac, seigneur de Resson, Pargny, Doux, Poix, Mazerny, etc., gouverneur de Maubert-Fontaine.

Abraham du Han, son fils, professeur de Philosophie à l'Académie, docteur en médecine, auteur de l'*Hydrogéomantie sedanaise,* était né en 1613 et mourut en 1653, à l'âge de 40 ans. Il avait épousé à Balan, le 8 juin 1636, Elizabeth Donaldson, morte le 26 juin 1667, à l'âge de 50 ans, et fille de Gautier Donaldson, docteur en droit, principal du collège de la Rochelle, et d'Elisabeth Goffin (3). Abraham du Han eut de son mariage plusieurs enfants, entr'autres : un fils, Jean, baptisé le 30 mai 1645, qui eut pour parrain et marraine, Jean de Vassinhac, sieur de Valigny, d'Imécourt, et Anne de Vaudin, sa femme ; un autre fils, Claude, baptisé le 5 avril 1653, qui eut pour parrain M. d'Inau (Inor), représentant M. d'Imécourt, et pour marraine Mademoiselle de Voncq ; et une fille, Claude du Han, que nous trouvons, le 26 avril 1676, comme marraine avec Jean-Bernard, fils de M. d'Imécourt comme parrain, au baptême de Jeanne-Claude,

(1-2) Marquis O. de Gourjault ; notes citées.
(3) E. Henry : *op. cit.*

fille d'Abraham Colas, lieutenant de fusiliers de la compagnie de M. de Termes (1). La présence de ces parrains et de ces marraines dans ces actes religieux témoigne des bons rapports qui existaient entre ces familles.

Il nous est difficile de suivre la filiation de la famille du Han jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les renseignements nous manquent à ce sujet.

Nous trouvons cependant, à la date du 1er août 1666, Messire Jean Duhan, conseiller d'Etat et secrétaire de la province du Limousin, entretenu par Sa Majesté, seigneur de Jandun, Vence et Crèvecœur qui donne à bail, en l'étude de Me Robert Pillier, notaire à Jandun, à Poncelet Bourquelot, laboureur, et à Marie Salmon, sa femme, habitant ledit Jandun, toutes les terres labourables appartenant audit seigneur, sur les ban et terroir de Vence et Crèvecœur, pour trois années, moyennant 75 livres par an (2).

Nous pouvons aussi nous demander, s'il était le fils d'Abraham, ce Jean du Han que nous trouvons comme secrétaire de Turenne en 1668. Celui-ci l'honorait de son amitié et lui en donna la preuve en insistant auprès de Caumartin pour le maintien de la famille du Han sur le rôle de la noblesse de Champagne (3).

Le 15 décembre 1682, a lieu le baptême de Marguerite, fille de noble homme Philippe Croyé, capitaine de la jeunesse de Sedan, y demeurant, et de damoiselle Rachel Leblanc, sa femme, ses père et mère, dont le sieur Philippe du Han, écuyer, seigneur de Jandun, et dame Marguerite Leblanc, femme de M. de Saint-Eloy, ont été parrain et marraine. Ladite Marguerite Leblanc représentée par damoiselle Suzanne de Moranvillers, femme de Messire Pierre Leblanc, écuyer, conseiller au Présidial de Sedan (4).

En 1685, lors de la révocation de l'Edit de Nantes, on comptait Suzanne du Han parmi les fugitifs de Sedan. Nous n'avons pas d'autre renseignement sur elle (5).

En 1686, Philippe du Han, seigneur de Jandun, conseiller d'Etat, que nous avons vu figurer comme parrain à Sedan en 1682, n'ayant pas voulu abjurer, fut mis à la Bastille. Cependant ayant pu recouvrer sa liberté, il quitta la France, en 1687, pour

(1-4) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants ; baptêmes.
(2) Archives des Ardennes. — Inventaire-sommaire, t. III, E, études des notaires.
(3) Ed. de Barthelémy : *Indicateur nobiliaire de Champagne.*
(5) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.

aller à Berlin. Il avait épousé Marie d'Auger, sœur de Marguerite dont nous avons parlé et que nous retrouverons, et fille du gouverneur de Mézières et de Charleville. Celle-ci vint peu après le rejoindre avec son fils Charles-Egide (1), et d'après une communication de M. le baron de Finfe, avec ses fils Jacques-Gilles (Charles-Egide), né à Jandun le 14 mars 1685, et Louis-Philippe, baptisé à Jandun le 13 mai 1686 (2). Il passa également en Prusse, y devint premier colonel du régiment de Holstein-Gottorp, puis général-major. Ces deux frères moururent sans postérité, l'aîné le 3 janvier 1746 (3).

On trouve plusieurs fois, à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, le nom de du Han dans des actes notariés.

Le 10 octobre 1693, Messire Jacques Duhan, seigneur de Jandun et autres lieux, demeurant en son château de Dommery, tant en son nom que pour Messire Daniel Duhan, aussi seigneur de Jandun, capitaine au régiment de Béarn, donne à bail, en l'étude de Me Dugard, notaire à Montigny, à Nicolas Dromart, meunier à Thin-le-Moûtier, le moulin banal de Jandun, appelé le moulin Pignollet, pour neuf années, moyennant 450 livres par an (4).

Le 11 décembre 1700, les deux frères, Jacques et Daniel Duhan, seigneurs de Jandun et autres lieux, demeurant à Dommery et à Mazerny, louent en la même étude, la terre et la seigneurie de Jandun et ses dépendances, pour neuf années, moyennant 1,000 livres par an (5).

Mais retournons un peu en arrière et constatons qu'en 1693 Daniel Duhan, fils de Jean Duhan, et de Marthe Croyé, d'une famille protestante de Sedan, morte au mois de décembre 1682, était chevalier, seigneur de Jandun et de Mazerny. Capitaine au régiment de Beauce, il avait fait la campagne du Piémont et habitait alors Villers-le-Tourneur. Epoux de Marguerite d'Auger, la sœur de Marie d'Auger que nous avons vue, il avait fait bénir son mariage par un ministre du saint évangile : il se convertit plus tard et fit confirmer son mariage dans une église catholique de Reims, le 26 novembre 1701. Il avait eu à cette époque trois enfants : Jacques-Guy-Aldonce, baptisé le 22 février 1699, Marie, morte le 27 décembre 1699, et Louise-Marguerite, morte le

(1) *La France protestante*, 1re édition, t. IV, p. 381.
(2) Communication de M. le baron de Finfe, de Saint-Pierremont.
(3) *La France protestante*.
(4) Inventaire-sommaire des archives départementales, t. III, études des notaires.
(5) Inventaire-sommaire des archives départementales, études des notaires.

6 septembre 1700. Jacques-Guy-Aldonce Duhan de Crèvecœur, seigneur de Mazerny, Manimont et Poix, épousa Claude de Failly.

A la même époque, Jacques Duhan, chevalier, seigneur de Jandun et de Savigny, habitait son château de Dommery.

En 1705, à propos d'un procès survenu entre Jacques Duhan, écuyer, seigneur de Jandun, demeurant à Dommery, Daniel Duhan, son frère, seigneur de Jandun et de Mazerny, capitaine de grenadiers au régiment de Béarn, et Robert de Wignacourt, écuyer, seigneur de Pierrepont, Touligny et autres lieux, pendant au siège ducal de Mazarin, les deux parties choisirent comme arbitres René de Villiers, seigneur de Barbaise, et Henry de Beaumont, seigneur de Clavy. Robert de Wignacourt fut condamné à payer à Duhan 350 livres (1).

Quelques années plus tard, en 1714, Jacques-Gilles Duhan était seigneur de Leffincourt par sa femme, Marie de la Tranchée, héritière de dame Marie-Anne du Vidal. Il était seigneur de Voncq en 1728.

Enfin, en 1723, Gilles-Jacques Duhan, seigneur et baron de la terre et seigneurie de Broyes, demeurait au château de Dommery (2).

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette famille (3).

(A suivre). Dr J. Jailliot.

---

(1) Inventaire-sommaire des archives départementales, t. III, familles.

(2) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

(3) Nous pouvons toutefois ajouter, d'après une obligeante communication de M. E. Henry, qu'à notre connaissance, le dernier héritier du nom de Duhan dans nos contrées, Auguste-Marie Duhan, né à Mazerny, le 9 avril 1791, capitaine de cavalerie au régiment de Monsieur, fut tué malheureusement d'une balle qui le frappa au front, par son cousin Louis, comte de Broyes, le 22 février 1817, dans un duel qui eut lieu au matin, dans la promenade du Petit-Bois à Charleville. Ce duel reconnaissait pour cause une altercation survenue la veille, entre les deux cousins, à un bal donné à la Préfecture.

Auguste-Marie Duhan était fils d'Alexandre-Louis Duhan, chef d'escadrons de cavalerie, né à Mazerny, le 24 avril 1757, mort à Charleville, le 15 février 1825 ; le petit-fils de Jacques-Guy-Aldonce Duhan de Crèvecœur, seigneur de Mazerny, Poix, Manimont, né à Mazerny, le 21 février 1699 ; enfin l'arrière-petit-fils de Daniel Duhan de Crèvecœur, écuyer, seigneur de Jandun, et de Marguerite d'Auger.

Il avait une sœur qui avait épousé à Charleville, le 31 juillet 1811, François-Louis, comte de Wignacourt.

Le père du comte de Broyes, Claude-Antoine-Marie Barbin, décédé à Charleville, le 20 février 1831, avait épousé à Jandun, le 13 décembre 1785, Marie-Louise-Elizabeth Duhan, morte à Charleville, le 20 novembre 1847. C'est de ce mariage que naquit Louis, comte de Broyes, né à Autry, le 11 novembre 1789.

A l'extinction de la branche seigneuriale de Jandun, il hérita de cette terre, en habita le château et y mourut le 14 mai 1873.

CHRONIQUE

I. Biographies ardennaises de la Révolution et de l'Empire.

Les deux volumes du *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire* (1789-1815), par le Dr Robinet, Ad. Robert, Le Chaplain et autres (Paris, Librairie historique), contiennent de nombreuses biographies ardennaises inédites ou peu connues.

Nous citerons les suivantes :

Alein (F.-M), agent du Trésor, né à Mouzon, anobli en 1811, candidat au Corps législatif.

Bara (J.-B.), notaire à Vrizy en 1789, membre du Tribunat, né à Charleville le 21 septembre 1761 ; son portrait a été donné au Musée de Sedan en 1903.

De Beffroy (Louis-Paul), général de brigade en Vendée, né à Germont le 11 août 1737 (1).

Blondel (Jacques), député des Ardennes à la Convention, né à Reims en février 1749, mort à Charleville le 8 avril 1813.

Bournel (Jean-François), député des Ardennes à la Législative, né à Rethel le 23 février 1740.

Brafault (M.-Nicolas), député de Châtellerault pendant les Cent Jours, né à Margut le 4 février 1771.

Charbonneaux (André), sous-préfet de Parthenay, né à Lonny le 2 juillet 1758.

Choisy (dit d'Arcefay) (J.-B.), député de Châlons-sur-Marne en 1789, né à Sery le 17 août 1742.

Cochelet (Adrien-P.-Barth.), député de Charleville, sa ville natale, en 1790.

Cochelet (Adrien-Jules-Louis), fils du précédent, né à Charleville, préfet de la Meuse.

Damourette (Louis), député en 1791, né et mort à Challerange.

Dardenne (Charles-Ambroise), général de brigade, né à Mairy le 26 octobre 1756.

Desliars (Auguste-Jacques), député des Ardennes en 1791, né le 21 septembre 1754 à Mézières et non à Sedan.

(1) On trouvera dans la *Vendée patriote*, par Chassin, t. III, p. 144, la biographie du général de Beffroy ; dans le même ouvrage celle du général Legros, et dans le t. Ier, même ouvrage, celle du général Nouvion, né à Mézières.

Desrousseaux (Joseph-Auguste), député des Ardennes 1813-1816, né à Sedan le 27 juillet 1753, mort à Vandières (Marne) le 20 janvier 1838. Il était frère puîné du maire de Sedan, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1794.

Dourthe (J.-B.), député de Sedan en 1789, né le 8 octobre 1738, mais non pas à Sedan, comme le dit à tort ce *dictionnaire*.

Du Han de Crèvecœur (Pierre-Nicolas-Louis), né à Mazerny le 25 mars 1745, député suppléant en 1789, mort à Charleville.

Duvigneau (Bernard-Etienne-Marie dit Achille), général de brigade en l'an III, né à Mézières le 19 septembre 1770, mort à Paris en 1827.

Estagniol (Nicolas-Louis d'), député de Sedan en 1789, né à Sedan le 8 mars 1741, mort à Paris le 22 juillet 1823.

Failly (Pierre-Louis, c^te de), seigneur de Condé-les-Herpy, député pour le bailliage de Vitry-le-François en 1789, né à Reims le 13 septembre 1724, mort à Spa le 24 avril 1792.

Flayelle (Louis-François-Joseph, baron de Bourdonchamp), colonel du génie à Givet, candidat à la députation, maire de Givet, mort en cette ville le 22 mars 1830.

Forest (Jean-Nicolas), maire de Charleville, député des Ardennes en 1815, né à Reims le 30 novembre 1749, mort à Charleville le 15 février 1827.

Garnier (André), évêque constitutionnel d'Embrun, né à Avançon.

Gendebien (Jean-François), député français en 1804 pour Mons, né à Givet le 2 février 1753, mort à Mons (Belgique) le 4 mars 1838.

Golzart (Nicolas-Constant), chevalier de l'empire, député des Ardennes en 1791, aux Cinq-Cents, au Corps législatif, sous-préfet de Vouziers où il est mort le 26 août 1827, né à Grandpré le 3 juillet 1758.

Haguette (Antoine), prêtre, professeur, député suppléant à la Convention, né à Sedan le 4 juin 1761.

Jobert-Ternaux (Jean-Olivier), maire de Sedan, candidat au Corps législatif en 1811, né à Reims le 9 juillet 1761, mort à Floing le 1er septembre 1827 ; il était frère de Jobert-Lucas, député de Reims.

Laramée (Jacques-Louis), député de Clamecy en 1815, né à Rocroi le 14 février 1756.

Launoy (Jean-Barthelémy de), député de l'Aisne au Conseil des Anciens, né à Thin-le-Moûtier le 15 mars 1752, mort à Vervins.

Legros (Maximilien), général de brigade le 30 juillet 1793, né à Belval-Bois-des-Dames, le 7 mai 1750.

Lesure (Nicolas-Remy), député du Tiers-Etat pour le bailliage de Vitry-le-François en 1789, né à Vouziers le 6 décembre 1734, mort sur l'échafaud révolutionnaire.

Marchoux (Jean-François-Nicolas), député des Ardennes au Conseil des Cinq-Cents, né à Aubenton le 23 août 1754, mort à Roche (écart de Chuffilly), le 3 décembre 1819.

Millet de la Mambre (Jean-François), député du bailliage de Sedan en 1789, né à Sedan le 4 février 1736, mort à Mézières le 3 décembre 1815.

Noblet (J.-B.-Nicolas), député des Ardennes au Conseil des Anciens, né à Rethel le 13 juin 1755, ne fut jamais maire de Sedan.

Not (J.-B.), représentant de l'Aisne à la Chambre des Cent Jours, né à Rumigny le 1er décembre 1752,

Pierret (Jean-François), député de la Marne à la Législative, maire de Reims, né à Rocquigny le 7 novembre 1737.

Piette (J.-B.), conventionnel, né le 1er août 1747 à Rumigny, où il est mort le 2 octobre 1818.

Raux (Basile-Joseph), député du bailliage de Reims 1789, conventionnel pour les Ardennes, né à Trélon (Nord), le 9 janvier 1747, mort à Belval-Bois-des-Dames le 22 juin 1817.

Regnard (Nicolas-Antoine), représentant de l'arrondissement de Rocroi pendant les Cent-Jours, né à Fumay le 25 décembre 1766.

Robert dit Gendarme, né et mort à Voncq, député des Ardennes à la Convention.

Robert (Pierre-François-Joseph), député de Paris à la Convention, né à Gimnée près Givet.

Thierriet (Claude), chirurgien à Juniville, député des Ardennes à la Convention, né à Cernay-en-Dormois le 3 juin 1743, mort à Taissy (Marne) le 25 mars 1821.

Watelier (Jacques-Remacle), député des Ardennes pendant les Cent-Jours, né à Wasigny (Ardennes) le 12 octobre 1756, mort à Rethel.

Dans ce Dictionnaire de la Révolution, on ne cite même pas les généraux ardennais Maucomble, de Monard, Nouvion, Thierry (Jean-Baptiste), Walter-de-Saint-Ange, Wirion, le député Pierrot (d'Auvillers), le maire de Sedan Poupart de Neuflize, candidat au Sénat ; Rousseau de Thelonne, député des Ardennes sous l'Empire ; mais on trouve les biographies des préfets des Ardennes, baron Frain, baron de Trémont, Harmand d'Abancourt, baron de

Lascours, du révolutionnaire Massieu, marié à Givet à la fille de Delecolle, de Malus de Montarcy, directeur des contributions indirectes des Ardennes sous l'Empire, du général Duvignot, marié à Sedan le 21 janvier 1793 à Marie-Louise-El. Béchet.

E. Henry.

II. Comptes-rendus des séances du Conseil départemental pour l'histoire économique de la Révolution.

Dans sa première séance, tenue le 7 juillet 1904, le Comité départemental des Ardennes pour l'histoire économique de la Révolution française a constitué son bureau, ainsi composé :

MM. Pierquin, président ;
Meyrac et Philippoteaux, vice-présidents ;
Peltier, secrétaire ;
Baillot, Gouguenheim, Laurent, membres.

La deuxième séance a été tenue le 16 février 1905. Le Comité enregistre la réception de plusieurs analyses de dossiers envoyés par MM. les Instituteurs. Il décide la formation de sous-commissions cantonales, composées d'instituteurs et d'érudits locaux.

Pour les travaux à entreprendre, on a songé d'abord aux *cahiers de doléances*, mais le Comité est informé que les cahiers des Ardennes seront publiés avec ceux de la Champagne. A défaut de la publication des cahiers, le Comité fixe son attention sur la question des *subsistances* qui est particulièrement intéressante. Des extraits choisis dans les délibérations des assemblées communales des principales villes du département seront réunis par les soins des membres.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie (1172-1361), publiés par Auguste Longnon. Tome II : Le domaine comtal. — Paris, Imprimerie nationale, 1904; un vol. in-4°, xlviii-745 pp. (Collection des Documents inédits sur l'histoire de France).

M. A. Longnon avait exclusivement consacré le premier volume, paru en 1901 (1), aux fiefs mouvants du comté de Champagne. Il s'est efforcé de réunir dans le deuxième tous les textes officiels relatifs aux domaines des comtes, c'est-à-dire les enquêtes ordonnées par ces princes. Ces

(1) Cf. Compte-rendu dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, tome IX, p. 95.

enquêtes sont accompagnées des prisées ou estimations faites à propos de l'aliénation de diverses châtellenies, successivement détachées pour un temps plus ou moins long du domaine comtal ; et l'on y trouve, sur les vassaux et arrière-vassaux, de nombreuses indications qui complètent, en une certaine mesure, ce que le tome Ier nous apprend sur la féodalité champenoise.

Ce nouveau volume contient, comme le précédent, des renseignements intéressants sur les comtés de Rethel et de Grandpré qui relevaient du comte de Champagne, et sur diverses localités ardennaises.

Les quatorze textes insérés dans ce volume s'étendent de 1215 environ à 1350. En voici l'énumération :

1° *Etat du domaine comtal en la châtellenie de Château-Thierry.*

2° *Extenta terre comitatus Campanie et Brie.* (1276-1278). — Ce texte (pp. 9-180) est d'une importance capitale pour l'histoire du domaine comtal. L'Extente ou évaluation de la terre du comté de Champagne contient en particulier des détails intéressants pour les comtés de Rethel et de Grandpré, et pour d'autres seigneuries, villages et lieux-dits ardennais qui relevaient de la « baillie de Vitry » (notamment les Extentes de Saint-Hilaire-le-Grand, de Sainte-Menehould ; de Saint-Jean-sur-Tourbe, de Passavant, de Rosnay et de Beaufort). — M. Longnon donne en outre dans des notes les textes originaux d'actes de vente ou d'acquisition qui concernent les comtes de Rethel et de Grandpré.

3° *Etat des bois situés aux environs de Troyes.*

4° *Prisée de la terre de Châtillon-sur-Marne* (1291 env.) (pp. 199-207).

5° *Rôles du pariage de la terre de Luxeuil.*

6° *Prisée de Rozoy-sur-Serre et de Château-Porcien* (1303). — Cette prisée eut lieu en exécution du don fait le 22 octobre 1303 par le roi Philippe-le-Bel au connétable de France, Gaucher de Châtillon, de la terre de Château-Porcien, ainsi que des châtellenies de Gandelus et de Rozoy-sur-Serre, en échange de la terre de Châtillon-sur-Marne, cédée une douzaine d'années auparavant audit Gaucher. (Cf. A. du Chesne : *Histoire généalogique de la maison de Chastillon*, preuves, pp. 201-202).

On n'en connaît qu'un extrait sommaire, dont l'original, conservé au XVIIIe siècle dans la bibliothèque de Saint-Martin-des-Champs à Paris, fut alors communiqué à Lévesque de la Ravallière. C'est d'après la copie faite par ce savant, copie comprise aujourd'hui au tome XIII f° 33 r°, de la copie de Champagne à la Bibliothèque nationale, que M. Longnon a donné son texte (pp. 217-218).

7° *Assiette du domaine de Jeanne d'Evreux, reine de France et de Navarre* (1325-1334).

8° *Prisée de la châtellenie de Villemaur et lieux voisins* (1328-1329).

9° *Prisée des châtellenies de Montereau et Saint-Florentin* (1332).

10° *Prisée de la châtellenie de Méry-sur-Seine, partie de la châtellenie de Vertus*, etc. (1337).

11° *Seconde prisée de la châtellenie de Méry-sur-Seine*, etc. (1338-1342).

12° *Prisée de la châtellenie de Vaucouleurs* (1341).

13° *Prisée des châtellenies de Saint-Florentin et d'Ervy* (1344).

15° *Prisée de la châtellenie de Villemaur et lieux voisins* (1344).

15° Appendice. Sous ce titre, M. Longnon publie treize documents, peu considérables pour la plupart, qui se rattachent plus ou moins à l'histoire du domaine comtal de Champagne, et qui par leur nature et leur date ne pouvaient figurer dans le corps même du volume.

La pièce VIII (pp. 515-516) est à signaler ; elle a pour titre : *Ligue des nobles et du commun de Champagne* (24 novembre 1314). Ce manifeste d'une ligue établie pour protester contre les exactions de Philippe-le-Bel précéda de cinq jours seulement la mort inopinée de ce monarque. On y trouve les noms de trente-quatre des plus hauts barons de Champagne, dont les sceaux sont encore appendus à l'acte ; parmi eux, le tuteur de Jehan, comte de Grandpré, en son nom personnel et au nom du comte. — M. Longnon en donne le texte français inédit, publié d'après l'original (Archives nationales, J 434, n° 1). Une traduction latine de la liste des barons champenois que renferme l'acte a été insérée au XVI° siècle dans la compilation dite *Feoda Campania*, et de là dans l'*Histoire des ducs et comtes de Champagne* de M. d'Arbois de Jubainville, tome II, appendice, pp. CXXVII à CXXIV.

La pièce IX de l'Appendice est également intéressante pour les Ardennes à cause des prévôtés de Châtillon, de Sainte-Menchould et de Passavant. Publiée d'après l'original (Archives nationales, J 759, n° 1), elle est intitulée : *Rôle des domaines aliénés dans le bailliage de Vitry au temps de Philippe IV, de Louis X et de Philippe V* (1321 environ).

Une table alphabétique très complète des noms propres de lieux et de personnes et une table analytique des matières terminent cet important volume qui contribue pour sa part à l'histoire médiévale de notre région.

Charles HOUIN.

Trésor des Chartes du Comté de Rethel publié... par G. Saige et H. Lacaille, tome II, 1329-1415. — Imprimerie de Monaco, 1904, in-4° de XXIV-725 pp. (25 fr.)

La publication du tome Ier de cet ouvrage nous avait paru un événement assez important pour que nous y consacrions un article de fond (1). Le tome II est certainement aussi d'une grande importance, mais il renferme moins de documents historiques de premier ordre. Les auteurs l'ont si bien compris qu'ils ont renoncé à publier *in extenso* toutes les pièces. Ils ont donné seulement l'analyse de la plupart des aveux et dénombrements, si abondants dans ce volume, qu'ils en forment la majeure partie.

Les documents publiés dans le t. II sont au nombre de 423 (n^os^ DII à DCCCCXXIV), tous inédits à l'exception de quatre ou cinq. La série d'actes la mieux représentée est, comme je l'ai dit, celle des aveux et dénombrements.

Parmi les autres actes, il suffira de signaler les plus notables. — Les chartes de franchises ne sont plus représentées que par quelques exemplaires dont l'intérêt le cède complètement à celui du Ier volume. La charte de sauvement pour Beaumont-en-Argonne (1350 et 1351) (2) est la principale, parce qu'elle porte le sceau de la soi-disant « commune », mieux conservé que celui édité par Demay.

L'histoire économique peut utiliser les curieux documents relatifs aux

(1) *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, t. IX, pp. 129 et suiv.
(2) N° DCCLXXXVI.

Lombards établis dans le Rethélois, surtout à Raucourt et à Mézières. Ces banquiers peu scrupuleux furent soumis en 1395 à une enquête (1). La lecture des procès-verbaux des enquêteurs est tout à fait instructive.

Les documents financiers, série entre toutes féconde en détails curieux, sont peu nombreux dans le volume. Mais certains extraits édités par MM. Saige et Lacaille constituent une source de premier ordre pour l'archéologue (2). Ce sont ceux qui relatent les travaux de transformation opérés pendant l'année financière 1409-1410 dans la maison-forte de la Tonnelle, qui commandait une partie des fossés de la place de Mézières. Les éditeurs ont fait ressortir eux-mêmes, dans leur *Introduction*, la valeur de ce document qui n'a guère d'équivalent dans les Archives de France. — Citons encore une pièce sur l'aide de 1382 (rôle des villes qui n'ont pas payé l'aide accordée au comte de Flandre) (3).

Le critique minutieux pourrait relever, comme au Ier volume, des erreurs de transcription, qui sont probablement des fautes d'impression : p. ex. *Sachanay* par *Sathanay* (4), *Wastesale* par *Wastefale* (5), des inexactitudes dans quelques notices et autres petites imperfections. Nous ne nous attacherons pas à les relever.

J'ajouterai enfin que les Archives départementales du Nord doivent être consultées pour compléter le présent volume. Elles renferment des originaux ou des registres qui sont mal connus des historiens du Rethélois et qu'il serait bon de publier ou d'analyser à leur intention. Il en serait de même pour toutes les Archives départementales de la Côte-d'Or.

Les éditeurs promettent encore un volume. Depuis l'apparition du tome II, l'un d'eux, Henri Lacaille, a été enlevé par la mort. Nous faisons des vœux pour que la disparition de l'historien ardennais si estimé ne retarde pas trop longtemps l'achèvement du dernier tome.

P. Collinet.

L'Ecolier des Ardennes. — Landrecies, lib. Deloffre, 1904.

Nous n'aurions pas à parler de cet ouvrage d'enseignement primaire si la 1re partie ne renfermait en 88 pages une *histoire synthétique* du département des Ardennes. L'auteur, M. A. Sécheret, directeur d'Ecole à Charleville, a résumé dans ces pages les choses principales qui peuvent intéresser les enfants. Les faits particuliers sont replacés dans l'histoire générale. Ses leçons, que malheureusement on sent écourtées, marquent bien l'empreinte laissée par chaque siècle sur notre sol. Nous ferons seulement observer à l'auteur qu'il a eu le tort d'employer l'adjectif *synthétique* là où le mot *résumé* eût été suffisant. La synthèse historique est de la philosophie. Le résumé historique est d'un ordre scientifique moins élevé.

P. C.

(1) Nos DCCLIV, DCCLVI, DCCLIX et DCCLXI.
(2) No DCCCXCVIII.
(3) No DCLXXXII.
(4) P. 141, l. 26.
(5) P. 205, l. 15.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

VARIÉTÉS RÉVOLUTIONNAIRES

L'ATTAQUE
A MAIN ARMÉE
D'UN CONVOI DE LA CHARTREUSE DU MONT-DIEU
(1789)

Dans le cadre étroit des grands bois, nus et noirs, qui l'enveloppaient comme d'une litre funèbre, la Chartreuse du Mont-Dieu élevait ses pavillons de pierre grise aux hautes toitures aiguës. Le calme du cloître s'étendait aux choses d'alentour et cependant la quiétude était loin d'exister à l'intérieur du monastère.

La Révolution était déchaînée et les religieux avaient tout à craindre des « patriotes » du voisinage. Et, ceux-là mêmes, que les chartreux avaient comblés de bienfaits, s'étaient montrés les plus violents dans leurs menaces.

Un motif futile devait donner lieu à l'émeute. La « glandée », louée à des particuliers, était l'objet de déprédations quotidiennes. Les religieux durent faire respecter leurs propriétés. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la fureur des mécontents et donner libre cours à la vengeance.

Le 20 novembre 1789, vers huit heures du matin, la porte du monastère s'ouvrait pour livrer passage à une voiture chargée d'objets mobiliers. Elle se rendait aux Grandes-Armoises, conduite par un frère de la maison et escortée par un des fusiliers du régiment de Foix que les religieux s'étaient attachés pour leur sauvegarde. A mi-chemin de la Chartreuse et de la ferme de la Correrie (1) surgit tout à coup la milice bourgeoise de Tannay ; celle-ci, composée de soixante hommes armés, intima aux convoyeurs l'ordre de s'arrêter, ce qu'ils firent d'ailleurs, laissant la voiture entre les mains des miliciens.

Dans l'effervescence du moment, l'un d'eux avait tiré un coup de feu et atteint à la jambe le fusilier qui accompagnait le convoi.

(1) Ferme située entre le Mont-Dieu et les Grandes-Armoises.

Le récit de cette affaire fut inséré dans la *Gazette de Bouillon,* mais les fausses allégations de son auteur ne devaient laisser que peu de crédit. Les détails exacts du fait se retrouvent dans les pièces de l'instruction, conservées aux Archives du Palais de Justice de Reims et auxquelles se trouvent annexés les documents intéressant les parties (1).

Voici tout d'abord la lettre que les religieux du Mont-Dieu écrivaient au commandant du régiment de Foix, alors en garnison à Sedan, en réponse à l'article de la *Gazette de Bouillon:*

« Monsieur, on vient de nous communiquer un article que l'on dit inséré dans le journal de Bouillon, et dans lequel il y a presqu'autant de faussetés que de paroles. Comme cet article nous attaque et inculpe les braves militaires qui veillent à notre garde, nous avons crû devoir à la justice et à la vérité de détruire le faux exposé que la communauté de Tannay a trouvé le moyen de faire circuler par toute la France pour indisposer la nation contre nous et suppléer à la justice de sa cause par le soulèvement que son manifeste pourroit opérer en sa faveur. Mais, nous espérons qu'on voudra bien ajouter au moins autant de foy au récit simple et vrai que nous allons faire de cette affaire singulière que l'histoire infidelle de l'écrivain de Tannay, surtout qu'on verra qu'il est attesté et signé par toute la communauté et par le sergent qui commande ici le détachement en garnison et le soldat blessé.

« La Paroisse de Tannay dans ce moment d'effervescence dont aucun endroit de la France, peut-être, n'est exempte, oubliant ce qu'elle doit de reconnaissance à la Chartreuse du Mont-Dieu placée dans ses environs pour les aumônes de toutes les espèces qu'elle répand journellement dans le sein de ses pauvres et pour les travaux auxquels elle occupe les trois quarts de ses habitants, uniquement pour les faire vivre, crût pouvoir profiter du sommeil des loix et du décret de l'Assemblée nationalle, pour se répandre dans nos bois pour les dévaster et en enlever les glands quoique la glandée fut louée ; elle se flattoit d'autant plus aisément de l'impunité qu'elle est accoutumée à nous voir mollir par un sentiment d'humanité et de religion contre ces sortes de dépradations ; mais les représentations des acquéreurs de la glandée, le tort qu'ils souffroient, après avoir longtemps balancé entre le parti de la douceur et celui de la justice, nous déterminèrent à leur permettre de réclamer son secours. Cette permission fut le signal de la révolte ; les invectives, les sarcasmes, les propos les plus

(1) Nous exprimons notre vive gratitude à M. Gustave Laurent, attaché au Greffe civil du Palais de Justice de Reims, pour l'obligeante communication qu'il nous a faite du dossier.

indécents et les plus irréligieux ne furent rien. Ils s'attroupèrent et vinrent au nombre de plus de soixante, la hache à la main, pour forcer nos portes et se faire justice par eux-mêmes. Cette irruption n'eut aucune suite par la bonne contenance de nos deffenseurs, mais la haine de nos ennemis n'en devint que plus furieuse. Ils jurèrent de se venger, nous menacèrent hautement de rassembler tous les environs et de retourner à la charge au nombre de 4,000. Nous-mêmes, dans une de nos promenades, nous avons entendu de nos propres oreilles les menaces d'un massacre général de toute la communauté. A chaque moment, on venoit nous annoncer ce que nous aurions à craindre de ceux mêmes qui nous devaient la vie ; la terreur nous saisit, chaque moment nous paressoit être celui choisi pour le pillage et pour le massacre. Plusieurs d'entre nous n'osèrent, plusieurs nuits de suite, se livrer au sommeil ; quelques-uns délibérèrent de pourvoir à leur sûreté par la fuite. Nous crûmes donc oter un prétexte à l'avidité du pillage en enlevant quelques meubles. Nous nous y résolumes après avoir promis solennellement que nous représenterions exactement le tout s'il étoit nécessaire. En conséquence quelques voitures partirent ; la suite nous fit voir que ce parti n'étoit pas le plus sûr. Tannay voyant s'échapper sa proye n'en devint que plus animé. Il ordonna des patrouilles pour surprendre au moins quelques-unes de ces voitures. Elles ne tardèrent pas à rencontrer celle qui a donné lieu à cette affaire. Entre sept et huit heures du matin, une voiture seule sortit chargée de quelques tableaux et de quelques outils propres à l'occupation d'un religieux et accompagnée seulement d'un frère de la Maison et d'un domestique et d'un seul soldat portant son fusil en bandouillère, sans bayonnette et comme ils ont tous l'habitude de le porter lorsque chaque jour ils vont prendre le plaisir de la chasse. Le soldat n'était là qu'à l'invitation du frère, non pour le défendre, mais seulement pour lui tenir compagnie et sans aucun ordre ni de la part du supérieur de la Maison ni du sergent. A peine la voiture étoit-elle éloignée de trois à quatre portées de fusil, encor sur le territoire de la Chartreuse, entre le Mont-Dieu et la Correrie, que la milice de Tannay vint fondre sur elle, et après quelques pourparlers avec le frère et le domestique, les laissat retourner à la Maison et emmenat la voiture au village. Le soldat qui n'avoit aucune mission pour la deffendre ne se melat point dans la querelle. Il prit le parti le plus sage, celui de se retirer. Les Bourgeois de Tannay enyvrés du succès de leur course se crurent tout pouvoir. Le soldat s'éloignoit mais il étoit du nombre de ceux qui s'étoient opposés à leur première attaque ; ils voulurent s'en venger. Ils crièrent à deux hommes qui venoient d'un village

voisin, de l'arrêter, sans quoi ils tireroient sur eux. La peur les portat à lui rendre ce mauvais service. Ces furieux auroient dû être contents, l'empressement de se venger ne leur permit sans doute pas puisque l'un deux tira aussitôt sur lui ; et il receût à la jambe une balle dont la blessure nous a longtemps inquiété.

« Voilà, Monsieur, le détail vrai de toute cette affaire qui nous expose aux regards et peut-être au blâme de toute la France, et noircit vos braves militaires à qui nous devons l'éloge de la modération, et du courage et la reconnaissance de nous avoir préservés de plus grands malheurs. Ils seront vengés, nous l'espérons. La maréchaussée a pris connoissance de ce délit : elle informe ; surs de la vérité, nous le sommes également qu'elle rendra justice.

« Nous avons l'honneur d'être, etc.

« Monsieur, etc.

« P. S. Nous ne connaissons à Tannay personne du nom de Lauly (1) ; quelle confiance peut-on avoir à un auteur qui se cache ?

« Nous vous supplions, Monsieur, de vouloir bien communiquer cette lettre à tout le régiment et d'en adresser une copie au rédacteur du journal pour qu'il serve de correctif à la fausse relation insérée dans son dernier numéro. »

Le jour même de l'attentat, le prieur de la Chartreuse du Mont-Dieu, Dom Philippe Plattelet (2), adressait au lieutenant de la Maréchaussée à Reims, M. de Lescourt, une demande à l'effet d'instruire l'affaire.

« Au Mont-Dieu, ce 20e novembre 1789,

« Monsieur,

« Quoique je n'ai pas l'honneur de vous connaître, je sais que vous voulez du bien à notre Maison. Voici une occasion ou vous pourrez nous procurer cette bonne volonté en nous rendant justice contre les ha[bit]ans de Tannay qui au mépris du décret de l'Assemblée nationale se sont attroupés et ont enlevé une voiture chargée d'effets appartenans sur notre territoire et l'ont conduit dans leur village. C'est qu'ils ont chargés d'injures les plus atroces, un frère qui accompagnait la voiture avec des domestiques

(1) Lauly était le pseudonyme dont se servit l'auteur de l'article inséré dans la *Gazette de Bouillon*.

(2) Dom Philippe Plattelet, dernier prieur du Mont-Dieu, avait remplacé Charles Bazin de Cambenard en 1782 (Cf. l'Abbé Gillet, *La Chartreuse du Mont-Dieu*, Reims, 1889, p. 472.)

et ont blessé grièvement à la jambe un de nos soldats qui étoit de la partie et qui se retiroit sans les avoir insulté, et cela d'un coup de fusil. Notre notaire a voulu aller faire l'inventaire des objets qu'ils avoient pris de force, il en a été accueilli de la manière la plus indigne et a couru risque de perdre la vie. Il me semble que de pareils attentats dont vous verrez les détails dans les verbaux *(sic)* demandent un exemple prompt et sévère. Venez donc, M^r^, le faire et je jugeray par votre promptitude de votre affection pour nous. Nous sommes menacés par ces mauvais sujets que nous avons comblés de bienfaits, d'être brûlés tout vifs ou égorgés. Nos religieux meurent de frayeur et votre serviteur n'en est point exempt. Le jugement du chef du délit qui a été commis sur le chemin de la Maison aux Armoises vous est dévolu parce qu'il est prévalable. C'est pourquoy, je vous prie d'en prendre toute suitte connaissance et de nous rendre justice. J'attend ce service de vos bontés et dans cette attente, je suis avec toute l'estime et tout le respect possible,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« F. Ph. Plattelet, Prieur. »

De leur côté, les bourgeois de Tannay composant le corps de milice, adressèrent une requête au général La Fayette, commandant général de la milice bourgeoise de Paris.

Nous ne pensons pas devoir reproduire cette pièce, assez longue, dans laquelle les intéressés cherchent à se disculper, se glorifiant d'avoir rempli cet acte patriotique et accusant surtout les religieux « depuis que l'Assemblée a proposé leur suppression, d'évader (*sic*) et faire évader ce qu'ils avoient de plus précieux dans leur Maison... » Disons seulement que l'information de cette affaire fut faite les 11 et 18 décembre par Charles-François Maillart de Lescourt, écuyer, capitaine de cavalerie, lieutenant-commandant en la Maréchaussée de Champagne au département de Reims.

Les déposants étaient le frère Laurent Picard de la Chartreuse ; Guillaume Cousinart, domestique du monastère ; Charles Henry, syndic de la municipalité de Tannay ; Jean Nivoix dit la Roze, ouvrier journalier ; Jean Boucher, dit Martinet, journalier ; Guillaume Noël, journalier, et J.-B. Simon, manouvrier, tous quatre demeurant aux Grandes-Armoises.

Leurs dépositions amenèrent l'arrestation de J.-B. Lamberteau, garçon âgé de 27 ans, demeurant à Tannay, natif du Chesne, qui,

interrogé, reconnut avoir visé sur le fusilier Lamour après que le commandant de la milice eut « par diverses fois réitérer l'ordre de tirer dessus ». Une mise en liberté provisoire lui était accordée le 17 janvier 1790.

Nous ignorons l'issue de l'affaire qui ne présente pour nous qu'un médiocre intérêt. Nous avons voulu seulement rappeler un fait que passe sous silence M. l'abbé Gillet dans les chapitres de son histoire de la *Chartreuse du Mont-Dieu* consacrés à la période révolutionnaire.

Al. Baudon.

LE PROTESTANTISME
DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE
JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES
(SUITE)

XV

Les seigneurs de Guincourt ; les d'Averhoult et leurs alliances.

Nous avons énuméré dans les chapitres précédents les églises protestantes créées, surtout au début de la Réforme, dans le Rethelois et dans l'Argonne, nous avons rappelé les noms des pasteurs qui y furent attachés et ceux des ministres détachés et mis en résidence dans d'autres lieux moins considérables : mais à côté de ces églises et de ces résidences, il est à remarquer qu'il y avait des localités dont les seigneurs, convertis comme beaucoup de leurs habitants aux idées nouvelles, jouèrent à cette époque un rôle important. Il n'y eut pas d'églises, que nous sachions, dans ces seigneuries, bien que des pasteurs y fussent détachés. Or, à propos de la suppression de l'église de Falaise comme annexe de l'église de Voncq (1634), parlant des droits qu'avaient les seigneurs d'exercer le culte réformé sur leurs fiefs et leurs justices, nous avons dit les restrictions apportées dans ce cas dans l'exercice du culte, la défense de construire des temples dans les châteaux, d'appeler les religionnaires au son de la cloche, la limitation du nombre des assistants, l'obligation de

n'avoir que des ministres particuliers, la défense à ceux-ci d'exercer leurs fonctions en dehors de leur résidence, d'y rester pendant plus de trois ans (édit de 1636) et, en cas de maladie, la nécessité de suspendre tout exercice religieux (arrêts de 1636, 1637, 1665, 1682) (1).

Nous retrouverons plus loin tous ces règlements : rappelons cependant qu'à part quelques noms que nous avons pu découvrir, ceux de Jacques Rondeau, de Philippe Jenoteau à Falaise et à Guincourt, de Daniel de Lambermont à Sorcy-Bauthémont, de Jean Féron à Villers-le-Tourneur, nous ne connaissons aucun nom des pasteurs particuliers détachés dans les services personnels du culte.

Ainsi nous ne savons pas les noms de tous les pasteurs qui ont été attachés à la seigneurie de Guincourt ; et, bien que l'écrivain de l'église de Sedan qui a rédigé le registre des mariages de l'année 1644, cite, à la date du 26 mai, la bénédiction en *l'église de Guincourt* du mariage de Nicolas Lombard, fils de feu Jean Lombard, mégissier à Sedan, et de Marthe Lambert, sa femme, avec Jeanne Deslinon, fille de feu Abraham, demeurant à Day (2), nous ignorons le ministre qui a bénit ce mariage. Nous pouvons ajouter toutefois qu'en 1666, d'après le registre des délibérations du consistoire de l'église d'Imécourt, Philippe Jenoteau était pasteur à Guincourt. Cette seigneurie paraît avoir compté nombre de partisans des idées nouvelles, si bien qu'en 1664 une grande partie des membres de l'église de Falaise vint s'y réfugier (3). L'église de Falaise fut ensuite recueillie à Saint-Loup, chez M. de Briquemault (4).

Guincourt ou Guillancourt, comme on l'appelait aussi, appartenait au XVIe et au XVIIe siècle à la famille d'Averhoult ou d'Avroult (5), car on trouve ces deux noms dans des récits ou des actes de cette époque, famille orginaire de l'Artois, des plus nobles, dit M. le Dr Vincent, sinon des plus titrées de la région, qui avait contracté des alliances considérables en Champagne, en Lorraine et dans l'Artois (6). On la trouve non seulement à

(1) Ces restrictions et les dates de leurs arrêts ont été puisés dans la thèse remarquable de M. Ch. Benoist, docteur en droit : *Condition juridique des protestants sous le régime de l'Edit de Nantes et après sa révocation.*
(2) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants.
(3) E. Henry : *op. cit.*, ne cite aucun nom de pasteur à Guincourt.
(4) P. Collinet : notes citées.
(5) *Fassé d'or et de sable, de six pièces, au franc cartier d'hermine.*
(6) Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers.*

Guincourt, mais encore à Tourteron, Liry, Lacroix-aux-Bois, Monthois et dans plusieurs autres seigneuries.

Nous résumons les documents qui la concernent d'après les historiens, M. le Dr Vincent, M. Haizeau, curé de Guincourt (1), les mémoires, les actes divers de l'époque et les notes recueillies par M. de Gourjault.

Sans remonter très haut dans la généalogie de la famille, citons Aléaume d'Averhoult, fils aîné de Guillaume d'Averhoult, seigneur de Cormettes, et d'Ysabeau de Berghes, écuyer, seigneur de Guillancourt, qui avait épousé en 1475 Bonne de Launoy. Nous trouvons son nom à cette même date dans les comptes de la Châtellenie de Betheniville, à propos d'une somme versée par lui pour le relief de fief de Perthes-les-Hurlus à lui appartenant, à cause de Bonne de Launois, sa femme (2). C'est le premier nom des d'Averhoult qu'on trouve dans le Rethelois.

Nous ne parlerons pas de ses enfants : Jacqueline, mariée à Aléaume de Rouvray, seigneur d'Autry, puis à Jacques Deschamps ; Guillaume, seigneur de Guincourt ; Christophe, seigneur de Tourteron et de Guillancourt, homme d'armes des ordonnances du Roy, sous le sieur de Fleuranges, mort en 1520 ; mais arrêtons-nous à son petit-fils Robert.

Lieutenant et porte-étendard *(signifer)* de la compagnie d'ordonnance de Robert de La Marck, il était en 1543 l'époux d'Ysabeau de Joyeuse, sœur de Foucault, et d'Antoine de Joyeuse, calviniste peut-être comme ses frères qui, devenue veuve, se remaria avec Claude d'Anglure, baron de Jours, colonel des Légionnaires de la Champagne et de Bourgogne. Il mourut en 1563. Rappelons qu'il était le père d'Anne d'Anglure, cette zélée protestante qui fut la première femme de Foucault de Joyeuse (3). Robert d'Averhoult avait-il suivi, au moment de sa mort, l'entraînement qui attirait tant de seigneurs vers les idées de la Réforme ? Avait-il obéi aux conseils de sa femme, en un mot s'était-il fait protestant ? Nous ne pouvons appuyer cette supposition sur aucun fait précis.

Après son décès, la seigneurie de Tourteron fut divisée : une part revint à Ysabeau et à la famille de Joyeuse ; l'autre à la

(1) R.-C. Haizeau, curé de Guincourt : *Histoire de Tourteron.*

(2) Archives de la Marne, archevêché de Reims, 1376-1499 ; comptes de la Châtellenie de Betheniville ; comptes de 1474-1475 cahier ; 35 feuillets, folio 16.

(3) Notes d'histoire locale de M. le Marquis O. de Gourjault.

branche des d'Averhoult de Guincourt dont Jean était sans doute le chef à cette époque.

Nous n'avons pas les mêmes hésitations au sujet des opinions religieuses de ce dernier, car nous le voyons accorder, en 1570, la main de sa fille, Marie d'Averhoult, à laquelle il donne la terre de Tourteron en mariage, à Claude de Schelendre, seigneur de Soumazanne, chevalier de l'ordre du Roy, qui eut de cette union une fille, Anne. Celle-ci épousa successivement :

Charles-Louis de Fay d'Athy ;

Louis de Montguyon, écuyer, seigneur de Gineau, Belleville, Châtillon, dont elle eut un fils, Louis II, auquel elle vendit la seigneurie de Tourteron en 1597 ;

Gédéon de Conquérant (1).

Elle survécut à son troisième époux et elle figure, comme sa veuve, dans l'*Armorial de l'Election de Rethel* (2). Convertie, l'année de sa mort en 1704, elle mérita par ses vertus le bel éloge qu'en fit le curé de Tourteron et que nous avons rapporté.

FAMILLE DE SCHULAMBERG

C'est sans doute ce même Jean d'Averhoult, seigneur de Guincourt qui, le 21 octobre 1596, maria une autre de ses filles à Jean de Schulamberg qui fut le père du maréchal. En tout cas, ce dernier naquit au château de Guincourt en 1598. Il était bien jeune encore quand, en 1616, il fut recueilli au château de Liry par son oncle, Jean d'Averhoult, qui avait épousé Philippine de Schulamberg (3). Il combattait alors dans le parti des princes et avait été fait prisonnier à Attigny par les troupes royales.

En 1625, il est seigneur du Mont-de-Jeux, Plairault, Guignicourt en partie, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers, maître d'hôtel ordinaire du Roy et signe, comme fondé de pouvoirs d'Anne d'Averhoult sa mère, veuve de « Jehan de Chuldeberg », seigneur de Mont-de-Jeux, un acte dressé le 2 janvier par Thomas Rogier, notaire à Reims, par lequel ladite dame vend et assigne à Jehan Lespagnol, sieur de Fontenois, une rente de

(1) R.-C. Haizeau, curé de Guincourt : *Histoire de Tourteron.*

(2) Sénémaud : *Revue historique des Ardennes ; Armorial de l'Election de Rethel*, t. VI, p. 129.

(3) Dr H. Vincent : *op. cit.*, p. 259.

43 livres 15 sols tournois, à prendre sur la terre de Mont-de-Jeux, moyennant 700 livres tournois (1).

Outre ce fils, comte puis marquis de Mont-de-Jeux, devenu maréchal de France en 1658, Jean de Schulamberg eut une fille, Philippe qui épousa, en premières noces N..., en secondes noces Jean de Roland, seigneur de Singly.

FAMILLE DE ROLAND

Nous n'avons que peu de renseignements sur ces seigneurs. On trouve un Jean de Roland, seigneur de Singly en 1572 ; c'est le premier que nous rencontrions au XVIe siècle (2) ; ajoutons qu'ils étaient protestants. Outre la seigneurie de Singly, ils possédaient aussi la terre de Binarville et les archives protestantes du tribunal de Sedan mentionnent sur le registre mortuaire de 1637, à la date du 2 juin, le décès de noble homme, Jean de Roland, écuyer, seigneur de Binarville et de Singly, né à Binarville et mort à l'âge de 33 ans (3).

En 1650, Jean de Roland, écuyer, seigneur de Singly et de Binarville, était l'époux de Philippe de Schulamberg (4). C'est sous le nom de Madame de Singly que l'archidiacre et chanoine de l'église de Reims en parle, dans le procès-verbal de la visite des églises du doyenné de Cernay-en-Dormois qu'il fit en 1679. « Madame de Singly, dit-il, dame en partie de Binarville, est de « la religion prétendue réformée ; elle va au prêche à Primat (5) ». Il est encore question d'elle dans le procès-verbal des visites des paroisses du doyenné de Cernay-en-Dormois faites de janvier à mars 1685. « Dans l'étendue de la paroisse de Binarville, y est-il « rapporté, il y a un ménage d'hérétiques, c'est celui de Madame « de Singly, sœur de défunt Monsieur de Mont-de-Jeux, maréchal « de France » (6).

Celui-ci s'était évidemment converti, car, à sa mort survenue au mois de mars 1671, il fut enterré dans l'église du Mont-de-Jeux, aujourd'hui détruite (7).

Mais revenons à Madame de Singly : elle avait eu de son mariage

(1) Travaux de l'Académie nationale de Reims, année 1904 ; Adrien Duchénoy : *Les enseignes de Reims du XIVe au XVIIIe siècle*, publié par H. Jadart.
(2-4) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(3) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registre des protestants ; mortuaire.
(5-6) Archives de la Marne, archevêché de Reims, doyenné de Cernay-en-Dormois ; procès-verbaux des visites des églises faites en 1679 et de janvier à mars 1685.
(7) Boulliot : *Biographie ardennaise*.

avec Jean de Roland une fille, Suzanne, mariée en 1660, à Louis de Boham, comte de Nanteuil, enfant d'honneur du Roi, colonel d'un régiment d'infanterie, maréchal des camps et armées du Roi et grand bailly de Lœve (1).

Comme son frère le maréchal, elle se convertit avant sa mort, mais elle n'abjura qu'au dernier moment, le 29 octobre 1685, par devant J. Lerc, curé de Condé et de Binarville, autorisé par Monsieur Roland, grand vicaire de Monseigneur l'Archevêque de Reims (2). Elle avait alors 82 ans.

***

Après cette digression sur les familles de Schulamberg et de Roland, retournons en arrière au moment où Jean d'Averhoult était seigneur de Guincourt. Chevalier, il était en même temps seigneur de Lalobbe, de Liry, de Guillencourt et de Tourteron et avait épousé, en troisièmes noces, Claude Deschamps.

Marié d'abord avec Françoise de Verrières, dame de Brienne, fille de Louis de Verrières, seigneur d'Olizy, et d'Adrienne de Bezannes, il avait eu de cette union :

René d'Averhoult, seigneur de Brienne, époux de Madeleine de Boutillac qui, devenue veuve, se remaria à Jean de Montmorency, après avoir toutefois rendu son premier mari père de : Claude, femme de Benjamin de Montmorency, baron d'Esquancourt ;

Françoise, femme de Titus de Rouvroy, seigneur de St-Simon, déjà veuf d'Antoinette de Montmorency ;

Claude, seigneur de Brienne, époux en 1606, de Jeanne de Suzanne.

De sa seconde femme, Marie de Vaumaize, il eut un fils, Robert, qui était, en 1596, seigneur de Lombuz ;

Enfin, sa troisième femme, Claude Deschamps, fille de Jacques Deschamps, seigneur de Marcilly, et de Claude de Salezar, lui donna un fils, Jacques d'Averhoult (3).

Chevalier de l'ordre, Jean d'Averhoult avait reçu en cette qualité, en 1569, une commission du roi pour conférer ledit ordre à Nicolas, seigneur des Ayvelles, gouverneur de Sedan, et au sieur de Schelandre, gouverneur de Jametz (4). C'était un

(1) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(2) Communication obligeante de M. l'abbé Monchablon, curé de Binarville (Marne).
(3-4) O. de Gourjault : notes d'histoire locale.

protestant zélé, il était conseiller de la princesse Charlotte de La Marck et on le voit figurer comme parrain dans des actes de baptême en 1573, 1585 et 1586 (1). Il est à remarquer que dans ces actes, pas une seule fois l'écrivain de l'église n'orthographie le véritable nom de d'Averhoult ; il écrit d'Avroul ou encore d'Avrou, sans doute ainsi que se prononçait le nom. Néanmoins on ne peut admettre une erreur dans ces noms divers, attendu que chaque fois Jean d'Averhoult est qualifié du titre de seigneur de Lalobbe et que dans les deux derniers actes, Claude Deschamps, sa femme, l'assiste comme marraine.

Jean d'Averhoult était non seulement chevalier de l'ordre du Roy, mais il était encore capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes de ses ordonnances. Le Dr Vincent rapporte qu'il commandait, en 1598, les coureurs de l'avant-garde de l'armée de secours d'Arras, qu'il fit preuve dans cette expédition d'une intrépidité dont le maréchal de Schulamberg fait l'éloge dans ses mémoires (2).

Son fils Jacques, seigneur de Monthois et capitaine au régiment de Turenne, épousa Rachel, fille d'Onofrien de Moy ou Mouÿ-Sons. De son mariage, Jacques eut un fils, Jean (II) et une fille, Marie d'Averhoult, qui épousa Charles-Louis de Pavant, chevalier, seigneur et vicomte de Tanon, Lacroix, Longwé, Liry, Beaurepaire, Quatre-Champs et autres lieux, commandant le régiment Royal-Roussillon (3).

Le 17 juillet 1683, Messire Louis de Godet, seigneur de Talzy et de Falaise, et dame Anne de Constant, son épouse, vendaient, par le ministère de Me Baudelot, notaire à Grandpré, à Messire Charles-Louis de Pavant, seigneur et vicomte de Lacroix et autres lieux, et dame Marie d'Averhoult, son épouse, une pièce d'héritage, en nature de bois, située tant sur le ban de Longwé que sur le finage des Hermitiaux, en la contrée de la Glajeolière, contenant 100 arpents et 20 verges, moyennant 381l 10s (4). Marie était encore protestante en 1678, mais elle abjura et à sa mort, survenue le 19 mai 1687, elle fut enterrée dans l'église de Lacroix-aux-Bois (5).

Son frère, Jean (II) d'Averhoult était, en 1660, capitaine au

(1) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants.
(2) Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes*, etc., *op. cit.*, p. 247.
(3-5) Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, *op. cit.*, p. 247.
(4) Inventaire-sommaire des archives départementales ; série E, études de notaires.

régiment de Mont-de-Jeux ; il avait épousé Madeleine de Boham qui le rendit père de :

Jean (III) ;
Rachel, femme de Daniel Le Cordelier ;
Marie-Anne, mariée à Antoine de Boham ;
Claude, qui épousa Henri de Boham ;
Gabrielle.

Le 7 avril 1687, Me Martin, notaire à Challerange, rédige et fait signer un compromis entre Vincent Guillot, huissier royal, demeurant à Vandy, au nom et comme fondé de pouvoirs de Messires Jean et Jean les d'Averhoult, de damoiselle Claude d'Averhoult, et de Daniel Le Cordelier, chevalier, seigneur de Verneuil, au nom et comme père et tuteur des enfants mineurs de lui et aux noms et comme enfants et héritiers de Messire Jean d'Averhoult, vivant seigneur de Liry, Guincourt et autres lieux, et Jean Cardot, laboureur, demeurant à Saint-Morel, au sujet de leurs réclamations réciproques (1).

Le 21 janvier de cette même année, Me Natalis Baillaux, notaire à Boulzicourt, avait fait le contrat de mariage de Messire Henri de Boham, seigneur de Soize, capitaine au 1er bataillon du régiment du Maine, avec damoiselle Claude d'Averhoult, émancipée sous la curatelle de Me Jacques Oudart, avocat général au duché et pairie de Mazarin (2).

C'est avec ce même Henri de Boham, chevalier, seigneur de Soize, Chéry et autres lieux, et par devant le même notaire, que dame Claude de Pouilly, veuve de Messire Antoine de Graffin, faisait, le 13 août 1693, une donation entre vifs d'une somme de 11,000 livres (3).

En 1691, Jean III d'Averhoult, seigneur de Guillencourt, Dommery, Chéry et autres lieux, avait épousé une protestante, Anne Didier (4). Quelle était cette dame Didier, sur laquelle nous n'avons pas d'autres renseignements ? Etait-elle la fille de Paul Didier, seigneur de Boncourt (5), lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Montravel, marié à Marthe de Cormier, fille d'Isaïe de Cormier, écuyer, seigneur de la Haye de Cercamps, et de Judith du Pré ? Le roi l'avait anobli, au mois de février 1657, en récompense de ses services. Il était protestant et avait précisément une fille qui portait le prénom d'Anne (6).

(1-2-3) Inventaire-sommaire des archives départementales, séries E ; études de notaires.
(4-6) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(5) *De gueules à la bande d'argent.*

La descendance de Jean d'Averhoult nous a entraîné plus loin que nous ne le voulions ; il nous faut revenir en arrière, à l'époque où il vivait.

Il avait un frère, Antoine d'Averhoult, dont nous entretient l'auteur des Mémoires des choses plus notables advenues en la province de Champagne de 1585 à 1598. Nous résumons ce qu'il dit de lui :

« Après l'assassinat d'Henri III (1er août 1589), Henri IV envoya « le maréchal d'Aumont en Champagne. Celui-ci y ramena les « troupes de la province en laquelle il y avoit plusieurs gentils « hommes qui estans logés en maisons fortes... encore qu'ils « fussent capables de servir vivoient néanmoins comme neutres... « On les appelait *rieurs* du nombre desquels estoit le sieur « d'Averhoult (sans doute Antoine d'Averhoult, seigneur de « Lalobbe et de Possesse), ayant dans son chasteau de Contault, « entre Vitry et Ste-Manehould, quatre fils... en âge de porter les « armes. On lui imposa d'avoir faict détrousser par ses gens un « paquet de lettres du Roy... Quelques soldats le surprennant lui « tuant deux de ses enfants et se rendent maîtres de la place, « laquelle est investie de quatre à cinq cents royalistes des amis « et alliés d'Averhoult qui appartenoit à ceux de Grandpré. Mais « aussitôt que le Sr de d'Inteville eut avoué la prise et déclaré « l'occasion d'icelle, chacun tira son épingle et d'Averhoult se « mit à rançon, puis de dépit se déclara de la Ligue » (1).

On trouve à propos de ce fait, dans le manuscrit de M. le professeur E. Henry, la note suivante :

« En septembre 1589, les Royalistes vaincus à Neufchastel et à Bisseuil, Grandpré, Tourteron, Thermes, La Vieuville, Vandy, Nettancourt, Bettancourt, d'Estrées ayant reformé une armée, l'un d'eux, Thays, se porte en Argonne et dans le Perthois, fait une charge à fond contre les Rieurs, notamment contre d'Averhoult qui se met à rançon après quelque résistance et que les Royaux lui eurent tué deux de ses fils et quelques domestiques (2). »

Fils de Guillaume d'Averhoult et de Blanche de Barbançon, Antoine, seigneur de Lalobbe, comte de Possesse (1588), chevalier de l'ordre du Roy, enseigne de la compagnie d'hommes d'armes

(1) Hérelle : *op. cit.*
(2) Marquis O. de Gourjault : notes ; manuscrit de M. le professeur E. Henry.

de Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon (1567), avait épousé Jeanne de Roucy, fille de Jean, seigneur de Possesse, et de N... des Armoises.

Les actes de son existence, que nous avons cités d'après Hérelle, nous donnent lieu de croire qu'il ne partageait pas avec la même ardeur les opinions de beaucoup de membres de sa famille, mais qu'il appartenait plutôt au parti des Rieurs. Du reste, sa conduite vis-à-vis du roi Henri IV et son entrée dans le parti de la Ligue tendent à le faire supposer.

Nous pouvons ajouter que son fils, Claude, époux de Anne de Marcossey, fille de Gaspard, seigneur de Gouyn, grand écuyer de Lorraine, bailly, gouverneur de Clermont; que ses petits-fils René d'Averhoult, comte de Possesse, mort après 1633, et Elisée d'Averhoult, seigneur de Lalobbe, chambellan du duc de Lorraine, mort en 1630, décédés l'un et l'autre sans postérité, ont eu par leur alliance et leur fonction surtout, des relations avec le duché de Lorraine. Ajoutons qu'ils avaient une sœur, Louise, mariée le 16 avril 1624, à Nicolas de Verrières, seigneur de Vauchonvillers, qu'elle hérita de la seigneurie de Possesse après la mort de ses frères et que, devenue veuve, elle porta cette terre en mariage à Cleriades de Choiseul, marquis de Loucques (1). Un fils, François, naquit de cette union en 1654 ; à notre connaissance, il eut pour parrain à son baptême François de Hennin-Liétard, chevalier, seigneur du Châtelet, de Voncq, Mondigny, Rimogne et Haugréau, et pour marraine Jeanne d'Averhoult, sa femme.

Nicolas de Verrières, qu'elle avait épousé, était seigneur de Vauchonvillers et connu sous ce nom. Il portait : *de gueules à un chef d'argent, chargé de trois annelets de gueules accostés de quatre mouchetures d'hermine.*

On trouve en 1535 un Louis de Verrières, seigneur d'Olizy qui, marié en 1550, à Adrienne de Bezannes, avait pour fille, Françoise. Celle-ci fut la première femme de Jean d'Averhoult dont nous avons déjà parlé. Nicolas appartenait à cette famille.

A côté de cette branche de la famille d'Averhoult de Possesse, sur les sentiments religieux de laquelle nous n'avons aucun renseignement précis, bien que nous pensions qu'ils n'avaient pas abjuré, nous pouvons en citer d'autres dont le calvinisme

(1) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

nous est avéré : Françoise d'Averhoult, première femme de Louis de Nettancourt, mort lieutenant-général en 1675, auquel elle avait donné un fils, tué au service (1) ; Marie d'Averhoult, mariée à Antoine de Boham, né en 1635, fils de François de Boham, demeurant à Chéry (2), Gabrielle d'Averhoult, sa sœur, mariée à Henry d'Haudanger de Guy, nouveaux convertis à la révocation de l'Edit de Nantes (3) ; Madeleine d'Averhoult, fille de Jean de Guincourt, et de Madeleine de Boham, mariée en 1650 à Jacques Largentier, seigneur de Chesnois et de la Gaudine, qui eut six fils qu'il fit sortir de France, avant la révocation de l'Edit, et dont quatre allèrent dans le Brandebourg, un en Angleterre et un à Utrecht (4). Nous avons déjà parlé de Marie d'Averhoult, femme de Charles-Louis de Pavant qui, en 1678, était encore hérétique ; joignons-y la mère des seigneurs de Guincourt, Madeleine de Boham qui, à la même date, était elle aussi restée calviniste (5).

FAMILLE L'ARGENTIER

Nous venons de parler du mariage conclu, en 1650, entre Jacques Largentier et Madeleine d'Averhoult, fille de Jean de Guincourt et de Madeleine de Boham. La famille l'Argentier, rapporte *La France protestante,* était une famille noble de Champagne qui avait adopté la religion protestante en 1565, à l'époque du mariage de Marcoul l'Argentier avec Jacqueline de Villiers. Elle possédait la seigneurie du Chesnoy. De son mariage, Marcoul eut un fils, Daniel, sieur du Chesnoy, qui épousa successivement :

Esther de Blois, morte sans postérité ;

Suzanne de Conflans qui, mariée en 1601, lui donna :

Esaïe, sieur du Chesnoy, lieutenant de cavalerie ;

Samuel, capitaine de cavalerie ;

Adolphe, sieur de la Fortelle, lieutenant de chevau-légers, marié en 1642, à Marthe d'Aligret, fugitive avec son fils, lors de la révocation ;

Jacques, sieur du Chesnoy et de la Gaudine, capitaine au régiment du Mont-de-Jeux, marié en 1650 à Madeleine d'Aver-

(1) *La France protestante.*
(2) Généalogie des de Boham.
(3) Archives de la Marne, série G, archevêché de Reims, G 280, 1662-1790, doyenné du Vallage ; état des paroisses, visites, etc.
(4) Boulliot : *Biographie ardennaise.*
(5) Archives de la Marne, série G, archevêché de Reims, G 282, doyenné d'Attigny ; visite du doyenné faite en 1678 par Jean Choppin, doyen : « La mère des seigneurs de Guincourt est « hérétique ». Folio 259.

hoult, fille de Jean d'Averhoult, sieur de Guincourt, capitaine au régiment du Mont-de-Jeu, et de Madeleine de Boham, dont la famille se réfugia à Utrecht en 1685 ;

Alexandre, capitaine au régiment du Mont-de-Jeu, qui épousa en 1653, Anne de Folleville, qui le rendit père d'un fils, Antoine ;

Daniel, mort sans postérité.

De son mariage avec Madeleine d'Averhoult, Jacques l'Argentier eut six fils : Daniel, Charles, Henri, Jacques, Pierre, Salomon. Il les fit sortir de France avant la révocation et ils servirent en Angleterre, en Hollande et en Allemagne (1).

***

Comme on le voit, les idées de la réforme semblent avoir persévéré chez certains membres de la famille d'Averhoult jusqu'à la veille de la révocation. Cependant à cette époque le protestantisme avait beaucoup perdu de la faveur dont il avait joui au début. Sous l'influence de l'opinion et de la pression exercée par les édits et les décrets royaux, le nombre des abjurations avait singulièrement augmenté et de nombreux membres des familles protestantes avaient disparu ou avaient abjuré avant la révocation. Aussi, dans la famille d'Averhoult, ne voit-on aucun de ses membres figurer sur l'état général des protestants français de Champagne et de Brie, fugitifs, nouveaux convertis ou condamnés en 1685, à part toutefois Antoinette d'Averhoult, fugitive en Angleterre avec son époux Auguste de Briquemault, seigneur de Crèvecœur et de St-Loup, capitaine de cavalerie : elle mourut en 1709 (2).

Est-ce à dire, en présence de ces nombreux protestants du nom de d'Averhoult, qu'il n'y avait pas de catholiques dans cette famille ? Telle n'est pas notre opinion et si nous ne pouvons en nommer beaucoup, nous sommes persuadé néanmoins qu'il y eut parmi elle des branches restées catholiques. M. le Dr Vincent dans son ouvrage sur les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers, parle de Guillaume d'Averhoult, bienfaiteur de l'église de Tourteron, d'un d'Averhoult, seigneur de Lalobbe, Liry, Guillancourt, mort en 1554, dont la tombe existe encore, de Jean d'Averhoult, abbé de Bonnefontaine, qui prit la crosse en 1532 et fut le dernier abbé régulier de ce monastère,

(1) *La France protestante*, 1re édition, t. VI, p. 346.
(2) *Revue de Champagne et de Brie :* État général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.

d'Antoine d'Averhoult qui édita à Douai, en 1616, un ouvrage original et recommandable, « *Flores exemplorum, sive catechismus historialis,* etc. (1) », noms auxquels nous pouvons ajouter celui de Pérette, femme de Nicolas d'Averhoult qui, nouvelle convertie, reçut le baptême dans l'église de Châlons en 1642 (2), et celui de Loupin d'Averhoult, dit de Lisle, qui laissa un testament, en date du 17 février 1670, en faveur de l'église de Guincourt (3).

Avant d'en terminer avec cette famille, parlons encore d'un colonel d'Averhoult, député des Ardennes à l'Assemblée nationale de 1791, qui fut assassiné, le 26 août 1792, à Saint-Menges, par les révolutionnaires sedanais. Il était né à Utrecht et descendait d'une branche de la famille d'Averhoult, réfugiée en Hollande (4).

XVI

La seigneurie d'Olizy et ses seigneurs. — Les familles de Verrières, de Montmorency et Le Fournier.

Nous avons vu que Jean d'Averhoult, seigneur de Guillencourt, chevalier de l'ordre du Roy, lieutenant de cent hommes d'armes dans la compagnie d'ordonnance de Robert de La Marck, avait épousé en premières noces Françoise de Verrières, fille de Louis de Verrières, seigneur d'Olizy, et d'Adrienne de Bezannes. Il avait eu de ce mariage un fils, René, que nous retrouverons. Mais auparavant disons quelques mots de la famille de Verrières (5).

On trouve ses membres établis, au XVIe et au XVIIe siècle, dans plusieurs seigneuries du Rethelois et de l'Argonne.

En 1536, Louis de Verrières, d'abord seigneur de Suzanne en partie, est seigneur d'Olizy, Mars-sous-Bourcq, Brienne et Primat; c'est lui qui est le père de Françoise, épouse de Jean d'Averhoult.

Dès 1548, Robert de Verrières, époux d'Yolande de Gorcy, est seigneur du Mont-de-Jeux ; il est homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance du duc de Bouillon en 1573 et en 1593, il marie sa fille Suzanne avec Claude de Maizières, seigneur de Verricourt et de la Mothe en partie.

En 1562, Jean de Verrières, écuyer, seigneur de Vauchonvilliers, Vaulsenay, Mont-de-Jeux, époux de Marguerite de Berles, marie

(1-4) Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes*, etc., *op. cit.*
(2) Archives de la ville de Châlons ; registres paroissiaux.
(3) Archives de la Marne ; archevêché de Reims.
(5) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

sa fille Adrienne, à Jacques d'Estivaux, seigneur de Montgon et de Neuville.

Nous avons déjà vu ce mariage, de même que nous avons vu Anne de Verrières, mariée à Adolphe de Salonville (Allouville), seigneur de Villers-devant-Raucourt et d'Artaise en partie, lui donner un fils, baptisé le 19 mars 1574.

Dès 1595, Joachim de Verrières est seigneur de Remilly-les-Pothées ; on le retrouve, en 1633, chevalier, seigneur du Mont-de-Jeux, Servion et habitant Remilly (1).

Il vend, le 6 décembre 1628, par le ministère de Me Pasquis, notaire à Clavy, à Messire Robert de Joyeuse, chevalier, baron de Saint-Lambert, etc., la huitième partie de la terre et seigneurie du Mont-de-Jeux, moyennant 3,300l t. (2).

Rappelons qu'en 1624, Louise d'Averhoult, dame de Possesse, avait épousé Nicolas de Verrières, seigneur de Vauchonvilliers, et qu'après sa mort, elle se remaria avec Cleriades de Choiseul.

En 1640, Charles-André d'Espinoy, vicomte de Baranton, donne ses filles en mariage :

Marie, à Nicolas de Verrières, écuyer, seigneur de Meligny, près Mézières ;

Madeleine, à Louis de Verrières, seigneur d'Harmonville (3).

Enfin en 1700, Louis de Verrières, écuyer, seigneur de Remilly, Hardoncelle, époux d'Angélique Rémond, abjure la religion réformée, le 15 juin, entre les mains du curé de Remilly et fait baptiser, le 10 septembre 1705, son fils Salomon, né de son mariage (4).

Mais avant de quitter la famille de Verrières, rappelons que Robert de Boutillac, mort en 1584, était connu sous le nom de Verrières et que sa fille Claude, mariée à Hélie de la Place, portait le titre de damoiselle de Verrières.

Après ces quelques renseignements sur la famille de Verrières, revenons à René d'Averhoult, fils de Jean d'Averhoult et de Françoise de Verrières, dame de Brienne. Seigneur de Brienne, dont il avait hérité de sa mère, René épousa Madeleine de Boutillac ; il eut de son mariage :

Claude qui devint, le 8 janvier 1593, la femme de Benjamin de Montmorency, baron d'Esquancourt (5) ;

(1-2-4) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(3) Archives du département ; inventaire-sommaire, t. III, série E, notaires.
(5) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

Françoise qui fut la femme de Titus de Rouvroy, seigneur de Saint-Simon, lequel était déjà veuf d'Antoinette de Montmorency;

Claude, seigneur de Brienne, marié en 1596 à Jeanne de Suzanne.

En 1573, René d'Averhoult est seigneur d'Olizy, il rend foi et hommage, tant en son nom qu'au nom de Claude et de Françoise d'Averhoult, ses filles, pour la seigneurie de Mars-sous-Bourcq, à cause de Bourcq.

FAMILLE DE MONTMORENCY

Nous ignorons la date de sa mort : tout ce que nous savons, c'est que devenue veuve, sa femme, Madeleine de Boutillac, se remaria avec Jean de Montmorency et, qu'en plus de la seigneurie d'Olizy, elle lui apporta en dot la créance que lui avait laissée son père d'une somme d'argent avancée en 1586, à Guillaume-Robert de La Marck. Nous avons déjà parlé de ce prêt.

Le 27 octobre 1596, Jean de Montmorency est parrain avec Marie d'Orthe comme marraine, de Jean, fils de Jean Combes de Falaise (1).

En 1597, seigneur de Fléchelle et d'Olizy, concessionnaire de Madame veuve de Boutillac, il donne, par son mandataire, quittance à Monseigneur Henri de La Tour, de 1,800 livres pour la moitié du capital de la rente constituée au profit de ladite dame. C'est le dernier acte que nous connaissions de lui.

Si nous poursuivons l'histoire de la seigneurie d'Olizy, nous voyons Me Nicolas Pauffin, avocat, demeurant à Rethel, donner à bail, le 25 février 1622, en l'étude de Me Durand, notaire à Rethel, au nom et comme fermier des seigneuries de Doux, Resson et Pargny, pour la part de Messire de Benjamin de Montmorency et d'Isaac de Fournier, chevalier, seigneur de Neufville, à Simon Millet, Jean Carré et Hubert Simon, marchands, demeurant à Doux, la coupe de deux arpents de bois situés au terroir de Doux, moyennant 60 livres t. par an (2).

En 1629, Daniel de Montmorency semble être le seul seigneur d'Olizy ; il est en même temps seigneur d'Arson, Doux, Pargny, Bertoncourt, Mazerny, Thillois qu'il habite, et de plus baron d'Esquancourt, seigneur de Fléchelle. Il loue, par bail fait le

(1) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.
(2) Archives du département des Ardennes ; inventaire-sommaire, t. III, série E, études des notaires.

19 décembre 1629, en l'étude de Me Gaucher-Huet, notaire à Termes, à Jean Martinet et à Jean Loupot, marchands, demeurant à Dompnevoux et à Marcq, la terre dudit Olizy, avec ses droits de haute, moyenne et basse justice, cens, rentes, bourgeoisie, amendes, etc., pour neuf années, moyennant 1,200[1] t. par an (1).

Alexandre-César de Montmorency, chevalier, comte de Bourcq, seigneur d'Olizy, est peut-être son fils. Nous le voyons, le 11 septembre 1667, passer un traité avec Jeanne-Madeleine de Laval, dame de La Mothe et y demeurant, pour son entretien et sa nourriture, moyennant une somme de 600 l. t. par an (2).

En 1673, Messire Benjamin-Alexandre-César de Montmorency, chevalier, seigneur et comte d'Esquancourt, Olizy, Bourcq, Artonvillers, Grinchart et autres lieux, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, pour le service du Roi, dans le régiment de cavalerie de Monseigneur le prince d'Harcourt, habite Olizy-lez-La Ferté en Vallage. Il a fait son testament en 1672 et en 1673 il épouse par contrat de mariage, rédigé par Me Hourlier, notaire à Reims, le 13 octobre, dame Jeanne-Madeleine de Laval, veuve de Messire Jean de Fontaine, chevalier, seigneur de Turjeux, demeurant à La Ferté-lez-Olizy (3). Il est mestre de camp d'un régiment de cavalerie et à la veille de la révocation de l'Edit de Nantes, il ne s'est pas encore converti. Nous ne connaissons pas la date de son abjuration ; mais il n'est pas le seul de sa famille qui prenne cette résolution, car on trouve, quelques années après, à la date du 28 août 1684, un membre d'une branche de cette famille, habitant la Picardie, Henry de Montmorency, sieur de Courtanboul, fils de Daniel de Montmorency, écuyer, sieur de Courtanboul, et de Marthe Dollard, de la paroisse de..., diocèse d'Amiens, âgé de 18 ans, faisant partie de la compagnie des gentilshommes de M. de Roussillier, gouverneur de Charlemont, qui fit acte d'abjuration en l'église Saint-Laurent à Sedan (4).

Mais revenons à Benjamin-Alexandre-César de Montmorency ; et, sans nous arrêter au testament fait par Jeanne-Madeleine de Laval, son épouse, à la date du 2 novembre 1693 (5), parlons d'un

(1) Archives du département des Ardennes ; inventaire-sommaire, t. III, série E, études des notaires. — Pour les autres renseignements, voir les notes du Marquis O. de Gourjault.

(2-5) Inventaire-sommaire des archives départementales, série E, familles.

(3) Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. 114, *op. cit.*

(4) Archives de la mairie de Sedan ; registres paroissiaux ; abjurations de 1684.

fils naturel qu'il avait et dont l'existence nous est révélée par l'acte suivant :

C'est la vente faite, le 11 novembre 1695, en présence de Me Martin, notaire à Challerange, par Messire Robert-Hubert de Roucy, baron de Termes et autres lieux, seul et unique héritier de dame Marie de Saint-Just, en son vivant veuve, en dernières noces, de Messire Jacques de Mornay, chevalier, seigneur de Rochefontaine, à Messire Jean de Montmorency, écuyer, seigneur de Longueval, et gendarme de la Cour du Roi, fils naturel de Messire Alexandre-César de Montmorency, premier baron chrétien, seigneur d'Esquancourt, Guerchin, Redonvilliers, du Tillois, Mazerny, Olizy, comte de Bourcq, demeurant audit Olizy, pour le 7,000 livres, de la sixième partie au total de la seigneurie de Termes, à partager entre Messire Charles de Colmesnil, chevalier, seigneur d'Orval, à cause d'Edmée de Saint-Just, son épouse (1).

Après 1698, Benjamin-Alexandre-César de Montmorency disparait, il n'est plus fait mention de lui.

FAMILLE LE FOURNIER

Bien que nous ne possédions que peu de renseignements sur la famille Le Fournier, nous tenons à en parler à propos de la seigneurie d'Olizy. Elle ne nous est pas complètement inconnue et elle nous semble avoir été liée d'affection et d'intérêt avec la famille de Montmorency.

Nous avons déjà vu Isaac de Fournier, chevalier, seigneur de Neufville, et Benjamin de Montmorency, donner mandat, au mois de février 1622, à Nicolas Pauffin, avocat à Rethel, fermier des seigneuries de Doux, Resson et Pargny, au sujet de leurs intérêts communs dans la seigneurie de Doux ; nous avons vu aussi qu'en 1647 Daniel de Montmorency avait épousé Marthe Le Fournier. Mais à part ces deux faits, à part une dame Antoinette Le Fournier, veuve de Maurice Gallart, qu'on trouve résidant à Olizy, antérieurement à 1664, nous ne savons que peu de choses sur ces seigneurs, si ce n'est qu'ils étaient protestants.

Après la révocation de l'Edit de Nantes, l'état général des protestants français de Champagne et de Brie, fugitifs, nouveaux onvertis et condamnés, dressé en 1685, nous fournit quelques

(1) Inventaire-sommaire des archives départementales, série E, notaires.

renseignements précis. On y voit figurer le nom d'Isaac Le Fournier, chevalier, baron de Neufville, comme fugitif en Angleterre en 1689 avec sa famille (1) ;

Jean Le Fournier, chevalier, baron de Neufville, seigneur de Lisy et autres lieux, à Lisy-sur-Aisne, fugitif en 1689 (2).

Ce dernier, rentré en 1700 et nouveau converti, avait une sœur en Angleterre et une autre en Hollande. Il est porté comme père de Marie-Elisabeth Le Fournier, femme de Louis de Beffroy, chevalier, seigneur de Cierges, la Grange-aux-Bois et autres lieux, lieutenant de cavalerie réformé à la suite du régiment Royal-Roussillon.

A ces renseignements donnés par l'état général des protestants, nous pouvons ajouter que Jean Le Fournier, rentré en France dans sa seigneurie de Lisy, nouveau converti, avait, outre sa fille Marie-Elizabeth, nouvelle convertie que nous venons de voir, un fils portant comme lui le prénom de Jean, qui était, en 1709, chevalier, baron de Neufville et seigneur d'Olizy qu'il habitait. Il avait épousé Marie-Elizabeth Hervé.

De plus, son aïeul, le vieil Isaac Le Fournier, que nous avons vu fugitif en Angleterre en 1689 avec toute sa famille, s'était lui-même converti, nous ne savons à quelle époque, et était revenu habiter chez son petit-fils, au château d'Olizy où il mourut fort âgé (3).

Devenu veuf de Françoise de Verrières, Jean d'Averhoult se remaria avec Marie de Vaumaize. Nous ne parlerons pas de cette seconde femme sur laquelle nous n'avons aucun renseignement.

FAMILLE DESCHAMPS

Devenu veuf une seconde fois, Jean d'Averhoult épousa en troisièmes noces Claude Deschamps (4). Cette union nous amène à dire quelques mots de cette noble et vieille maison, alliée aux principales familles de la contrée, qu'on rencontre en mainte seigneurie et notamment à Fontaine-en-Rethelois (en Dormois) et à Vaux-en-Champagne.

C'est surtout à l'ouvrage de M. le Dr Vincent (5) et aux notes

(1) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.
(2) Lisy, canton d'Anizy-le-Château (Aisne).
(3) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(4) *D'or à trois chevrons de sable accompagné de trois annelets de même.*
(5) Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes*, etc., *op. cit.*

de M. le Marquis de Gourjault (1), que nous empruntons les quelques renseignements que nous possédons sur cette famille à partir du xve siècle.

Robert Deschamps, seigneur de Vaux-en-Champagne, Fontaine-en-Dormois, Montmarin et autres lieux, chevalier, avait épousé Guillemette de Sorbey, sœur de Jacques, mort en 1508 ; il avait eu de son mariage :

Jacques, son fils aîné ; mais avant de parler de celui-ci, rappelons que le premier des d'Averhoult fixé dans le Rethelois, Aléaume, seigneur de Guillencourt, époux de Bonne de Launoy, avait marié à la fin du xve ou au commencement du xvie siècle, sa fille Jacqueline, à Aléaume de Rouvroy, seigneur d'Autry (2), qui était veuf et avait eu des enfants d'un premier mariage avec Anne de Rouvroy. Cette seconde union dura peu et bientôt Jacqueline, devenue veuve, se remaria avec Jacques Deschamps et lui apportait, outre son douaire de la moitié de la seigneurie d'Autry, la garde noble des enfants nés de son premier mariage avec Aléaume de Rouvroy.

Une remarque à faire à propos d'Aléaume : était-il le père ou l'aïeul de ce Rouvroy, dont nous ignorons malheureusement le prénom, qui, soixante ans plus tard, partageait avec Louis de Pouilly, baron de Cornay, le périlleux honneur de commander l'infanterie protestante à la bataille de Montcontour (3) ? Nous l'ignorons. En tout cas il était calviniste et avait adopté comme tant d'autres gentilshommes de l'époque les idées nouvelles.

Revenons à Jacques Deschamps : nous le voyons faire acte de foi et hommage en 1509, tant en son nom et au nom de Jacqueline d'Averhoult, que comme ayant la garde noble avec sa susdite femme des enfants d'Aléaume et d'Anne de Rouvroy pour raison des seigneuries d'Autry, Montcheutin, Grandham et Onchery. Il renouvelle ces actes, en 1516, pour la moitié de la seigneurie d'Autry et pour la totalité d'Onchery et de Grandham ; en 1518, pour raison de l'hostel et forteresse d'Autry.

En 1524, il est seigneur de Vaux, capitaine de Reims, et nommé aux fonctions de commissaire des guerres.

En 1566, il est bailly de Rethel (4).

(1) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(2) Voir nos notes sur la famille d'Averhoult.
(3) Voir nos notes sur la famille de Pouilly.
(4) Notes de M. le Marquis O. de Gourjault.

Henri, son frère, seigneur de Montmarin, reçoit par donation de Catherine de Sarrebruck, comtesse de Roucy, en 1529, les seigneuries de Briquenay, Apremont, Saint-Juvin, Brieules-sur-Meuse, Tils, Andely, Andevane, Neuville ; il est de plus, par indivis, seigneur de Vouziers avec son oncle, Louis de Sorbey (1).

En 1533, il rend foi et hommage pour la seigneurie de Montmarin à lui échue par le décès de Robert son père, et pour raison des terres et seigneuries de Neuvile, Houldizy, This à lui advenues par don de Catherine de Sarrebruck, comtesse de Roucy, dame de Roy. En 1583, on trouve Henri Deschamps, époux de Marie de Berles, fille d'Odet, seigneur de Guignicourt, et de Jeanne d'Apremont qui le rend père, en 1586, de deux enfants jumeaux (2). Est-ce le même personnage ?

Catherine Deschamps, dame de Montmarin, Vaux et Vouziers en partie, veuve de Michel d'Escannevelles, dame d'Ambly, rend foi et hommage en 1546, pour Montmarin à cause de Rethel.

En 1549, Adrien de Cuvilliers qui a épousé Jeanne d'Ambly, fille de Catherine Deschamps, fait les mêmes actes, non seulement pour les seigneuries de sa femme, mais encore pour Monclin et Ambly-sur-Aisne (3).

A côté de ces seigneurs, on trouve encore Claude Deschamps, seigneur de Montmarin en 1570, successivement époux de Jeanne d'Apremont, et de Claude de Crespy ; et en 1583, François Deschamps, également seigneur de Vaux, Fontaine, Montmarin, Vouziers, etc. (4).

Il nous faut rappeler que, dès avant 1572, beaucoup des membres de cette famille avaient adopté les idées de la Réforme et qu'au moment des massacres de la Saint-Barthélemy, plusieurs avaient cherché un refuge auprès des princes de Sedan avec les d'Apremont, les d'Orthe, les de Sugny, etc. (5). Nous l'avons déjà rapporté.

Les archives protestantes conservées au tribunal de Sedan, nous donnent les noms de plusieurs membres de cette famille.

Ainsi, Claude Deschamps, fille de Jacques Deschamps, seigneur de Marcilly, et de Claude de Salazar que nous avons vue devenir la troisième femme de Jean d'Averhoult, est marraine le 23 janvier

(1) H. Vincent : *Les inscriptions*, etc., ouv. cit.
(2-3-4) Marquis O. de Gourjault : notes d'histoire locale.
(5) J. Villette : *L'enlèvement des filles du seigneur de Contrewe ; Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, 1900.

1573 avec son époux comme parrain, de Jeanne, fille de Bon de Roussy, chevalier, seigneur dudit lieu, et de damoiselle Hélène d'Apremont (1).

Le 21 avril 1575, a lieu le baptême de Marie, fille de Jean d'Orthe, seigneur de Falaise, et de damoiselle Claude de Pouilly ; elle a pour parrain Claude d'Orthe, et pour marraine damoiselle Philippe Deschamps (2).

Le 6 mai 1582, est présentée au baptême Philippe, fille de Marin Bosne, seigneur de l'Isle bosne, et de Françoise de Teste ; elle a pour parrain Guillaume Haistremont, et pour marraine Philippe Deschamps (3).

Sont baptisés, le 15 mai 1586, les deux enfants jumeaux que Marie de Berles a donnés à Henri Deschamps, seigneur de Montmarin, son époux ; l'un, Robert, a pour parrain Guillaume-Henri-Robert de La Marck, et pour marraine Charlotte de La Marck ; l'autre, Jean, a pour parrain Mre Jean d'Avrou, chevalier, seigneur de la Lobbe, et pour marrain Claude Deschamps, sa femme (4).

Philippe Deschamps que nous venons de voir deux fois marraine, était née à Vaux-en-Champagne et avait épousé noble homme Jean de Savigny, écuyer, seigneur dudit lieu et des Champs ; elle mourut le 11 octobre 1622, à l'âge de 66 ans (5).

A cette époque, Henri Deschamps devait être mort, car Jean Deschamps, sans doute son fils, est qualifié du titre de seigneur de Montmarin à partir de 1617 (6). Sa veuve, Marie de Berles, dame d'Ivernaumont, vivait encore en 1643 et habitait Ivernaumont (7). C'était les titres que portaient Louise Deschamps, dame de Guignicourt et d'Ivernaumont en 1621, Louis Deschamps, seigneur de Vaux et d'Ivernaumont, époux de Philippe de Roucy, veuve de Samuel d'Apremont, seigneur de Coulommes en 1625 (8).

Le registre des décès protestants de 1643 mentionne, à la date du 18 février, le décès de Madame Suzanne de Miremont, née à Quatre-Champs, veuve de Messire Robert Deschamps, vivant seigneur de Vaux-en-Champagne, morte à l'âge de 73 ans (9).

Enfin, on trouve en 1653, Henri Deschamps, chevalier, seigneur de Beaumont, Vaux, Montmarin et autres lieux ; il habite Yver-

(1) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants.
(2-3-4-5-9) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants.
(6-7-8) Marquis O. de Gourjault : notes d'histoire locale.

naumont (1) et il vend, le 11 mars 1652, à Gobert Dueil, marchand, demeurant à Léchelle, 100 verges de pré dans la prairie d'Yvernaumont, au lieudit le Pré des Ecoliers, moyennant 90 liv. t. (2).

FAMILLE DE SORBEY

En parlant de la famille Deschamps, nous avons vu que ses relations ont été si fréquentes, parfois si intimes avec la famille de Sorbey, que nous croyons devoir en dire quelques mots, au moins en ce qui a rapport à la seigneurie de Vouziers. C'est encore dans les remarquables travaux de M. le Dr H. Vincent, sur les inscriptions anciennes de l'arrondissement et sur l'histoire de la ville de Vouziers, que nous puiserons nos plus certains renseignements.

Nous ne discuterons pas l'origine, peut-être commune, de la famille de Sorbey de Lorraine et de celle dont nous nous occupons, mais nous dirons qu'on trouve celle-ci dans la région du Nord du Rethelois jusque dans la Thiérache, et qu'elle possédait, dès le xve siècle, une portion notable de la seigneurie de Vouziers.

En 1470, Gobert de Sorbey (3), époux de Madeleine Le Bossu, était seigneur de Villers-le-Tourneur, Mondigny et Vouziers en partie : il fut le père de Jacques et de Guillemette de Sorbey.

Celle-ci épousa, en 1474, Robert Deschamps qui devint, par ce mariage, seigneur de Vouziers en partie, Guillemette était veuve en 1498 ; nous allons la retrouver.

Jacques de Sorbey, seigneur de Girondelle qu'il habitait le plus souvent, de Foulzy, Any, Estrebay, Antheny et Aouste, terres que Louise de Rumigny, sa femme, lui avait apportées en mariage succéda, en 1526, à Nicolas Le Bossu, son grand père maternel dans le gouvernement de la place de Guise. Dès 1514, sur sa demande, le roi François Ier avait rétabli dans la ville de Vouziers les foires et les marchés qu'avaient suspendus les guerres et les misères du siècle précédent. Il mourut laissant deux fils, Michel et Louis, qui furent gouverneurs de Guise comme l'avait été leur père.

Michel épousa Jeanne de Toully qui lui donna : Henri de

(1) Marquis O. de Gourjault : notes d'histoire locale.

(2) Archives du département des Ardennes ; inventaire-sommaire, t. III, série E, actes de l'étude de Me Marchant, notaire à Mézières.

(1) *D'azur au chef d'argent, au lion passant sur le tout de gueules : cimier, une tête de lion d'argent lampassé de gueules.*

Sorbey, seigneur de Marquigny, Jehan et Guyot de Sorbey. Il ne mourut qu'après 1570.

Louis, seigneur de Girondelle, Estrebay, Vouziers en partie, époux d'Anne de Harzillemont, mourut avant 1558, laissant trois filles : Claude ; Madeleine ; Jeanne, morte en 1558.

Mais revenons à Guillemette de Sorbey, la sœur de Jacques, que nous avons déjà vue ; rappelons qu'elle avait épousé Robert Deschamps, chevalier, seigneur de Vaux-en-Champagne, Fontaine-en-Dormois, Montmarin, etc. Celui-ci était veuf et avait, d'un premier mariage, une fille Nicole ; il mourut en 1498. Guillemette, sa veuve, décéda elle-même en 1508, laissant trois fils :

Jacques, seigneur de Leffincourt en partie en 1543 ;

Henri, chevalier, seigneur de Briquenay, Aspremont, St-Juvin, Brieulles-sur-Meuse, etc. Il partageait, en 1534, la seigneurie de Vouziers, indivise entre lui et son oncle Louis de Sorbey ;

François, seigneur de Fontaine-en-Dormois, de Vouziers pour un quart en 1572. Il eut deux fils : Théophile, mort en 1602, et Guillin qui lui succéda dans la seigneurie de Vouziers ;

Catherine, dame de Montmarin, Vaux et Vouziers en partie qui épousa en 1535 Jean II d'Ambly. De cette union naquit une fille, Jeanne, mariée à Adrien de Cuvilliers, seigneur de Vauzelles, qu'on voit faire hommage en 1549 pour Vaux et Vouziers en partie.

Nous avons dit que Robert Deschamps en se remariant avec Guillemette de Sorbey, avait d'un premier mariage une fille, Nicolle qui épousa, le 22 novembre 1496, sous les auspices de sa belle-mère Guillemette de Sorbey, Louis d'Orthe, seigneur de Falaise, et lui donna un fils, Philbert, qui fut le père de Jean, seigneur de Falaise, et de Claude, seigneur de Mont-Saint-Martin.

Ce dernier, marié en premières noces à Anne de Lenoncourt, se remaria en secondes noces, le 20 octobre 1575, avec Madeleine de Sorbey (1), fille de Louis de Sorbey, qui elle-même avait été mariée deux fois. Elle lui donna une fille, Diniah, baptisée le 8 octobre 1575 (2), et un fils, Jean, seigneur de Vouziers, qui fut l'époux de Gabrielle d'Allamont, et mourut en 1648.

Les dernières alliances avec des seigneurs notoirement calvinistes et les derniers actes religieux de quelques membres de la famille de Sorbey, nous donnent à supposer que ceux-ci ou au moins quelques-uns d'entr'eux, avaient également adopté les idées nouvelles.

(1-2) Archives du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants ; mariages et baptêmes.

XVII

Autres familles nobles : les de Berles, les de Boham, les de Savigny, etc.

FAMILLE DE BERLES

Nous avons vu qu'Henri Deschamps, seigneur de Montmarin, avait épousé Marie de Berles qui lui avait donné deux enfants jumeaux.

La famille de Berles (1) possédait les seigneuries de Guignicourt et d'Ivernaumont; elle nous est surtout connue par ses alliances.

Evrard de Berles, seigneur de Guignicourt-sur-Vence, était l'époux de Jacqueline de Savigny.

En 1529, Jehan et Garlache de Berles, seigneurs de Guignicourt, rendent foi et hommage pour le fief d'Orgeval.

En 1540, Jean de Berles, seigneur d'Ivernaumont, est l'époux de Marguerite de Mailly.

En 1550, Ferry de Berles, seigneur de Guignicourt, se marie avec Thierette Issenart, fille de Geoffroy Issenart, et de Béatrix de Grandpré, veuve de Gratien de Maillart, écuyer, seigneur de la Grève.

En 1571, Garlache de Berles, écuyer, seigneur de Guignicourt en partie, marié en premières noces à N..., de Saint-Bausant, épouse en secondes noces Marie de Rouvroy, veuve d'Ogier de Savigny, et dame de la moitié du fief de Montcheutin (2).

Le 15 mai 1586 a lieu le baptême des enfants jumeaux d'Henri Deschamps, seigneur de Montmarin, et de Marie de Berles, dont nous avons déjà parlé.

Le 22 septembre 1591 a lieu la bénédiction du mariage de Christophe d'Ancherin, seigneur de la Tour, avec Claude de Berles, veuve de Monsieur de Savigny (3). C'est le seul renseignement que nous ayons sur ce seigneur.

Ces actes religieux joints à l'alliance en 1571, de Garlache de Berles avec Marie de Rouvroy que nous venons de voir, nous sont une preuve des idées religieuses de nombre de membres de

(1) *D'azur au sautoir d'or accompagné de quatre lionceaux armés et lampassés de gueules.*

(2) O. de Gourjault : notes citées.

(3) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants ; baptêmes et mariages.

cette famille rattachés au protestantisme. Ce sont les seuls actes que nous connaissions d'eux.

Ajoutons pour terminer le peu de renseignements que nous ayons, qu'en 1643, Marie de Berles, veuve de Jean Deschamps, chevalier, seigneur de Montmarin et de Vaux, était dame d'Ivernaumont (1).

FAMILLE DE MOY

Nous avons dit que du mariage de Jean d'Averhoult avec Claude Deschamps, était né un fils, Jacques, seigneur de Monthois, qui épousa Rachel, fille d'Onofrien de Moy ou Mouÿ-Sons (2).

Nous ne pouvons donner que quelques renseignements sur cette famille, tout ce que nous savons c'est qu'elle était originaire de la Picardie et divisée en plusieurs branches dont une entre autres, la branche de Sons, cadette des Mouÿ, paraît s'être seule fixée dans nos contrées. Néanmoins, on voit, en 1569, Charles, sire de Moy, seigneur d'Auffréville et de Busignies, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy, gouverneur de Saint-Quentin, épouser Catherine de Suzanne qui lui donna une fille, Claude, mariée successivement à Georges de Joyeuse, à Henri de Lorraine, comte de Chaligny, et enfin, en troisièmes noces à Charles du Bec. C'est pour Charles de Moy que la terre de Moy fut érigée en marquisat en 1606 (3).

Mais revenons à Onofrien : fils de Jean, écuyer, seigneur de Pommery, Ronquerolles, etc., mort le 24 février 1541, et de Florence de Fissez, morte le 10 juin 1570, enterrés tous les deux dans l'église de Saint-Quentin. Onofrien avait entre autres frère et sœur : Jean de Sons, écuyer, seigneur de Vaux, homme d'armes de la compagnie du duc de Bouillon, et Marie de Sons, mariée à Charles de Pavant, seigneur de Taisy. Quant à lui, seigneur de Ronquerolles, il s'était marié au château de Montfauxel, le 29 mai 1592, avec Marie de Barisey, veuve en premières noces de Bon de Roucy, seigneur de Manre (4).

Un fait à noter à ce propos : c'est que Marie de Barisey, née catholique, était restée fidèle à sa religion pendant son union avec Bon de Roucy qui était protestant et que lorsqu'elle se remaria elle abjura la religion catholique pour se faire protestante (5).

(1-3-4) O. de Gourjault : notes citées.
(2) *De gueules frettées d'or ; la brisure de la branche de Sons consiste en un franc quartier d'azur chargé d'une anille d'argent.*
(5) Communication de M. E. Henry.

Outre sa fille Rachel, elle avait eu antérieurement un fils, François, né le 7 mars 1593, qui épousa le 21 février 1622, Isabelle de Mailly et dont des descendants, d'après une communication de M. le baron de Finfe de Saint-Pierremont, existent encore, non seulement en France, mais encore en Bavière et en Autriche.

Jacques d'Averhoult eut de son mariage avec Rachel de Sons une fille, Marie d'Averhoult qui, comme nous l'avons déjà dit, épousa Charles-Louis de Pavant, chevalier, vicomte et seigneur de Tanon, Lacroix, commandant le régiment royal Roussillon (1), mort le 15 décembre 1634.

Les registres protestants du tribunal civil de Sedan nous révèlent les noms de deux personnages qui se rattachent sans doute à cette famille :

Louis de Vaudray, seigneur de Mouÿ-Saint-Phal, qui maria le 4 septembre 1575, sa fille Françoise, à Adrien d'Hermonville, et Isaac de Vaudray, seigneur de Mouÿ, qui figure comme parrain avec Suzanne d'Ailly et avec Jeanne de Suzanne dans deux actes de baptême du 12 janvier et du 16 février 1586 (2). Ce dernier était membre du conseil du duc de Bouillon, Guillaume-Robert, et l'accompagna dans son expédition. Il commandait l'infanterie française dans l'armée des Reistres en 1587 (3).

FAMILLE DE SUZANNE

L'union en 1569, de Charles de Moy avec Catherine de Suzanne que nous venons de citer, nous engage à parler de la famille de Suzanne dont les alliances et le rôle ne furent pas sans importance, non seulement dans la châtellenie d'Omont dont dépendait la seigneurie, mais encore dans le pays environnant où ses diverses branches possédaient plus d'un domaine.

En 1532, on trouve Jean de Suzanne, seigneur de Suzanne en partie ; il est seigneur de Thugny (4) en 1536 ; en 1539 il est chevalier, gentilhomme de la chambre du Roy, seigneur de Rubigny (5).

Jean de Suzanne, chevalier, seigneur de Parpeville (6), baron

(1-4) O. de Gourjault ; notes citées. — Thugny, canton de Rethel.
(2) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants ; mariages, baptêmes.
(3) *Mémoire des choses plus notables advenues en la province de Champagne (1585-1598)*, publié par Hérelle, 1882.
(5) Rubigny, canton de Chaumont-Porcien.
(6) Parpeville, canton de Ribemont (Aisne).

de Vigier et de Chaulmont, seigneur de Cerny (1) et de Thugny, rend foi et hommage en 1546, pour la seigneurie de Suzanne à cause du chastel d'Omont (2).

En 1562, le roi adresse à Mr de Cerny (de Suzanne), une commission par laquelle il le nomme pour veiller à la sûreté et au bien de la ville de Reims (3). C'est ce seigneur que nous avons vu, chargé à la tête des troupes royales, de faire le siège du château de Saint-Etienne-à-Arne, dont nous avons déjà parlé.

A la même époque, François de Suzanne, sieur de Foulquemont, figure sur la liste des *gentilshommes ardennais suspects d'hérésie* (4).

En 1572, François de Suzanne est gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, seigneur de Suzanne en partie, Rubigny, Vuadimont, Foucancour, Vassogne et la Hardoye.

En 1573, Jehan-Jacques de Suzanne, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, est gouverneur des ville et chastel de Sainte-Menehould, seigneur de Cerny, Thugny, Seuil, Amagne, il rend foi et hommage pour la seigneurie de Thugny à cause de Rethel. Il est de plus baron de Wiège (5) et seigneur de Taisy, Françoise de Suzanne est dame de Flavacourt, et François de Suzanne, seigneur de la Hardoye (6).

Le 2 juin 1575 a lieu la bénédiction du mariage de Claude de Suzanne avec Paris-Levesque, écuyer, seigneur de Fay-le-Sec et d'Escuray (7).

En 1580, Jacques de Suzanne, comte de Cerny, baron de Wiège, seigneur de Suzanne et de Thugny, est chevalier des ordres du Roy, gouverneur de Reims et de Sainte-Menehould. Il a eu de son mariage avec Françoise de la Chambre une fille, Catherine, que nous avons vu épouser Charles de Moy auquel elle porta en dot la terre de Cerny. En 1582, il rend foi et hommage pour la moitié par indivis de la terre et dépendances de Seuil à cause de Rethel.

Le registre des baptêmes protestants de l'année 1588 mentionne, à la date du 24 mai, le baptême de Magdeleine, fille de Georges Remon, seigneur de Balleg? et de Jeanne de Bouzargues, qui a pour parrain et marraine Christophe de Chezelles, gouverneur

(1) Cerny, canton de Craonne (Aisne).
(2-3-6) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(4) E. Henry : *Les réformes et la ligue en Champagne*, etc., thèse citée.
(5) Wiège, canton de Sains-Richaumont (Aisne).
(7) Archives protestantes du tribunal de Sedan ; registre des mariages. — Ecurey, canton de Damvillers (Meuse).

de Sedan, et Magdeleine de Dampierre, dame douairière de Suzanne (1).

Jacques de Suzanne, devenu veuf de Françoise de la Chambre, s'était remarié avec Claude de Semeur, dame d'Hinacourt (2); il mourut en 1590.

Enfin nous enregistrons, à la date du 16 octobre 1606, le mariage de Jacob de Conflans, seigneur et baron de Verzilly, fils de Robert de Conflans, et de Charlotte de Miremont, dame de Bouleuse (3), vicomtesse de Germigny (4), avec Madeleine Levesque, fille de Paris-Levesque, écuyer, seigneur de Fay-le-Sec, vicomte de Bray (5), et de Claude de Suzanne (6).

Les renseignements que nous avons pu recueillir sur la famille de Suzanne sont fort incomplets et ne nous permettent pas de donner un aperçu exact de sa position dans nos contrées. Si au XVIe siècle elle posséda dans le Rethelois, outre la terre patrimoniale de Suzanne, les seigneuries de Thugny, de Rubigny, de Wadimont, Vassogne, la Hardoye, Seuil, Amagne, Taisy, elle paraît en avoir possédé d'importantes aussi dans le Laonnais, telles que Cerny, Wièges. Les relations de ses membres avec les seigneurs de ce pays sont fréquentes : Charles de Moy épousa en 1569 Catherine de Suzanne ; en 1575, Paris-Levesque, seigneur de Fay, se marie avec Claude de Suzanne ; Jacques de Suzanne épouse Claude de Semeur, dame d'Inacourt, qui devient veuve en 1590.

Les seigneurs de Suzanne sont chargés de hautes fonctions : sans rappeler le sieur de Cerny, seigneur de Suzanne, auquel le roi Charles IX avait confié la sûreté de Reims en 1562, nous voyons Jean-Jacques de Suzanne, gouverneur de Ste-Menehould en 1572 ; Jacques de Suzanne, gouverneur de Reims et de Ste-Menehould en 1580.

Quant à leurs opinions religieuses, il est à supposer que les seigneurs de Suzanne furent bien plutôt catholiques que protestants. Quoique nous ayons vu François de Suzanne, sieur de Foulquemont, figurer vers 1560 sur la liste des gentilshommes ardennais suspects d'hérésie et qu'il soit certain qu'il ne fut pas le seul, nous ne savons rien de précis à ce sujet. Ce sont principalement quelques femmes de la famille qui nous fournissent à

(1) Archives protestantes du tribunal de Sedan ; registre des baptêmes.
(2) Hinacourt, canton de Moy (Aisne).
(3-4) Bouleuse. Germiny, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).
(5) Braye, canton de Craonne (Aisne).
(6) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

ce propos des indications que nous puisons dans les registres protestants de l'époque. En 1575, à la date du 2 juin, nous relevons le mariage de Claude de Suzanne avec Paris-Levesque, seigneur de Fay-le-Sec et d'Ecurey, et en 1606, celui de leur fille Madeleine avec Jacob de Conflans.

Le 16 février 1586, c'est Jeanne de Suzanne qui est marraine, avec Isaac de Vaudrey comme parrain, d'Isaac, fils de Michel Prou, chirurgien à Mouÿ.

Enfin, c'est le 24 mai 1588, Madeleine de Dampierre, dame douairière de Suzanne, qui est marraine de Madeleine, fille de Georges Remon (1).

Doit-on rattacher à la famille de Suzanne, la dame de la Hardoye, Madame d'Hencourt qui, en 1663, faisait tenir dans son château un prêche auquel assistaient les huguenots des villages environnants (2)? Cette dame appartenait-elle à la famille des de Suzanne? Nous l'ignorons.

Il est une remarque à faire, c'est le nombre considérable de familles nobles du Rethelois que comptait le protestantisme à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle. Ainsi, si à cette époque, la famille de Suzanne possédait au nombre de ses terres les seigneuries de la Hardoye, de Rubigny, etc., à côté d'elle la terre de Vaux-les-Rubigny appartenait à une famille calviniste, la famille de Miserac.

FAMILLE DE MISERAC

Elle provenait du Vivarais et portait : *d'argent au chevron de sable, accompagné de 3 merles de même brusqués et armés d'or, les deux du chef contournés.*

Le premier qu'on rencontre dans nos contrées est Mathurin de Miserac, écuyer, il est capitaine de Rubigny en 1556 (3).

Il est le père de Jean de Miserac, seigneur de Vaux-les-Rubigny et de Chéry, qui épousa Claude Le Cerf et qui eut de cette union :

Un fils, Jean, écuyer, seigneur de Cramont, gendarme de la compagnie d'ordonnance du duc de Bouillon puis plus tard capitaine au régiment de Turenne (4) ;

Un autre fils, Jacques, baptisé au temple le 24 juillet 1580 (5).

(1) Archives protestantes du tribunal de Sedan ; registres des mariages et des baptêmes.
(2) Archives de la Marne, série G, archevêché de Reims.
(3) Ed. de Barthelemy : *Indicateur nobiliaire de la Champagne* ; in *Revue historique des Ardennes*, publiée par Sénemaud.
(4) Communication de M. E. Henry.
(5) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registre des protestants.

Jean de Miserac, le fils aîné, épousa le 26 novembre 1632, suivant contrat passé en l'étude de Me Stasquin, notaire à Sedan (1), Marthe du Frétart, fille de Charles du Frétart, écuyer, seigneur d'Auvillers, et de Jeanne de Gomelier, peut-être la nièce de Louise du Frétart que nous avons vu épouser Jean d'Apremont, seigneur de Vandy, lorsqu'il eut perdu sa première femme, Jeanne de Sugny.

Le 23 mars 1626, alors qu'il habitait sa seigneurie de Vaux, il faisait par acte passé en l'étude d'Antoine de Monceau, notaire à Aubigny, une donation de biens à damoiselle Marguerite de Miseron, sa fille aînée, et à Claude et Marie Deligny, enfants mineurs de Charles Deligny, écuyer, seigneur de Vaucelles (2), et d'Elizabeth de Miserac (3).

Nous ne connaissons pas exactement la date de sa mort, mais nous pensons qu'on peut la fixer entre le mois de juin 1641 et le mois d'avril 1643. C'est son petit-fils, Louis de Miserac, qui épousa Jeanne de Schelandre, fille de Claude, sieur de Soumazanne, et de Suzanne de Saint-Delys (4).

FAMILLE DE BOHAM

A côté de la famille d'Averhoult, nous pouvons citer la grande famille de Boham (5) qui lui était alliée. Originaire du Luxembourg, branche cadette de la maison d'Orchimont, cette famille établie en grande partie en France, se divisait au XVIe siècle en trois branches principales. Il nous faut, pour les découvrir, remonter au siècle précédent et rappeler que Jacquemart ou Jacques de Boham, seigneur de Boham, Vauxelles, etc., avait épousé Jeanne de Grandpré, fille du comte Ferry, qui lui avait apporté en mariage les seigneuries de Voncq, Verpel, Quatre-Champs, etc. (1413-1448). De ce mariage étaient nés trois fils :

Simon, chef de la branche des seigneurs de Boham ;

Gobert, chef de la branche des de Boham, comtes de Nanteuil ;

Regnault, chef de la branche des de Boham, seigneur de Voncq, Day, Le Chesnois, etc.

Simon, seigneur de Boham, de Bois-Jean, d'Haméchesnois, de

(1) Archives de l'étude de Me Piquart, notaire à Sedan.
(2) Canton d'Anisy-le-Château (Aisne).
(3) Inventaire-sommaire des archives des Ardennes ; études des notaires.
(4) Communication de M. E. Henry.
(5) *De sable à la bande d'or cotoyée de deux cotices de même.*

Warnécourt, de Voncq en partie, de Semuy en entier, eut de N... de Manimont, deux fils :

Jacques, seigneur de Boham, de Falaize, etc. ;

Jean, seigneur de Hagnicourt, tige des familles de Boham de la Grève et de Chéry. Nous retrouverons cette dernière (1).

Gobert de Boham, seigneur de Sugny, de Voncq en partie, de Clamecy et de Prouvais, du chef de sa femme, Marie de Condé, fille de Jean, seigneur de Boulage, eut de son mariage deux filles et un fils, Jean, seigneur de Voncq, de Clamecy et de Nanteuil-la-Fosse (1508), par son mariage avec Madeleine Chardon, fille de Thomas, vicomte de Cramail, d'où deux filles et un fils, Thomas. Baron de Nanteuil-la-Fosse (1562), Thomas commandait les gentilshommes de l'arrière-ban de Mézières et du bailliage de Vitry, il avait épousé Nicolle de Paris, fille de Robert, seigneur de Branocourt, qui lui donna sept enfants. C'est lui qui figure sur la liste *des Rémois suspects d'hérésie,* reproduite par le professeur E. Henry dans son ouvrage sur la Réforme et la Ligue en Champagne, liste sans date mais que l'on peut rapporter à l'année 1560. Il y est inscrit avec sa femme et ses enfants. Un de ses fils, Jean, était cornette au régiment du seigneur de Jametz en 1558. Une de ses filles, Madeleine, avait épousé Michel de Condé, seigneur de Vandières en 1571 ; elle était veuve en 1589. De ce mariage était née Cécile de Condé qui devint la femme d'Abraham de la Barge.

Nicolas, son fils aîné, baron de Nanteuil, homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance de Louis de Bourbon, duc de Montpensier (1557), avait épousé Jacqueline de Proisy, fille de Louis, baron de la Bove, chevalier de l'ordre du Roy, bailli de Vermandois. Il paraît être resté fidèle aux idées religieuses de son père, mais nous ne savons s'il en fut de même de ses descendants. De son mariage était née une fille, Louise, qui se maria le 15 janvier 1591 avec Philbert Danois, seigneur de Geoffreville, gouverneur de Mézières puis de Rocroy. En 1610, Madame de Geoffreville qui s'était convertie, donna un jardin au collège de Reims qui, en reconnaissance, fit peindre ses armes sur les vitraux de la chapelle (Notes de M. O. de Gourjault). La pierre tombale de son petit-fils Thomas, mort à 91 ans, en

(1) Nous nous servons, dans l'énumération des différents membres de la famille de Boham, de la généalogie établie avec tant de soins par M. le chanoine Rolland à la suite de son histoire de la maison d'Orchimont, intitulée : *Orchimont et ses fiefs.*

1649, conservée dans l'église de Nanteuil et les legs pieux faits par les enfants et petits-enfants de celui-ci, témoignent que cette branche de la famille de Boham était revenue à la religion catholique (1).

Regnault, le troisième fils de Jacquemart de Boham et de Jeanne de Grandpré, seigneur de Membre, Voncq, Semuy (1448-1471), époux de Marguerite de la Brûle, fut le père (2) de :

Antoine, seigneur de Voncq, que l'on voit partager, en 1529, les seigneuries de Rilly, Day, Vauxelles, Neuville avec Gaston et Henri de Foix (3). Marié à Marie Deschamps, fille de Robert, seigneur de Vaux, il eut deux enfants :

Blanche qui, par son mariage (1502), porta la terre de Voncq à Guillaume d'Aspremont, seigneur de Sorcy et de Vandy ;

Gobert, seigneur de Day-les-Voncq, qui eut trois fils :

Jacques, seigneur de Day, marié à Isabeau de Lignéville, d'où une fille, Jeanne, et un fils, René ;

Jean, seigneur de Day en partie, capitaine du château de Lumes, époux (1540), de Marie de Chérizy, qui lui donna deux filles, Marie et Antoinette.

Il est à supposer, bien que nous n'en ayons pas de preuves positives, que ce seigneur était calviniste. Il maria à Sedan, le 27 octobre 1585, sa fille Marie avec Pierre de Caumont, écuyer, seigneur de Lamécourt, capitaine d'une compagnie de gens de pied, fils d'Enguerrand de Caumont, et de Jeanne Becquaré, dame de Lamécourt. Enguerrand appartenait à la famille des de Caumont, seigneur de Brugnon et en représentait une branche établie à Lamécourt ; il est probable que le voisinage de la principauté de Sedan, devenue un des foyers du protestantisme, l'avait converti aux idées de la Réforme, car la famille des seigneurs de Brognon ne paraît pas avoir partagé ces opinions. Quoiqu'il en soit, Pierre de Caumont eut de son mariage avec Marie de Boham, un fils, Pierre, baptisé le 11 novembre 1586, qui eut pour parrain Guillaume-Robert de La Marck (4).

Antoinette de Boham, la sœur de Marie, épousa successivement Jean de Dalle, seigneur de Ballay, et Jean de Saux.

(1) Abbé Chevalier, curé de Trameray : La vallée de l'Ardre, Nanteuil-la-Fosse. *Almanach-annuaire histor. de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, pub. par Matot-Braine, 1890.
(2) Généalogie des de Boham.
(3) Marquis O. de Gourjault : notes d'histoire locale.
(4) Communication de M. E. Henry et archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

Nous ne citerons que pour mémoire, Jean le jeune, frère de Jean dont nous venons de parler.

Le successeur de Gobert, comme chef de la troisième branche des de Boham, fut Jean, seigneur du Chesnois et de Barbaise, marié (1535) à Anne de Pouilly, fille d'Henri de Pouilly et de Jeanne de Grandpré, qui lui donna une fille, épouse de Nicolas, seigneur de Villers. Devenu veuf, il se remaria avec Marie de Villemeons qui le rendit père de quatre filles et d'un fils, Jean.

Celui-ci, seigneur du Chesnois (1610), avait épousé Marie Daulois, qui lui donna un fils, Jean, et trois filles.

Nous ne savons rien des idées religieuses de ces seigneurs dont nous venons de parler, tout ce que nous pouvons avancer, c'est que ce Jean, fils de Marie Daulois, Jean XII, selon la généalogie, qui succéda à Jean XI son père, eut de son mariage avec Madeleine de Frégnicourt, morte en 1613, trois fils qui furent tous les trois baptisés à l'église.

Jean XII était donc catholique. Il se remaria en 1614 avec Jeanne Du Bois (1).

En parlant de Simon de Boham, fils aîné de Jacquemart et chef de la branche des seigneurs de Boham, nous avons dit qu'il avait eu de son mariage avec N... de Manimont, deux fils, Jacques qui lui succéda et Jean qui fut la tige de la branche de la Grève et de Chéry. Ce Jean, dit le moine, époux de Marguerite, dame de la Grève, eut entre autres enfants, Guillaume, seigneur de la Grève et d'Hagnicourt, époux de Guillemette de Vaux, fille de Pierre, seigneur d'Ecordal, et de Jeanne des Ayvelles qui lui donna trois fils, dont le second, Jean, seigneur de Chéry-les-Rozoy, épousa Jeanne de Gribauval, il fut le père de François de Boham (2).

Celui-ci fut certainement calviniste : il se maria avec Madeleine de Proisy, fille de Jean, seigneur de Morgny, et de Dinah d'Orthe. Nous avons vu que cette Madeleine, devenue veuve, se remaria avec Jacques d'Haudanger de Guy, seigneur de Sorcy-Bauthémont; mais elle avait eu de son mariage avec Jean de Boham, une fille, Madeleine, qui épousa en 1651, Jean d'Averhoult, seigneur de Guincourt. C'est elle qui figure dans le procès-verbal de la visite de l'église de Guincourt, faite en 1678, comme étant toujours protestante. Nous en avons déjà parlé.

(1) Abbé Rolland : généalogie des de Boham.
(2) Abbé Rolland : généalogie de la famille de Boham.

Outre cette fille, Madeleine de Proisy, donna à son époux :

Philippe ;

Abraham, désignés l'un et l'autre comme seigneurs de Chéry en 1619 ;

Jean-Antoine.

C'est ce dernier qui nous intéresse le plus et que nous connaissons le mieux. Fils de noble homme François de Boham, demeurant à Chéry, et de damoiselle Magdeleine de Proisy, il fut présenté au baptême le 12 juillet 1635, par Antoine de la Marche des Comtes, sieur de l'Echelle, gouverneur de Sedan, et par damoiselle Claude de Pouilly, fille de feu Mr de Morgny. Jean-Antoine était né le 10 juillet et sa marraine (1), Claude de Pouilly, était comme Madeleine de Proisy, fille de Dinah d'Orthe, mais née d'un autre mariage.

Seigneur d'Aouste, Guincourt, Seize, Chéry, Jean-Antoine de Boham devint maréchal des camps et armées du Roy et fut gouverneur de Longwy de 1688 à 1697. Il avait épousé Marie-Anne d'Averhoult qui lui donna deux filles :

Madeleine, mariée à André-Claude, marquis d'Ambly ;

Marie-Anne-Antoinette, mariée à Louis de Giberville.

Il figure sur l'*Armorial de l'Election de Rethel* du 22 novembre 1697, comme chevalier, seigneur d'Aouste, Seize, Chéry et autres lieux, brigadier des armées du Roy, chevalier de Saint-Louis, avec Anne d'Averhoult, sa femme (2).

Nous devons rappeler qu'à la fin de l'année 1697 il n'était plus gouverneur de Longwy, mais qu'il y mourut cependant le 25 septembre 1722 (3).

Cette nombreuse famille des de Boham semble être restée fidèle à la religion catholique et, à part les exceptions que nous avons pu trouver et signaler, bien que nous ayons pu faire quelques omissions, paraît, comme d'autres grandes familles de l'époque, avoir été opposée aux idées de la Réforme qui passionnaient alors tant d'esprits.

(1) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

(2) Sénemaud : *Revue historique des Ardennes ; Armorial de l'Election de Rethel*, t. VI.

(3) E. Henry : *op. cit.*

FAMILLE DE SAVIGNY

Nous avons, à propos de Jean d'Averhoult, parlé de la seigneurie d'Olizy et des différentes familles qui l'ont occupée, nous voudrions en ce moment dire aussi quelques mots d'une terre voisine, la seigneurie de Savigny-sur-Aisne qui eut, au XVIe siècle, son heure de célébrité. A partir du XVe siècle, elle appartient en tout ou en partie à la famille de Savigny (1) qui, par ses nombreuses alliances, joua dans la région un rôle signalé.

Sans vouloir remonter à l'origine de cette famille dont plus d'un membre occupa d'importants emplois auprès des comtes de Rethel, arrêtons-nous à Valentin, né à la fin du XVe siècle et fils de Gaucher II, monnoyer du comte de Rethel, et de Marie de Gribauval (2). Il épousa en premières noces, le 23 avril 1516, Magdeleine Du Puys, fille de Thomas Du Puys-Montagne, et de Perette de Boham, dame de Prouvais, de la branche des de Boham-Nanteuil et eut de ce mariage un fils, Oger de Savigny.

Il se remaria en secondes noces, avant 1530, avec Marguerite de Patrice, en troisièmes noces avec Marie de Rouvroy, fille d'Aléaume, seigneur de Rouvroy, Fontaine-en-Dormois et Autry en partie, en quatrièmes noces enfin avec Nicolle de Vaux, déja deux fois veuve elle-même ; il eut de ces mariages plusieurs enfants et, entre autres de sa dernière femme, Christophe de Savigny. Il mourut le 4 mai 1564, catholique et bienfaiteur de l'église de sa seigneurie.

M. le Dr Vincent rapporte le contrat d'un mariage qui eut lieu le 14 août 1564, c'est-à-dire au lendemain de la mort de Valentin, entre Philippe d'Estivaux, écuyer, sieur de Montgon, Neufville et Chastillon, assisté de Robert d'Estivaux, son frère, écuyer, sieur dudit Chastillon et de Nicole de Schulamberg, écuyer, sieur de Mont-de-Jeux, son cousin, et de damoiselle Catherine de Savigny, fille de deffunt Valentin de Savigny, écuyer, sieur dudit lieu, et de damoiselle Nicolle de Vaux, assistée de Christophe de Savigny, de Jean de Savigny, de Joachim de Savigny, ses

(1) *Gironné d'azur et d'or, de douze pièces, à l'écu en abyme de gueules, chargé d'une bande en devise d'hermines.*

(2) Tous les renseignements concernant cette famille ont été puisés dans l'ouvrage de M. le Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers ;* dans les notes d'histoire locale laissées par O. de Gourjault ; pour Christophe de Savigny en particulier, dans la biographie ardennaise de Boulliot et dans l'article de M. H. Jadart sur les portraits de Louis de Gonzagues et de Christophe de Savigny, in *Revue historique ardennaise,* t. IV.

frères, de Garlache de Berles, seigneur de Guignicourt, et de Jean Dubois, écuyer, sieur d'Ecordal et du Bois de l'Or, ses cousins.

Si nous remontons plus haut, Ogier, le fils aîné de Valentin, faisait aveu en 1533, pour la terre et la seigneurie de Leffincourt à lui appartenant, à titre d'acquêt qu'il a fait de Nicolas de Roussel et de Marguerite d'Espence, sa femme. Sa sœur, Jacqueline de Savigny, dame de Guignicourt et d'Ivernaumont, en faisait autant à la même époque pour la moitié de la seigneurie d'Orgeval.

Mais le plus remarquable des enfants de Valentin de Savigny, fut sans contredit Christophe, seigneur de Savigny et de Primant (Primat), grand maître de la garde-robe de Louis de Gonzagues, prince de Mantoue, duc de Nevers et de Rethel, savant distingué, auteur des « *Tableaux accomplis de tous les arts libéraux contenant* « *brièvement et clèrement par singulière méthode de doctrine une* « *générale et sommaire participation des dicts arts amassez et réduicts* « *en ordre pour le soulagement et profit de la jeunesse* », sorte d'encyclopédie dédiée au duc de Rethel et résumé, fort bien fait pour l'époque, de l'état des lettres, des sciences et des arts au XVIe siècle.

Il existe, à la date de 1572, une procuration de Christophe de Savigny, écuyer, seigneur dudit lieu en partie, tant en son nom qu'au nom de Valentin, Louys, Jacques, enfants d'Ogier de Savigny, son frère aîné, Claude de Savigny et autres, ses cohéritiers, tous enfants et héritiers de Valentin de Savigny, seigneur en partie dudit lieu, pour rendre foy et hommage au duc de Nevers, à cause de Bourcq-en-Rethelois.

Valentin de Savigny, écuyer, seigneur dudit lieu et de Chappes, peut-être un frère ou un parent rapproché de Christophe, le fait aussi pour la seigneurie de Sugny dessous Bourcq. Il meurt l'année suivante, le 13 mars 1573, à Mézières et est enterré dans l'église. Il était surintendant des garnisons de Champagne et avait reçu en 1550, du roi Henri II, des lettres témoignant de sa fidélité et des services qu'il avait rendus à l'attaque de Linchamps.

Les idées nouvelles de la Réforme avaient sans doute envahi la contrée et pénétré dans la seigneurie de Savigny ; il y a lieu de supposer qu'à cette époque Christophe les avait embrassées et qu'il était devenu calviniste. Sa traduction des psaumes en français, suivant l'usage adopté par les religionnaires, pourrait

le faire croire. Il mourut en 1608, laissant la seigneurie de Savigny à Jean, peut-être son fils.

Mais antérieurement à sa mort, nous trouvons dans les archives du greffe du tribunal de Sedan, la preuve des progrès du protestantisme dans le pays.

Ainsi le registre des baptêmes de 1580 mentionne, à la date du 8 septembre, le baptême d'un fils de Robert de la Buquerie, seigneur de Savigny, et de Suzanne Lorrain, qui eut pour parrain et marraine François de Hennin et Marie-Elizabeth Gourelle. Ce Robert de la Buquerie était sans doute copartageant de la seigneurie de Savigny (1).

En 1589, Jacques d'Escannevelle, chevalier, seigneur de Coucy-en-Rethelois, Savigny, Escordal, capitaine d'une compagnie de deux cents hommes, maréchal des logis de la compagnie d'ordonnance de M. le duc de Guise, est l'époux de Marie de Savigny qui lui donna un fils, Jean, seigneur de Coucy-en-Rethelois, Escordal, Savigny, Vaux. Il épouse en 1628 Jeanne d'Orthe.

A la date du 22 septembre 1591, nous relevons le mariage de Christophe d'Ancherin, seigneur de la Tour, avec Claude de Berle, veuve de M. de Savigny (2).

En dehors des archives du tribunal, nous constatons qu'en l'an 1600, Jean de Savigny, seigneur dudit lieu, est l'époux de Philippe Deschamps dont, à propos de la famille Deschamps, nous avons rapporté la mort survenue le 11 octobre 1622.

Au commencement du XVIIe siècle, Josias de Savigny, épouse Madeleine de Nettancourt, fille d'Antoine, et de Françoise de Boutillac (3).

D'après une note particulière de M. le colonel de Beaufort, dont j'ai eu communication, Madeleine de Nettancourt était alors veuve d'Antoine de Pouilly, seigneur d'Esnes.

Signalons encore, d'après les notes d'O. de Gourjault, en 1610, Jean, seigneur de Savigny et de Ferrières-en-Rethelois, comme conseiller d'Etat et chambellan d'Henri de Lorraine.

A partir de cette date jusqu'en 1678, nous n'avons que peu de renseignements sur cette famille. A cette époque, le procès-verbal de la visite des églises du doyenné d'Attigny, faite par Jean Choppin, doyen, constate à Savigny ? deux maisons de nobles,

(1-2) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants ; baptêmes et mariages.

(3) *La France protestante.*

dix personnes « hugnenotes et deux autres maisons où il y a cinq « ou six personnes ; ils tiennent leurs assemblées ou presches « chez M. de Savigny du Brozet et audit lieu. Dans toute l'étendue « de la paroisse de Savigny, ils ne font point de scandal » (1).

Néanmoins, tous ces protestants avaient dû abjurer et se convertir avant la révocation de l'Edit de Nantes ou au moment de sa révocation. L'un d'eux cependant avait émigré en Allemagne et un de ses descendants, Frédéric de Savigny était, au commencement du XIXe siècle, un des plus savants et un des plus célèbres jurisconsultes du royaume de Prusse.

Mais si, abandonnant la maison de Savigny, nous nous occupons de la seigneurie, nous voyons que, dès la fin du XVIe siècle, la famille de Savigny ne l'habita pas seule, que, dès avant 1580, on y voit figurer Robert de la Buquerie (2). En 1603, Louis de la Burquerie, seigneur de Savigny et de Vouziers en partie, est l'époux de Marie d'Espaux. Il tient en fief du duc de Nevers, le fief de la cour du prez au village de Loisy (3) ; il se remaria le 11 octobre 1618, avec Lucie d'Escannevelle.

Ses armes étaient : *d'azur à trois étoiles d'or, 2 et 1.*

En 1625, Christophe Du Bois est vicomte de Savigny et, en 1663, ce même Christophe et sa femme, Marie de Richecourt, sont seigneur et dame de Savigny et d'Ecordal (4).

En 1679, on voit apparaître un nouveau nom parmi les seigneurs de Savigny, c'est celui de Roland de Mecquenem, par suite de son mariage avec Madeleine de Mélin, fille de Philippe de Mélin, chevalier, lieutenant au régiment de Mont-de-Jeux, seigneur en partie de Savigny, et de Jeanne-Alexandre de Courcelles (5).

Madeleine, mariée deux fois et devenue deux fois veuve, se remaria en troisièmes noces, le 11 juillet 1679, avec Roland ? de Mecquenem et lui apporta en dot la terre de Savigny. Nous en reparlerons quand nous nous occuperons de la famille de Mélin. D'une famille originaire de l'Allemagne, établie à Artaize au XVIe siècle, Roland, d'après une communication de M. le baron de Finfe de Saint-Pierremont (6), Jean, d'après la généalogie des

(1) Archives de la Marne, série G, archevêché de Reims, G 881, doyenné d'Attigny ;... visite du doyenné par Jean Choppin, doyen ; cahier de 69 feuillets.

(2) Archives protestantes du tribunal de Sedan.

Les noms de la Buquerie et de la Burquerie semblent les mêmes, l'un d'eux altéré sans doute, dans son orthographe, par l'écrivain de l'église protestante.

(3-4) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

Loisy, section de Grivy-Loisy, canton de Vouziers (Ardennes).

(5-6) Communications de M. le baron de Finfe de Saint-Pierremont.

de Mecquenem, publiée par M. Sécheret (1), fils de Jacques et d'Eléonore de Vansay, était chef de la branche des de Mecquenem de la Malmaison, seigneur de Messandhal, d'Artaize, du Vivier en partie, de Noirval et vicomte de Savigny. Sa femme étant morte à Stenay qu'elle habitait vers 1696, Roland vint habiter Savigny où il mourut le 22 novembre 1718.

(A suivre). Dr J. Jailliot.

CHRONIQUE

I. Acquisition par la Bibliothèque Nationale de manuscrits intéressant l'histoire ardennaise.

Le département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale a, durant ces dernières années, fait de nombreuses acquisitions dont les plus importantes proviennent des collections Ashburnham-Barrois, Thomas Philipps et Coquebert de Montbret. Parmi ces acquisitions, nous avons relevé plusieurs manuscrits qui concernent notre région et que nous croyons utiles de signaler à nos lecteurs.

Mss., Nouv. acq. franç., n° 10.059 : *Recueil d'opuscules français de Jean Gerson, Guillaume de Tignonville, Christine de Pisan, etc.*

Fol. 1. « Cy commance ung traictié compilé et fait par homme de grant science, maistre Jehan Jarson, maistre en theologie, chancellier de Nostre Dame de Paris, contre aucunes erreurs, et mauvaises doctrines et exemples, qui sont contenues ou Roumant de la Rouse, en plusieurs lieux, comme cy après est contenu. Par ung matin nagueires, en mon veillant, me fut advis que mon cœur...—... Et lors je me trouvay en mon estude, à la vesprée, l'an de grace mil quatre cens et deux, le xviij^e^ jour de may. Explicit. Deo gratias. Et est à Anthoine Le Noble. »

Ms. du xve siècle. Papier. 192 feuillets. 298 sur 215 millimètres. Rel. veau raciné. (N° CCCCLXXIV de la Collection Barrois. N° 234 du catalogue de vente) (2).

(1) Sécheret-Cellier : notes historiques sur Raucourt, etc.; généalogie des de Mecquenem, *op. cit.*

(2) Cf. dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1902, tome LXIII, pp. 28-29, H. Omont : *Catalogue des Manuscrits Ashburnham-Barrois récemment acquis par la Bibliotheque nationale.*

Mss., Nouv. acq. franç., n° 20.022 : *Transaction entre le duc de Bouillon et la duchesse de Montpensier (1609).*

Fol. 1. Transaction entre Henry de la Tour, duc de Bouillon, et François de Montholon, tuteur « honoraire » de Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, au sujet d'une rente de 5,000 livres tournois restant de 9,000 livres, en fonds de terre (12 décembre 1609). — Original.

Fol. 13. Inventaire après décès des meubles, vêtements, bijoux, etc., de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, trouvés dans son hôtel de la rue de Grenelle à Paris (20 janvier et suiv. 1609), — Original.

Ms. du XVIIe siècle. 37 feuillets. 340 sur 220 et 305 sur 210 millimètres. Demi-reliure (N° DCLXXXII de la Collection Barrois, N° 415 du catalogue de vente) (1).

Parmi les manuscrits de la bibliothèque de sir Thomas Philipps récemment acquis par la Bibliothèque nationale, deux contienuent des indications que l'histoire ardennaise peut utiliser.

Mss., Nouv. acq. franç., n°s 20.228 et 20.229 : *Recueil de pièces sur l'histoire de Sainte-Menehould, de Troyes et de la Champagne.*

XVIIe et XVIIIe siècles. Papier. 158 et 280 pages. 2 volumes in-folio et in-quarto. Demi-reliure (Coll. Philipps, ms. 4610).

A signaler particulièrement dans ces deux volumes :

Vol. I, pag. 47 : « Liste ou état des villes, bourgs, villages et autres lieux du ressort et bailliage de Sainte-Menehould. »

Imprimé, in-folio.

Vol. I, p. 141 : « Notice sur l'élection de Sainte-Menehould, avec la liste des paroisses, le nombre des habitants, etc. »

Vol. II, p. 235 : « Projet d'une histoire générale de la Champagne et de la Brie, par deux religieux de la Congrégation de Saint-Maur. Reims, 1738. » Imprimé, in-quarto (2).

(1) Cf. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1902, tome LXIII, p. 34, art. cité.

Signalons également, pour la famille de Bouillon, deux acquisitions antérieures (*ibidem*, 1898, tome LIX, pp. 129 et 117 :

Mss., Nouv. acq. franç., n° 9186 : *Recueil de lettres originales, autographes ou signées, du XVe au XIXe siècle*, qui contient des lettres de Henri de La Tour, duc de Bouillon (de 1616).

Mss. Nouv. acq. franç., n°s 6676-6678 : Correspondance d'Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon († 1715). — 3 vol. : XVIIe-XVIIIe siècles. Papier. 337, 338 et 93 feuillets.

(2) Cf. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1903, tome LXIV, pp. 538-540.

Mss., Nouv. acq. franç., nos 20.236 et 20.237 : *Papiers du géographe Philippe Buache sur les tremblements de terre.*

XVIIIe siècle. Papier. 288 et 63 feuillets, montés in-folio. Demi-reliure (Coll. Philipps, mss. 22.379 et 22.903) (1).

[On y trouve des pièces relatives aux tremblements de terre, secousses et phénomènes sismiques divers éprouvés dans les régions ardennaise et champenoise en 1755 et pendant les années suivantes].

Mss., Nouv. acq. franç., nos 20.078-20.102 : *Collection Coquebert de Montbret.* — XVIIe-XIXe siècles. Papier. 25 volumes montés in-folio (2).

Ce sont les papiers du baron, puis comte Charles-Etienne Coquebert de Montbret, commissaire des relations extérieures à Hambourg et à Amsterdam, directeur de la statistique au ministère de l'Intérieur, membre de l'Institut (1755-1831), et de son fils Eugène Coquebert de Montbret, secrétaire interprète aux Affaires étrangères (1785-1849).

On trouve des renseignements concernant la région ardennaise dans les volumes suivants :

Vol. I (n° 20.078). *Correspondance.* — Lettres et autographes de Savary, duc de Rovigo.

Vol. IX (n° 20.086). *Fortifications.* — Fortifications de Mézières (1784-1789), de Sedan (1699). — La plupart des mémoires relatifs aux fortifications sont de Vauban ou apostillés par lui.

Vol. XIV (n° 20.091). *Mines et travaux publics.* — Usines métallurgiques des Ardennes.

Vol. XVIII (n° 20.095). — *Recensement* de la population de l'Empire français (1810). (306 feuillets).

Ch. Houin.

II. Don de nouvelles cartes forestières ardennaises à la Bibliothèque nationale.

Nous avions signalé l'an dernier (3) un don de cartes forestières ardennaises fait à la Bibliothèque nationale par M. Le Chatelier. Le *Bulletin mensuel des récentes publications françaises* entrées à la

(1) Cf. *ibidem*, 1903, tome LXIV, page 544. — Les Papiers de Buache ont été utilisés par M. J. Villette dans son étude récemment parue dans notre revue sur les *Tremblements de terre dans les Ardennes* (n° de janvier-février 1905).
(2) Cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1903, tome LXIV, pp. 253-256.
(3) *Revue d'Ard. et d'Arg.*, tome XI, p. 186.

Bibliothèque nationale, n° de décembre 1904, mentionne un lot de nouvelles cartes offertes par le même donateur. Quelques-unes d'entre elles intéressent notre région et particulièrement Château-Regnault, le Dieulet, Hargnies, Sedan et Villers-devant-Mouzon. En voici l'indication et la cote exactes :

1° — *Bois de la grurie de Chasteauregnaud contenant 10670 arpens.* N. Lallemant fe^t^. — (s. l. n. d.) 1 f^lle^ manuscrite parchemin 210 × 155 (XVIIIe siècle). — Il existe en outre deux copies du même plan. — [Bibl. Nat. : Ge. FF. 10490 (49-50)].

2° — *Plan des grand et petit Dieulet contenant 2000 arpens, du domaine de Mouzon et du ressort de la maîtrise de Sedan.* — (s. l. n. d.) 1 f^lle^ manuscrite parchemin 208 × 155 (XVIIIe siècle. Avec une copie manuscrite). — [Ge. FF. 10490 (88-89)].

3° — *Plan de la forêt d'Hargnies contenant 1686 arpens 36 perches.* (s. l. n. d.) 1 f^lle^ manuscrite 220 × 160 (XVIIIe siècle. Avec une copie manuscrite). — [Ge. FF. 10490 (119-120)].

4° — *Bois de la principauté de Sedan et Raucourt en 24 buissons, contenant ensemble 10679 arp. 70 per. Maîtrise de Mouzon.* N. Lallemant fe^t^. — (s. l. n. d.) 1 f^lle^ manuscrite parchemin 210 × 160. (XVIIIe siècle). — [Ge. FF. 10490 (190)].

5° — *Plan des bois de Seneval contenant 100 arp. et de Villers 60 arpens du Domaine de Mouzon et du ressort de la maîtrise de Sedan.* — (s. l. n. d.) 1 f^lle^ manuscrite parchemin 206 × 160 (XVIIIe siècle). — [Ge. FF. 10490 (191-192)].

Le *Bulletin mensuel* de janvier 1905 mentionne l'acquisition d'un certain nombre de cartes et plans, parmi lesquels les œuvres bien connues de Sanson et de Jubrien sur la Champagne, le diocèse de Reims et le Rethélois. Nous avons relevé spécialement deux cartes de la première moitié du XVIIe siècle sur la principauté de Sedan :

Les souverainetés de Sedan el de Raucourt et la prévôté de Doncheri. — (s. l. n. d.) 1 f^lle^ 472 × 360). — [Ge. DD. 960 (65 bis].

La souveraineté de Sedan et de Raucourt et la prévôté de Doncheri. — Amstelodami apud. H. Hondium. et se vendent à Paris chez M. Tavernier. (s. d.) 1 f^lle^ 500 × 378. — [Ge. DD. 960 (65)]

Ch. Houin.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice. de 1562 à 1565, et mission de ce diplomate dans le même pays en 1566, documents classés, annotés et publiés par Edmond Cabié. — Albi, imprimerie Nouguiès, 1903 ; in-8°, xxv-472 pp.

Les documents publiés dans cet important travail intéressant non seulement l'histoire générale, mais aussi l'histoire de la Lorraine, de la Champagne et des Ardennes. On y trouve un certain nombre d'indications relatives à différents personnages et localités de notre département : Amblimont, Ivoy, Mouzon, Mohon, La Francheville, Lumes et le sieur de Malberg, etc.

Ces documents proviennent de deux sources : d'une part, les papiers de famille du seigneur de Saint-Sulpice en Quercy, dont l'éditeur dissimule l'origine, on ne sait trop pourquoi ; d'autre part, les copies des dépêches conservées à la Bibliothèque Nationale (Fonds français, vol. 3161-3163). M. Cabié a publié les uns *in extenso* ; il s'est borné à analyser et à mentionner les autres, particulièrement les documents tirés de la Bibliothèque Nationale, en négligeant souvent d'indiquer les cotes exactes pour chaque pièce. La transcription des textes n'est pas toujours rigoureuse ; l'annotation est insuffisante et beaucoup de noms de personnes et de lieux ne sont pas identifiés.

Néanmoins ce travail complète heureusement deux publications antérieures, relatives également aux rapports de la France et de l'Espagne dans la seconde moitié du xvie siècle : l'ambassade de l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubespine, publiée jadis par Paulin Paris, et celle de Fourquevaulx, plus récemment éditée par Mgr Douais. L'ambassade de Jean Ebrard, placée entre celles de ces deux derniers personnages, comble une lacune considérable, et sa publication en sera très profitable pour les historiens de notre région limitrophe des anciens Pays-Bas espagnols.

Lettres de Bismarck pendant la guerre de 1870, traduites par J. Schrœder et P. Bruck-Gilbert. — Paris, Tallandier, 1903 ; un vol. in-8°. (Prix : 3 fr. 50.)

Ces lettres sont extrêmement intéressantes pour la région ardennaise et surtout d'un intérêt poignant. On y retrouve les traits différents et qui semblent contradictoires du génie de Bismarck : le plus tendre esprit de famille, l'amour conjugal et paternel, à côté d'une dureté sans égale envers l'ennemi vaincu.

Le volume publié en 1900 par le prince Herbert de Bismarck sous le titre : *Fürst Bismarck ; Briefe an seine Braut und Gattin,* ne contenait qu'une lettre de 1870, très importante il est vrai, datée de Vendresse le 3 septembre et relatant l'entrevue du chancelier de fer avec Napoléon III. Cette lettre avait déjà été publiée auparavant et traduite par M. A. Proust à la page 235 de son livre : *Le Prince de Bismarck, sa Correspondance.*

Ch. Houin.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Village d'Our.

L'ARDENNE QUI S'EN VA *

I

Un mois sur les Hauts-Plateaux

SOUVENIRS DE BIÈVRE-EN-ARDENNE

Jeudi 22 août

Bièvre est un village neuf, sans pittoresque, à cause de sa situation en terrain presque plat, à peine déprimé par les creux de verdure où coule son petit ruisseau. Mais il est gai, blanc de toutes ses maisons au badigeon clair, aux portes pareillement peintes en vert.

Il se divise en quatre quartiers, dont chacun échelonne ses maisons le long de quatre routes, ce qui prête au village un vague aspect général de croix.

Il est traversé par la ligne faîtière de partage Semois-Lesse.

* Nous publions sous ce titre général : *L'Ardenne qui s'en va*, une série de trois articles illustrés que notre excellent confrère de Liège, *Wallonia*, a publiés en mars 1902, juillet 1903 et février 1905. Le Directeur de *Wallonia*, M. O. Colson, nous a aimablement autorisés à reproduire le texte et les dessins de ces remarquables impressions, d'une saveur si ardennaise, et nous avons à cœur de lui en exprimer ici nos plus vifs remerciements. Nous profitons de l'occasion pour signaler d'une façon particulière à l'attention de nos lecteurs la vaillante revue *Wallonia*, qui en est à sa treizième année d'existence et dont la collection constitue un précieux recueil d'archives wallonnes, folkloriques, historiques, littéraires et artistiques.

Nous ajouterons encore un mot : notre collaborateur, M. George Delaw, a bien voulu revoir et augmenter, à l'intention de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, le texte de ses articles, qui acquièrent ainsi en partie la fraîcheur de l'inédit. LE COMITÉ.

Ces deux Reines transparentes de la région, qui déroulent au sud et au nord leurs sombres beautés, ont accaparé les touristes ; et Bièvre a ainsi échappé au malheur d'être un lieu de villégiature.

Les chauffeurs, qui de loin en loin parfument ses genêts d'une odeur de pétrole, dédaignent ses horizons, trop vastes et moins immédiatement accessibles à leur compréhension que le pittoresque « classique »...

Vital est parti dès le matin, couper ses avoines avec Camille, son frère.

Comme ils resteront aux champs jusqu'au soir, nous sommes partis, la vieille Philomène, Hortense et moi, leur porter à manger.

Hortense porte, dans la « tchaudurnette », la soupe blanche, appétissant mélange de lait, d'œufs et de pommes de terre, avec cerfeuil, oseille, petits oignons et thym sauvage.

Philomène porte l'énorme cafetière à fleurs, toute brûlante.

C'est une journée chaude et bleue. Les abeilles bourdonnent le long des trottoirs de bruyères qui bordent l'étroit chemin.

Le champ de Vital est là-bas, au milieu des landes, petit rectangle jaune dans le vert et le rose.

Dès qu'ils nous aperçoivent, Vital et Camille quittent leur faux et viennent à nous ; ensemble nous gagnons vite la lisière d'un petit bois de sapins dont les cimes nous arrivent à l'épaule, et dans l'ombre maigre et courte, voici Camille et Vital, la *tchaudurnette* entre les jambes, qui mangent avec appétit l'excellente soupe.

Philomène profite de cet instant de repos pour sommeiller un peu, à côté de la cafetière, grande comme un petit enfant, plantée dans l'herbe.

C'est l'heure inerte, incolore.

Derrière les cultures qui l'entourent, Bièvre apparaît mal, trop disséminé, ne donnant aucune prise au pittoresque. La grosse et lourde église ; quelques toits coupés de verdures, et, à droite, le château des Chiens, construction moderne, entourée de sapins noirs et pointus. Au delà, une ligne bleuâtre que l'atmosphère surchauffée efface encore : l'horizon de la Famenne...

Puis, tandis que Vital et Camille s'en retournent à leur champ, tandis qu'Hortense et Philomène rejoignent le village, je gagne le chemin de Monceau.

Des vallons solitaires ; des landes ensoleillées où plane la torpeur de l'heure chaude.

Quelquefois le petit chemin se resserre entre deux murailles de genêts géants.

Ensuite c'est la grand'route, sur la crête, encadrée souvent par des bois d'épicéas tout petits — ce qui donne la sensation fantastique d'être pour un instant Gulliver — et qui laissent voir par dessus leur tête les panoramas vastes et profonds.

Ici, je suis au centre d'une circonférence inouïe dont chaque point est distant de plus de dix lieues ! Prodigieux moutonnement de bois crépus, d'où saillent des clochers : Houdrémont, Bellefontaine, les deux Louette (1), Baillamont. Houles roses et vertes. De lointaines écharpes de fumées dénoncent les travaux d'essartage.

Les grands bois de sapins mettent sur le décor des forêts leur verticalité plus sombre.

Au nord, c'est l'horizon doucement ondulé de la Famenne, où brille, d'une lumière morne de canicule, la toute petite tache blanche des baraques de Transinne.

Au sud, le déferlement plus proche des presqu'îles de la Semois.

Au delà de Gedinne, une vague plus haute, l'un des sommets de l'Ardenne : la Croix-Scaille.

Monceau est un village sombre bâti parmi les écrêtements tourmentés. Quelques-unes de ses rues dégringolent jusqu'au fond d'un entonnoir, tandis que le gros du village, avec l'église, reste juché sur le sommet dans sa ceinture de vergers.

A Monceau, la région se transforme ; cela sent la Semois. L'ardoise commence, et la roche feuilletée montre sa tranche oblique et luisante.

Les feuilles de tabac sèchent, suspendues le long des perches disposées horizontalement sous le toit des petites maisons.

Samedi 24

Philomène fait le pain dans la grande *mwé* (2).

Elle mêle à la pâte de la pomme de terre, pour le rendre plus « doux », et il en résulte des miches délicieuses qui se conservent fraîches, deux semaines.

La besogne de la matinée, en outre des huit pains, a donné le résultat suivant :

Deux *dorées* qui sont tartes au sucre ; deux tartes aux fruits,

(1) Louette-Saint-Pierre et Louette-Saint-Denis.
(2) *Mwé*, « maie, pétrin ».

deux tartes à la rhubarbe ; six *pouillettes,* c'est-à-dire de petits pains nattés destinés à réjouir les enfants et badigeonnés économiquement avec du café noir ; et un respectable *rouillot,* énorme gâteau en forme de couronne, percé d'une cheminée au milieu.

Une fois toutes ces bonnes choses dans leur moule, nous traversons la route en grande pompe pour aller au fournil ; petite masure aux pierres noires et croulantes, à l'entrée du « pachis ».

Comme Philomène le prête aux voisins et aux voisines, le joyeux endroit ne désemplit jamais.

Tantôt celle-ci vient y faire sa lessive, tantôt celle-là vient mettre ses pains au four chauffé au bois de *gniésse* (genêts), le combustible national.

Et toujours fonctionne le *cabouloir* plus noir que l'ombre, ses trois pieds posés sur un âtre fruste comme celui d'un troglodyte, et dans quoi mijote la caboulée des *couchets.*

Sans oublier le *crami* (1), le *tri-feu,* le long tube en métal du *choufflet,* et autres compagnons inamovibles du Coin-du-feu.

Quand la *caboulée* est cuite, Camille s'arme du *spotchou,* primitif ustensile qui rappelle la dame des paveurs, et commence à *spotchier* les pommes de terre.

Ce verbe, si expressif malgré sa consonnance désagréable, veut dire réduire en bouillie ; et je le trouve si plaisant que je prie en riant Camille de me le conjuguer.

(1) Crémaillère.

Le fournil.

28 août

— A l' Chîge (a la Veillée).

Camille raconte comme quoi il y eut, un beau jour, quatre personnes en Dieu :

Çà astot, in côp, in bon curé qui n' savot fwère intrer dins la tiésse d'in de ses élèfes lu mystére d'in Dieu en trois personnes.

I' s' dit à lou-même :

« Cumint qu' c'est qu' dju vas m'y prinde pou li fwére sawoir çula ? »

I' li est v'nu aussi vite à l'idée de fwère çu comparaison ci :

Comme les parints du valet avint des vatches, i li dit :

« Supposons qu' Dieu l' Pére c'est la Blantche, Dieu l' Fils la Noire, et Dieu l' Saint-Esprit la Routche. Retins-l' bin, car dju tu lu run'mandré co d'mwin. »

Bon, ça passe comme ça.

Lu lend'mwin, au matin, au catictme, l' bon curé run'mande co au valet combin y a d' personnes en Dieu.

« I gn'y ait quatre, qu'i respond.

— Commint qu' ça s' fwé qu'i gn'y ait quatre, dit l' curé, vu qu' dju t'ai dit hérsé qu'i gn'avot qu' trois :

Lu Pére, ruprésenté pa l' Blantche, lu Fils pa l' Noire, et l' Saint-Esprit pa l' Routche ? »

Mais l' p'tit valet li respond :

« Aïe, i gn'avot trois, hérsé, mais, à c' t'hure, gn'y ait quatre. »

— Commint qu' ça s' fwét, ça, dit-i ?

— Aïe, m'sieu l' curé, pa'c' que timps du l' nute, l' Saint-Esprit ait vélé. »

C'était, une fois, un bon curé qui ne savait faire entrer dans la tête d'un de ses élèves le mystère d'un Dieu en trois personnes.

Il se dit en lui-même :

« Comment que c'est que je vais m'y prendre pour lui faire savoir cela ? »

Il lui vient aussitôt à l'idée de faire cette comparaison :

Comme les parents du garçon avaient des vaches, il lui dit :

« Supposons que Dieu le Père c'est la Blanche, Dieu le Fils la Noire, et Dieu le Saint-Esprit la Rouge. Retiens-le bien, car je te le redemanderai encore demain. »

Bon, ça passe comme ça.

Le lendemain, au matin, au catéchisme, le bon curé redemande encore au garçon combien il y a de personnes en Dieu.

« Il y en a quatre, qu'il répond.

— Comment que ça se fait qu'il y en a quatre, dit le curé, vu que je t'ai dit hier qu'il n'y en avait que trois :

Le Père, représenté par la Blanche, le Fils par la Noire, et le Saint-Esprit par la Rouge ? »

Mais le petit garçon lui répond :

« Oui, il y en avait trois hier soir ; mais, à cette heure, il y en a quatre.

— Comment que ça se fait, ça, dit-il ?

— Oui, monsieur le curé, parce que, pendant la nuit, le Saint-Esprit a vêlé. »

Vendredi 30

— A L'CHIGE.

Je ne connais rien de la vie de saint Pansau, et je crois d'ailleurs qu'il existe peu de documents sur ce sympathique personnage, mais je suppose que son nom lui tient lieu de biographie et d'iconographie ; et qu'il est impossible de l'imaginer autrement que rubicond et réjoui ; de plus, d'après sa chanson, assez bohême et uniquement préoccupé des ripailles dont il est le très saint Patron.

Ce soir, à « l'chige », Camille nous apprend qu'aujourd'hui encore, pendant le carnaval, les petits quêteurs qui vont de porte en porte se réclament ainsi de lui dans leur fervente prière (1) :

Saint Pansau n'a pas soupé,
S'il vous plaît de lui en donner,
Coupez haut, coupez bas,
Coupez au milieu du plat,
Et si vous n'avez pas d' couteau,
Donnez tout l' morceau.

***

Quelques devinettes :

Cè qu' c'est qui mwindje (mange) *pa d'sous la panse, et qui tchie pa d'sus l'dos ?*

— *C'est l'rabot.*

Cè qu' c'est qui cherpatte (charpente) *toudis et qui n'fwèt pon d'estelles* (de copeaux) ?

— *C'est l'hourlodje.*

Cè qu' c'est pu' d'ptces (pièces) *est-ce qu'on z-y met, pus d'trous est-ce qu'i gn'y ait ?*

— *C'est l'tèt de paille* (le toit).

Cè qu' c'est qu'est co pu p'tit qu' la queue d'ène sèris et qui rind l'monde si joli ?

— *C'est l'awie* (l'aiguille).

Cè qu' c'est qu' tous les ch'vaux d' Dinant n' saurint co avoir ?

— *L' puiss* (le puits) !

Cè qu' c'est qu'a co d'pus d'mille pattes et qui n'sait router ?

— *La brouch'* (la brosse) !

(1) Cette chanson est également très répandue dans les Ardennes françaises.

6 septembre

Quand les enfants de Bièvre vont aux myrtilles dans le bois de Louette, s'ils rencontrent des enfants venus de ce dernier village, ils ne manquent pas de chanter :

Cané du Louette
Ta mère est mwette
Après quatre ans
Tu n'aurès quatre !

Il en résulte des batailles — quelquefois graves — à coups de *tchaudurnettes,* « petites marmites ». *Cané* veut dire malpropre, paraît-il ; en tous cas, terme méprisant.

Village de Graide, près de Bièvre.

Quand les enfants de Bièvre vont irriguer les prairies du côté de Graide, s'ils rencontrent des petits *Graidis,* autre chanson moqueuse :

Graidi, graidots,
Panse d'apois,
Rond tchénay,
Cu d' pourcé !

Les *Graidis* répondent :

Bivi, Bivottès,
Cu d' pourcès,
Pelés mitchos,
Rostis gadots,
Qui vint traîner ta panse
Su l' pont d' Tament.

Tament : lieu-dit entre Bièvre et Graide.

Même petite rivalité entre les enfants de Petit-Fays et ceux de Monceau. Les enfants de Monceau chantent :

Fayottés Dandinots !
Fayottés Dandinots ! (plusieurs fois).

Les *Fayottés* répliquent :

Roussés, Roussés,
Du Moncé !

A Gembes, ce sont les *Marous :* sur leur passage, les enfants des villages voisins les interpellent de ce sobriquet qu'ils répètent autant qu'ils ont d'haleine :

Marous, marous, marous, marous, marous !

Les habitants de Vresse, Bohan, Laforêt, Chairière, Alle, et en général de tous les villages de la Semois, ont leur nom aussi. Ce sont les *Rivadjois.*

Jeudi 14 septembre

— Haut-Fays et la Ferme de Proigy.

A deux lieues dans le nord, de l'autre côté de la forêt, se trouve le village de Haut-Fays.

On vient de tracer, en plein bois, une belle route aux remblais fraîchement rouges, qui relie aujourd'hui le village à Gedinne, et rejoint, à la station, la grand'route venant de Bièvre.

La Ferme de Proigy — vue des hauteurs de Gembes.

Mais, auparavant, les sentiers de Proigy conduisaient seuls de l'autre côté de la forêt, et, comme c'est encore le chemin le plus court, c'est par là que Philomène nous conduit en charrette à Haut-Fays.

Droite, sous son bonnet noir, dans sa petite camisole sans taille

des dimanches, la vieille wallonne tient d'une main sûre les rênes et le fouet ; et le tangage de l'inconfortable véhicule ne la fait point osciller.

Bichette va, de son allure égale et tranquille, sa grosse tête penchée en avant, agitée d'une cadence lourde et mélancolique.

Et voici Proigy.

Il y a dans ce mot Proigy une sonorité croassante et froide qui me semble dépeindre mieux qu'une description le caractère désolé de ces parages.

Cet important point de repaire est au confluent de trois vallons, dont l'herbe verte, que paraphe le vol des sauterelles, coule entre les bois.

Des ruisseaux glacés, — que fréquente la truite, — l'un venu de Haut-Fays, l'autre de Bièvre, se réunissent ici pour aller rejoindre à Gembes le ruisseau de Graide, et plus loin, enfin, opérer leur jonction avec le contingent d'eaux vives venues d'Anloy et d'Ochamp, pour courir de conserve, sous le nom de Lesse, vers les grottes de Han.

Le brouillard qui se lève reste encore suspendu au front des bois. Les bruyères revêtent la teinte brune du déclin.

La rosée sème des myriades de perles sur le pullulement des toiles d'araignées, tendues dans les frêles enfléchures des genêts comme de minuscules et scintillants vélums.

Fonds de Proigy.

Paysage flou d'automne, à demi dissous dans le poudroiement humide. Au fond la Ferme abandonnée de Proigy...

Oh ! les cadavres de maisons sont plus impressionnants que les cadavres humains que la terre recouvre vite !

Les cadavres de maisons qui restent debout ! que la mort a marqués de son effrayante stupeur...

Les jours, les nuits, les aubes, les brumes et les pluies qui passent devant les yeux crevés des maisons mortes.

L'expression hagarde, pleine de choses occultes qu'ont ces terribles yeux !

Regards sans regards — étrangement fixes, et comme épouvantés par la vision des « jamais plus ».

Les ruines somptueuses des châteaux et des abbayes ont une tristesse différente.

Les archéologues pieux leur ont fait un poétique déclin.

Leur mort est douce ; on les a ensevelies avec respect dans le linceul de l'histoire.

Mais, personne ne s'occupe des maisons pauvres qui meurent, abandonnées — sans silhouette et sans prestige — au fond d'un pré solitaire...

Proigy disparaît. Le chemin monte dans le bois, et voici les plateaux. Nous entrons par la grand'route à Haut-Fays.

Bâti sur l'un des plateaux les plus élevés du canton de Gedinne, balayé par des vents âpres, on y ressent un enthousiasme grave qu'on pourrait appeler l'enthousiasme des étendues.

Mais il donne une impression de grande mélancolie, de trop grand isolement — figé dans sa petite existence silencieuse en face des horizons lointains.

Du côté de l'Est, par delà Porcheresse, Our et Naomé, les ondulations s'étagent jusqu'à des reculs étranges ; ils prennent, aux extrêmes limites que le regard peut atteindre, l'aspect irréel et tremblotant des mirages...

Maintenant, le soir descend ; Bichette est attelée de nouveau ; deux bottes de paille sont jetées en travers de la « tchérette ». — Au revoir !

Nous sommes repartis. Philomène a repris son poste, le fouet et les rênes en mains.

Bichette s'en va de sa même allure tranquille et pesante — comme en rêve — le long de la grand'route que le soleil, déjà bas, inonde d'une aveuglante clarté pourpre.

De longues heures au milieu des bois qui s'éteignent peu à peu — dans le silence pur et parfumé du crépuscule, que déchirent d'une petite plainte agaçante et continue les deux énormes roues de la charrette broyant les cailloux neufs de la route nouvelle.

Et voici que la nuit est venue. Des brouillards légers flottent au fond de l'ombre, sur les landes, et les petits feux s'allument çà et là ; les petits feux des vachers qui ne rentrent que très tard.

Sur notre chemin, au bord du talus, nous rencontrons l'un de ces feux, abandonné.

Il brille encore, solitaire, et sa lumière mourante éclaire un peu les épicéas voisins.

Bien que Bièvre soit un riche village, la grande culture, d'un effet si désolant pour le paysage, y est inconnue. L'avoine et l'épeautre agrandissent peu à peu, il est vrai, leur cercle autour, mais la bruyère, la fougère et le genêt, sainte Trilogie de la flore wallonne, reste encore maîtresse du vieux massif ardennais.

C'est pourquoi l'élevage des troupeaux est ici facile et de profit ; c'est pourquoi il y a tant de petits feux, le soir, sur la lande.

Et, comme au fond des landes, ils s'allument aussi, bien des soirs, au fond de ma mémoire — vestale du souvenir.

Car je les aime, ces petits feux sacrés, parce qu'ils symbolisent la saine et brave vie naturelle, parce qu'ils sont mystérieux et rassérénants, parce qu'ils brillent encore aujourd'hui, au milieu de tant de choses éteintes, comme ils brillaient aux époques bibliques...

Je puis placer ici un joli petit verbe wallon ; c'est le verbe houpper, qui n'est guère conjugué que par les petits bergers.

Houpper, c'est faire « houp ! », appel qu'ils jettent pour correspondre entre eux, de lande à lande.

Le vent joue un rôle considérable sur la scène des hauts plateaux, au mois de septembre surtout.

C'est à sa présence continuelle qu'il doit d'avoir été personnifié par l'esprit populaire.

On l'appelle *Djean do Vint* (Jean du Vent), et il effraie encore aujourd'hui les petits enfants, du fond de la *taque,* place favorite où il s'embusque les soirs de tempête, au fond de la cheminée.

— « Le Pôquatche » a Bièvre.

A Pâques, on fait croire aux enfants que les œufs ont été pondus par le coq.

Quand l'enfant est désespéré d'attendre en vain, il va trouver sa mère qui lui dit :

— Le coq n'a nin co pounu (pondu) ?

— Nin co !

— Purdez in baston et v's iri l' batte à s' queue — et v' vouéri qu'i ponrè (et vous verrez qu'il pondra !)

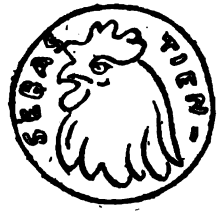

Le coq.

Et chaque enfant, armé d'un bâton, se met à taper sur la queue du pauvre coq, dans l'espoir d'en faire sortir le bel œuf rouge ou bleu.

Heureusement, la mère profite d'un moment d'inattention pour déposer en quelque cachette les œufs mystérieux que l'enfant trouve enfin.

14 et 15 septembre

— Deux jours a Herbeumont.

Les gendarmes ! Place au progrès ! J'ai trouvé Herbeumont bien changé. Il y a aujourd'hui des gendarmes à Herbeumont.

Une horde d'Italiens, de Français, de Flamands, s'est ruée sur le village ; et, armés de la fameuse pioche des démolisseurs, ils démolissent la forêt, éventrent la roche, salissent la rivière.

Il s'agit de percer un tunnel et d'établir une voie ferrée. Ce sera le tunnel le plus considérable de la Belgique.

De onze cents habitants, la population est montée à treize cents.

Chaque maison est devenue un café. Les affaires marchent.

Les ouvriers logent chez l'habitant, comme les soldats au temps des manœuvres.

Altercations, vacarmes, rixes.

L'ardoisier, rancunier, le soir, guette l'Italien à la sortie d'une auberge et, sans motif, l'assomme à coups de bâton. Représailles.

Les touristes (c'est une compensation) qui venaient ici chaque année — anglais et bruxellois — se réfugient à Auby et à Mortehan.

Les gendarmes sont venus !

Là où, naguère, on n'entendait que les clochettes de la herde, vibrent des sifflets stridents.

Un train de marchandises sillonne la route et transporte les matériaux.

Des jalons, indiquant le tracé malencontreux, sont plantés dans les prairies, symptômes de mort.

Le foyer d'infection est encore invisible, localisé plus loin, caché du côté du sentier des Fileuses, dans les bois profonds du Prieuré de Conques (1).

C'est là que fonctionnent les foreuses électriques. C'est là que le chancre industriel mange la roche, morceau par morceau.

Le vacarme retentit jusque dans les solitudes sauvages de Hardifontaine, qui n'avaient jamais entendu que le murmure de la Semois et le cri de l'oiseau solitaire.

Village d'Herbeumont — vu de la côte d'Herbeuvanne.

Le long de la route bordée de sapins qui descend du village au prieuré, sous l'ombre de la montagne sombre, un quartier de baraquements s'est construit.

Ce sont « les Cambuses ».

Des cabarets pour la plupart, à l'usage des ouvriers.

Au-dessus de la porte de celui-ci, sur un morceau de toile, ces mots sont grossièrement tracés, en lettres inhabiles :

« Ouverture du café international franco-belge-italien ! »

(1) Autrefois, au temps des grands rouets, on filait beaucoup à Herbeumont.
Quand les fileuses d'Herbeumont se rendaient à Sedan pour livrer leur ouvrage, elles prenaient, à travers la forêt de Sainte-Cécile, un sentier qui abrégeait leur chemin et porte encore aujourd'hui le nom de « Sentier des Fileuses ».

Allons ! Maître Daniel Rock est mort, et, avec lui, le dernier Défenseur du Passé.

Au fond de ma mémoire, il me semble entendre ces graves et farouches paroles :

« Ils se répandront comme la vermine dans nos villages ; ils « mangeront et boiront ce qu'il y a de meilleur, et tout deviendra « cher. Alors, à quoi nous servira d'avoir dix fois plus d'argent « puisque cet argent vaudra dix fois moins ?

« Ils apporteront dans nos montagnes leur sottise, leurs vices « et leurs usages. Ils riront de nos vieilles coutumes, ils seront « maîtres chez nous...

« Il faudra vivre comme eux, rire comme eux, parler et agir « comme eux, porter des barbes pointues, ridiculiser les honnêtes « gens qui passent.

« Quand nous aurons plus d'argent, est-ce que nous vivrons « plus longtemps ? Pourrons-nous faire plus de trois repas ? « Dormirons-nous mieux ?

« Non ! nous voudrons devenir plus riches.

« Alors, arriveront les huissiers, les juges, les gendarmes ! »

Oui, je revois maître Daniel Rock, coiffé de son grand tricorne, parlant de la sorte à maître Zacharias Pipper, l'orgueilleux maire de Felsembourg.

Je revois aussi Fuldrade, la vieille diseuse de légendes, au bord de la tourelle en ruines, étendant ses maigres mains sur la vallée pour maudire l'idée nouvelle.

Mais personne ne ramassera la pique de vingt pieds que le sublime Forgeron forgea pour arrêter le Dragon aux Sept-Têtes.

Maître Daniel Rock est mort... et les gendarmes sont venus.

J'ai revu la Rivière mélancolique, barrée d'isthmes rocheux, semée de grandes pierres plates sur lesquelles des femmes, jambes nues, lavent leur linge.

La Semois emprisonnée dans les hautes parois boisées de cette singulière roche « feuilletée » qu'on croirait de fantastiques piles de paperasses géantes et pétrifiées.

La charrette entre dans l'eau, là-bas, et suit le barrage, à côté du moulin du vieux Jean Deleau. Elle en a bientôt jusqu'au moyeu, et le cheval en a jusqu'au ventre.

Les cailloux que la roue broie rendent un bruit frais de coquillages, si pur qu'il paraît tout proche.

Puis, le lit remonte ; cheval et voiture abordent de l'autre côté et disparaissent en scintillant dans le chemin qui monte sous bois.

Je me suis assis sur la roche de la rive et je me suis longuement attardé à suivre, dans l'aquarium des fjords lilliputiens, le vol silencieux des poissons minuscules...

Moulin sur la Semois, près d'Herbeumont.

Et un peu hanté par les vagues figures de mes ancêtres qui ont vécu et sont morts ici, par tout ce qui flotte autour de moi de ce passé inconnu et pourtant cher, je me suis laissé aller au fil des rêves indécis, longtemps, longtemps...

16 septembre

— Retour a Bièvre.

La vache a vêlé. Son petit est mort.

Sur la litière de genêts, le voilà étendu, informe et sanguinolent.

Camille, la lanterne haute, regarde avec inquiétude Philomène dont la figure, soucieuse et dure, sort de l'ombre, éclairée de lumière jaune.

La vache meugle, dans l'obscurité chaude.

Les poules, dérangées par la lumière, ouvrent d'un air revêche leurs paupières flasques et s'ébrouent, gloussant comme en rêve.

Mais le petit cadavre reste immobile...

Camille l'a enterré quelque part, dans la nuit, et l'on n'en parle plus.

Seule, la vache, le lendemain, ne cesse de meugler, dans le pâchis, le col tendu douloureusement.

Et, lorsque quelqu'un passe, elle accourt lourdement vers la petite porte de bois ; et elle meugle, elle appelle.... Puis elle s'arrête ; elle regarde, immobile, avec ses grands yeux doux pleins d'une angoisse obscure, comme si elle attendait une réponse...

18 septembre

— La Maison des Lutons.

La grand'route, en zigzags rectilignes, coupe le vaste paysage aux teintes neutres.

Nous allons être ballottés durant cinq heures de route, assis sur des bottes de paille, au fond de cette charrette qui nous mène à Anloy, à l'allure endormante du cheval tranquille.

Le petit enthousiasme des départs, le côté pittoresque de notre équipage rustique, l'espoir d'une grande journée libre à travers des pays nouveaux nous animent d'une joie allègre, dans laquelle, cependant, passe le petit frisson de ce vent mouillé dont la caresse est déjà automnale.

Et elle a bien l'air, notre charrette, d'une lourde barque qui tangue, perdue dans les vastes houles d'une immense mer figée...

Là-bas, les sapinières joujoux de Naomé, plantées sur les landes marécageuses... On dirait de petits cimetières.

Puis Carlsbourg, Merny, sur notre route : îlots de pierres sur cet océan mort.

Carlsbourg... Par ici, toujours, on voit glisser, le long des chemins, quelque noire silhouette ecclésiastique ; Merny, le village de Sainte-Anne.

La vieille Florentine, qui se tient au gouvernail de notre bateau, raconte qu'il y a une dizaine d'années, une épidémie de « scottons » s'abattit sur le pays de Gedinne.

On appelle « scottons » de petits rongeurs qui « scottent », c'est-à-dire coupent les épis.

Afin de conjurer le fléau, les paysans se rendaient en pèlerinage auprès de sainte Anne, au village de Merny.

Là, ils envahissaient l'église, attaquaient les murailles, arrachant pierres et mortier.

Puis, à pleines « banses » ils emportaient les matériaux sacrés et les allaient semer dans les champs contaminés.

Le curé, craignant à juste titre que ce zèle intempestif ne nuisît, à la longue, à l'équilibre de son église, remplaça les matériaux protecteurs par de la terre qu'il bénit.

Bientôt après, nous entrons à Paliseul par la rue de l'Enfer !

Pourquoi la rue de l'Enfer ? Il s'y serait passé des choses scandaleuses, au dire des honnêtes gens ; on dit que là se réunissait le Tout Paliseul qui s'amuse, et, bien entendu, qui se damne...; d'où la rue de l'Enfer !

Le tombereau tangue maintenant, sous le fouet de la vieille Florentine, parmi les conversations égayées de hâbleries, dans le bariolement des cotonnades, des sucreries, des pains d'épices ; c'est la foire.

Pas si animée qu'elle devrait être cependant, et la foule est assez clairsemée, à cause du ciel incertain et de ce vent un peu fou qui vient par à-coups faire claquer les toiles des baraques.

Et après, c'est la route de nouveau silencieuse ; par intervalles deux pauvres petits cochons, qui sont nos compagnons de route depuis Paliseul, poussent des cris perçants au fond des sacs où ils sont emprisonnés, avec des soubresauts comiques.

Nous passons, au village de Frémont, devant une gigantesque et plaisante statue peinturlurée de saint Donat, dans sa niche, sur le fronton de l'église : saint Donat que l'on invoque pour éloigner le tonnerre.

A Anloy, nous descendons : devant la maison, un chien à deux nez et un coq sans queue nous accueillent. La femme du maréchal nous fait entrer ; au milieu de la table il y a une large omelette, et autour, en cercle, une ribambelle de bols emplis de « café blantchi ».

Ensuite, laissant la charrette au village, nous partons pour la « Maison des Lutons ».

Le ciel s'est tout à fait couvert ; le paysage verdâtre s'obscurcit ; et, au fond des vallonnements dénudés, le ruban étroit et noir de la Lesse se fronce parmi des prés tristes et gris, zébrés à présent par la pluie battante.

Quittant le chemin bordé de genêts, nous nous trouvons tout de suite à l'entrée de ce bois Cuy qui dévale brusquement jusqu'aux bords de la petite rivière sauvage et au fond duquel nous découvrirons une des dernières légendes.

A la file, nous descendons à travers les verdures profondes..., et voici que je me sens redevenir enfant, et que j'éprouve une vraie sensation mystérieuse, comme au temps où je croyais aux Fées..., et cela augmente cette impression, à mesure que le glou-glou du ruisseau se rapproche...

Si c'était vrai pourtant...; si j'allais, en écartant les feuilles, apercevoir vraiment les petits hommes habillés de sarraus rouges et de petits pantalons rouges, avec des cheveux au vent et de la barbe jusqu'au ventre, les bons petits hommes rouges à barbe blanche qui passent leur temps à cueillir des fleurs !

Soudain, comme nous débusquons sur la berge enchantée, de petits éclats de rire sonnent derrière les branches, et j'en ai le frisson, ma foi ! tant je me suis laissé charmer par mes rêvasseries...

De l'autre côté du ruisseau, les noisetiers s'entr'ouvrent ; mais ce sont quatre petites figures espiègles qui s'encadrent dans les feuilles, de petits pâtres du village, simplement, qui sont venus chercher des noisettes.

La Lesse est ici beaucoup plus large que dans les prés de tout à l'heure ; elle fait grand tapage à travers un désordre de roches aux silhouettes bizarres, et vraiment l'on s'étonne de les trouver toutes rassemblées au même endroit.

Voici les Assiettes et les Tasses des Lutons ; là, deux godets plus profonds : le Saladier et le... Vase nocturne !

Toute cette vaisselle rudimentaire est jour et nuit lavée à grande eau ; sur la berge il y a une vaste Table ronde, et plus à l'écart dans le bois une haute niche vaguement ogivale, l'Eglise ! avec une saillie servant de chaire à prêcher.

Il y a aussi une Maie, une Bière et un fauteuil à bras, le Fauteuil du Roi !

— Les Lutons avaient donc un Roi ?

— Oui...; il s'appelait...

— Il s'appelait ?... Je guette avec angoisse le nom du Roi ; il doit être si joli, si cocasse ! Mais le conteur ne sait plus..., il a oublié ; et je ressens de cela, pourquoi ? une tristesse subite... et l'on parle d'autre chose avec indifférence en remontant, pour n'y jamais plus revenir, l'étroit chemin très encombré de taillis et de ronces.

Petits Lutons étranges, votre souvenir s'endort au jacassement de la Lesse turbulente, sur cette berge perdue du bois Cuy, où nul étranger ne viendra jamais feuilleter de Baedeker...

Dors en paix, Roi des Lutons, avec le mystère de ton nom oublié, dans ton cercueil de schiste, dans le linceul de la vieille Légende...

.....

Maintenant nous voici de nouveau empilés dans la charrette, et, à la nuit tombante, nous allons refaire, à rebours, la même route que ce matin.

Mais je n'ai plus que de vagues impressions de campagnes noires, de nuages pluvieux galopant très bas, en sens inverse de la lune, de monotones grincements d'essieux, de froid aux pieds, de somnolence et de courbatures...

— On raconte...

Entre Graide et Our, au lieu-dit *la Virée de Madame,* on raconte qu'une boule de feu attendait les passants et « faisait le tour des charrettes ».

On raconte, à Bièvre, qu'un roulier, ne pouvant faire avancer son cheval, eut l'idée d'ôter sa veste et de la cingler de coups de fouet.

Le cheval avança aussitôt, et le lendemain, en rentrant chez lui, le charretier trouva sa femme « couverte de bleus ».

Il y a encore aujourd'hui, près de Bièvre, dans un quartier de masures échelonnées le long de la grand'route, et appelé « les Misères », une pauvre femme qui passe pour être sorcière.

On l'accuse d'avoir empêché sa petite fille de grandir.

Le curé d'un village voisin serait venu rendre visite à la prétendue sorcière, pour conjurer le sort jeté sur l'enfant.

On ne sait ce qui se passa dans cette entrevue, mais on raconte que le curé sortit de la maison en « suant des gouttes grosses comme des pois » et qu'il n'y revint plus.

A Bièvre, la veillée de Noël s'appelle « La Chige au stô » (stô veut dire souche).

Avant minuit, on va chercher la « noire supine » (noire épine) et on la casse — il ne faut pas la couper.

On la rapporte à la maison ; puis on emplit d'eau une bouteille que l'on pose au milieu de la table ; autour, on dispose en croix trois grains d'encens, ou, à défaut, trois grains de sel, et à côté on met la branche.

Ensuite, on va à la messe de minuit.

Le premier rentré — désigné à l'avance pour bénir la branche — fait un signe de croix au milieu de la table, jette les trois grains d'encens dans la bouteille et y met tremper la branche.

Puis on range le tout sur l'armoire.

Six semaines après, le bouquet mystérieux fleurit.

Bièvre possède aussi, dans ses légendes, une meute de chiens étranges qui reviennent parfois, la nuit, dans le pays : c'est la « Chasse de Stôtiène ».

Le bois de Totiène, ou plutôt Stôtiène, couvre de ses hêtraies un sommet, à mi-chemin de Houdrémont.

On raconte qu'une femme ayant été brûlée comme sorcière près d'Anloy, on essaya en vain de cultiver, depuis lors, à l'endroit où l'exécution avait eu lieu. Il n'y poussa rien que des ronces.

On raconte qu'au village de Baillamont, une femme occupée à remonter un seau de son puits entendit, près de son épaule, une voix qui disait :

— Voilà de la bien belle eau !

Elle se retourne et, effrayée, reconnaît une jeteuse de sorts.

— Passez votre chemin ! lui dit-elle.

— Ah ! c'est ainsi, répond la jeteuse de sorts. Eh bien ! vous vous en souviendrez !

L'eau du puits, paraît-il, fut, dès ce moment, remplie de « vermine », si bien « qu'il fallait la passer avant de la donner aux « vaches ».

Baillamont est peut-être le village qui a fourni le plus de sorcières à la région de Gedinne.

On raconte qu'un jour, comme elles passaient dans l'air,

Pas d'sus hayes et buchons
Et les pwâtes ed' Tirlemont !

un prêtre reconnut sa mère parmi elles, et que, depuis, il la renia.

— Mais, dis-je à la vieille conteuse, alors les curés croient donc aux sorciers ?

— Comment ? me répondit-elle ; mais les curés, c'est tous « sorcîs ! »

On raconte qu'une fois un vacher, ayant égaré son troupeau, se mit à sa recherche et qu'il fit rencontre, au milieu des bois, d'une bande de loups.

Ils étaient assis sur leur derrière et tenaient conseil en rond, autour du feu.

Loin de lui faire du mal, les loups indiquèrent au vacher l'endroit où se trouvaient les vaches perdues, mais à la condition qu'il garderait le secret de son aventure.

On raconte qu'un charretier, fatigué de taper sur ses chevaux qui ne voulaient pas avancer, et ne sachant à quoi attribuer cette obstination, finit par remarquer qu'une pomme de terre était posée comme une « cale » devant l'une des roues.

Il la repoussa du pied, et tout aussitôt les chevaux se remirent en route.

Le charretier se souvint alors qu'il avait vu passer un peu auparavant, sur son chemin, une vieille femme ayant sur le dos une hotte chargée de pommes de terre... (1).

(1) Légendes racontées par Florentine Gambi (60 ans), Hortense Bila (40 ans) et Joseph Jaumotte (55 ans), demeurant à Bièvre-en-Ardenne.

19 septembre

— A Orchimont.

Petit-Fays, Houdrémont, Monceau et Bellefontaine, ceinture de villages au sud de Bièvre, derniers postes avancés des hauts plateaux. Aussitôt après se creuse le bassin de la Semois. Aux pieds de ces villages viennent mourir les vallons idylliques où prennent naissance les ruisseaux tributaires.

Alors, l'autre région — la Semois — commence ; plus pittoresque, mais sombre et triste — la tristesse oppressante des fonds.

A l'aspect idyllique de la zone de transition succède l'aspect — parfois dantesque — des roches crénelées aux formes déconcertantes de ruines abandonnées par des châtelains géants, faisant planer leur nostalgie de pierres à deux cents pieds au-dessus de la rivière charmante et mélancolique elle aussi, malgré son eau vive, de n'avoir jamais entendu le chant des bateliers...

Voici Orchimont, au bord des précipices, entouré de vergers à pic et de champs de tabac.

Des feuilles de tabac sèchent, le long des murs, pendues à de longues perches disposées horizontalement, les unes au-dessous des autres, depuis l'auvent jusqu'au rez-de-chaussée.

A Houdrémont.

Certaines, ainsi costumées, ressemblent à des habitations sauvages.

La route, en corniche, taillée dans la roche humide qui tourne autour du village, passe devant les vestiges de l'ancien château de la Maison d'Orchimont, misérable tourelle qui ressemble à un tas de pierres, et que dissimulent encore les verdures.

Le moulin est tout en bas, près d'un gros ruisseau — Semois en miniature — qui coule dans une vallée hérissée de hautes roches obliques, aux silhouettes romantiques.

Retour aux Plateaux, à la nuit tombante, sous la petite pluie froide qui commence.

De nouveau, les horizons vastes avec la bonne sensation de liberté, après l'emprisonnement dans la vallée sombre.

Mais il est tragique, ce soir, l'horizon — formidables houles de brumes — illusion encore de la mer — les jours où l'on signale des malheurs au large...

20 septembre

Je croyais avoir découvert un mystérieux habitant dans la lune, et je l'avais baptisé « le chasseur lunaire », parce qu'il s'était présenté à moi, en effet, sous l'aspect d'un chasseur, et d'un chasseur écossais encore, — jambes nues et petite robe, — dans la position admirablement exacte du « tireur debout », comme on dit en style militaire (le style militaire !)

Et à la bouche de l'informe visage de la planète morte figurait le flocon de fumée...

Eh bien, les habitants de Bièvre — et d'ailleurs aussi, j'espère, — l'avaient découvert avant moi. Seulement ils l'appellent, eux, « le voleur ».

Au lieu d'un fusil, il tient une fourche, et au bout de la fourche il y a un bouchon d'épine (le flocon de fumée), qu'il place dans la brèche par où il vient de passer, pour dissimuler les traces de son passage.

Et voilà comme on prétend qu'il n'y a pas d'habitants dans la lune !

Samedi 21 septembre

Cet après-midi, je suis retourné, seul, dans les fonds du Rû-au-Molin.

Je me suis saoûlé une dernière fois d'eaux vives, et de solitudes vertes.

Oh ! ce silence vierge et vieux de quelques mille ans !

La fougère jaunit, la bruyère s'éteint.

Sur la pente des vallons paissent les troupeaux virgiliens.

Le soleil de septembre étend sur le gazon leur ombre, étrangement longue.

Oh ! le calme vert des vallons, de gravité si douce et bonne — dans la chaleur atténuée du crépuscule, bientôt.

Un petit vacher, le ventre dans l'herbe, lit quelque histoire.

Et, là-bas, le vieux moulin qui s'est retiré du monde donne à l'eau courante le tic-tac du bon Conseil.

.....

En revenant par les landes, j'ai rencontré Camille qui labourait son champ.

C'est une longue nappe de terre brune et fraîche qui longe un bois de sapins — à l'entrée d'une vallée solitaire.

Le champ n'est pas très loin du village.

Bichette, le brave cheval, est attelé à la herse.

Et le rougeaud de vacher, au front têtu, fume un gros cigare, tout près, à côté de ses quatre vaches, du veau, et de la gatte.

Ramiche, le chien, m'a reconnu.

Il me saute aux épaules, et me lèche.

On dirait un petit loup blanc.

Maintenant Camille va chercher quelques branches de hêtre.

Et le feu flambe à la lisière du champ.

La sève sue des branches et bouillonne en mousse blanche.

Quand les pommes de terre sont cuites sous la cendre, le petit vacher les mange ainsi, toutes terreuses, avec leur croûte.

Et cela lui fait les dents très blanches.

Voici l'Etoile du Berger qui s'allume la première, puis l'Etoile du Porcher, puis l'Etoile du Vacher, puis enfin l'Etoile du Chevalier.

Autrefois (hélas ! il n'y a plus que des autrefois dans le Trésor du Peuple), dans les villages, il y avait un Chevalier.

Il s'en allait, comme les autres pâtres, avec sa trompette, son fouet et son chien, conduire aux champs les chevaux qui portaient au cou la sonnette pendue au « clabot » de noisetier.

De ces quatre Etoiles, trois brillent encore.

Celle du « Chvali » est déjà une étoile éteinte.

Il est temps de la recueillir et de la fixer au Firmament du Folklore. Les petits pâtres d'à présent ne la connaissent plus...

George Delaw.

Les Fonds du Rû-au-Molin.

LE PROTESTANTISME
DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE
JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES
(SUITE)

XVII (SUITE)

FAMILLE DE LA TRANCHÉE

A côté de ces seigneurs, on trouve à la même époque, c'est-à-dire en 1671, Christophe de la Tranchée qui est seigneur de Savigny en partie et y demeure : il appartient à une famille protestante dont nous avons déjà rencontré le nom. Ainsi nous avons vu qu'au mois d'août 1596, Jeanne d'Apremont, fille de Jean d'Apremont, seigneur de Vandy, et de Jeanne de Sugny, avait épousé en troisièmes noces Christophe de la Tranchée. Il est seigneur de Leffincourt et il vend, le 10 août 1623, par le ministère de Me Gaucher-Huet, notaire à Termes, à Pierre Mercier, marchand, demeurant à Talma, neuf arpents de bois situés au lieudit la Noue Lallement, moyennant 243 livres tournois (1). Dans un acte postérieur où il énumère ses titres d'écuyer, de seigneur de Fresnois, Leffincourt, Broye et Voncq en partie, il donne, le 18 mars 1626, avec damoiselle Jeanne d'Apremont, son épouse, veuve auparavant de Philippe de Saint-Just, seigneur dudit Saint-Just et autres lieux, à damoiselle Anne de Saint-Just l'aînée, fille de défunt Philippe de Saint-Just et de ladite Jeanne d'Apremont, la succession mobilière de défunte Anne de Saint-Just la jeune, aussi fille des susdits (2).

De son mariage, Christophe de la Tranchée eut un fils,

(1) Archives des Ardennes, série E, études de notaires.
(2) Archives des Ardennes, série E, familles.

Corrections à faire au dernier article :

Page 112, ligne 17 : lire Rouvroy et non Rouvray.
— 116, ligne 32 : lire 3,807 livres 10s et non 381 livres 10s.
— 118, ligne 18 : lire surprennent et non surprenant.
— 126, ligne 13 : lire pour le prix de 7,000 livres et non pour le 7,000 livres.
— 139, ligne 11 : lire Miserac et non Miseron.
— 140, ligne 15 : lire Branscourt et non Branocourt.
— 146, ligne 37 : supprimer le point d'interrogation.

Christophe II qui se maria, au mois de décembre 1628, avec Suzanne de Savigny, fille de Valentin II, seigneur de Savigny, et de Madeleine de Nettancourt.

En 1679, le 11 juillet, Aléaume de la Tranchée, seigneur de Savigny, épousa Elizabeth de Proisy, de la branche des barons d'Eppes, protestante : en plus de la terre de Savigny, Aléaume tient encore les seigneuries de Primat et de Leffincourt. Est-ce de lui que parle le doyen d'Attigny qui, dans le procès-verbal de la visite de son doyenné faite en 1678, rapporte que le seigneur de Leffincourt et sa femme sont hérétiques (1) ? Quoi qu'il en soit, il habitait Primat en 1698 et, le 16 juillet de cette année, il louait, par bail fait en l'étude de Me Martin, notaire à Challerange, à Jean Behagnon, laboureur, demeurant à La Ferté-lez-Olizy, et à Jeanne Oudet, sa femme, pour neuf années, toutes ses terres labourables sises sur le terroir de Primat et dans sa ferme de Roches (2).

A cette même époque (1698), Jean de la Tranchée, écuyer, était seigneur de Leffincourt, Bussy, Savigny et Broye. Il avait épousé Marguerite du Vuidal qui lui avait donné deux filles, Madeleine et Suzanne.

Nous ignorons la date de la mort d'Aléaume, mais nous savons qu'il eut plusieurs enfants :

Antoine, baptisé le 10 juin 1690, filleul de Louis d'Apremont, fils de Jean d'Apremont, seigneur de Betheniville et de Saint-Morel, et d'Angélique de la Tranchée, capitaine au régiment royal d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, mort à Olizy le 17 février 1739, après avoir abjuré le protestantisme ;

Anne, baptisée le 30 septembre 1691, qui eut pour parrain Jean de Villiers, seigneur de Savigny et de Corbon, fils de François de Villiers et d'Anne de la Tranchée ;

Madeleine, filleule, le 27 septembre 1693, de Louis et de Madeleine de Pavant, domiciliés à Belleville-sur-Bar, mariée le 29 octobre 1721 à Alexandre de Dalle, seigneur de Germont et de Beaurepaire, résidant à Chamy, paroisse de Mouron ;

Elizabeth, née le 17 juillet 1698, mariée le 4 février 1739, à Nicolas de la Chevardière, seigneur de la Motte, Germont, lieutenant-colonel d'infanterie au régiment de la Reine.

Devenue veuve, Elizabeth de Proisy mourut le 18 octobre 1732, après avoir abjuré et s'être convertie.

(1) Archives de la Marne, archevêché de Reims.
(2) Archives des Ardennes, série E, études de notaires.

Jean de la Tranchée, que nous avons vu seigneur de Leffincourt, abjura le 30 octobre 1685 et se convertit avec ses deux filles :

Suzanne-Madeleine, mariée en premières noces, le 6 janvier 1706, à Jean-Charles de Graffeuil. Les Archives des Ardennes conservent la minute du contrat de mariage, fait par Dugard, notaire à Montigny, de Messire Jean-Charles de Graffeuil, écuyer, seigneur de Mont-Saint-Martin, second fils de Messire Pierre de Graffeuil, écuyer, seigneur dudit lieu, et de défunte dame Elizabeth de Bacu, avec damoiselle Suzanne-Madeleine de la Tranchée, fille de défunt Messire Jean de la Tranchée, vivant écuyer, seigneur de Leffincourt, Bussy, Savigny, Broye et autres lieux, et de dame Marguerite du Vuidal (1). Devenue veuve, Suzanne-Madeleine se remaria le 4 mars 1715 à François-Charles de Lécuyer, chevalier, seigneur de Montgon ;

Marie-Anne qui mourut à Leffincourt le 30 décembre 1742, veuve d'Aléaume de Gruthus, chevalier, seigneur des Huttes d'Ogny, Bussy, Artaise-le-Vivier, vicomte de Leffincourt, capitaine au régiment Dauphin-étranger, mort le 25 février 1741 (2).

Les différents actes religieux que nous venons de rapporter donnent une idée des nombreuses alliances de la famille de la Tranchée et prouvent que la plupart de ses membres s'étaient convertis au moment de la révocation de l'Edit de Nantes.

Nous pouvons encore ajouter à ces alliances celle de Madeleine de la Tranchée, épouse en 1675 de Jean-Louis des Laires, seigneur de la Morteau et de Beaurepaire, qui lui donna un fils, Jean, baptisé en 1685. Madeleine mourut le 20 mars 1687 et fut enterrée dans l'église de Vendresse (3).

Angélique de la Tranchée, morte à St-Morel le 13 février 1714, veuve en 1696 de Jean d'Apremont, chevalier, seigneur de Bethenivile et de Saint-Morel ; enfin Marguerite de la Tranchée, femme en 1696 de Jacques du Han, chevalier, seigneur de Jandun (4).

***

La vieille famille de Savigny, malgré ces divisions de la seigneurie, n'en continuait pas moins à y résider. A la suite des seigneurs que nous avons cités, nous pouvons ajouter Jean de Savigny, écuyer, seigneur dudit lieu et l'habitant en 1696 avec Louise de Vuadenay, sa femme (5). Il figure sur la liste de

(1) Archives des Ardennes, série E, études de notaires.
(2-4) Communication de M. le baron de Finfe de Saint-Pierremont.
(3-5) Notes citées de M. le Marquis O. de Gourjault.

l'*Armorial de l'Election de Rethel,* dressé en 1697, avec les seigneurs copartageants dont les noms suivent :

Marguerite du Vuidal, veuve de Jean de la Tranchée, écuyer, seigneur d'Effincourt et de Savigny ;

Suzanne de Rudavel, dame de Savigny ;

Roland de Mecquenem, chevalier, seigneur de Messandal et de Savigny (1).

En 1709, Madeleine de Rudavel, veuve de Gédéon de Vassinhac, seigneur de Savigny, capitaine de cavalerie au régiment d'Imécourt, demeurant au château de Flize, après avoir vendu ce château à Charles, marquis de Collart, consul de la ville de Charleville, se retira à Savigny auprès de sa sœur, Suzanne de Rudavel (2).

XVIII

Famille des Ayvelles.

La Réforme compta des adhérents dans la famille des Ayvelles (3). La liste publiée par le professeur E. Henry, qui contient les noms des prêtres et des gentilshommes ardennais amis et coreligionnaires du prince de Sedan, liste établie de 1552 à 1562, y fait figurer un sieur des Amelles (Ayvelles), que nous avons tout sujet de supposer être Nicolas des Ayvelles (4).

La Vieuville raconte qu'au mois de septembre 1572, un espion allemand ayant été arrêté, fit « advertir le seigneur des Amelles « (Ayvelles) gentilhomme du païs lequel a sa maison à demy-lieue « de Mézières huguenot et qui peut mettre deux cents hommes « en moins de rien dans sa dite maison » (5). C'était sans doute ce même Nicolas que nous venons de voir.

Les registres des baptêmes protestants de l'année 1572 mentionnent que, le 18 juillet, fut baptisée à Sedan Claudine, fille de Monsieur et Madame de la Marcillière, qu'elle eut pour parrain Claude de Lyons, seigneur d'Espaux, fils d'Adolphe de Lyons, gouverneur de Stenay et frère de la femme d'Antoine de Joyeuse dont nous avons parlé, et pour marraine Madame des Esvelles,

(1) *Armorial de l'Election de Rethel*, publié par Sénémaud, *Revue historique des Ardennes*, t. VI.

(2) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

(3) *D'argent au sautoir de gueules accompagné de quatre molettes de sable.* — L'orthographe du nom de cette famille varie beaucoup : Desayvelles, des Esvelles, des Haivelles et même des Amelles, mauvaise écriture ou lecture pour des Aivelles.

(4) E. Henry, professeur d'histoire au Lycée de Reims, *op. cit.*

(5) Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers.*

mais pas plus que La Vieuville, le rédacteur de l'acte de baptême, ne nous apprend qui pouvait être cette Madame des Esvelles (1).

A la date du 15 septembre de cette même année 1573, nous relevons le baptême de Judith, fille de René Loquart, cuisinier de Madame, et de Rauline Savers, qui eut pour parrain Pierre Goulet, serviteur de chambre de Messieurs, et pour marraine Diane des Aivelles (2).

C'est sur ces faits que nous basons notre opinion sur les idées religieuses de certains membres de la famille des Ayvelles.

En 1552, suivant François de Rabutin dans ses Commentaires, le maréchal duc de Sedan recouvra, après un siège facile, la ville et le duché de Bouillon usurpés sur lui trente ans auparavant et « y ayant installé le sieur des Amelles, gentilhomme des plus « cognuz, capitaine, logé et mis en bonne et sauve-garde, retourna « joyeux trouver le Roy à Sedan » (3).

En 1558, François de Clèves vend à Nicolas des Ayvelles les seigneuries des Grandes et Petites Ayvelles et celle de Chalandry (4). Ce Nicolas, son représentant le plus connu, était chevalier de l'Ordre du Roy, seigneur des Grandes et des Petites Ayvelles et gouverneur de Sedan et de Donchery. Il était fils de Simon des Ayvelles, seigneur desdits lieux, et de Françoise de Vüolé qui, devenue veuve, se remaria avec Enguerrand II de Caumont, seigneur de Brognon (5). Il avait un frère, François des Ayvelles, seigneur de Clavy, qui fut gouverneur de Château-Regnault et de Linchamps en 1578 (6).

Si Nicolas ne laissa qu'une fille, Diane, citée ci-dessus, François, son frère, eut plusieurs enfants : une fille, Louise, une autre fille, Marie, mariée à Robert d'Escannevelles, et un fils, François qui avait succédé à son père dans la seigneurie de Clavy. Ces deux derniers, Marie et François, assistaient à Launois le 21 février 1574, au mariage d'Enguerrand de Caumont, fils d'Enguerrand II, que nous avons vu, avec Alienor d'Escannevelles (7).

En 1572, damoiselle Jacqueline d'Angenay, héritière de son père Antoine d'Angenay, écuyer, seigneur de Dom et de Hardimont, fait le dénombrement de ses biens. Elle est veuve de Jean des Esvelles, sieur de Dom, homme d'armes des ordonnances du

(1-2) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.
(3) Dr H. Vincent : *op. cit.*
(4) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(5-6-7) Communication obligeante de M. E. Henry.

duc de Bouillon et elle dénombre pour la maison-forte de Dom ; elle se remarie, le 13 mars 1575, avec Guillaume d'Estivaux, écuyer, seigneur de Neuville (1).

La terre des Ayvelles entre dans la famille d'Ambly en 1576, par le mariage de Diane, fille de Nicolas que nous savons seigneur dudit lieu et de Chalandry, avec Philippe d'Ambly, grand bailli et capitaine de la noblesse du Rethelois (2).

Ajoutons qu'une branche de la famille des Ayvelles était fixée à Terrier, mais nous ne savons à quel degré elle se rattachait à la famille principale (3).

En résumé, on voit que ces membres de la famille des Ayvelles occupèrent de hautes positions et que quelques-uns, particulièrement Nicolas, jouissaient de la faveur des princes de Sedan. Etaient-ils protestants comme eux ? C'est probable. Toutefois ce n'est pas l'opinion de l'abbé Prégnon : « Au moment de la mort « d'Henri-Robert de La Marck (9 décembre 1574), dit-il, le seigneur « des Avelles, catholique sincère, commandant le château de « Sedan, accusé de s'être entendu avec Françoise de Brézé, mère « d'Henri-Robert, pour livrer au roi la ville et le château, fut « privé de sa charge et condamné au bannissement » (4).

Quoiqu'il en soit, dix ans après, en 1584, Rose de Mendye, sa femme, se déclarait veuve douairière de Nicolas des Esvelles, chevalier de l'Ordre du Roy, gouverneur de Sedan et de Donchery, seigneur des Grandes et Petites Ayvelles, Elan, Chalandry, Cons-la-Grandville, Artaise (5).

En 1617, N... des Ayvelles, peut-être un fils de François, seigneur de Clavy, était gouverneur général des terres souveraines de Château-Regnault (6).

Claude des Ayvelles, seigneur de la Cour du Terrier et de Macheroménil, fils de Jean et de Marie d'Arguilly, meurt sans postérité en 1626 et est enterré dans l'église de St-Loup-Terrier (7).

A partir de cette époque, on trouve des membres de cette famille des Ayvelles à Launois, Clavy, Mesmont, Montgon, Inaumont. Plus tard des alliances portent les Ayvelles dans la famille de Roucy et St-Loup-Terrier, en partie dans la famille de Portes.

Ces renseignements, quelqu'intéressants qu'ils soient, ne nous

(1-3) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(2) Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers.*
(4) Abbé Prégnon : *Histoire du pays et de la ville de Sedan*, t. I, p. 181.
(5-6-7) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

fournissent que peu d'indications sur les opinions religieuses des membres de la famille des Ayvelles : nous pensons cependant qu'ils furent catholiques en très grande majorité, à part ceux que nous avons vus figurer dans quelques actes religieux et peut-être un autre que nous ne citons qu'avec la plus grande réserve. Nous voulons parler d'un acte collectif d'abjurations prononcées en l'église Saint-Laurent de Sedan, le 5 novembre 1685, dans lequel nous avons rencontré le nom d'un converti de la dernière heure qui a signé des Haivelles (1). Appartenait-il à la famille dont nous nous occupons ? Nous l'ignorons.

XIX

Famille de Dalle.

Les archives protestantes, conservées au Tribunal de Sedan, sont souvent précieuses à consulter ; elles nous révèlent des noms que nous ne connaissions pas ; ainsi le nom de la famille de Dalle (2).

Le Dr Vincent, parlant de Ballay et de la famille seigneuriale de ce lieu, nous apprend qu'après le départ de la portion principale de cette famille pour la Bourgogne, à la fin du moyen-âge, le fief de Ballay fut partagé entre les de Luzy, de Dalle, de Landreville, Dessaulx, de Miremont, de Savigny (3).

Ed. de Barthelémy, dans l'*Indicateur de la recherche de la noblesse en Champagne*, cite Anglabert Dalle comme sieur de Ballay en 1480 et parle des belles alliances de cette famille (4). Quoique moins importante que beaucoup de celles que nous avons vues, elle avait donc sa part d'influence et de belles relations.

Le Dr Vincent cite, à la date du 30 avril 1530, un contrat de vente fait au profit de Valentin de Savigny, seigneur dudit lieu, et de Marguerite Patrice, sa femme en secondes noces, par Enard de Dalle, seigneur en partie de Ballay (5).

A la même date, Jehan de Dalle, également seigneur de Ballay, était l'époux d'Antoinette de Boham. Devenue veuve, celle-ci se remaria avec Jean Dessaulx (6).

En 1565, Gobert de Dalle, seigneur d'Arnicourt, puis de Ballay,

(1) Archives de la mairie de Sedan ; registres paroissiaux ; abjurations.
(2) *Bandé d'or et de gueules de huit pièces, coupé de gueules à trois membres d'aigle d'or.*
(3-5) Dr H. Vincent : *op. cit.*
(4) Ed. de Barthelémy : *op. cit.*
(6) O. de Gourjault : notes citées.

est l'époux d'Anne du Pin (1). Celle-ci lui donne un fils, Jean, baptisé le 9 janvier 1575 et présenté par Robert de la Mothe, capitaine d'une compagnie à Sedan, comme parrain, et par Marie de Mousa (Mouzay), sa femme, comme marraine (2).

En 1582, Robert de Dalle, écuyer, seigneur de Ballay, habite cette seigneurie (3).

Le 4 mai 1586 a lieu la bénédiction du mariage de Jérémie de Dalle, fils de Gobert de Dalle, avec Marie du Sart, fille de Jean du Sart, seigneur de Corda (4).

Le 2 avril 1596, Pierre de Dalle, écuyer, seigneur de Ballay et d'Arnicourt, épouse damoiselle Claude de Landreville, veuve de Philbert de Saint-Quentin (5).

En 1609, Octavien d'Apremont, écuyer, seigneur de Ballay qu'il habite, est l'époux de Nicolle de Dalle, fille de feu Jean de Dalle et de défunte Antoinette de Boham (6).

Enfin on trouve en 1635, Pierre, Augrand ou Daniel et Jacob de Dalle, écuyers, comme seigneurs de Ballay (7).

— Une dernière note sur cette famille : Le 19 décembre 1689, Messire Jean de Dalle, écuyer, seigneur de Ballay, demeurant à Chamy, et damoiselle Elizabeth de Beffroy, son épouse, héritiers de Messire Jean de Beffroy, écuyer, seigneur de la Grève, Beaurepaire et autres lieux, et de damoiselle Elizabeth Deguin, son épouse, qui estoient eux-mêmes héritiers de défunte damoiselle Madeleine de Condé, au jour de son décès, veuve en deuxièmes noces de Messire Antoine de Berry, seigneur de Vuarigny, reconnaissent, par acte passé devant Me Martin, notaire à Challerange, devoir à Jean Guyot, marchand à Mouron, la somme de 1,600 livres en principal et 80 livres de rentes annuelles (8).

Ce Jean de Dalle, né en 1654, était le petit-fils de Pierre de Dalle que nous avons vu épouser, le 2 avril 1596, Claude de Landreville, veuve de Philbert de Saint-Quentin (9).

Tels sont les seuls renseignements que nous avons pu recueillir sur cette famille ; toutefois, à part les faits que nous avons rapportés, nous avons lieu de supposer que ces seigneurs furent catholiques pour la plupart.

(1-3) O. de Gourjault : notes citées.
(2) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants ; baptêmes.
(4) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants ; mariages.
(5-6-7) O. de Gourjault : notes d'histoire locale.
(8) Archives des Ardennes, série E, études des notaires.
(9) Communication de M. E. Henry.

XX

Familles de Miremont et de Salnove.

FAMILLE DE MIREMONT

Non loin de Vandy, tout près de Ballay, dont nous venons de parler, se trouvait la seigneurie de Quatre-Champs qui appartenait à la famille de Miremont (1).

Abandonnant l'Auvergne, son pays d'origine, N... de Miremont était venu, en Champagne, habiter le Laonnais : il avait épousé Marguerite de Tilloy qui, lorsqu'il mourut en 1471, lui avait donné trois fils : Alart, seigneur de Lovy, époux d'Ysabeau le Bouteiller ; Jean, l'aîné, seigneur de Gueux, marié à Alienor de Brunières ; Jean, le jeune, seigneur de Berrieux, marié à Jeanne de Brunières ; ces deux frères avaient épousé les deux sœurs. Ces fils eurent chacun plusieurs enfants que nous retrouverons ou dont nous verrons la descendance, mais nous nous occuperons surtout du dernier, Jean le jeune, seigneur de Berrieux (2).

Le 8 mars 1482, Jean l'aîné et Jean le jeune, obtenaient des lettres monitoires pour eux et pour leurs femmes.

Le 16 février 1509, Antoine de Miremont, fils de Jean de Miremont, le jeune, seigneur de Berrieux, faisait acte de partage avec son beau-frère Quentin le Bouteiller, seigneur de Launois, et Jeanne de Miremont, sa femme.

Le 5 juillet de la même année (1509), Antoine de Miremont, écuyer, seigneur de Berrieux, Montigny (Allier), Quatre-Champs, épousait Isabelle de Fossez (3) ; c'est la première fois que nous voyons paraître ce titre de la seigneurie de Quatre-Champs.

Il est vrai que M. le Dr Vincent, parlant de la famille de Miremont, dit qu'Antoine de Miremont épousa Jeanne d'Anglure qui lui apporta en dot les seigneuries de Quatre-Champs et de Noirval ; seulement il indique l'année 1395 comme celle de sa mort, date qui ne correspond nullement avec l'époque dont nous nous occupons. Il ajoute que cette portion de la famille établie dans le Laonnais y remplit d'importantes fonctions, qu'elle était encore nombreuse à la veille de la Révolution et qu'elle finit par s'éteindre à Reims au siècle dernier (4).

(1) *D'azur au pal d'argent frotté de sable, accosté de deux fers de lances d'argent.*
(2) Généalogie de la famille de Miremont.
(3) Dates et faits tirés des pièces justificatives présentées à M. de Caumartin.
(4) Dr H. Vincent, *op. cit.*

Il nous faut aussi joindre à cette énumération le nom d'un de Miremont, ministre de la parole de Dieu, issu d'une maison noble d'Auvergne, disent les annales protestantes, qui fut pasteur à Voncq en 1561, à Blandy-en-Brie en 1562, à Francheval en 1576, revint de nouveau à Voncq en 1581 et enfin se réfugia à Genève en 1587 (1).

Mais après cette digression, revenons à Antoine de Miremont que nous avons vu être le premier de cette famille établie dans le Rethelois, par sa déclaration de possession de la seigneurie de Quatre-Champs, faite lors de son mariage en 1509. Il y fut bientôt suivi par d'autres membres de sa famille (2).

Ainsi en 1530, René de Boham, seigneur de Day, épouse en premières noces N... de Miremont (3).

Mais Antoine de Miremont a eu de son mariage, un fils, Henri, que nous voyons le 19 décembre 1564, faire acte de partage comme seigneur de Quatre-Champs et de Noival, avec Jean de Miremont, seigneur de Berrieux et de Montigny (4).

En 1546 et les années suivantes, Antoinette de Miremont, fille de Jean, seigneur de Gueux, damoiselle de Mondigny, rend foi et hommage pour ladite seigneurie à cause de Donchery. Elle était femme d'Ogier de Sugny qui, avant la célébration de leur mariage en 1533, lui avait fait don de la maison-forte de Mondigny et de ses dépendances (5).

Le 13 janvier 1556 a lieu une transaction entre Henri de Miremont, seigneur de Quatre-Champs, Jean de Miremont, seigneur de Berrieux, et Blanche, leur sœur, veuve de Louis de St-Blaise, vicomte de Brugny (6).

Vers cette époque, une double alliance unissait les deux familles d'Apremont et de Miremont: Jacques d'Apremont, seigneur de la Fosse et de Bougny, épousait Blanche de Miremont et Henri de Miremont épousait Anne d'Apremont. Nous reviendrons sur ce dernier mariage.

C'est alors, dit Jeantin, qu'on vit apparaître à Louppy (7), à côté des de Frasnel, de nouveaux accensitaires pour quelques portions du domaine: les d'Arimont, alliés aux de Schelandre, les de Miremont, inféodataires des terrages de Lion (8). Ils étaient

(1) E. Henry : *Notes biographiques sur les membres de l'Académie protestante*, etc., *op. cit.*
(2-4-6) Dates et faits tirés des pièces justificatives présentées à M. de Caumartin.
(3-5) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(7) Louppy-sur-Loison, canton de Montmédy (Meuse).
(8) Lion-devant-Dun, canton de Dun (Meuse).

hommes de fief de la principauté de Jametz (1), sous les seigneurs de Sedan, dès 1549, et portaient le titre de seigneurs de Louppy. C'est ainsi que cette même année (1549) un de Miremont de Jametz était désigné comme l'un des maîtres du champ-clos pour le combat singulier qui eut lieu à Sedan, le 28 août 1549, en présence de Robert de La Marck, entre Claude Daguerre, baron de Vienne-le-Chastel (2), seigneur de Montmort (3), et Jacques de Fontaine, sieur de Fendilles, combat dans lequel Daguerre fut vainqueur (4).

Vers cette époque ou un peu plus tard, en 1560, Guillaume de Miremont, de la famille du Laonnais, petit-fils de Jean de Miremont, seigneur de Gueux, était chevalier de l'ordre du Roy (5).

Mais revenons à Henri de Miremont : nous avons vu qu'il avait épousé en premières noces, Anne d'Apremont qui lui avait donné un fils, Henri et plusieurs filles. Devenu veuf, il se remaria avec Marie de Haraucourt. Il eut de cette seconde union :

Charles qui lui succéda dans la seigneurie de Quatre-Champs ; Godefroy ; Lucrèce ; Françoise ; Judith ; Rachel ; Marie ; Suzanne.

Nous ne connaissons pas la date de sa mort qui, néanmoins, devait être antérieure à 1570. Nous ne savons pas non plus s'il adhéra aux idées de la Réforme ; l'absence de documents sur cette époque ne nous permet pas de trancher la question ; toutefois nous pouvons assurer que ses enfants furent protestants. Il y a une remarque à faire à ce propos, dans la famille de Miremont, c'est que si la branche du Rethelois fut surtout protestante, la branche du Laonnais fut en grande majorité catholique et ne compta parmi ses membres que de rares adhérents aux idées nouvelles.

Quoiqu'il en soit, à la mort d'Henri de Miremont, sa veuve, Marie de Haraucourt, eut la garde-noble de ses enfants mineurs : Rachel, Marie et Suzanne ; les autres enfants étaient majeurs.

Lucrèce avait épousé Nicolas de Guermanche, seigneur de Biancourt, et après la mort de celui-ci s'était remariée en secondes noces avec Antoine de Nettancourt, veuf lui-même de Françoise de Boutillac. Elle lui donna une fille, Marie, qui devint

(1) Jametz, canton de Montmédy (Meuse).
(2) Vienne-le-Château, canton de Ville-sur-Tourbe (Meuse).
(3) Montmort, chef-lieu de canton, arrondissement d'Epernay (Marne).
(4) Jeantin : *Manuel de la Meuse ;* article Louppy.
(5) Ed. de Barthelémy : *Indicateur nobiliaire de Champagne ; Revue historique des Ardennes*, t. V.

la femme de Condé, seigneur de Vandières. Elle mourut avant le 30 avril 1581 (1).

Le fils aîné d'Henri de Miremont, Charles, seigneur de Quatre-Champs et de Noirval, succéda à son père; il avait épousé Nicolle de Salnove qui lui donna :

Jean, seigneur de Quatre-Champs et de Noirval, que nous retrouverons ;

Esther qui devient, en 1600, la femme d'Henri de Besannes, seigneur de Guignicourt (2).

Elisabeth, morte à Sedan, sans alliance ;

Françoise, femme de Valérien de Salnove, seigneur d'Arnicourt (3).

Le registre de 1573, le plus ancien des registres protestants conservés aux archives du tribunal de Sedan, mentionne, à la date du 27 novembre, le baptême d'Elisabeth, fille de Charles de Miremont et de Nicolle de Salnove. Elle eut pour parrain Jacques de Baleine, seigneur de Courtanet ; le nom de la marraine n'est pas donné (4).

En 1575, Jean d'Apremont, seigneur de Vandy, était le tuteur des enfants mineurs d'Henri de Miremont et d'Anne d'Apremont (5).

A la même date et dans les années suivantes, les archives de l'étude de Maître Piquart, notaire à Sedan, contiennent des minutes d'actes et de pouvoirs dressés par divers membres de la famille d'Henri de Miremont, au sujet de la succession et du partage de ses biens.

En 1575, il s'agit de l'homologation du partage et des pouvoirs donnés par Marie de Haraucourt, veuve d'Henri de Miremont, seigneur de Quatre-Champs, et des pouvoirs donnés par Lucrèce, Anne et Françoise de Miremont.

En 1585, ce sont des pouvoirs donnés par Charles de Miremont, écuyer, seigneur de Quatre-Champs, Noirval, tant en son nom que comme tuteur de Godefroy, Judith de Miremont, ses frère et sœur ; par Lucrèce de Miremont, veuve de Nicolas de Guermanche, écuyer, seigneur de Bioncourt ; par Françoise de Miremont, veuve de Regnault de Barisy, seigneur de Vandières (6).

(1) Marquis O. de Gourjault : généalogie de la famille de Nettancourt ; notes et documents.
(2) Guignicourt, canton de Neufchâtel-sur-Aisne (Aisne).
(3) Arnicourt, canton de Rethel (Ardennes).
(4) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registre des protestants ; baptêmes.
(5) O. de Gourjault : notes citées.
(6) Archives de l'étude de Me Piquart, notaire à Sedan ; communication de M. E. Henry.

Par un acte de la même étude de 1586, Georges de Nettancourt donne également pouvoir au nom de Nathaniel et Madeleine de Nettancourt, enfants mineurs du premier mariage d'Antoine de Nettancourt avec Françoise de Boutillac et Marie de Nettancourt, enfant mineure de son second mariage avec Lucrèce de Miremont (1).

O. de Gourjault rapporte dans ses notes qu'en 1589, François Von Schelanden était l'époux de Judith de Miremont, dame de Lion-devant-Dun. E. Henry, dans sa notice sur Robert de Schelandre, gouverneur de Jametz, cite le même fait, sans donner la date. Judith était fille de Henri de Miremont et de Marie de Haraucourt; elle devint par ce mariage la belle-sœur du défenseur de Jametz. Ajoutons que François de Schelandre, seigneur de Wuidebourse, était aussi seigneur de Tailly et qu'il mourut en 1592, laissant quatre enfants à sa femme (2).

En 1597, le fief de Beaurepaire était tenu du comte de Grandpré par Guillaume de Miremont (3).

En 1600, a lieu le mariage d'Henri de Bezannes, seigneur de Guignicourt, dans l'Aisne, avec Esther de Miremont, fille de Charles de Miremont, seigneur de Quatre-Champs, et de Nicolle de Salnove (4). Nous connaissons ce fait.

En 1615, Philippe de Miremont, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, était gouverneur d'Epernay (5). Il appartenait à la famille du Laonnais.

Il est un mariage dont nous n'avons pas parlé, c'est celui de Suzanne, la dernière des filles d'Henri de Miremont et de Marie de Haraucourt, avec Robert Deschamps, seigneur de Vaux-en-Champagne. Le 30 juin 1628, elle est veuve et se porte comme héritière en partie dans la succession de Marie d'Haraucourt, sa mère (6). Elle meurt elle-même en 1643 et le registre des archives qui mentionne son décès, à la date du 12 février, rapporte qu'elle était née à Quatre-Champs, veuve de feu Messire Robert Deschamps, vivant seigneur de Vaux-en-Champagne, et qu'elle était âgée de 73 ans (7).

(1-3-4) O. de Gourjault : notes citées.
(2) E. Henry : *Schelandre, gouverneur de Jametz et sa famille; Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. IX.
(5) Ed. de Barthelémy : *Indicateur nobiliaire de Champagne; Revue historique des Ardennes*, t. V.
(6) Communications de M. E. Henry.
(7) Archives protestantes du tribunal de Sedan ; registres des sépultures.

Quoique nous ne connaissions pas la date de la mort de son frère aîné, Charles de Miremont, seigneur de Quatre-Champs, elle devait être fort antérieure et il avait laissé sa seigneurie à son fils aîné Jean. Nous ne savons de ce seigneur que ce fait, c'est qu'il eut trois fils, dont le dernier mourut à Dunkerque en 1646 (1).

Ici s'arrêtent les renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette famille qui paraît avoir compté de nombreux protestants dans nos contrées.

***

Nous avons, dans le cours de cette notice sur la famille de Miremont, rencontré quelques noms de la branche établie dans le Laonnais ; nous avons cité Antoinette, fille de Jean de Miremont, seigneur de Gueux, et femme d'Ogier, seigneur de Sugny. Nous pouvons y joindre Isabelle de Miremont, femme de Robert de Bossut, seigneur de Bossut et de Lyerval, demeurant à Reims, auxquels Françoise d'Anglure, veuve de Regnault de Bossut, seigneur de Lyerval, bailly de Vermandois, vend, par acte de Jehan Rogier, notaire à Reims, du 26 may 1567, une maison sise à Reims (2).

Sans énumérer tous les membres de cette famille, parlons surtout du plus illustre, David de Miremont, seigneur de Berrieux, Saint-Etienne-sur-Suippe, Sainte-Geneviève, Lyerval, maréchal héréditaire du Laonnais, colonel de la Légion du Vermandois, chevalier du Saint-Esprit, dit M. le Dr H. Vincent (3), qui, le 13 septembre 1593, avec l'autorisation d'Isabelle de Blaise, douairière de Berrieux, dame d'Haizelle et d'Agnilicourt, épousa Marguerite d'Elbène, fille de Julien d'Elbène, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, et de Catherine de Tornebeny, fondés de pouvoirs de Barthelemy d'Elbène, conseiller et maître d'hôtel de Madame la duchesse de Savoye, et de Julien d'Elbène, évêque d'Alby (4). Il y a lieu de supposer que malgré son prénom biblique, David de Miremont était catholique ; il était mort en 1632. A cette époque, Madame Marguerite Dhalleine, veuve de Messire David de Miremont, chevalier, seigneur de Berrieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, baron de la

(1) Communications de M. E. Henry.
(2) *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. 114e.
(3) Dr H. Vincent : *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers.*
(4) Pièces justificatives présentées à M. de Caumartin.

baronnie de Troisy et Montaigut, vicomte de Gueux, maréchal héréditaire du pays Laonnoys, demeurait à Reims (1).

Le registre des insinuations de 1636 peut encore nous donner quelques noms de membres de cette famille. C'est la mention, à la date du 31 août, du contrat de mariage entre Charles d'Aspremont, seigneur de Mouzon-le-Comte, fils de Messire Absalon, baron d'Aspremont, chevalier, seigneur de Nanteuil, Sorcy, Botémont, assisté dudit sieur son père et de Messire Charles d'Aspremont, chevalier, seigneur de Balham, Messire Claude de Bodier, chevalier, seigneur de la Chapelle et de la cour Regnault, gouverneur de Rethel, Messire Philbert de Sugny et Léonie de Rabutin et Elisabeth de Bouvant, fille de feu Thomas de Bouvant, chevalier, baron dudit lieu, assistée de Madame Elizabeth de Miremont, sa mère, de Messire Philippe de Miremont, Messire Alphonse de Miremont, chevalier de St-Jean de Jérusalem, oncles maternels (2).

En résumé, cette branche des de Miremont paraît avoir été surtout catholique et avoir eu des relations plus suivies avec Reims et le Laonnois qu'avec la portion de la famille établie dans le Rethelois.

(A suivre). Dr J. Jailliot.

VARIÉTÉ

Le budget de l'instruction publique et des cultes dans la Principauté de Sedan pour 1640-1641.

Le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* de mars et avril 1905 a publié le budget de l'instruction publique et des cultes à Sedan pour les six derniers mois de l'année 1640 et les six premiers de 1641, l'année financière commençant le 1er juillet.

On y remarque le paiement des traitements ou, comme on l'écrivait alors, des pensions des ministres protestants, des professeurs à l'Académie, des régents au collège, des curés, des maîtres d'école, les pensions aux étudiants (rien pour les catholiques), le pain et le vin pour les cènes (rien pour les messes), l'entretien des bâtiments scolaires (rien pour les églises). Toutefois on remarque le paiement de 229 livres 10 sols pour l'entretien des

(1-2) *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. 114e.

lampes des églises des souverainetés de Sedan et Raucourt pendant neuf mois. Pourquoi des lampes ?

Pierre Du Moulin, le célèbre ministre et professeur, recevait 1,500 livres par an ; Abraham Rambour, 1,000, tous deux ministres et professeurs ; Gédéon Cheron, ministre, 850, dont 150 pour avoir aidé l'église de Raucourt ; Louis Le Blanc de Beaulieu, 650, dont 150 pour avoir aidé l'église de Raucourt ; Pierre Ferry, ministre à Francheval, 500 ; Jacques Gantois, à Givonne, 500 (1) ; Alexandre Colvin, professeur de philosophie et de théologie, 800 ; Jean Dauber, professeur de droit, 600 ; Claude Pithoy, professeur de philosophie, 500 ; Pierre Jannon, imprimeur de l'Académie, 200 ; Jean Brazy, ministre et professeur (2), 600, dont 200 pour le principalat du collège, 200 pour la régence de la première classe, 100 à lui allouées par le prince de Sedan, et 100 pour professer le grec ; Claude Sonnet, régent de seconde, 173 livres 6 sols 8 deniers (3) ; Jean Sigart, régent de troisième, 140 livres ; Samuel Mozet, de quatrième, 120 ; Jean Martin, de cinquième, 106 livres 13 sols 4 deniers ; Godfroy Delo, régent de sixième, 100.

Jean Misson, fils de Nicolas Misson, bedeau de l'Académie et concierge du collège, Josué Levasseur, Pierre Jannon et Pierre Trouillart, étudiants en théologie, reçoivent chacun 100 livres, et David Billot, aussi étudiant, 75 livres.

Les curés : Jean Didier, de Sedan, Jean Chenot, de Bazeilles (4), Jean Alexandre, de Noyers, Jean Leprince, de Haraucourt, Jean d'Ambly, de Francheval, Aubertin Lambert, de Givonne, Mathieu Monnet, d'Illy, Jean Gerlot, de Raucourt, Jean Alexandre, de Douzy, touchent chacun 300 livres.

Les maîtres d'école touchaient, savoir : Pierre Charpentier, de Raucourt, 30 ; Drouet-Sillet, de Haraucourt, 42 ; Jean Vuathier (5), de Francheval, 60 ; Gille Foullon, de Daigny, 36 ; Isaac (6) Delforterie, de Givonne, 30 ; David Bigot, de Pouru-Saint-Remy, 30 ;

(1) Le 1er mai 1641, J. Gantois a reçu 200 livres dont le prince lui fit don, et sa mère, la veuve d'Eusèbe Gantois, ministre, mort le 28 mars 1639, reçut 150 livres pour ses gages de *l'an du présent compte*, est-il écrit.

(2) Jean Brazy n'exerçait pas alors le ministère. En 1654, il faisait le service religieux à Givonne et touchait de ce chef 250 livres.

(3) Vu la cherté du temps, le Conseil des Modérateurs, qui ordonnait les dépenses, alloua à Claude Sonnet un supplément de 100 livres.

(4) Jean Chenot reçut 250 livres dont 100 pour avoir aidé à desservir Sedan pendant les six premiers mois de 1641 et son successeur Anglebert Du Moulin, 100 livres.

(5) Et non Mathieu comme on l'a imprimé.

(6) Et non Jean.

Jacques Barré, de Douzy, 36 ; Aubertin Poncelet, de Bazeilles, 9 ; Abraham Charlot, de Bazeilles, 30 ; Hugues Chrestien, de La Chapelle, 25 ; Benin Suchon (1), de Saint-Menges, 25. Ces traitements étaient variables. En 1654, Pierre Charpentier, qui était à Givonne, touchait 50 livres, et David Bigot, de Pouru, ne touchait plus que 25 livres ; il est vrai qu'il lui était alloué des indemnités en blé ou en argent.

Le portier du collège, qui était aussi bedeau de l'Académie, touchait 30 (2) livres comme portier et 30 livres comme bedeau.

L'hôtellain Bauda (père du colonel) reçut 137 livres 15 sols pour le vin des cènes de Sedan seulement.

C'est un maître d'hôtel qui fournissait les vins en général, même pour les cènes de Givonne, Saint-Menges et Francheval, ce qui nous autorise à croire que les marchands de vins n'existaient pas alors à Sedan.

Il était accordé 14 livres pour un cent de fagots et une corde de bois pour le chauffage de la bibliothèque.

Les membres du Conseil des Modérateurs qui administraient et dirigeaient l'Académie et le collège approuvaient les dépenses ; de Briquemault, de Morenvillé, de Guillon, Aubertin et Dauber ne recevaient rien. En 1654, leurs successeurs laïcs touchaient chacun 60 livres.

E. Henry.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Der oberelsæssische Winterfeldzug 1674-1675 und das Treffen bei Türkheim. von V. Kortzfleisch, Oberstleutnant beim Stabe des 2. Kurhessischen Infanterie-Regiments n° 82. — Strasburg i. Elsass, Heitz, 1904 ; un vol. in-8° (avec 2 cartes).

M. F. des Robert avait publié en 1903 un volume sur les *Campagnes de Turenne en Allemagne (1672-1675)* en utilisant surtout les Archives du ministère des Affaires étrangères. L'étude du lieutenant-colonel allemand complète cet ouvrage sur un point spécial et mérite d'être signalée aux lecteurs qu'intéresse le génie stratégique de Turenne. Elle a été faite sur place même par l'auteur, et aussi à l'aide des manuscrits de la bibliothèque de Colmar et de documents pris dans les principaux

(1) Et non Benoit Sachon.
(2) Et non 300, comme on l'a imprimé.

dépôts d'archives de l'Allemagne et relatifs à cette importante campagne du maréchal qu'il n'hésite pas à proclamer un chef-d'œuvre en dépit de ses sentiments très imprégnés de germanisme.

L'auteur expose d'abord les causes d'infériorité de la puissante armée qui, à la fin de 1674, avait envahi l'Alsace sous les ordres du Grand Electeur Frédéric-Guillaume. L'autorité de ce prince était surtout nominale : il lui fallait compter avec ses collègues, le duc de Lorraine Charles IV, Caprara, le duc de Bournonville, le duc de Celle, enfin avec le diplomate Goës qui représentait l'Empereur auprès de lui. Aucune décision n'était prise sans le conseil des principaux chefs de l'armée de la coalition, dont les avis différents engendrèrent souvent l'incertitude et l'inertie. En outre les contingents de cette armée, formés d'Impériaux, de Lorrains, de Brandebourgeois, de Brunswickois, de troupes de l'évêque de Münster, étaient loin de présenter un caractère homogène. — Dans le camp français au contraire, un homme de génie, Turenne, présidait lui-même à l'exécution de ses plans ; il commandait une armée peu nombreuse, 30,000 hommes au plus contre 50,000 au moins, mais composée en majeure partie de nationaux et de soldats d'élite, qui avaient une confiance aveugle dans leur chef. Tandis que ses adversaires lui supposaient le dessein de se retirer en Lorraine et en Franche-Comté, Turenne entreprit en plein hiver, au pied des Vosges, cette longue marche qui devait l'amener des environs de Phalsbourg à Belfort et lui permettre de faire irruption au milieu des quartiers ennemis dans la région où ils se croyaient en complète sécurité.

Dans son récit du combat de Türkheim, l'auteur s'est attaché principalement à démontrer que Turenne n'a pas, comme le prétendent certains écrivains militaires, entrepris une marche de flanc en pleine montagne pour surprendre ses adversaires qui avaient commis la faute de négliger le poste de Türkheim, dont leur droite était éloignée de 1,200 pas environ. Turenne se contenta de longer le pied des montagnes pour atteindre Türkheim, manœuvre d'autant plus hardie qu'elle n'avait pu échapper à la connaissance des ennemis ; mais rivés à leurs retranchements et à leur position défensive derrière la Fecht, ainsi que le maréchal l'avait prédit au marquis de la Fare, ils n'osèrent s'opposer à son mouvement enveloppant.

Le combat du 5 janvier 1675, sans être décisif sur l'heure, assura à Turenne le débouché de Türkheim, et l'évacuation entière de l'Alsace par les Allemands fut le couronnement de cette belle campagne d'hiver.

A ce remarquable travail sont jointes deux cartes : l'une, de la marche de Turenne et des quartiers occupés par les alliés en Alsace ; l'autre, du combat même de Türkheim.

Ch. Houin.

La Légion germanique (1792-1793), par Arthur Chuquet. — Paris, R. Chapelot et Cie, 1904 ; un vol. in-8°. (Prix : 7 fr. 50).

L'histoire de la Légion germanique intéresse la région ardennaise, qu'elle traversa et où elle séjourna même pendant plusieurs semaines ; aussi croyons-nous utile de la résumer en quelques lignes.

La Légion germanique fut un des corps les plus singuliers qu'ait levés la Révolution Son histoire était restée jusqu'à maintenant obscure, légendaire et mystérieuse ; l'auteur s'est efforcé de la reconstituer et de l'éclaircir à l'aide de nombreux documents d'archives. Son livre nous

montre que si l'histoire de cette légion est curieuse, elle est non moins triste par l'ingratitude dont furent payés les quatre chefs, Dambach, Van Heyden, Schwartz et Beaufort-Schœnebourg, que les *pères* de la Légion, Saiffert et Anacharsis Cloots, avaient désignés comme colonel, colonel en second, quartier-maître général et commissaire général de ce corps.

Aux termes de la *capitulation,* conclue le 6 août 1792 avec le ministre de la guerre Servan, la légion se composait de 2,590 hommes, dont 496 cuirassiers, 496 piconniers ou dragons, 480 arquebusiers, 960 chasseurs à cheval et 158 artilleurs, tous étrangers ou fils d'étrangers. Malgré cet article, le ministre de la guerre y nomma des Français, qui souvent « ne demandaient un grade dans la légion que pour quitter le corps aussitôt et entrer dans la ligne avec le même grade ou un grade supérieur » (1). Si parmi les Français il se trouva des officiers de valeur, comme Augereau et Marceau, beaucoup d'autres n'étaient qu'« un essaim de bourdons » que « des êtres parasites », compromettant la discipline et dont Dambach suppliait Pache de le débarrasser. — « A peine fondée, la Légion germanique n'est donc plus la légion germanique ni même une légion étrangère ». Les Français qui s'y infiltraient cabalaient bientôt contre les chefs. La discorde se mit dans la légion, puis vint le désordre, puis l'intervention aveugle et violente des représentants du peuple qui cassèrent le corps et le transformèrent.

En dépit de ces agitations et de ces troubles qui en vicièrent l'esprit, la légion rendit des services en assurant tout d'abord l'ordre à l'intérieur, à Rambouillet, à Chartres, à Châteaudun, à Fontainebleau. Lorsqu'elle fut complètement organisée, on décida de l'employer à la frontière, et l'on pensa à celle des Pyrénées ; mais Beurnonville l'affecta à celle du Nord, parce qu'il y désirait une nombreuse cavalerie et qu'il espérait aussi que la légion attirerait dans ses rangs des déserteurs autrichiens.

Le corps partit de Fontainebleau les 20 et 22 février 1793 pour Sedan ; puis il se rendit de Sedan à Givet, de Givet à Mariembourg, de Mariembourg à Vedette-Républicaine (Philippeville), où il reçut les éloges du général d'Harville pour son excellente tenue. Mais on s'aperçut vite que par sa composition même la légion ne pouvait guère être employée contre les troupes autrichiennes. Aussi, dès le 17 avril, s'acheminait-elle vers la Vendée par Châlons, Troyes et Tours.

Elle prenait part le 9 juin à l'affaire désastreuse de Saumur, où ses cuirassiers chargèrent avec honneur ; mais les fantassins et les dragons capitulèrent ou passèrent aux Vendéens. On les rendit responsables du désastre et la légion fut transformée en un régiment d'infanterie légère, le 22e, devenu en 1796 la 13e demi-brigade légère, et en un régiment de cavalerie légère, le 11e hussards.

L'auteur a de plus donné l'histoire particulière des officiers de la légion, des notices biographiques sur tous les cadres, et il y a ajouté les contrôles du 11e hussards et du 22e d'infanterie légère, le chant révolutionnaire composé par Saiffert pour la marche de la légion et de nombreux détails sur les mœurs militaires de l'époque.

Ch. Houin.

(1) Nous voyons ainsi un Ardennais pénétrer dans la légion en qualité de chef de bataillon dans les piqueurs à cheval : c'est l'officier général Louis-Paul de Beffroy, né à Germont en 1737, mis à la retraite en 1785 et qui reprend du service le 4 septembre 1792 en obtenant un grade dans la Légion germanique.

Le « Cycle » de Jean de Nivelle. Chansons, Dictons, Légendes et Type populaire, par Oscar Colson. — Seconde édition augmentée et refondue. — Nivelles, impr. Lanneau et Despret, 1904 ; grand in-8° de 130 pp., pp. 107 à 235 de la pagination originelle du tome VIII des « Ann. de la Soc. archéol. de l'arr. de Nivelles ». [Prix : 2 fr. 50].

Cette savante étude, parue d'abord dans « Wallonia », a été remaniée et refondue par son auteur qui l'a publiée en second lieu dans les « Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles ». Elle constitue un travail remarquable autant par sa rigueur scientifique que par l'étendue des recherches historiques et folkloriques qu'elle a nécessitées, et nous croyons utile de la signaler à nos lecteurs.

L'auteur a étudié successivement les Chansons de Jean de Nivelle (anciens textes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, mélodies wallonnes, Cadet-Rousselle et ses dérivés, pastiches belges) ; le type populaire français ; Jean de Nivelle et les Montmorency ; le dicton du chien qui s'enfuit ; Jean de Nivelle en Brabant. Il semble bien que son enquête minutieuse et ses déductions logiques aient épuisé cette question si controversée. C. H.

Bibliothèque de bibliographies critiques publiées par la Société des Etudes historiques. — Fasc. 20. **La Tapisserie**, par Jules Guiffrey. — Paris, Alph. Picard et fils, 1904 ; un vol. in-8°, 129 pp. (Prix : 6 francs).

Dans cette bibliographie critique, méthodique et aussi complète que possible, dressée par M. Jules Guiffrey, administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins, nous avons relevé à la page 62 la mention d'un document qui intéresse l'histoire de la tapisserie à Charleville et qu'a publié M. Paul Coutant. En voici le titre :

Contrat passé le 29 novembre 1633 par Daniel Pepersack, tapissier à Charleville, avec Henry de Lorraine, archevêque de Reims, pour l'exécution de douze pièces de tapisserie de haute lisse pour décorer le chœur de l'église Notre-Dame de Reims. S. l. n. d. (non mis en vente).

C'est un fac-similé exécuté d'après la minute de ce document déposé en l'étude de Me Coutant, notaire à Reims.

Le tapissier d'art, Daniel Pepersack, habitait Charleville dans la première moitié du XVIIe siècle ; puis il vint s'établir vers 1640 à Reims, avec ses ouvriers, dans la rue qui précisément s'appela depuis rue des Tapissiers. M. Guiffrey donne également une liste des ouvrages qui concernent les tapisseries de Reims et qui contiennent plus ou moins d'indications sur les travaux du tapissier carolopolitain ; ce sont les études de Louis Paris, A. Prior, C. Cerf, Ch. Loriquet, Edouard de Barthélemy, Eugène Soil, comte de Marsy et Henri Jadart.

Ch. Houin.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.

Vue générale d'Herbeumont.

L'ARDENNE QUI S'EN VA

II

Légendes des Bords de la Semois

Retour à la vieille maison

La vieille maison est au bout du village — toute seule. Une maison pas haute, avec beaucoup de toit. Un peu d'herbe la sépare de la route qui passe devant. Route peu fréquentée qui descend au moulin, et là, finit en impasse, à la rivière.

En face, il y a de grands prés, jusqu'à l'autre route bordée de sapins.

De la vieille maison, on distingue facilement la malle, qui passe deux fois par jour et fait le service d'Herbeumont à Bertrix.

Au delà, l'horizon est vite borné par la colline semée d'avoines et coiffée d'un groupe d'habitations que l'on appelle Le Terme.

Et c'est la fin du pays. Plus loin, il n'y a plus rien qu'une grande solitude où le vent courbe les genêts pendant des lieues...

Voilà ce que l'on voit de la vieille maison.

De chaque côté, il y a un jardin.

Le bois, par derrière, recouvre une pente abrupte qui tombe, cent cinquante pieds plus bas, à la rivière.

Léopoldine est déjà partie pour « sciler » son grain. Elle a mis la clef dans un trou qu'a formé une pierre descellée de la muraille.

Au fond du rustique vestibule, dont le sol est de terre battue, bâille l'ouverture noire de l'étable où la silhouette élégante et démoniaque de la chèvre emprunte à l'ombre quelque mystère.

La fenêtre s'ouvre sur le petit matin.

Le parfum de la première heure pénètre, avec le bruit de clochettes, pur et lointain, des premiers troupeaux. La fenêtre s'ouvre du côté où le bois descend à la rivière.

Les arbres proches, dans la brume de l'aurore, ont l'air de surplomber du néant.

Peu à peu apparaissent les prés, dans les fonds, d'une teinte morte, comme encore figés de silence et de nuit. Ils descendent, pareils à des fleuves de verdure entre leurs rives de bois profonds qui tapissent l'autre versant de la Semois. Puis ils s'évasent en estuaires, roulant leurs bruyères et leurs genêts.

Mais, de cette altitude et à cette heure matinale, ils apparaissent plats et vagues comme d'étranges tapisseries, jusqu'au moment où le soleil, dissipant les dernières brumes, réchauffe leurs tons neutres et ranime leur impressionnante inertie...

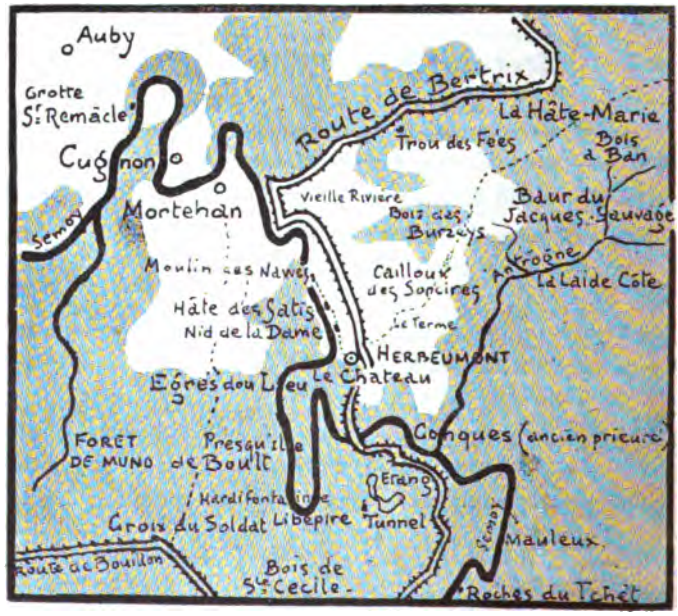

Carte pour servir au folklore d'Herbeumont.

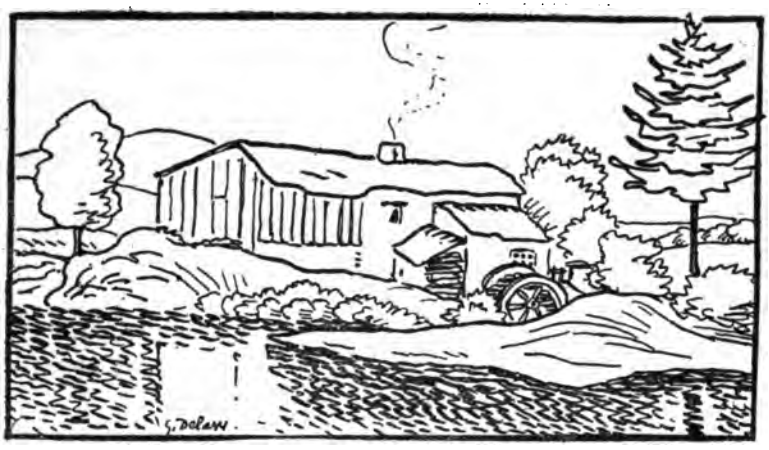

Le moulin des Nawés.

Le Moulin des Nawés [1]

Il pleut, il pleut, parapluie !
Notre Dame est dedans la rue
Qui ramasse tous les p'tits us
Pour fair' l'om'lette à Palisu.

La meunière chantonne en faisant la pâte.

Elle est petite et maigre. Sa figure à saillies est bonne et rusée, — des pommettes cuivrées et un grand nez de squaw.

Elle trotte sur de minces chaussons noirs, qui dessinent la forme des pieds de telle sorte qu'elle a l'air de trotter sur ses bas.

Autour d'elle, deux petits Jésus, aux yeux bleus, cheveux frisés, couleur de route, et la peau blonde, suivent attentivement son manège — les mains derrière le dos et le menton au bord de la table.

Notre Dame est dedans la rue...

La pièce est un peu sombre ; le temps est à la pluie.

Les antiques plats d'étain luisent dans le jour gris, le long de la hotte, sur la cheminée ; et la porte ouverte sur l'étable laisse voir, au fond de l'ombre, les flancs rebondis de l'âne blanc.

Oh ! le calme gris de cette pièce basse, dans ce petit moulin isolé au bord de la rivière sauvage !

(1) Le moulin appelé géographiquement « Nawés » est peu connu sous ce nom à Herbeumont. Pour les gens du pays, c'est le « moulin du Jean Deleau », son premier propriétaire, qui l'a bâti il y a soixante-quinze ans.

La route déserte qui vient du village se termine ici. Elle vient mourir au bord de l'eau.

Les trois marches moisies descendent au petit pont vermoulu.

Comme l'eau se précipite avec rapidité dans la vanne !

Voici le petit champ de tabac ; voici le réservoir des anguilles ; et nous voici dans l'île.

Un joujou d'île, guère plus grande qu'un mouchoir de poche, tissée d'herbe verte, avec un ourlet de cailloux.

Voici l'endroit où se trouvait le four, autrefois.

Quand j'étais petit, je me plaisais à voir sortir les pains fumants que l'on mettait ensuite à refroidir sur les palets de la grande roue.

Mais le four est démoli, la grande roue ne tourne plus souvent ; et la pluie qui commence trace de longues zébrures sur l'écran sombre des bois, en face...

Les vieux moulins à eau — poésie de la Rivière — se meurent à leur tour.

Le jour viendra bientôt où retentira leur dernier tic-tac, où ils ne moudront plus que le grain amer des nostalgies...

La Hâte des Satis (1)

La route, dès le moulin, commence à monter, longeant cette muraille de bois et de roches qui domine la rivière et forme comme le soubassement d'Herbeumont.

La crête effleure les maisons solitaires du quartier de la Garenne, passe près de l'église, et, portant le village sur son dos, va plus haut s'enfler en une bosse conique qui supporte les ruines de l'ancien château.

Aux flancs de cette pente (2), à peu de distance du moulin des Nawés, une forte saillie de schiste émerge de la cime des arbres et forme une petite terrasse tapissée de mousses et de bruyères.

Là fleurissaient autrefois un arbre et une légende.

Là se rencontraient d'étranges petites créatures, des « Petits Bossus », des « Petits Tordus » qu'on appelait les *Satis*.

Ils avaient la face noire et barbue, ils étaient vêtus de courtes blouses serrées à la taille par une ceinture et qui descendaient au genou sur leurs jambes nues, où s'entre-croisaient des bandelettes.

(1) Conté par Mme Damain (60 ans).

(2) Cette pente boisée, qui va du moulin des Nawés au château en passant sous le village, s'appelle La Roche.

Leur occupation favorite consistait à danser et à se « tatouiller ». Ils aimaient aussi se baigner dans la fontaine voisine, pour se mettre ensuite sécher au bon soleil, sur la mousse tiède.

On dit qu'ils aimaient la société des gens, sans jamais, cependant, lier conversation.

Vieille maison du quartier de la Garenne.

Un peu plus loin, mais au pied de la montagne cette fois et aux bords mêmes de la rivière, se trouve une caverne minuscule, d'ouverture triangulaire, appelée le Nid de la Dame, ou plus souvent le Lit de Madame, et qui était aussi fréquentée par les *Satis* (1).

Aujourd'hui, ce mot de *Satis* n'évoque plus aucun sens ; l'arbre magnifique sous lequel ils allaient danser est abattu, et leur souvenir s'efface.

Il ne reste qu'un très ancien lieu-dit, que les vieilles citent encore, mais dont le cadastre ne veut plus (2).

Les Loups

Le loup semble avoir tenu, dans les récits des vieux conteurs, une place importante que suffit à expliquer la situation du village, de toutes parts pressé par l'immense mer des Sept-Forêts.

Son souvenir persiste vivace dans les mémoires, et, avant de disparaître, il a légué son nom redoutable aux mauvais parages.

Le chemin qui coupe les Burzeys, sombre entonnoir de bois,

(1) Je n'ai pas trouvé trace d'une autre légende qui fait du Nid de la Dame un lieu de refuge où la dame du château se retirait en cas de siège.

(2) Entre Herbeumont et Saint-Médard, dans le Bois-à-Ban, il y a un arbre également hanté : c'est la *Hâte Marie*.

d'une tristesse, malgré des coupes récentes, presque lugubre, s'appelle toujours le Chemin des Loups.

Ils « se remisaient » dans ce val étranglé et « s'y allongeaient sous les grandes racines » (1).

L'étroite rampe qui contourne le château et donne accès à l'énorme presqu'île de Boult est encore désignée, par de rares vieillards : *Les Ègrés dou Leu.*

Les loups défendaient l'approche de ces rugueuses solitudes : ils « barraient le chemin » !

De Bouillon à Florenville, à travers la forêt, on ne rencontre que quelques maisons échelonnées à grande distance l'une de l'autre, au bord de la route monotone et droite.

Les Trois-Ruisseaux, le groupe des Quatre-Chemins où la Douane belge, entourée d'auberges, surveille des sentiers qui viennent de Villers-Cernay et de Grand-Hez.

Puis deux maisons forestières espacées d'une lieue : la Petite Virée et la Maison-Blanche qu'on appelle aussi la Croix-du-Soldat.

Voici ce qu'un vieux de Muno, nonagénaire, raconte au sujet de la Croix-du-Soldat :

Un soldat revenait, en permission, au pays. C'était l'hiver. En arrivant à la fourche de l'ancien chemin de Mortehan, il fut assailli par onze loups. Le soldat tira son sabre et se défendit vaillamment. Il avait tué dix loups déjà, quand son sabre se cassa.

Le onzième loup mangea le soldat. On ne retrouva que les souliers et les tronçons du sabre.

A cet endroit on éleva une croix au bord de la route, une croix qui n'existe plus.

Les loups ont également attaché leur détestable souvenir aux fonds de la Relogne.

La Relogne — on croirait, à ce nom, entendre l'eau jouer sur les frais cailloux, — est un ruisseau qui se jette dans la Semois à deux lieues d'Herbeumont, au plus creux de la forêt.

C'est dans le sud-est, non loin des Roches du *Tchèt* (2), dont les bosses informes dominent l'immense houle de feuilles.

Des chemins de Belle-au-bois-dormant s'y perdent dans les pénombres vertes, le long de la Semois silencieuse.

La répétition, aux mêmes courbes, des mêmes murailles vertes qui semblent — curieuse impression — se hausser et venir au

(1) Conté par Mme Damain (60 ans).
(2) Roches du Chat.

devant de vous, fantastiquement, à mesure que l'on s'avance vers elles, procure, à la longue, une satiété d'abord, puis une fatigue du vert que l'on pourrait peut-être apparenter à cette singulière « snow-blindness », ou fatigue du blanc, qui trouble la vue des explorateurs polaires.

Encore aujourd'hui, on ne vous conseillera pas de vous attarder dans ces parages, car « les noires bêtes » *s'y r'mètint et y hurdèlint !*

Les Renards

Le renard, moins audacieux que son compère le loup et moins soucieux de figurer dans les contes, a cependant inspiré une expression d'un pittoresque extrême et d'une justesse étonnante.

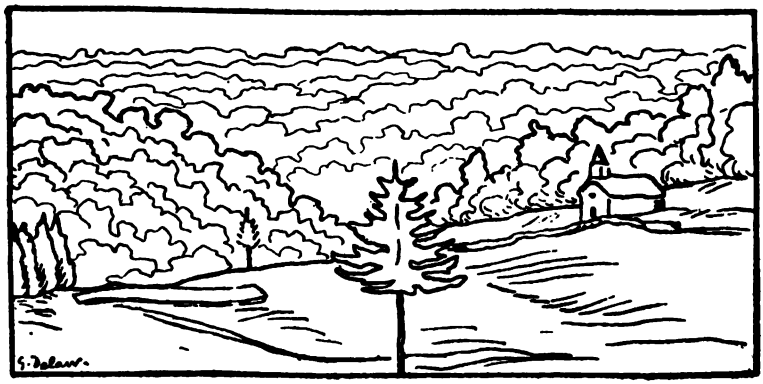

Chapelle Saint-Roch, à l'entrée d'Herbeumont.

On l'emploie, dès que l'on voit, après les grandes pluies, si fréquentes, les vapeurs de la Semois fumer aux flancs des forêts.

On dit alors que *les r'nauds font la biée.*

Biée ou *buée,* c'est-à-dire la lessive.

Les Cailloux des Sorcières [1]

Comme la *Hâte des Satis,* les *Cayaus des Sorcîres* ont disparu.

Il n'en reste qu'un lieu-dit perdu, au milieu des genêts, au sommet d'un cône désert dont les flancs, du côté de l'ouest, dévalent en courbe rapide dans le petit bois des Burzeys.

Ce sommet, hérissé de genêts griffus, balayé par tous les vents,

(1) Renseignements donnés par Mme Damain (60 ans) et Amélie Breny (30 ans).

illuminé par tous les clairs de lune, se prête en effet à l'évocation d'un sabbat.

Les vieilles gens d'Herbeumont se rappellent avoir vu, disposés en cercle, les gros cailloux où les Sorcières se reposaient après avoir pris leurs ébats.

Personne n'aurait osé s'aventurer, en ce temps-là, du côté du Plateau magique. Du village, les mères le montraient du doigt aux enfants.

C'est de là que descendait aussi, certains soirs, un Homme Blanc, monté sur un cheval blanc.

Il venait jusqu'au village, mais sa haute taille ne lui permettait pas d'entrer dans les maisons, et il devait se contenter d'aller de long en large devant les portes.

Et l'on avait remarqué qu'il avait des bas rouges...

La Veillée

C'est un souvenir de ma toute petite enfance qui me revient.

La chambre donnait sur la Grande Place. J'étais couché à côté de mon frère dans un lit très haut, si vaste que nous n'arrivions pas à nous y réchauffer.

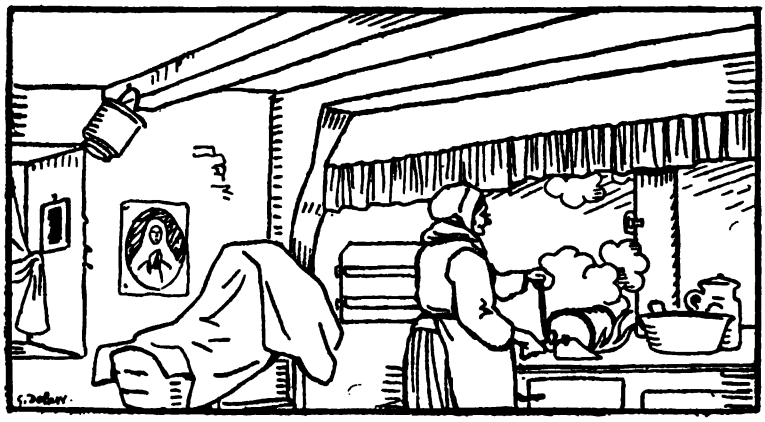

Un intérieur à Herbeumont.

Je me souviens d'un soir où la lune étendait comme des draps blancs sur le plancher.

J'allais m'endormir... Tout à coup de grands éclats de rire trouèrent la paix blanche de la nuit.

Cette joie insolite, traversant le silence lunaire, m'impressionna

beaucoup. La sensation que j'éprouvai avait quelque chose de fantastique.

Je me glissai hors du lit et me mis à trotter, pieds nus, jusqu'à la fenêtre.

Ces éclats de rire retentirent de nouveau. Ils partaient d'un groupe noir, au milieu de la place.

C'étaient simplement les garçons du village qui « veillaient » comme chaque soir, devisant et riant haut.

Je me suis souvenu de cela, cette année, en retrouvant le groupe joyeux à la même place.

Mais il m'a semblé que les rangs s'éclaircissaient ; certains soirs même, il n'y avait personne.

Depuis la construction du chemin de fer et l'arrivée des Italiens, cette vieille distraction traditionnelle de la veillée ne suffit plus à l'Herbeumont tapageur d'aujourd'hui.

La Grande Place est maintenant entourée d'auberges qui, le soir, se transforment en petits bastringues cosmopolites. On y joue de l'accordéon et du violon. Flamands, Belges, Italiens dansent entre eux, braillent et fument dans la lumière trouble.

Les femmes, attroupées au dehors, regardent par la fenêtre ouverte ce spectacle anormal.

Il en est de même, le long de la route qui descend au pont de Conques et conduit aux « Travaux », dans tout ce camp-volant de commerçants nomades qui suivent — à l'affût des salaires — la voie ferrée en construction, comme les corbeaux suivent les armées.

La Chasse-Babette

Les hautes landes qui dominent Herbeumont au nord. Nous marchons à travers bruyères et genêts, sur le tapis élastique et silencieux des mousses.

Au fond d'un petit entonnoir, un trou d'eau funèbre où remue le tremblotement vertical du têtard (1).

Puis la lande se plisse, devient pré et semble finir en cul-de-sac, de l'autre côté du ruisseau, au pied d'une abrupte muraille de bois.

C'est la « Laide Côte ».

Rien de trop rébarbatif au premier abord, cependant. L'An-

(1) Près de là, se trouvent les lieux-dits dont voici les noms : Le Ruisseau des Corbeaux, la Chairine des Païnnes, la Fontaine aux Plaunes.

trogne, tout mince filet encore, coule entre les mousses, et des ronciers épais s'envole un tiède parfum de framboises.

Mais trop de silence y règne et une sensation d'emprisonnement vous poigne entre ces déclivités rapides.

Et puis, autre chose, que les lignes du paysage ne suffisent pas à expliquer ; quelque chose d'incompréhensible et d'inquiétant ; cette appellation de « Laide Côte » évoque bien la physionomie grimaçante de ce carrefour solitaire de landes et de bois.

De ces deux mots me semble se dégager sa « laideur » romantique, impressionnante comme un dessin de Gustave Doré.

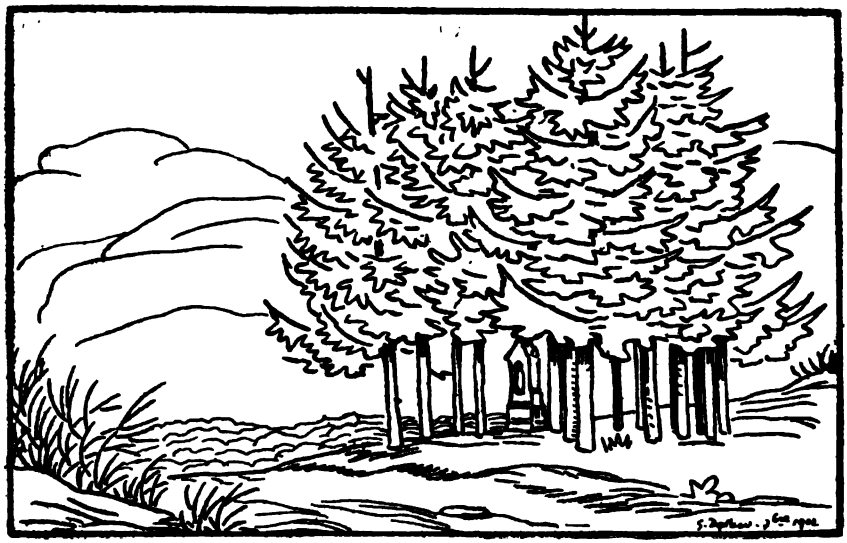

Chapelle Sainte-Barbe — sur les landes de Falimont, près d'Herbeumont.

Il y a environ soixante ans, trois fillettes d'Herbeumont s'en allaient par là chercher des *ampounes* (1).

C'était le matin, — détail étrange, — car la fleur de légende aime le clair de lune.

Elles avaient dépassé l'étang et se dirigeaient vers le fond du val, quand des tourbillons de petits chiens sortirent du bois et les enveloppèrent de cercles extravagants.

Ils tournaient autour d'elles, « passant comme le vent » et « leur sautant aux hottes ».

— *Et gn'y avot ! gn'y avot ! et i bawinaient, et i glawinaient !*

(1) Framboises.

Il y en avait par mille et par mille, de toutes couleurs, des noirs, des rouges, et surtout des blancs !

— Vraiment, vous avez vu cela ?

La fillette, qui est maintenant une bonne vieille au regard doux, répondit :

— J'ai souvent entendu parler des *Sorcîres,* des *Waros,* des *Lumerètes* et des *Arlequins ;* je n'en ai jamais vus ; mais la *Chasse-Babette,* je puis dire que je l'ai vue ; oh !... comme je vois cette poule-là !

— Et alors ?

— Alors, nous avons quitté nos hottes, et nous avons pris nos jambes à notre cou — avec les petits chiens dans nos jupes ; ils nous ont poursuivies jusqu'au bas de la côte, mais ils n'ont pas dépassé la gouttelle...

Après un moment de silence, elle ajouta :

« On ne croit plus à tout ça, maintenant... les gens sont trop malins » (1).

Légendes de la « Petite Danseau »

Dans le « Plat » (2) de la Petite Danseau, qui est un bois, de l'autre côté de la Semois, en face du moulin des Nawés, « revenait » de même une Chasse-Babette.

L'ancien meunier (3) entendait souvent, la nuit, à la même heure, les fantastiques petits chiens qui jappaient, jappaient, jappaient.

Quelquefois aussi des chevaux blancs sortaient de ce bois. Ils traversaient la Semois et venaient cabrioler dans les avoines.

Le meunier, un soir, décrocha son fusil et se mit à leur chasse. Les chevaux repassèrent l'eau et disparurent. Mais, peu après, ils revinrent.

La « Baur » du Jacques Sauvage (4)

En remontant l'Antrogne à partir de la Laide Côte, on rencontre, au milieu du bois de Poursumont, une caverne appelée la Baur du Jacques Sauvage, où « revenait » un charretier-fantôme.

Il était monté sur un chariot vide, attelé de bœufs, qui allaient et venaient le long de la gouttelle.

(1) Renseignements donnés par Mme Damain.
(2) Le « Plat », c'est-à-dire la partie plate, les prés, qui vont des bords de la rivière à l'entrée du bois.
(3) Louis Deleau, cousin germain de mon père. Ces légendes m'ont été contées par sa fille Hortense Frèresse, la meunière actuelle.
(4) Conté par Mme Damain (60 ans), Joseph Breny (31 ans).

Les Faunets [1]

Entre Auby et les Hayons, il y a un lieu-dit qu'on nomme la Roche des Sorcières.

Ces sorcières avaient la spécialité de tourmenter les voyageurs en expédiant à leur rencontre des Mouches fantastiques appelées *Faunets*.

Ces mouches ressemblaient à des taons, mais elles étaient « plus minces » et « plus effilées ». Il en fallait sept pour tuer un cheval.

L'ancienne Ville d'Herbeumont

On raconte encore qu'une Ville se serait élevée sur l'emplacement des cultures et des prés qui s'étendent à la sortie du village actuel, entre « la Vieille Rivière » et le bois des Burzeys.

Sobriquets

Les habitants de Bertrix ont reçu le sobriquet de *Baudets*.

Cela vient d'une aventure saugrenue arrivée à un chasseur myope qui aurait tué une bourrique, en croyant tuer un lièvre.

A Auby, ce sont les *Gadelis*, à cause du grand nombre de chèvres *(gades)* que possède ce village. A Warmifontaine, ce sont les *Lutons ;* à Neufchâteau, les *Tchesstrollés*.

A Herbeumont, une aventure de chasse encore (un chien victime d'un maladroit, et tué à la place d'un sanglier) a valu aux habitants le sobriquet de « chiens de Mauleux ».

On les appelle aussi les « *Sanglis* » et les « *Waros* » (2). Les enfants de Mortehan saluent ceux d'Herbeumont de ce couplet ironique :

Waros, Waros,
Pattes à gayot,
La malète su l' dos,
Les quat' patt's dans l' pot.

Ceux d'Herbeumont ripostent en les traitant de *Taïans, Taïans d' Mortehan !* (*Taïan,* c'est-à-dire taon).

Mais le sobriquet le plus extravagant est celui dont on affuble les habitants de Saint-Médard : les *Bas Vintres !*

(1) Conté par Marceline Body, de la Cornette (25 ans).
(2) *Waro,* garou.

L'Eglise d'Herbeumont

La vieille église d'Herbeumont va disparaître.

L'église qui doit la remplacer est en construction déjà. Elle est située en face de l'autre : de sorte que l'ancienne peut voir sa rivale monter, de jour en jour, peu à peu, pierre à pierre ; de sorte qu'elle se voit mourir.

Elle était trop étroite aussi, et elle n'était pas assez confortable, cette vieille église. Le curé ne montait plus en chaire depuis longtemps, par crainte de s'effondrer avec elle sur la tête de ses paroissiens.

Mais elle avait un parfum si rustique !

Oh ! elle n'avait aucun style, c'est vrai ; c'était une maison

Une rue à Herbeumont.

comme les autres, blanchie à la chaux, plus grande seulement, et qui expliquait bien l'*advinette* des enfants : une grande maison sans cheminée !

Mais elle était si vénérable ! Ses vieilles dalles d'ardoises étaient usées par tant de pas de tant de vieilles et de vieux !

A force de lumière calme sur leurs oreries, les vilains saints de plâtre devenaient presque charmants. Vraiment elle avait l'air d'un vieux joujou bien épousseté...

Et rien que deux simples petites portes basses, peintes en vert et semées de gros clous ; le cimetière autour et la Semois tout en bas.

C'est fini. Dans le gâchis du chantier, l'autre élève ses murailles romanes, vaste, robuste comme une forteresse.

Coiffé d'un chapeau de paille noir, le curé, au milieu de la nef nouvelle, sous le ciel encore ouvert, dirige le travail, en fumant un cigare !

Quand nous reviendrons, après une longue absence, nous ne reconnaîtrons plus le village ; car ici, comme partout, l'église en avait fixé l'image dans notre souvenir.

Le clocher a, sur le regard, une grande influence : c'est le « nez » du paysage.

Et il nous semble que cette petite silhouette disparue, c'est tout le paysage qui disparaît... et que c'est aussi une page de l'existence d'Herbeumont qui se tourne, une page de son passé silencieux et naïf...

Départ

La malle-poste roule sous les sapins de la grand'route.

Le paysage se met doucement à tourner.

Nous nous sommes juchés sur le toit de la voiture pour goûter cette mélancolie de voir les maisons du village se rapetisser à chaque tour de roue...

La vieille maison de la Garenne, là-bas, derrière les prairies, passe à son tour. On aperçoit encore le toit du moulin des Nawés ; puis la route fait un coude, le terrible coude qui va marquer une nouvelle étape, le commencement d'un autre « ailleurs », le tournant du chemin qui fait surgir derrière nous les petits fantômes du souvenir, pâlissant dans ce bon Passé....

Herbeumont disparaît.

La montagne s'est rapprochée de ce côté-ci de la route, avec ses bois et ses roches, et la couvre de son ombre.

Voici la « Vieille Rivière » un peu en contre-bas ; une mélancolie encore, cet ancien tronçon de la Semois qui est maintenant un marécage trouble, dans lequel une haute roche se réfléchit tristement.

C'est un phénomène peut-être inexplicable que l'abandon qui frappe certains lieux. Cependant la Vieille Rivière n'est séparée de la route que par le rideau de sapins qui la bordent ; et elle demeure enveloppée d'une atmosphère de silence et d'éloignement ; elle paraît être à une distance étrange.

Autre part peut-être, la Roche des Corbeaux serait remarquée. Ici, on passe sans la voir. Elle bénéficie du mystère hostile dont la baigne cette eau louche, œil falot où luisarne le désespoir de l'eau courante, de l'éternel murmure, d'un beau destin avorté...

De l'autre côté, maintenant, les courbes de la Semois accom-

pagnent la route à quelque distance : une Semois plus douce entre les déclivités vertes d'un paysage presque riant.

Mais bientôt nous avons dépassé l'auberge solitaire de Lenglez, où nous quittons pour de bon la vallée de la Semois,—et la malle s'enfonce bon train dans le long couloir boisé qui fait communiquer cette région de petites presqu'îles déchiquetées à la région des Plateaux.

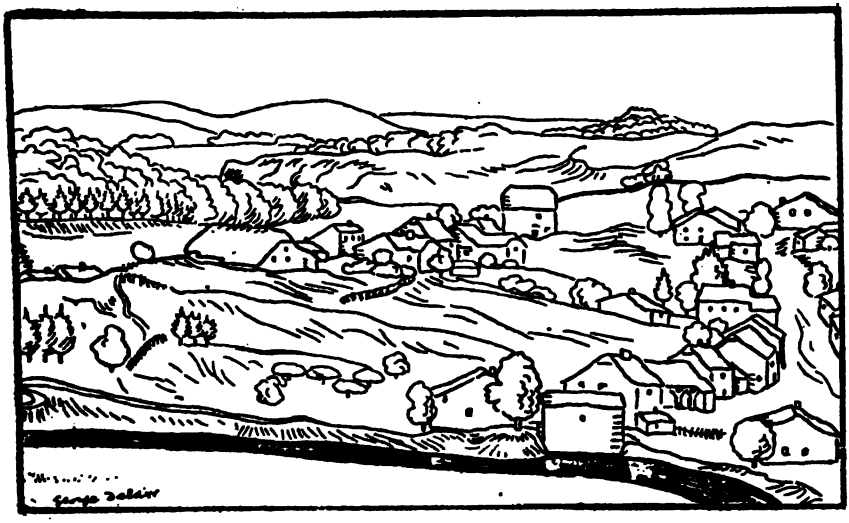

Mortehan, vu de la Chapelle de Cugnon.

La route est escortée par un beau ruisseau (1), qui reflète dans la pénombre verte les nombreuses ardoisières échelonnées le long du trajet (2).

Lugubres lieux que ces « *Ecayîres* » tour à tour exploitées et abandonnées. Des ruines et du silence réveillé à longs intervalles par le bruit maigre de quelques ardoises maniées par des ouvriers invisibles.

Ici, une grande caserne, trouée de fenêtres vides avec des murailles sales, aux pieds d'une énorme pente de bruyères ; là une masure avec une incompréhensible boîte aux lettres, et une chèvre devant la porte. Voici plus loin une femme d'aspect misérable, sortie je ne sais d'où, qui fait un signe au cocher et la voiture s'arrête ; le cocher lui remet les six pains qui se

(1) Le ruisseau d'Aise.
(2) Voici les noms de ces ardoisières : Les Français, la Mal-Joyeuse, la Gouttelle-Husson, les Prigés, Morépire, Babinaye et Saint-Médard.

trouvaient dans le coffre ; la femme disparaît et la malle continue sa route.

Plus loin, un homme « en bras de chemise » se savonne énergiquement dans le ruisseau, avec autant de belle humeur que si cette solitude était le plus confortable cabinet de toilette.

Vieilles maisons, à Oizy.

Les *écaytres* passent tour à tour, montrant leurs tranches de schiste, lisses, nettes, perpendiculaires parfois comme des remparts.

Elles passent avec leurs amoncellements bleus d'ardoises au rebut — étranglées entre les hautes parois de verdure.

Région triste, humide, muette.

Impression d'abandon figé. Cela évoque l'idée d'une colonie frappée de décadence et dont la population s'est peu à peu éteinte.

Le ruisseau nous accompagne toujours, dans un petit lit de bois artificiel, qu'on lui a fabriqué sans doute pour lui permettre de se tenir au niveau de la route ; et nous voici à la croisée des chemins de Saint-Médard et de Bertrix.

Ici, il y a une auberge ; la route monte, les bois s'écartent, la montagne s'abaisse, et il semble que le jour se lève.

Nous montons vers les Plateaux.

Les Plateaux !... c'est un bandeau de brume qui se déchire. Les pures et grandes lignes sobres, reposantes après la tourmente

schisteuse ; les douces vastitudes, les pâturages égayés par le semis des troupeaux et tachetés de sapinières joujoux.

Mais la malle s'arrête... Bertrix ! Il faut descendre.

Pourtant nous commençions à nous y trouver bien, n'ayant que l'unique occupation d'aimer le paysage.

Pourquoi les diligences ont-elles un but ?

Pourquoi s'arrêtent-elles quelque part ?

Est-ce qu'elles ne devraient pas rouler jusqu'au bout du monde et même un peu plus loin, remplies de voyageurs insouciants et méditatifs, qui seraient éternels et dont la pipe ne s'éteindrait jamais ?

Herbeumont, septembre 1902.

George DELAW.

LES ALBUMS DE GEORGE DELAW

Nous nous proposions de donner un compte-rendu détaillé de la série des six albums que notre collaborateur, M. George Delaw, a fait paraître depuis l'année 1900. A la même date, M. Charles DELCHEVALERIE publiait sur ces albums un remarquable article dans *Wallonia*, n° de février 1905, et y caractérisait d'une façon heureuse et précise le talent, doublement évocateur, de dessinateur et d'écrivain qui fait l'originalité de notre compatriote.

Nous avons pensé que la reproduction de cette étude générale serait plus intéressante qu'une analyse plus ou moins sèche. Nos lecteurs ont déjà pu apprécier, en différents n°s de la *Revue*, l'intimité ardennaise des poésies et des impressions pittoresques de M. Delaw ; ils retrouveront le même charme épars dans toute son œuvre enfantine, car c'est le pays natal, c'est l'Ardenne familière, c'est l'esprit de notre race qui ont guidé son crayon et inspiré la plupart de ses pages.

Nous croyons utile de donner d'abord la liste bibliographique des six albums publiés jusqu'à ce jour :

La première année de collège d'Isidore Torticolle. Texte et dessins par George DELAW. — 1 vol. cartonné, in-4° (24cm × 32), 76 pp. Illustrations en couleurs. — Paris, Juven, s. d. [1900]. — Pr. : 5 fr.

Les mille et un tours de Placide Serpolet. Nouvelles scènes de la vie de collège, par George DELAW. — 1 vol. cartonné, in-4° (24cm × 32), 76 pp. Illustrations en couleurs. — Paris, Juven, s. d. [1901]. — Prix : 5 francs.

Les aventures de Til l'Espiègle. Texte et dessins de George DELAW. — 1 vol. cartonné, in-4° (24cm × 32), 74 pp. Illustrations en couleurs. — Paris, Juven, s. d. [1902]. — Prix : 5 francs.

Voyez comme on danse. Chansons de jeu et Rondes enfantines. Harmonies de Gabriel PIERNÉ. Images de George DELAW. Préface de Mme Edmond ROSTAND. — 1 vol. cartonné, in-4° oblong (28cm × 24), 42 pp. Airs notés, illustrations en couleurs. — Paris, Adrien Sporck, s. d. [1902]. — Prix : 6 francs.

Contes de nourrice et Histoires de brigands [textes et dessins] par George DELAW. Accompagnés de Berceuses harmonisées par Vincent d'INDY.—1 vol. cartonné, in-4° oblong (31cm × 24), 49 pp. Airs notés, illustrations en couleurs. — Paris, Adrien Sporck, s. d. [1903]. — Prix : 7 francs.

Sonnez les matines. Chansons de jeu et Rondes enfantines. Harmonies de Gabriel PIERNÉ. Images de George DELAW. Préface de Mme Edmond ROSTAND. — 1 vol. cartonné, in-4° oblong (28cm × 22,5). Airs notés, illustrations en couleurs. Paris, Adrien Sporck, s. d. [1904]. — Prix : 6 francs.

Voici maintenant les principaux passages de l'article de M. Delchevalerie :

... Le nombre s'accroît, chaque année, des volumes, pleins d'art primesautier, que son génie infiniment inventif et spirituel composa pour la joie des petits, et qui charment tout autant les grands, les amusent et les font souvent penser. Les deux premiers disaient—avec quelle malicieuse bonne humeur !—les vicissitudes de la vie de collège dans une petite ville, et s'intitulaient *la Première année de collège d'Isidore Torticolle* (1) et *les Mille et un tours de Placide Serpolet;* puis l'alerte crayon de M. Delaw parait de ses trouvailles le plaisant récit des *Aventures de Til l'Espiègle.* Il créait ensuite, de toutes pièces, son ravissant cahier des *Contes de nourrice et Histoires de brigands,* dont le texte aussi bien que les images prouvent les dons exquis d'un humoriste doublé d'un poète, apte à trouver dans la poussière des intimités anciennes les éléments d'une inspiration dont la sincérité et, pour tout dire, la profondeur, assurent à ses visions je ne sais quelle fraîcheur inconnue.

Au surplus, depuis ses premiers dessins du *Rire* jusqu'à ses grandes pages récentes du *Figaro illustré,* au cours d'une production extrêmement touffue, M. Delaw n'a cessé de cultiver avec ferveur les terres fécondes du folklore. La tradition, la

(1) Cf. Comptes-rendus de M. Ch. HOUIN dans le *Petit Ardennais,* n° du 26 février 1900, et dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* n° d'avril 1900, t. VII, p. 131.

légende, le lyrisme oral, candide et secrète fleur de l'esprit des races, toutes les voix de jadis enfin, nous savons de quel cœur religieux il les écoute, et quels subtils conseils de grâce et de beauté elles chuchotent à son oreille attentive. Notre artiste aime les vieilles choses, mais elles le lui rendent bien. A son appel, elles s'animent : elles se font, sous sa main, vivantes et parlantes...

Aussi bien, si les accessoires du décor s'émeuvent à son vouloir, il n'évoque pas avec un moindre bonheur, dans ses dessins, le multiforme paysage des régions natales. Sites d'Ardenne, montueux et tourmentés, ventilés d'air salubre, rivières sinueuses où la colonnade des peupliers se mire dans un reflet de ciel, bourgades proprettes, aux perspectives plaisamment désordonnées, vallons étroits, ruines abruptes et pathétiques, lisières de forêts, grand'routes, arbres aux silhouettes humaines, clochers qui ressemblent à de petits vieux loustics, toute une contrée saine, vivace, éveillée, laborieuse et cordiale, revit fortement dans les nombreux croquis semés au long des pages, et qui n'ont pourtant d'autre prétention que d'encadrer une farce d'écolier, une bluette féerique ou la musique d'une ronde d'enfants...

Les rondes d'enfants ! il se devait d'exprimer, en des interprétations nettement divinatrices, leur indicible charme archaïque. Il s'y est appliqué avec la compréhension native, si pure, si exempte d'artifice littéraire qui le caractérise et l'apparente fréquemment, pour nous, à quelqu'un de ces anonymes esprits en lesquels se cristallisa, sous sa radieuse parure en perles de rosée, la poésie éclose, dans les époques de simplicité, au tréfonds même de l'âme populaire.

Deux autres albums marquent à cet égard sa délicate maîtrise. Le choix de leurs titres est déjà savoureux : *Voyez comme on danse* et *Sonnez les Matines*. Le dernier vient de paraître à Paris chez l'éditeur Sporck. Comme le précédent, il contient, outre de jolis vers de Mme Edmond Rostand, un choix de chansons harmonisées par Gabriel Pierné avec le goût érudit qu'on lui connait.

Pour notre part, ce sont les dessins de M. Delaw qui nous captivent dans le séduisant recueil nouveau. D'un trait si décisif, si personnel, si élégamment désinvolte qu'on reconnaît un de ses croquis entre mille, il y prodigue les richesses d'une inspiration qui sait indéfiniment se renouveler, et sa science innée de la composition — nourrie aux meilleures sources — s'y joue de la difficulté au point de la laisser ignorer, de faire croire au badinage espiègle de quelque lutin voué à l'imagerie.

Nous y retrouvons, à la faveur des rondes assemblées, ses

décors compliqués, naïfs et spirituels, ses personnages expressifs et sommaires, et tout cela s'agite en une féerie délicieusement bariolée, tout cela s'impose à notre mémoire par cent détails précis, ingénieux et suggestifs, dont chacun est le signe d'une personnalité opulente et franche.

... Descendant la côte qui les ramène au village, voici les trois fillettes qui n'iront plus au bois, et voici, défilant entre leurs concitoyens ébaubis, devant la classique Hôtellerie du Grand Monarque, les couples falots de la noce de Cadet Rousselle. Il pleut, bergère... et tandis que l'averse secoue les arbres du verger où paissaient les blancs moutons, l'idylle fleurit sous l'ancestral parapluie. Puis c'est la mère Michel qui se lamente, les gardes françaises partant, d'un pas allègre, à l'assaut de la Tour-prends-garde, le Juif-Errant chantant sa complainte, et la chevauchée nocturne des compagnons de la Marjolaine. Et, après vingt autres petits chefs-d'œuvre, l'album — qui s'était ouvert sur l'image du bon Frère Jacques qui s'en court, dans le vent frisquet, sonner matines au moutier voisin — se clot sur la vision de mon ami Pierrot, pêchant la lune imprudente qui se mirait dans la rivière, à l'ombre d'un peuplier fallacieux... Toutes ces charmantes inventions sont d'un art minutieux et raffiné, d'une imagination qui ravit par son heureuse fertilité.

Une rare conscience artistique s'avère en ces divers albums que d'aucuns, en raison de la modestie de leur auteur et du public puéril auquel il semble s'adresser de préférence, pourraient tenir pour des œuvres mineures. Ils n'auront pourtant pas à les étudier de bien près pour y constater une dépense de talent, un apport de nouveauté, une vigueur et une sincérité de tempérament, une sûreté d'exécution, bref, un ensemble de dons précieux que pourrait envier plus d'un « cher maître » dont le nom flamboie à la cimaise des musées.

Charles DELCHEVALERIE.

A l'étude documentée du critique liégeois nous ajouterons l'appréciation — *inédite* — du poète Edmond Rostand :

On ne saurait trop admirer le dessinateur George Delaw. Il a le plus charmant génie de la caricature ; il a créé les grotesques les plus poétiques. La grâce de sa fantaisie est unique ; son invention est inépuisable. Avec deux tons il évoque tout un paysage de France. Lui seul a rendu la naïveté de nos vieilles chansons : il est l'illustrateur national du Folklore.

Edmond ROSTAND.

LE PROTESTANTISME
DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE
JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(SUITE)

FAMILLE DE SALNOVE

Nicolle de Salnove, la femme de Charles de Miremont, dont nous avons parlé à la date de 1585, appartenait à la famille de Salnove sur laquelle nous n'avons que peu de renseignements.

En 1574, Robert de Salnove, écuyer, peut-être le père de Nicolle, était seigneur en partie de Perthes-lez-Rethel qu'il partageait avec Guillaume Le Vergeur, seigneur d'Acy. Il est à remarquer qu'il était protestant; quant aux autres membres de la famille nous ne savons s'ils étaient protestants comme lui ou bien catholiques.

D'après des actes de l'étude de Maître Rogier, notaire à Reims, datés de 1615 et 1618, Remy de Salnove, époux d'Anne Moët, de Reims, est seigneur de Perthes et l'habite. Il l'est encore en 1633.

En 1637, René de Salnove, écuyer, seigneur de Perthes, marie le 23 février sa fille Philippe à Antoine de Villiers, seigneur de Barbaise.

En l'année 1647, on trouve que Valérien de Salnove, écuyer, a épousé Françoise de Miremont, fille de Charles de Miremont; il est seigneur de Sapicourt, Arnicourt, Noirval, Quatre-Champs, et marie sa fille, Anne de Salnove, à Ferdinand de Hédouville, chevalier, seigneur de Merval, lieutenant du mestre de camp du régiment de chevau-légers du comte de Bourlémont (1).

XXI

Familles de Castres, de Mélin et de Hennin-Liétart.

FAMILLE DE CASTRES

C'est encore par les archives protestantes que nous connaissons le nom de la famille de Castres (2).

Originaire de l'Albigeois, elle joua surtout un rôle dans la

(1) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(2) *D'azur à trois étoiles d'argent en fasces surmontées d'un croissant de même.*

Thiérache et dans le nord du Rethelois ; ses membres semblent pour la plupart être restés catholiques, à part quelques-uns que nous allons trouver et citer. Ils étaient au début attachés à la maison de Guise et de Lorraine.

Le plus ancien connu est Roderic, capitaine des châteaux d'Aubenton et de Rumigny, gouverneur de Watephal où il mourut en 1535. Il avait épousé Jacqueline de Lascagne qui lui donna entr'autres enfants :

Jean, écuyer, seigneur de Vaux, homme d'armes de la compagnie du duc de Guise, capitaine de deux cents hommes de pied et du château de Martigny ;

Jeannot, écuyer, seigneur de Housseau, lieutenant du gouverneur de Maubert-Fontaine ; ils étaient tous les deux en fonctions en 1550 ;

Philippe, écuyer, capitaine de Rumigny en 1571 ;

Didier, écuyer, capitaine gruyer de Rumigny en 1577.

Ce dernier avait épousé Jeanne de L... qui lui donna :

Louis, prieur des Chartreux ;

Françoise, mariée successivement à Guillaume de Bécu, mort en 1580 ; à Claude de Bussy en 1582 ; à Roland de Coucy en 1586 ;

Philippe, écuyer, seigneur de Barbonval ;

Jean, écuyer, seigneur de Vaux ;

Nicolas, écuyer, seigneur de Baumé ;

Roland, écuyer, seigneur de Neufmaison.

A côté de Nicolas, écuyer, seigneur de Baumé, on trouve à la même époque François de Castres, seigneur de Baumé, qui épousa, le 30 janvier 1582, Judith de Villers (1). Doit-on substituer ce nom de François à celui de Nicolas ?

Philippe, écuyer, capitaine d'Aubenton, gruyer de Rumigny, seigneur de Barbonval par sa femme Louise de Grossaine, fille de Hierosme de Grossaine, eut de son mariage quatre enfants dont deux furent religieux.

L'aîné de ces enfants, Charles, vicomte de Barbonval, époux de Marie de Saint-Quentin, fille d'Adrien de Saint-Quentin, seigneur de Son, fut le père de plusieurs enfants, entr'autres un prêtre, un religieux et une religieuse (2). En 1610, le 11 octobre, il est domicilié à Son et déclare, par l'entremise de Mtre Lallement

(1) Communication de M. E. Henry.
(2) Généalogie de la famille de Castres ; notes citées du Marquis O. de Gourjault.

Michel, notaire à Reims, que « par l'exprès commandement de damoiselle Louise de Grossaine, sa mère, il s'est transporté au village de Barbonval, en la maison de ladite damoiselle où elle avoit assemblé ses autres enfants pour disposer de ses biens et qu'elle lui auroit dit à lui que, comme étant son fils aîné, il auroit pour son droit d'aînesse une maison sise à Reims, appelée la *Porte aux Ferrons,* à raison qu'elle est fief pour demeurer audit sieur de Castres, ensemble ce qui lui appartient audit Barbonval, à condition de paier à Préjante de Hannon, sa fille du premier lit, Françoise-Jeanne et Nicolle de Castres, ses filles du deuxième lit, à chacune 30 livres tournois. A quoy il n'auroit voulu consentir. Néantemoins ladite dame âgée de 70 ans luy ayant dit qu'elle le vouloit et qu'elle ne mourroit contente si cela n'estoit et que si il ne l'accordoit elle vendroit ledit fief de la porte aux Ferrons et en donneroit le prix à ses sœurs et qu'il n'auroit rien..., il fut contraint d'accepter... d'autant que ladite donation est défectueuse, il réclame ses droits » (1).

Mais revenons à Didier de Castres : à sa mort survenue en 1582, Henri de Lorraine, baron de Rumigny, reçoit les actes de foi et hommage qui lui sont rendus par Philippe, Roland, Jean-François, Guillemette, Agnès, Nicolle, Jeanne de Castres et leurs époux, par les enfants de N... Le Fèvre, à cause de leur mère, Louise de Castres, pour le fief de Vauzelles (2), à eux échu par la mort de leur père, Didier de Castres, gouverneur de Watephal (3).

Nous avons vu combien tous ces seigneurs étaient catholiques ; toutefois à cette époque les idées de la Réforme avaient été accueillies par quelques membres de la famille et on trouve dans les registres protestants, à la date du 30 janvier 1582, l'acte de bénédiction du mariage de François de Castres, écuyer, seigneur de Baumé (4), avec Judith de Walle (5) ; il devait être le fils de ce Didier de la mort duquel nous venons de parler.

Nous avons cité les seigneurs de Vaux appartenant à la famille de Castres, on voit leurs descendants occuper les seigneuries de Neufmaisons (1584), de Wagny (1609), de La Neuville-et-This

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. 114e. — *Notes recueillies par Adrien Duchénoy*, publiées par H. Jadart.
(2) Vauzelles, canton d'Anizy-le-Château (Aisne).
(3) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(4) Baumé, canton d'Aubenton (Aisne).
(5) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants ; mariages et baptêmes.

(1610), etc., pendant qu'ils remplissent également les mêmes fonctions de gouverneur de Rumigny (1607), de Watephal (1583, 1606, 1629) (1).

En 1643, Claude de Castres, écuyer, seigneur de Neufmaisons, était capitaine du château de Watephal et l'habitait. On le voit, le 5 mars 1643, louer en l'étude de Nicolas Godelle, notaire à Clavy, à Jean Prudhomme, laboureur à Hardoncelle, une cense et une métairie situées sur le territoire d'Hardoncelle, pour neuf années, moyennant 12 setiers de grain par an.

Quelques années plus tard, en la même étude, damoiselles Léonore et Françoise de Castres, demeurant à Clavy, louent tant en leurs noms qu'au nom de Charles de Castres, leur frère, à Jean Peroche, laboureur à Remilly, par bail en date du 6 février 1669, deux censes situées à Hardoncelle et à Bollemont, pour neuf années, moyennant 44 setiers de grain par an.

Mais en même temps les doctrines calvinistes persistent chez certains membres de la famille.

Ainsi en 1635 on relève, à la date du 18 octobre, l'acte de mariage de Pierre-Louys de Castres, écuyer, seigneur de la Vantollé, demeurant à Rumigny, fils de feu Jean-Louys de Castres et de Jeanne de Raincourt, avec Marie de la Place, fille de Philippe de la Place et de Marie de Mélin (2). A la suite de son mariage, Pierre-Louys de Castres vint habiter Charleville.

Le registre des baptêmes de 1638 enregistre, à la date du 19 juillet, le baptême de Marie, fille de Pierre de Castres, demeurant à Charleville, et de Marie de la Place. Elle a pour parrain Philippe de la Place, bourgeois de Charleville, et pour marraine Marie de Mélin, sa femme (3). Nous avons déjà parlé de cette famille de la Place quand nous nous sommes occupés de Verrières.

Pierre-Louys de Castres ne tarda pas à quitter Charleville pour venir habiter Sedan où il dirigea l'Académie des exercices. On sait ce qu'étaient ces Académies : les jeunes gens y apprenaient l'équitation sur les chevaux de l'établissement et complétaient leur éducation par des leçons d'escrime. Pierre-Louys est qualifié à cette époque du titre d'écuyer tenant l'Académie des exercices.

Mais les événements survenus avaient singulièrement modifié

(1) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

(2-3) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants ; mariages et baptêmes.

la situation de la Principauté ; elle avait été cédée à la France et le protestantisme n'y régnait plus en maître, il n'y jouissait plus que de privilèges égaux à ceux de la religion catholique. Aussi le chiffre des conversions, assez faible au début, ne tarda pas à augmenter. De Castres, suivant en ces circonstances soit l'exemple, soit sa conviction religieuse, ou peut-être aussi ses intérêts particuliers, se convertit avec ses enfants.

Désormais ce ne sont plus les registres protestants mais les registres des paroisses qui vont nous fournir des renseignements. On trouve en les compulsant :

A la date du 22 novembre 1655, l'inhumation d'un enfant de M. de Castres, nommé Claude de Castres, âgé de trois ans et demi (1) ;

Le 19 février 1660, l'acte de baptême de Pierre-Louys, fils de M. de Neuville et de Jeanne Bernard, qui a pour parrain Pierre-Louys de Castres, écuyer des écuries du Roy, et pour marraine Louyse-Renée de Castres (2) ;

Le 4 may de la même année, le baptême de Pierre-Louys Grasio qui a pour parrain Pierre-Louys de Castres (3).

Vers cette époque, Mtre Durand, notaire à Rethel, rédigeait, le 7 may 1679, le contrat de mariage de Louys de Castres, écuyer, seigneur de Housseau et Fantigny, demeurant à Rumigny, assisté de Roger de Castres, écuyer, seigneur de Baumé, avec damoiselle Nicolle Constant, fille de Louys Constant, lieutenant général au duché-pairie de Guise, sièges de Rumigny et d'Aubenton, assistée dudit sieur son père et de Pierre Constant, avocat en parlement, demeurant à Rumigny (4).

Le dernier acte qu'on rencontre, concernant cette famille, est celui de l'enterrement de Pierre-Louys de Castres, à la date du 3 mars 1684 ; il était âgé de 79 ans et fut inhumé dans l'église de Saint-Laurent (5).

Une branche de la famille de Castres s'était fixée à Saint-Mard, près Virton, dans cette partie des Pays-Bas espagnols qui constituent aujourd'hui le Luxembourg belge. On relève plus d'un nom de cette famille dans les registres paroissiaux de la localité (6).

(1-2-3-5) Archives de la mairie de Sedan ; registres paroissiaux.
(4) Archives des Ardennes, série E, études de notaires.
(6) F. Houzelle : *Une excursion de Montmédy à Virton par Saint-Mard et Latour. Bulletin de la Société des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse*, t. XIII, 1901.

Nous avons dit que Pierre-Louis de Castres, seigneur de la Vantollé, fils de Jean-Louis de Castres et de Jeanne de Raincourt, avait épousé, en 1635, Marie de la Place, fille de Philippe de la Place, honorable bourgeois de Charleville, et de Marie de Mélin.

FAMILLE DE MÉLIN

Celle-ci appartenait à la famille de Mélin, d'origine liégeoise, issue de la maison de Fales et réfugiée à Mézières au milieu du XVIe siècle. Elle portait *d'or à deux lions affrontés et couronnés de sable, lampassés et armés de gueules, surmontés de merlettes de sable.* Elle était en grande majorité protestante.

Philippe, dit l'*Indicateur nobiliaire de Champagne,* Thomas, selon *La France protestante,* Paul, d'après un acte notarié, écuyer, était archer des ordonnances du Roi en 1572, sous la charge du duc de Bouillon. De son mariage avec Jeanne Aubertin, il eut quatre fils officiers, dont deux tués à l'ennemi, un autre fils qui fut prieur de Grandpré, et sans doute une fille, Marie.

L'un de ses fils, Philippe, écuyer, seigneur de Géraumont, était colonel de dragons dans l'armée de Suède, maître de camp d'un régiment de cavalerie entretenu pour le service du Roi, l'un des brigadiers de la cavalerie de France. Il était né à Francheval, le 10 juillet 1614, et il mourut à Metz le 14 mai 1683, après avoir épousé, à Metz, Elizabeth Le Goullon, le 19 juin 1650. Ils étaient protestants l'un et l'autre.

De ce mariage naquirent deux filles :

Elizabeth, née à Metz le 16 juillet 1651, décédée le 15 juillet 1706, catholique ;

Charlotte, née le 6 février 1661, morte catholique le 15 novembre 1737. Elle épousa Paul-Antoine de Hermont, chevalier, seigneur de Marquigny-aux-Bois et de Géraumont, par suite de son mariage, premier lieutenant-colonel de carabiniers. Il était fils d'Henri de Hermont, écuyer, seigneur de Grandmaison, Marquigny-aux-Bois, etc., et de Marie de Richecourt.

Divisée en plusieurs branches, cette famille comptait, à peu près à la même époque, un de ses membres portant également le prénom de Philippe, qui était chevalier, seigneur de Savigny en partie, lieutenant au régiment du Mont-de-Jeu. Il mourut catholique le 25 juillet 1668, laissant, de Jeanne-Alexandre de Courcelles qu'il avait épousée, une fille, Madeleine, et un fils, mort jeune.

Madeleine, mariée en 1661 à Charles de Coustre, écuyer, seigneur de Noirval, mort le 25 février 1673, se remaria le 15 décembre 1676 à Louis de Dermy, écuyer, seigneur de La Tour, Fontenois, Tailly, Saint-Pierremont, lieutenant de cavalerie au régiment Royal-Roussillon, décédé le 21 octobre 1678. Il était fils de Ponce de Dermy, écuyer, seigneur de Saint-Pierremont, La Tour, Tailly, Fontenois, Thenorgues, Châtillon-sur-Bar, capitaine commandant le régiment de Joyeuse, et d'Anne de Pavant.

Madeleine se maria, une troisième fois, le 11 juillet 1679, avec Roland de Mecquenem, chevalier, seigneur de Mesendal, d'Artaise, du Vivier, mort le 22 novembre 1718. Quant à elle, elle habitait Stenay en 1691 et mourut entre cette date et 1696.

Philippe de Mélin avait un frère, Louis, chevalier, seigneur de La Besace, le Franc-lieu, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui, de son mariage avec Innocente de Rougain, fut le père d'Henry de Mélin, chevalier, seigneur de La Besace et du Franc-lieu, qui épousa en premières noces, le 14 juin 1682, Anne-Aurore Lefebvre de Ladonchamps, et en secondes noces Antoinette-Madeleine de N... qu'il rendit mère de cinq enfants.

Nous abrégeons, car les dates que nous trouvons à relever ne coïncident pas avec les limites que nous nous sommes imposées pour notre travail, mais nous tenons toutefois à faire cette remarque qu'à partir du milieu du XVIIe siècle cette famille cessa d'être protestante pour devenir catholique (1). Une autre remarque que nous tenons à faire, c'est que le remariage de Madeleine de Mélin avec Roland de Mecquenem nous explique la présence de ce dernier comme co-partageant de la seigneurie de Savigny à la fin du XVIIe siècle.

FAMILLE DE HENNIN-LIÉTART

En parlant des seigneurs de Savigny, nous avons rappelé l'acte de baptême en date du 18 septembre 1580, qui cite François de Hennin comme parrain du fils de Robert de la Buquerie, seigneur de Savigny. Disons quelques mots de cette famille de Hennin (2).

Originaires de la Flandre et venus en Champagne au XVe siècle,

(1) C'est dans *La France protestante*, les registres protestants conservés dans les archives du tribunal de Sedan, les notes prises dans les archives de l'étude de Me Piquart, notaire à Sedan, que nous a communiquées M. E. Henry et les documents que nous a obligeamment envoyés M. le baron de Finfe de Saint-Pierremont, que nous avons puisé les renseignements concernant cette famille.

(2) *De gueules à la bande d'or.*

les de Hennin se prétendaient issus d'une souche commune avec les de Hennin d'Alsace, mais ils portaient primitivement le nom de Cuvilliers et ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle qu'ils lui ont substitué le nom de Hennin-Liétart.

Bien qu'O. de Gourjault, dans ses notes, énumère un certain nombre de ces seigneurs, nous les suivrons dans cette notice, à partir du XVIe siècle, d'après la généalogie qu'il en donne dans ses documents (1).

On trouve, en 1502, Antoine de Cuvilliers, seigneur d'Eppes, de Roche et de Semide, il est l'époux de Jeanne de Dinteville, fille de Guillaume de Dinteville, seigneur de Roche, et de Jacqueline d'Inchy. De cette union :

Philbert-Jacques de Cuvilliers, seigneur de Roche, commandant de cinq cents légionnaires de la Champagne. Marié à Jeanne d'Apremont, fille de Guillaume d'Apremont, seigneur de Vandy, il meurt en 1565, laissant plusieurs enfants :

Philbert, seigneur d'Eppes, de Roche, de Semide, du haut et du bas Chastelet, enseigne de cinq cents légionnaires de la Champagne ; il fut l'époux de Marguerite de Luxembourg, veuve de Jacquin de Crespy, seigneur de Drounay, fille de N... de Luxembourg, seigneur de Lucemont, d'Espagne, et d'Ysabeau de Marolles. Il mourut en 1584, laissant :

François de Cuvilliers, seigneur du Chastelet, qui prit le premier le nom d'Hennin-Liétart ;

Antoine ;

Jacques, seigneur de Semide, qui fut la souche des seigneurs de Semide et de Morgny ;

Marie, qui épousa Jean d'Orjault, seigneur de Cussy (2) ou Coucy.

A cette époque, Adrien de Cuvilliers, seigneur de Monclin, Ambly-sur-Aisne, Montmarin, Vaux-en-Champagne, Vouziers en partie, était l'époux de Jeanne d'Ambly, fille de Catherine Deschamps, dame de Montmarin, Vaulx et Vouziers en partie. Ce sont personnages dont nous avons déjà parlé (3).

Revenons à François de Cuvilliers ou Hennin-Liétart ; il est seigneur du Chastelet en Ardennes et se marie en 1578. D'après le Dr Vincent, il comparait avec plusieurs de ses parents dans un acte concernant l'exécution de son contrat de mariage avec

(1-2-3) Marquis O. de Gourjault : documents et notes cités.

Marie de Bymont (1). C'est lui que nous avons vu à Savigny et c'est lui que nous trouvons le 15 octobre 1584. Il a, de son mariage avec Marie de Bymont, un fils Robert, qui est présenté au baptême par Guillaume-Robert de La Marck et Charlotte de Palen comme parrain et marraine (2).

Ces faits et ces actes authentiques nous confirment dans notre opinion sur les idées religieuses de ce seigneur; il était protestant. D'autres membres de la famille le furent peut-être en même temps, mais nous n'en avons pas la preuve.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les différentes branches de cette famille se partageaient les seigneuries de Roche, Semide et le Châtelet.

Suivant un acte passé le 19 juillet 1613, en l'étude de Me Thomas Rogier, notaire à Reims, Anthoine de Henyn-Liétard, écuyer, sieur de la Roche, Espagne, Plaincourt, Vaulbrecq, Ynaucourt en Picardie et Semide, constitue à Marie Braulx, veuve de Regnault-Goujon, écuyer, lieutenant général à Reims, 100 livres tournois de rente annuelle, moyennant 1,600 livres.

En 1644, par acte de Me Viscot, notaire à Reims, du 19 juin, Charles de Hennin-Liétard, chevalier, seigneur de Roche, lieutenant pour le Roy au gouvernement des ville et chastel de Chaalons-sur-Saulne, y demeurant, dame Anne Leclerc, veuve d'Anthoine de Hennin-Liétard, vend à Pierre Parizot, écuyer, sieur de la Grand-Court, garde du corps du Roy, demeurant à Pont-Faverger, une cense à Sainte-Marie-sous-Bourcq (3).

François de Hennin-Liétart, l'homonyme de celui dont nous venons de parler, était en 1651 chevalier, seigneur du Chastelet qu'il habitait et en plus de cette seigneurie possédait les seigneuries de Voncq, Neufmaison, Mondigny, Haugréau, Rimogne. A propos de cette dernière, par acte de Legrand, notaire au Chastelet, en date du 28 avril 1647, il autorise Nicolas Cochart dit Noiret, marchand écaillon, demeurant à Rimogne, « de profonder une « fosse et ardoisière dans le triage de Crèvecœur, prendre les « pierres pour les réduire en escailles, mesmes d'autres par les « fosses qui sont faits et en tirer les dites pierres commodément « pour être façonnées et réduites comme dit est, à charge « d'entretenir les dites fosses et y travailler sans discontinuation

(1) Dr H. Vincent : *op. cit.*, p. 56.
(2) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants cités.
(3) *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. 114e ; *notes citées d'Adrien Duchénoy.*

« de moins de six sepmaynes, même d'en rendre au dit seigneur « et à ses co-seigneurs un dixième de toutes les dites ardoises » (1).

Il avait épousé Jeanne d'Averhoult et on le voit, en 1654, assister avec sa femme, comme parrain et marraine, au baptême de François, fils de Clériades de Choiseul et d'Anne de Verrières (2).

XXII

Les seigneurs d'Arreux : de Bosnes, de Ponsart, Dorlodot.

Une seigneurie voisine de celle du Châtelet dont nous venons de parler était celle d'Arreux (3), qui appartenait en partie au moins, à la fin du XVIe siècle et pendant le XVIIe, à la famille de Bosnes : elle la partagea jusque vers 1660 avec la maison de Cagnolles, puis ensuite avec la famille de Ponsart.

Nous n'avons que peu de renseignements sur ces seigneurs de Bosnes, dont quelques-uns portaient également les noms de *la Bosne,* de l'*Isle-Bosne :* tout ce que nous savons, c'est qu'ils possédaient non seulement Arreux en partie, mais encore d'autres seigneuries ; qu'ils étaient protestants à cette époque et que c'est dans les archives protestantes du tribunal de Sedan que nous avons puisé les premiers documents qui les concernent.

Ainsi les registres de 1580 mentionnent, à la date du 29 mai, le mariage de Rachel de Bosnes, fille de Marin de Bosnes, seigneur d'Aubigny (4) et de Chanlin, avec Constantin d'Amboise, receveur des droits du Roy à Rocroy (5).

Ce seigneur appartenait sans doute à la maison d'Amboise, maison considérable dont nous avons déjà rencontré le nom et qui, divisée en plusieurs branches, comptait parmi ses membres de nombreux protestants. La mère d'Antoine de Croy, prince de Porcien, dont nous avons parlé, était Françoise d'Amboise qui, devenue veuve et s'étant remariée, lui donna un frère utérin, Antoine de Clermont d'Amboise. On sait que celui-ci mourut assassiné en 1572, par son parent Louis de Bussy d'Amboise avec lequel il était en procès.

Constantin était protestant ; son mariage nous le prouve.

(1) Archives du département des Ardennes, série E, études des notaires.
(2) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(3) Arreux, canton de Renwez (Ardennes).
(4) Aubigny-les-Pothées, canton de Rumigny (Ardennes).
(5) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants ; actes de mariages et de baptêmes.

Quelques années après, en 1587, nous trouvons Madame Marie de Cluten, femme de Monsieur de Clermont d'Amboise, successivement marraine, le 18 janvier, de Suzanne, fille de Geoffroy Remond, seigneur de Cussy (1) ; et le 11 octobre, de Marie, fille de Jean de Proisy, seigneur de Morgny (2).

Mais revenons à Rachel de Bosnes :

Devenue veuve, elle se remaria, en 1590, avec Robert de Houly, seigneur de Neufmaison et du Châtelet en Ardennes (3).

En 1582, le 6 mai, a lieu le baptême de Philippe, fille de Marin Bosnes, seigneur de l'Isle-Bonne, et de Françoise de Teste ; elle a pour parrain Guillaume Haistremont et pour marraine Philippe Deschamps (4).

On trouve aussi en 1599, à la date du 10 octobre, une mention du baptême de Françoise, fille de Philippe Dorlodot et de Marie de Bosnes, présentée par Marin de Bosnes comme parrain et par Françoise de Lyson comme marraine (5).

En 1628, la portion de la seigneurie d'Arreux, appartenant à la famille de Bosnes, se trouve partagée entre Louise de Bosnes, veuve de Gabriel de Bonneval, seigneur en partie d'Arreux, et Marie de Bosnes, veuve de Philippe Dorlodot, dame en partie d'Arreux.

En 1633, la terre d'Arreux est saisie sur David de Bosnes, écuyer, sieur d'Antheny (6).

L'année 1645 voit mourir Sarah de Bosnes, veuve de Pierre de Lion, écuyer, demeurant à La Neuville-aux-Tourneurs (7) ; et, en 1650, Louis Fransquin, demeurant à Warcq (8), avec Sarah de Lion, son épouse, damoiselle Madeleine de Lion, veuve de Jean d'Argy, Jean Thiébault, sieur de Beaulieu (9), et damoiselle Françoise de Lion, sa femme, se portant forts comme co-héritiers dans la succession de Sarah de Bosnes, veuve de Pierre de Lion (10).

En 1651, le 8 mai, par acte passé en l'étude de Me Legrand, notaire au Châtelet, Louis de Cagnolle, écuyer, seigneur de Toully, d'Arreux en partie, demeurant à Servion, loue à Martin Achart, laboureur à Servion, « tous et chacuns les droits seigneu-« riaux consistant en deniers, poulles, chappons, terrages, cens, « rentes, droits au moulin de Rouvroy et autres généralement

(1-2) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants ; actes de mariages et de baptêmes.
(3-6-10) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(4-5) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants ; baptêmes.
(7) La Neuville-aux-Tourneurs, canton de Signy-le-Petit (Ardennes).
(8) Warcq, canton de Mézières (Ardennes).
(9) Beaulieu, canton de Signy-le-Petit (Ardennes).

« quelconques audit sieur appartenant aux dits lieux, à cause de « damoiselle Marie de Solleracq, sa femme, droits et deniers à « prendre à Bollemont et dépendances, un neufiesme à la basse-« cour du château de Servion... » pour six années, moyennant 24 livres et 10 quartels de grains par an (1).

Dix ans après, le 29 mars 1661, en présence de Me Bourquelot, notaire à Charleville, Messire Louis de Cagnolle, écuyer, seigneur de Toully et d'Arreux en partie, et damoiselle Marie de Solleracq, son épouse, vendaient à Messire Moyse Ponsart, écuyer, seigneur dudit Arreux en partie et Châtillon-sur-Bar, la moitié par indivis de la maison seigneuriale dudit Arreux, avec plusieurs pièces de terre et divers droits seigneuriaux, pour 700 livres tournois en principal et 150 livres pour ladite vendeuse (2).

D'une note d'O. de Gourjault, il semblerait résulter que Philippe de Foucault, qui avait épousé Dinah de Bonneval, assistée de Louise de Bosnes, veuve de Gabriel de Bonneval, et de Marie de Bosnes, veuve de Philippe Dorlodot, seigneur d'Arreux, s'étant remarié en 1676, en secondes noces, avec Claude Dorlodot, dut demander des dispenses pour réitérer la célébration de son mariage parce que, quoique veuf depuis trente-cinq ans de Dinah de Bonneval, sa deuxième femme Claude Dorlodot, *lors de la religion réformée,* était comme la première enfant de deux sœurs. La dispense fut accordée le 12 juillet et le mariage célébré le 18. La rédaction de cette note est assez ambiguë : l'expression *lors de la religion réformée* tend à faire supposer que Claude Dorlodot et sans doute Philippe de Foucault avaient abjuré. En tout cas, les registres protestants conservés à Sedan ne font nulle mention de ce mariage, mais ce n'est pas une preuve (3).

Quoi qu'il en soit, la famille de Bosnes professait toujours la religion réformée et était à cette époque alliée à la famille Ponsart, co-propriétaire de la seigneurie d'Arreux.

Le 5 octobre 1681 avait lieu le baptême de Marie, fille de Pierre de Bosnes, écuyer, seigneur de Thénon et d'Arreux en partie, et de Suzanne de Ponsart. Elle avait comme parrain et marraine Jean Chevalier, marchand à Sedan, et Marie Colas, sa femme (4).

Ce même Pierre *de la Bosnes*, seigneur d'Arreux et y demeurant, perdait, le 12 décembre 1682, sa femme Suzanne qui lui laissait

(1) Archives du département des Ardennes, série E, études de notaires.
(2) Archives du département des Ardennes ; série E, études de notaires.
(3) O. de Gourjault : notes citées.
(4) Archives protestantes du tribunal de Sedan ; registres des baptêmes.

comme enfants : Claude et Antoine de la Bosnes, la petite Marie, la dernière baptisée, était sans doute morte. Le conseil de famille institué, après la mort de Suzanne, était composé de Léonard de Ponsart, marchand de fer à Givonne, capitaine des bourgeois dudit lieu, de Daniel Martin, de Jean Chevalier, marchand à Sedan, ses cousins, et d'Antoine de Greffin de Saint-Marceau, ami de la famille (1).

En 1683, Philippe de Ponsart, écuyer, seigneur d'Arreux, était lieutenant au régiment de Rottembourg-cavalerie en garnison à Berghes, il était fils de Moïse de Ponsart, en son vivant seigneur d'Arreux, et de Claude Villiers de Barbaise (2).

Le 4 mars 1684, il donne, par le ministère de Me Natalis Bailleux, notaire à Boulzicourt, procuration au sieur de Midrouet, de Mézières, de pour luy en son nom, en qualité d'héritier de feu Moyse de Ponsard, son père, écuyer, seigneur d'Arreux, traiter avec le sieur Cornier de la Forteresse, demeurant à la Charle en Thiérache, et lui payer le contenu de certaine obligation que Moyse de Ponsard a reconnue et promis de payer (3).

Le 21 janvier 1693, Philippe de Ponsart est seigneur d'Arreux et de Châtillon-sur-Bar en partie, capitaine au régiment de cavalerie de Romainville ; Claude de Pouilly, veuve de Messire Antoine de Greffin, lui fait, en la même étude, le transport de 400 livres tournois, à elle dues par les habitants de Cons-la-Grandville (4).

On trouve une dernière mention de la famille de Bosnes à propos de la seigneurie de Ballay. En 1715, Anthoine-Louis-Francisque de Bosnes, chevalier, seigneur de l'Isle-Bosnes, était en même temps seigneur de Ballay et l'habitait (5).

Les archives de l'étude de Me Noizet, notaire à La Neuville-aux-Tourneurs, conservent, à la date du 19 avril 1700, l'acte de vente faite par Messire Louis-Fransquin de Bosnes, chevalier, seigneur de La Marlière, l'Isle-Bosnes et Ballay en partie, et Messire François Dessaulx, écuyer, seigneur de Ballay, se portant forts pour damoiselle de Grandmaison, leur tante, à Louis Frougneux, manouvrier à La Neuville, d'une petite maison avec jardin et pièce de terre à La Neuville, pour le prix de 420 liv. (6).

Nous avons vu le mariage de Claude Dorlodot avec Philippe de Foucault : elle semble s'être convertie, cédant peut-être aux

(1-2-5) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(3-4-6) Archives du département des Ardennes ; série E, études de notaires.

conseils et suivant les exemples des membres de la famille de son père qui était surtout catholique. En effet, Philippe Dorlodot, l'époux de Marie de Bosnes, est le seul protestant de sa famille que l'on puisse signaler avec certitude et nous pourrions ajouter une exception comme on en rencontrait souvent à cette époque.

A la fin du XVIe siècle, nous ne pouvons préciser la date, il épousait Marie de Bosnes qui lui donnait, entr'autres enfants, une fille, Françoise, présentée au baptême, comme nous l'avons dit, par Marin de Bosnes et Françoise de Lysson. Dans cet acte Philippe Dorlodot est qualifié de seigneur de Gratelotte (1). Il était mort en 1626 et sa veuve, Marie de Bosnes, était dame d'Arreux en partie (2).

Nous avons vu, sous la date de 1676, le mariage de Claude Dorlodot d'Arreux avec Philippe de Foucault ; nous voudrions dire quelques mots de la famille de ce dernier, malheureusement les renseignements que nous avons pu réunir sur elle sont des plus restreints.

O. de Gourjault, parlant d'elle dans ses notes, dit qu'en 1586 Nicolas de Foucault, écuyer, demeurait au Chesne-Bourdin, paroisse de Landouzy-la-Ville (3), et qu'à la même époque damoiselle Ysabeau de Foucault habitait le château de Maranwez (4).

Ce sont les seuls renseignements qu'il donne et pour en trouver d'autres il nous faut nous transporter à un siècle de distance et consulter l'état général des protestants français de Champagne et de Brie établi en 1685.

Nous y trouvons une famille de Foucault résidant à Beaulieu-en-Argonne ; sans doute une branche de celle que nous avons vu établie dans la Thiérache.

François de Foucault, marié à Suzanne du Houx, est un nouveau converti ; il a de son mariage :

Chrétien de Foucault, nouveau converti, époux de Françoise de Condé qui lui a donné :

Françoise de Foucault, nouvelle convertie, femme de Pierre du Houx ;

Louis de Foucault, capitaine au régiment de Saintonge (5).

(1) Archives protestantes du tribunal de Sedan ; baptêmes.
(2) Marquis O. de Gourjault : notes citées.
(3) Landouzy-la-Ville, canton d'Aubenton (Aisne).
(4) Maranwez, canton de Signy-l'Abbaye (Ardennes).
(5) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.

Ces deux familles de Foucault étaient-elles séparées ou bien n'en formaient-elles qu'une dont une branche, se détachant de la Thiérache, aurait été se fixer dans l'Argonne ?

Et à quelle portion de la famille appartenait Philippe de Foucault dont nous avons parlé ? Nous l'ignorons, de même que nous ne savons si elles étaient l'une et l'autre protestantes. Philippe de Foucault l'était, au moins lors de son premier mariage avec Dinah de Bonneval ; il ne s'était converti que, longues années après, lors de son second mariage avec Claude Dorlodot.

(A suivre). Dr J. JAILLIOT.

CHRONIQUE

I. — Commission chargée de dresser la liste des objets mobiliers conservés dans les édifices religieux du département des Ardennes.

Une nouvelle Commission vient d'être constituée par l'arrêté préfectoral dont l'objet précis est indiqué par le texte même que nous rapportons en entier :

« LE PRÉFET DES ARDENNES,

« Vu la dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, du 8 de ce mois, prescrivant la constitution d'une Commission chargée de signaler à l'Administration les objets mobiliers conservés dans les édifices religieux et qui, en dehors de ceux déjà classés par la Commission des monuments historiques, paraîtraient présenter un intérêt véritable au point de vue de l'histoire ou de l'art ;

« Vu, en date du 17 du même mois, la dépêche par laquelle M. le Ministre nous informe qu'il a chargé M. Paul Genuys, architecte à Paris, de concourir à l'établissement de la liste à dresser pour le département des Ardennes ;

ARRÊTE :

« ARTICLE PREMIER.— Sont nommés membres de la Commission à constituer, en exécution des instructions sus-visées de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes :

« MM. BAULMONT, propriétaire à Charleville, membre correspondant de l'Académie de Reims ;
HENRY Ernest, publiciste à Sedan ;
BOURQUIN, architecte à Charleville ;
CHARPENTIER, agent-voyer chef, architecte départemental à Mézières ;

« MM. Colle, statuaire à Charleville ;
Collinet, professeur de droit à Lille, demeurant à Sedan ;
Couty, architecte à Sedan ;
Docteur d'Hôtel, à Poix-Terron ;
Goutant, architecte, Sénateur des Ardennes, à Mézières ;
Ferrette, avoué à Vouziers ;
Jadart, conservateur de la bibliothèque de Reims ;
Hatté, deuxième adjoint au maire de Rethel ;
Laurent Paul, archiviste départemental ;
Manten, architecte à Charleville ;
Meyrac, publiciste à Charleville ;
Pierquin, publiciste à Charleville ;
Piette, ancien magistrat à Rumigny ;
Guelliot, conseiller général, maire de Vouziers.

« Article 2. — Cette Commission se réunira à la Préfecture, sous notre présidence.

« Article 3. — Le présent arrêté sera notifié à chacun des membres de la Commission.

« Mézières, le 28 Juillet 1905.

« Pour le Préfet :

« *Le Secrétaire général,*

« Signé : F. Lambert. »

II. — Comité des Sites et Monuments pittoresques constitué par le Touring-Club de France dans le département des Ardennes.

Sont nommés membres de ce Comité :

MM. Corneau, conseiller général, délégué départemental, 36, Cours d'Orléans, Charleville ;
Docteur Beugnies, président de « Givet pittoresque », à Givet.
Charpentier, agent-voyer en chef à Mézières.
Paul Collinet, président de la Société d'Etudes Ardennaises, à Sedan ;
Henry Couty, architecte diplômé par le Gouvernement, à Sedan ;
Henri Dacremont, avoué à Charleville ;
Deville, président de l'Automobile Club Ardennais, à Charleville ;
Gaubert, agent-voyer, délégué, 4, rue de l'Eglise, Mézières ;
Docteur Landragin, à Rethel ;
Laurent, archiviste départemental, Mézières ;
Moranville, maire d'Autry ;
Rigaux, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Mézières ;
Sauce, conservateur des eaux et forêts, à Charleville ;
Docteur Vincent, à Vouziers.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Ouvrages

Sources, Inventaires, Documents

Inventaire sommaire des archives départementales des Ardennes antérieures à 1790, rédigé par MM. Sénemaud et Laurent.—Tome III, 1re partie. — Charleville, Anciaux, 1904 ; un vol. in-4°, xi-612 pp. [Séries C, D, E et F].

Inventaire des inventaires de la deuxième section des Archives de la Belgique, par J. Cuvelier. — Bruxelles, 1904 ; un vol. in-8°, xxxix-342 pp. [Intéressant pour la collection Moreau, etc.].

Inventaire des Archives de la Belgique ; archives générales du royaume. — Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg (comté, puis duché), par Alph. Verkooren. Tome I. — Bruxelles, Guyot, 1903 ; 2 vol. in-8°, 44 et 320 pp.

Les archives du gouvernement à Luxembourg, par Léon Dorez. — Paris, 1903 ; une brochure in-8°.

Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie (1172-1361). Tome II : **Le Domaine comtal**, par A. Longnon. — Paris, imprimerie nationale, 1904 ; un vol. in-4°, xlviii-745 pp. (Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France).

Recueil des Actes du Comité de Salut public avec la correspondance officielle des Représentants en mission et le Registre du Conseil exécutif provisoire, publié par F.-A. Aulard. — Tome XV, 1903 ; tome XVI, 1904. Paris, imprimerie nationale ; 2 vol. gr. in-8°. [Beaucoup de documents concernent le département des Ardennes].

Histoire générale et Histoire militaire

Les officiers royaux des Bailliages et Sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge, par L. Dupont-Ferrier.—Paris, E. Bouillon, 1903 ; un vol. grand in-8° (avec 2 cartes). (Prix : 30 francs).—[Important pour la Champagne et le Rethélois].

La formation territoriale des principautés belges au moyen âge, par L. Vander Kindere.— Bruxelles, H. Lamertin, 1903 ; 2 vol. gr. in-8°.

Notger de Liège et la civilisation au Xe siècle, par Godefroid Kurth. — Bruxelles, O. Schepens et Cie, 1905 ; 2 vol. in-8°, xxxi-392 et 88 pp. (Prix : 10 francs).

Histoire de Belgique, par H. Pirenne. — Tome II. **Du commencement du XIVe siècle à la mort de Charles le Téméraire.** — Bruxelles, H. Lamertin, 1903 ; un vol. in-8°, viii-470 pp. (avec une carte des Pays-Bas à la fin du xive siècle). — (Prix : 7 fr. 50).

Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565, et mission de ce diplomate dans le même

pays en 1566. Documents classés, annotés et publiés par Edmond Cabié. — Albi, impr. Nouguiès, 1903; un vol. in-8°, xxv-472 pp. [Renseignements divers pour l'histoire des Ardennes].

Historiques des corps de troupe de l'armée française (1569-1900). Publication du Ministère de la Guerre. — Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1904; un vol. gr. in-8°, 800 pp. (Prix : 10 francs). [Publication composée de tableaux à livre ouvert, à raison d'un tableau par corps, et illustrée de 475 gravures dans le texte et de 35 planches de batailles d'après la collection des Aquarelles du Ministère de la Guerre. Couverture illustrée en couleurs par Job].

Le maréchal Fabert, par Th. Ménard. — Tours, Mame, 1904; un vol. in-8°.

Der oberelsassische Winterfeldzug 1674-1675 und das Treffen bei Türkheim, von V. Kortzfleisch. — Strassburg i. Elsass, Heitz, 1904; un vol. in-8° (avec 2 cartes).

Liste alphabétique des officiers généraux jusqu'en 1762 dont les notices biographiques se trouvent dans la « Chronologie militaire » de Pinard, par Léon Lecestre. — (Extrait du *Bibliographe moderne*, VII, 1903, — VIII, 1904). — Paris, A. Picard et fils, 1904; un vol. in-8°, 108 pp. (Prix : 3 fr. 50).

Officiers français au service de l'Espagne. La garde wallonne (1702-1822), par G. Du Bosq de Beaumont. — Vannes, imp. Lafolye, 1904; un vol. in-8°).

Fontenoy (11 mai 1745). Liste par régiments des officiers tués ou blessés, tirée des Archives de la Guerre, par Ch. Gailly de Taurines.— Paris, A. Picard et fils, 1904; in-12, 45 pp. (Prix : 2 fr. 50). [Quelques indications pour les Ardennes].

Les Campagnes du maréchal de Saxe. — Deuxième partie. La Campagne de 1744, par le capne J. Colin. — Paris, R. Chapelot et Cie, 1904; un vol. in-8°. [Renseignements concernant le département actuel des Ardennes].

Insurrections militaires en 1790. — Mestre-de-camp général. Royal-Champagne. La Reine-Cavalerie, par le capne H. Choppin, avec une préface par « Un vieux Chamborant ». — Paris, L. Laveur, 1903, un vol. in-12, 250 pp. [Trois monographies où l'auteur a étudié les insurrections de trois régiments de cavalerie en 1790, dont deux, celle de Mestre-de-camp à Nancy et celle de Royal-Champagne à Hesdin, eurent un grand retentissement. Il a voulu montrer l'état d'âme des officiers et des soldats pendant la crise que traversa l'armée au début de la Révolution. Beaucoup de réserves à faire pour ses conclusions, erreurs et inexactitudes; l'auteur n'a pas consulté la source principale, c'est-à-dire les dossiers des trois insurrections aux Archives nationales].

L'armée de Condé pendant la Révolution française (1791-1801), d'après les Archives de l'Etat, les Mémoires des Emigrés et des documents inédits, par René Bittard des Portes. 4e édition. — Paris, librairie Emile-Paul, 1904; un vol. in-8°, 400 pp. [On y relève les noms de quelques émigrés ardennais, entre autres un de Montagnac].

La Légion germanique (1792-1793), par Arthur Chuquet. — Paris, R. Chapelot et Cie, 1904; un vol. in-8°. (Prix : 7 fr. 50).

La vérité sur l'arrestation de Louis XVI à Varennes, par Armand Bourgeois. — Paris, H. Champion, 1904 ; une brochure in-8°, 46 pp. (Prix : 1 fr. 50).

Archives et Correspondance du général de division Jean Hardy. Armée de Sambre-et-Meuse, par le général Hardy de Périni. — Paris, R. Chapelot et Cie, 1903 ; un vol. in-8°, 111 pp. (Prix : 1 fr.).

Bonaparte et Moreau, l'entente initiale, les premiers dissentiments, la rupture, par le commandant Ernest Picard. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905 ; un vol. in-8°, xiv-443 pp. (avec 5 cartes). (Prix : 7 fr. 50). [Intéressant pour Macdonald].

Les députés au Corps législatif, Conseil des Cinq-Cents, Conseil des Anciens, de l'an IV à l'an VII. Listes, tableaux et lois, par Aug. Kuscinski. — Paris, Publications de la Société de l'Histoire de la Révolution française, 1905 ; un vol. in-8°, xix-419 pp. (Prix : 10 fr.). [On y trouve la liste exacte et complète des députés ardennais].

Sidi-Brahim, par le lieutenant Azan. — Paris, Charles Lavauzelle, 1905 ; un vol. in-8° (avec plans, croquis et vues photographiques). [Premier volume d'une série intitulée *« Récits d'Afrique »* ; il est consacré à l'insurrection de 1845 et en particulier au célèbre combat de Sidi-Brahim, au souvenir duquel est attaché le nom de notre compatriote, le lieutenant-colonel L. de Montagnac].

Lettres de Bismarck à sa femme pendant la guerre de 1870, traduites par J. Schrœder et P. Bruck-Gilbert. — Paris, Tallandier, 1903 ; un vol. in-8°. (Prix : 3 fr. 50).

Récits de guerre. L'Invasion, 1870-1871, par Ludovic Halévy. Dessins par L. Marchetti et Alfred Paris. — Paris, s. d., librairie du « Figaro », J. Boussod, Manzi, Joyant et Cie ; un vol. in-4° (avec 160 dessins et planches hors texte en noir et en couleurs). (Livres d'étrennes, prix : 25 francs). [Reproduction d'articles parus peu après la guerre. Le premier récit, très long et intéressant, a pour titre : *De Frœschwiller à Sedan. Récit d'un chasseur à pied ;* il contient de nombreux détails et des souvenirs curieux sur la marche de l'armée de Châlons à travers le département des Ardennes, avec gravures et planches hors texte].

Une division allemande d'infanterie au combat (Frœschwiller, Sedan, sur la Loire), par le capitaine Grange. — Paris, R. Chapelot et Cie, 1904 ; un vol. in-8°. (Prix : 3 fr. 50). [Extrait du *Journal des Sciences militaires*].

Beaumont, von G. Bleibtreu. — Stuttgart, C. Krabbe, 1904 ; un vol. in-8°. (Prix : 1 mark).

Sedan, von G. Bleibtreu. — Stuttgart, C. Krabbe, 1905 ; un vol. in-8°. (Prix : 1 mark).

La victoire à Sedan, par Alfred Duquet. Avec 4 cartes des opérations militaires. Témoignage préliminaire par Jules Claretie, de l'Académie française. — Paris, Albin Michel, 1905 ; un vol. in-8°, viii-398 pp. (Prix : 3 fr. 50).

HISTOIRE LOCALE

Histoire populaire illustrée de la Champagne, du Barrois et de la Brie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par F. Raymond. — Tome I, fascicule 1er. Paris, Lechevallier, 1904 ; in-8°, VIII-302 pp. (avec gravures). (Prix : 7 fr. 50).

La forêt d'Ardenne, par E. P. — Balan-Sedan, imp. Ovide Prin, 1904 ; in-8°, 16 pp.

L'âme champenoise, par Henri Marsac. — Reims, La Jeune Champagne, Paris, Bibliothèque de l'Association, 1905 ; un vol. pet. in-12, 232 pp. (Prix : 3 fr). [Vue d'ensemble sur l'histoire de la Champagne].

L'âme meusienne, par Ernest Beauguitte. Préface de M. André Theuriet, de l'Académie française. — Paris, A. Lemerre 1904 ; un vol. in-8°, 287 pp. (Prix : 6 fr). [Etudes diverses sur l'histoire de l'Argonne, du Verdunois, etc.]

Notice historique sur le canton de Fumay, par dom Albert Noel.— Reims, H. Matot, 1904 ; un vol. in-8°, 153 pp. [Outre la reproduction des articles parus en 1902-1904 dans l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, le volume contient en appendice : la réimpression de la légende du prince Colimé publiée en 1862 par Le Breton de la Haize dans l'*Ermite de Revin*, et deux extraits de la *Revue catholique* de Louvain relatifs à l'inauguration en 1858 de la statue du P. Billuart.]

Coup d'œil sur Attigny, par L. Péchenart, curé-doyen. — Reims, typographie Lucien Monce, 1904 ; un vol. gr. in-8°, XII-434 pp. (Prix : 8 francs). (Avec couverture illustrée de E. Auger, nombreux plans et vues hors texte).

Monographie de Grivy-Loizy, par J. Dupuis. Honorée d'une médaille d'or par l'Académie nationale de Reims au concours de 1903. — Vouziers, imprimerie-librairie Livoir-Hennuy, 1904 ; un vol. in-8°, 226 pp. (avec 5 cartes et plans). (Prix : 3 fr. 50).

La commune d'Alland'huy-Sausseuil (Ardennes).—Etude physique, politique, économique, historique, œuvres de bienfaisance et de solidarité, sociétés locales, par Paul Witry. — Rethel, Huet-Thiérard, 1904 ; un vol. pet. in-8°, 183 pp. (Prix : 3 francs).

La commune d'Inaumont (Ardennes). — Etude physique, politique, économique, historique, œuvres de bienfaisance et de solidarité, par Paul Witry. -- Rethel, Huet-Thiérard, 1904 ; un vol. pet. in-8°, 136 pp. (Prix : 3 francs).

Le vieux Rozoy, par P. Braconnier. — Rozoy-sur-Serre, Camus, 1904 ; une brochure in-8°. (Prix : 1 franc).

Dun à travers l'histoire, par Robinet de Cléry. — Montmédy, G. Pierrot, 1904 ; un vol. in-8°. (Prix : 3 francs).

Les chartes du Clermontois conservées au musée Condé, par André Lesort. — Paris, H. Champion, 1905 ; un vol. in-8°, 274 pp. (Prix : 5 francs).

Droit coutumier de Verdun et du pays verdunois, par Henri Rogé, docteur en droit. — Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1904 ; un vol. gr. in-8°, IV-182 pp. (Prix : 4 fr. 50). (« Bibliothèque de la conférence Rogéville »).

Le duc de Lorraine Mathieu I (1139-1176), par Emile Duvernoy. — Paris, A. Picard et fils, 1904 ; un vol. in-8°, xxiv-224 pp. (Prix : 4 fr). [Intéressant pour les régions limitrophes des Ardennes, pour les évêchés de Verdun et de Trèves, pour les relations avec les comtes de Bar et de Champagne].

Les Etats généraux des duchés de Lorraine et de Bar, jusqu'à la majorité de Charles III (1559), par Emile Duvernoy. — Paris, A. Picard et fils, 1904 ; un vol. in-8°, xxiv-480 pp. (Prix : 7 fr. 50). [Intéressant également pour les régions contiguës au département des Ardennes].

ARCHÉOLOGIE

Enquêtes campanaires. Notes, études et documents sur les cloches et fondeurs de cloches du viiie au xxe siècle, par Jos. Berthelé. — Montpellier, impr. Delord-Bœhm et Martial, 1903 ; un vol. gr. in-8°, xvi-758 pp. (avec fig. et planches hors texte). (Prix : 20 francs). [Nombreuses indications pour les cloches ardennaises et leurs fondeurs].

Enquêtes campanaires rémoises, par J. Berthelé, H. Jadart et Dr P. Gosset. — Reims, L. Michaud, 1905 ; in-8°, 32 pp. (Extr. des *Travaux de l'Acad. de Reims*, t. CXV). [Plusieurs documents concernant des cloches ardennaises].

Nos anciens ermitages. — I. Types et profils divers, par Gustave Boulmont. — Namur, V. Delvaux, 1904 ; in-8°, 107 pp. [Monographie détaillée sur six types différents d'ermitages de jadis dans l'Entre-Sambre-et-Meuse].

La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse, par Jules Helbig. — Nouvelle édition, revue, considérablement augmentée et enrichie de 30 planches. — Liège, H. Poncelet, 1903 ; un vol. in-4°, xiv-509 pp. (Prix : 12 francs). [La première édition datait de 1873].

FOLK-LORE

Le Romancéro populaire de la France. Choix de chansons populaires françaises. Textes critiques par George Doncieux, avec un avant-propos et un index musical par Julien Tiersot. — Paris, E. Bouillon, 1904 ; un vol. gr. in-8°, xliv-522 pp. (Prix : 12 francs). [Intéressant pour les Ardennes].

Le Folk-Lore de la France. — Tome I. Le Ciel et la Terre, par Paul Sébillot. — Paris, E. Guilmoto, 1904 ; un vol. gr. in-8°, vi-490 pp. (Prix : 16 francs).

Le Folk-Lore du droit immobilier, par Edmond de Bruyn, avocat. — Bruxelles, v^ve Ferd. Larcier, 1904 ; un vol. in-8°, 70 pp. (Prix : 1 franc).

Les sobriquets des communes belges. Blasons populaires, par J.-Th. de Raadt. — Bruxelles, Constant Baune, 1904 ; un vol. in-8°, 580 pp. (illustré). (Prix : 4 francs).

Le « Cycle » de Jean de Nivelle. Chansons. Dictons, Légendes et Type populaire, par Oscar Colson. Seconde édition augmentée et refondue. — Nivelles, imp. Lanneau et Despret, 1904 ; un vol. gr. in-8°, 130 pp. (Prix : 2 fr. 50).

GÉOGRAPHIE, CARTES, VOYAGES.

La houille en Champagne, en Lorraine et en Picardie, par L. Breton. — Paris, 1904 ; une brochure in-8°. (Prix : 1 fr. 50).

Carte d'ensemble du bassin ardoisier de Fumay-Haybes (France) et de Oignies-Sud (Belgique), à l'échelle du 2,500e en 5 couleurs, par Lévêque. — Paris, en vente chez vve Ch. Dunod, 1904 ; livrée en 6 feuilles sur papier fort, formant un ensemble utile de 3m × 1m50. (Prix : 30 francs).

La Belgique, par Camille Lemonnier, 2e édition. — Bruxelles, Castaigne, 1903 ; un vol. in-4°, 792 pp.

Panorama de la Belgique, édité par le Touring-Club de Belgique.— Livraison V : **Province de Luxembourg**. — Bruxelles, 1904 ; grand port-folio de 12 pp., illustré. (Prix : 1 fr. 50).

Carte géologique de la Belgique, au 500.000e, par Dewalque. — Nouvelle édition, 1904. (Prix : 10 francs).

CORRECTIONS

Page 11. — M. Léon Germain, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, de Nancy, a eu l'obligeance de nous écrire : « Il faut rectifier Nicolas de *Guermange,* seigneur de « Bioncourt (anc. Meurthe). Voir un de mes articles dans *Journal* « *Soc. d'Archéol. lorr.,* 1888, p. 105. »

Page 64, ligne 14, au lieu de **gefrechten**, lire **Gefechten.**

Page 64, ligne 18, au lieu de sohn, lire Sohn.

Page 65, ligne 16, au lieu de **Verwendund**, lire **Verwendung.**

Page 66, ligne 40, au lieu de parties, lire partis.

Page 79, ligne 6 de la note, au lieu de *Chastet,* lire *Chastel.*

Page 103, ligne 15, au lieu de *Campania,* lire *Campaniae.*

Page 104, ligne 9, au lieu de *Tonnelle,* lire *Tournelle.*

Page 104, ligne 16, au lieu de *par... par...,* lire *pour... pour.*

TABLE DES MATIÈRES

I. ARTICLES DE FOND.

PAGES

Albums (Les) de George Delaw (Ch. Delchevalerie et Edm. Rostand) 213

Ardenne (L') qui s'en va : I. *Un mois sur les Hauts-Plateaux ; Souvenirs de Bièvre-en-Ardenne ;* — II. *Légendes des bords de la Semois (à suivre)* (G. Delaw) 153, 197

Documents (Les) ardennais du manoir de Kériolet (Finistère) (Ch. Houin) 21

Fermiers (Les) du domaine de Boyaux (près d'Arnicourt) au XVIe siècle et l'ascendance de Taine (P. Pellot) 80

Protestantisme (Le) dans le Rethelois et dans l'Argonne jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes *(à suivre)* (Dr J. Jailliot) 1, 84, 110, 177, 217

Régions (Les) ardennaise et argonnaise dans les Chansons de geste, d'après une publication récente (Ch. Houin) 69

Sceau du Chapitre de Molhain au XIIe siècle (Paul Collinet) 27

Tremblements (Les) de terre dans les Ardennes et les régions voisines (J. Villette) 33

Variétés révolutionnaires : L'attaque à main armée d'un convoi de la Chartreuse du Mont-Dieu (Al. Baudon) 105

II. CHRONIQUES.

Acquisition par la Bibliothèque nationale de manuscrits intéressant l'histoire ardennaise (Ch. Houin) 148

Biographies ardennaises de la Révolution et de l'Empire (E. Henry) 98

Comité des Sites et Monuments pittoresques constitué par le Touring-Club de France dans le département des Ardennes 232

PAGES

Commission chargée de dresser la liste des objets mobiliers conservés dans les édifices religieux du département des Ardennes 231

Comptes-rendus des séances du Comité départemental pour l'histoire économique de la Révolution 101

Découverte d'un hypocauste et d'autres antiquités gallo-romaines à Montcy-Saint-Pierre 62

Découverte d'ossements humains à Bouillon 28

Don de nouvelles cartes forestières ardennaises à la Bibliothèque nationale (Ch. Houin) 150

Transformation des Annales de l'Est en Annales de l'Est et du Nord 62

Trouvaille numismatique à Sy 28

III. VARIÉTÉS.

Budget (Le) de l'Instruction publique et des Cultes dans la Principauté de Sedan pour 1640-1641 (E. Henry) 191

Inscription (Une) **à la citadelle de Mézières** (Ch. Houin). 63

IV. PLANCHES.

Illustrations de G. Delaw pour son article l'Ardenne qui s'en va.... 153, 156, 159, 160, 161, 164, 165, 167, 170
174, 197, 198, 199, 201, 203, 204, 206, 209, 211, 212

Soeau du Chapitre de Molhain au XIIe siècle (dessin de M. J. Souchon, archiviste de l'Aisne) 1

V. BIBLIOGRAPHIES.

Comptes-rendus 64, 101, 152, 193

Bulletins 30, 65, 233

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie Emile Laroche, rue Gambetta, 22.